

j'ai grand peur que ce ne soit plutôt pour envoyer nos religieuses réformer d'autres couvents. On en a déjà parlé autrefois ; mais cela ne nous convient nullement. A la bonne-heure, si c'était pour des couvents de l'ordre. Faites, s'il vous plaît, part de ceci à la sous-prieure, et qu'elle m'envoie les noms des professes de la maison, l'âge de celles qui y sont actuellement, et le temps qu'il y a qu'elles ont fait profession ; le tout écrit proprement dans un cahier de papier à lettre, et signé de son nom.

Mais je fais réflexion que c'est moi qui suis prieure de la maison, et que je puis faire cela moi-même ; ainsi il n'est pas nécessaire que l'état soit signé de la sous-prieure, il suffira qu'elle me l'envoie écrit de sa main, et je le ferai mettre au net. Qu'elle n'en dise rien aux religieuses, cela est inutile. Vous aurez la bonté de m'envoyer ce que je vous demande, bien conditionné ; et de prendre garde que les papiers ne se mouillent ; n'oubliez pas la clé.

Ce que je vous ai dit que vous trouveriez dans mon livre est dans les méditations sur le *Pater*. Vous y trouverez beaucoup de choses qui ont rapport à l'oraison que vous faites, quoique la matière n'y soit pas traitée si au long qu'ailleurs. C'est, si je ne me trompe, à la seconde demande : *Adveniat regnum tuum*. Je vous conseille de lire encore cet endroit une seconde fois, ou du moins la première demande ; peut-être y trouverez-vous quelque chose qui vous satisfera.

A propos, que je ne l'oublie, vous faites donc des vœux sans m'en rien dire ? voilà vraiment une plaisante obéissance ; si d'un côté votre résolution m'a fait plaisir, elle m'a fait peine d'un autre côté, parce qu'il me paraît qu'il y a du danger dans ces sortes de promesses. Informez-vous-en. Je crains que ce qui ne serait qu'un péché véniel par soi-même, ne devienne un péché mortel, à cause du vœu. Je le demanderai aussi à mon confesseur, qui est un grand théologien.

Pour moi je regarde un pareil vœu comme une simplicité. Ceux que j'ai faits à Dieu, sont bien différents par les circonstances. Je n'oserais jamais promettre ce que vous avez promis, sachant que les apôtres mêmes ont péché véniellement, et que la sainte Vierge seule en fut exempte. Je veux bien croire que Dieu aura pris votre intention en bonne part ; mais je serais d'avis que vous fissiez changer ce vœu en quelque autre chose. Cela se peut faire aisément, en vous servant de la bulle, et je vous conseille d'y penser tout au plus tôt, si vous ne l'avez déjà fait. Le temps du jubilé vient fort à propos. Ah ! mon cher frère, qu'il est facile de commettre le péché véniel ! on y tombe sans s'en apercevoir. Dieu nous fasse miséricorde. S'il ne nous impute pas ce péché à plus grande faute, c'est qu'il connaît toute notre faiblesse. Enfin, selon moi, vous ne sauriez trop tôt y remédier ; et je vous exhorte à ne plus faire de vœux aussi légèrement, attendu que rien n'est plus dangereux. Il me paraît tout simple et sans inconvénient, que vous communiquiez quelquefois à votre confesseur ce qui vous arrive dans l'oraison ; c'est

un guide que vous avez sous la main , et qui vous conduira toujours mieux qu'un autre ; de cette façon vous ne courrez pas risque de vous égarer.

Savez-vous bien, mon cher frère, que c'est le démon qui vous porte à vous repentir d'avoir acheté la terre de La Serne ? et cela pour vous détourner de remercier Dieu de la grande grâce qu'il vous a faite, en vous procurant cette acquisition. Mettez-vous donc une bonne fois dans l'esprit que par bien des endroits cette affaire était la meilleure que vous puissiez faire, puisque vous assurez du bien à vos enfants , et quelque chose de plus que du bien, de l'honneur. Aussi n'y a-t-il personne qui en entende parler, qui ne vous en estime fort heureux. Pensez-vous donc que le recouvrement des rentes pût se faire sans le moindre travail ? Quoi ! toujours des exécutions ! dites-vous. Eh ! mais tous ceux qui ont du bien sont dans ce cas-là. Encore un coup prenez garde que c'est une véritable tentation ; et au lieu de vous repentir, ne pensez qu'à louer Dieu. N'allez pas vous imaginer que, si vous aviez plus de temps à vous, vous feriez plus d'oraison. Désabusez-vous de cette idée : un temps aussi bien employé que celui qu'on passe à prendre soin du bien de ses enfants , ne nuit jamais à l'oraison. Quelquefois Dieu donne dans un moment d'oraison plus de grâces qu'il n'en accorde dans une oraison longue. La mesure du temps n'est pas celle de ses faveurs.

Tâchez donc aussitôt après ces fêtes d'examiner vos titres, et mettez-les en ordre. Le temps que vous emploierez à bonifier votre terre sera un temps bien employé ; et vous serez charmé en été d'y aller passer quelques jours. Abraham, Jacob et Joachim ne laissaient pas d'être saints pour prendre soin de leurs troupeaux ; mais comme nous sommes naturellement ennemis du travail, le moindre nous fatigue. Il m'en arrive autant à moi-même, et c'est pour cette raison que Dieu permet que j'aie toujours mille affaires qui m'embarrassent. Prenez conseil dans tout ceci de notre ami monsieur de Salcède, car pour ce qui est du temporel, je lui cède volontiers ma place.

C'est une grâce toute particulière que Dieu vous fait de permettre que vous ayez du dégoût pour une chose, dont un autre que vous se ferait un plaisir. Mais il ne faut pas pour cela perdre courage ; car nous devons servir Dieu de la façon qu'il veut, et non pas à notre fantaisie. Mais il y a pourtant certains profits dont je serais d'avis que vous vous abstinsiez ; et à cet égard je me suis réjouie de voir que vous vous reposez sur la Providence du gain ou de la perte que vous pourrez faire. Il y a des occasions où le monde même trouve bon qu'on se relâche un peu de ses droits, et je crois qu'il vaut beaucoup mieux que vous retranchiez quelque chose sur vos aumônes, d'autant plus que, grâce à Dieu, il vous restera toujours de quoi vivre, et de quoi donner, quoiqu'un peu moins. Je n'entends point parler ici des profits qui vous reviendront de votre terre, par votre attention à la faire valoir ; car rien n'est plus légitime ; mais je parle de ceux qui sont d'une autre nature. Enfin je

vous le répète, consultez monsieur de Salcède dans toutes vos affaires ; il dissipera vos incertitudes et vos scrupules ; faites-lui toujours bien mes compliments, et à tous ceux que vous jugerez à propos , surtout à dom Pierre d'Ahumade. Je souhaiterais bien avoir le temps de lui écrire, afin qu'il me fit réponse ; car ses lettres me font grand plaisir.

Dites, s'il vous plaît, à Thérèse qu'elle ne craigne point que j'aime personne autant qu'elle ; qu'elle distribue les images, à la réserve de celles que j'ai mises à part pour moi ; et qu'elle en donne quelques-unes à ses frères. J'ai grande envie de la voir. Ce que vous avez écrit d'elle à Séville m'a extrêmement édifiée ; on m'a envoyé ici vos lettres qui ont beaucoup diverti nos sœurs, aussi bien que moi ; elles les ont lues à la récréation. Qui voudrait vous interdire la plaisanterie , mon cher frère, ce serait vous ôter la vie ; mais comme c'est à des saintes à qui vous avez à faire, vous n'y prenez pas garde de si près. Vous avez bien raison. Ce sont de véritables saintes que nos sœurs. Elles me jettent à chaque instant dans la confusion.

C'était hier la fête du Nom de Jésus, et nous eûmes grande réjouissance au couvent. Dieu vous rende votre présent ; je ne sais comment reconnaître tous vos bienfaits, à moins que vous ne vouliez accepter en échange ces couplets que j'ai faits par ordre de mon confesseur, pour réjouir nos sœurs, avec qui j'ai passé tous ces jours-ci la récréation du soir. L'air en est fort beau, et je voudrais que le petit François pût apprendre à les chanter. Ne voilà-t-il pas du temps bien employé ? Avec tout cela Dieu n'a pas laissé de me faire bien des grâces pendant ces saints jours.

Je suis dans l'admiration de celles qu'il vous fait continuellement ; que son saint nom en soit à jamais béni ! C'est fort bien fait sans doute que de désirer la ferveur ; mais autre chose est la désirer, et autre chose la demander. Au surplus, croyez-moi, vous prenez le meilleur parti, qui est de vous résigner entièrement à la volonté de Dieu, et de remettre votre cause entre ses mains. Il sait ce qui nous convient. Mais marchez toujours dans le chemin que je vous ai marqué ; cela est plus important que vous ne pensez.

Quand il vous arrivera de vous éveiller la nuit avec ces mouvements impétueux de l'amour de Dieu, il n'y aura point de mal de vous tenir quelque temps sur votre séant ; mais bien entendu que vous ne retranchez rien sur le temps que vous avez coutume de donner au sommeil, vous en avez besoin pour votre tête ; et en voulant trop veiller, vous pourriez fort bien, sans vous en apercevoir, devenir absolument incapable de faire l'oraison. Tâchez aussi de ne point souffrir de froid ; car cela ne vous accommoderait pas avec vos coliques.

Je ne sais pourquoi vous désirez tant toutes ces craintes et ces frayeurs, puisqu'il plaît à Dieu de vous mener par la voie de l'amour. Ce n'est qu'au commencement qu'elles pouvaient vous être nécessaires. Ne pensez pas que ce soit toujours le démon qui vous empêche de faire l'orai-

son : c'est quelquefois un effet de la miséricorde de Dieu ; et j'ose vous assurer que Dieu vous fait alors presque une aussi grande grâce que lorsqu'il vous donne le plus de goût et le plus de facilité, par bien des raisons que je n'ai pas le loisir de vous expliquer. Le genre d'oraison que Dieu vous donne, vaut beaucoup mieux, sans comparaison, que si vous vous occupiez de la pensée de l'enfer. Il ne dépend pas de vous de donner la préférence à celle-ci ; et quand vous en seriez le maître, je ne vois pas ce qui pourrait vous y engager.

Quelques-unes des réponses de nos sœurs m'ont fait rire. Mais il y en a d'autres qui sont fort spirituelles, et qui m'ont mise au fait de la matière ; car vous pouvez compter que je n'en avais pas la moindre notion ; et ce n'est que par hasard que je vous en ai parlé. Je vous dirai, s'il plaît à Dieu, ce que j'en pense à la première vue.

J'ai trouvé fort plaisante la réponse du bon monsieur de Salcède. Son humilité est admirable. Dieu le conduit par le chemin de la crainte, à tel point qu'il pourrait bien se figurer qu'il n'est seulement pas permis de s'entretenir de ces sortes de matières. Il faut nous accommoder à la façon de penser de nos frères. Je le regarde comme un saint sur la terre ; mais, comme je vous dis, Dieu le mène par un chemin tout différent du vôtre. Il le traite comme une âme forte, et nous autres comme des âmes faibles et timides ; enfin sa réponse est conforme à son caractère.

Je viens de relire votre lettre. Ce que vous me dites de l'envie que vous avez de vous lever la nuit, je ne l'ai pas entendu autrement que pour vous tenir sur votre séant, sans sortir du lit, et je trouve que c'est encore beaucoup, parce qu'il est pour vous d'une conséquence infinie que vous ne preniez point sur votre sommeil. Encore un coup ne vous levez absolument pas, quelque ferveur que vous sentiez ; et s'il vous arrivait même de dormir plus qu'à votre ordinaire, ne vous en faites point de scrupule. Je voudrais que vous eussiez entendu raisonner là-dessus le père Pierre d'Alcantara : vous ne seriez pas si étonné que vous l'êtes de ces mouvements impétueux, quand même vous les éprouveriez étant éveillé.

Je ne m'ennuie point de lire vos lettres ; au contraire elles me donnent une grande consolation ; et c'en serait une autre bien sensible pour moi de pouvoir vous écrire plus souvent ; mais mes occupations sont si grandes, que cela m'est impossible. Je vous dirai même que, pour vous faire cette lettre, j'ai manqué ce soir à faire oraison. Je ne m'en fais point de scrupule ; mais franchement, j'ai grand regret de n'avoir pas plus de temps que j'en ai. Que Dieu nous en donne davantage à vous et à moi, pour l'employer toujours à son service. Ainsi soit-il.

C'est un étrange pays que celui-ci, pour les personnes qui font maigre. Malgré cela je faisais réflexion l'autre jour qu'il y a quarante ans que je ne me suis si bien portée qu'à présent ; et je ne laisse pour-

tant pas de faire comme les autres ; ce qui me console beaucoup.

Je suis de tout mon cœur,

Mon très-cher frère,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Je comptais que vous nous enverriez vos couplets. Ceux-ci n'ont ni pied ni tête, mais on ne laisse pas de les chanter. En voici d'autres qui me viennent dans l'esprit, et que je fis un jour que j'étais bien absorbée en oraison. Il me semblait à mesure que je les composais, qu'une douce paix s'introduisait dans mon âme. Je ne sais si je m'en souviendrai. C'est seulement pour vous montrer que d'ici même je cherche à vous procurer quelque délassement.

Vous triomphez, ô beauté sans seconde,
Pour vous j'éprouve un tourment enchanteur,
Et vos attraits me détachent du monde
Sans qu'il en coûte un soupir à mon cœur.

Qu'il est puissant ce nœud qui joint ensemble
Les deux sujets les moins faits pour s'unir !
Tant que ce nœud par vos soins les assemble,
Les plus grands maux se changent en plaisir

Le RIEN s'unit à l'ÊTRE par essence,
Et l'immortel me paraît expirant ;
L'indigne objet de votre complaisance
A peine existe, et vous le rendez grand.

Le reste ne me revient pas. Quelle cervelle de fondatrice ! Cependant je vous dirai que je croyais être fort sensée quand je fis ces vers. Dieu vous pardonne le temps que vous me faites perdre. J'imagine que ces couplets pourront vous attendrir et augmenter votre dévotion. N'en dites rien à personne. Dans le temps que je les fis, j'étais chez madame Guiomar ; faites-lui mes compliments.

REMARQUES.

La Sainte était à Tolède lorsqu'elle écrivit cette lettre, et son frère était à Avila. Elle avait laissé chez lui tous ses papiers, et entre autres ses œuvres, dont les Méditations sur le *Pater* font partie.

C'est le nonce Hormanet, dont il est ici parlé, qui fut un des plus grands protecteurs de la réforme.

Il paraît que la Sainte ne craignait rien tant que la communication de ses papiers, parce qu'ils renfermaient la preuve des grâces singulières que Dieu répandait sur elle. Il paraît aussi par cette lettre et par celle qui suit, que dom Laurent de Cepède ayant pris le parti de la dévotion, s'était mis sous la direction de sa sœur.

La Sainte étant à Tolède lors de cette lettre, elle doit avoir été écrite le 2 janvier 1577.

LETTRE XXV.

A DOM LAURENT DE CEPÈDE, SON FRÈRE.

QUATRIÈME.

La Sainte continue la correspondance spirituelle qu'elle avait avec son frère, et lui marque le chagrin qu'elle a que ses ravissements l'aient reprise. Elle lui apprend ce que c'est que cet état, où il commençait à entrer lui-même; et à cette occasion elle lui explique les couplets qu'elle lui avait envoyés par sa précédente lettre; lui donne des conseils de direction, et lui fait présent d'un cilice, en lui prescrivant la manière dont il doit s'en servir.

Jésus soit avec vous, mon cher frère.

17 janv. 1577. — Par rapport au secret que je vous ai recommandé sur ce qui me regarde, je n'ai pas prétendu vous faire entendre que vous n'y pouviez manquer sans pécher. A Dieu ne plaise que cela fût ainsi, puisque ce secret pourrait fort bien vous échapper par inadvertance : mais c'est assez pour vous, je crois, que vous sachiez que j'en aurais du chagrin. Quant à votre vœu, mon confesseur m'avait déjà dit qu'il était nul, ce qui m'a fait grand plaisir, car j'en étais aussi intriguée que vous.

Je lui ai aussi parlé de l'obéissance que vous voulez me garder, et lui ai même dit que je ne la trouvais pas fort à propos. Cependant il l'approuve, pourvu que vous ne vous y engagiez point par vœu, ni à moi, ni à personne. Je ne l'accepte donc qu'à cette condition, encore n'est-ce pas sans répugnance; mais je la surmonte pour vous obliger. Je suis charmée que vous vous aperceviez que le père Jean-de-la-Croix se prête à ce que vous lui communiquez. C'est un homme fort expérimenté dans les matières spirituelles. Dom François (1) y entend aussi quelque chose, mais il n'entend rien aux faveurs que Dieu vous fait. Que son saint nom soit à jamais béni ! Nous avons donc enfin tous deux le bonheur d'être bien avec lui.

Que ce grand Dieu a de bontés pour nous, mon cher frère ! Je croirais volontiers qu'il veut faire éclater sa puissance, en élevant à un si haut degré de faveur, des sujets aussi peu méritants que vous et moi, car je n'en connais guère de plus indignes. Je vous dirai que depuis plus de huit jours je suis dans tel état, que je ne vois pas comment je pourrais fournir aux affaires, si cela durait plus longtemps. Dès auparavant ma dernière lettre, mes ravissements m'ont reprise; ce qui n'a pas laissé de me mortifier, parce que cela m'est arrivé quelquefois en public, et même à matines. Ils me prennent de façon qu'il n'est pas en mon pouvoir, ni de résister, ni de dissimuler. Aussi je demeure après si honteuse que je ne sais où je n'irais pas pour me cacher. Je prie Dieu de tout mon cœur, pour obtenir de sa miséricorde que cela ne me prenne plus en public. Demandez-lui la même grâce pour moi. Il en peut arriver quantité d'inconvénients; et dans le fonds

(1) De Salcède.

ce n'est plus là l'oraison, à ce qu'il me semble. Je me suis sentie tous ces jours-ci à peu près comme une personne qui serait ivre. Je sais que l'âme est alors en bon état ; mais aussi, comme ses puissances ne sont pas libres, elle éprouve une sorte de peine à s'occuper de plus qu'elle ne voudrait.

J'étais demeurée près de huit jours auparavant dans une très-grande sécheresse, à tel point que j'étais incapable d'avoir seulement une bonne pensée; et je vous dirai que, d'une certaine façon, j'en étais charmée. En voici la raison; c'est que je m'étais trouvée précédemment dans le même état où je suis à présent; et que ce changement me faisait connaître clairement le peu que nous pouvons par nous-mêmes, Que béni soit à jamais celui à qui tout est possible ! Ainsi soit-il. J'en ai assez dit ; le reste ne se peut écrire, ni même se dire de bouche. Nous devons, mon cher frère, remercier Dieu l'un pour l'autre. Je vous prie au moins de le faire pour moi : car je suis dans l'impuissance absolue de lui marquer ma reconnaissance, comme je le devrais, et comme je voudrais. Ainsi j'ai grand besoin que l'on m'aide.

Je ne sais trop que vous dire sur ce que vous me marquez, qui vous est arrivé. Ce n'est pas chose qui soit à votre portée pour le présent ; mais ce sera pour vous une source de biens, à moins que vous ne les perdiez par votre faute : j'ai éprouvé moi-même cette sorte d'oraison. Elle laisse une grande paix dans l'âme, et la porte quelquefois à des exercices de pénitence ; surtout si le mouvement a été impétueux. L'âme alors ne peut se souffrir elle-même, si elle ne fait quelque chose pour Dieu. C'est un coup d'amour que Dieu lui donne ; et cet état si désirable vous donnera avec le temps, si vous y faites du progrès, l'intelligence de l'endroit de mes couplets, que vous dites n'avoir point compris. C'est précisément dans cet état que l'âme ressent une grande peine, une douleur bien vive, sans savoir d'où cela vient ; peine et douleur qui sont cependant pleines de délices. C'est dans cet état qu'elle se sent véritablement blessée de l'amour de Dieu, sans pouvoir dire ni où, ni comment, ni même si c'est une blessure qu'elle a reçue. C'est alors que partagée entre la douleur et la joie, elle se plaint amoureuxment, en disant :

Pour vous j'éprouve un tourment enchanteur ;
Et vos attraits me détachent du monde,
Sans qu'il en coûte un soupir à mon cœur.

En effet quand l'âme vient à être véritablement frappée de l'amour de Dieu, elle ne sent pas la moindre peine à renoncer aux créatures, quelque attachée qu'elle leur fût auparavant ; mais ôté l'amour divin, plus l'âme est attachée aux créatures, plus elle a de peine ; et cette peine devient bien plus grande lorsqu'il faut les quitter. Enfin, lorsque Dieu s'empare de l'âme, il la rend supérieure à tout ce qui est créé.

Vous vous plaignez de ce que cette présence de Dieu, et cette joie de l'âme passent rapidement, sans qu'il en reste rien ; cela peut être vrai

quant aux sens extérieurs, à qui Dieu avait bien voulu faire part du bonheur de l'âme; mais cela n'est point vrai quant à l'âme. Dieu ne l'abandonne pas, et elle demeure enrichie de ses grâces, comme les effets le font voir avec le temps.

Par rapport aux agitations que vous éprouvez à la suite de l'oraison, n'en faites point de cas. Je n'ai jamais passé par là, grâce à la bonté divine; mais je me persuade que cela vient du plaisir excessif dont l'âme est affectée, lequel se répand au dehors; cela passera avec la grâce de Dieu, pourvu que vous ne vous y arrêtiez point. Certaines personnes à qui j'en ai parlé, m'en ont assuré. Vous serez aussi délivré de vos tremblements, qui n'ont d'autre cause que l'étonnement de l'âme, à la vue d'un spectacle si nouveau pour elle; et certainement il y a bien de quoi s'étonner; mais quand votre âme aura passé plusieurs fois par ces états, elle deviendra plus courageuse et plus disposée à recevoir les faveurs de son Dieu. Résistez autant que vous le pourrez à ces tremblements et à tous autres mouvements extérieurs, de peur que vous n'en contractiez l'habitude, car cela est plus capable de nuire que de profiter.

Cette chaleur que vous dites que vous sentez, est, je crois, fort indifférente pour l'âme; mais je craindrais, si elle était excessive, qu'elle ne nuisit à la santé. Il faut espérer que cela s'en ira avec les tremblements. Je m'imagine que ces sortes de choses viennent du tempérament; et que, comme vous êtes sanguin, la grande agitation de votre esprit rassemble toute la chaleur naturelle autour du cœur; mais encore un coup, cela ne fait rien à l'oraison.

Je crois avoir répondu à ce que vous dites que, quand tout cela est passé, vous vous trouvez comme s'il ne vous était rien arrivé. Cela revient assez à ce que dit saint Augustin, si je ne me trompe, que l'Esprit de Dieu passe sans laisser de marques, comme la flèche, qui ne laisse aucune trace dans l'air; mais oui, je me souviens que j'ai répondu à cet article. Franchement j'ai l'esprit bouleversé par la quantité de lettres que j'ai reçues depuis la vôtre, et à la plupart desquelles je n'ai point encore fait réponse, faute de temps.

Il faut cependant vous prévenir que, dans d'autres occasions, l'âme, au sortir de l'oraison, demeure tellement frappée, qu'elle ne peut revenir à elle de plusieurs jours. Elle ressemble alors au soleil, dont les rayons ne laissent pas d'échauffer, quoiqu'on ne le voie pas. On dirait qu'elle réside ailleurs, et qu'elle anime le corps sans y être; ce qui vient de ce que quelqu'une de ses puissances est suspendue. Au reste la méthode que vous tenez dans l'oraison est fort bonne, grâce à Dieu: j'entends quand vous n'êtes pas dans l'état de quiétude.

Je ne sais si j'ai répondu à tout; les autres fois je relis vos lettres après avoir écrit, ce n'est pas peu d'en avoir le temps; mais pour cette fois-ci je n'ai relu la vôtre qu'à mesure que j'y faisais réponse. Ne prenez pas la peine de relire celles que vous m'écrivez; je ne relis jamais les miennes. Quand vous trouverez quelques fautes dans les

miennes, corrigez-les. J'en ferai autant dans les vôtres. Moyennant cela on s'entend. Le reste est temps perdu, et n'aboutit à rien.

Je vous envoie ce cilice, dont vous vous servirez quand vous aurez de la peine à vous recueillir pour le temps de l'oraison, ou quand vous aurez envie de faire quelque chose pour Dieu. Rien ne réveille plus l'amour; mais c'est à condition que vous ne le mettez point, ni quand vous serez entièrement habillé, ni quand vous irez vous coucher. Vous observerez seulement de le poser de façon que vous en sentiez l'incommodité. Je vous donne ce conseil avec quelque sorte de crainte; car comme vous êtes d'un tempérament sanguin, la moindre douleur est peut-être capable de vous échauffer le sang; mais il y a tant de satisfaction, quand on aime Dieu, à faire quelque chose pour lui, ne fût-ce qu'une bagatelle, que je suis d'avis que nous fassions cette épreuve; laissez passer l'hiver, et nous verrons à vous faire faire quelque autre petite chose. Je ne vous oublierai point. Ecrivez-moi comment vous vous trouverez de cette babiole, car nous ne pouvons guère nommer cela autrement, pour peu que nous voulions nous rendre justice, et considérer ce que Dieu a souffert pour nous. Je ne puis pourtant m'empêcher de rire quand je fais réflexion que, pour les confitures et l'argent que vous m'envoyez, je vous fais présent d'un cilice.

Notre père visiteur se porte bien et est actuellement à faire ses visites. C'est quelque chose d'étonnant que la tranquillité qu'il a mise dans la province, et l'affection que tout le monde lui porte. Il fait bien éclater l'esprit d'oraison, la vertu et les talents que Dieu lui a donnés. Dieu vous conserve, mon cher frère; je ne puis finir quand je m'entretiens avec vous. Tout le monde vous fait mille compliments. Ne manquez pas de dire bien des choses pour moi à M. de Salcède. Vous avez raison de l'aimer, car c'est un saint.

Je me porte à merveille, et je suis avec toute la tendresse possible,

Mon très-cher frère,

Votre indigne servante,

THERÈSE DE JÉSUS.

J'ai envoyé demander mon livre à l'évêque, parce que peut-être il me prendra fantaisie d'y ajouter ce que Dieu a fait pour moi. Il y a bien de quoi faire un second volume, et assez grand, si j'avais l'esprit de m'expliquer. En tous cas, si je n'ai point le temps d'y travailler, la perte ne sera pas grande.

REMARQUES.

Ce n'est pas sans raison que la Sainte s'afflige ici de ce que ses ravissements, qui l'avaient quittée, la reprennent; car dans ces sortes d'états on est exposé à deux inconvénients également fâcheux, ou d'être l'objet des louanges des hommes, ce qui embarrasse beaucoup une âme véritablement humble, ou de donner matière à la médisance et au scandale, ce qui offense Dieu.

Rien de plus sublime, et en même temps rien de plus juste que l'explication que donne ici la Sainte des vers de sa façon qu'elle avait envoyés précédemment à son frère.

On voit bien que cette lettre est écrite de Tolède, et conséquemment en 1577.

LETTRE XXVI.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.

QUATRIÈME.

Divers sujets. Instructions pour les supérieures.

Jésus soit avec votre révérence.

17 janv. 1577. — Que je suis contente, ma chère fille, de la lettre que vous m'avez écrite, pour les bonnes nouvelles que vous me donnez, tant de votre santé, que de cette postulante qui a formé le généreux dessein de vous mettre en état par sa dot, de payer votre maison ! Dieu veuille n'y point apporter d'obstacles, je l'en supplie de tout mon cœur. Ce serait pour moi une grande consolation de vous voir enfin tranquille. Si cette bonne demoiselle entre chez vous, ayez pour elle, au nom de Dieu, toute sorte d'égards ; elle le mérite bien. Je voudrais avoir le temps de vous écrire un peu au long, mais il m'a fallu écrire à Avila, à Madrid, et en plusieurs autres endroits, et j'ai la tête dans un état pitoyable. J'ai reçu toutes vos lettres, mais vous ne me dites rien d'une que j'écrivais à mon cher prieur des Grottes, et que je vous avais envoyée ouverte, pour que vous en prissiez lecture ; apparemment elle aura été perdue.

Vous devez vous trouver bien seules depuis le départ de notre père. Dites, je vous prie, à monsieur Garcie Alvarez, qu'il est maintenant plus obligé que jamais de vous tenir lieu de père. J'ai été charmée d'apprendre que sa parente soit entrée chez vous ; assurez-la bien de mon amitié, s'il vous plaît, ainsi que les religieuses de Paterne. J'ai grand regret de ne pouvoir leur écrire ; envoyez-leur ma lettre, afin qu'elles sachent que je me porte bien, que leur lettre m'a fait grand plaisir, et que j'ai été bien aise d'apprendre que la mère Marguerite et monsieur leur confesseur sont en bonne santé.

Qu'elles ne s'étonnent pas de ne pouvoir attraper tout d'un coup notre régularité. Ce serait folie que d'y prétendre. Il ne faut pas non plus leur faire un monstre de se parler les unes aux autres, ni de bien d'autres choses qui par elles-mêmes ne sont point des péchés. Ce serait leur donner l'occasion de pécher, au lieu de la leur ôter, parce qu'elles sont accoutumées à un train de vie tout différent. Il faut laisser agir Dieu et le temps, autrement ce serait les désespérer. Nous ne cessons ici de prier pour elles. Je n'approuve pourtant pas que la prieure souffre que les religieuses lui tiennent des propos peu respectueux, si ce n'est qu'elle puisse feindre de ne les avoir pas entendus. Au reste toutes les supérieures doivent se bien mettre dans l'esprit qu'à l'égard de tout ce qui est au-delà de la clôture, c'est à Dieu qu'il appartient de nous en faire naître le désir, et de nous le faire exécuter avec goût. Qu'il soit avec vous, ma fille, et qu'il vous conserve, ainsi que toutes nos sœurs, à qui je vous prie de faire mes compliments.

Dites, je vous prie, à la prieure de Paterne que je suis étonnée qu'elle ne me parle non plus dans ses lettres de la sœur S.-Jérôme, que si elle n'était pas dans sa maison, quoique cette sœur y soit peut-être plus utile qu'elle-même, et que je la charge de m'en donner des nouvelles, sans que je dispense pour cela la sœur S.-Jérôme de m'écrire directement. Je leur recommande à toutes deux de mettre leur confiance en Dieu, si elles veulent réussir dans leurs desseins, et de se bien persuader qu'elles ne peuvent rien par elles-mêmes.

Je me porte assez bien. La prieure de Malagon est comme à son ordinaire. Marquez-moi si notre père avait de l'argent pour son voyage. J'ai ouï dire que non. De grâce, faites-lui remettre cette lettre en main propre, le plus promptement que vous pourrez, et par une personne dont vous soyez sûre. J'ai bien du regret que le procureur fiscal de Séville s'en aille. Dieu veut apparemment qu'on reconnaisse que c'est lui qui fait tout. Mes compliments au prier du Carmel et au bon père Grégoire, à qui vous recommanderez de m'écrire. Je suis toujours bien tendrement,

Ma révérende mère,

Votre servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

J'ai trouvé fort plaisant ce que vous me dites à l'occasion de vos matines. J'espère que tout ira bien; car c'est dans la plus grande nécessité que Dieu se plait à nous secourir. Que l'absence de notre père ne vous empêche pas de nous écrire; pour moi je ne vous écrirai plus si souvent, seulement pour vous épargner les ports de lettres.

REMARQUES.

La manière dont la Sainte parle ici des religieuses de Paterne fait suffisamment connaître que ce n'était point une maison de la réforme; mais que les carmélites déchaussées y avaient été envoyées seulement pour y mettre la réforme. On ne sait ce qu'est devenu ce couvent

LETTRE XXVII.

A DOM LAURENT DE CEPÈDE, SON FRÈRE.

CINQUIÈME.

Elle lui rend compte de l'état de sa santé; continue de lui donner des instructions pour la vie spirituelle; lui parle d'une affaire concernant le couvent de Caravaque, et lui apprend le retour du père Tostat à la cour.

Jésus soit avec vous, mon cher frère.

10 févr. 1577. — Ma faiblesse de l'autre jour m'a quittée; et depuis, comme je me suis sentie beaucoup de bile, et que j'ai craint que cela ne m'empêchât de jeûner ce carême, je me suis purgée; mais malheureusement ce jour-là il me survint tant d'affaires, et j'eus tant de lettres à écrire, que je fus obligée de veiller jusqu'à deux heures après minuit; ce qui me causa un grand mal de tête. Je crois pourtant que ce fut un

avantage pour moi ; car il est arrivé de là que le médecin m'a défendu d'écrire passé minuit ; et m'a même ordonné de me servir la plupart du temps de la main d'une autre. La vérité est que cet hiver je me suis excédée à écrire, et qu'à cet égard je suis dans mon tort ; car je prenais beaucoup sur mon sommeil, pour être libre le lendemain matin ; et comme je me mettais souvent à mes lettres à la suite de mon vomissement, tout cela n'accommodait pas ma santé. Je fus donc fort malade le jour de ma médecine ; mais depuis ce jour-là il me semble que je vais de mieux en mieux. Ne soyez point inquiet, car j'ai grand soin de moi. J'ai cru devoir vous faire ce détail, afin que vous ne soyez point en peine, si par hasard on vous montrait à Avila des lettres de moi, écrites d'une main étrangère, et que vous ne vous étonniez pas non plus si celles que je vous écrirai dorénavant sont plus courtes qu'à l'ordinaire.

Mettez-vous bien dans l'esprit que je me traite tout du mieux que je puis. J'ai été fâchée du présent que vous m'avez envoyé. J'aurais beaucoup mieux aimé que vous en eussiez fait usage pour vous-même. Les douceurs ne sont pas faites pour moi ; j'ai pourtant mangé de celles-ci ; mais ne m'en envoyez plus, ou je me fâcherai tout de bon. N'est-ce pas assez que je ne vous donne rien ?

Je ne sais comme vous l'entendez, avec ces disciplines que vous prenez pendant des *Pater*. Jamais je ne vous ai dit pareille chose. Relisez ma lettre, et vous verrez si je me trompe. De grâce, n'en prenez pas plus que je vous ai marqué ; je vous le permets deux fois la semaine ; et ce carême un jour dans la semaine vous mettrez le cilice, à condition que vous le quitterez, si vous vous apercevez que votre santé en soit dérangée ; car comme vous êtes fort sanguin, c'est tout ce que je crains. Je ne vous permets rien de plus ; et il est bon que vous sachiez que dans ces commencements vous mériterez davantage à modérer votre pénitence, parce que vous rompez votre volonté. Ne manquez pas, quand vous aurez pris le cilice, de m'avertir si vous vous en trouvez mal.

Cette oraison de repos, dont vous me parlez, est l'oraison de quiétude, dont il est parlé dans le petit livre. Quand à ces mouvements sensibles, je vous ai dit ce qu'il y avait à faire. Je trouve que cela est indifférent à l'oraison, et que le mieux est de n'y faire aucune attention. Je me souviens d'avoir entendu dire à un grand théologien qu'un homme l'était venu trouver un jour extrêmement affligé de ce que chaque jour qu'il communiait, il tombait dans un état plus humiliant encore que celui dont vous vous plaigniez. On lui avait ordonné pour cette raison de ne communier qu'une fois l'année, seulement pour satisfaire au commandement. Le théologien, quoiqu'il ne fût pas homme d'oraison, reconnut la cause de la faiblesse de cet homme, lui conseilla de n'en faire aucun cas, et de communier tous les huit jours ; et depuis ce temps cet homme débarrassé de ses craintes, fût aussi délivré de la tentation. Que cela ne vous inquiète donc en aucune manière.

Vous pouvez au reste vous ouvrir à Julien d'Avila, c'est un grand homme de bien. Il me marque qu'il vous rend visite quelquefois ; je m'en réjouis. Voyez-le de temps en temps ; et si vous voulez, faites-lui quelque largesse ; car je sais qu'il est fort pauvre, et fort détaché des biens de ce monde. C'est selon moi un des plus vertueux ecclésiastiques que nous ayons à Avila. Il y a toujours à profiter dans l'entretien de ces sortes de personnes ; car enfin on ne peut pas toujours faire oraison.

Je vous dis, et vous ordonne, mon cher frère, de ne pas donner moins de six heures au sommeil. Considérez que nous autres personnes âgées, il faut nécessairement que nous prenions soin de notre corps, de peur que l'esprit ne vienne à s'affaiblir ; ce qui est la chose du monde la plus triste. Vous ne sauriez croire le chagrin que j'ai eu tous ces jours-ci, de n'oser ni lire, ni faire oraison ; quoique cependant cela aille beaucoup mieux, comme je vous ai dit. Je vous réponds que cela me rendra réservée pour l'avenir. Enfin je vous recommande de dormir. Faites ce que l'on vous ordonne, et soyez sûr qu'en obéissant vous serez agréable à Dieu. Que vous êtes simple d'imaginer qu'il en est de votre oraison comme de celle qui m'empêchait autrefois de dormir ! Il y a bien de la différence de mon état d'alors au vôtre d'à présent ; car je faisais plus d'efforts pour dormir que pour veiller.

Certainement je ne puis assez remercier Notre-Seigneur des grâces qu'il répand sur vous, et des bons effets qu'elles produisent dans votre âme. Jugez par là de la grandeur de Dieu, qui en un moment vous communique plus de vertu que vous n'en pourriez acquérir par un long et pénible travail. Souvenez-vous que le moyen de conserver sa tête, est de boire et de manger à son ordinaire. Encore un coup, faites ce que je vous dis. Je loue Dieu de la bonne santé qu'il vous donne, et je le prie de vous la conserver encore pendant beaucoup d'années, afin que vous puissiez les employer tout entières à son service.

Pour cette frayeur dont vous me parlez, je ne doute nullement qu'elle ne vienne de la présence du démon, dont votre esprit est frappé. Quoique vous ne le voyiez pas des yeux du corps, sans doute votre âme le voit ou le sent. Ayez toujours de l'eau bénite auprès de vous ; sil n'y a rien qu'il craigne tant. Je m'en suis servie bien des fois avec succès, et dans des occasions où, non content de me faire peur, il me tourmentait étrangement. Ceci entre vous et moi. Mais je vous avertis qu'à moins de l'asperger d'eau bénite, il ne fuit point. Ainsi il faut en jeter tout autour de vous.

Ne pensez pas que ce soit une petite grâce que Dieu vous fait de vous conserver le sommeil. Elle est très-grande, je vous assure ; et je ne puis trop vous répéter que vous ne devez pas vous défendre de dormir votre suffisance. Le temps n'est pas encore venu.

C'est de votre part une grande charité de vouloir prendre pour vous les peines, et laisser aux autres les consolations ; et vous devez remercier Dieu de vous en donner la pensée : mais, d'un autre côté, c'est une

grande simplicité, et même un défaut d'humilité de penser qu'il vous suffirait d'avoir les vertus de monsieur de Salcède, ou celles que Dieu vous donne, sans le secours de l'oraison. Croyez-moi, laissez faire au Maître de la vigne, il connaît les besoins de chacun de nous. Jamais je ne lui ai demandé de peines intérieures, et il n'a pas laissé de m'en envoyer de bien sensibles depuis que je suis au monde. Ces sortes d'afflictions dépendent beaucoup du tempérament et de l'humeur. J'ai bien de la joie de voir que vous goûtez ce saint homme, et je souhaite de tout mon cœur que vous l'imitiez.

Je me suis bien doutée de ce qui arriverait de ma sentence, et que vous n'en seriez pas content. Mais il ne m'aurait pas convenu de traiter la matière sérieusement; et à ne vous pas mentir, je ne pouvais guère porter un autre jugement de votre ouvrage que celui que j'en ai porté, et dans lequel je persiste. Je n'ai pas laissé cependant de vous donner quelque louange, si vous y prenez garde. J'avais la tête, ce jour-là, si embarrassée d'affaires et de lettres, qu'il est étonnant que j'aie pu m'acquitter bien ou mal de cette commission. On dirait en de certains temps que le démon prend à tâche de me susciter quantité d'affaires à la fois pour m'embarrasser; et c'est ce qui m'arriva le jour de ma médecine, dont je me suis si mal trouvée. Ce fut un miracle que je n'envoyai point à l'évêque de Carthagène une lettre que j'écrivais à la mère du père Gratien. Je m'étais méprise d'adresse; et la lettre de la dame était déjà dans le paquet de l'évêque. Quand j'y pense, je ne puis assez remercier le Seigneur d'y avoir mis la main. Dans celle pour l'évêque (que je n'ai, par parenthèse, jamais vu), je lui parlais de ce qui s'était passé entre son promoteur et nos sœurs de Caravaque, et de la défense qu'il avait faite à leur confesseur de leur dire la messe. Cette affaire est arrangée présentement, et je crois que le reste ira bien, je veux dire que l'évêque admettra le monastère; il ne saurait faire autrement, d'autant plus que je lui suis recommandée par plusieurs personnes dont je lui envoie les lettres avec la mienne. Mais voyez un peu quelle bévue et quel quiproquo, si ces deux lettres eussent été échangées! Et considérez si je n'ai pas bien fait de m'arrêter ici pour arranger l'affaire de nos sœurs.

Nous ne sommes pourtant pas encore délivrées de toute crainte de la part du père Tostat, qui retourne présentement à la cour. Recommandez-nous à Notre-Seigneur, et lisez cette lettre que je vous envoie de la prieure de Séville. J'ai eu grand plaisir à lire celle qu'elle m'a envoyée de vous, de même que celle que vous avez écrite à nos sœurs, qui est fort joliment tournée. Elles se sont beaucoup amusées à la lire, et surtout ma compagne. Elles vous font toutes mille compliments. Ma compagne est cette religieuse de cinquante ans qui vint avec nous de Malagon. C'est une excellente fille, et fort entendue. J'en puis parler sagement, car c'est elle qui prend soin de moi; et vous ne sauriez croire jusqu'où va son attention.

La prieure de Valladolid m'a mandé que l'on faisait tout ce qu'on pou-

vait faire dans l'affaire que vous savez, et que dom Pierre d'Ahumade était sur les lieux; je suis persuadée que le marchand qui s'en mêle s'en acquittera bien.

Faites mes amitiés à vos enfants, et particulièrement à François. J'ai grande envie de les voir tous. Vous avez bien fait de congédier cette personne, quoique vous n'eussiez pas lieu d'en être mécontente. Quand elles sont en si grand nombre, elles ne font que s'embarasser l'une l'autre. Je compte que vous ne manquez pas à faire toujours bien mes compliments à madame Jeanne, à dom Père Alvarez et à tous nos amis. Croiriez-vous qu'en ce moment je me trouve mieux de la tête que quand j'ai commencé ma lettre? Cela pourrait bien venir du plaisir que j'ai de m'entretenir avec vous.

J'ai eu aujourd'hui la visite du docteur Velasquez, mon confesseur. Je lui ai communiqué vos idées sur l'argenterie et la tapisserie; car je ne voudrais pas que, faute d'assistance de ma part, vous manquassiez d'avancer dans le service de Dieu; et sur cette matière je ne m'en rapporte pas à moi-même. J'avais d'abord pensé comme vous; mais il dit que ces sortes de choses ne font ni bien ni mal, pourvu que vous tâchiez de vous convaincre du peu de cas qu'elles méritent qu'on fasse d'elles, et que vous n'y soyez point attaché. Il ajoute qu'il est raisonnable, ayant, comme vous avez, des enfants à marier, que vous ayez une maison meublée selon votre qualité et vos moyens; qu'il faut que vous preniez patience; que Dieu ne manque jamais d'amener le temps pour exécuter les bons désirs, et que par la suite il vous mettra à portée d'accomplir les vôtres. Je prie le Seigneur de vous conserver et de faire de vous un grand saint. Et je suis bien tendrement,

Mon cher frère,

Votre servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS

REMARQUES.

Pour entendre l'endroit de cette lettre où la Sainte parle d'une sentence qu'elle a rendue, il faut avoir recours à la lettre XXIII.

On voit clairement que cette lettre a suivi de près celle du 2 et du 17 janvier 1577, écrites au même dom Laurent de Cepède; c'est ce qui m'engage à la placer dans la même année.

LETTRE XXVIII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.

CINQUIÈME.

La Sainte la remercie d'un présent qu'elle lui avait envoyé; approuve sa manière d'oraison, et celle d'une autre sœur du même couvent; blâme l'indiscrétion et l'imprudence de deux autres religieuses, et traite quelques autres sujets.

La grâce de l'Esprit saint soit avec vous, ma chère fille.

2 mars 1577. — En reconnaissance des bonnes nouvelles que vous m'apprenez et des beaux présents que vous me faites, je devrais vous

écrire une bonne grande lettre , et cela me ferait beaucoup de plaisir. Mais j'espère que vous voudrez bien vous contenter de celle-ci, d'autant plus que je vous écrivis hier. D'ailleurs je vous dirai que les lettres que j'ai été obligée d'écrire cet hiver, m'ont si fort affaibli la tête, que j'en ai été malade. Je me porte beaucoup mieux présentement ; et malgré cela je n'écris presque plus de ma main, parce qu'on me fait entendre qu'autrement je ne guérirais pas.

Je suis fort contente de votre manière d'oraison. N'allez pas vous figurer que ce soit manquer d'humilité de reconnaître que Dieu vous en rend capable, et qu'il vous fait des grâces particulières, pourvu que vous compreniez que tout cela ne vous appartient pas. C'est ce qu'on ne peut manquer de comprendre, quand l'oraison vient de Dieu. Je le loue du meilleur de mon cœur du progrès qu'il vous fait faire, et je tâcherai de vous payer de vos bonnes nouvelles, en lui demandant pour vous ce que vous désirez. Priez-le de votre côté qu'il me rende telle que mes prières puissent lui être agréables.

J'approuve également l'oraison de la sœur Béatrix ; mais empêchez autant que vous le pourrez qu'on s'entretienne de ces choses-là ; et ne doutez pas que vous n'y soyez obligée en qualité de prieure. La sœur saint Jérôme a été ici fort discrète sur ce chapitre, parce que dès la première fois qu'elle voulut en parler, la prieure l'arrêta tout court, la gronda et lui ferma la bouche ; et vous savez que, dans tout le temps que j'ai été avec elle à Séville, elle s'est également contenue. Je ne sais si nous avons bien ou mal fait de la laisser sortir d'avec nous. Plaise à Dieu que cela tourne à bien ! Voyez un peu la belle chose que ç'eût été si d'autres religieuses eussent trouvé le billet qu'elle écrivait à la prieure ! Dieu le pardonne à celui qui lui a donné un pareil ordre. J'aurais voulu que notre père lui eût écrit un peu ferme là-dessus. A son défaut je mets ici une lettre pour elle, que vous lirez, et que vous lui enverrez si vous la trouvez bien.

Vous faites merveille, ma chère fille, de ne pas souffrir que vos religieuses parlent à personne de ces choses-là. La prieure de Veas m'écrit qu'elle a mis les siennes sur le pied de ne parler à leur confesseur que de leurs péchés seulement ; au moyen de quoi il les confesse toutes en une demi-heure. Elle voudrait qu'on se gouvernât de même dans toutes nos maisons, parce que, dit-elle, les sœurs, en s'accoutumant à ouvrir leurs cœurs à la supérieure, reçoivent d'elle leur consolation, et lui sont par là plus attachées. Vous pourriez leur dire que, comme j'ai quelque expérience sur ces sortes de matières, au lieu de s'adresser à gens qui en ont peut-être moins que moi, elles feraient bien de m'écrire ; et je crois que cette précaution conviendrait mieux dans le pays où vous êtes qu'en aucun autre.

Que la sœur Saint-François fasse manger gras à la sœur que vous savez, aussitôt après le carême, et ne la laissez pas jeûner. Je voudrais bien savoir ce qu'elle entend par cette force si grande que Dieu lui com-

mi nique ; car elle ne s'explique point. Quel triste état pour elle que de paraître toujours tout en pleurs devant les autres sœurs, et qu'on la voie écrire à chaque instant ! Tâchez de lui enlever ce qu'elle écrit, et envoyez-le moi. Surtout ôtez-lui toute espérance de communiquer avec qui que ce soit, si ce n'est avec notre père, puisque ceux qu'elle a consultés jusqu'à présent l'ont perdue. Qu'on tâche de lui persuader que l'on n'entend point du tout ce langage à Séville ; et, en effet, on l'y entend encore moins que vous ne pensez. Il n'y aurait pourtant pas d'inconvénient d'en parler en confession, pourvu que ce fût au père Acosta ; mais je trouve que ce parti-là convient moins à cette sœur qu'à toute autre.

J'approuve fort l'ordre donné pour Paterne, de laisser un peu plus de liberté aux religieuses, quoiqu'il eût beaucoup mieux valu les mettre d'abord sur le pied qu'il convenait ; car, en fait de réforme, quand les gens viennent à gagner quelque petite chose à force de crier et de clabauder, ils s'imaginent aussitôt qu'ils n'ont qu'à continuer pour tout obtenir. Vous avez bien fait de les avertir de s'assujétir aux exercices de communauté.

Comme j'ai écrit cette lettre à plusieurs reprises, je crains d'avoir oublié de répondre à quelque article de la vôtre. Je vous envoie les verroux que vous me demandez. Je les ai fait faire comme ceux de nos grilles du chœur, et n'ai pas cru qu'ils dussent être plus propres. Ils m'ont tout l'air de n'être pas de votre goût ; mais vous vous en contenterez, s'il vous plaît, puisque nous autres, qui ne croyons pas être moins délicates que vous, nous n'en avons pas de plus beaux. Je ne trouve rien de mieux que ces petits verroux, et je ne sais ce que vous voulez me dire avec vos serrures. On est après à faire les crucifix ; je crois qu'ils vous reviendront à un ducat la pièce.

Vous trouverez sous cette enveloppe les différentes explications qui ont été données sur les paroles que vous savez, que j'avais d'abord proposées à mon frère pour les proposer à d'autres. Les auteurs de ces explications étaient demeurés d'accord de les envoyer à nos sœurs de Saint-Joseph d'Avila, pour qu'elles jugeassent qui avait le mieux rencontré ; mais l'évêque, qui se trouva présent, leur ordonna de me les envoyer, et voulut que je fusse leur juge ; à quoi il me fallut obéir, quoiqu'en vérité j'eusse pour lors si mal à la tête, qu'à peine pouvais-je lire. Vous me ferez plaisir de montrer tout cela au père prieur et au père Nicolas ; mais il faut commencer par leur exposer le fait, et ne leur laisser lire ma décision qu'après qu'ils auront lu les explications. Je vous prie aussi de me renvoyer, si vous pouvez, tous ces papiers, parce que notre père se fera un plaisir d'en prendre lecture ; et d'ailleurs on me les demande à Avila, quoi que ce ne soit pas ici la route du messenger.

Je vous envoie aussi une lettre de mon frère, où il me parle des grandes faveurs que Dieu lui fait. J'en ai plusieurs de lui qui traitent

de la même matière; mais j'ai trouvé celle-ci sous ma main; et comme vous lui voulez du bien, je suis persuadée qu'elle vous fera plaisir à lire. Ayez soin de la déchirer aussitôt après l'avoir lue, et demeurez avec le Seigneur. Quand je suis à m'entretenir avec vous, je ne finirais pas si je m'en croyais, et je sens pourtant que cela me fait mal de tant écrire.

Je prie la divine majesté de vous rendre sainte,
Et je suis toujours bien tendrement,
Ma révérende mère,
Votre servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Sachez-moi gré de vous avoir écrit de ma main. Je n'en ai point encore tant fait pour nos sœurs de S.-Joseph d'Avila.

REMARQUES.

La Sainte parle ici d'une religieuse à qui son confesseur avait donné ordre un peut trop légèrement, de mettre par écrit les faveurs particulières qu'elle prétendait avoir reçues de Dieu. Elle recommande à la prieure de ne pas permettre que la chose éclate au dehors, dans la crainte que cela ne leur attirât quelques nouvelles persécutions. Et en effet on ne saurait apporter une trop grande circonspection sur cette matière.

Le père Acosta était un jésuite fort avancé dans la vie contemplative.

Ces différentes explications, et ce jugement de la Sainte qu'elle envoyait à la prieure de Séville, avaient pour objet les paroles mystérieuses : *Cherche-toi en moi.* Elles font la matière de la XXIII^e lettre, adressée à Dom Alvaro de Mendoza, évêque d'Avila.

LETTRE XXIX.

A MONSIEUR LE LICENCIÉ, DOM GASPARD DE VILLENEUVE, A MALAGON.

Elle lui marque ses intentions au sujet de la profession de deux novices, dont l'une était sœur de cet ecclésiastique, et désapprouve le mécontentement des carmélites de Malagon.

Jésus soit avec vous, monsieur et mon père.

17 avril 1577. — Je commence par vous dire que si j'avais la tête aussi forte que j'ai d'envie de m'entretenir avec vous, ma lettre ne serait pas si courte; car mon dessein était de répondre fort au long à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Par rapport à l'affaire de mademoiselle votre sœur, ma chère fille, je suis fort aise qu'il ne tienne ni à vous ni à elle qu'elle ne s'achève. Je ne sais ce que cet énigme signifie, ni sur quoi se fonde la mère supérieure. La mère prieure Briande m'en a écrit, et je lui fais réponse. Je serais assez pour qu'on suivît son avis, si vous le trouvez bon; sinon vous n'avez qu'à donner vos ordres, on les exécutera. Pour moi je ne m'en mêle plus.

A l'égard de la sœur Marianne, mon intention est qu'elle fasse profession à son rang. Pourvu qu'elle sache dire son office, et que du reste elle soit attentive; c'est tout ce qu'il nous faut. Nous en avons bien reçu d'autres qui n'en savaient pas davantage, et cela par l'avis

des docteurs. Je mande à la mère supérieure que c'est mon intention, à moins que vous n'en jugiez autrement; car je m'en rapporte à ce qu'il vous plaira d'en ordonner.

Ayez la bonté, s'il vous plaît, de faire mes compliments à la sœur Jeanne-Baptiste, et à la sœur Béatrix, et de leur dire que, puisqu'elles vous ont, elles n'ont qu'à s'adresser à vous pour leurs besoins intérieurs, si elles ne trouvent pas la supérieure suffisante: mais recommandez-leur, je vous prie, de ne se pas tant plaindre, puisqu'au bout du compte cette supérieure ne les tue point, ni ne détruit leur maison, ni ne les laisse manquer du nécessaire. Je sais bien ce qu'elles veulent dire; mais jusqu'à ce que le père visiteur aille sur les lieux, il n'y a rien à faire.

Ah! mon père, qu'il est triste de voir tant d'inconstance dans les religieuses de cette maison! Combien de choses leur paraissaient autrefois insupportables dans la même personne qu'elles adorent aujourd'hui! Il faut avouer qu'elles mettent bien de l'amour-propre dans la pratique de l'obéissance. Aussi Dieu les punit-il par où elles manquent. Prions-le de nous conduire tous à la perfection. Ainsi soit-il. Ces bonnes sœurs sont encore bien novices dans la vertu; et je m'en étonnerais moins, si elles ne vous avaient pas pour directeur. Je prie le Seigneur de vous conserver. Faites-moi la grâce de m'écrire de temps en temps; c'est une consolation pour moi, et je n'en ai pas beaucoup d'autres.

Je suis avec beaucoup de respect,

Monsieur et mon père,

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

J'avais dessein de faire réponse à la sœur Marianne; mais la faiblesse de ma tête ne me le permet pas. Je vous supplie seulement de lui dire que, si elle agit comme elle écrit, nous lui passerons bien volontiers le défaut qu'elle a de ne savoir pas si bien lire qu'une autre. Sa lettre m'a fait grand plaisir, et pour réponse je lui envoie la permission de faire ses vœux. Si par hasard le père visiteur tardait trop, elle pourra les faire entre vos mains, à moins que vous n'en jugiez autrement que moi. Il me semble que vous avez pour cela un caractère suffisant, et elle doit compter, en les faisant entre vos mains, qu'elle les fait entre les mains de Dieu, comme cela est effectivement.

REMARQUES.

Il faut observer, pour l'intelligence de cette lettre, que la mère Briande, prieure du couvent des carmélites réformées de Malagon, fille d'une grande vertu, et fort estimée de la Sainte, ayant été atteinte d'une maladie qui tirait en longueur, la Sainte la fit passer de Malagon à Tolède, où elle resta longtemps; et qu'en attendant sa guérison, cette maison fut gouvernée par une supérieure, dont les religieuses ne furent pas contentes.

LETTRE XXX

AU ROI D'ESPAGNE PHILIPPE II.

La Sainte implore la protection du roi, à l'occasion d'un mémoire présenté à sa majesté, injurieux au père Gratien et à la réforme.

(15 septembre 1577.)

La grâce du Saint-Esprit soit incessamment avec votre majesté.

Sire ,

J'ai appris qu'on a depuis peu présenté à votre majesté un mémoire contre le père Gratien. Cette nouvelle ruse du démon et de ses ministres me cause les plus cruelles alarmes. On ne se contente pas de diffamer ce serviteur de Dieu qui ne cesse de nous édifier, et qui, suivant ce qu'on me mande des monastères qu'il visite, les laisse tous remplis d'un nouvel esprit de ferveur ; on tâche encore de déshonorer ces monastères où Dieu est si fidèlement servi.

L'un des principaux acteurs de cet odieux complot est un carme déchaussé qui, avant de prendre l'habit, était domestique dans nos maisons, et qui plus d'une fois a donné des preuves de son peu de jugement. Les envieux du père Gratien se sont servis de ce religieux et de quelques autres qui sont animés contre lui, parce que c'est à lui, comme visiteur, de les punir lorsqu'ils sont en faute. On leur a fait signer des choses si extravagantes, et je puis dire si monstrueuses pour des personnes de notre état, que si je n'étais alarmée du mal que le démon se propose d'en faire résulter, je serais la première à m'amuser des contes qu'ils débitent de nos carmélites. Au nom de Dieu, sire, ne permettez pas que des dépositions aussi scandaleuses soient portées dans les tribunaux de la justice. Le monde est fait de façon que bien des gens pourraient nous soupçonner d'avoir donné matière à la médisance, lors même que notre innocence serait le mieux prouvée ; et il est à craindre que la plus petite tache ne nuise au progrès de notre sainte réforme, sur laquelle, jusqu'à présent, Dieu a versé ses bénédictions.

Votre majesté peut facilement instruire sa religion, en se faisant rendre compte d'une attestation que le père Gratien a jugé à propos de faire faire. Cet acte renferme le témoignage de plusieurs personnes également considérables par leurs lumières et leur vertu, qui communiquent avec nos religieuses. D'ailleurs on peut découvrir, par le moyen d'une information juridique, le motif qui fait agir les auteurs du mémoire. Je supplie donc instamment votre majesté d'apporter son attention à cette affaire. La gloire de Dieu y est intéressée ; car si nos adversaires s'aperçoivent que l'on fait quelques cas de leurs allégations, ils ne manqueront pas, pour secouer le joug de la visite, d'accuser d'hérésie quiconque osera s'en charger ; et, où la crainte de Dieu est presque bannie, l'on n'est point embarrassé pour trouver des témoins.

Je suis sensiblement touchée de la persécution que souffre ce serviteur

de Dieu, dont je connais la droiture et la vertu. C'est ce qui m'engage à conjurer votre majesté de le protéger, ou de donner ses ordres pour qu'il ne soit plus exposé à de pareils dangers. Il a pris naissance dans une famille qui vous est particulièrement attachée, et il est assurément très-méritant par lui-même. Je le regarde comme un homme envoyé du ciel; et je ne doute pas que la sainte Vierge, en qui il a toujours eu une dévotion singulière, ne lui ait inspiré le dessein d'entrer dans notre ordre pour venir à mon secours dans un temps où les forces commençaient à me manquer, après avoir travaillé seule pendant plus de dix-sept ans.

Peut-être, sire, abusé-je dans cette lettre des moments précieux de votre majesté; mais le tendre et respectueux attachement que j'ai pour elle me donne quelque droit à ses bontés; et je considère que, puisque Dieu souffre mes plaintes indiscrettes, votre majesté voudra bien aussi les souffrir. Plaise à sa miséricorde d'exaucer les prières que nos religieux et nos religieuses ne cessent de lui adresser pour la conservation de votre personne sacrée, qui est notre unique appui sur la terre.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De votre majesté

L'indigne servante et sujette,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

A Avila, ce 13 septembre 1577.

REMARQUES.

C'est à Séville que s'était élevée la persécution qui donna lieu à cette lettre, dans laquelle trois choses sont à remarquer : le zèle de la Sainte, la confiance qu'elle avait dans les bontés de Philippe II, et la pieuse liberté avec laquelle elle écrivait à ce monarque.

LETTRE XXXI.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU, PREMIER VISITEUR ET PREMIER PROVINCIAL DES CARMES DÉCHAUSSÉS, DIRECTEUR DE LA SAINTE.

PREMIÈRE.

Elle répond à plusieurs de ses lettres, et l'entretient de différentes affaires; fait des réflexions très-judicieuses sur le caractère de la bonne oraison, et donne quelques ordres pour le couvent de Séville.

La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, mon père.

23 octobre 1577. — J'ai reçu aujourd'hui trois de vos lettres par la voie du directeur de la poste; et hier je reçus celles dont frère Alphonse était porteur. Dieu m'a bien récompensée de la peine que le retardement de celles-ci m'avait causée : qu'il soit à jamais béni de vous avoir conservé en santé. Je fus d'abord fort alarmée, lorsqu'on apporta les paquets de la mère prieure, et que dans l'un ni dans l'autre il ne se trouva aucunes lettres de vous pour moi. Imaginez-vous le chagrin que cela

me fit ; mais heureusement j'eus bientôt de quoi me consoler. De grâce, souvenez-vous de m'accuser la réception de mes lettres ; la plupart du temps vous ne répondez point à ce que je vous écris, et encore oubliez-vous de dater les vôtres.

Vous me demandez dans vos deux dernières comment les choses se sont passées entre madame votre mère et moi. Je vous l'ai mandé par la voie du messenger de cette ville, et je compte que vous répondez à cet article par la lettre que vous me marquez que je dois recevoir par la voie de Madrid. Ainsi je n'ai point d'inquiétude à cet égard. Je me porte bien. Mon Isabelle est toute notre récréation. C'est quelque chose d'étonnant que sa satisfaction et sa gaité. Je reçus hier une lettre de madame votre mère ; tout le monde est en bonne santé.

J'ai bien remercié Dieu de la tournure que prennent nos affaires ; mais j'ai été étrangement surprise des choses que frère Alphonse m'a rapporté qu'on disait de vous. Bon Dieu, qu'il était nécessaire que vous fissiez ce voyage ! Quand vous n'auriez fait autre chose que de vous montrer, vous y étiez obligé en conscience pour l'honneur de l'ordre. Je ne conçois pas comment ces gens-là ont eu le front de publier de pareilles calomnies. Dieu veuille les éclairer ! Si vous aviez quelqu'un en main, en qui vous pussiez prendre confiance, ils mériteraient bien qu'on leur fit le plaisir de leur donner un autre prieur. Mais c'est une matière qui n'est pas à ma portée, ni de mon ressort. Celui qui a donné le conseil dont vous me parlez, m'a bien étonnée ; ç'eût été ne rien faire. C'est une chose étrange et bien pénible pour vous, que vous ayez là-bas quelqu'un qui vous soit contraire en tout. Sans doute il eût bien fait de refuser cette place ; mais que voulez-vous, on ne leur a pas appris à désirer d'être peu estimés dans ce monde.

N'est-ce pas une merveille que Paul avec autant d'occupations qu'il en a, puisse conserver toute sa tranquillité, en traitant avec Joseph ? J'en bénis Dieu de tout mon cœur. Dites-lui, je vous prie, mon révérend père, qu'il prenne son parti de se contenter de sa manière d'oraison ; et qu'il ne s'embarrasse pas si son entendement reste sans action, quand c'est la volonté de Dieu de le favoriser d'une autre manière. Vous lui direz aussi, s'il vous plaît, que je suis fort contente de ce qu'il m'écrit. Le grand principe dans ces matières intérieures et spirituelles, c'est que l'oraison la mieux faite et la plus agréable à Dieu, est toujours celle qui laisse après elle de meilleurs effets. Je n'entends point parler des grands désirs ; car, quoi que ce soit une bonne chose que les désirs, ils ne sont pas toujours tels que notre amour-propre nous les présente. J'appelle de bons effets ceux qui s'annoncent par les œuvres ; de sorte que l'âme fasse connaître le désir qu'elle a de la gloire de Dieu, par son attention à ne travailler que pour lui, à n'occuper sa mémoire et son entendement que de choses qui lui soient agréables, et à lui marquer de plus en plus l'amour qu'elle lui porte.

Oh ! que c'est bien là la véritable oraison, et non pas ces goûts qui

n'aboutissent qu'à notre propre satisfaction. Quand l'oraison n'a pas le caractère que je viens de dire, il reste souvent dans l'âme beaucoup de lâcheté, de vaines frayeurs, et même de l'aigreur contre ceux qui font peu de cas de nous. Pour moi je ne désirerais point d'autre oraison que celle qui me ferait croître en vertus. Quand elle serait accompagnée de grandes tentations, de sécheresse et de tribulations, je la regarderais comme la meilleure, parce qu'elle me rendrait plus humble, et par conséquent plus agréable à Dieu. Car il ne faut pas croire que celui qui souffre ne prie pas, lorsqu'il offre à Dieu ses souffrances. Souvent il prie beaucoup plus que celui qui se rompt la tête dans un coin de sa cellule pour s'exciter à l'oraison, et qui croit avoir beaucoup fait, s'il a tiré par force quelques larmes de ses yeux.

Pardonnez si je vous donne une commission aussi étendue pour Joseph. Je compte que l'amitié qu'il porte à Paul vous engagera de vous en charger, supposé que vous approuviez mes idées; autrement ne lui en dites mot. Je dis seulement ce que je souhaiterais qui m'arrivât; et j'ajoute que ce sont deux grands articles que les bonnes œuvres et la bonne conscience.

Ce que vous me marquez du père Jean m'a fait grand plaisir. Il pourrait fort bien arriver que, d'un mal que le démon aurait voulu faire, Dieu en fit sortir un bien; mais il faut être extrêmement sur ses gardes; car je suis persuadée que le démon emploiera toutes sortes de ruses pour nuire à Élisée. Ainsi il a grande raison de s'en défier. Je crois même qu'il ne faudrait pas ajouter beaucoup de foi à ces sortes de choses; car si c'est afin que Jean fasse pénitence, Dieu lui en a fourni plus de matières qu'il ne lui en fallait pour lui seul; aussi les trois autres qui devaient lui donner conseil, en ont-ils eu bientôt leur bonne part, comme Joseph l'avait prévu.

Pour la sœur S.-Jérôme, il faudra lui faire manger de la viande pendant quelques jours, et lui défendre l'oraison. Il sera aussi fort à propos que vous lui ordonniez de ne traiter qu'avec vous, ou de m'écrire. C'est une imagination faible. Elle croit voir et entendre les choses qu'elle médite. Cependant, comme c'est en même temps une très-bonne âme, je ne voudrais pas assurer qu'il n'y ait eu, et qu'il ne puisse encore y avoir du vrai.

Je pense de même sur le compte de la sœur Béatrix, quoique ce qu'on m'écrit touchant le temps de sa profession ne me paraisse pas une fantaisie; et qu'au contraire je le trouve assez bien. Elle est aussi dans le cas qu'on la fasse peu jeûner. Donnez sur cela vos ordres à la prieure, et que de temps en temps on défende l'oraison à ces deux religieuses, en les occupant à d'autres exercices, pour éviter un plus grand mal. Croyez-moi, mon père, ces précautions-là sont nécessaires.

L'article des lettres m'a fort chagrinée; mais vous ne me dites point si celles qui sont tombées entre les mains de Péralte étaient impor-

tantes. Je vous envoie un messenger exprès. Ah ! que j'ai porté d'envie à nos sœurs, qui ont eu le bonheur d'entendre vos sermons ! Il paraît bien qu'elles méritent les douceurs, et moi les amertumes. Cependant Dieu ne peut m'en envoyer tant, que je ne les accepte volontiers pour l'amour de lui. J'ai été fâchée d'apprendre que vous deviez aller à Grenade. Je voudrais savoir combien vous complex y rester, et en même temps comment je ferai pour vous écrire, et où j'adresserai mes lettres. Au nom de Dieu, n'oubliez pas à me répondre sur tout cela. Je n'ai reçu aucun blanc-seing. Je crois que j'en aurai besoin de deux ; envoyez-les moi, je vous prie. Je vois la peine que vous avez ; et jusqu'à ce que vous soyez un peu plus tranquille, je voudrais pouvoir vous soulager en quelque chose. Je prie Dieu qu'il vous donne la paix et toute la sainteté que je vous désire. Et je suis toujours avec une parfaite vénération,

Mon révérend père,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Cette lettre n'est pas une des moindres de la Sainte, quoique le style familier qui y règne fasse assez connaître le peu de soin qu'elle a pris à l'écrire. L'on admire surtout l'endroit de la commission qu'elle donne à Paul pour Joseph.

Il faut observer pour l'intelligence de la lettre que, sous le nom de Joseph, la Sainte entend parler de la mère Marie-de-Saint-Joseph, prieure du couvent de Séville ; et que sous ceux de Paul et d'Elisée, elle désigne le père Gralien lui-même, qu'elle appelle tantôt d'une façon et tantôt d'une autre. Elle déguisait ainsi les noms, pour donner le change à ceux qui auraient pu intercepter ses lettres, parce qu'elle écrivait dans un temps de trouble et de persécutions.

Cette Isabelle, dont elle fait ici mention, était une des sœurs du père Gralien, qui prit l'habit de la réforme à Tolède, étant encore fort jeune, sous le nom d'Isabelle de Jésus. La mère s'appelait dona Juana d'Antisco. Elle avait passé depuis peu à Avila, et avait rendu visite à la Sainte. Cette dame fut heureuse en enfants ; presque tous entrèrent dans l'ordre du Carmel.

La date de cette lettre est fort difficile à fixer. Il semble effectivement qu'elle soit postérieure à celle du 15 avril 1578, qui est la XXXVI^e, dans laquelle la Sainte dit qu'elle attend la mère du père Gralien ; parce que dans celle-ci la Sainte parle d'une entrevue qui s'est faite entre cette dame et elle. C'est sans doute cette considération qui a déterminé l'éditeur espagnol à placer la présente lettre parmi celles de l'année 1578, après celle du 15 avril ; et M. de Palafox paraît avoir été de ce sentiment. Mais quand on y regarde de plus près, on reconnaît que la présente lettre n'a pu être écrite en 1578 ; car d'un côté il est évident que, lors de cette lettre, le père Gralien était à Séville : et d'un autre côté ce père ne pouvait être à Séville le 25 octobre 1578, puisqu'il était alors détenu prisonnier au couvent des carmes mitigés de Madrid, par ordre du nonce Sega, en haine de ce qui s'était passé au chapitre tenu par les mitigés à Almadozar, le 9 du même mois, suivant ce que nous apprenons de l'Histoire générale de l'ordre, part. 2, liv. 4, chap. 7. C'est ce qui m'a déterminé à placer la présente lettre dans l'année 1577, avec d'autant plus de raison que l'histoire nous apprend encore que le père Gralien vint à Séville dans cette année-là, à son retour de Madrid. Rien n'empêche qu'il n'y ait eu plusieurs entrevues entre la Sainte et la mère du père Gralien.

LETTRE XXXII.

A MONSIEUR L'ILLUSTRISSIME DOM ALVARO DE MENDOÇA, ÉVÊQUE
D'AVILA, A OLMÈDE.

SECONDE.

Elle lui rend compte de sa santé ; le remercie de ce qu'il avait bien voulu consentir que le monastère de Saint-Joseph d'Avila passât de sa juridiction sous celle de l'ordre ; lui parle d'une affaire concernant une demoiselle, pensionnaire dans un couvent d'Avila ; et lui recommande un ecclésiastique, pour un bénéfice.

La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monseigneur.

1577, vers la fin. — Me voilà guérie, Dieu merci, hors ma tête qui me fait toujours mal. J'y entends toujours le même bruissement ; mais pourvu que je sache que vous vous portez bien, j'endurerais volontiers bien d'autres maux. Je vous rends, ainsi que nos mères, mille et mille grâces de la bonté que vous avez de nous écrire ; c'est pour nous une grande consolation. Elles sont venues me montrer vos lettres, et m'en ont paru extrêmement flattées, comme de raison.

Que n'avez-vous pu voir, monseigneur, le besoin que nous avons que la visite de notre maison fût confiée à quelqu'un qui fût en état d'expliquer nos constitutions, et qui les sût pour les avoir pratiquées. Vous auriez à présent bien de la satisfaction ; vous connaîtriez mieux le prix de la bonne œuvre que vous avez faite, et le grand service que vous avez rendu à cette maison, en ne la laissant pas davantage sous l'autorité d'un homme qui n'était pas en état de s'apercevoir par où le démon pouvait et avait même commencé d'y entrer. Je ne veux pas dire qu'il y eût de la faute de personne, et que les intentions ne fussent les meilleures du monde ; mais en vérité je ne me lasse point de rendre grâce à Dieu de cet heureux changement. Quant à ce que vous me marquez, monseigneur, des besoins et des nécessités où nous pourrions être exposées par la suite, lorsque notre évêque ne se mêlera plus de nos affaires, que cela ne vous fasse point de peine : nos monastères tireront plus d'assistance les uns des autres qu'ils n'en pourraient espérer de l'évêque ; car il ne faut pas que nous nous flattions d'en trouver beaucoup qui aient pour nous l'amitié que vous nous portez. Toute notre peine est d'être privées de votre présence ; du reste il ne paraît pas qu'il se soit fait chez nous aucun changement. Nous vous sommes toujours également soumises, et vous devez toujours compter sur la même soumission de la part de nos supérieurs, surtout du père Gratien, à qui il semble que nous ayons communiqué le tendre attachement que nous avons pour vous. Je lui ai envoyé aujourd'hui votre lettre, parce qu'il n'est point ici. Il est allé à Alcalá pour faire les dépêches des religieux qui vont à Rome. C'est un grand serviteur de Dieu, et nos sœurs en sont toutes très-satisfaites, dans la persuasion où elles sont qu'il se conformera en toutes choses aux ordres de votre grandeur.

A l'égard de votre demoiselle, je ferai, monseigneur, ce que vous m'ordonnez, pourvu néanmoins que l'occasion s'en présente; car la personne qui vint m'en parler n'a point accoutumé de venir dans cette maison, et même de la manière qu'elle s'expliqua, il ne semblait pas qu'il fût question de mariage; mais depuis que j'ai lu votre lettre, j'ai pensé que ce pourrait bien être cela, et que la personne voulait mettre obstacle; je ne crois pas cependant qu'elle s'intéresse pour qui que ce soit; je croirais plutôt qu'elle agit uniquement par zèle pour le bien public et pour le service de Dieu. Plaise à sa divine majesté conduire cette affaire de la manière la plus convenable à sa gloire; mais les choses sont au point que vous en entendrez parler quand vous ne le voudriez pas. J'ai bien de la consolation de vous voir assez dégagé des soins d'ici-bas, pour que ceci ne vous trouble point. Voyez, monseigneur, s'il serait à propos d'en avertir l'abbesse et que vous témoignassiez être fort fâché; cela produirait peut-être un bon effet. Tout ce que je puis vous dire, c'est que la personne m'a parlé dans les termes les plus forts.

Je ne sais, monseigneur, comment m'y prendre pour recommander à votre grandeur l'affaire du maître Daça. Je souhaiterais bien que vous pussiez faire quelque chose pour lui, et si peu que ce fût, j'en aurais toujours bien de la joie. Je connais son attachement pour vous, et je lui ai ouï dire qu'il vous aimait tant que, s'il croyait vous causer le moindre déplaisir en vous priant de lui faire quelque bien, il se résoudrait volontiers à vous servir, sans jamais vous rien demander; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit un peu mortifié, et qu'il ne se plaigne de son peu de bonheur, lorsqu'il voit les grâces que vous avez faites, et que vous faites tous les jours à d'autres qu'à lui. Il écrit à votre grandeur au sujet du canonicat, et il se flatte de l'espérance que si quelque chose vient à vaquer, vous voudrez bien l'en gratifier. Pour moi j'en aurais d'autant plus de satisfaction, que je suis persuadée que vous feriez en cela une œuvre agréable à Dieu et aux hommes, et en vérité vous le lui devez. Dieu veuille qu'il se présente quelque chose, pour que vous ayez lieu de contenter tout le monde: quand ce serait moins qu'un canonicat, je lui conseillerais de le prendre. Au bout du compte, monseigneur, tout le monde n'est point obligé de vous aimer de la même manière que vos carmélites, qui ne demandent rien, sinon que vous les aimiez et que vous vous portiez bien. Mon frère, qui est actuellement au parloir, partage avec nous ces sentiments; il a l'honneur de vous présenter ses respects, et Thérèse se prosterne à vos pieds. Mais nous sommes toutes très-mortifiées de l'invitation que vous nous faites de prier le Seigneur pour vous. Pouvez-vous douter un moment de notre exactitude à remplir ce devoir? En vérité c'est nous faire injure. On me presse de donner cette lettre, et je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je finis donc en vous répétant que le maître (1) sera très-

(1) Daça.

content, pourvu que vous ayez la bonté de lui dire que le premier bénéfice qui viendra à vaquer sera pour lui; et en vous protestant que je suis pour la vie, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De votre grandeur

L'indigne et très-soumise servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS

REMARQUES

Dom Alvaro de Mendoca, à qui cette lettre est adressée, était alors évêque d'Avila, d'où il passa à l'évêché de Palence. Il était de l'illustre maison des comtes de Ribadavia, et sa vertu le rendait aussi recommandable que sa naissance. Ce fut sous ses auspices que sainte Thérèse jeta les premiers fondements de la réforme; il fut son plus zélé défenseur, et reçut sous sa juridiction le premier couvent des carmélites réformées, qui fut celui de S.-Joseph d'Avila.

Il rendit à la Sainte et à son ordre deux services signalés: le premier, de lui donner un asyle dans les temps de persécution, et de la protéger contre ses ennemis qui étaient très-puissants, comme l'histoire nous l'apprend; le second, de mettre les carmélites de Saint-Joseph d'Avila sous la direction des carmes déchaussés. Il était juste et naturel que la Sainte conservât la plus vive reconnaissance de tant de bienfaits.

Le maître Gaspard Daça, qu'elle recommande au prélat, était son chapelain; et, comme il fut depuis chanoine d'Avila, il y a lieu de croire que la recommandation de la Sainte y eut bonne part.

Il y a aussi toute apparence que la demoiselle dont elle parle touchait de près au prélat, et qu'elle ne se conduisait pas avec tout le recueillement qu'on aurait pu désirer dans le couvent où ses parents l'avaient fait mettre. Ces sortes de personnes sont toujours mieux chez leurs père et mère que dans les maison religieuses, et pour ces maisons et pour elles-mêmes.

L'Histoire générale de l'ordre, part. 2, liv. 5, chap. 20, nous apprend que ce fut vers le mois d'août 1577 que dom Alvaro de Mendoca fut nommé à l'évêché de Palence, et que la Sainte profita de cette circonstance pour engager ce prélat à consentir que le monastère de Saint-Joseph d'Avila, qu'il avait reçu sous sa juridiction lors de la fondation, passât sous l'obéissance de l'ordre. Il est clair que cette lettre fut écrite dans ce temps-là, c'est-à-dire, dans les derniers mois de l'année 1577.

LETTRE XXXIII.

AU RÉVÉREND PÈRE GONZALE D'AVILA, L'UN DE SES DIRECTEURS.

La Sainte, par obéissance, lui explique de quelle manière elle entend que les supérieurs doivent se livrer aux affaires temporelles.

Jésus soit avec vous, mon révérend père.

1578. — La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui m'a plus mortifiée qu'aucune autre que j'aie reçue de vous depuis longtemps. Je ne suis pas assez humble pour souhaiter d'être regardée comme une fille orgueilleuse; et vous ne devriez pas, ce me semble, faire briller votre humilité si fort à mes dépens. Si j'eusse suivi mon premier mouvement, j'aurais déchiré votre lettre de bon cœur. Oui, je vous le répète, mon révérend père, personne n'entend comme vous à me mortifier, et à me faire comprendre ce que je suis, puisqu'il vous semble que je me crois capable d'enseigner les autres. Dieu m'en préserve, ni que la pensée m'en vienne seulement; mais au bout du compte je ne puis m'en prendre qu'à moi-même, ou plutôt au désir que j'ai de

vous voir en bonne santé. C'est mon faible, je l'avoue, et c'est la source de toutes les impertinences que je vous débite journellement. Si je vous aimais moins, je ne vous parlerais pas si librement et avec aussi peu de circonspection. Je vous dirai même que l'autre jour, après vous avoir quitté, il me vint un scrupule sur certains propos que je vous avais tenus; et je puis bien vous assurer que, sans celui que je me fais de vous désobéir, je ne répondrais point à votre lettre, tant j'ai de répugnance pour ce que vous exigez de moi. Dieu veuille recevoir ceci comme un effet de ma soumission.

Un de mes plus grands défauts, mon révérend père, c'est de juger des autres par moi-même dans les matières d'oraison; ainsi vous ne devez pas faire grand cas de ce que je vais vous dire. Dieu sans doute vous réserve des lumières supérieures à celles qu'il communique à une femmelette telle que moi.

Quand je considère la grâce qu'il me fait de permettre que je me tienne continuellement en sa présence, et qu'en même temps je jette les yeux sur cette multitude d'affaires qui me passent nécessairement par les mains, je trouve qu'il n'y a point de persécutions ni de travaux qui me détournent tant que ces affaires. Lorsqu'elles sont de nature que l'expédition dépende de moi, il m'est arrivé (et c'est assez mon ordinaire) de me coucher à une et deux heures après minuit, et quelquefois plus tard, pour m'en débarrasser, et mettre mon âme en état de donner toute son attention à l'objet divin, en la présence de qui elle a le bonheur d'être. Je sais que ces veilles ont considérablement altéré ma santé, et c'est ce qui me fait craindre que ce ne soit une tentation; cependant il me semble que mon âme en devient plus libre; et je me compare à quelqu'un qui, ayant dans la tête une grande affaire extrêmement essentielle pour lui, se dépêche d'expédier toutes les autres de moindre importance, pour n'en être plus détourné, et se livrer tout entier à celle qui lui importe le plus.

De là vient, que tout ce que mes religieuses peuvent faire, je suis charmée de m'en décharger sur elles, quoiqu'il y ait bien des choses qui en quelque sorte iraient mieux si je m'en mêlais. Dieu qui connaît mon motif a la bonté de suppléer à mon défaut; et plus j'ai d'attention à me dégager des soins du siècle, plus je trouve que je fais de progrès dans l'oraison.

Cependant, quoique je voie cela très-clairement, mon attention ne se soutient pas toujours, et souvent il m'arrive de me laisser emporter par le torrent des affaires; mais je ne suis pas longtemps sans m'apercevoir du tort que cela me cause; j'esens que je pourrais être plus attentive à m'en débarrasser, et que je m'en trouverais mieux.

Ceci ne doit point s'entendre des affaires importantes que l'on ne peut éviter; et c'est en quoi je me trompe souvent moi-même. Je suis persuadée, mon révérend père, que vos occupations sont de cette nature; et je pense que ce serait mal fait de vous en décharger sur un autre; mais,

comme je vois que ces occupations altèrent votre santé, je souhaiterais que vous en eussiez moins. En vérité, je ne puis m'empêcher de louer Dieu, quand je considère l'ardeur avec laquelle vous vous portez aux affaires de votre maison. Je ne suis pas si simple que je ne comprenne bien tout le prix de la grâce que le Seigneur vous a faite, en vous donnant un pareil talent, et le mérite qu'il y a à le bien employer, comme vous faites. Que vos pères sont heureux ! franchement je leur porte envie, et je voudrais bien avoir un supérieur tel que vous ; mais, puisque vous l'êtes de mon âme, au moins vous devriez bien prendre pour elle autant de peine que vous en prenez pour cette fontaine, dont vous me parlez si agréablement. C'est une chose si nécessaire dans votre maison qu'une fontaine, que quelque temps que cela vous prenne, l'importance de l'objet doit, ce me semble, vous ôter tout scrupule.

Je n'ai rien de plus à vous dire, mon révérend père. Je vous parle dans la sincérité de mon cœur, comme je parlerais à Dieu même. Je pense que tout ce que fait un supérieur dans la vue de satisfaire aux devoirs de sa place, est si agréable à Dieu, qu'il lui donne en peu de temps et tout à la fois la même mesure de grâces qu'il lui aurait donnée par succession de temps. Ce que je vous dis là, je le sais par expérience, de même que tout ce que je viens de vous dire. Si je vous ai quelquefois parlé différemment, c'est sans y faire attention, et parce que j'ai regret de vous voir presque toujours accablé d'affaires ; mais quand j'y réfléchis davantage, je vois, comme je l'ai déjà dit, qu'il y a une grande différence à faire de vous à moi ; je tâcherai de me corriger, en ne mettant plus au jour mes premières pensées, puisque mon ingénuité me coûte si cher. Il y aurait un moyen d'écartier de moi cette tentation : se cerait de vous bien porter. Je le souhaite de tout mon cœur, et je prie le Seigneur de me l'accorder.

Je suis avec beaucoup de respect,

Mon révérend père,

Votre très-humble servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Le père Gonzale d'Avila, à qui cette lettre est adressée, était alors confesseur actuel de la Sainte, et recteur du collège où il demeurait, qu'on croit être celui d'Avila. Ce bon religieux, ne se sentant pas porté à l'oraison autant qu'il l'aurait souhaité, à cause des grandes occupations que sa place lui donnait, avait communiqué sa peine à la Sainte par une de ses lettres, et lui avait commandé de lui donner conseil sur ce qu'il avait à faire. La pénitente satisfait par obéissance à ce que le confesseur avait exigé par humilité.

Cette lettre est sans date dans l'original espagnol, et il n'y a rien qui indique le temps auquel elle a été écrite ; mais, comme le père Gonzale était recteur des Jésuites d'Avila en 1578, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de la dater de la même année.

LETTRE XXXIV.

A MONSIEUR L'ILLUSTRISSIME DOM TUTONIO DE BRAGANÇE,
ARCHEVÊQUE D'EBORA.

SECONDE.

Elle félicite ce prélat sur sa promotion ; lui donne des conseils et l'encourage ; lui rend compte de diverses persécutions qu'elle et ses religieuses ont essuyées ; et lui fait connaître les différents obstacles qui arrêtent le progrès de la réforme.

Jésus soit avec vous, monseigneur.

16 janv. 1578.— Il y a plus de deux mois que je reçus une lettre de votre grandeur, et j'aurais bien voulu y répondre sur-le-champ. Si j'ai différé de le faire jusqu'à présent, c'est que, pour me conformer à votre lettre, j'attendais de jour en jour le moment où je pourrais vous mander que le calme aurait succédé aux furieux orages qui depuis le mois d'août nous agitent tous tant que nous sommes de religieux et de religieuses ; mais ce calme est encore bien éloigné, puisque nos affaires vont toujours de mal en pis, comme j'aurai l'honneur de vous l'expliquer dans un moment.

Je ne souhaiterais rien tant, monseigneur, que de pouvoir m'entretenir avec vous de vive voix ; car, comment vous exprimer par écrit la satisfaction que m'a donnée la lettre que j'ai reçue de vous cette semaine, par la voie du père recteur ? Ce n'est pas que je n'eusse déjà appris de vos nouvelles (et même beaucoup plus clairement) il y a plus de trois semaines, et que la chose ne m'eût encore été dite depuis d'une autre part. En vérité je ne conçois pas comment vous avez pu vous imaginer que cet événement demeurerait secret. Plaise à la divine Majesté que ce soit pour sa plus grande gloire, et pour votre plus grand avancement dans la perfection. Je l'espère, monseigneur ; et croyez que les prières que font pour vous en cette occasion tant de saintes âmes, uniquement animées du désir de la gloire de Dieu, ne peuvent manquer d'être exaucées. Pour moi, quoique je ne sois qu'une pécheresse, je ne laisse pas de prier pour vous très-assiduellement ; et nos sœurs, vos humbles servantes, en font de même dans tous nos monastères, où je trouve chaque jour des âmes dont la haute piété me couvre de confusion. On dirait que Notre-Seigneur se plaît à les choisir, l'une ici, l'autre là, pour les faire venir dans nos maisons, de pays éloignés, où je ne sais qui a pu leur parler de nous.

Ainsi, monseigneur, ayez bon courage, et ne doutez nullement que ce ne soit la volonté de Dieu. Croyez au contraire, comme je le crois moi-même très-fermement, que Dieu veut que vous mettiez présentement à exécution le désir que vous avez toujours eu de le servir. Vous n'avez été que trop longtemps sans emploi, et Notre-Seigneur a grand besoin de pasteurs vertueux pour le soutien de son Église. En effet, de quoi serions-nous capables, nous autres pauvres filles qui n'avons d'autres mé-

rites que de désirer sincèrement sa gloire, s'il ne suscitait quelqu'un pour nous soutenir ? Nous vivons dans un siècle où la malice est montée à tel point, et où l'ambition est tellement autorisée par ceux-là même qui devraient la fouler aux pieds, qu'il semble que Notre-Seigneur veuille s'aider de ses créatures, quoiqu'il soit bien assez puissant pour faire triompher la vertu sans ce secours ; et comme ceux qu'il avait d'abord chargés de la défendre, l'abandonnent ; il a soin de les remplacer par d'autres, dont le zèle et la vigilance lui sont connus. Tâchez donc, monseigneur, de répondre aux desseins de Dieu sur vous. J'espère qu'il vous donnera la force, la santé, et toutes les grâces qui vous sont nécessaires pour réussir. Nos prières ne vous manqueront pas. C'est tout le service que nous pouvons vous rendre. Nous prions incessamment le Seigneur qu'il vous donne des coopérateurs embrasés du désir de procurer le salut des âmes, et sur qui vous puissiez vous reposer. J'ai bien de la joie d'apprendre que les pères Jésuites vous sont dévoués. Ce sont gens dont vous pourrez tirer de grands secours en toutes choses.

La réussite de l'affaire de madame la marquise d'Elche m'a causé bien de la joie. J'en ai été dans de grandes inquiétudes, jusqu'au moment où j'ai appris qu'elle était heureusement terminée. Dieu en soit loué. J'ai observé que, lorsqu'il nous envoie beaucoup de peines à la fois, il a coutume de faire suivre de près la consolation. Comme il connaît toute notre faiblesse, et qu'il fait tout pour le mieux, il proportionne les souffrances à nos forces. Je compte qu'il nous en arrivera de même, par rapport aux tempêtes dont nous sommes agitées depuis si longtemps ; car je vous avoue que, si je n'étais aussi certaine que je le suis de la conduite de nos religieuses, j'aurais appréhendé plus d'une fois que nos ennemis ne vinssent à réussir dans le projet qu'ils ont formé de ruiner cette sainte réforme, si heureusement commencée sous les auspices de la Sainte Vierge. Et en effet le démon use de tels artifices dans cette affaire, qu'il semble que Dieu lui ait donné tout pouvoir.

Si vous étiez instruit, monseigneur, des efforts qu'on a faits, et des mesures qu'on a prises pour nous diffamer, principalement le père Gratien et moi, car c'est là le blanc où portent tous les coups, de la multitude des faux témoignages qui ont été rendus contre ce saint homme, et des horribles mémoires qui ont été présentés au roi, tant contre ce père, que contre nos religieuses, vous auriez peine à comprendre comment on a pu inventer tant de malice. Je compte cependant que cette persécution nous a beaucoup profité ; car nos sœurs n'en n'ont pas été plus affligées que si la chose ne les eût pas regardées ; et le père Gratien a toujours montré tant de patience et de douceur, que j'en suis dans l'étonnement et dans l'admiration. Dieu a renfermé de grands trésors de grâces dans cette belle âme ! Il s'est fait un devoir de prier particulièrement pour ses ennemis, et il souffre leurs calomnies avec joie, comme un autre S. Jérôme. Il n'y a que celles qui tombent sur nos religieuses qu'il ne peut pas supporter, ce qui vient de la connaissance qu'il a de

leur vertu, ayant été à portée de les cultiver pendant les deux années qu'il a visité nos monastères. Aussi les regarde-t-il comme des anges ; et c'est ainsi qu'il les appelle.

Mais enfin Dieu a permis que les témoins, qui avaient déposé contre nous, se soient dédits de ce qui nous regardait ; et quant aux faits concernant le père Gratien, la vérité a aussi paru dans tout son jour par l'événement de l'information que le conseil a ordonnée. On s'est aussi dédit de bien d'autres choses ; ce qui a fait connaître le grand nombre d'ennemis que nous avons à la cour, et la passion qui les faisait agir. C'était par leur entremise que le démon comptait arrêter le progrès de ce saint établissement.

Au reste je ne sais, monseigneur, si vous avez appris ce qui s'est passé au sujet de nos pauvres sœurs de l'Incarnation, dont le crime est d'avoir malheureusement jeté les yeux sur moi, pour être leur prieure. Toute la ville est épouvantée de ce qu'elles ont souffert, et de ce qu'elles souffrent encore actuellement, sans qu'on puisse dire quand elles verront la fin de leurs maux. Le père Tostat les a traitées avec une rigueur extrême, jusqu'à les laisser plus de cinquante jours sans leur permettre d'entendre la messe, ni de voir personne ; et cette dernière défense subsiste encore aujourd'hui. Le peuple les a même cru excommuniées ; mais tout ce que nous avons ici de théologiens ont assuré le contraire, par une raison bien sensible : c'est que je ne suis point nommée dans l'excommunication, et qu'elle n'a été lancée contre elles qu'au cas qu'elles vinssent à choisir une personne du dehors. Or elles n'ont pas cru devoir me regarder comme telle, moi qui suis professe de leur maison, et qui y ai demeuré pendant longtemps. Et en effet je ne vois pas qui pourrait m'empêcher d'y retourner, si je le voulais, puisque j'y ai ma dot, et que d'ailleurs c'est la même province. Il y a eu cependant une autre prieure de nommée par le plus petit nombre ; l'affaire est devant le conseil, et je ne sais quelle en sera l'issue.

J'ai eu certainement bien du chagrin de voir, à mon occasion, un si grand désordre, et un tel scandale dans la ville, et tant de bonnes âmes troublées et alarmées ; car le nombre des prétendues excommuniées ne va pas à moins de cinquante-quatre. Une seule chose m'a donné quelque consolation, c'est que j'ai fait humainement tout ce que j'ai pu pour les empêcher de m'élire. Je puis même assurer votre grandeur, qu'une des plus grandes peines qui pourraient m'arriver, serait de me voir dans cette maison, n'ayant pas eu une heure de santé dans tout le temps que j'y ai demeuré.

Mais quelque pitié que me fassent ces pauvres filles, dont la vertu s'est signalée dans la manière dont elles ont enduré cette persécution, je suis encore plus touchée de l'emprisonnement fait il y a plus d'un mois, par ordre du père Tostat, de deux de nos pères qui étaient leurs confesseurs. Ce sont des religieux de la plus haute piété, qui ont édifié toute la ville, depuis cinq ans qu'ils y sont, et à qui on a l'obligation d'avoir maintenu

cette maison dans l'état où je l'avais laissée. Au moins l'un des deux, qui est le père Jean-de-la-Croix, est regardé de tout le monde comme un saint, et je ne crois pas qu'on se trompe, car c'est selon moi un grand serviteur de Dieu ; l'un et l'autre avaient été chargés du soin de cette maison par le visiteur apostolique, qui était un religieux de S. Dominique, et encore par le nonce précédent, sous les ordres du père Gratien, notre visiteur. J'ignore ce que tout ceci deviendra. Ma plus grande peine c'est qu'ils ont été enlevés, sans que nous sachions où on les a menés ; ce qui donne lieu de croire qu'ils sont étroitement resserrés. Je crains bien ici quelque abus de l'autorité. Dieu veuille y remédier.

Pardonnez, monseigneur, si je suis un peu longue ; mais je crois devoir vous apprendre la vérité de tout ce qui se passe, en cas que le père Tostat aille dans vos quartiers. Le nonce à son arrivée l'a beaucoup favorisé, ayant dit au père Gratien de ne plus s'entremettre dans la visite. Il est vrai que cette défense verbale n'a pas pu faire perdre au père Gratien son caractère de commissaire apostolique ; car le nonce n'avait pas exhibé ses pouvoirs ; et d'ailleurs notre père dit lui-même qu'on ne lui a pas fait rendre le brevet de sa commission ; mais ce saint homme n'a pas laissé de se retirer incontinent à Alcalá, et depuis à Pastrane, où il est demeuré dans une grotte en proie à la persécution, comme je viens de le dire, sans vouloir faire aucun usage de sa commission, comme s'il eût été juridiquement suspendu.

Il désire de tout son cœur de ne plus exercer cette charge ; et nous le souhaitons autant que lui, pour nous soustraire aux chagrins qui nous accablent, à moins que Dieu ne permette qu'on fasse une province particulière pour nous ; et je ne sais ce que nous deviendrons, si nous n'obtenons pas cette grâce. Je me souviens qu'il m'écrivit sur sa route que, si le père Tostat entreprenait la visite, il était déterminé à lui obéir, et qu'il nous conseillait d'en faire de même. Mais je crois que Dieu a retenu le père Tostat ; car il n'a paru ni là ni ici. Cependant nos pères assurent que c'est lui qui fait jouer tous les ressorts, et qu'il veut absolument faire la visite. C'est ce qui nous afflige plus que je ne puis vous le dire ; car nous le regardons comme l'auteur de tous les maux dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir. Je me sens toute soulagée, monseigneur, de vous avoir fait ce récit. Peut-être vous aura-t-il un peu ennuyé ; mais comme vous avez bien voulu contracter l'obligation de nous protéger, et que même vous souhaitez que nous allions faire une fondation sous vos yeux, il était nécessaire de vous donner connaissance de tous ces obstacles qui ne sont pas les seuls, ainsi que vous l'allez voir. Voici bien un autre embarras.

Je crois ne pouvoir en conscience me dispenser de faire tous mes efforts pour empêcher que notre saint établissement ne soit ruiné dans son commencement ; et je n'ai point eu de confesseur qui m'ait donné d'autres conseils. Cela déplaît à nos pères de l'Observance. Ils en ont informé le père général : et, dans un chapitre général qu'il a convoqué

pour cet effet, et où il a assisté, il a été ordonné que désormais aucune religieuse de la réforme ne pourrait sortir de son couvent, et moi principalement, sous peine d'excommunication, et que j'eusse à choisir le couvent que je voudrais pour y demeurer. Il est aisé de voir que tout l'objet de cette ordonnance a été d'arrêter le cours des fondations de religieuses. Cependant c'est une chose déplorable de voir la multitude de sujets qui se présentent pour être reçues parmi nous, et qu'il faut refuser, vu le petit nombre de nos monastères, et l'impuissance où l'on nous met d'en fonder de nouveaux. Je sais bien que, depuis cette ordonnance, le précédent nonce m'a donné ordre de continuer mes fondations, et j'en ai même de belles et grandes patentes du visiteur apostolique ; mais je suis résolue de ne m'en pas prévaloir, jusqu'à ce qu'il plaise à notre père général, ou au pape de me donner de nouveaux ordres. Et comme je n'ai point à me reprocher que ce soit par ma faute que la bonne œuvre demeure imparfaite, je regarde les contradictions que j'éprouve comme une faveur du ciel, qui veut apparemment me procurer le repos dont j'ai besoin. J'envisagerais la chose d'un œil tout différent, s'il était question de vous obliger, monseigneur ; le travail ne serait plus alors pour moi qu'un délassement. Il m'est si dur de penser que je ne vous verrai plus, que l'ordre d'aller exécuter votre fondation, serait la plus douce consolation que je pourrais recevoir en ma vie.

Il faut encore vous observer, monseigneur, indépendamment de l'ordonnance du chapitre général, que les patentes que j'avais de notre révérendissime père, n'étaient que pour les royaumes de Castille, en sorte qu'il en faudrait obtenir de nouvelles. Je suis bien sûre qu'il les refuserait dans l'état où sont les choses ; mais on réussirait aisément du côté du pape, surtout en remettant à sa Sainteté l'attestation que le père Gratien a fait faire pour constater la manière dont on se gouverne dans nos monastères, la vie qu'on y mène, et le grand bien que font nos religieuses par tout où elles sont établies. La crainte que j'ai de trouver mon éloge dans cette attestation, m'a jusqu'à présent empêché de la lire ; mais j'ai oui dire à des personnes respectables, qu'il n'en faudrait pas davantage pour la canonisation de nos religieuses.

Cela n'empêche pas que je ne souhaite sincèrement, si la chose doit se faire, que ce soit avec le consentement de notre père général. Il suffirait de lui demander son agrément pour faire des fondations en Espagne. Nous avons assez de religieuses qu'on pourrait charger de ce soin, sans que je fusse obligée de sortir de mon couvent ; et dès que la maison serait en état de les recevoir, on les y enverrait. En vérité, c'est grand dommage de priver la religion d'un tel secours. Si vous aviez, monseigneur, quelque accès auprès du protecteur de notre ordre, qu'on dit être neveu du pape, je suis persuadée qu'il ferait entendre raison à notre père général. Ce serait une œuvre bien agréable à Dieu, et vous rendriez un grand service à notre ordre.

Enfin un dernier inconvénient, car il faut vous prévenir sur tous

c'est que le père Tostat a déjà été reçu vicaire général en Portugal ; et il serait fâcheux, particulièrement pour moi, de tomber entre ses mains, y ayant tout lieu de croire qu'il nous traverserait en tout ce qu'il pourrait. Pour la Castille, il n'y a guère d'apparence qu'il s'y présente à l'avenir comme vicaire général ; car on a trouvé fort mauvais qu'il ait débuté par faire ses fonctions, et particulièrement dans notre maison de l'Incarnation, sans auparavant avoir exhibé ses pouvoirs. Cela a donné lieu à une provision royale qui lui fut signifiée cet été dernier, et qui a été suivie d'une autre, en vertu de laquelle on lui a fait remettre ses pouvoirs au conseil, sans qu'il ait pu depuis les retirer. Je ne crois pas même qu'on les lui rende jamais. De plus, nous avons des patentes des visiteurs apostoliques, qui portent expressément que nul n'aura droit de nous visiter, hors celui qui sera préposé par notre père général, et même que ce sera toujours un carme déchaussé ; mais comme il n'y a rien de tout cela en Portugal, l'édifice de la réforme y serait bientôt renversé. C'est à vous de voir, monseigneur, quels remèdes on pourrait apporter à tant d'inconvénients. Tout ce que je puis vous dire, c'est que vous ne manquerez pas de saintes religieuses pour seconder vos pieuses intentions.

Le père Julien d'Avila, que je crois déjà en chemin, vous baise très-humblement les mains. La nouvelle de votre promotion lui a causé bien de la joie ; mais il la savait avant que je lui eusse parlé. Il est très-persuadé que le bon dessein que vous avez, vous attirera les bénédictions du ciel. La mère Marie-de-S.-Jérôme, qui était sous-prieure de cette maison, vous présente aussi ses respects. Elle dit qu'elle ira de bon cœur à votre fondation, si c'est la volonté de Dieu. Je le conjure de disposer toutes choses pour sa plus grande gloire, et d'augmenter en vous son saint amour.

Au reste, monseigneur, il n'est pas bien étonnant que dans ces commencements vous ne puissiez pas avoir tout le recueillement que vous désireriez ; mais Dieu vous en récompensera au double par la suite. C'est ainsi qu'il a coutume d'en user avec ceux qui sont obligés de quitter la retraite pour s'occuper de son service. Je voudrais cependant que vous vous réservassiez quelques moments dans la journée, pour vous recueillir ; car c'est par le recueillement que nous avançons dans la vie spirituelle. Je suis avec un profond respect, monseigneur, de votre grandeur,

L'indigne et très-soumise servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

De notre maison de S.-Joseph d'Avila, ce 16 janvier 1578.

Pour l'amour de Dieu, monseigneur, faites-moi grâce de tous ces titres honorifiques dont vous chargez les suscriptions de vos lettres. Rien au monde ne me tourmente davantage.

REMARQUES.

La Sainte écrivit cette lettre à dom Tution de Bragança, à l'occasion de sa pro-

motion à l'archevêché d'Eborâ, en Portugal. Voyez les remarques sur la lettre IX, écrite au même.

Le père Jérôme Tostat, carme mitigé, l'un des plus grands ennemis qu'ait eu la réforme, ne laissait pas d'être un grand homme de bien, plein de zèle, et dont les intentions étaient droites. Aussi la Sainte avait elle coutume de dire, en parlant des chagrins que ce père lui donnait, que c'était la *persécution des justes*.

Le couvent de l'Incarnation, dont parle la Sainte, de même que celui de S.-Joseph où elle était lors de cette lettre, étaient tous deux à Avila ; et c'était pour la seconde fois que les religieuses de l'Incarnation l'avaient nommée prieure.

Le vénérable Jean-de-la-Croix, dont la Sainte rapporte ici l'emprisonnement, a été canonisé.

On ne peut trop admirer dans cette lettre la fermeté inébranlable de la Sainte à ne point abandonner l'entreprise de la réforme, et en même temps sa parfaite soumission aux ordres de ses supérieurs.

Le nouvel archevêque avait dessein, comme on le voit, de fonder dans son diocèse un couvent de carmélites déchaussées, pour faire passer la réforme dans le Portugal. Quant à la prière que lui fait la Sainte dans l'apostille, de retrancher à l'avenir les titres honorifiques dont il chargeait ses suscriptions, il est bon d'observer que tel était alors l'usage d'Espagne, et qu'il avait été porté à tel excès, que le roi Philippe II se crut obligé d'y pourvoir par un édit.

LETTRE XXXV.

AU TRÈS-RÉVÉREND PÈRE PROVINCIAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,
PROVINCE DE CASTILLE.

La Sainte se lave du reproche que ce père lui avait fait par une de ses lettres, d'avoir voulu engager un jésuite à quitter la compagnie, pour prendre l'habit de la réforme.

La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon révérend père.

10 Févr. 1578. — J'ai été, je vous l'avoue, étrangement surprise de la lettre que le père recteur m'a remise de la part de votre révérence, où vous me reprochez d'avoir voulu persuader au père Gaspard de Salazar de quitter votre compagnie, pour passer dans notre ordre, et même de lui avoir fait entendre que telle était la volonté de Dieu, déclarée par une révélation.

Quant au premier point, Dieu sait, et l'on reconnaîtra par la suite que, loin d'avoir conseillé ce changement, je ne l'ai jamais désiré ; et même à la première nouvelle que j'eus du dessein de ce père, non pas qu'il m'en ait jamais rien écrit, j'en fus si émue et si fâchée, que ma santé, qui n'était déjà pas trop bonne, en fut fort altérée. Je crois aussi, vu le peu de temps qu'il y a que j'en suis instruite, que vous devez l'avoir su longtemps avant moi. Pour ce qui est de la révélation, je ne vous dirai point si ce père en a eu quelqu'une, puisqu'encore une fois je n'ai point reçu de lettres de lui, et que je ne savais rien de son dessein ; mais en supposant que ce fût moi qui aurait eu cette révélation que vous appelez réverie, je ne suis en vérité pas assez imprudente pour conseiller un changement de cette importance, sur un pareil fondement. Je vous répons même que le père de Salazar n'en aurait jamais rien su. Je n'ai pas vécu jusqu'à présent, sans avoir appris l'estime et le crédit que l'on doit donner à ces sortes de choses ; et je crois d'ailleurs ce père trop

sensé pour s'y arrêter, s'il n'y avait eu quelque chose de plus dans cette affaire.

Il faut, dites-vous, que les supérieurs vérifient ce qui en est. Ce sera fort bien fait, et je pense que vous pouvez donner sur cela vos ordres à ce père; car il y a toute apparence qu'il ne fera rien sans votre permission, pour peu que vous lui fassiez connaître vos intentions.

Je ne disconviendrai jamais de la grande amitié que nous avons l'un pour l'autre, non plus que des obligations que je lui ai. Cependant il nous est arrivé d'être deux ans sans nous écrire; et je suis bien sûre que l'amitié a eu moins de part à tout ce qu'il a fait pour moi, que le zèle dont il est animé pour le service de Dieu, et celui de sa sainte mère. Il est également vrai que notre amitié est fort ancienne, et l'on sait qu'il y a eu des temps où je me suis trouvée dans un plus grand besoin de secours que je ne suis aujourd'hui, surtout lorsque notre réforme n'avait encore que deux religieux. C'était alors qu'on aurait pu me supposer quelque intérêt à solliciter le changement du père de Salazar, et non pas aujourd'hui, que nous avons, grâces à Dieu, plus de deux cents religieux, si je ne me trompe, parmi lesquels il y a suffisamment de sujets capables de conduire de pauvres et simples filles telles que nous. Mais je n'ai pensé dans aucun temps que la main de Dieu dût être plus raccourcie pour l'ordre de sa sainte Mère, que pour les autres ordres

Quand à ce que vous dites, mon révérend père, que j'ai écrit des lettres pour faire répandre dans le public que je m'opposais à ce changement, je prie Dieu, si j'ai jamais eu cette pensée, de ne me point écrire dans le livre de vie. Qu'on permette cette expression à mon ressentiment. Je n'en puis trouver de trop fortes pour vous faire entendre que je suis incapable d'en user autrement avec votre compagnie, que comme quelqu'un qui lui est absolument dévoué, et qui donnerait volontiers sa vie pour l'obliger en tout ce qui pourrait s'accorder avec le service de Dieu. Ses secrets sont impénétrables; mais il m'est témoin que je n'ai pas eu plus de part que je ne vous dis à l'affaire dont il s'agit; et je voudrais bien n'y être pas plus mêlée par la suite. Au reste qu'on me la mette sur mon compte tant qu'on voudra; ce n'est pas la première fois que je souffre pour des fautes que j'en'ai point commises; mais je sais par expérience que, lorsque Dieu est content, tout est bientôt arrangé. Je ne croirai jamais que Notre-Seigneur Jésus, après s'être servi de sa compagnie pour réparer et renouveler l'ordre de sa sainte Mère, permette que cette même compagnie s'élève contre cet ordre, je ne dis pas pour un sujet aussi léger, mais même pour les sujets les plus importants; et s'il le permettait, je craindrais que ce que l'une des parties croirait gagner d'un côté, elle ne le perdît de plusieurs autres. Nous sommes tous sujets d'un même Roi, quoiqu'attachés les uns au Fils, et les autres à la Mère. Dieu veuille que nous ne pensions les uns et les autres qu'à suivre l'étendard de notre Roi, et à combattre sous ses ordres, comme des soldats courageux. Tant que les carmes s'acquitteront bien de leur devoir, il n'y a pas d'apparence

que les jésuites les abandonnent, du moins je ne le puis croire, quoique j'en aie été souvent menacée.

Je sais, mon révérend père, les bontés que vous avez toujours eues pour nous, et, en revanche, je prie continuellement le Seigneur pour vous, tout indigne que je suis. Je vous supplie de vouloir bien en faire autant pour moi. Il y a six mois que les peines et les persécutions ne cessent de pleuvoir sur cette pauvre vieille, et cet événement-ci n'est en vérité pas un des moindres. Au reste, je vous donne ma parole que je ne dirai ni ne ferai jamais rien dire au père de Salazar qui tende à le confirmer dans son dessein, et qu'à cet égard je me conduirai toujours comme j'ai fait jusqu'à présent ; c'est de quoi je vous prie d'être persuadé, ainsi que des vœux que je fais pour votre conservation, comme étant avec la plus parfaite vénération, mon révérend père, de votre révérence,

L'indigne et très-soumise servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Le provincial des jésuites de la province de Castille auquel cette lettre est adressée, était le père Jean Suarez ; et quant au père Gaspard de Salazar, dont il est fait ici mention, c'était un excellent religieux, qui avait été autrefois confesseur de la Sainte, qui lui avait rendu de très grands services, et pour qui elle avait toujours conservé beaucoup d'amitié.

On vint rapporter au provincial que ce père avait formé le dessein, à l'instigation de sainte Thérèse, de quitter les jésuites, pour prendre l'habit de carme déchaussé, et qu'il y avait eu une révélation à ce sujet, soit que cette révélation eût été faite à ce père, soit à la Sainte. Le provincial crut ce rapport un peu trop légèrement, et en fut très-indisposé contre la Sainte, d'autant plus que le changement de ce père étant, disait-on, provoqué par une révélation divine, cela tendait à rehausser l'ordre des carmes, au préjudice de celui des jésuites. Il en écrivit au père recteur d'Avila, et lui envoya en même temps une lettre qu'il écrivait à la Sainte, conçue dans les termes les plus vifs.

La Sainte fut extrêmement sensible aux reproches du père provincial. Elle n'avait pas eu la moindre part au dessein du père de Salazar ; et d'ailleurs elle était fort éloignée de vouloir faire la moindre peine aux jésuites, à qui elle avait toutes sortes d'obligations. Aussi ne crut-elle pas pouvoir se dispenser de répondre avec fermeté au père provincial, et dans des termes qui lui fissent sentir combien elle méritait peu qu'on eût d'elle de pareilles idées. Il est des occasions où les saints peuvent se mettre en colère, sans blesser la charité, et où il leur est permis de repousser l'injure et la calomnie.

Le père recteur dont il est ici parlé était le père Gonzale, recteur des jésuites d'Avila, auquel est adressée la lettre xxxiii.

LÉTTRE XXXVI.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

SECONDE.

La Sainte le détourne du dessein où il était de prendre sur son compte l'élection d'un provincial particulier pour la réforme ; lui propose de s'adresser plutôt à Rome pour en obtenir la permission, et lui indique les moyens d'y réussir ; elle lui parle aussi de deux de ses sœurs, qui étaient dans la volonté et sur le point de prendre l'habit de la réforme.

Jésus soit avec votre révérence, mon cher père

15 Avril 1578. — Depuis le départ du père prieur de Mancère, j'ai parlé au maître Daça et au docteur Rueda, sur l'affaire de la province ; car je ne voudrais pas que vous fissiez rien à quoi l'on pût trouver à redire et cela me ferait plus de peine, quand même par l'événement, la

chose tournerait à bien, que tous les revers qui pourraient nous arriver, sans qu'il y eût de notre faute. Tous deux s'accordent à dire que c'est une entreprise bien difficile, à moins que votre commission ne renferme quelque clause particulière, qui vous donne le pouvoir de faire cette séparation. Le docteur Rueda surtout est de ce sentiment, et je défère beaucoup à son avis, parce que je vois qu'il pense juste en toutes choses, et qu'il est extrêmement savant. Il dit que l'élection d'un provincial souffre de grandes difficultés, parce que c'est un point de juridiction ; qu'il n'y a que le pape ou le général qui puissent faire un provincial, et que l'unanimité des suffrages ne peut y suppléer ; qu'il n'en faudrait pas davantage pour donner lieu aux pères mitigés d'avoir recours au Pape, et de crier hautement qu'on cherche à se soustraire de l'obéissance, en se choisissant ainsi des supérieurs sans y être autorisés. Il ajoute que cette entreprise serait mal interprétée, et qu'à son avis on aurait plus de peine à obtenir du Pape la confirmation du provincial, que la permission de faire une province à part ; que, pour peu que le roi veuille mander à son ambassadeur d'en parler au pape, sa Sainteté se fera un plaisir d'accorder cette permission ; que, pour y parvenir, il suffira de représenter au pape la façon dont les pères mitigés traitent les pères de la réforme ; qu'il se pourrait faire, si on en touchait quelque chose au roi, qu'il s'y portât de lui-même ; et que de plus ce serait un grand coup pour la réforme, parce que les pères mitigés en auraient plus de considération pour nous, et perdraient l'espérance de nous détruire.

Je ne sais, mon révérend père, s'il ne serait pas à propos que vous conférassiez de cette affaire avec le père maître Chaves, en lui portant la lettre que je lui écris, que le père prieur vous remettra. C'est un homme fort prudent, et s'il employait le crédit qu'il a auprès du roi, peut-être qu'il obtiendrait ce que nous souhaitons ; et dans ce cas nos pères députés se rendraient à Rome, munis des lettres du roi ; mais quand on n'aurait pas ces lettres, je voudrais toujours qu'on y allât, parce que, comme dit le docteur Rueda, la voie la plus droite et la plus sûre, c'est de s'adresser au pape ou au père général. Je suis persuadée que, si le père Padille se fût joint à nous pour solliciter auprès du roi de la bonne façon, ce serait déjà une affaire faite. Vous pourriez même encore lui en parler, ou vous adresser à l'archevêque ; car s'il faut que le provincial, après être élu, soit encore confirmé et soutenu par le roi, il est bien plus simple de commencer par obtenir de sa majesté la permission de l'élire. Si on ne réussit pas, au moins nous nous épargnerons l'affront qu'il y aurait à ne pouvoir le faire confirmer après l'avoir élu. Considérez, je vous prie, quelle honte ce serait pour nous et combien vous perdriez de votre crédit, si l'on avait à vous reprocher d'avoir fait plus que vous ne pouviez, et d'avoir manqué de discernement.

Le docteur Rueda dit encore que, si c'était le visiteur apostolique de

S. Dominique, ou quelqu'autre qui fit cette élection, on y trouverait moins à redire que si les prieurs entreprenaient de la faire; et que, dans ces matières de juridiction, le point le plus important, comme j'ai déjà dit, est que le chef soit établi par une puissance légitime. En vérité je perds courage, quand je viens à penser qu'on pourrait bien dans cette affaire jeter toute la faute sur vous, avec quelque sorte de raison; au lieu que, quand il arrive qu'on vous blâme sans raison, loin de me décourager, je ne m'en sens que plus animée. Aussi n'ai-je eu rien de plus pressé que de vous écrire, pour vous recommander de bien examiner toutes choses.

Savez-vous, mon révérend père, ce que je me suis imaginée? J'ai pensé qu'il se pourrait bien faire que notre père général se servit contre nous des lettres que je lui ai écrites (quoiqu'il n'y ait pourtant rien que de bon), et qu'il les eût remises aux cardinaux; et il m'est venu dans l'esprit de ne lui plus écrire, jusqu'à ce que nous ayons vu la fin de cette affaire; mais on ferait, je crois, fort bien, d'en toucher quelque chose au nonce, si l'occasion s'en présentait. Je m'aperçois que, quand vous êtes à Madrid, vous avancez beaucoup en un jour. Je me persuade qu'en parlant aux uns et aux autres, en faisant agir les dames que vous connaissez à la cour, et le père Antoine employant le crédit de la duchesse, on n'aurait pas grande peine à obtenir cette grâce du roi, dont je connais les bonnes intentions pour le maintien de la réforme. Le père Marian, qui a souvent l'occasion de lui parler, pourrait l'en entretenir, l'en supplier, et même lui représenter le temps qu'il y a que le père Jean, ce petit saint, languit dans la prison. Enfin il est certain que le roi écoute tout le monde; et je ne vois pas à quoi il tient qu'on ne lui parle, et qu'on ne lui demande cette grâce, surtout le père Marian.

Mais à quoi bon vous parler ainsi, et que d'impertinences je vous débite! Cependant vous me souffrez tout. Je me consume de regret de n'avoir pas la liberté d'aller faire par moi-même ce que je souhaite que les autres fassent. Voilà le roi qui va partir pour s'en aller bien loin; je voudrais qu'il y eût quelque chose de fait avant son départ. Dieu est le maître; je le conjure d'y mettre la main.

Nous attendons vos dames avec grande impatience; et nos sœurs veulent absolument que mademoiselle votre sœur n'aille pas plus loin pour prendre l'habit. C'est quelque chose d'étonnant que l'envie qu'elles ont de vous obliger. Je leur en sais un gré infini, car leur nombre est déjà fort grand, et elles ne sont pas à leur aise; mais le désir qu'elles ont de posséder quelque chose qui vous appartienne, les fait passer par dessus toutes les difficultés. Il n'y a rien que la petite Thérèse ne dise et ne fasse. Je serais la première à m'en réjouir, si cela pouvait se faire, parce que je ne pourrai pas posséder cette chère postulante où elle doit aller, comme je ferais ici; et peut-être même ne la reverrai-je plus, vu l'éloignement des lieux. Avec tout cela il ne tient qu'à moi, et c'est moi

seule qui m'y oppose, par la raison qu'elle est déjà reçue à Valladolid, qu'elle y sera fort bien; et que, si elle n'y allait pas, nos sœurs de là-bas en seraient extrêmement fâchées, surtout la sœur Casilde. Je compte garder la petite Julienne, quoique je n'en témoigne rien ici; car de l'envoyer à Séville, ce serait un trop grand chagrin pour madame votre mère, et peut-être la petite personne en serait-elle fâchée elle-même, lorsqu'elle sera plus grande. Mon Dieu, que je voudrais bien avoir ici votre autre sœur, qui est chez ces demoiselles! La pauvre enfant ne connaît pas ses besoins; elle serait ici bien mieux instruite, et plus tranquille qu'où elle est.

Mon frère Laurent, qui vous remettra cette lettre, va à la cour; il doit passer quelques jours à Madrid, d'où il se rendra, je crois, à Séville. Je pense que la mère prieure vous écrit. Ainsi je n'ai rien de plus à vous mander.

La prieure d'Albe est très-mal, priez Dieu pour elle. Quelque chose qu'on en dise, on perdra beaucoup en la perdant; elle est fort obéissante, et s'il lui arrive de s'écarter en quelque chose, au moindre avis qu'on lui donne, elle se corrige. Oh! quel tintamarre parmi nos sœurs de Malagon, au sujet de la mère Briande! J'ai bien ri de l'idée qui leur est venue de me prier d'y retourner.

Madame Louise de la Cerda a perdu la plus jeune de ses filles. Je suis extrêmement touchée des afflictions que Dieu envoie à cette dame! Il ne lui reste plus que la veuve. Je pense que vous feriez bien de lui écrire une lettre de consolation; vous savez que nous lui avons de grandes obligations.

Voyez, mon révérend père, si nous garderons mademoiselle votre sœur. En cas que vous le jugiez à propos, et que madame votre mère soit bien aise de l'avoir plus près d'elle, je ne m'y opposerai pas; mais ce que je crains, c'est que, comme elle a fait son plan d'aller à Valladolid, elle n'ait par la suite quelque regret d'être restée ici, parce qu'elle entendra raconter quantité de choses de ce couvent-là, qui ne se trouvent point ici, ne fût-ce que le jardin, qui y est fort beau; au lieu qu'ici nous n'avons qu'un terrain fort ingrat. Je prie le Seigneur qu'il vous donne de longs jours, et qu'il fasse de vous un aussi grand saint que je le désire. Ce sont les vœux de celle qui est avec autant d'attachement que de vénération, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

Mon bras va de mieux en mieux. Madame Guiomar est ici, elle se porte mieux, et a grande envie de vous voir. Elle ne cesse de pleurer son pauvre frère Jean-de-la-Croix; et toutes nos sœurs en font de même. C'est un événement bien triste que celui-là. Le couvent de l'Incarnation commence à se remettre.

REMARQUES.

Le père Jérôme Gratien, à qui la Sainte écrivit cette lettre, fut le premier visiteur et le premier provincial de la réforme, et celui qui contribua le plus à ce grand ou-

vrage, qui lui attira les plus cruelles persécutions. Sa vie a été écrite par dom François-Gratien Berruguete, secrétaire-interprète du roi.

Les moyens que la Sainte proposait à ce père, pour parvenir à faire de la réforme une province séparée, furent employés avec succès. Le roi en fit la demande au pape, et le pape y consentit. Ce fut un coup décisif pour le soutien de la réforme.

Mais malgré les remontrances de la Sainte, les pères de la réforme ne laissèrent pas de tenir un chapitre à Almadouar, le 9 octobre suivant, où ils élurent un provincial, élection dont ils eurent tout lieu de se repentir par la suite. Voyez l'Histoire générale de l'ordre, seconde part., liv. 4, chap. 5.

Le père maître Chaves, dont il est fait ici mention, était sans doute le père Jacques de Chaves, dominicain, confesseur du roi, et qui l'avait été de la Sainte; c'était un homme de beaucoup d'esprit, et d'une grande vertu. On raconte de lui que quelques négociants lui ayant porté leurs plaintes des vexations d'un ministre d'état, il en avertit le roi (Philippe II), et chargea sa conscience d'y mettre ordre. Le roi en parla à son ministre; mais celui-ci n'ayant pas pour cela changé de conduite, à la première occasion où le roi eut besoin du père de Chaves pour le confesser, ce père s'en excusa, et lui écrivit qu'il ne croyait pas pouvoir lui donner l'absolution, jusqu'à ce qu'il eût obligé le ministre à rendre justice. *Je crains, sire, lui marquait-il, pour votre salut tant que vous ne mettez pas ordre à cette affaire. Venez, répondit ce prince religieux, venez me confesser, je remédierai à tout, et j'espère me sauver, puisque je souffre ce que vous me dites, et approuve votre hardiesse.* Le vertueux confesseur n'en demeura pas là, il exigea du roi qu'il fit faire au ministre une promesse écrite et signée de sa main, par laquelle celui-ci s'obligeait de réparer le tort qu'il avait fait; et le roi remit lui-même cette promesse au père de Chaves, qui la garda pour confondre le ministre, en cas qu'il vint à manquer à son engagement.

La Sainte parle à la fin de sa lettre du voyage de dona Juana, mère du père Gratien, laquelle menait sa fille dona Maria à Valladolid, pour y prendre l'habit de la réforme; elle dit qu'on désirait fort de la garder à Avila; mais qu'elle compte garder dona Juliana qui était une autre sœur du père; celle-ci prit aussi depuis l'habit, mais ce fut au couvent de Séville.

Dans toute cette lettre on remarque l'esprit de la Sainte, sa prudence, sa bonne conduite, et la grande affection qu'elle portait au père Gratien et à toute sa famille parce que c'étaient des personnes selon son cœur.

Il est important d'observer que lors de cette lettre le projet d'envoyer des députés à Rome était déjà formé, et que le père Jean-de-la-Croix était encore en prison.

LETTRE XXXVII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.

SIXIÈME.

Elle lui apprend les mesures qu'elle a prises pour faciliter et assurer leur correspondance, témoigne son indifférence pour les satisfactions de ce monde, approuve le travail manuel pour fournir aux besoins de la vie, donne des instructions pour la réception des sujets qui se présentent, rejette les caractères mélancoliques, remercie d'un secours qu'on lui avait envoyé, parle de la maladie de la prière de Malaaon et traite divers autres sujets.

Jésus soit avec votre révérence, ma chère fille.

7 septembre 1578. — J'ai tant de plaisir à lire vos lettres, que je désire continuellement d'en recevoir. Je ne sais d'où cela vient, mais j'ai une tendresse particulière pour votre maison, et pour toutes celles qui y demeurent; c'est peut-être parce que j'y ai beaucoup souffert. Je me porte assez bien présentement, Dieu merci, si ce n'est que je suis fort enrhumée; mais la fièvre m'a quittée.

J'avais bien prévu que les pères mitigés ne manqueraient pas de dire et de faire tout ce qu'ils pourraient pour vous chagriner. Ils ne nous ont pas épargnées non plus dans ce pays-ci; mais Dieu nous ayant déjà délivrées du père Tostat, j'espère qu'il nous fera grâce entière. Ne

cessez pas de le prier avec ferveur, afin qu'il vienne à notre secours et qu'il rende le calme à nos maisons ; car tant que le révérendissime père général sera indisposé contre nous, je vous assure que nous aurons assez d'occasions de mériter. Je ne vous dis rien pour cette fois de nos affaires, parce que vous saurez tout de notre père ; je vous prie seulement, par charité, d'avoir grand soin de m'écrire ce qui se passe de vos côtés, quand notre père ne pourra pas le faire par lui-même ; comme aussi de lui remettre nos lettres, et de vous charger des siennes. Vous savez assez les alarmes où nous sommes tous les jours par rapport à nos lettres, quoiqu'il soit actuellement à Séville : que sera-ce quand il en sera si éloigné ? Le maître de la poste d'ici est cousin d'une de nos sœurs de Ségovie ; il m'est venu voir, et m'a promis de faire des merveilles pour l'amour de sa cousine. Il se nomme Figueredo. Nous nous sommes arrangés ensemble : il dit que, pourvu qu'on ait soin chez vous de porter les lettres directement au maître de la poste, je pourrai recevoir de vos nouvelles presque tous les huit jours. Voyez quelle satisfaction ce serait pour moi ! Il dit encore que, mettant vos lettres sous une enveloppe avec cette adresse : *Au maître de la poste de Tolède*, on ne doit pas craindre qu'il s'en perde aucune. Tout cela n'est que de la peine pour vous, ma chère fille ; mais je sais que vous en prendriez bien d'autres pour l'amour de moi, comme il n'y en a point que je ne prise volontiers pour vous. Figurez-vous qu'il me prend de temps en temps de si grandes envies de vous voir, que je ne puis m'occuper d'autre chose ; c'est la pure vérité. Informez-vous quelle qualité il faudra donner à ce maître de poste, et si on doit le traiter de *magnifique* ; je vous observe qu'il est fort à son aise. Si quelque chose est capable de me faire trouver le séjour de Tolède agréable, c'est cette commodité de recevoir souvent de vos lettres, et quelques autres agréments que je ne trouve point à Avila. Il n'y a que mon frère que je regrette, parce que je sais que mon absence lui est extrêmement sensible. Vous êtes une méchante personne de ne lui pas écrire quelquefois. Voici une lettre de lui que je vous envoie, par laquelle vous verrez le peu de santé dont il jouit ; je loue Dieu cependant de ce qu'il est sans fièvre.

J'oublie toujours de garder les lettres où l'on me parle de Thérèse. Il n'y en a pas une où nos sœurs ne me mandent qu'elles sont confuses de voir le progrès qu'elle fait dans la vertu, et son inclination pour les plus bas emplois de la maison. Elle leur dit qu'on ne doit pas l'estimer davantage pour être nièce de la fondatrice, mais qu'au contraire on doit l'en estimer moins. Toutes nos sœurs l'aiment beaucoup, et disent d'elle mille jolies choses. Je vous rapporte tout cela à vous, ma fille, et à mes sœurs de Séville, parce que c'est chez vous qu'elle a puisé ces bons sentiments, et pour que vous en remerciez Dieu. J'apprends avec une grande satisfaction que vous ne l'oubliez pas dans vos prières. J'aime beaucoup son père, assurément ; et, malgré cela, croiriez-vous que je

suis bien aise d'en être éloignée ? J'ai peine à me rendre raison à moi-même de cette situation d'esprit ; à moins que cela ne vienne de ce que les douceurs de la vie me sont à charge , par la crainte que j'ai de m'y trop attacher, ce qui m'en fait éviter l'occasion. Cependant quant à présent, et pour n'être pas ingrate des services qu'il nous a rendus, je voudrais être auprès de lui seulement jusqu'à ce qu'il eût arrangé certaines affaires pour lesquelles il attend mon retour.

J'ai renoué l'affaire de la prétendante du père Nicolas , que j'avais d'abord remerciée , parce qu'il est revenu à la charge. Notre père ne trouve pas que cette fille nous convienne. Cependant je n'ai pas cru devoir refuser le père Nicolas une seconde fois, sur ce que j'ai fait réflexion que vous pourriez bien vous trouver en telle nécessité que vous vous repentiriez de ne l'avoir pas du moins admise à l'épreuve. Que sait-on ? peut-être sera-ce un meilleur sujet que l'on ne pense. Parlez-en à notre père, pour peu que vous en soyez embarrassée ; et informez-vous des défauts qu'elle peut avoir. Je n'ai pas eu grand entretien avec lui sur cet article ; mais ce qui m'inquiète , c'est la situation de vos affaires, qui, à ce que je vois, n'est rien moins qu'avantageuse.

J'ai été charmée d'apprendre que vous vous occupez à faire des bas , et que vous y gagnez quelque chose. Pourvu que vous vous aidiez, Dieu vous aidera. Quant à la question que vous me proposez, savoir si vous ferez bien de vendre les rentes qui vous sont dues pour rembourser celles que vous devez , il n'est pas douteux que c'est toujours bien fait de se libérer.

Sur l'autre question , je réponds que, dans les circonstances où vous vous trouvez, c'est un coup bien hardi de recevoir une sœur sans dot ; mais que cependant cela se peut faire pour l'amour de Dieu. Considérez, je vous prie, que vous n'en avez encore reçu aucune de cette façon ; et que si vous recevez celle qui se présente, Dieu vous assistera en vous en attirant d'autres, qui vous récompenseront de ce que vous aurez fait pour lui. Je suis d'avis cependant que vous attendiez que notre père en soit si importuné qu'il se détermine à vous en parler, et que jusque là vous n'en ouvriez pas la bouche. Mais ce que je vous recommande le plus, ma chère amie, c'est de ne jamais rien précipiter sur le choix de vos religieuses, parce qu'il y va de la vie de bien discerner celles qui sont propres pour notre état. A l'égard de celle que propose le père Nicolas, je ne lui crois d'autre défaut que d'être un peu simple.

Il me paraît que ce que je vous ai mandé de la nièce ou cousine de monsieur Garcie Alvarez, n'est que trop certain. Cavaillard me l'a confirmé, et je ne crois point que ce soit mademoiselle Clémence, mais bien l'autre. Vous pouvez donc dire tout franchement à monsieur Alvarez que vous avez appris que cette fille a eu de grands accès de mélancolie. Cavaillard ne fut pas si réservé, car il me dit clairement qu'elle avait été folle, et c'est ce qui m'empêcha depuis de parler à cette

filles. Quand cela ne serait pas, vous n'êtes pas en situation présentement d'augmenter les charges de votre maison; vous devez songer au contraire à acquitter vos dettes le plus tôt que vous pourrez. Attendons un peu. Il n'est pas fort étonnant que, dans l'embarras où nous jettent les pères mitigés, il ne se présente point de sujets tels qu'il nous les faudrait.

Ayez soin de tenir un état de ce que vous dépenserez en ports de lettres, afin de vous acquitter par là petit à petit des quarante ducats qu'on vous a envoyés de Saint-Joseph d'Avila; n'y manquez pas au moins. Ce serait une simplicité plutôt qu'une politesse d'en user autrement; j'ai mes raisons pour vous donner ce conseil. Mais y pensez-vous de m'envoyer de l'argent? quoi! dans le temps que je suis ici dans la plus grande inquiétude sur les moyens que vous pourrez trouver pour subsister! En vérité, vous êtes admirable! Quoi qu'il en soit, cet argent est venu fort à propos, et me servira aussi pour payer mes ports de lettres. Dieu vous le rende! Je vous remercie aussi de votre eau de fleur d'orange, qui est arrivée bien conditionnée, et je suis obligée à la sœur Jeanne-de-la-Croix du voile qu'elle m'a envoyé. Passe pour cette fois; mais je vous défends expressément, à vous, ma fille, et à nos sœurs, de m'envoyer de vous-mêmes quoi que ce soit. Soyez assurées que quand j'aurai besoin de quelque chose, je vous en avertirai, et que je m'adresserai à vous avec autant et plus de franchise qu'à celles sur qui je compte le plus, parce que je vous connais à toutes un bon cœur.

Cette fille qui a la voix si belle, n'est pas revenue depuis. Je suis toujours occupée à vous chercher quelque sujet qui vous convienne. Ah! que je voudrais bien qu'on vous donnât de l'eau! Je le souhaite si fort que je n'ose l'espérer. J'ai pourtant bonne idée de ce que c'est le père Bonaventure qui est actuellement gardien des cordeliers, parce que j'imagine que le père Marian et notre père auront quelque crédit sur son esprit. Dieu veuille que vous réussissiez! ce serait pour vous une grande douceur. Vous jugez bien qu'aujourd'hui que notre père est sur le point d'aller à Avila, j'aimerais beaucoup mieux y être qu'ici, au risque d'avoir quelques mauvais quarts d'heure à passer avec l'évêque. Je suis toute surprise de vous voir toutes si joyeuses et si contentes. Dieu a tout fait pour le mieux. Qu'il soit béni en toutes choses, et qu'il lui plaise de vous conserver longtemps, ma chère fille!

Pour ne vous point faire de peine, je voudrais pouvoir me dispenser de vous apprendre celle que je ressens du triste état où est actuellement la mère prieure de Malagon, quoique Dieu, qui l'a tirée du néant, puisse bien encore la guérir. Mettant à part l'amitié que je lui porte, je la trouve extrêmement à redire dans un temps aussi critique que celui-ci. Je l'aurais fait venir ici, si notre médecin ne m'eût assurée qu'au lieu l'un an qu'elle a peut-être à vivre en restant où elle est, elle ne vivrait pas ici un mois. Priez bien Dieu pour elle, car elle est abandonnée des médecins, et l'on dit qu'elle est étique. Qu'on se garde bien chez

vous de boire de l'eau de salsepareille, quelque bonne qu'elle soit pour les maux d'estomac. La prieure et nos sœurs vous font mille compliments. J'ai été bien fâchée de la maladie de mon saint prieur (1) vous n'avons pas manqué de prier Dieu pour lui. Faites-moi savoir comment il se porte, et ce qu'est devenu Delgade. Mes compliments à toutes celles et à tous ceux que vous jugerez à propos, et demeurez avec Dieu. Je ne comptais pas être si longue. Je suis charmée que vous vous portiez bien toutes, et vous principalement, ma chère fille ; car je crains surtout pour les prieures, à cause du besoin que nous en avons.

Dieu vous conserve, et croyez-moi bien tendrement, ma révérende mère,

Votre servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

Je reçois ici de temps en temps des lettres de Caravaque et de Veas. On ne manque pas de chagrins à Caravaque ; mais j'espère que Dieu y remédiera. Nous nous écrivons plus souvent présentement. Pourquoi donc ne me dites-vous rien du père Grégoire ? Assurez-le de mes respects, et rendez-lui compte de tout ce qui se passe chez vous. Si vous n'avez pas soin de m'écrire, personne n'y pensera. Marquez-moi comment vous êtes avec le père Antoine-de-Jésus. Je ne ferai réponse au père Nicolas que quand j'aurai reçu de vos nouvelles. Vous mettrez un demi-réal de port quand il n'y aura que trois ou quatre lettres, et plus quand il y en aura davantage. Comme je sais ce que c'est que de se voir dans la nécessité, et la peine qu'il y a de trouver de l'argent à Séville, je n'ai pas osé pour le présent refuser absolument le père Nicolas. Lorsque vous demanderez à notre père son avis sur quelque chose, prenez si bien votre temps qu'il ait le loisir de vous écouter et de saisir toutes les circonstances ; autrement, comme il est fort occupé, je craindrais que ses réponses ne fussent pas toujours justes.

REMARQUES.

On voit bien que lors de cette lettre la persécution contre les religieuses de Séville n'était pas encore dissipée ; et comme c'était une fille mélancolique qui avait été le mobile de cette persécution, il n'y a pas lieu des'étonner de l'éloignement que marque ici la Sainte pour ces sortes de caractères, qu'elle a d'ailleurs toujours regardés, comme extrêmement incommodes et dangereux à la société

La prieure de Malagon était la mère Briande de-Saint-Joseph. Elle était alors dans un état bien triste, puisqu'elle s'était rompue une veine dans le corps, et jetait le sang par la bouche. On attribuaît cela aux peines et à la fatigue qu'elle avait eues en entrant dans l'ordre.

(1) Le prieur de la chartreuse des Grottes.

LÉTTRE XXXVIII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉROME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

TROISIÈME.

La Sainte répond à une lettre qu'elle avait reçue de ce père, où elle lui faisait part des mauvais bruits qui couraient sur le couvent de Valladolid, à l'occasion d'une novice qui en était sortie.

28 sept. 1578. — Jésus soit avec votre révérence, mon père.

J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire par la voie de Tolède. Je reçois

aujourd'hui celle que vous m'écrivez de Valladolid. La nouvelle dont vous me faites part m'a d'abord alarmée; mais j'ai fait réflexion presque aussitôt que les jugements de Dieu sont impénétrables, qu'il aime notre ordre, et que sans doute il tirera de cet événement quelque bien auquel nous ne nous attendons pas, ou qu'il s'en servira pour nous garantir de quelque mal. Au nom de Dieu, ne vous mettez point en peine. J'ai grande pitié de cette pauvre enfant; c'est elle qui est la plus à plaindre. Quelle dérision de lui supposer des sujets de mécontentement, avec la gaieté et la satisfaction qu'elle a toujours montrées tant qu'elle a été parmi nous! Dieu ne veut pas apparemment que nous recherchions la faveur des grands; il veut que nous nous contentions de l'amitié des petits, comme faisaient les apôtres. Ainsi cet événement doit nous être indifférent. D'ailleurs, puisque ce seigneur a aussi retiré son autre fille de Sainte-Catherine-de-Sienne, pour la reprendre chez lui, cela ne peut nous faire aucun tort dans le monde. Peut-être même ferions-nous mieux de ne considérer que Dieu seul. Qu'il en arrive ce qu'il lui plaira; mais qu'il me préserve de ces grands seigneurs qui peuvent tout, et n'ont d'autre règle que leur caprice. La pauvre petite n'a pas su ce qu'elle faisait, et s'est du moins bien trompée en se figurant qu'elle pourrait retourner dans l'ordre; car je ne pense pas qu'il nous convînt de la reprendre. S'il y a quelque mal dans tout ceci, c'est qu'il est à craindre (surtout dans ces commencements) que la paix intérieure de la maison n'en soit troublée. Encore si cette novice eût marqué son mécontentement, comme celle que nous avons ici! Mais je tiens pour impossible qu'elle eût dissimulé aussi longtemps, si sa peine eût été telle qu'on la suppose. Je plains bien la pauvre prieure et notre amie, la mère Marie-de-Saint-Joseph; écrivez-lui, je vous prie. Mon Dieu, que je suis fâchée que vous vous éloigniez si fort! Je ne sais pourquoi je vous suis si fort attachée. Dieu vous conduise heureusement. Mes compliments, je vous prie, au père Nicolas. Toutes nos sœurs vous présentent leurs respects, et je suis avec une vénération parfaite, mon révérend père, votre très-humble servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Cette lettre est remarquable par son style serré et laconique. Un grand seigneur avait deux filles qui voulaient se faire religieuses. L'une avait pris l'habit dans le couvent de Valladolid, l'autre avait choisi celui de Sainte-Catherine-de-Sienne. Le père ayant jugé à propos de les retirer toutes deux, il se répandit un bruit à la cour de Madrid que celle qui avait quitté les carmélites n'en était sortie qu'à cause des mauvais procédés qu'on avait eus pour elle. C'est dans ces circonstances que la Sainte écrivit cette lettre.

LETTRE XXXIX.

A DES DEMOISELLES QUI DÉSIRAIENT ÊTRE CARMÉLITES.

Elle les encourage à persévérer dans leur vocation.

1578 ou 1579. — Jésus soit avec vous, mesdemoiselles.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. C'est

toujours une grande satisfaction pour moi d'apprendre de vos nouvelles, et de voir que le Seigneur vous affermit dans vos bonnes résolutions. Ce n'est pas une petite grâce qu'il vous fait, au milieu de cette Babylone où vos oreilles ne sont frappées que de choses plus capables de vous détourner de la piété, que de vous y entretenir. La vérité est que, pour de bons esprits tels que les vôtres, le spectacle de tant de différentes scènes qui se succèdent ici-bas les unes aux autres, ne peut que vous convaincre de plus en plus de la vanité des choses de la terre, et du peu qu'elles durent.

Les affaires de notre ordre vont si mal depuis plus d'un an, qu'à ne pas connaître les voies du Seigneur, il y aurait bien de quoi s'affliger ; mais tout nous apprend que Dieu se sert des tribulations pour purifier nos âmes, et qu'à la fin il vient au secours de ses serviteurs. Ainsi, loin de nous alarmer, nous devons souhaiter ardemment que nos peines augmentent, et louer Dieu de ce qu'il nous fait la grâce de souffrir pour la justice. Vous ne pouvez mieux faire que de vivre dans ces sentiments ; et soyez sûres que vous verrez vos désirs accomplis dans le temps que vous y penserez le moins. Dieu veuille vous entretenir toujours dans la sainteté. C'est la grâce que lui demande pour vous,

Mesdemoiselles, votre servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

La circonstance qu'il y avait plus d'un an que les affaires de l'ordre allaient mal, fait présumer que cette lettre peut avoir été écrite sur la fin de l'année 1578, ou au commencement de l'année 1579 ; car ce fut vers le mois d'août 1577, lors de l'arrivée du nonce Séga, que la réforme commença à éprouver les plus grandes persécutions, ce qui dura jusqu'à l'assemblée générale des commissaires du roi, tenue le premier avril 1579.

LETTRE XL.

AU TRÈS-RÉVÉREND PÈRE PRIEUR DE LA CHARTREUSE DES GROTTES
DE SÉVILLE.

La Sainte implore son assistance pour ses religieuses du couvent de Séville, et lui recommande le porteur de la lettre.

31 janv. 1579. — La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence

Que dites-vous, mon révérend père, de ce qui se passe dans notre maison de Saint-Joseph, de la manière dont on a traité et dont on traite encore nos religieuses, qui sont vos filles, et des persécutions qu'elles essuient depuis si longtemps de la part de ceux de qui elles devraient attendre leur consolation ? Pour moi, ce que j'en dis, c'est que si elles ont demandé des croix et des souffrances au Seigneur, il les a bien exaucées. Que son saint nom soit béni.

Je ne suis point du tout en peine de celles qui vinrent avec moi pour la fondation ; au contraire, il y a des moments où je me réjouis des grands avantages qu'elles retireront de cette guerre que le démon leur fait ; mais je m'afflige pour celles qui depuis ont pris l'habit : il est bien triste pour elles de se voir ainsi troublées dans un temps où elles de-

vraient n'être occupées que du soin d'acquérir la paix intérieure, et d'apprendre les règles de leur état; ce sont des âmes nouvelles à qui de pareils commencements ne peuvent que faire beaucoup de tort. Il y a assez de temps que le démon les persécute. J'avais écrit à la prieure de vous communiquer toutes ses peines; apparemment elle n'aura pas osé le faire. Ce serait une grande consolation pour moi de pouvoir vous parler à cœur ouvert; mais par écrit ce serait trop hasarder; et même je ne vous en aurais pas tant dit, si je n'étais pas aussi sûre que je la suis du porteur de cette lettre.

Ce jeune garçon est venu me demander si je connaissais quelqu'un à Séville qui pût lui servir de répondant pour le faire entrer en condition; l'air de ce pays-ci est trop froid pour lui, et lui est si contraire qu'il ne peut y demeurer, quoiqu'il y soit né; il a servi un chanoine d'ici, qui est de mes amis, et qui m'assure qu'il est sage et fidèle; de plus, il sait bien écrire et chiffrer. Je vous supplie, mon révérend père, pour l'amour de Dieu, de me faire le plaisir de le placer, si l'occasion s'en présente. Vous ferez une œuvre agréable à Dieu, et vous pourrez répondre de lui en toute sûreté pour les qualités que je vous marque; car celui qui me l'a adressé n'est pas capable d'en imposer.

Je me suis réjoui en le voyant de ce qu'il me fournissait une occasion de me consoler un peu avec vous. Oserais-je vous prier de faire en sorte que l'ancienne prieure lise cette lettre, ainsi que les autres lettres que je prends la liberté de vous adresser pour elle? Vous savez sans doute de quelle manière on l'a déposée, pour mettre en sa place une des nouvelles professes; et vous n'ignorez pas tout ce qu'on a fait souffrir à ces pauvres filles, jusqu'à les forcer à remettre les lettres qu'elles avaient reçues de moi, qui sont présentement entre les mains de monseigneur le nonce. Le plus fâcheux pour elles, c'est qu'elles n'ont eu personne pour leur donner conseil. Les docteurs de ce pays-ci sont tout étonnés des choses qu'on leur a fait faire par la crainte des excommunications. J'appréhende fort qu'elles n'aient chargé leur conscience dans leurs dépositions; j'ai remarqué qu'elles ont accusé faux sur plusieurs faits qui sont de ma connaissance, pour s'être passés sous mes yeux. Peut-être aussi n'ont-elles pas senti la valeur de leurs expressions; et il ne serait pas d'ailleurs fort étonnant que la tête eût tourné à quelques-unes, car je sais qu'il y en a eu telle qu'on a interrogée six heures durant, et quelques-unes auront été assez simples pour signer tout ce qu'on aura voulu. Cela nous a servi de leçon à nous autres, pour nous faire prendre garde à ce que nous signions: aussi n'a-t-on pu trouver à y mordre.

On peut dire que Dieu nous a visitées de toute façon depuis un an et demi; mais j'ai une confiance parfaite qu'il prendra enfin la défense de ses serviteurs et de ses servantes, et qu'il dévoilera les mystères d'iniquité que le démon a opérés dans cette maison. J'espère que le glorieux S. Joseph nous aidera à dégager la vérité des nuages qui l'obscurcis-

sent, et qu'on reconnaîtra la vertu des religieuses qui sont sorties d'ici. Pour les autres, je ne les connais point; je sais seulement que les supérieurs ont pris en elles trop de confiance, et que cela a donné lieu à de grands maux.

Je vous supplie donc encore une fois, mon révérend père, et pour l'amour de Dieu, de ne pas abandonner mes pauvres filles, et surtout de les assister de vos prières dans ce temps de tribulation. Après Dieu, elles n'ont que vous sur la terre avec qui elles puissent se consoler; car leur innocence lui est connue: sans doute il les protégera, et vous inspirera le désir de les secourir.

Je leur envoie ma lettre toute ouverte, afin que vous chargiez quelqu'un de la leur lire, en cas qu'on leur ait commandé de remettre au père provincial toutes celles que je pourrais leur écrire; j'imagine que ce sera pour elles une grande consolation de voir seulement mon écriture.

On conjecture ici que le père provincial (1) pourrait bien les chasser du monastère, et l'on dit qu'en ce cas les novices demanderont à sortir avec elles. Pour moi, je crois tout de bon que le démon ne peut souffrir qu'il y ait sur la terre ni carmélites, ni carmes déchaussés, et que c'est pour cette raison qu'il leur fait une si cruelle guerre; mais j'espère que Dieu fera avorter tous ses pernicieux desseins.

Souvenez-vous, mon révérend père, que vous avez été le protecteur déclaré de mes filles lors de leur établissement à Séville: aujourd'hui qu'elles ont plus besoin que jamais de votre assistance, je me flatte que vous voudrez bien encore leur tendre la main. C'est un service de plus que vous rendrez au glorieux S. Joseph. Vous avez eu tant de charité pour nos pères déchaussés! j'espère que vous n'en aurez pas moins pour ces pauvres filles. Je prie Dieu qu'il vous conserve longtemps pour elles, et qu'il vous fasse faire tous les jours de nouveaux progrès dans la sainteté. Ce sont les vœux de celle qui est pleine de vénération et de reconnaissance, mon révérend père, votre indigne et très-soumise servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Vous pouvez lire ce que j'écris à nos sœurs, si cela ne vous ennuie pas.

REMARQUES.

La Sainte écrivit cette lettre au plus fort de la seconde persécution qui s'éleva contre le couvent de Séville. Car il y en avait eu une première suscitée par une novice, qui, de dépit d'avoir été renvoyée, alla accuser les religieuses au tribunal de l'Inquisition, de se confesser les unes les autres. La Sainte, qui était alors à Séville, n'eut pas de peine à faire tomber l'accusation; on reconnut que cette prétendue confession n'était autre chose que l'usage où sont les religieuses de dire leur *coulpe* en plein chapitre, et de s'agenouiller devant la supérieure pour recevoir ses avis.

La seconde persécution, qui est celle dont il s'agit ici, fut beaucoup plus longue, et fut excitée par les pères mitigés depuis le départ de la Sainte, et en l'absence du père Gralien qui était allé à Madrid. Soit que ces pères agissent par un zèle mal entendu ou par animosité, ils déposèrent la prieure, mirent à sa place une des nouvelles professes, et firent faire une information qu'ils remirent au nonce du Pape, tant contre la

(1) Le provincial des mitigés.

père Gratien que contre quelques-unes des anciennes religieuses, et même contre la Sainte. Mais Dieu permit par la suite que le conseil du roi d'accord avec le nonce, ordonna une nouvelle information, par l'événement de laquelle la calomnie fut confondue, et l'innocence triompha.

Le père prieur de la chartreuse des Grottes, à qui cette lettre est adressée, s'appelait Pantoja de son nom de famille, et était natif d'Avila, comme la Sainte nous l'apprend dans le livre de ses fondations. Elle s'y loue beaucoup de lui, pour les secours qu'elle en avait reçus, lors de la fondation du couvent de Séville.

Cette lettre et la suivante, qui y était renfermée, furent écrites le même jour 31 janvier; mais dans quelle année, c'est ce qu'il n'est pas facile de pénétrer. C'était dans le temps de la seconde persécution de Séville; mais cette persécution dura depuis environ le mois d'août 1577 jusqu'à l'assemblée des commissaires du roi, tenue le premier avril 1579, où le père Ange de Salazar fut nommé vicaire-général de la réforme. Ce qu'il y a de certain, c'est que, lors de ces deux lettres, la mère Marie-de-Saint-Joseph ne faisait plus à Séville les fonctions de prieure, et que sa place était remplie par une vicaire nommée par le provincial des pères de l'observance. Or, si l'on en croit l'Histoire générale de l'ordre, part. 2, liv. 3, chap. 14, cette prieure fut déposée dès l'année 1576, mais il paraît que l'auteur s'est trompé, et nous voyons clairement qu'elle ne le fut qu'au commencement de l'année 1579, puisque toutes les lettres que la Sainte lui écrivit pendant le cours de l'année 1578 annoncent qu'elle gouvernait alors sa maison. Ainsi, on ne peut placer ces deux lettres où il est parlé de la mère vicaire qu'en l'année 1579.

LETTRE XLI.

AUX RELIGIEUSES CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DU MONASTÈRE DE SÉVILLE.

PREMIÈRE.

La Sainte les félicite, les console et les encourage à l'occasion d'une violente persécution qui s'était élevée contre elles et contre la réforme, et désapprouve le mauvais procédé de quelques-unes d'entre elles.

31 janv. 1579. — La grâce de l'Esprit saint soit avec vous, mes chères sœurs et mes chères filles.

Je suis bien aise de vous dire que je ne vous ai jamais tant aimées que je vous aime présentement, et que vous n'eûtes jamais une si belle occasion de servir Notre-Seigneur comme vous avez à présent, qu'il vous fait la grâce de vous associer pour quelque chose aux souffrances de sa croix, et de vous faire éprouver une partie de cet abandon général où il s'est trouvé lui-même sur le Calvaire. Heureux le jour où vous entrâtes à Séville, puisqu'un temps si favorable vous y était préparé! Que je vous porte envie! Rien n'est plus vrai que le jour que j'appris tous ces changements (car on eut grand soin de me rapporter tout cela très-fidèlement), surtout lorsqu'on me dit qu'on voulait vous chasser de votre maison, et quelques autres particularités dans ce goût-là, au lieu d'en être chagrine, j'en sentis au-dedans de moi une joie inexprimable, de voir que, sans vous faire traverser les mers, Notre-Seigneur vous faisait découvrir des mines d'or qui allaient vous enrichir pour l'éternité, et dont vous pourriez aussi nous faire part à nous autres; car je suis bien persuadée que Dieu, par sa miséricorde, vous fera surmonter toutes ces traverses, sans l'offenser en aucune manière. Ne vous affligez donc pas si vous éprouvez en vous-mêmes un peu trop de sensibilité. Sans doute Dieu veut vous faire entendre par-là que

vous présumiez trop de votre force dans le temps que vous désiriez tant de souffrir pour lui.

Courage, courage, mes chères filles. Souvenez-vous que Dieu ne nous envoie jamais des peines au-delà de ce que nous en pouvons supporter, et qu'il habite avec ceux qui sont dans l'affliction. Si cela est certain, comme il n'est pas permis d'en douter, loin d'avoir rien à craindre, vous avez tout lieu d'espérer que Dieu, par sa miséricorde, fera connaître la vérité de toutes choses, et qu'avec le temps il dévoilera certaines manœuvres que le démon a tenues cachées jusqu'à présent, et qui me font plus de peine que ce que vous souffrez actuellement.

A l'oraison, mes chères sœurs, à l'oraison; c'est maintenant que doit éclater votre humilité et votre obéissance, en montrant l'exemple aux autres de la parfaite soumission à l'autorité de la nouvelle supérieure qu'on vous a donnée, à commencer par l'ancienne prieure. Oh! le bon temps pour cueillir le fruit de la résolution que vous avez prise, en vous consacrant à Notre-Seigneur, de le servir en toute occasion! Considérez qu'il se plaît souvent à éprouver les âmes, pour voir si les effets répondent aux promesses.

Tendez la main aux enfants de la Vierge, qui sont vos frères, pour les aider à se tirer avec honneur de l'affreuse persécution qu'ils endurent. Si vous les secourez, le bon Jésus vous secourra. Il semble dormir sur la mer au plus fort de la tempête; mais le moment viendra où il commandera aux vents de s'arrêter. Il veut que nous ayons recours à lui; et il nous aime tant, qu'il va toujours cherchant ce qui peut nous procurer quelque avantage. Que son saint nom soit à jamais béni! Ainsi soit-il, ainsi soit-il, ainsi soit-il.

On ne cesse de prier Dieu pour vous dans toutes nos maisons; ainsi j'espère que vous verrez bientôt la fin de vos peines. Tâchez donc de vous tenir joyeuses, et considérez que, tout bien examiné, ce qu'on peut souffrir pour un Dieu si bon et qui a tant souffert pour nous, est toujours bien peu de chose. Car enfin vous n'en êtes pas venues au point de verser votre sang pour lui; vous n'êtes pas non plus en Alger; vous êtes avec vos sœurs. Laissez faire à votre Époux: vous verrez bientôt la mer engloutir ceux qui nous font la guerre, comme il arriva au roi Pharaon; bientôt le peuple de Dieu recouvrera sa liberté, et l'amour des souffrances s'allumera de plus en plus dans vos cœurs, à la vue des grands avantages que vous aurez retirés de vos afflictions passées.

J'ai reçu votre lettre, et j'ai regret que vous ayez brûlé ce que vous aviez écrit, persuadée que je suis que cela ne nous aurait pas été inutile. Vous auriez bien pu vous dispenser de remettre mes lettres, suivant ce que disent les docteurs de ce pays-ci; mais il n'y a pas grand mal à cela; et plutôt à Dieu qu'on me fit porter la peine de toutes les fautes, quoique en vérité j'aie senti les peines de ceux qui ont tant souffert sans le mériter, comme si c'eussent été les miennes propres.

Une chose m'a été extrêmement sensible : ç'a été d'apprendre que , dans quelques dépositions de l'information qu'a fait faire le père provincial, on a avancé certains faits dont je connais la fausseté, pour y avoir été présente. Qu'on examine, pour l'amour de Dieu, quel est le motif qui a déterminé les sœurs qui ont déposé de ces faits, si ç'a été par crainte, ou si elles étaient troublées par l'appareil de l'interrogatoire. Quand Dieu n'est point offensé, tout le reste n'est rien; mais des mensonges qui portent sur la réputation du prochain, je vous avoue que cela me perce le cœur. Enfin, j'ai peine à croire que la chose soit comme on me l'a dite; car il n'y a personne qui ignore la candeur et la vertu avec laquelle le père Gratien s'est toujours conduit vis-à-vis de nous, et combien ses conseils nous ont toujours été utiles pour notre avancement dans le service du Seigneur; et puisque cela est ainsi, c'est une grande méchanceté de l'accuser, quand ce ne serait que de fautes légères. Avertissez charitablement ces sœurs, et demeurez en paix avec la très-sainte Trinité. Je suis bien tendrement, mes chères filles, votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est demain la veille de la Chandeleur.

Toutes nos sœurs vous saluent et vous embrassent. Elles comptent que, quand tous ces nuages seront passés, la sœur S.-François voudra bien leur en donner une relation exacte. Je salue la bonne sœur Gabrielle, et je la prie d'être désormais tranquille et contente; car j' imagine aisément la douleur qu'elle aura eue du traitement qu'on a fait à la mère Marie de-S.-Joseph. Pour la sœur S.-Jérôme, si le désir qu'elle a toujours marqué de souffrir pour Dieu, est sincère, comme je n'en doute pas, je ne saurais la plaindre; autrement je la trouverais plus à plaindre qu'aucune autre.

A l'égard de monsieur Garcie Alvarez, j'aimerais beaucoup mieux lui parler que de lui écrire, ayant des choses à lui dire que je ne puis confier au papier: c'est ce qui fait que je ne lui écris point. Vous ferez aussi mes compliments à toutes les sœurs à qui vous jugerez que cette lettre pourra être communiquée sans inconvénient.

REMARQUE.

La surveillance de la Chandeleur est bien le 31 janvier. Voyez la note sur la lettre précédente, adressée au prieur des Grottes.

LETTRE XLII.

AU RÉVÉREND PÈRE JEAN DE JÉSUS ROCCA, CARMÉ DÉCHAUSSÉ,

A PASTRANE.

La Sainte lui marque la tranquillité dont elle jouit dans son couvent, où elle est retenue comme prisonnière, et le regret qu'elle a de voir souffrir les autres à cause d'elle, et lui fait part d'une révélation qu'elle avait eue, qui lui annonçait la fin prochaine de la persécution.

25 mars 1579. — Que Jésus, Marie et Joseph soient dans l'âme de mon père Jean de Jésus.

J'ai reçu la lettre de votre révérence dans cette prison, où je me

trouve extrêmement contente, en considérant que tout ce que je souffre est pour l'amour de Dieu et pour mon ordre. Si quelque chose, mon père, me fait de la peine, c'est de savoir que vos révérences sont dans l'affliction par rapport à moi. Ne vous affligez donc point, mon fils, ni vous, ni les autres religieux; car je puis bien dire comme un autre S. Paul (quoiqu'il n'y ait nulle comparaison à faire de lui à moi pour la sainteté), que les prisons, les souffrances, les persécutions, les tourments, les ignominies et les affronts sont pour moi des régals et des faveurs, quand c'est pour Jésus-Christ et pour mon ordre que je les endure.

Jamais je ne me suis vue si dégagée de soins et d'embarras que je le suis présentement. C'est le propre de Dieu d'accorder son secours et sa protection à ceux qui vivent dans la peine et dans les fers. Je lui rends mille grâces, et il est juste que vous lui en rendiez tous autant, pour les faveurs qu'il me fait dans cette prison. Ah! mon cher fils et mon cher père, y a-t-il une plus grande satisfaction, un plus grand régal, un plus grand plaisir, que de souffrir pour un si bon Maître! Dans quel temps les saints ont-ils été au comble de leur joie, si ce n'est quand ils ont souffert pour leur Sauveur et leur Dieu? C'est là le chemin le plus sûr pour arriver au ciel, puisque la croix doit faire un jour toute notre félicité. Ainsi, mon père, cherchons la croix, soupignons après la croix, embrassons les souffrances; et malheur à nous et à notre réforme, si jamais elles viennent à nous manquer!

Vous me marquez par votre lettre que monseigneur le nonce a défendu que l'on fondât dorénavant aucun couvent de réformés, et qu'il a même donné ordre, à la réquisition du père général, qu'on détruisit ceux qui ont été fondés jusqu'à présent; que ce prélat est furieusement irrité contre moi; qu'il me traite de femme inquiète et qui ne demande qu'à courir. Vous ajoutez que tout le monde s'arme contre moi et contre mes enfants, et que ceux-ci sont obligés de se cacher dans les cavernes les plus inaccessibles des montagnes, ou dans les maisons les plus écartées, pour n'être point découverts et arrêtés. Voilà ce qui fait couler mes larmes; voilà ce qui me fait saigner le cœur, de voir mes chers enfants en butte aux persécutions et aux travaux, et cela pour une pécheresse, pour une mauvaise religieuse telle que je suis. Mais si tout le monde les abandonne, Dieu ne les abandonnera pas; c'est de quoi je suis bien certaine: il n'abandonnera pas ceux qui l'aiment tant.

Et afin que vous vous réjouissiez, mon fils, avec les autres religieux, vos frères, je vais vous dire une chose bien consolante; mais que cela demeure, je vous prie, renfermé entre vous et moi et le père Marian; je serais fâchée que d'autres en fussent instruits. Vous saurez, mon père, qu'une religieuse de cette maison, étant en oraison la veille de saint Joseph, mon protecteur: ce grand saint, la sainte Vierge et son Fils lui apparurent, les deux premiers intercédant pour la réforme; et Dieu dit à la religieuse que l'enfer et beaucoup de gens sur la terre fai-

saient de grandes réjouissances de ce que la réforme était sur le point de périr; mais qu'au moment même que le nonce avait prononcé la sentence de destruction de ce saint établissement, Dieu l'avait au contraire confirmé; que nous n'avions qu'à nous adresser au roi, et qu'il nous servirait de père en toutes choses. La sainte Vierge et saint Joseph tinrent le même discours à la religieuse, et lui dirent même bien d'autres choses que je n'ose confier au papier; entre autres, que s'il plaisait à Dieu je sortirais de prison dans vingt jours. Ainsi, réjouissons-nous tous tant que nous sommes, puisqu'à compter de ce jour la réforme du carmel fera tous les jours de nouveaux progrès.

Ce que je vous recommande, mon révérend père, c'est de vous tenir chez madame Marie de Mendocça, jusqu'à ce que vous ayez de mes nouvelles. Le père Marian ira porter cette lettre au roi, et l'autre à la duchesse de Pastrane. Surtout ne sortez point de la maison, de peur qu'on ne vous arrête, et soyez sûr que dans peu nous nous verrons en liberté.

Je me porte à merveille, Dieu merci, mais ma compagne n'a point d'appétit. Recommandez-nous, je vous prie, à Notre-Seigneur, et dites une messe d'action de grâces à mon père saint Joseph. Ne m'écrivez point sans nouvel avis. Je prie Dieu qu'il vous donne la perfection de votre état, et qu'il fasse de vous un grand saint; et je demeure avec beaucoup de respect, mon révérend père, votre très-humble servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Je mande au père Marian qu'il faut que vous négociez secrètement notre affaire, vous et le père Gratien, avec le duc de l'Infantade.

REMARQUES.

On remarque dans cette lettre le goût merveilleux que la Sainte avait pour les souffrances, qui lui faisait dire continuellement : *Ou mourir, ou souffrir.*

Il n'est pas douteux que cette religieuse, qui eut la révélation dont il est ici parlé, fût la Sainte elle-même; et tout ce qui lui avait été révélé s'accomplit exactement; la persécution cessa, et elle sortit de prison.

L'emprisonnement de la Sainte avait été ordonné par un décret du chapitre général tenu à Plaisance en Italie, la Sainte étant pour lors à Séville; mais il ne fut exécuté qu'à Tolède, d'où cette lettre fut écrite.

Le duc de l'Infantade fut le plus zélé protecteur de la réforme dans ce temps de calamité. Il étoit de la maison de Mendocça.

Le saint religieux à qui cette lettre est adressée fut un des premiers fondateurs de la réforme.

LETTRE XLIII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.

SEPTIÈME.

La Sainte la console de la persécution qu'elle avait essayée, et lui marque le cas particulier qu'elle fait d'elle.

1579. — La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, ma chère fille.

J'étais déjà fort attachée à nos sœurs de votre couvent, mais je le suis infiniment davantage à présent; et je vous aime encore plus que les

autres, parce que c'est vous qui avez le plus souffert. Mais je puis vous assurer que, quand j'appris qu'on vous avait déposée, et qu'on vous avait même privée de toute voix et séance au chapitre, j'en eus une consolation toute particulière; car quoique je ne doute pas que ma fille ne soit une assez méchante personne, je suis pourtant fort persuadée qu'elle craint Dieu, et qu'elle est incapable de l'offenser jusqu'à mériter un pareil châtement.

J'espère que Dieu découvrira avec le temps la vérité. On l'a bien peu respectée dans votre maison; et c'est ce qui me chagrina le plus, lorsqu'on m'apporta à lire l'information faite contre vous, où je remarquai bien des choses dont je connaissais la fausseté, pour m'être trouvée sur les lieux dans le temps même. Depuis que j'ai reconnu la manœuvre de cette affaire, j'ai rendu à Dieu de très-humbles grâces de ce qu'il n'a pas permis qu'on ait poussé encore plus loin la calomnie; mais ces deux âmes me pèsent beaucoup. Nous devons toutes prier, particulièrement pour elles, afin qu'il plaise à Dieu de les éclairer. Je vous dirai que dès le moment que je vis la manière dont le père Garcie Alvarez s'y prenait, j'eus un pressentiment de tout ce qui arrive aujourd'hui.

L'endroit de votre lettre où vous me parlez des compliments qu'on vous fait sur votre clocher, m'a fort réjoui. Vous avez tout lieu de vous féliciter, s'il fait un aussi bel effet que vous le dites. J'espère qu'après tant de persécutions Dieu fera fleurir et prospérer votre maison plus que jamais. Vous dites si bien tout ce que vous dites, que si on voulait suivre mon avis, on vous choisirait après ma mort pour fondatrice; et je voudrais de tout mon cœur que vous fussiez reconnue pour telle, même de mon vivant; car vous savez beaucoup plus que moi, et vous êtes beaucoup meilleure; rien n'est plus vrai. Je n'ai d'autre avantage sur vous qu'un peu d'expérience; mais il n'y a plus à compter sur moi, et vous seriez vous-même étonnée de voir combien je suis vieille et peu propre à tout. Dieu vous conserve, ma fille, et vous rende une grande sainte. Faites bien mes compliments à toutes nos sœurs. Je suis toujours bien tendrement, ma révérende mère,

Votre servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Il y a toute apparence que cette lettre fut écrite sur la fin de la dernière persécution de Séville. Je croirais même volontiers que la persécution était entièrement apaisée; mais, quoi qu'il en soit, on ne peut placer cette lettre qu'en 1579. La Sainte, par ces deux âmes qui lui pèsent beaucoup, entend parler de deux religieuses qui, soit par crainte, soit par malice, avaient trahi la vérité dans l'information que le provincial des mitigés avait fait faire contre le père Gratien, et contre la maison de Séville. La Sainte y était même impliquée.

L'endroit, où il est parlé de M Garcie Alvarez, est assez difficile à entendre; car cet ecclésiastique qui était confesseur du couvent de Séville, et à qui pour cette raison, la Sainte donne le nom de père, était un homme d'une grande vertu, et dont elle a toujours parlé avec éloge. Mais peut-être la Sainte veut-elle dire ici qu'il avait agi imprudemment. La prudence peut manquer aux plus grands saints.

LETTRE XLIV.

À LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE ET AUX RELIGIEUSES DU MONASTÈRE DE
VALLADOLID.

TROISIÈME.

Sainte Thérèse leur demande un secours d'argent pour les affaires de l'ordre, et les engage à user de générosité à l'égard de la mère du père Jérôme Gratien.

JÉSUS, MARIA, JOSEPH.

1579. *Avril ou mai.* — La grâce de l'Esprit saint soit avec votre révérence, ma chère mère, et avec vous toutes, mes chères sœurs.

Je suis bien aise de vous rappeler que, depuis la fondation de votre maison, je ne vous ai jamais demandé, ni que vous reçussiez une religieuse sans dot, ni aucune autre chose qui fût de quelque importance, du moins autant que je puis m'en souvenir. Il n'en a pas été de même des autres maisons; vous savez que dans quelques-unes on a reçu des filles qui n'ont rien apporté; et certainement ces maisons-là, loin de s'en être mal trouvées, sont aujourd'hui les mieux établies. Je veux maintenant vous demander une chose que vous êtes obligées de faire pour le bien de l'ordre et pour plusieurs autres raisons. C'est un service que vous vous rendrez à vous-mêmes, et dont je ne laisserai pas de prendre sur moi la reconnaissance, comme si vous n'eussiez obligé que moi seule.

Je vous dirai que je suis dans l'inquiétude et dans la crainte que nous ne venions à être privées, faute d'argent, d'un avantage également important pour le service de Dieu et pour notre repos. Par les lettres ci-jointes, qu'un de nos pères, prieur du Calvaire, nous écrit de Rome, où il est nouvellement arrivé, vous verrez comme il nous presse de lui envoyer deux cents ducats. A leur égard ils sont absolument hors d'état de rien donner, parce qu'ils n'ont point de chef. Vous savez même qu'il leur fut impossible de rien contribuer pour le voyage du père Jean-de-Jésus et du prieur de Pastrane, qui sont actuellement en chemin pour se rendre à Rome, s'ils n'y sont arrivés; et qu'outre ce que je donnai à ces deux pères, la maison de Veas leur donna cent cinquante ducats. C'est encore une grâce toute particulière que Dieu nous fait que quelques-unes de nos maisons soient en état de suppléer à l'indigence de ces bons pères. Au bout du compte ce n'est qu'une fois dans la vie. Le père Nicolas m'écrit de Madrid qu'il a trouvé une personne qui avancera ces deux cents ducats, en lui donnant à prendre pareille somme sur la dot de la sœur Marie-de-S.-Joseph, à la charge qu'on lui remettra la quittance de votre maison. Il ne demande rien d'avantage, et attendra sans impatience le temps de son remboursement. C'est le plus grand bonheur qui pouvait nous arriver. Je vous prie donc, pour l'amour de Dieu, d'envoyer chercher un notaire à la réception de ma lettre, et de lui faire expédier l'acte de profession de cette sœur dans la meilleure forme, de manière qu'on ne puisse pas y

trouver la moindre chose à redire, parce que sans cet acte on ne pourrait rien faire, et vous me l'enverrez tout aussitôt avec la quittance. Il ne faut pas que l'un et l'autre soient sur un même papier; mais la quittance doit être séparée de l'acte de profession. Vous concevez combien le cas requiert célérité.

Peut-être vous semblera-t-il qu'on exige beaucoup de vous, et peut-être aussi demanderez-vous pourquoi on ne fait pas contribuer les autres maisons. Je réponds à cela qu'il n'y en a pas une qui ne fasse tout ce qui est en son pouvoir; mais que celles qui ne peuvent rien donner, comme celle-ci, par exemple, ne donnent rien. Nous ne portons toutes un même habit que pour nous marquer que nous devons nous aider les unes les autres, et que tous biens doivent être communs entre nous. Celui-là donne toujours beaucoup qui donne tout ce qu'il peut donner. D'ailleurs les dépenses qu'il faut faire journellement sont si excessives que vous en seriez étonnées, si vous en aviez connaissance. La sœur Catherine-de-Jésus est en état de vous dire ce qui en est; et si les maisons n'y pourvoient pas, comment ferais-je pour en gagner, surtout avec mon bras estropié? Si je pouvais travailler, cela me ferait bien moins de peine, que d'aller de côté et d'autre, comme je suis obligée de faire, pour quêter et mendier. Je puis bien vous assurer que, pour tout autre motif que pour l'amour de Dieu, je ne voudrais pas supporter un pareil tourment.

Outre ces deux cents ducats, il faut encore que j'en trouve autant pour donner au chanoine Montoye à qui je les ai promis, et qui nous a, pour ainsi dire, rendu la vie par ses services; et Dieu veuille que cela suffise pour nous mener au but où nous aspirons. Je regarde comme un effet de la miséricorde de Dieu qu'il ne faille que de l'argent pour acquérir un repos aussi précieux. Ce que je viens de vous dire est chose absolument nécessaire et indispensable; mais ce que je vais vous proposer, je le laisse à votre volonté, en vous observant seulement que c'est une chose raisonnable, et qui sera agréable à Dieu et au monde.

Vous savez bien, mes chères filles, que vous avez consenti de recevoir la sœur Marie de-S.-Joseph sans dot, par considération pour notre cher père Gratien, son frère.

J'ai appris depuis que madame leur mère, qui est dans une grande nécessité, avait différé l'entrée de sa fille dans votre maison, jusqu'à ce qu'elle eût pris des arrangements pour vous fournir les quatre cents ducats qu'elle avait promis pour les accommodements. Elle avait même pensé que votre affection pour le père Gratien pourrait vous mener plus loin, et que vous ne prendriez rien du tout, au moyen de quoi elle se serait servie de cet argent pour subvenir à ses besoins qui, comme je dis, sont très-grands. Elle s'aperçoit aujourd'hui que cet argent lui fera faute, et je n'en suis point étonnée. Cependant c'est une si bonne dame qu'elle se loue perpétuellement de la charité que vous avez exer-

cée envers elle. Or, de ces quatre cents ducats, vous avez vu par la lettre que je vous envoyai dernièrement du père Gratien, qu'il est d'avis qu'on en rabatte cent, pour la dépense que sa mère a faite. Ainsi je conclus de là que votre quittance doit être de trois cents ducats. Vous ne devez guère compter sur la légitime de cette sœur. Cette famille n'a point de revenus, elle ne subsiste que des bienfaits du roi; de sorte que le secrétaire venant à mourir, les enfants n'auront rien; et quand il leur resterait quelque chose, ils sont en si grand nombre que ce serait presque rien pour chacun. C'est ce que la mère m'a écrit elle-même depuis la profession de sa fille. Je ne sais si j'ai gardé sa lettre. Si je la trouve, je vous l'enverrai; mais j'en reviens toujours là, que la quittance doit être au moins de trois cents ducats.

Voudriez-vous mieux faire encore? Ce serait d'envoyer quittance des quatre cents. Je suis bien sûre que la mère ne laisserait pas de vous en envoyer cent, lorsqu'elle les aura reçus; et quand elle y manquerait, elle les a bien gagnés par les chagrins et les déboires affreux qu'elle a essuyés à l'occasion de son fils, depuis qu'il visite nos maisons. Eh! quelles obligations n'avons-nous pas à ce cher père? Nous avons reçu tant de filles qui ne nous ont rien apporté du tout! Pouvons-nous moins faire que d'en recevoir une pour l'amour de lui? Vous savez que nos sœurs de Tolède n'ont rien demandé pour l'autre sœur, et qu'on ne leur a absolument rien donné, ni lit, ni meubles, ni habit, ni quoi que ce soit, et même elles ne demandaient pas mieux que de prendre encore celle-ci de la même façon, si elle eût voulu y entrer. Ce n'est pas sans une sorte de justice; car ces filles sont si remplies de mérite et de bonnes qualités, qu'il n'y a point d'endroit où on ne les eût reçues plus volontiers pour rien, que d'autres avec une bonne dot. Au reste, vous en userez comme vous jugerez à propos, à l'égard des cent derniers ducats; mais pour les trois cents autres, il n'y a pas moyen de faire autrement, vu la situation de cette pauvre dame.

Ce qu'il y aura à faire après que nos affaires seront finies, ce sera d'arrêter le compte de la dépense générale, de voir combien chaque maison en doit supporter pour son contingent, et de rendre à celles qui auront trop donné. C'est à quoi l'on ne manquera pas à votre égard; mais pour le présent secourons-nous les unes les autres, comme nous pourrons. Je prie Dieu qu'il vous rende toutes de grandes saintes; et je suis bien sincèrement, ma révérende mère, et mes chères filles, votre servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Je demande en grâce à la mère prieure de laisser un champ libre aux bonnes intentions des sœurs, et je présume assez de leur bon cœur pour être persuadée qu'en cette occasion elles se comporteront comme de vraies filles de l'ordre, à l'exemple de nos sœurs des autres maisons, qui font humainement tout ce qu'elles peuvent.

En tous cas, je prie la sœur Catherine-de-Jésus de lire ma lettre à

toute la communauté, de même que celles-ci qui viennent de Rome. Je serais fâchée qu'on y changeât le moindre mot.

REMARQUES.

La suscription de cette lettre est en ces termes dans l'original : *A la mère prieure et à mes sœurs et mes filles du Mont-Carmel, dans le monastère de Valladolid.* La prieure était la mère Marie-Baptiste, nièce de la Sainte ; et les deux cents ducats dont il s'agit étaient principalement destinés à la dépense du bref de séparation, que le père Pierre-des-Anges, prieur du Calvaire, sollicitait à Rome.

On voit par-là que la Sainte fit la réforme des religieux de son ordre, non seulement par ses conseils, mais encore par l'argent qu'elle tira de toutes ses maisons ; en sorte qu'on peut dire que les carmes déchaussés sont en même temps les pères et les enfants des carmélites.

La mère du père Gratién et des deux religieuses dont il est ici parlé se nommait Jeanne d'Antisque ; c'était une dame de grande naissance et de beaucoup de mérite, mais peu accommodée des biens de la fortune, avec une nombreuse famille. Le père était secrétaire du roi Philippe II, grand homme de bien, et point du tout intéressé ; aussi avait-il acquis l'estime de son maître, à tel point qu'il l'appelait son ange. Malheureusement pour sa famille il ne vécut pas assez longtemps.

On ne peut s'empêcher de remarquer dans cette lettre le vif intérêt que la Sainte prenait en tout ce qui touchait au père Gratién, à qui elle avait effectivement de grandes obligations. La reconnaissance des bienfaits a toujours été la vertu favorite de la Sainte ; et c'est le témoignage qu'a rendu d'elle la congrégation des cardinaux qui ont présidé à sa canonisation.

Il est dit par cette lettre que le père Jean-de-Jésus et le prieur de Pastrane, que l'on avait députés pour aller à Rome solliciter le bref de séparation, étaient en chemin, s'ils n'étaient déjà arrivés ; et à se régler sur l'histoire générale de l'ordre, deuxième part. liv. 5, chap. premier, qui fixe le départ de ces députés au commencement de l'année 1580, il faudrait placer cette lettre en 1580 ; mais en ce cas il y aurait une contradiction manifeste entre cette lettre et celle qui suit, datée du 10 juin 1579, où la Sainte accuse la réception de ce qu'elle avait demandé par celle-ci aux religieuses de Valladolid ; il suit de là nécessairement que les députés partirent bien plus tôt que ne dit l'histoire, c'est-à-dire vers le commencement du mois d'avril 1579 ; et que par conséquent la présente lettre a dû être écrite sur la fin du même mois, ou au plus tard dans le mois suivant, d'autant plus que les députés firent le voyage par mer.

LETTRE XLV.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

QUATRIÈME.

La Sainte lui fait part des mesures qu'elle a prises pour fournir à la dépense du bref de séparation de province, et du choix qu'on a fait d'elle pour être prieure à Malagon. Elle se loue aussi du zèle des religieuses de Valladolid pour la cause commune

10 juin 1579. — La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, mon père.

Je souhaite qu'il vous ait comblé de ses dons précieux pendant ces fêtes, et que vous puissiez par leur moyen vous acquitter des obligations que vous avez à Dieu, d'avoir mis dans vos souffrances le remède à nos maux. Que son saint nom en soit à jamais béni ; il y a bien de quoi penser dans tout ceci, et de quoi faire de pieux mémoires. Quoique je ne sache pas absolument le détail de la conclusion de cette affaire, je conçois aisément que nous avons tout lieu d'en être satisfaits. Du moins, si le Seigneur permet qu'on fasse de nous une province séparée, on pourra dire qu'il ne s'est point encore fait d'établissement en Espagne avec autant d'autorité et de précaution. Ce qui marque que Dieu

destine les carmes déchaussés à de plus grandes choses que nous ne pensons. Plaise à sa divine Majesté d'accorder de longs jours à Paul, pour qu'il puisse être témoin de ces merveilles, et y contribuer par son zèle, tandis que je les regarderai du haut du ciel, si je suis assez heureuse pour y arriver.

On m'a apporté la quittance de Valladolid, et l'argent est envoyé, dont je suis bien charmée. Dieu veuille que l'affaire soit bientôt terminée. Nous avons pour le présent un très-digne supérieur assurément; mais ce n'est pourtant pas tout à fait celui qu'il nous faudrait pour mettre les choses dans leur perfection. C'est toujours un étranger.

Vous verrez, mon révérend père, par la lettre ci-jointe, ce que l'on veut faire de la pauvre petite vieille. Ce n'est peut-être qu'un soupçon mal fondé de ma part; mais il y a toute apparence que le besoin de la maison de Malagon a moins de part au choix que l'on fait de moi, que l'envie qu'ont nos pères mitigés de me tenir éloignée d'eux. C'est ce qui m'a un peu fâchée; non que je me fasse la moindre peine d'aller à Malagon, si ce n'est d'y aller pour être prieure; car je vous avoue que je ne suis plus propre à cela, et que je crains fort de manquer au service de Notre-Seigneur. Priez-le de ne pas permettre que je m'en écarte, et du reste, arrive ce qui pourra; plus je souffrirai, et plus je mériterai; en tout cas faites-moi le plaisir de déchirer cette lettre. J'ai bien de la joie d'apprendre que vous êtes en bonne santé; mais je ne voudrais pas que vous demeurassiez là-bas durant les chaleurs. Oh! mon père, quelle solitude mon âme éprouve chaque jour de se voir éloignée de vous! Heureusement il me semble toujours que je suis près du père Joseph, et c'est ce qui me fait couler la vie dans la paix, quoique privée des consolations de la terre. Pour vous, je ne vous regarde plus comme un habitant de ce monde, depuis que Dieu vous a fait perdre les occasions de vous y attacher, et qu'il vous a fourni si abondamment celles qui conduisent au ciel. En vérité, plus je réfléchis à cette horrible tempête que vous avez essuyée, et aux moyens dont le Seigneur s'est servi pour vous en délivrer, et plus ma surprise augmente; mais si c'était sa volonté que ces gens d'Andalousie rentrassent dans le devoir, je tiendrais à faveur singulière que ce ne fût pas vous qui les y fissiez rentrer. Il me semble que, les choses ayant tourné à votre avantage, il vous conviendrait moins qu'à personne d'user de rigueur envers eux; et c'est ce qui m'a toujours fait désirer que Dieu se servît d'un autre.

Ce que le père Nicolas m'écrit là-dessus m'a fait grand plaisir, et c'est pourquoi je vous envoie sa lettre. Toutes nos sœurs se recommandent à vous. Elles ne peuvent penser sans chagrin que je dois les quitter. Je vous donnerai avis de ce qui en sera. Ayez la charité de recommander cette affaire à Notre-Seigneur. Vous vous souvenez-bien de tout ce qu'on a déjà dit de mes voyages, et qui sont ceux qui en ont murmuré. Considérez quelle est ma vie; mais heureusement c'est ce qui m'importe peu.

J'ai mandé au père vicaire l'inconvénient qu'il y a de me choisir pour prieure, qui est que je ne puis suivre les exercices de la communauté. Pour tout le reste, je n'y ai point de répugnance, et je suis prête à aller au bout du monde par obéissance ; plus même il y aurait de travail et de peine à endurer, plus je me réjouirais de pouvoir faire du moins quelque petite chose en ma vie pour l'amour de ce grand Dieu à qui je suis si redevable ; d'autant plus que je suis bien persuadée que ce qu'on fait pour lui par obéissance, est toujours ce qui lui est le plus agréable. Eh ! que n'ai-je pas fait pour obéir à mon cher Paul ! N'était-ce pas assez que je susse qu'une chose dût lui faire plaisir, pour que je l'entreprisse avec joie ? Je pourrais vous rappeler sur cela bien des circonstances dont le souvenir vous serait agréable ; mais je crains les explications par écrit, surtout dans les choses qui regardent l'âme.

Pour vous réjouir, voici des couplets que je vous envoie, de la façon de nos sœurs de l'Incarnation ; quoiqu'en vérité il y ait plus à pleurer qu'à rire, de voir le mauvais état de cette maison. Ces pauvres filles tâchent ainsi de dissiper leur chagrin. Je ne doute pas qu'elles ne regardent mon départ pour Malagon, comme un événement fort triste et de grande conséquence pour elles ; car elles espèrent encore, et je l'espère comme elles, que la maison de Malagon se remettra bien sans que j'y aille.

Nos sœurs de Valladolid ont donné les deux cents ducats de la meilleure grâce du monde ; et la mère prieure m'a marqué que, si elle n'eût pas eu de quoi les faire, elle les aurait empruntés. Elle m'a même envoyé la quittance totale des quatre cents ducats. Je lui en sais d'autant plus de gré, que je la connais pour une bonne ménagère, extrêmement attentive aux intérêts de sa maison ; mais aussi je lui avais écrit de la bonne façon. Madame votre mère m'a fait rire, et n'a pas laissé de me surprendre, en me marquant qu'elle n'était pas sans quelque inquiétude de ce que je disposais de cet argent, sans vous en avoir prévenu. Véritablement je l'ai toujours trouvée fort sensible sur tout ce qui peut intéresser la sœur Marie-de-S.-Joseph, sa chère fille, et l'on voit aussi par là l'amitié qu'elle vous porte. Je prie le Seigneur de vous conserver, mon révérend père, et je demeure avec la vénération la plus parfaite,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Mes compliments, je vous prie, au père recteur, et au père qui m'écrivit l'autre jour. C'était hier la dernière des fêtes de la Pentecôte. La mienne n'est point encore venue.

REMARQUES.

Cette lettre fut écrite au père Gratien quand la persécution fut passée, et qu'il fut question d'envoyer à Rome l'argent nécessaire pour la dépense du bref qui devait séparer les carmes réformés d'avec les mitigés. Sous le nom de Paul que la Sainte emploie deux fois dans cette lettre, il faut entendre le père Gratien lui-même, que la Sainte avait coutume d'appeler ainsi en certaines occasions. Lorsque la Sainte écrivit cette lettre, elle avait reçu ordre du père Ange de Salazar, vicaire général de la réforme, d'aller à Malagon pour gouverner cette maison, et examiner l'esprit de la vénérable mère Anne de S. Augustin. Quant aux couplets spirituels, dont il est ici parlé, la Sainte était charmée que ses filles s'amusassent à en faire, pour se consoler dans

leurs afflictions, et pour s'entretenir dans les louanges du Seigneur. Personne n'a jamais su mieux qu'elle mêler l'agréable à l'utile.

La prieure de Valladolid était la nièce de la Sainte, et s'appelait la mère Marie-Baptiste.

Il est parlé dans cette lettre du dessein qu'avait formé le père vicaire général d'envoyer la Sainte à Malagon, et l'on sait qu'elle n'y arriva qu'à la fin de l'année 1579 ; ainsi cette lettre doit être nécessairement antérieure, et cependant de la même année. Elle a dû être écrite le 10 juin, la Pentecôte étant tombée le 7 de ce mois dans l'année 1579.

Voyez dans la lettre précédente ce que c'est que cette quittance de quatre cents ducats, envoyée par la prieure de Valladolid.

LETTRE XLVI.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.

HUITIÈME.

Elle lui reproche sa négligence à écrire, fait l'éloge du père Nicolas de Jésus-Maria, blâme cette mère du refus qu'elle fait de reprendre sa place de prieure, et lui apprend son départ pour Valladolid et Salamanque.

24 juin 1579. — La grâce de l'Esprit saint soit avec votre révérence, ma chère fille.

Je ne comprends pas ce qui peut vous engager à garder si longtemps le silence, comme vous faites, dans un temps où je voudrais savoir l'état de vos affaires d'un moment à l'autre. En vérité, je ne vous ressemble point, car je ne cesse de parler de ce qui vous touche. Vous savez que le père Nicolas qui est à présent prieur à Pastrane, est ici, et m'est venu voir. J'ai reçu une grande consolation de sa visite, et j'ai bien remercié le Seigneur d'avoir donné à notre ordre un homme d'un si grand mérite et d'une vertu aussi parfaite. A considérer ce que votre maison lui coûte de travaux et de peines, il semble que le Seigneur l'ait choisi entre tous pour en être le défenseur et l'appui. Je le recommande à vos prières ; elles lui sont bien dues.

C'est, ma chère fille, une perfection mal entendue, et dont il faut, s'il vous plaît, vous désister tout au plus vite, que de ne vouloir pas reprendre votre place de prieure. Il y a longtemps que nous désirons cet événement, et que nous faisons nos efforts pour y parvenir ; et vous ne nous opposez que des raisons d'enfant. Ce n'est point votre affaire personnelle, c'est celle de tout l'ordre en général, et je voudrais déjà que cela fût fait, sachant combien la gloire de Dieu y est intéressée, de même que l'honneur de votre maison et celui du père Gratien ; et il n'y aurait point d'autre parti à prendre, quand même vous ne seriez nullement propre pour cette place ; à plus forte raison, puisque nous n'avons (1), comme on dit, rien de mieux. Ainsi, s'il plaît à Dieu de nous faire cette grâce, ayez pour agréable de vous taire et d'obéir sans la moindre réplique, et songez qu'à faire autrement vous me fâchez beaucoup. Votre conduite nous a assez fait connaître que vous ne désiriez point votre rétablissement ; et en vérité il n'est pas besoin de faire de grands efforts pour me persuader que c'est une croix bien

(1) La Sainte fait ici allusion à un proverbe espagnol.

pesante que d'être prieure, puisque j'en ai l'expérience par devers moi; mais Dieu vous aidera, et vous voyez que la tempête est enfin apaisée.

Je suis bien en peine de savoir si ces religieuses reconnaissent leur faute, ou si vous éprouvez encore de leur part quelque contradiction, en un mot, ce qu'elles font. Je vous avoue que l'état de leurs âmes m'inquiète infiniment. Par charité instruisez-moi bien au long de toutes vos affaires. Vous n'aurez qu'à adresser vos lettres à Roch de Houerte par la voie de l'archevêque; il me les fera tenir quelque part où je sois. La sœur Isabelle de S. Paul va vous écrire au bas de ma lettre tout ce qui se passe ici, car pour moi je n'en ai pas le temps. Bien des amitiés, je vous prie, à ma fille Blanche. Vous lui direz que je suis extrêmement contente d'elle, et bien obligée à monsieur son père et à madame sa mère des bons offices qu'ils vous ont rendus. Remerciez-en de ma part.

Je ne reviens point de la surprise que me causent les différents événements qui sont arrivés chez vous, et j'attends avec un grand empressement que vous m'en envoyiez la relation bien claire et bien exacte; mais ce qui me presse le plus, c'est d'être particulièrement instruite de la conduite de ces deux sœurs, dont je vous ai déjà dit que j'étais si fort inquiète. Mes compliments, je vous prie, à toutes nos sœurs, à ma chère Gabrielle, et à la sœur Saint-François. La mère-vicaire voudra bien recevoir cette lettre, comme si elle lui était adressée.

On vient m'avertir que le père Nicolas m'attend au parloir, et je pars demain pour Valladolid. Notre père vicaire général m'a envoyé ordre de m'y rendre incessamment, et de là à Salamanque. Pour Valladolid, il n'était pas fort nécessaire que j'y allasse, mais madame Marie (1) et l'évêque l'ont demandé. A l'égard de Salamanque, nos sœurs y ont grand besoin de secours. Outre qu'elles sont dans une maison fort mal saine, elles ont encore beaucoup à souffrir de la part de celui qui la leur a vendue, qui ne cesse de les tourmenter, et leur fait chaque jour de nouvelles tracasseries: vous ne sauriez croire les chagrins que cet homme-là leur a donnés, et qu'il leur donne journellement. Priez le Seigneur qu'on puisse leur trouver une autre maison plus commode et à bon compte. Pour moi je le prie, ma chère fille, de vous conserver, et de me donner la satisfaction de vous voir avant de mourir. Je suis bien tendrement, ma révérende mère, votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS

Je vous ai déjà dit que je partais demain. J'ai tant d'occupations qu'il m'est impossible d'écrire à mes filles, ni de vous rien dire de plus. Marquez-moi si elles ont reçu une lettre de moi.

REMARQUES.

C'est du père Nicolas de Jésus-Maria que la Sainte parle dans cette lettre, qui fut depuis premier général des carmes déchaussés; il était de l'illustre maison des Doria

(1) La Sainte entend parler de madame Marie de Mendoça.

de Gènes. Etant encore prêtre séculier, il eut occasion de rendre un service à la Sainte; et elle, pour s'acquitter envers lui, pria Dieu pour lui pendant un an, au bout duquel temps il prit l'habit de l'ordre. C'était un homme d'une éminente vertu, et si grand observateur de la règle, qu'il avait coutume de dire à ses religieux pour les exciter à la régularité, *qu'après sa mort on entendrait ses os se heurter les uns contre les autres dans son cercueil, et crier: Observance régulière, observance régulière!*

Il paraît que les deux religieuses dont il est ici fait mention, et qui causaient tant d'inquiétudes à la Sainte, s'étaient mal conduites dans le temps de la persécution, et qu'elles avaient trahi le parti de la vérité.

On voit bien que cette lettre fut écrite en 1579, puisqu'il était alors question du rétablissement de la mère Marie-de-Saint-Joseph dans sa place de prieure, et que ce rétablissement est annoncé comme fait par la lettre suivante datée du 22 juillet de la même année.

LETTRE XLVII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.

NEUVIÈME.

La Sainte lui témoigne sa joie de l'heureux changement des affaires de cette maison l'encourage à prendre patience dans sa place de prieure, qui lui avait été rendue malgré elle, lui recommande d'avoir le moins de communication qu'elle pourra avec d'autres religieux que les carmes déchaussés, et traite quelques autres sujets.

22 juillet 1579. — La grâce de l'Esprit saint soit avec votre révérence, ma chère fille.

J'ai bien lieu de vous appeler ainsi; car, quoique je vous aie toujours beaucoup aimée, ma tendresse est aujourd'hui si fort augmentée, que j'en suis toute étonnée; aussi ne vous puis-je exprimer le désir que j'ai de vous voir et de vous embrasser tout à mon aise. Que Dieu, qui est la source de tout bien, soit à jamais béni de vous avoir fait sortir victorieuse d'une bataille aussi cruelle. J'attribue moins cet heureux événement à votre vertu qu'aux prières sans nombre qu'on a faites pour vous dans toutes nos maisons. Plaise à Dieu que nous soyons telles, que les actions de grâces que nous lui rendons d'un si grand bienfait lui soient agréables.

Je vois par les lettres de nos sœurs que le père provincial m'a envoyées, et par la vôtre que le père Nicolas m'a fait remettre, que vous êtes maintenant rétablie dans votre charge. J'en ai ressenti une grande consolation: c'était le seul moyen de rendre la paix à quantité d'âmes troublées. Ayez un peu de patience, et puisque le Seigneur vous a donné un si grand désir de souffrir pour lui, réjouissez-vous de pouvoir satisfaire ce désir dans l'exercice de vos fonctions de prieure. Je sais combien elles sont fatigantes et pénibles; mais si nous voulions mettre un choix dans les souffrances, et ne prendre que celles qui nous conviendraient, ce ne serait pas imiter notre époux, qui, dans les angoisses mortelles du jardin des olives, termina sa prière à son Père par ces paroles, *fiat voluntas tua*. C'est à cette volonté qu'il faut toujours nous conformer; et du reste, que Dieu dispose de nous comme il lui plaira.

Comme le père Nicolas est extrêmement prudent, et que d'ailleurs il vous connaît, je l'ai prié de vous donner les avis dont il jugera que vous pourriez avoir besoin; ainsi je m'en rapporte à cet égard à ce qu'il vous

écrivira. Tout ce que je vous demande, c'est de communiquer le motus que vous pourrez avec d'autres religieux qu'avec nos pères déchaussés ; j'entends parler des affaires de conscience, tant pour vous que pour nos sœurs. Et si, dans quelque rencontre, vous aviez de la peine à trouver de nos pères, cela ne doit pas vous embarrasser ; car il y a moins d'inconvénient à attendre, et même à communier moins fréquemment, que de risquer à tomber dans des mains étrangères, comme il vous est arrivé. Bien entendu qu'il faut laisser la liberté de changer, tant aux confesseurs qu'aux pénitentes.

J'ai si peu de loisir que j'ai pensé ne vous pas écrire. Faites bien mes compliments, ma chère fille, à toutes nos sœurs, et remerciez-les de ma part d'être si bien entrées dans mes vœux, *en vous élisant* (1), et de m'avoir par là donné la satisfaction que je désirais. Je prie la sainte Vierge de les en récompenser, de leur donner sa bénédiction et de les rendre saintes.

Je crois que vous ne pouvez vous dispenser de recevoir la fille aînée de Henri Freyle, attendu les grandes obligations que nous lui avons. Vous en ferez, au reste, ce que vous conseillera le père Nicolas ; je m'en rapporte à lui. Pour ce qui est de la plus jeune, elle ne vous convient en aucune façon, tant pour sa trop grande jeunesse que parce que trois sœurs ensemble dans le même couvent ne font jamais un bon effet ; à plus forte raison dans nos maisons, où les religieuses sont en si petit nombre. Au surplus, il faut donner de bonnes paroles aux parents, ne leur toucher que l'article de la jeunesse, et faire en sorte qu'ils ne se retirent pas mécontents de vous.

Vous ne sauriez croire, ma chère fille, la part que mon frère a prise à vos chagrins. Je souhaite, pour sa satisfaction particulière, que Dieu vous envoie toute sorte de bonheur et de consolation. Écrivez-moi bien au long tout ce qui se passe, surtout à l'occasion de ces deux pauvres filles qui m'inquiètent beaucoup ; témoignez-leur de l'amitié, et employez les voies que vous jugerez les plus convenables pour les amener, s'il est possible, au point de reconnaître leur faute. Je partirai d'ici, s'il plaît à Dieu, le jour de sainte Anne, et je compte faire quelque séjour à Salamanque ; ainsi vous pourrez m'écrire à l'adresse de Roch de Houerte. Toutes nos sœurs d'ici vous font mille compliments, à vous et à toute votre communauté. Vous leur devez beaucoup pour l'attachement qu'elles vous portent à toutes.

Nos maisons d'ici autour sont en si bon état, que nous avons bien des grâces à rendre au Seigneur ; mais recommandez-lui celle de Malagon et l'affaire qui m'appelle à Salamanque, et n'oubliez pas de prier pour ceux qui nous ont rendu service, surtout dans ces temps de tribulation et de calamité. J'ai ici tant d'occupations, que je ne sais comment j'ai pu vous faire cette lettre ; je m'y suis reprise à plus d'une fois. J'avais

(1) Ces mots ne sont pas du texte, mais on a cru devoir les suppléer, pour plus de clarté.

dessein d'écrire au père Grégoire, mais il n'y a pas moyen. Écrivez-lui, je vous prie, pour moi; faites-lui mille compliments de ma part, et marquez-lui que je suis ravie qu'il ait supporté sa bonne part de la guerre qu'on vous a faite, parce que j'espère qu'il aura aussi sa part du butin. Dites-moi des nouvelles de la santé de notre cher prieur des Grottes, afin que je sache de quelle façon je dois lui écrire sur quelques affaires. Je suis toujours bien tendrement, ma révérende mère,

Votre servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Ce jour de la Madelaine, 1579.

REMARQUES.

Cette lettre fut écrite après que la persécution de Séville fut apaisée, et que le père Ange de Salazar, vicaire général de la réforme, eut ordonné le rétablissement de la mère Marie-de-Saint-Joseph dans la charge de prieure; ce qu'il fit par une patente en date du 28 juin 1579. Sainte Thérèse exhorte cette mère à se conformer en cette occasion à la volonté de Dieu, et à vaincre pour l'amour de lui la répugnance qu'elle avait pour la place de prieure. Elle était elle-même si persuadée des avantages d'une parfaite résignation à la volonté de Dieu, qu'elle disait souvent à ses religieuses, selon ce que j'ai appris : *Prenez garde, mes filles; faisons en toutes choses la volonté du Seigneur, car de manière ou d'autre il faut toujours qu'elle se fasse.*

Saint Bernard disait à ce propos que quand on porte sa croix avec résignation, au lieu de peser à l'âme, la croix la porte; et qu'il en est de cela comme de la plume des oiseaux, dont le poids, loin de les empêcher de voler, leur y est nécessaire. *Num verè leve est quod portansem non gravat, sed levat? Occurrit mihi de pennis avium quæ et corpulentiorum reddunt substantiam et agiliorem. Hoc planè in pennis Christi oneris exprimit similitudinem, quod et ipsæ serunt, à quibus seruntur.*

La Sainte observe ici très-judicieusement qu'il n'est pas à propos de recevoir trois sœurs dans le même couvent, surtout lorsque la communauté n'est pas nombreuse. La raison en est sensible: c'est que les religieuses, quelque saintes qu'elles puissent être, ne sont pas pour cela exemptes de faiblesse et de passion, et que trois sœurs dans une petite communauté pourraient aisément se rendre les maîtresses de tout par le concours de leurs suffrages. Dans le collège des apôtres, il n'y avait que deux frères, Jacques et Jean, et qui assurément étaient tous deux de grands saints; cependant nous voyons qu'ils s'unirent ensemble pour briguer les deux premières places du royaume de Dieu, et que leur mère ne voulait pas même que saint Pierre, qui était le premier des apôtres, fût assis à côté de Notre-Seigneur.

Cet Henri Freyle, dont parle ici la Sainte, était un riche portugais qui demeurait à Séville, et dont la femme se nommait Eléonore Valère. C'étaient de fort honnêtes gens, qui avaient assisté le couvent de Séville de tout leur pouvoir, au temps de la persécution. Dieu récompensa leur charité, en appelant leurs enfants à la religion. Elles étaient trois filles, dont l'une était alors déjà reçue, et se nommait Blanche-de-Jésus. La Sainte en parle dans la précédente lettre. Elle fut du nombre des religieuses qui furent envoyées depuis pour commencer l'établissement de la réforme dans le royaume de Portugal.

Il est important d'observer que le frère de la Sainte vivait encore lors de cette lettre. Ceci trouvera dans la suite son application. Voyez la lettre suivante.

La Sainte était à Valladolid, lorsqu'elle écrivit cette lettre.

LETTRE XLVIII.

A DOM LAURENT DE CÉPÈDE, SON FRÈRE.

SIXIÈME.

Elle lui rend compte d'une emplette qu'elle avait faite pour lui, et lui donne quelques avis spirituels.

29 juil. 1579. — La grâce de Jésus-Christ soit avec vous, mon cher frère.

Je vous avoue que ce parent qui m'est venu voir m'a bien ennuyée; mais qu'y faire? Il faut passer ainsi la vie. Nous ne sommes pas tout à fait à l'abri de ces bienséances, nous autres qui faisons profession de

vivre séparées du monde. Croiriez-vous que, dans tout le temps qu'il y a que je suis ici, je n'ai pas encore pu trouver celui de parler à nos sœurs, je veux dire à chacune en particulier, quoiqu'il y en ait plusieurs qui désirent beaucoup de s'entretenir avec moi? il n'y a pas eu moyen. Cependant je partirai, s'il plaît à Dieu, jeudi prochain sans faute, et je laisserai un petit mot d'écrit pour vous, afin que celui qui a coutume d'apporter l'argent porte aussi ma lettre; il n'en coûtera pas davantage.

J'ai été bien aise d'apprendre qu'il y a déjà trois mille réaux de prêts et un calice assez bon. Il n'est pas besoin qu'il soit plus riche. Le poids est, je crois, de douze ducats et un réal, et la façon de quarante réaux; ce qui fait en tout seize ducats moins trois réaux (1). Il est entièrement d'argent. Je compte que vous en serez content. On m'en a montré un ici de ce métal dont vous me parlez; mais, quoiqu'il soit assez nouvellement fait et même doré, on ne laisse pas de voir ce que c'est. Il est si noir sous le pied, que cela dégoûte. Il ne m'en fallut pas davantage pour me déterminer à ne pas l'acheter. Je jugeai que, tandis que vous vous faites servir chez vous en vaisselle d'argent, il y aurait de l'indécence que vous cherchassiez un métal commun pour le service de Dieu. Je ne comptais pas d'en trouver un à si bon marché et d'une grandeur aussi raisonnable. Nous en avons l'obligation à la prieure, qui est une maîtresse fille; elle a négocié cette emplette à l'aide d'un de ses amis, qui croit que c'est pour cette maison. Elle vous fait bien ses complimens, et vous aurait écrit, si je ne m'étais chargée de le faire pour nous deux. C'est quelque chose d'admirable que la façon dont elle gouverne cette maison, et le talent qu'elle a pour sa place.

Ma santé est à peu près la même qu'elle était à Avila, et même un peu meilleure. Je crois que le mieux que vous puissiez faire, est d'éviter la rencontre des personnes dont vous me parlez. Il vaut mieux que votre mélancolie (car ce n'est que cela) s'exhale de cette façon que d'une autre, qui serait sujette à de plus grands inconvénients. J'ai été bien charmée d'apprendre que le père d'Avila s'est tiré d'affaire. Comme c'est un homme de bien, Dieu lui a fait la grâce qu'il soit tombé malade dans un endroit où il ne pouvait être que bien traité.

Je ne m'étonne point de l'ennui qui vous accable; mais ce qui m'étonne, c'est qu'ayant un si grand désir de servir Dieu, une croix si légère vous semble néanmoins si pesante. Vous m'allez dire que si vous souhaitez d'en être délivré, ce n'est que pour servir Dieu davantage. Ah! mon cher frère, que nous nous connaissons peu nous-mêmes, et que nous mêlons d'amour-propre en toutes choses! Ne vous étonnez pas de ce que vous aimez à changer de croix. C'est l'âge qui vous porte à cela; et ne pensez pas, malgré cette imperfection, que tout le monde soit aussi exact que vous à remplir ses devoirs. Il faut remercier Dieu de ce que vous n'avez pas de plus grands défauts

(1) C'est à raison de onze réaux par ducat.

Je resterai à Médine trois ou quatre jours tout au plus, et à Albe moins de huit jours. Il m'en faudra deux pour me rendre de Médine à Albe, et d'Albe j'irai droit à Salamanque. Vous verrez par cette lettre que j'ai reçue de Séville que la prieure a été rétablie; ce qui m'a fait grand plaisir. Si vous voulez lui écrire, envoyez-moi votre lettre à Salamanque. Je lui ai déjà marqué de s'arranger pour vous payer, parce que vous aviez besoin de votre argent. Je tiendrai la main à votre paiement.

Le père Jean de Jésus est arrivé à Rome. Nos affaires vont bien, et ne tarderont pas à finir. Le chanoine Montoye, qui négociait là-bas pour nous, est de retour. C'est lui qui a apporté le chapeau à l'archevêque de Tolède. C'est un homme que nous trouverons toujours dans le besoin. Par charité, voyez de ma part monsieur François de Salcède, et donnez-lui de mes nouvelles. J'ai appris avec bien de la satisfaction qu'il se portait mieux et qu'il était en état de dire la messe. Je souhaite que sa santé se rétablisse entièrement, et nos sœurs d'ici ne l'oublent point dans leurs prières. Je prie Dieu de vous bénir. Vous pouvez parler de tout librement avec la sœur Marie de S. Jérôme, si vous le jugez à propos. Il y a des temps où je voudrais tenir Thérèse ici, principalement quand nous nous promenons dans le jardin. Dieu veuille vous rendre saints l'un et l'autre. Mes compliments à mon frère Pierre d'Ahumade. Je suis de tout mon cœur, mon cher frère, votre servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'était hier la fête de sainte Anne, je me suis souvenue que vous aviez toujours eu de la dévotion pour cette sainte, et que vous deviez lui faire bâtir une église, si vous ne l'avez déjà fait. Cette réflexion m'a causé de la joie.

REMARQUES.

On reconnaît par plusieurs endroits de cette lettre qu'elle fut écrite à Valladolid.

Le père Jean-de-Jésus, dont il est parlé vers la fin, se nommait Rocca de son nom de famille, et avait été envoyé à Rome pour négocier la séparation des maisons de la réforme, d'avec celles de l'observance mitigée. Dom Diègue Lopez de Montoye était un chanoine de l'église d'Avila. Il venait d'arriver de Rome, où il était agent général de l'Inquisition, et en même-temps celui de la Sainte. Il avait apporté le chapeau de cardinal à dom Gaspard de Quiroga, archevêque de Tolède. Dom François de Salcède était un gentilhomme d'Avila, fort ami de la Sainte, et qu'elle appelait le saint cavalier. Il paraît même qu'il avait été marié. Apparemment ce gentilhomme, devenu veuf, s'était fait prêtre, puisque la Sainte dit ici qu'elle est bien aise d'apprendre qu'il soit en état de dire la messe.

La seule circonstance, que cette lettre suivit de près le rétablissement de la prieure de Séville, prouve suffisamment qu'elle fut écrite en l'année 1579, puisque l'ordonnance de ce rétablissement était du 28 juin de la même année.

Cette lettre confirme encore ce qui a été dit sur la lettre XLIV, que les députés étaient partis pour Rome vers le mois d'avril 1579. Et de plus elle prouve que ce n'est point en 1579 que mourut dom Laurent de Cépède, puisque sa mort arriva le dimanche d'après la Saint-Jean, et que cette lettre est du 29 juillet.

LETTRE XLIX.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.

DIXIÈME.

La Sainte lui fait excuse de la manière un peu dure dont elle l'avait reprise de quelque faute où elle était tombée, l'exhorte à être plus attentive sur la conduite de ses religieuses et plus docile à ses conseils, et lui parle d'un événement désagréable arrivé dans les monastère de Malagon. Elle recommande qu'on ne reçoive point de religieuses au-delà du nombre prescrit, et qu'on ait plus d'égard au mérite qu'à l'âge dans les élections.

1580, au commencement. — La grâce de l'Esprit saint soit avec votre révérence, ma chère fille.

Dans la lettre que j'écris au père Nicolas, je me suis étendue sur certaines choses que je ne répéterai point ici parce que vous les trouverez là. Votre dernière était écrite avec tant de bonté et d'humilité, qu'elle mériterait bien une plus ample réponse; mais vous avez voulu que j'écrivisse au bon père Rodrigue Alvarez: je le fais aussi, et ma pauvre tête n'est guère capable de davantage. Etienne me promet de donner mes lettres à quelqu'un qui les remettra en main propre; Dieu veuille que cela soit. Quoique j'aie été bien aise de le voir, je suis fâchée qu'il ne soit pas demeuré à Séville. Je lui ai su si bon gré de ce qu'il a fait pour nous dans le temps de la persécution, qu'il n'était pas nécessaire de m'en faire ressouvenir. Je tâcherai de trouver moyen de le faire retourner là-bas; car c'est un grand point pour nous que d'y avoir quelqu'un en qui nous puissions prendre confiance.

Ma santé est meilleure ici qu'ailleurs. Ce que la sœur Gabrielle me mande du mauvais état de la vôtre m'a fait beaucoup de peine; mais les chagrins que vous avez essuyés ont été si vifs que, quand vous auriez eu un cœur de pierre, ils ne pouvaient manquer de prendre sur votre tempérament. Je voudrais bien n'avoir pas à me reprocher d'y avoir contribué; mais pardonnez à mon amitié: je voudrais que ceux que j'aime ne manquassent en rien, et j'avoue que sur ce point je suis insupportable. La même chose m'est arrivée avec la mère Briande; je lui écrivais des lettres terribles: toute la différence que j'y trouve, c'est que je n'avançais presque rien avec elle. En vérité, quand je considère la manœuvre que le démon a employée pour troubler cette maison où je suis, je la trouve pire en quelque manière que la persécution qu'il vous avait suscitée. Si cette persécution a duré plus longtemps, le dommage a été ici beaucoup plus considérable par le scandale qui a été donné à ceux du dehors. Je ne sais si nous pourrions remédier à tout aussi parfaitement qu'on a fait chez vous; j'en doute fort. Cependant nous sommes venues à bout de rétablir le bon ordre et la paix au-dedans de la maison, et tout y est tranquille présentement, grâce au Seigneur; que son saint nom soit béni. Les religieuses étaient peu coupables. Celle qui m'a le plus fâchée a été la sœur Béatrix de Jésus; jamais je n'en ai pu tirer une parole, ni n'en puis encore rien tirer, quoiqu'elle voie que toutes les autres m'ouvrent leur cœur, et que je

suis au fait de tout. C'est, selon moi, manquer en même temps de vertu et de discernement. Apparemment elle s' imagine remplir les devoirs de l'amitié; mais il faut qu'elle soit furieusement prévenue, car assurément ce n'est pas une marque d'amitié que de dissimuler la maladie de son ami, au risque de la rendre incurable, tandis qu'il eût été facile d'y apporter remède, si elle eût d'abord été connue.

Pour l'amour de Dieu, ma chère fille, gardez-vous bien de jamais rien faire qui, venant à être connu, puisse causer du scandale; défaisons-nous une bonne fois pour toutes de ces bonnes intentions qui nous coûtent si cher; vous ne sauriez croire la peine que j'ai eue à adoucir le recteur et tous les autres. Heureusement j'en suis venue à bout; mais je n'y ai rien oublié, jusqu'à écrire à Rome, d'où je crois que nous est venu le remède. Dans la lettre que j'écris au saint homme, le père Rodrigue Alvarez, je lui marque, et au père Soto, toute ma reconnaissance des services qu'ils nous rendent. Faites bien mes compliments à ce dernier, et dites-lui qu'à mon avis il entend mieux témoigner son amitié par les effets que par les paroles; car il ne m'a pas encore écrit une seule fois, ni même fait faire des compliments.

Je ne sais où vous avez pris que le père Nicolas vous a mise mal dans mon esprit; vous n'avez pas au monde un plus zélé défenseur: mais il me disait la vérité, afin que connaissant vos maux, je ne me trompasse point aux remèdes qu'il convenait d'y apporter. O ma chère fille, à quoi bon toutes ces excuses vis-à-vis de moi! Je puis bien vous assurer que ce m'est chose indifférente qu'on fasse ou qu'on ne fasse pas cas de moi, pourvu qu'on ne manque pas à son devoir. Or je ne sais si je me trompe, mais il me semble que c'est y manquer de ne pas m'écouter, et de me laisser me fatiguer en vain, tandis que je ne cherche que l'avantage de mes filles, et avec tant de sollicitude et tant d'amour. C'est ce qui m'avait si fort dégoûtée, que j'ai été sur le point de tout abandonner, voyant que je n'avais rien, comme c'est la vérité; mais l'amour que je porte à mes filles est si grand que je reprendrai bientôt courage, pour peu que je m'aperçoive que je gagne quelque chose; ainsi ne parlons plus de cette affaire.

Serran m'a dit que vous veniez de recevoir une novice, et il juge que vous devez être vingt religieuses dans votre maison. Sur ce pied-là votre nombre est complet présentement; et s'il l'est, qui que ce soit ne peut vous donner la permission de l'excéder, non pas même le père vicaire-général, parce qu'il ne peut rien faire contre les constitutions et les brefs apostoliques. Qu'on y prenne garde, pour l'amour de Dieu. Vous seriez étonnée si vous saviez le danger qu'il y a dans nos couvents, d'être beaucoup de religieuses, quoiqu'ils soient rentés et qu'ils aient de quoi vivre. Je ne sais pourquoi vous payez tant de rentes tous les ans, puisque vous êtes en état de les rembourser. J'ai bien de la joie de ce secours qui vous vient des Indes. Dieu en soit loué.

Quant à l'article de la sous-prieure, il est certain qu'avec le peu de

santé que vous avez, vous n'êtes pas en état de suivre le chœur, et qu'il vous faut quelqu'un qui puisse vous remplacer. Que la sœur Gabrielle paraisse jeune, cela est peu important; il y a longtemps qu'elle est religieuse, et d'ailleurs elle a beaucoup de vertu, c'est le principal. Si l'on trouve qu'elle n'ait pas toute l'expérience nécessaire pour parler à ceux du dehors, la sœur S. François peut l'accompagner. Du moins elle est obéissante, et ne fera que ce que vous voudrez. De plus elle jouit d'une santé parfaite, ce qui est important pour le service du chœur; au lieu que la sœur S. Jérôme est valétudinaire. Ainsi on ne peut mieux faire en conscience que de donner cette place à la sœur Gabrielle; et puisqu'elle a déjà mené le chœur du vivant de la pauvre vicaire, nos sœurs ayant été à portée de voir si elle s'en acquittait bien, lui donneront plus volontiers leurs suffrages; en un mot pour faire une sous-prieure, c'est moins l'âge qu'on regarde que l'habileté.

Pour ce qui est de la maîtresse des novices, j'en écris au père prieur de Pastrane. Oh, que je vous sais bon gré de ce que vous me marquez que vous souhaiteriez qu'il y en eût peu! car c'est, comme je l'ai déjà dit, un grand inconvénient que le trop grand nombre de religieuses, et le plus souvent c'est par cet endroit que les maisons périssent.

C'est une belle charité que vous fait le prieur des Grottes de vous fournir le pain. Si nos sœurs d'ici en avaient autant, elles pourraient se tirer d'affaire; mais je ne sais ce qu'elles deviendront, n'ayant pris jusqu'à présent que des religieuses qui ne leur ont rien apporté. Quant à la fondation de Portugal, dont vous me parlez, l'archevêque me presse fort, mais mon dessein n'est pas de me hâter beaucoup pour y aller. Je vais lui écrire si j'ai assez de temps, et vous me ferez le plaisir de lui envoyer ma lettre le plus tôt que vous pourrez, et par une voie sûre.

Il serait à souhaiter que le repentir de la sœur Béatrix fût tel, qu'elle eût le courage de se dédire de ce qu'elle a dit à monsieur Garcia Alvarez touchant l'état de son âme; mais je crains bien qu'elle ne sache ce qu'elle fait, et qu'il n'y ait que Dieu qui puisse l'éclairer. Je le conjure de vous rendre une grande sainte, ma chère fille, et de vous conserver; car toute méchante que vous êtes, je voudrais bien encore avoir quelques sujets qui vous ressemblent. En vérité, je ne sais où donner de la tête, et s'il se présente quelques fondations à faire, je ne vois pas où je pourrai prendre des prieures. Ce n'est pas que nous n'ayons des sujets fort méritants, mais l'expérience leur manque; et la considération de ce qui s'est passé ici, me rend extrêmement craintive pour l'avenir, parce qu'il arrive souvent que le démon fait servir à ses vues les meilleures intentions. C'est pourquoi nous devons toujours marcher avec crainte, mettre toute notre confiance dans le Seigneur, et nous défier de nos propres lumières. Autrement et quelque bonnes que soient nos intentions, Dieu permettra que nous nous égarions, lors même

que nous serons le plus persuadées que nous marchons dans le bon chemin.

Vous avez l'expérience de cette vérité dans ce qui vient de se passer dans votre maison, puisqu'à présent vous en êtes instruite. Il est évident que le démon se proposait de faire une bonne capture. Pour moi j'étais toute étonnée des belles choses que vous m'écriviez, et dont vous faisiez tant de cas. Où était votre esprit, ma chère fille? et que dirions-nous de la sœur S. François? Mon Dieu, que de fadaïses il y avait dans la lettre de cette sœur! Et tout cela pour arriver à ses fins. Je prie le Seigneur qu'il nous donne sa lumière; quand elle nous manque, nous n'avons de force et d'habileté que pour le mal.

Au reste je suis ravié que vous soyez si bien désabusée; cela vous servira à beaucoup de choses. Il vous sera avantageux d'avoir manqué, pour mieux réussir à l'avenir. C'est ainsi qu'on acquiert l'expérience. Dieu vous conserve. Je n'aurais jamais cru être si longue. La prieure et nos sœurs vous font mille compliments. Et je suis toujours bien tendrement, ma révérende mère, votre servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Il paraît que cette lettre fut écrite au commencement de l'année 1580, et que la Sainte était pour lors à Malagon, où elle avait été élue prieure par ordre du père Ange de Salazar, vicaire général de la réforme. C'est ce qui est annoncé par la lettre XXV (1), tant au texte qu'aux remarques.

Il y a lieu de croire qu'une des religieuses du monastère de Séville était tombée dans quelque faute considérable en matière de spiritualité, qu'il s'agissait même de révélations, et que la mère prieure ne s'était pas conduite avec prudence dans une rencontre aussi délicate.

Les supérieurs ne sauraient examiner trop scrupuleusement ces sortes de voies surnaturelles dans lesquelles croient quelquefois marcher les âmes qui leur sont confiées; car, en supposant ces voies véritables, elles ne sont pas pour cela toujours utiles quand on s'y attache, et souvent même elles font plus de mal que de bien; et quand elles sont reconnues fausses, elles déshonorent la personne et le couvent.

On voit encore par cette lettre que, quoique la Sainte eût pensé d'abord que ses religieuses ne devaient pas être plus de treize dans chaque maison, l'expérience lui ayant fait connaître que le nombre n'était pas suffisant, il fut fixé par la suite à vingt-une.

L'archevêque, dont elle parle vers la fin de sa lettre, qui la pressait si fort de venir en Portugal pour y faire une fondation, était dom Tutonio de Bragance, archevêque d'Ebora.

C'est à ce prélat que sont adressées la IX^e et la XXXIV^e lettre.

(1) C'est ici la XXIV^e.

LETTRE L.

AUX RELIGIEUSES CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DU MONASTÈRE DE SÉVILLE.

SECONDE.

La Sainte les félicite sur l'élection qu'elles venaient de faire d'une prieure; les exhorte à oublier tout ce qui s'était passé durant la persécution, et invite celles qui avaient manqué, à réparer leur faute.

1580, au commencement. — La grâce de l'Esprit saint soit avec vous, mes chères sœurs et mes chères filles.

Vous m'avez fait grand plaisir de m'écrire toutes, et je voudrais bien

vous pouvoir répondre à chacune en particulier ; mais je n'en ai pas le temps , attendu la multitude de mes occupations. Ainsi je vous prie de m'excuser , et de recevoir ma bonne volonté.

J'aurais bien de la satisfaction de connaître celles qui viennent de faire profession , et celles qui ont pris l'habit. Je les félicite sur le bonheur qu'elles ont d'être à présent les épouses ou les fiancées d'un aussi grand roi. Plaise à sa divine Majesté les rendre telles que je le désire , afin qu'elles jouissent de la félicité suprême dans cette éternité qui n'aura point de fin !

Dites , je vous prie , à la sœur S. Jérôme , qui a pris dans sa signature le surnom de *Fumier* , que je souhaite de tout mon cœur , pour l'amour d'elle , que cette humilité ne se termine pas à la simple expression ; et à la sœur Gabriëlle , que j'ai reçu le saint Paul qu'elle m'a envoyé , que j'ai trouvé fort joli , et qui m'a fait d'autant plus de plaisir qu'il est petit comme elle. J'espère qu'un jour elle sera grande devant Dieu. La vérité est qu'il nous semble à toutes que Dieu veut vous rendre plus parfaites que nous , puisqu'il vous a suscité de si grandes persécutions ; mais prenez garde de n'en point perdre le mérite par votre faute. Que son saint nom soit loué et béni en tout lieu , de vous avoir fait si bien rencontrer dans l'élection que vous venez de faire ; ç'a été pour moi un grand sujet de consolation. Nous avons l'expérience dans nos couvents de ce pays-ci que la première supérieure qu'on met à la tête d'une maison lors de sa fondation , est toujours plus assistée des grâces du Seigneur , plus attachée aux intérêts de sa maison , et plus attentive aux besoins des sœurs que les autres supérieures qui viennent après elle. C'est ce qui me fait penser qu'on ne devrait point changer ces premières supérieures , à moins de quelques grands défauts qu'on eût reconnus en elles ; et en effet il y a dans ce changement plus d'inconvénients que vous ne sauriez vous l'imaginer. Dieu veuille vous éclairer toujours , mes chères filles , et vous faire prendre en toutes choses le parti qui lui est le plus agréable. Ainsi soit-il.

Je prie la sœur Béatrix de la mère de Dieu , et la sœur Marguerite , comme je vous en ai déjà toutes priées , de ne plus s'occuper de ce qui s'est passé , si ce n'est devant le Seigneur , ou avec leur confesseur. Si elles sont tombées dans quelque égarement , en n'observant pas dans leurs dépositions toute la droiture et la charité que Dieu exige de nous , qu'elles fassent sur elles-mêmes une attention sérieuse , pour qu'il ne leur échappe plus rien désormais qui ne soit dans la plus exacte vérité. Je leur conseille aussi de faire satisfaction aux personnes qu'elles peuvent avoir offensées , sans quoi elles seront perpétuellement troublées et agitées , et le démon ne cessera pas de les tenter. Pourvu que Notre-Seigneur soit content , tout le reste n'est rien. On devait bien s'attendre que le démon enragé de notre saint établissement , ferait tous ses efforts pour le ruiner dans ses commencements ; et il n'y a lieu que de s'étonner qu'il ne nous ait pas fait plus de mal. Dieu permet souvent que nous

combions, afin que l'âme en devienne plus humble; et quand nous nous relevons avec des intentions droites et la conviction de notre propre faiblesse, nous tirons de notre chute, de nouvelles forces pour avancer dans les voies du Seigneur, comme il est arrivé à plusieurs saints. Ainsi, mes filles, puisque vous avez la Sainte Vierge pour votre première mère, et que vous êtes toutes sœurs, faites en sorte de vous aimer les unes les autres, et que tout le passé soit enseveli dans l'oubli. Je parle à toutes en général.

Celles qui croient que je suis le plus fâchée contre elles, ce sont celles-là même que j'ai recommandées à Dieu plus particulièrement; mais j'ai été sensiblement affligée par rapport à elles, et je le serai encore davantage, si elles négligent de faire ce que je leur demande pour l'amour de Dieu. J'ai aussi toujours eu devant les yeux ma chère amie la sœur Jeanne-de-la-Croix, et je me persuade qu'elle aura beaucoup mérité durant cette tempête. C'est à juste titre qu'elle a pris le nom de la Croix, puisqu'elle a eu sa bonne part des souffrances communes. Je me recommande à ses bonnes prières, et je la prie de croire que, si Dieu nous a fait faire une pénitence si générale, ce n'est, ni pour ses péchés à elle, ni pour les miens qui sont bien plus grands, ni pour ceux d'aucune autre en particulier. Je vous prie toutes de penser de même, et de ne me point oublier devant Dieu. Vous y êtes encore plus particulièrement obligées que nos sœurs d'ici. Je prie le Seigneur de vous rendre toutes aussi saintes que je le désire. Ce sont les vœux les plus ardents de celle qui est avec une véritable tendresse, mes chères filles,

Votre servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS, carmélite.

REMARQUES.

On voit clairement que cette lettre fut écrite après la dernière persécution de Séville. Dans cette élection, sur laquelle la Sainte félicite les religieuses de ce couvent, elles avaient continué la Mère Marie-de-S.-Joseph.

Cette lettre est seulement datée de l'année, sans qu'on voie dans quel mois elle a été écrite; mais, comme la Sainte y parle de la fin de la dernière persécution, comme d'un événement encore récent, et qu'on sait que cette persécution était finie dès l'année 1579, il y a lieu de croire que la lettre a été écrite au commencement de l'année 1580.

LETTRE LI.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-SAINT-JOSEPH.

ONZIÈME.

La Sainte exige d'elle qu'elle quitte la serge pour porter du linge, attendu le besoin qu'elle en a, l'encourage à remplir sans dégoût ses fonctions de prieure, lui apprend son départ pour la fondation de Villeneuve-de-la-Xare, lui donne des conseils sur le choix d'une sous-prieure, se plaint de deux religieuses dont l'une lui écrivait d'un style affecté, et l'autre manquait de confiance en elle, et excite cette mère, par la considération de la disgrâce de la maison de Malagon, à redoubler son attention sur sa communauté.

1580. 2 février. — La grâce du Saint-Esprit soit avec votre révérence, ma chère fille.

Aujourd'hui, veille de la Présentation de Notre-Seigneur, j'ai reçu

vos lettres et celles de nos sœurs, qui m'ont fait grand plaisir. Je ne sais comment cela se fait ; mais vous avez beau me donner du chagrin, je ne puis m'empêcher de vous aimer toujours bien tendrement, et j'oublie dans le moment tout ce que vous m'avez fait ; je sens même que ma tendresse pour votre maison est augmentée à proportion de l'accroissement de mérite qu'elle a reçu dans la persécution dont elle a été affligée. Dieu soit béni de ce qu'il conduit tout à une si heureuse fin.

Je me doute que votre santé est un peu meilleure, puisque vos filles n'ont pas le ton si plaintif qu'à l'ordinaire. Mais quant à la tunique que vous désirez de garder tout l'été, si vous voulez me faire plaisir, vous la quitterez aussitôt la présente reçue, quelque peine que cela puisse vous faire. Toutes vos filles savent que c'est pour vous une nécessité ; ainsi vous ne devez pas craindre qu'elles en soient mal édifiées, et de plus vous ferez chose agréable à Dieu en m'obéissant ; n'y manquez donc pas. Je sais par expérience le chaud qu'il fait dans le pays où vous êtes, et je trouve qu'il vaut beaucoup mieux que les religieuses soient en état de suivre les exercices de la communauté, que si elles étaient obligées de s'en abstenir pour cause de maladie. Ce que j'en dis, est pour toutes celles qui se trouveront dans le même cas que vous.

Je remercie Dieu du bon succès de l'élection. On dit que, lorsqu'elle se fait de cette façon, le Saint-Esprit y préside toujours. Réjouissez-vous des occasions de souffrir que vous allez avoir, et ne donnez pas lieu au démon de troubler la paix de votre âme, en vous inspirant du dégoût pour votre charge. Je vous trouve charmante, en vérité, de me mander comme vous faites, que vous seriez bien aise d'apprendre que je prie Dieu pour vous, tandis que je ne fais autre chose depuis un an, et qu'on en fait autant à ma sollicitation dans toutes nos maisons ! C'est peut-être à nos prières que vous êtes redevable de tout le bien qui vous est arrivé. Dieu veuille vous en faire encore davantage par la suite.

J'étais bien assurée que le père Nicolas allant à Séville, tout serait bientôt arrangé ; mais peu auparavant que vous l'eussiez demandé, et qu'il en eût reçu l'ordre, vous avez été sur le point de nous perdre, parce que vous ne pensiez qu'à votre maison, tandis qu'il était occupé des affaires générales de l'ordre pour la partie qui dépendait de lui. Heureusement Dieu nous a traités en bon père. Je voudrais bien que le père Nicolas pût rester à Séville ou ici, jusqu'à ce qu'il eût terminé cette importante affaire. J'aurais même souhaité qu'il pût être de retour ici assez à temps, pour que nous eussions une entrevue ensemble ; mais il n'y a pas d'apparence ; car vous saurez, ma chère mère, que le père vicaire général m'envoya, il y a quatre ou cinq jours, une patente pour aller fonder un monastère à Villeneuve-de-la-Xare, tout près de la Rode. Il y a près de quatre ans que nous sommes importunées d'aller faire cette fondation par les magistrats de ce lieu-là, et par d'autres personnes, et particulièrement par l'inquisiteur de la Couenque, qui est le

même qui était procureur fiscal à Séville. J'y trouvais de grands inconvénients qui m'en éloignaient ; mais le père Antoine de Jésus, et le père prieur de la Rode, sont allés sur les lieux, et ont tant fait qu'ils m'ont déterminée. Il y a vingt-huit lieues d'ici. Je regarderais comme un grand bonheur, si ce pouvait être le chemin de passer par chez vous, pour avoir le plaisir de vous voir et de bien vous quereller, ou, pour mieux dire, de m'entretenir avec vous. A présent que vous avez passé par le creuset des souffrances, vous devez être une personne accomplie. Il faut que je sois de retour ici, s'il plaît à Dieu, avant Pâques ; car je n'ai de permission que jusqu'au jour de S. Joseph. Dites-le au père prieur, afin qu'il me vienne voir là-bas, si c'est son chemin. Je lui ai écrit par la voie de la cour, et jè lui aurais écrit d'ici beaucoup plus souvent, aussi bien qu'à vous, si j'avais osé ; mais j'ai été retenue par la crainte que mes lettres ne fussent perdues. J'ai appris avec bien du plaisir qu'il ne s'en est perdue aucune, d'autant plus que dans une je vous marquais mon sentiment au sujet de la sous-prieure. Vous connaissez mieux que moi le véritable intérêt de votre maison ; mais je vous répète que c'est une chose étrange que la prieure et la sous-prieure d'une maison soient toutes deux infirmes, et que c'est un autre inconvénient que la sous-prieure ne sache pas bien lire, ni conduire le chœur. Cela est même contre nos constitutions. Qui vous empêche d'envoyer au parloir celle que vous voudrez, s'il est question de parler d'affaire ? Et que feriez-vous si vous étiez trop malade pour y aller vous-même ? Je suis sûre que la sœur Gabrielle ne s'écartera jamais de ce que vous lui aurez prescrit ; et pourvu que vous lui donniez de l'autorité et du crédit parmi les sœurs, elle a assez de vertu pour ne leur jamais donner que de bons exemples. Ainsi je me réjouis, ma chère mère, que vous penchiez pour elle, et je prie Dieu d'en ordonner comme il jugera le plus convenable.

J'ai trouvé fort plaisant que vous m'avez marqué qu'il ne faut pas croire tout ce que dit la sœur S. Jérôme, comme si je ne vous avais pas mandé la même chose, je ne sais combien de fois. Vous devez même vous souvenir d'une lettre que j'écrivais à monsieur Garcie Alvarez, et que vous déchirâtes, dans laquelle je lui disais assez clairement, qu'il ne fallait pas faire fond sur l'esprit de cette sœur. Mais avec tout cela je vous assure que c'est une bonne âme, et que si on ne la pervertit pas, elle vaut incomparablement mieux que la sœur Béatrix, parce que s'il lui arrive de faire des fautes, ce sera manque d'esprit, et non pas par malice. Je ne crois pas me tromper, et je suis persuadée que vous en viendrez à bout, pourvu que vous ne lui permettiez pas d'aller à confesse à d'autres qu'à nos pères ; ou si par hasard elle va à monsieur Garcie Alvarez (à qui je vous prie de faire toujours bien mes compliments), vous aurez soin de le prévenir sur l'opinion que j'ai d'elle.

C'a été pour moi une grande satisfaction de voir par les lettres de nos sœurs, l'attachement qu'elles ont pour vous ; vous le méritez bien assurément ; mais tout de bon la vôtre m'a donné une récréation parfaite, et j'en

avais grand besoin pour dissiper le dégoût que m'a donné celle de la sœur S. François. Ah ! que cette lettre annonce peu d'humilité et d'obéissance ; De grâce, ma chère mère, prenez soin de son avancement dans la vertu ! car je trouve qu'elle s'est un peu gâtée à Paterne. Recommandez-lui de ne point tant donner dans l'exagération. On croit ne point mentir avec tous ces détours ; mais en vérité ce style est bien opposé à la perfection religieuse, qui ne permet pas qu'on s'exprime autrement qu'avec franchise et clarté. C'est exposer les supérieurs à faire mille bévues. Je vous serais obligée de vouloir bien lui dire cela de ma part, pour toute réponse à sa lettre ; et que je ne serai contente d'elle, que quand elle se sera corrigée de ce défaut. Mais je souhaite bien plus encore qu'elle contente le Seigneur ; car pour moi c'est peu de chose.

Que n'ai-je le loisir, ma fille, et la tête assez forte, pour m'étendre dans cette lettre sur les choses qui se sont passées ici, afin de vous instruire par cet exemple, et vous porter à demander pardon à Dieu de ne m'avoir pas donné avis de ce qui est arrivé chez vous ; car j'ai su que tout s'est passé en votre présence ! Il y en a quelques-unes que la bonne intention peut excuser ; mais toutes ne sont pas dans ce cas-là. Que cela vous serve de leçon, ma chère mère, et puisque vous êtes si amie des règles, tenez-vous-y toujours attachée, si vous ne voulez, en gagnant bien peu de chose avec le monde, perdre tout avec Dieu.

Toutes nos religieuses d'ici comprennent enfin qu'elles couraient à leur perte dans la conduite qu'elles ont tenue, et même elles en conviennent. Il n'y a que la sœur Béatrix de Jésus qui, par un faux principe d'amitié pour ses sœurs, non seulement ne m'a point avertie dans le temps, mais même persiste encore aujourd'hui à ne vouloir rien déclarer, quoiqu'elle voie clairement que tout est découvert ; aussi ai-je beaucoup rabattu de l'estime que j'avais pour elle. Le confesseur ordinaire n'a point confessé les sœurs depuis que je suis arrivée, et je ne crois pas même qu'il les confesse davantage. C'est une complaisance qu'il a fallu avoir pour le peuple, que j'ai trouvé terriblement animé. Cependant, c'est un homme fort propre pour cet emploi, et c'est dommage qu'il ait affaire à des gens si peu raisonnables. Dieu veuille pardonner à quiconque est la cause que cette maison en est privée. Il y aurait fait beaucoup de bien, et s'y serait lui-même avancé dans la vertu. Il vient me voir quelquefois, et il est le premier à approuver le parti que j'ai pris à son égard. Je lui ai toujours fait politesse, et je crois qu'il ne conviendrait pas d'en user autrement avec lui. Je suis surtout charmée de sa franchise. Il faut avouer que la trop grande jeunesse et le défaut d'expérience sont quelquefois bien nuisibles. O ma chère mère, que le monde est plein de malice, et qu'il se plaît à empoisonner toutes choses ! Si nous ne profitons pas, vous et moi, de l'expérience que nous avons du passé, et si nous ne prenons garde à nous, tout ira de mal en pis. Pour l'amour de Dieu, puisque vous avez si bonne part dans cette expérience, rendez-vous vieille avant le temps,

en redoublant votre attention sur tout ce qui est confié à vos soins, et je ferai la même chose de mon côté.

J'ai été étonnée que vous ne m'avez point envoyé de chansons spirituelles; car à coup sûr, il y en a eu beaucoup de faites à l'occasion de votre élection. Je ne demande pas mieux qu'on se réjouisse dans votre maison, pourvu que ce soit avec modération; et s'il m'est arrivé d'y trouver à redire, vous savez que ç'a été pour des considérations particulières. C'est à ma chère Gabrielle qu'il faut s'en prendre. Faites-lui, je vous prie, mille amitiés de ma part. J'aurais bien voulu pouvoir lui écrire.

Je mène avec moi pour sous-prieure de la nouvelle fondation la sœur S.-Ange, et je prendrai la prieure à Tolède; mais je ne suis pas encore déterminée sur le choix. Priez bien toutes le Seigneur qu'il bénisse cette fondation; et n'oubliez pas aussi dans vos prières la pauvre Béatrix, qui me fait grande pitié. Je suis contente de ce que la sœur Marguerite me marque, si les choses sont comme elle le dit. Soyez sûre que tout s'arrangera avec le temps, pourvu que vos filles voient que vous les aimez.

Je suis en vérité confuse des obligations que nous avons au bon prieur des Grottes; faites-lui passer les assurances de mon respect et de ma reconnaissance. Recommandez-moi aux prières de toutes vos filles, et ne m'oubliez pas dans les vôtres; car je suis bien vieille et bien cassée. Le père prieur ne fait pas un grand effort de m'aimer, il me rend seulement ce qu'il me doit. Dieu le conserve; nous possédons en sa personne un si grand trésor, que nous sommes intéressées à prier Dieu pour sa conservation. Dieu veuille aussi vous conserver et demeurer toujours avec vous. Je suis bien tendrement, ma révérende mère,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Vous jugerez par la longueur de ma lettre de l'envie que j'avais de vous écrire. Celle-ci en vaut bien quatre de celles que j'écris aux prieures de nos cantons, et même je leur écris rarement de ma main. J'ai été bien aise d'apprendre le bon ordre que le père prieur a mis dans vos affaires, pour empêcher la perte de ce qui est dû à mon frère, dans le cas même où la maison deviendrait plus pauvre. Toutes nos sœurs sont ici très-tranquilles, et la prieure est extrêmement raisonnable. Je vous assure que c'est une des bonnes que nous ayons; et, de plus, elle jouit d'une santé parfaite, ce qui est un grand point. Enfin, toute la maison est comme un paradis. Bien des compliments au père Grégoire. Je voudrais bien savoir pourquoi il m'oublie. Mes respects aussi au père Soto. Son amitié vous a été bien utile.

REMARQUES.

Il est évident que cette lettre fut écrite en 1580, puisque la Sainte était alors sur son départ pour Ville-Neuve-de-la-Xare, où elle arriva le 21 février 1580.

LETTRE LII.

A SON EXCELLENCE MADAME MARIE HENRIQUEZ, DUCHESSE D'ALBE.

La Sainte lui rend compte de l'état de sa santé ; la console et l'encourage à supporter les peines de cette vie ; et lui recommande les jésuites de Pampelune.

8 mai 1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre excellence, madame.

J'ai eu toutes les envies du monde d'écrire à votre excellence, depuis que j'ai su qu'elle était de retour chez elle ; mais ma mauvaise santé ne me l'a pas permis. J'ai toujours eu la fièvre depuis le jeudi saint, excepté depuis environ huit jours, encore était-ce là le moindre de mes maux. Les médecins voulaient que ce fût un abcès, qui se formât dans mon foie ; mais au moyen des purgations et des saignées qu'on m'a faites, Dieu a voulu que je demeurasse dans cette mer de peines et de tribulations. Je prie sa divine majesté de les garder toutes pour moi, et de les épargner à quelqu'un qu'il me fâcherait plus de voir souffrir, que de souffrir moi-même.

Il paraît, madame, suivant ce que j'ai ouï dire ici, que vos affaires sont heureusement terminées. Pour moi, ce que je puis en dire, c'est que Notre-Seigneur ne veut pas apparemment que nous goûtions en ce monde aucune satisfaction qui ne soit mêlée de peine ; car je me figure aisément celle que votre excellence doit ressentir à se voir éloignée de celui qu'elle aime avec tant de tendresse. Mais Dieu permettra, madame, que cette peine passagère vous fera beaucoup mériter devant lui, et que la consolation viendra ensuite tout à la fois. Puisse-t-il exaucer mes vœux et les prières ferventes que lui font à cette occasion nos religieuses dans toutes nos maisons ! Je leur ai recommandé sur toutes choses le succès de cette affaire. Je ne cesse de la présenter à Dieu, tout indigne que je suis, et nous continuerons d'en user de même, jusqu'à ce que nous recevions les nouvelles que je désire.

Quand je pense, madame, aux pèlerinages et aux oraisons dont vous allez vous occuper présentement, j'imagine que plus d'une fois il vous semblera que vous meniez une vie plus douce dans la prison ; mais, hélas ! que nos idées sont vaines et fausses dans ce monde ! Que nous ferions bien mieux de ne désirer ni repos ni aucune consolation humaine, et de remettre entre les mains de Dieu toutes les affaires qui nous touchent ! Ne sait-il pas mieux que nous ce qui nous est avantageux !

Il me tarde beaucoup, madame, d'être instruite de l'état de votre santé et de tout ce qui vous intéresse. Je vous supplie de m'en donner des nouvelles ; et ne vous mettez pas en peine que ce soit de votre main ou d'une autre. Considérez, je vous prie, qu'il y a un temps infini que je n'ai reçu de vos lettres, et que je suis réduite aux compliments que le père Gratien me fait de temps en temps de votre part. Je ne vous

parle point de l'endroit où j'irai au sortir d'ici, ni de bien d'autres choses, parce que je crois que le père Antoine de Jésus ira incessamment dans vos quartiers, et qu'il vous rendra compte de tout.

J'ai maintenant une grâce à vous demander, madame, car il m'importe qu'on sache que votre excellence me favorise en toutes rencontres. Voici le fait. On a fondé nouvellement à Pampelune de Navarre une maison pour les pères jésuites, dans laquelle ils sont entrés fort paisiblement. Depuis il s'est élevé contre eux une si grande persécution, qu'on ne les menace pas de moins que de les chasser de la ville. Ils ont eu recours au connétable, qui leur a fait un accueil favorable et leur a déjà rendu quelques services. La grâce que je demande à votre excellence, c'est de vouloir bien lui écrire pour le remercier de ce qu'il a déjà fait pour ces pères, et lui recommander de les favoriser par la suite en tout ce qu'il pourra. Je vous avoue, madame, que j'ai grande pitié de ces pères, sachant par moi-même quelle affliction c'est pour des religieux de se voir en butte à la persécution. Et comme je suis très-persuadée qu'on gagne beaucoup devant Dieu à les protéger et à les aider, je souhaiterais que cet avantage pût tomber à votre excellence. C'est une œuvre si bonne et si méritoire, que j'aurais demandé à monsieur le duc la même grâce que je vous demande, s'il eût été dans ce pays-ci. La populace dit qu'elle aura de moins ce que ces pères dépenseront. Cependant la maison leur est donnée par un gentilhomme qui y attache un revenu fort honnête; ainsi ce n'est pas là une fondation de pauvreté; et quand c'en serait une, il faut avoir bien peu de foi pour craindre qu'un Dieu aussi grand que le nôtre manque de moyens pour nourrir ceux qui le servent. Je le conjure de vous conserver, madame, et de vous donner tant d'amour pour lui, pendant l'absence de monsieur votre mari, que vous la puissiez supporter avec patience; car que vous la supportiez sans peine, je sens bien que cela est impossible.

Votre excellence aura la bonté de donner la lettre que je lui demande à la personne qui viendra prendre la réponse à celle-ci; et que ce ne soit point, je vous en conjure, une lettre ordinaire de recommandation, mais qu'il paraisse que vous avez véritablement cette affaire à cœur. Je suis bien importune, madame; mais aussi n'est-il pas juste que vous souffriez quelque chose de ma part, en considération de ce que j'ai souffert et de ce que je souffre journellement pour vous?

Je suis avec le plus profond respect, madame,

De votre excellence l'indigne et très-soumise servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Du couvent de St.-Joseph de Tolède, ce 8 avril, j'ai voulu dire mai.

REMARQUES.

Ce fut en l'année 1580 que la Sainte écrivit cette lettre à la duchesse d'Albe, femme du duc Ferdinand de Tolède, premier ministre et grand-maître de la maison

du roi Philippe II, homme d'un profond savoir, et le plus grand général de son temps.

Pour entendre cette lettre, il faut savoir que ce seigneur avait été arrêté et mis en prison, pour avoir marié son fils sans l'agrément du roi, et qu'il en sortit pour aller commander l'armée du roi, à l'occasion de la guerre que l'Espagne eut à soutenir pour l'union du Portugal. J'ai ouï dire que lorsqu'il reçut l'ordre pour le commandement de l'armée, il répondit qu'il obéissait, afin qu'il fût dit que le roi d'Espagne avait des vassaux qui, tout en traînant leurs chaînes, lui conquéraient des royaumes. En effet, il termina bientôt cette guerre, à la satisfaction de son maître, par la réduction du Portugal. Ce fut sa dernière expédition militaire. Il mourut à Lisbonne âgé de plus de 80 ans.

J'ai encore appris d'un ancien courtisan que sur la fin de sa vie les médecins lui ayant ordonné de têter une jeune femme, dans l'espérance que cela prolongerait ses jours, et sentant que malgré ce remède il s'affaiblissait de plus en plus, il disait agréablement à cette femme : *Nourrice, je crains bien que cette nourriture-ci ne vous fasse pas d'honneur.*

Le connétable de Navarre, à qui la Sainte priait la duchesse de recommander les jésuites, était beau-frère de cette dame ; et c'est par lui, à ce que je crois, que l'illustre maison des Beaumont est entrée dans celle d'Albe. La Sainte était fort attachée à ces pères, dont elle connaissait le zèle pour le salut des âmes ; et d'ailleurs, elle voulait leur rendre dans leurs nouveaux établissements les services qu'elle avait reçus d'eux dans ses fondations. Ce que la Sainte dit à la duchesse à la fin de sa lettre, qu'elle a beaucoup souffert, et qu'elle souffre encore beaucoup pour elle, doit s'entendre des austérités et des mortifications que la Sainte pratiquait, pour obtenir de la miséricorde de Dieu le succès des affaires de cette dame.

LETTRE LIII

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-DE-S.—JOSEPH, PRIEURE DE SÉVILLE.

DOUZIÈME.

La Sainte lui fait part de la mort de son frère, qui lui fournit matière à des réflexions chrétiennes.

4 juil. 1580. — Le Saint-Esprit soit avec votre révérence, ma chère mère.

Je vois bien que le Seigneur ne veut pas que je sois longtemps sans affliction. Vous saurez qu'il lui a plu d'appeler à lui son bon ami et son serviteur Laurent de Cépède. Il lui a pris un vomissement de sang si violent, qu'en moins de six heures il a été suffoqué. Il avait communiqué deux jours auparavant, et il est mort en se recommandant à Dieu, ayant conservé la connaissance jusqu'au dernier moment. J'ai lieu d'espérer que Dieu lui aura fait miséricorde, et qu'il est actuellement dans la gloire, car il vivait de façon que tout lui était à charge, hors ce qui concernait le service de Dieu. Aussi restait-il volontiers à sa maison de campagne à une lieue d'Avila, pour se délivrer, disait-il, du honteux commerce des compliments.

On pouvait dire de lui qu'il priait continuellement, puisqu'il se tenait toujours en la présence de Dieu, et il en recevait des faveurs si grandes, que quelquefois j'en étais surprise. Il était fort porté à la pénitence, et sur cet article il allait souvent plus loin que je n'aurais voulu ; car c'était à moi qu'il confiait ses plus secrètes pensées, et il y avait lieu de s'étonner du cas qu'il faisait de tout ce que je lui disais, ce qui venait de la grande amitié qu'il m'avait vouée. Je ne puis mieux lui en marquer ma reconnaissance, qu'en me réjouissant, comme je fais, de

ce qu'il est sorti de cette vie misérable , et de ce qu'il est à présent dans un asile assuré. Et ne pensez pas que ce soit façon de parler; car il est exactement vrai que la pensée de son bonheur me cause de la joie. Il n'y a que ses enfants qui me font de la peine; mais j'espère que Dieu les assistera en faveur de leur père.

Je suis entrée dans ce détail avec vous , ma chère mère , dans la vue de vous consoler , parce que je ne doute pas du chagrin que cette mort vous causera. Et certainement mon frère mérite bien que vous le regrettiez vous et toutes nos sœurs; car la part qu'il prenait à vos peines et l'attachement qu'il avait pour vous étaient inconcevables. Le temps est venu de vous acquitter envers lui en priant Dieu pour le salut de son âme , à condition que si elle n'en a pas besoin , comme je le crois , et comme j'ai lieu de le croire, suivant les lumières de la foi, vos prières seront appliquées aux âmes qui se trouveront dans la plus grande nécessité, et tourneront à leur profit.

Quelque peu avant sa mort, il m'avait écrit ici (je veux dire au couvent de S.-Joseph de Ségovie , où je suis présentement , qui est à onze lieues d'Avila), et il me disait des choses par sa lettre, qui faisaient bien connaître qu'il était instruit du peu de temps qu'il avait à vivre. J'en ai été extrêmement étonnée. Je vois, ma fille, que tout passe si promptement, qu'au lieu de nous occuper continuellement, comme nous faisons, des moyens de vivre, nous ne devrions penser qu'aux moyens de bien mourir. Dieu veuille, puisque je reste en ce monde, que j'y puisse faire quelque chose pour son service. Je suis l'aînée de mon frère de quatre ans, et je ne puis parvenir à mourir. Au contraire, me voilà parfaitement rétablie de ma maladie; je n'ai plus que mes incommodités ordinaires, et entre autres mes maux de tête.

Envoyez dire, je vous prie, au père Rodrigue Alvarez que j'ai reçu sa lettre bien à propos, puisqu'elle roulait entièrement sur les avantages des afflictions, et que je trouve que Dieu fait déjà des miracles par son moyen durant sa vie. Que sera-ce après sa mort?

Je viens d'apprendre que les Morisques de Séville avaient complété de se rendre maîtres de la ville. Vous aviez-là une belle occasion d'être martyres. Sachez, je vous prie, ce qui en est, et chargez la mère supérieure de me le mander. Je suis charmée qu'elle se porte bien, et fâchée de votre peu de santé. Pour l'amour de Dieu, ménagez-vous le plus que vous pourrez. On m'a enseigné un remède, qu'on dit être bon pour la rétention d'urine; ce sont des gratteculs cueillis dans leur maturité; on les laisse sécher, après quoi on les réduit en poudre, et on en prend le poids d'un demi-réal tous les matins. Informez-vous-en à un médecin, et ne soyez pas si longtemps sans m'écrire, je vous en conjure. Mes compliments à toutes vos filles, sans oublier la sœur S.-François. Nos sœurs d'ici et la prieure leur font aussi les leurs. Il doit vous paraître à toutes fort plaisant de vous trouver parmi les étendards et les cris de guerre. Dieu veuille que cela vous profite, et que

les nouveautés qui frappent vos oreilles vous fassent faire d'utiles réflexions. Vous avez grand besoin de toute votre attention pour ne vous pas distraire de vos exercices. Pour moi ce que je désire le plus, c'est de vous voir saintes.

Que diriez-vous si la fondation de Portugal s'exécutait? Dom Tuto-
nio, qui est aujourd'hui l'archevêque d'Ebora, me mande que cette
ville n'est éloignée de chez vous que de quarante lieues. Assurément
ce serait une grande satisfaction pour moi; car, puisque je demeure
sur la terre, je voudrais bien employer au service de Dieu le peu qui
me reste à vivre, plutôt que de le passer dans l'oisiveté, comme j'ai
fait ces dernières années, où j'ai seulement souffert quelques peines
intérieures, sans produire au-dehors aucune bonne œuvre. Demandez
toutes au Seigneur qu'il me donne des forces, afin que je puisse faire
quelque chose pour lui. Je crois vous avoir déjà priée, ma chère fille,
de remettre la présente lettre au père Grégoire, en le suppliant de la
recevoir comme si elle lui était adressée. Vous lui direz aussi que je
l'aime beaucoup en Notre-Seigneur, et que j'ai grande envie de le voir.
Mon frère est mort le dimanche d'après la S.-Jean. Je prie le Seigneur
qu'il vous conserve, et qu'il vous rende aussi parfaite que je le désire.
Croyez que personne n'est plus tendrement que moi, ma révérende
mère,

Votre servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Ce 4 juillet 1579.

REMARQUES.

On admire dans cette lettre la fermeté héroïque avec laquelle la Sainte annonce la mort d'un frère qu'elle aimait tendrement, et entre dans le détail de cette mort. Mais ce qui soutenait la Sainte dans cette triste conjoncture, c'était l'assurance où elle était du bonheur éternel de ce cher frère, dont on dit qu'elle avait eu une révélation.

Une des plus grandes difficultés que j'aie rencontrées dans l'arrangement des lettres de la Sainte, c'est la date de celle-ci, qui dans l'édition espagnole est du 4 juillet 1579. Il semble d'abord qu'on ne puisse équivoquer sur cette date, parce qu'elle paraît avoir été mise en toutes lettres de la main de la Sainte; mais quand on y fait plus d'attention, on reconnaît qu'il y a ici de l'erreur, soit que la Sainte se soit méprise elle-même, soit (comme il y a plus d'apparence) que quelqu'un se soit ingéré après coup de marquer l'année sur la lettre, qui vraisemblablement n'était datée que du mois. En effet deux ou trois circonstances se réunissent pour prouver que dom Laurent de Cépède mourut en 1580, et non pas en 1579, comme l'annonce cette lettre. D'abord ce ne fut que dans les derniers jours de l'année 1580 que la Sainte écrivit à son neveu aux Indes, pour lui faire part de la mort de son père. Quelle apparence, si la mort de dom Laurent fût arrivée à la S.-Jean 1579, qu'on eût différé pendant un an et demi d'en faire part à son fils? En second lieu je trouve deux lettres qui justifient que dom Laurent vivait encore à la fin de juillet 1579; ce sont la XLVII et la XLVIII, dont la première a été entièrement datée par la Sainte, tant pour l'année, que pour le mois. J'oppose donc ici la Sainte à elle-même, puisqu'il y aurait une contradiction visible entre la lettre XLVII et la présente, à supposer celle-ci écrite en 1579. Voilà les raisons qui m'ont déterminé à dater cette lettre du 4 juillet 1580.

LETTRE LIV.

A DOM SANCHO D'AYILA , DEPUIS ÉVÊQUE DE JAEN , L'UN DE SES

DIRECTEURS.

PREMIÈRE.

Elle le console sur la mort de sa mère dont elle fait l'éloge , et le rassure sur quelques scrupules.

1580. 10 octobre. — La grâce de l'Esprit saint soit toujours avec vous, monsieur.

Vous vous reprochez , comme un défaut de sentiment , d'avoir enfin modéré l'excès de la douleur que vous a causée la mort de madame la marquise votre mère. Pour moi j'en loue Dieu , et l'en remercie comme d'une faveur singulière qu'il a bien voulu vous accorder. En perdant cette chère dame , nous avons tous fait une perte irréparable , mais elle jouit de Dieu présentement ; et plutôt au ciel ! eussions-nous fait tous une pareille fin.

Que je vous sais bon gré, monsieur, d'avoir écrit sa vie ! On peut bien dire qu'elle fut toute sainte , et c'est une vérité dont je suis témoin. Vous me faites grand plaisir de me dire que vous voulez me l'envoyer. J'y trouverai une ample matière à méditer, et de nouveaux motifs pour louer Dieu.

Quant à la peine que vous vous faites de ne pas sentir au-dedans de vous cette ferme résolution de ne jamais offenser Dieu, je ne la trouve pas fondée, pourvu qu'en effet vous ne l'offensiez pas, lorsque l'occasion s'en présente. C'est là la preuve la plus convaincante que vous puissiez avoir que tel est votre désir. D'ailleurs votre empressement à vous approcher chaque jour de Notre-Seigneur dans le très-saint Sacrement de l'autel, et le regret que vous avez, lorsque vous n'en approchez pas, sont des marques bien certaines de votre amour pour lui. Occupez-vous donc sans cesse des grâces infinies que vous recevez de ses mains libérales, et ne vous arrêtez point trop sur le détail de vos misères ; car nous en avons bonne provision, surtout moi, et c'est assez, je crois que nous nous les représentions en gros.

Pour ce qui est des distractions que vous éprouvez en récitant l'office divin, j'y suis sujette comme vous, et je vous conseille d'attribuer cela, comme je le fais, à faiblesse de tête ; car le Seigneur sait bien que, puisque nous le prions, notre intention est de le bien prier.

Ma santé est meilleure, Dieu merci, et je puis dire que je me porte bien, en comparaison de l'année passée, quoique je ne sois guère sans souffrir ; mais ce n'est rien que cela, et puisqu'il faut se résoudre à vivre, le mieux sans doute c'est de vivre en souffrant.

Je salue très-humblement monsieur le marquis votre frère, et madame la marquise votre sœur. Assurez-les bien, je vous prie, que,

quoique je me sois éloignée d'eux, je ne les oublie point dans mes faibles prières. C'est aussi le moins que je puisse faire pour vous, monsieur, puisqu'en qualité de mon confesseur, vous êtes mon maître et mon père. Voulez-vous bien vous charger de mes compliments pour Dom Fabrique et madame Marie. Ma tête se refuse absolument, sans quoi je leur écrirais. Pardon de la liberté que je prends. Je prie Dieu qu'il vous conserve, et qu'il vous donne les grâces nécessaires pour votre sanctification; et j'ai l'honneur d'être très-respectueusement,

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

D'Avila ce 10 octobre 1580.

REMARQUES.

Dom Sancho d'Avila, à qui la Sainte écrivait cette lettre, était de la maison des marquis de Velada; il fut depuis successivement évêque de Carthagène, de Jaën, de Plaisance, et en dernier lieu, si je ne me trompe, de Sigüenza. C'était un prélat fort exemplaire, dont nous avons un savant traité sur la Vénération des reliques des saints. Ce fut lui qui prêcha à la canonisation de la Sainte, et il avait été son confesseur étant encore fort jeune, ce qui doit nous donner une grande idée de sa vertu. Il ne laissait pas cependant d'avoir recours aux lumières de sa pénitente; et par obéissance la sainte disciple donnait quelquefois des leçons à son maître.

Au reste, il n'y a pas lieu de s'étonner, que la Sainte fût sujette, comme elle le dit, aux distractions involontaires. C'est le défaut ordinaire des personnes qui ont l'imagination vive, et ses œuvres nous apprennent combien la sienne devait l'être. Je ne doute pas qu'il ne lui soit arrivé souvent de régler les affaires de trois ou quatre de ses couvents en disant son bréviaire. Tout ce qu'elle pouvait faire, c'était de ranimer son attention aussitôt qu'elle s'en apercevait.

LETTRE LV.

A MONSIEUR L'ILLUSTRISSIME DOM ALONSO VELASQUÈS, ÉVÊQUE D'OSMA,
L'UN DE SES DIRECTEURS.

Elle lui apprend la manière de faire l'oraison.

1581. — Monseigneur et mon père,

Je regarde comme une des plus grandes grâces que le Seigneur m'ait faites celle de m'avoir donné le goût de l'obéissance. Je trouve un contentement et une consolation inexprimables dans la pratique de cette vertu, qui est celle qu'il nous a le plus recommandée. Ainsi, monseigneur, quoique je sois fort exacte à prier le Seigneur pour vous, il est certain que le commandement que vous m'en fîtes l'autre jour m'y a rendue encore plus ardente. Je me suis depuis acquittée de ce devoir, sans m'arrêter à mon peu de mérite, et uniquement parce que vous l'aviez ordonné. C'est ce qui me donne lieu d'espérer que vous obtiendrez de sa bonté divine ce que j'ai cru lui devoir demander pour vous, et que mon zèle vous sera d'autant plus agréable qu'il est le fruit de ma soumission.

J'ai donc exposé aux yeux de Dieu les grâces que je sais qu'il vous a faites en vous donnant l'humilité, la charité, et ce zèle infatigable, tant pour le salut des âmes que pour sa gloire; et, connaissant vos bonnes intentions, je lui ai demandé pour vous l'accroissement de toutes ces

vertus, afin que vous fussiez aussi parfait que l'exige la dignité où il lui a plu de vous élever ; mais on m'a fait connaître que le principal vous manquait, c'est-à-dire, le fondement de toutes ces vertus ; et vous savez qu'où manque le fondement l'édifice est bientôt renversé. Or ce principal qui vous manque, c'est l'oraison avec la lampe allumée, qui est la lumière de la foi ; c'est la persévérance dans l'oraison avec la force nécessaire pour rompre et briser tout ce qui s'oppose à l'union de l'âme, qui n'est autre chose que l'onction du Saint-Esprit, par le défaut de laquelle l'âme n'éprouve que sécheresse et dissipation.

Il faut souffrir patiemment cette foule de pensées, d'imaginations importunes, et de mouvements naturels et impétueux, dont les uns viennent de l'âme à cause de sa sécheresse et de sa dissipation, les autres du corps par le défaut d'assujétissement de l'esprit. Nous ne nous apercevons pas de toutes ces imperfections ; mais quand Dieu nous ouvre les yeux de l'âme, comme il a coutume de faire dans l'oraison, c'est alors qu'elles se présentent à nous telles qu'elles sont.

Voici l'ordre qu'on m'a montré que vous deviez tenir dans le commencement de votre oraison. Après que vous aurez fait le signe de la croix, vous vous accuserez de tous les péchés que vous aurez commis depuis votre dernière confession. Vous vous dégagerez de toutes les choses d'ici-bas, comme si vous deviez mourir à l'heure même. Vous exciterez en vous un regret sincère de toutes vos fautes, et pour pénitence vous récitez le *Miserere*. Ensuite vous direz à Dieu : *Je viens à votre école, Seigneur, pour apprendre, et non pas pour enseigner. J'oserai m'entretenir avec votre souveraine majesté, quoique je ne sois que cendre et poussière et un misérable ver de terre. Daignez, Seigneur, manifester en moi votre puissance, quoique je ne sois qu'un misérable fourmi*. Cela dit, vous vous offrirez à Dieu en perpétuel sacrifice d'holocauste, et vous mettrez devant vos yeux, soit de l'âme, soit du corps, l'image de Jésus crucifié, que vous considérerez attentivement et en détail, avec tout le recueillement et l'amour dont vous serez capable.

Vous considérerez d'abord la nature divine du Verbe éternel du Père unie avec la nature humaine, qui par elle-même n'était rien, si Dieu ne lui eût donné l'être. Vous réfléchirez sur cet amour ineffable et cette humilité profonde d'un Dieu qui s'est anéanti en se faisant homme pour faire de l'homme un Dieu. Enfin vous ferez attention à cette magnificence et cette libéralité avec laquelle Dieu a usé de son pouvoir pour se communiquer aux hommes, et les rendre participants de sa gloire, de sa puissance et de sa grandeur.

Si cette considération produit en vous l'admiration qu'elle produit ordinairement, arrêtez-vous-y ; vous ne sauriez trop méditer sur l'élevation de celui qui s'abaisse et sur la bassesse de celui qui est élevé.

En voyant la tête de ce divin Sauveur couronnée d'épines, vous penserez à la faiblesse et à l'aveuglement de notre esprit. Vous lui demanderez qu'il lui plaise de nous ouvrir les yeux et d'éclairer notre esprit

de la lumière de la foi, afin que nous puissions comprendre avec humilité ce que c'est qu'un Dieu, et ce que nous sommes ; et que cette humble connaissance nous porte à garder ses commandements , à suivre ses conseils , à faire en tout sa volonté.

A la vue de ses mains clouées, vous penserez à sa libéralité et à notre insuffisance, et vous comparerez ce qu'il nous donne avec ce que nous lui donnons. A la vue de ses pieds pareillement cloués, vous considérerez la promptitude avec laquelle il vous cherche, et la lenteur avec laquelle nous le cherchons. La plaie de son côté, par laquelle il nous laisse voir son cœur à découvert, vous fournira d'utiles réflexions sur l'amour extrême qu'il nous a marqué, lorsqu'il a voulu que cette sacrée plaie fût notre nid et notre asile, et qu'elle nous servit de porte pour entrer dans l'arche au temps du déluge des tentations et des tribulations. Vous le supplierez que, comme il a voulu que son côté fût ouvert pour preuve de l'amour qu'il nous portait, il donne ordre que le nôtre s'ouvre à son tour, que nous lui découvriions notre cœur, que nous lui déclarions nos misères, et que nous lui en demandions avec succès le remède.

Vous devez, monseigneur, vous présenter à l'oraison avec résignation et soumission, et vous laisser conduire sans résistance par le chemin où Dieu voudra vous faire marcher, vous confiant absolument en sa divine majesté ; vous écouterez avec attention les leçons qu'il vous donnera, soit qu'il se retire en vous fermant la porte et vous laissant dehors, soit qu'il vous montre son visage en vous prenant par la main et vous conduisant dans l'intérieur de son palais. Il faut tout prendre de sa part avec une parfaite égalité d'esprit ; et quand il vous fera quelques réprimandes, approuver avec humilité son jugement équitable.

Lorsqu'il daignera vous consoler, vous vous en reconnaîtrez indigne, et en même temps vous louerez sa bonté qui l'engage à se manifester aux hommes et à les rendre participants de sa puissance et de ses perfections. C'est lui faire une grande injure que de douter de son inclination libérale à nous favoriser. Il se plaît davantage à faire éclater sa magnificence que sa justice. Et comme ce serait un horrible blasphème de nier le pouvoir qu'il a de venger les injures qui lui sont faites, c'en est encore un beaucoup plus grand de douter de ce même pouvoir dans l'objet où il cherche le plus à le faire connaître, je veux dire dans la distribution de ses bienfaits. Ne vouloir point soumettre son entendement dans l'oraison, ce serait vouloir instruire et ne vouloir pas être instruit, tandis que c'est l'instruction que l'on doit principalement chercher ; ce serait aller directement contre la fin qu'on doit se proposer.

Il ne suffit pas de reconnaître que l'on est cendre et poussière, il faut encore en avoir les qualités, dont la première est de s'attacher à la terre ; mais comme c'est le propre de la poussière de s'élever quand le vent souffle, de se soutenir en l'air tant qu'il dure, et de retomber à terre quand il cesse, de même l'âme dont elle est l'emblème doit de-

meurer dans l'oraison bassement assise sur la connaissance de son néant; et quand le doux souffle du Saint-Esprit l'élève, la met dans le cœur de Dieu, et l'y soutient en lui découvrant sa bonté et lui manifestant son pouvoir, il faut qu'elle sache jouir d'une aussi précieuse faveur avec reconnaissance, puisqu'alors Dieu l'introduit, pour ainsi dire, dans ses entrailles, en la serrant contre sa poitrine, comme fait un tendre époux à son épouse bien-aimée.

Ce serait sans doute une incivilité et une grossièreté impardonnable à la femme d'un roi (femme qu'il aurait choisie dans une basse condition) de ne pas paraître à la cour un jour où le roi aurait désiré qu'elle y parût, comme l'Écriture nous apprend que fit la reine Vasthi, et ce qui lui attira l'indignation de son mari. Notre-Seigneur regarde du même œil les âmes qui se retirent de lui, et il nous le déclare lui-même en disant, que *ses plus grands plaisirs sont d'être avec les enfants des hommes*. Il suit de ce passage que si toutes les âmes s'éloignaient de lui, elles le priveraient de ses plaisirs. Et cette conduite ne pourrait même être excusée par un sentiment d'humilité; car ce serait plutôt une indiscretion, une incivilité, et une espèce de mépris de ne pas recevoir de la main de Dieu ce qu'il veut bien nous donner. Quelle idée aurait-on du jugement d'un homme qui, ayant besoin d'une chose pour le soutien de sa vie, la refuserait quand on la lui présenterait.

J'ai dit encore que vous devez être comme un ver de terre. Or, la propriété du ver est d'avoir toujours le ventre contre terre; d'être toujours humble et soumis, non seulement au Créateur, mais à toutes les créatures, et de ne jamais s'élever, quoiqu'on le foule aux pieds et que les oiseaux le piquent. De même on peut dire que celui qui prie est foulé aux pieds lorsque la chair se révolte contre l'esprit, et que par mille tromperies et mille inquiétudes elle lui représente qu'il pourrait s'occuper à toute autre chose avec plus de profit, comme par exemple à secourir le prochain dans ses nécessités, à étudier pour se mettre en état de prêcher, ou à régler les affaires dont il est chargé.

On peut répondre à cela que nous devons être plus touchés de nos propres besoins que de ceux des autres; que la charité bien ordonnée commence par soi-même; et qu'enfin le pasteur qui fait son devoir doit se tenir sur le lieu le plus élevé, pour de là découvrir son troupeau, et voir si les loups ne l'attaquent point. Or ce lieu élevé c'est celui de l'oraison.

Reprenons la comparaison du ver de terre; il a beau être piqué des oiseaux du ciel, il ne s'élève pas pour cela, il ne se dérange point de la soumission qu'il doit au Créateur, laquelle consiste à ne point quitter le lieu qui lui a été assigné. De même l'homme doit demeurer ferme dans son poste, qui est celui de l'oraison, quoique les oiseaux, qui sont les demons, le piquent, le fatiguent par des imaginations et des pensées importunes, et détournent son attention par mille inquiétudes, en le faisant errer tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Le malheur est que le

cœur suit la pensée; mais c'est toujours tirer beaucoup de fruit de l'oraison, que de souffrir avec patience toutes ces importunités; et c'est ce que j'appelle s'offrir en holocauste, c'est-à-dire, consumer totalement la victime dans le feu de la tentation, de manière qu'il n'en reste rien.

En effet, il ne faut pas croire que ce soit un temps perdu que de demeurer en oraison, sans en tirer aucune consolation sensible. C'est au contraire gagner beaucoup, parce que c'est travailler sans intérêt, et pour la seule gloire de Dieu. Car, quoiqu'il semble qu'on travaille alors inutilement, il en arrive à l'âme comme aux enfants qui travaillent dans le champ de leur père; ils ne sont pas payés à la journée comme les autres, mais ils reçoivent leur récompense tout à la fois à la fin de l'année.

Ceci a beaucoup de rapport à l'oraison de Notre-Seigneur dans le jardin des Oliviers. Il priait son Père de lui épargner l'amertume et la peine extrême qu'on éprouve quand il est question de vaincre la faiblesse de la nature humaine. Il ne demandait pas à être délivré des souffrances, mais de la répugnance que la nature lui donnait pour les souffrances. Il désirait pour la partie inférieure de l'homme, que la force de l'esprit communiquât à la chair, de manière que celle-ci se trouvât disposée, comme l'esprit, à tout souffrir; mais il ne reçut d'autre réponse, sinon qu'il fallait boire le calice, c'est-à-dire, surmonter le découragement et la faiblesse de la chair; pour nous faire entendre que, quoiqu'il fût vraiment Dieu, il ne laissait pas d'être aussi vraiment homme, puisqu'il était assujéti comme nous aux peines du péché.

Celui qui se dispose à l'oraison, doit encore être laborieux comme la fourmi. Il doit, comme elle, ne jamais se lasser de travailler tant que durent l'été et les beaux jours, et d'amasser des provisions pour l'hiver, et pour le temps des grandes eaux; afin de ne pas mourir de faim dans ces mauvais temps, comme les animaux sans prévoyance. La mort et le jugement sont pour l'homme le temps des grandes eaux.

Enfin, pour aller à l'oraison, il faut prendre la robe nuptiale, l'habit des grandes fêtes, des jours de repos et de délassement. En ces jours-là chacun se pare du mieux qu'il lui est possible; on n'épargne rien pour honorer la fête, et si l'on y réussit, l'on ne regrette point son argent. Il n'est pas possible dans le monde de devenir un grand homme de lettres, ou un courtisan distingué sans beaucoup de dépense et de travail. De même, pour devenir courtisan du ciel et pour acquérir la science des anges, il faut qu'il en coûte beaucoup de temps et de travaux.

Je n'en dirai pas davantage, monseigneur, et je demande pardon à votre grandeur de la hardiesse que j'ai eue de lui faire ces remontrances. Elles sont sans doute bien défectueuses et bien indiscrettes; mais elles sont l'effet du zèle et de l'attachement que je dois avoir pour vous, comme étant une de vos brebis. Je me recommande à vos saintes prières,

je prie Dieu qu'il augmente en vous sa grâce, et je demeure avec la vénération la plus parfaite, et le plus profond respect, monseigneur,
De votre grandeur l'indigne et soumise servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Cette lettre est imprimée avec les œuvres de la Sainte, et c'est assurément une des plus belles que nous ayons d'elle. Il semble que la Providence nous l'ait conservée pour le grand profit que tout le monde en peut retirer, et principalement les évêques. Elle renferme pour eux une grande leçon, qui est que le zèle ne leur suffit pas, sans la pratique de l'oraison. Je crois devoir rapporter ici deux circonstances de la vie du prélat à qui cette lettre est adressée, qui lui font beaucoup d'honneur. La première, c'est qu'ayant passé du siège d'Osme à celui de Compostelle, après qu'il eût gouverné cette église pendant quelque temps, il représenta au roi Philippe II que le roi ni lui n'étaient en sûreté de faire leur salut tant qu'il demeurerait en place, attendu que ses infirmités ne lui permettaient plus de la remplir, disait-il, comme il devait; à quoi le roi répondit, après avoir beaucoup insisté, qu'il n'accepterait sa démission qu'à condition qu'il lui nommerait deux sujets capables de lui succéder, ne voulant se réserver que la faculté de choisir entre ces deux sujets. La seconde, c'est que le roi lui ayant demandé quelle pension il voulait se réserver, il répondit que c'était assez de mille écus pour lui, deux domestiques et deux chapelains; mais le roi lui assigna douze mille écus, et il alla finir ses jours à Talavère.

Il était né à Tudèle de Duero, et avait toujours mené une vie apostolique, à tel point qu'il visitait son diocèse à pied, comme nous l'apprenons de la Sainte dans son livre des Fondations. On peut juger quelle devait être la maîtresse qui avait un si grand prélat pour disciple.

Pour moi, je crois fermement que cette lettre est l'ouvrage de Dieu même, et que la Sainte ne fit que lui prêter sa plume. Aussi voyons-nous que la Sainte ne parle pas comme d'elle-même, mais se sert de ces expressions : *On m'a fait connaître; on m'a montré.* Au reste il est bon de faire une observation sur l'endroit où la Sainte dit que dans les distractions le cœur suit la pensée. Elle ne veut pas dire par là que la volonté y consente, mais seulement que les premiers mouvements du cœur le portent naturellement à suivre la pensée, si celui qui prie n'y résiste avec la grâce de Dieu, en ranimant son attention dès qu'il s'aperçoit de la distraction.

LETTRE LVI.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN-DE-LA-MÈRE-DE-DIEU, SON
DIRECTEUR.
CINQUIÈME.

La Sainte engage à concilier les carmélites d'Albe avec leur fondatrice; et lui recommande de veiller à l'observation de la règle pour la fermeture des grilles des parloirs dans toutes les maisons.

1581. Janvier ou février. — Jésus soit avec vous, mon révérend père.

Votre révérence verra par la lettre ci-jointe ce qui se passe entre les carmélites d'Albe et leur fondatrice. Il paraît que nos sœurs commencent à la craindre, parce qu'elle leur a fait recevoir quelques novices qui les réduisent à une grande nécessité, et je ne vois pas trop quel remède on peut apporter à cela. Ayez la bonté de vous informer de tout.

N'oubliez pas aussi, je vous prie, de recommander dans toutes les maisons l'observation de nos constitutions quant à l'ouverture des grilles, et qu'il soit bien expliqué pour quelles personnes elles doivent être ouvertes ou fermées; afin que les religieuses ne viennent point à se plaindre par la suite qu'on les tient plus resserrées qu'elles ne doi-

vent l'être. Je ne crains rien tant que de leur voir perdre cette heureuse paix dans laquelle Notre-Seigneur les a maintenues jusqu'à présent. Je sais ce que c'est qu'une religieuse mécontente ; et tant qu'elles ne donneront pas d'occasion à les resserrer davantage , je crois qu'on ne doit pas exiger d'elles plus qu'elles n'ont promis.

A l'égard des confesseurs je ne vois point de raison pour leur parler la grille ouverte, non plus qu'aux religieux de quelque ordre que ce soit, et encore moins à nos pères réformés ; mais on pourrait se relâcher, par exemple, en faveur d'un oncle, à l'égard de celles qui n'ont point de pere, lorsque cet oncle leur en tient lieu ; cela me paraît raisonnable. On pourrait en user de même pour une princesse, ou quelqu'autre personne du premier rang ; et enfin dans toutes les occasions où il y aurait quelque avantage sans aucun risque. Hors ces cas, la grille doit toujours être fermée ; et s'il s'en présentait quelqu'un où il y eût du doute, je voudrais qu'on consultât le provincial, et qu'on n'ouvrît point sans lui avoir demandé la permission ; encore est-il à craindre que le provincial ne la donne avec trop de facilité. Il me semble que, pour traiter des choses spirituelles, il n'est pas nécessaire de se voir. Je m'en rapporte sur tout cela à votre révérence.

Je désire fort que l'on puisse bientôt recevoir à Albe quelques novices, dont la dot puisse servir à payer la dépense du bâtiment. Dieu connaît les besoins de cette maison, je le prie d'y pourvoir ; nos sœurs d'ici sont fort à leur aise ; elles ont abondamment tout ce qu'il leur faut, du moins pour le temporel ; mais ce n'est pas l'abondance qui donne la paix à l'âme. Cette paix se trouve plus aisément dans la pauvreté. Dieu veuille nous faire bien comprendre cette vérité, et vous donner les grâces nécessaires pour votre sanctification. Ce sont les vœux de celle qui est avec la plus parfaite vénération, mon révérend père,

Votre indigne et très-soumise servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Il y a lieu de croire que la Sainte écrivit cette lettre dans le temps qu'elle était à la fondation de Palence. La fondatrice d'Albe était une femme attachée au duc de ce nom, de laquelle la Sainte parle avec beaucoup d'éloge dans le livre de ses Fondations. Cependant elle ne laissa pas d'avoir quelques démêlés avec les religieuses.

Comme on était aussi, lors de cette lettre, à la veille du chapitre qui devait se tenir à Alcalá de Henarès, pour la séparation des grands carmes d'avec les réformés, la Sainte profita de cette circonstance pour écrire à plusieurs supérieurs de la réforme, auxquels elle donna ses avis touchant le gouvernement des religieuses, et le père Gratien fut du nombre de ceux à qui elle écrivit.

Cette lettre ayant été écrite à Palence avant la tenue du chapitre général, où la séparation fut prononcée et exécutée, on ne peut lui donner d'autre date que le mois de janvier ou de février 1581, puis que la Sainte n'arriva à Palence qu'au commencement de janvier 1581, et que le chapitre fut tenu le 3 mars suivant.

LETTRE LVII.

A DOM DIÈGUE DE MENDOÇA, CONSEILLER D'ÉTAT.

Elle le remercie d'une lettre qu'il lui avait écrite ainsi qu'à ses religieuses, et l'exhorte à se retirer pour travailler à son salut.

1581. 20 août. — L'Esprit saint soit toujours avec vous, monsieur.

Si vous saviez la douce consolation et la joie que nous a causée votre lettre à nos sœurs et à moi ! cela est inconcevable. On nous écrit tous les jours de tous les côtés, et il nous est assez ordinaire de recevoir des grâces des personnes de la première considération ; mais nous n'y sommes point sensibles comme nous l'avons été à votre lettre. Il y a quelque chose là-dessous que je ne comprends pas, et j'en ai fait la remarque tant sur nos sœurs que sur moi-même. Le messenger est, dit-on, prêt à partir, et on ne nous laisse qu'une heure pour vous faire réponse. Mais vraiment il en faudrait bien davantage à nos sœurs pour s'acquitter comme elles le voudraient de la commission que vous leur donnez. Votre commère entre autres croit de la meilleure foi du monde que ses avis ne vous seront pas inutiles, et je le croirais comme elle, si l'effet répondait à sa bonne intention ; mais c'est l'ouvrage de Dieu ; il n'appartient qu'à lui de toucher les cœurs. C'est déjà beaucoup, et nous lui en rendons grâces de vous ouvrir les yeux, et d'exciter en vous de bons désirs. Il est impossible que ces deux dispositions n'aboutissent pas insensiblement à une heureuse fin dans un si grand esprit que le vôtre.

Tout ce que je puis vous dire, monsieur, c'est que mettant à part ce qui intéresse monseigneur l'évêque, je n'envisage rien qui pût me faire tant de plaisir que de vous voir maître de vous-même. Je suis intimement persuadée qu'il n'y a que Dieu qui soit capable de remplir les désirs d'une aussi grande âme que la vôtre, et je regarde comme une grâce singulière qu'il vous fait, de permettre que vous soyez oublié et négligé de ceux qui pourraient vous donner en ce monde quelque légère satisfaction.

Mais je m'aperçois, monsieur, que j'extravague. Pardonnez-le-moi. Vous savez que les sujets les plus bornés sont toujours les plus téméraires, et que pour peu de liberté qu'on leur donne, ils en abusent.

Le père Jérôme Gratien m'a paru bien sensible à l'honneur de votre souvenir. Je connais son attachement pour vous, et l'envie qu'il a de vous être utile autant qu'il le doit, et même au-delà. Je sais qu'il a soin de vous recommander aux prières des bonnes âmes avec qui il communie, et il le fait avec un si grand désir que ces prières vous soient profitables, que je ne doute pas que Dieu ne les exauce. Il n'est pas content, à ce qu'il me dit un jour, que vous soyez un grand homme de bien, il veut encore que vous soyez un saint.

Pour moi je ne porte pas mes vœux si haut, et je serais bien contente de vous voir penser à votre salut, sans que votre charité s'étendît jusqu'à procurer celui des autres. Travaillez seulement à mettre la paix dans votre âme. Vous en viendrez bientôt à bout ; vous acquerez insensiblement le goût des biens éternels ; et vous trouverez du plaisir à servir ce maître si bon, qui vous tiendra toujours avec lui, sans se lasser de vous faire du bien.

Nous étions déjà instruites du jour que tombe la fête de votre saint. Nous sommes convenues de communier toutes ce jour-là à votre intention. C'est une dette dont nous voulons nous acquitter. Nous nous ferons un plaisir de célébrer pour vous cette fête, et nous la passerons le plus dévotement qu'il nous sera possible.

Quant aux offres de service que vous me faites, monsieur, je prévois que je ne manquerai pas d'occasions de m'en prévaloir. Mais Dieu sait que le plus grand service que vous me pourriez rendre, ce serait de vous mettre en situation de ne pouvoir m'en rendre aucuns quand vous le voudriez. Je ne laisserai pourtant pas d'avoir recours à vous dans le besoin, comme au maître de cette maison.

La sœur Marie, la sœur Isabelle, et votre commère sont bien embarrassées pour vous écrire. J'entends ici le bruit qu'elles font. Pour Isabotte, autrement la sœur S.-Jude, elle ne souffle pas, et je ne sais pas trop comment elle s'en tirera; car c'est son coup d'essai. J'ai résolu de ne leur pas corriger un seul mot. Je suis bien aise que vous essayiez toutes leurs impertinences, puisque c'est vous qui les leur faites dire. Et sans doute ce ne sera pas pour vous une petite mortification de lire ces belles lettres, comme ce n'est pas une petite preuve de votre humilité de vous être si mal adressé. Je prie le Seigneur qu'il nous éclaire toutes, afin que vous ne perdiez pas le fruit de votre bonne œuvre par notre incapacité; et j'ai l'honneur d'être, avec autant de respect que de reconnaissance, monsieur,

Votre indigne servante et véritable fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui dimanche et le 20 août, si je ne me trompe.

REMARQUES.

Le seigneur dom Diègue de Mendoca était un des plus grands hommes de son temps, bon politique et sage courtisan. Il fut conseiller d'état sous Philippe II. Il nous a laissé l'Histoire de la révolte des Maures de Grenade, que je compare pour l'élégance à la Vie de Pie V de Fuen Mayor. Ces deux ouvrages sont sans contredit ce que nous avons de mieux écrit en langue castillane.

Il paraît que ce grand homme avait formé le dessein de se retirer, et que par humilité il avait demandé sur cela non seulement l'avis de la Sainte, mais aussi ceux de ses religieuses. La Sainte lui dit agréablement qu'après l'évêque c'est à lui qu'elle est le plus attachée. Il y a tout lieu de croire qu'elle entendait parler de dom Alvaro de Mendoca (1), évêque d'Avila, et apparemment frère du conseiller d'état. Ainsi c'était un compliment qu'elle faisait à tous les deux.

Si la Sainte ne s'est point trompée, et s'il est vrai que cette lettre fut écrite un dimanche 20 août, on ne peut la placer dans une autre année que 1581; car cette année est la seule de sa vie, depuis qu'elle eût connu le père Gratien, où le 20 août se soit rencontré un dimanche.

(1) Il n'était plus lors de cette lettre évêque d'Avila, il avait passé à l'évêché de Palence.

LETTRE LVIII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE, ET AUX RELIGIEUSES CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DU COUVENT DE LA SAINTE-TRINITÉ DE SORIE.

PREMIÈRE.

La Sainte les remercie d'un secours qu'elles lui avaient envoyé, ayant appris que son couvent était dans le besoin; et leur donne des avis spirituels.

29 décembre 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit avec vous, ma révérende mère et mes chères filles.

Je crois que vous ne doutez pas que je ne souhaitasse de tout mon cœur pouvoir écrire à chacune de vous en particulier; mais, comme nous sommes à la veille de notre départ, je me trouve dans un si grand embarras d'affaires, que c'est encore beaucoup que j'aie le temps de vous faire ce petit mot pour toutes en général. Demandez à Notre-Seigneur qu'il bénisse nos entreprises, et surtout cette fondation que nous allons faire à Burgos.

Je reçois une grande consolation de vos lettres; mais ce qui m'en donne davantage, c'est de voir, autant par vos actions que par vos expressions, la tendre amitié que vous avez pour moi. Avec tout cela, et malgré la libéralité que vous venez d'exercer si généreusement à mon égard, je crois encore que vous êtes en reste avec moi, tant je vous aime. Je n'ai pas laissé de vous savoir un gré infini de ce secours dont nous avions grand besoin. Notre-Seigneur vous en rendra la récompense. Il paraît bien que vous le servez comme il faut, puisqu'il vous a mises en état de rendre un si bon office à nos religieuses. Elles vous sont toutes sensiblement obligées, et prieront Dieu pour vous. Quant à moi qui ne cesse de le faire, que pourrai-je vous offrir?

J'ai bien de la joie d'apprendre que tout va bien, et particulièrement de ce que vous vous trouvez en butte aux murmures du monde, sans y avoir donné lieu. Ce vous doit être chose fort agréable, ayant eu si peu d'occasions de mériter lors de votre fondation. Quant à notre cher père Vallejo, je n'en puis dire autre chose, sinon que Notre-Seigneur récompense toujours par de grandes souffrances les services qu'on lui rend; et comme le bien que ce bon père fait à votre maison est assurément d'un grand prix, je ne m'étonne pas que Dieu lui fournisse les occasions de mériter de plus en plus.

Ayez attention, mes chères filles, quand cette sainte dame entrera chez vous, que la mère prieure et toutes les sœurs aient pour elle toutes sortes d'égards, et qu'on lui marque beaucoup d'amitié, comme il est juste. Il y a en elle un si grand fonds de vertu, qu'il est inutile de la presser sur aucun point. Rien qu'à vous voir faire, et en écoutant les avis d'un aussi bon père spirituel que celui qui vous dirige, je crois qu'elle apprendra facilement tout ce qu'il faut qu'elle sache. Je prie Dieu qu'il vous conserve en bonne santé pendant une longue suite d'heureuses années.

Je suis charmée que la mère sous-prieure se porte mieux. Faites-la toujours manger gras si elle en a besoin ; et même il n'y a pas d'inconvénients qu'elle continue durant le carême. On ne pêche point contre la règle quand il y a nécessité. N'ayez sur cela aucune inquiétude. Ce que je demande à Dieu pour vous, ce sont des vertus chrétiennes, surtout que vous soyez humbles, et que vous vous aimiez les unes les autres. C'est-là le point le plus important. Plaise à sa divine majesté que j'aie la satisfaction de vous voir avancer dans la pratique de ces vertus, et demandez-lui la même grâce pour moi. Je suis de tout mon cœur, mes chères filles,

Votre servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de la fête du roi David. Il y a un an que nous arrivâmes à pareil jour à la fondation de Palence. Recommandez, je vous prie, à Dieu la sœur Thérèse de Jésus et la mère sous-prieure. Elles sont au lit toutes les deux, et la sous-prieure est fort mal.

REMARQUES.

La Sainte écrivit cette lettre du couvent d'Avila, comme elle était sur le point d'en partir pour aller faire la fondation de Burgos. Cette sainte dame, dont il est parlé dans cette lettre, était, suivant les apparences, madame Béatrix de Véamonté, qui, après avoir donné à Dieu sa maison pour la fondation du couvent de Sorie, voulait encore se donner à lui elle-même. Elle exécuta depuis ce pieux dessein, en prenant l'habit dans le couvent de Pampelune.

Il est aisé de déterminer l'année où cette lettre a été écrite, puisque ce fut précisément un an après, jour pour jour, que la Sainte était arrivée à Palence, et qu'on sait qu'elle y arriva le lendemain des Innocents de l'année 1580. D'ailleurs, depuis la fondation de Sorie, la Sainte n'a passé d'autre mois de décembre que celui de 1581, étant morte le 4 octobre 1582. La prieure de Sorie était la mère Marie de Christ, à qui est adressée la lettre LXII ci-après.

LETTRE LIX.

A LA SOEUR ÉLÉONORE DE-LA-MISÉRICORDE, NOVICE DU MONASTÈRE DE LA SAINTE-TRINITÉ DE SORIE.

La Sainte la rassure et la fortifie sur certains scrupules qu'elle se faisait dans les commencements de sa vocation.

1582. — Le Saint-Esprit soit avec vous, ma chère fille.

Ah, que je voudrais bien n'avoir point d'autres lettres à écrire que celle-ci, pour répondre tout à mon aise aux deux vôtres, dont la première m'a été remise par les pères Jésuites ! Persuadez-vous, ma chère fille, que je ne reçois point de lettre de vous sans ressentir une satisfaction toute particulière. Ainsi, s'il vous venait dans l'esprit de ne me plus écrire, regardez cela comme une tentation du démon. Celle que vous éprouvez actuellement, en ce qu'il vous semble que vous ne faites aucun progrès, vous en fera faire un très-considérable. C'est ce que le temps vous apprendra. Dieu vous traite comme une personne qu'il tient déjà dans son palais, et qu'il sait ne pouvoir lui échapper. Il veut vous donner moyen de mériter de plus en plus. Peut-être auparavant vous

traitait-il avec plus de douceur, mais c'est que ce traitement vous était alors nécessaire pour vous détacher des choses du monde.

Je me souviens, à propos de cela, d'une sainte que j'ai connue à Avila; je l'appelle sainte, parce qu'assurément elle en menait la vie. Elle avait donné pour l'amour de Dieu tout ce qu'elle possédait au monde. Il ne lui restait plus qu'une couverture; elle la donna encore. Aussitôt après, Dieu lui fit éprouver pendant quelque temps des peines intérieures inexprimables et de très-grandes sécheresses. Elle en faisait ses plaintes à Notre-Seigneur, et lui disait agréablement : *Vraiment, Seigneur, vous êtes admirable! après m'avoir tout ôté, vous me laissez là.* Ainsi, ma fille, mettez-vous dans l'esprit que Dieu est de ceux qui paient les grands services qu'on leur a rendus par des mortifications; et c'est bien là le meilleur paiement qu'on puisse recevoir, puisqu'on acquiert par-là l'amour de Dieu.

Je lui rends grâce du profit intérieur qu'il vous fait faire dans la vertu. Laissez-le agir en maître dans votre âme; elle est son épouse; il vous en rendra bon compte, et la conduira par le meilleur chemin. Il vous semble que la nouvelle vie que vous menez, et les exercices qu'on vous fait pratiquer, éloignent de vous cette paix après laquelle vous soupirez; mais ne vous mettez point en peine, tout viendra à la fois; mettez votre gloire à porter la croix du Sauveur; ne faites aucun cas des douceurs et des consolations; il n'appartient qu'aux simples soldats de vouloir être payés par jour; servez gratuitement comme les grands seigneurs servent le roi, et que celui du ciel soit toujours avec vous.

Je réponds ce qu'il faut à madame Béatrix au sujet de mon départ. Madame Joseph, votre amie, est sans doute une bonne âme, et nous conviendrait fort; mais elle est si utile dans sa maison, que je ne sais si elle fait bien d'en vouloir sortir; je m'y oppose autant que je puis, dans la crainte de me faire des ennemis; cependant si le Seigneur le veut, cela ne laissera pas d'arriver. Mes obéissances très-humbles, je vous prie, à ceux de messieurs vos frères que je connais. Dieu vous conserve et vous rende telle que je souhaite. Je suis bien tendrement, ma chère fille,

Votre servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

La sœur Éléonore de la Miséricorde était sœur de dom Jérôme d'Ayance, d'une maison illustre du royaume de Navarre. Elle avait épousé un gentilhomme du même pays, nommé dom François de Véamonté; mais ayant été depuis séparée de lui par une sentence de divorce, elle s'était retirée à Sorie, où Sainte-Thérèse la trouva lorsqu'elle alla dans cette ville pour y fonder un couvent. Cette dame conçut une grande amitié pour la Sainte; et ayant appris d'elle la vocation du père Nicolas Doria, que la Sainte avait attiré à son ordre en priant Dieu pour lui pendant un an entier, elle se sentit inspirée de Dieu de prendre le même parti. Ayant donc fait profession au couvent de Sorie, elle y vécut dans la pratique des plus éminentes vertus, et alla finir ses jours dans celui de Pampelune, sa patrie.

J'ai appris que cette vertueuse femme d'Avila, dont la Sainte rapporte ici un trait, était la vénérable Marie Dias, que l'on regardait en effet dans cette ville comme une Sainte.

LETTRE LX.

A LA SŒUR THÉRÈSE DE JÉSUS, NIÈCE DE LA SAINTE, NOVICE AU MONASTÈRE DE S. JOSEPH D'AVILA.

La Sainte donne à sa nièce de salutaires instructions.

7 mai 1582. — La grâce de l'Esprit-saint soit avec vous, ma chère fille.

Votre lettre m'a fait grand plaisir; et comme nous avons quelque temps à passer éloignées l'une de l'autre, je suis charmée que les miennes fassent le même effet sur vous. Par rapport aux sécheresses que vous éprouvez, il me paraît que Dieu vous traite déjà comme une âme forte, puisqu'il veut vous mettre à l'épreuve pour connaître l'amour que vous lui portez, et pour juger si cet amour est de même dans la sécheresse comme dans la consolation. Vous devez tenir ce traitement à très-grande faveur de sa part, bien loin de vous en chagriner. C'est dans la pratique des vertus, bien plus que dans la ferveur sensible, que consiste la perfection; et d'ailleurs la ferveur reviendra dans le temps que vous y penserez le moins.

Quant à ce que vous me marquez de cette religieuse, c'est une pensée que vous devez chasser de votre esprit; et n'allez pas non plus vous figurer qu'une simple pensée soit un péché, quelque mauvaise qu'elle soit. Ce que vous me dites de cette fille n'est rien au fond; mais je voudrais qu'elle éprouvât cet état de sécheresse et de tiédeur où vous êtes présentement, car je doute qu'elle sache ce qu'elle fait, et nous pouvons lui souhaiter cet état pour son plus grand avantage. Dorénavant, ma chère fille, quand il vous viendra quelque mauvaise pensée, faites le signe de la croix, ou dites un *Pater*, ou frappez-vous la poitrine, et faites en sorte de détourner votre esprit à d'autres objets. En résistant de cette façon vous tirerez un mérite de la tentation même.

J'aurais bien voulu répondre à la sœur Isabelle de S. Paul, mais je n'en ai pas eu le temps; faites-lui mes compliments. Elle sent bien que vous devez être la plus chérie. Dom François se porte à merveille; il vit comme un saint; il communia hier avec tous ses domestiques. Nous allons demain à Valladolid, d'où il vous écrira, car je ne l'ai point averti de ce messenger-ci. Dieu vous conserve, ma chère fille, et vous rende une grande sainte. Je me recommande à toutes nos sœurs, et suis toujours votre bonne tante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui St. Albert.

REMARQUES.

La sœur Thérèse de Jésus était fille de dom Laurent de Cépède, frère de la Sainte. Lors de cette lettre elle était novice au couvent de St. Joseph d'Avila, où elle fit profession le 9 novembre de la même année 1582, et mourut le 10 septembre 1610.

Dom François, dont il est ici parlé, était aussi fils de dom Laurent, et par conséquent frère de cette religieuse. Ce gentilhomme, qui venait de perdre son père, accompagnait alors sa tante dans son voyage. Il se maria quelque temps après à Madrid avec mademoiselle Droprise de Mendôça et Castille, qui était de la maison de l'Infantade et Mondejar.

Cette lettre ayant été écrite le jour de S. Albert, dans l'année du noviciat de la sœur Thérèse de Jésus, sa date est par conséquent le 7 mai 1582.

L'auteur des remarques s'est trompé sur l'époque du mariage de dom François qui fut célébré le 8 décembre 1588. Voyez la note sur la 157^e lettre de ce vol.

LETTRE LXI.

A DOM SANCHE D'AVILA, DEPUIS ÉVÊQUE DE JAEN, L'UN DE SES DIRECTEURS.

SECONDE.

Elle le remercie d'une de ses lettres; lui apprend le succès de la fondation de Burgos, et lui recommande son beau-frère.

12 août 1582. — La grâce de l'Esprit-saint soit toujours avec vous monsieur.

Si j'eusse su où vous étiez, j'aurais répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; car il me tardait de vous témoigner l'extrême consolation qu'elle m'a donnée. Je prie le Seigneur de vous en récompenser par une abondance de biens spirituels, que je lui demande tous les jours pour vous.

J'ai eu tant de peines, si peu de santé, et tant d'occupations à la fondation de Burgos, qu'il ne me restait guère de temps pour me donner la satisfaction de vous écrire; mais tout est présentement terminé, grâce à Dieu, et même avantageusement. Je voudrais bien, monsieur, pouvoir aller où vous êtes. J'aurais certaines choses à vous communiquer qui s'expliquent mal par écrit; mais Dieu permet rarement que je fasse ma volonté. Que la sienne s'accomplisse toujours, c'est-là le point le plus important.

J'ai grande envie de voir la Vie de madame la marquise votre mère. Je me doute que madame l'abbesse votre sœur est après la lire, puisqu'elle ne me l'a pas encore envoyée, ou peut-être aura-t-elle reçu ma lettre trop tard. Vous avez bien eu raison de ne pas permettre qu'une si belle vie demeurât dans l'oubli. Dieu veuille qu'il ne vous soit rien échappé! Toute mon appréhension est que vous ne vous soyez point assez étendu.

Mon Dieu, que j'ai souffert pour gagner sur les parents de ma nièce qu'ils la laissassent à Avila jusqu'à mon retour de Burgos! Mais j'ai tenu bon, et je l'ai emporté. Je ne saurais assez vous remercier des bontés que vous voulez bien avoir pour eux. J'espère que vous serez leur appui. En revanche, je prie le Seigneur qu'il vous conserve et qu'il vous comble de ses grâces. Et je demeure pleine de vénération, monsieur.

Votre indigne et très-soumise servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

De Palence, ce 12 août 1582.

REMARQUES.

La Sainte parle dans cette lettre de la peine qu'elle eut à la fondation de Burgos, où elle essaya des contradictions infinies de la part de l'archevêque. C'était alors dom

Christoval Vela, qui était pourtant un prélat fort régulier. Elle dit de lui assez plaisamment dans ses fondations qu'il ne lui refusait pas son agrément ; mais que cet agrément était toujours accompagné de conditions impossibles, qui le rendaient inutile. Ce prélat se laissa cependant fléchir à la fin, et lui accorda de bonne grâce tout ce qu'elle demandait.

Nous apprenons d'une autre lettre de la Sainte que cette nièce, dont elle fait ici mention, était mademoiselle Béatrix d'Ahumade, fille de madame Jeanne d'Ahumade, sa sœur. Elle prit l'habit de carmélite déchaussée dans le monastère d'Albe après la mort de sa tante, comme celle-ci l'avait prédit. Son nom de religion était sœur Béatrix de Jésus. Elle fut prieure du couvent de Madrid. Je l'ai fort connue, et lui ai souvent parlé. C'était une sainte fille, et une religieuse accomplie. Je conserve d'elle très-précieusement un petit crucifix, dont elle me fit présent, et qu'elle avait porté sur soi pendant quarante ans. Elle mourut à Madrid en 1639, en odeur de sainteté.

LETTRE LXII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE CHRIST, PRIEURE DU MONASTÈRE DE
LA SAINTE-TRINITÉ DE SORIE.

SECONDE.

Cette lettre roule sur divers sujets, entre autres, sur le peu de cas qu'on doit faire des préséances dans les maisons religieuses.

15 sept. 1582. — Jésus soit avec votre révérence, ma chère fille, et vous conserve.

J'ai reçu vos lettres qui m'ont fait grand plaisir. J'aurais bien souhaité que ce que je vous ai marqué au sujet de la cuisine et du réfectoire, eût pu se faire ; mais, comme vous êtes plus à portée de voir ce qui convient, vous en ferez ce que vous jugerez à propos. Je suis bien aise d'apprendre que la fille de Roch de Houerte soit un bon sujet. Quant à la profession de la sœur dont vous me parlez, je trouve fort à propos qu'on la diffère jusqu'au temps que vous dites. Comme elle est encore extrêmement jeune, il n'y a pas d'inconvénient. Et ne vous étonnez point de lui voir quelques petites fantaisies ; cela est de son âge, et ce sont ordinairement celles-là qui avec le temps deviennent les plus mortifiées. Dites, je vous prie, à la sœur Éléonore de la Miséricorde que ce qu'elle me demande est le moins que je voulusse faire pour son service. Plût à Dieu qu'il me fût possible d'aller à sa profession, j'irais de grand cœur, et cela me ferait plus de plaisir que bien des choses qui m'occupent ici.

Pour ce qui est de la fondation, je ne puis me résoudre à y donner les mains, à moins qu'elle ne se fasse avec quelque revenu. C'est, je crois, le parti que nous devons prendre, vu le peu de charité qui règne présentement. Il y aurait de l'indiscrétion à établir une maison si éloignée des autres, sans pourvoir aux besoins de la vie. Cela est différent de ces côtés-ci : si une maison tombe dans la nécessité, les autres l'assistent. Je suis cependant bien aise de ces bons commencements, de ce qu'on parle de cette affaire, et de ce que cela nous donne lieu de connaître des personnes charitables. Si Dieu s'y intéresse, il saura bien toucher les cœurs, et nous fera trouver des secours qui nous manquent pour le présent.

Je resterai peu à Avila, parce que je ne puis me dispenser d'aller à Salamanque, où vous pourrez m'adresser vos lettres. J'aimerais mieux cependant que l'affaire de Madrid pût réussir, comme j'en ai quelque espérance, parce que je me trouverais plus près de vous. Recommandez-la à Notre-Seigneur.

A l'égard de votre religieuse, si elle voulait venir à Palence, cela me ferait plaisir, parce qu'on en a besoin dans cette maison. J'en écris à la mère Agnès de Jésus, afin que vous arrangiez cela ensemble.

Par rapport à ces pères, j'approuve fort, ma chère fille, que vous leur rendiez tous les services qui dépendront de vous. Ce n'est pas chose indifférente; la vie est sujette à mille vicissitudes, et peut-être un jour seront-ils à portée de se revancher des bonnes façons que nous aurons eues pour eux. Dites, je vous prie, de ma part tout ce que vous jugerez à propos à madame Béatrix. J'aurais bien voulu lui écrire; mais nous sommes sur notre départ, et je suis si accablée d'affaires, que la tête m'en tourne. Dieu veuille tirer sa gloire de tout cet embarras. Ainsi soit-il.

Au reste, si je suis d'avis qu'on diffère la profession de la petite novice, ne pensez pas que ce soit dans la vue de donner à sa compagne l'ancienneté sur elle, à cause de la différence de leurs âges. Ce sont-là de ces petites vanités mondaines que je ne puis souffrir, et auxquelles je serais fâchée, ma chère fille, que vous vous arrêtassiez. Mais je considère seulement qu'elle est fort jeune, et qu'il est bon de la rendre plus mortifiée qu'elle n'est. Si je savais qu'on dût prendre la chose autrement, je ne voudrais pas qu'on différât d'un moment à lui faire faire ses vœux, dans l'opinion où je suis que c'est dans nos actions que doit paraître l'humilité, dont nous faisons profession. Vous êtes la première à qui je parle de ceci; car à l'égard de la sœur Éléonore de la Miséricorde, je la crois trop humble pour faire la moindre attention à de pareilles minuties. J'approuve donc le retardement par les raisons que je viens de vous dire. Je ne puis m'étendre davantage, parce que nous allons partir pour Médine. Ma santé est comme à l'ordinaire. Mes compagnes se recommandent à vos prières. Nous avons reçu depuis peu une lettre de la mère Anne, qui nous mande ce qui se passe là-bas. Mes compliments à toutes nos sœurs. Dieu les rende saintes, et vous aussi. Je suis de tout mon cœur, ma révérende mère,

Votre servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

De Valladolid, ce 15 septembre.

Nous voici arrivées à Médine, et je suis si occupée, que je n'ai que le temps de vous dire que nous avons fait bon voyage. Surtout en remettant la profession de la sœur Isabelle, conduisez-vous avec tant de précaution qu'on ne soupçonne pas que la préséance y ait la moindre part, puisqu'en effet ce n'est pas le motif qui nous détermine.

REMARQUES.

La mère Catherine de Christ fut, après sainte Thérèse, la première prieure du couvent de la Trinité de Sorie, d'où elle passa dans la même qualité aux couvents de

Pampelune et de Barcelonne , après la mort de la Sainte. Ce fut une excellente religieuse.

LETTRE LXIII.

A DOM DIÈGUE DE GUSMAN ET CÉPÈDE SON NEVEU.

Elle le console sur la mort de sa femme.

Année incertaine. — La grâce de l'Esprit-saint soit avec vous , monsieur et cher neveu , et vous donne la consolation dont vous avez besoin , pour vous faire supporter avec constance ce que nous regardons aujourd'hui comme une très-grande perte. Dieu , qui l'a ainsi permis , et qui nous aime plus que nous ne nous aimons nous-mêmes , amènera le temps où nous connaîtrons que c'était au contraire la plus grande grâce qu'il pouvait faire à ma cousine et à tous ceux qui lui étaient attachés , puisqu'il ne l'a retirée de cette vie que pour la faire passer à une meilleure.

Ne vous affligez point , mon cher neveu , sur ce qu'il vous semble que vous ayez encore longtemps à demeurer sur la terre. Ce qui finit sitôt est toujours court. Considérez plutôt que ce temps qui vous reste à passer sans cette chère compagne n'est qu'un moment , et mettez tout entre les mains de Dieu , qui disposera toutes choses pour votre plus grand avantage. Ce qui doit le plus nous consoler , c'est que ma cousine a fait une fin qui ne nous permet pas de douter qu'elle ne vive actuellement pour ne plus mourir. Croyez que si vous la perdez pour cette vie , elle vous sera d'un bien plus grand secours dans l'autre , où elle priera Dieu pour vous et pour vos enfants. Puisse-t-il exaucer les ferventes prières que nous lui adressons à cette occasion , et vous donner la grâce de vous conformer en tout à sa sainte volonté , avec les lumières nécessaires pour bien comprendre combien peu durent les plaisirs et les peines de ce monde ! Je suis avec toute la tendresse possible , monsieur et cher neveu ,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Ce neveu de la Sainte était fils de Marie de Cépède , sa sœur , et de dom Martin de Gusman et Barrientos. Il avait épousé madame Jérôme de Tapia , sa tante à la mode de Bretagne , et cousine germaine de la Sainte , laquelle était fille de dom François Alvarez de Cépède , frère de dom Alonso Sanchez de Cépède , père de la Sainte.

On ne voit rien qui annonce la date de cette lettre.

LETTRE LXIV.

Elle console un mari de la mort de sa femme.

Année incertaine. — La grâce du Saint-Esprit soit avec vous , monsieur , et vous donne la force de l'esprit et du corps dont vous avez besoin , pour soutenir un aussi grand coup que celui que vous venez d'essuyer. Je suis si touchée de votre état , que si je ne savais pas que

ce coup part d'une main miséricordieuse et infiniment juste, je n'entreprendrais assurément pas de vous consoler. Mais je connais l'amour sincère que Dieu nous porte; je sais d'ailleurs que vous êtes persuadé de la misère, et du peu de stabilité de cette malheureuse vie. C'est ce qui me fait espérer que Dieu vous éclairera de plus en plus, et que vous concevrez la grâce singulière qu'il fait à ceux qui ont le bonheur de le connaître lorsqu'il les retire de ce monde. Il ne vous est même pas permis de douter, suivant les lumières de la foi, que cette sainte âme ne soit actuellement dans un lieu de repos, où elle reçoit la récompense des longs travaux qu'elle a éprouvés dans cette vie, et qu'elle a supportés avec tant de patience.

Je n'ai pas laissé cependant de bien prier pour elle, et nos sœurs en ont fait autant à ma recommandation. Nous avons aussi supplié la divine Miséricorde, de vous donner la consolation et la santé, qui vous sont nécessaires pour vous mettre en état de lutter de nouveau contre les tribulations de cette vie. Bienheureux ceux qui en sont délivrés pour jamais. La circonstance ne me permet pas de vous en dire davantage; je ferai beaucoup mieux de redoubler mes vœux au Seigneur pour qu'il se charge de vous consoler lui-même. Dans une affliction aussi excessive, vous ne devez rien attendre des créatures, et surtout d'une misérable pécheresse telle que je suis. Que le Tout-Puissant soit donc votre refuge, et qu'il vous tienne désormais compagnie, de manière que vous ne trouviez point à redire celle que vous avez perdue. C'est ce que je souhaite ardemment, monsieur,

Votre indigne et très-soumise servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.
C'est aujourd'hui la veille de la Transfiguration de Notre-Seigneur.

REMARQUES.

On ne sait ni à qui cette lettre était adressée, ni dans quel temps elle a été écrite.

LETTRE LXV.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE ET AUX RELIGIEUSES D'UN MONASTÈRE
NOUVELLEMENT ÉTABLI (1).

La Sainte les reprend avec un zèle et une sagesse admirables; leur donne d'excellentes instructions touchant l'esprit d'obéissance et d'humilité; leur représente que la gloire de Dieu ne consiste pas dans le grand nombre des monastères, mais dans la perfection des religieuses, et que le dégagement de l'attache aux créatures est proprement l'esprit des carmélites.

30 mai 1582. — L'Esprit-saint soit toujours avec vos révérences, mes chères filles.

Je trouve fort étranges les plaintes que vous faites du père provincial, après avoir négligé de lui écrire depuis le temps que vous lui avez mandé votre établissement. Vous n'en avez pas mieux usé à mon égard, puisque je n'ai eu connaissance de ce qui s'est passé chez vous, que par la mère prieure de Séville, qui me manda avoir ouï dire que vous ache-

(1) C'était le monastère de Grenade.

tiez une maison de douze mille ducats (1) : je fis part de cette nouvelle au père provincial qui était ici le jour de la Sainte-Croix, et qui ne savait rien de vos affaires.

Il n'est pas étonnant qu'on ait fait des réglemens un peu sévères pour un couvent où règne une grande prospérité : mais j'avoue que l'artifice dont vous avez usé pour ne pas obéir m'a sensiblement touchée par le scandale qu'il causera à tout l'ordre, et parce que les prieures pourront se donner à l'avenir de ces sortes de libertés, qu'elles croiront toujours pouvoir excuser. D'ailleurs, vos révérences étant aussi à charge qu'elles le sont aux messieurs chez qui vous logez, il faut convenir que ce n'a pas été une petite indiscretion d'avoir amené avec vous tant de religieuses (2), outre la difficulté qu'il y aura à les renvoyer si loin, après qu'elles ont essuyé la fatigue d'un long voyage. Je ne sais si l'on pourrait trouver des cœurs assez durs pour ne pas gémir de cette conduite.

On aurait pu, ce me semble, avoir déjà renvoyé à (3) les religieuses qui en sont arrivées, et quelques autres encore avec elles ; car ce fut une étrange confusion de partir en si grand nombre, et l'on peut dire que jamais rien ne fut plus mal concerté. On devait prévoir que cela donnerait bien de la peine, et vous causerait à vous-mêmes beaucoup d'embarras, faute d'avoir une maison arrêtée. Il est visible qu'on eût mieux fait de les laisser où elles étaient, et j'admire la patience de vos hôtes ; mais on s'est aveuglé dès les commencemens, et puisque votre révérence, ma mère, n'y trouve d'autre remède que celui qu'elle propose, je crois qu'il est d'autant plus nécessaire de s'en servir, que vous vous rendez extraordinairement difficile à recevoir des religieuses. Il est vrai qu'il faut y prendre garde, de peur de devenir trop à charge ; mais cela n'est pas fort à craindre pour une si grande ville.

Je n'ai pu m'empêcher de rire de la crainte que vous voulez me donner, en disant que monseigneur l'archevêque supprimera votre établissement : il n'y a plus de droit, et s'il voulait le détruire, il y a quelque apparence qu'il mourrait avant que d'en venir à bout. Je ne sais pourquoi vous embarquez ce prélat dans votre affaire. Si néanmoins ce monastère doit établir dans l'ordre des principes d'indépendance, il vaut mieux l'anéantir d'abord ; notre avantage ne consiste pas à avoir beaucoup de couvents, mais à avoir de saintes religieuses.

Il n'est pas possible de dire précisément quand le père provincial

(1) Voyez l'avertissement.

(2) La prieure en avait amené huit : deux que sainte Thérèse lui avait envoyées d'Avila, savoir la mère Marie de Christ, qui achevait son temps de prieure de Saint-Joseph à Avila, et la mère Antoinette du-Saint-Esprit, l'une des quatre premières religieuses de la réforme ; une que la Sainte aussi lui avait envoyée de Tolède, savoir la mère Béatrix de Jésus, l'une de ses plus chères filles ; trois qu'elle prit dans son couvent de Véas sans y avoir été suffisamment autorisée, et deux que la mère Marie de Saint-Joseph lui avait envoyées de Séville par ordre de la Sainte. Voyez l'Hist. gén., 2 part., livre 5, chap. 25, et les lettres 25 et 25 de la Sainte à la mère Marie de-Saint-Joseph.

(3) Véas.

pourra recevoir les lettres que vous lui adressez : je crains que ce ne soit de plus de six semaines ; je suis même en peine par quelle voie l'on pourra alors les lui faire tenir sûrement. En partant d'ici il alla à Soric, et de-là faire ses visites en tant de monastères, qu'on ne sait où il est présentement, ni quand on recevra de ses nouvelles. Il arrivera à Villeneuve, si je ne me trompe, en même temps que nos pauvres sœurs ; ce qui m'afflige sensiblement, à cause de la douleur et de la honte que je prévois qu'il en recevra. Comme la ville est fort petite, il sera impossible d'y cacher leur arrivée ; ainsi tout le monde connaîtra combien cette conduite est indiscreète, et c'est ce qui peut faire un très-grand tort.

On pouvait éviter de les faire voir au père provincial ; il n'y avait qu'à les envoyer à ... (1), jusqu'à ce qu'il fût informé de tout. Aussi bien n'eurent-elles pas d'obédiences pour aller dans le monastère d'où on les a tirées, et elles étaient par son ordre conventuelles de la maison de... (2). Je ne doute donc point qu'on n'eût trouvé quelque remède à ce mal : mais votre révérence, ma mère, en est la seule cause, pour n'avoir pas dit combien vous aviez amené de religieuses, ni si vous aviez reçu quelques sœurs converses ; d'où l'on peut conclure que vous n'avez pas fait plus de cas du père provincial, que s'il n'était point votre supérieur.

Suivant ce qu'on m'a dit, il n'y a pas d'apparence qu'il puisse aller à Véas avant l'hiver : Dieu veuille que le père vicaire provincial soit en état de s'y rendre. On vient de m'apporter de Séville des lettres de la mère prieure, qui me marque que la peste y est, quoiqu'on n'en demeure pas tout-à-fait d'accord, et que ce père en est frappé, aussi bien que le frère Barthélemi de Jésus. Je suis fort en peine de l'un et de l'autre ; recommandez-les à Notre-Seigneur, si vous ne l'avez pas fait encore ; l'ordre perdrait beaucoup s'il les perdait. La mère prieure ajoute sur le dessus de la lettre que le père vicaire est mieux, quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait hors de péril. Nos sœurs de ce monastère sont fort abattues, et ce n'est pas sans sujet, car elles souffrent étrangement ; ce sont de vraies martyres qui endurent bien d'autres travaux que vous, dont néanmoins elles ne se plaignent pas tant que vous faites. Lorsque l'on a de la santé et de quoi vivre, ce n'est pas un si grand malheur que d'être logées un peu étroitement : vous êtes d'ailleurs estimées et protégées des grands seigneurs ; quels sujets avez-vous donc de vous plaindre ? tout ne réussit pas selon nos desirs.

La mère Béatrix écrit au père provincial qu'on attend le père vicaire pour renvoyer chez elles les religieuses de Véas et de Séville. On n'est pas en état à Séville de les recevoir, et il y a fort loin ; ainsi cela ne convient nullement. Lorsqu'il sera sur les lieux, il verra si la nécessité est aussi pressante qu'on le dit. Pour celles de ... (3), je trouve si à pro-

(1) Véas.

(2) Véas.

(3) Véas.

pos de les y renvoyer, que si je ne craignais de vous donner occasion d'offenser Dieu par votre désobéissance, je vous en enverrais sans balancer l'ordre exprès, car j'ai tout pouvoir sur les carmélites déchaussées. Mais j'ai tort de douter de votre soumission. C'est donc en vertu de ce pouvoir que je vous commande de faire retourner à ... (1) le plus tôt que vous le pourrez, commodément néanmoins, toutes les religieuses qui en sont sorties, quand même vous seriez déjà dans une maison à vous, si ce n'est que vous eussiez aussi un revenu suffisant pour vous tirer de la nécessité où vous êtes; car dans une fondation naissante, il n'est pas avantageux de s'amuser à tant consulter, quoiqu'en d'autres occasions cette attention soit nécessaire.

J'ai recommandé durant quelques jours cette affaire à Notre-Seigneur : c'est pour cela que je n'ai pas voulu vous faire si tôt réponse, et j'ai reconnu qu'il était du service de sa divine Majesté d'en user ainsi, et que l'ordre que je vous donne de renvoyer ces religieuses lui serait d'autant plus agréable, que vous le ressentiriez davantage. Rien n'est plus éloigné du véritable esprit des carmélites déchaussées que l'attachement aux créatures. Quand même ce serait à sa prieure qu'on s'attacherait, cela ne laisserait pas d'être un obstacle à la perfection, et d'empêcher qu'on n'avancât dans la vertu. Dieu veut des épouses libres et dégagées de toutes les choses de la terre, et attachées à lui seul par un ardent amour. Je ne prétends pas aussi que cette maison ait les mêmes commencements que celle d'où vous êtes sortie, car je n'oublierai de mes jours une lettre qu'on m'écrivit de ce monastère, lorsque vous quittâtes la charge de prieure. Les attachements sont des sources de partis et d'autres désordres, dont on ne s'aperçoit pas à l'instant. N'ayez donc point maintenant, je vous prie, d'autres sentiments que les miens; dans la suite, lorsque vous serez mieux établies, et vos sœurs plus détachées, on pourra les faire revenir si on le juge à propos.

La vérité est que j'ignore qui sont celles (2) qui vous ont suivie; vous vous êtes cachée avec soin du père provincial et de moi. Je n'ai point cru aussi que vous dussiez en amener un si grand nombre. Mais je m'imagine bien que vous avez choisi et préféré celles qui sont le plus attachées à votre révérence. O esprit de la véritable et de la parfaite obéissance! Comment se peut-il que parce qu'une personne nous tient la place de Dieu, nous ne fassions plus scrupule de nous y attacher si naturellement? Considérez sérieusement, ma mère, dans cet esprit d'obéissance, que vous élevez des âmes pour être les épouses d'un Dieu crucifié, et qu'elles doivent être crucifiées elles-mêmes, n'avoir plus de volonté, ne se plus attacher ni amuser à des bagatelles. Faites réflexion aussi que vous jetez les fondements de notre ordre dans un royaume nouvellement conquis; et que vous êtes toutes obligées

(1) Vées.

(2) C'étaient les sœurs Béatrix de Saint-Michel, Léonore-Baptiste et Lucie de Saint-Joseph.

d'avancer dans la vertu, non comme des femmelettes lâches et timides, mais comme des hommes pleins de courage et de valeur.

A quoi vous arrêtez-vous, ma mère, de remarquer si le père provincial vous nomme supérieure, présidente, prieure, ou bien (1) par votre nom ? Il est visible que si vous n'étiez pas à la tête de la communauté, on ne s'adresserait pas à vous plutôt qu'à une autre, puisqu'il y en a qui, comme votre révérence, ont été prieures. On a eu si peu de soin d'avertir ce révérend père de ce qui s'est passé chez vous, qu'il n'est pas étonnant qu'il ne sache rien de vos élections. Quel affront me faites-vous que les carmélites déchaussées soient tombées en si peu de temps dans cette pitoyable bassesse, et qu'elles n'aient pas seulement été choquées intérieurement, mais qu'elles aient aussi murmuré entre elles, et que la mère Marie de Jésus-Christ, comme les autres, en ait fait un point d'honneur ! Il faut de deux choses l'une, ou que le chagrin vous ait tout-à-fait tourné l'esprit, ou que le démon fasse les derniers efforts pour semer dans notre ordre des principes diaboliques.

Après cela on loue le mérite de votre révérence ; on publie que vous êtes fort vaillante : comme si la soumission eût dû vous ôter le caractère d'héroïne ! Dieu fasse la grâce à mes filles (2) d'être humbles et obéissantes ; car si l'humilité et l'obéissance n'accompagnent pas ce prétendu courage, il ne peut être lui-même que la source d'une infinité d'imperfections.

Je me souviens à l'heure qu'il est que vous m'avez mandé, il n'y a pas longtemps, qu'une des religieuses que vous avez amenées avec vous a dans la ville des parents qui vous ont rendu de bons offices à sa considération. Si cela est, je vous permets, ma mère, d'examiner en conscience s'il vous est plus avantageux de la garder que de la renvoyer ; mais je ne vous donne pas la même liberté à l'égard des autres.

Vous aurez, j'en suis persuadée, de grands travaux à essayer dans ces commencements, qui ne peuvent être que très-rudes et très-difficiles. Ne vous en effrayez pas cependant ; une entreprise si importante ne se termine point sans beaucoup de peine et sans oppositions ; mais aussi la récompense sera proportionnée aux fatigues que vous aurez endurées. Dieu veuille que les imperfections qui s'y commettent ne vous attirent point des châtimens plutôt que des récompenses ; je suis toujours dans cette crainte.

J'écris à la mère prieure de..... (3) de contribuer aux frais du voyage, pour lequel on trouve bien peu de commodités ; je lui marque que si Avila était aussi proche, je me ferais un vrai plaisir de rappeler mes religieuses ; cela se pourra faire dans la suite, si c'est la volonté de Dieu. C'est pourquoi, ma mère, vous pouvez les assurer que, lorsqu'on fondera d'autres monastères, on les renverra dans le leur propre, si

(1) Il y a dans l'Espagnol, O ANA DE JÉSUS, c'est-à-dire, ou bien Anne de Jésus.

(2) A mes carmes déchaussés, dans l'édition espagnole.

(3) Véas.

elles ne sont point nécessaires dans celui où elles sont présentement, et si vous avez reçu chez vous d'autres religieuses.

Il y a peu de temps que j'écrivis une fort grande lettre à votre révérence, aux autres mères, au père Jean de-la-Croix, et que je leur rendis compte de ce qui s'est passé dans ces quartiers; ainsi j'ai jugé à propos de n'écrire que cette seule lettre pour toutes. Dieu veuille, sur le pied où les choses sont aujourd'hui, qu'on ne s'en offense pas, comme on a été blessé de ce que le père provincial vous a appelée supérieure, au lieu de prieure. Lorsque ce père arriva ici avant nos élections faites, nous nommons supérieure ou présidente, et non pas prieure, la religieuse qui gouvernait. Des misères, un rien que tout cela.

Toutes les fois que je vous écris j'oublie de vous dire qu'on m'a avertie que, depuis même la tenue du chapitre général, les religieuses de..... (1) continuent à sortir pour parer l'église: je ne comprends pas sous quel prétexte cela s'est pu faire, le père provincial même n'ayant pas le pouvoir de le permettre, puisque le pape l'a défendu expressément sous peine d'excommunication, par un décret donné *motu proprio*; outre que c'est un point capital de constitution. Cela nous fit ici quelque peine d'abord, mais nous en sommes très-aises à présent. On ne doit pas non plus sortir pour fermer la porte de la rue: les religieuses d'Avila le savent si bien; je m'étonne qu'elles ne vous l'aient pas appris. Que votre révérence, ma mère, s'y soumette, s'il lui plaît; et Dieu aura soin de vous donner quelqu'un pour parer l'église: on trouve des expédients pour tout.

Je ne puis penser sans douleur à l'embarras que vous causez à vos bienfaiteurs: je vous écrivis, il y a huit jours, que vous fissiez votre possible pour avoir bientôt une maison, quand même elle serait étroite, peu logeable et peu solidement bâtie. Quelque incommodité que vous puissiez y ressentir, vous ne serez pas au moins si resserrées. Mais quand même vous le seriez également, ne vaut-il pas bien mieux que vous souffriez, que de voir souffrir des personnes qui vous comblent de bienfaits? J'ai écrit à madame Anne (2) pour lui marquer la reconnaissance que j'ai de ses libéralités; Dieu ne manquera pas de l'en récompenser; c'est le principal.

Si vous souhaitez quelque chose du père provincial, comptez que vous ne lui avez pas écrit; car, je vous l'ai déjà dit, il se passera bien du temps avant que je puisse lui faire tenir vos lettres. Je m'en charge néanmoins; il doit aller de Villeneuve à Daniel prendre possession de ce monastère; de là à Malagon, à Tolède, à Salamanque et à Alve pour assister à plusieurs élections de prieures. On ne croit pas qu'il arrive à Tolède avant le mois d'août. J'ai bien du chagrin de ce qu'il fait un si long voyage dans un pays si chaud. Ne l'oubliez pas dans vos prières,

(1) Véas.

(2) De Pegnalosa, sœur de dom Louis de Mercato.

et tâchez par le moyen de vos amis de lui procurer un logement.

Vos religieuses auraient pu rester chez vous jusqu'à ce qu'on l'eût informé de tout, et il eût vu ce qui était le plus avantageux : on ne lui a donné nul avis de ce qui s'est passé, et personne ne lui a mandé pour-quoi on ne les renvoie pas. Plaise à Dieu de nous faire part de ses lumières ; sans quoi on ne manque pas de s'égarer. Je le supplie, ma révérende mère, de vous éclairer et de vous conduire.

C'est aujourd'hui le 30 mai.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

J'écris à la mère prieure de..... (1) touchant le voyage de nos sœurs ; je souhaite qu'on le tienne secret ; ce n'est pas qu'il y eût grand danger si on venait à le savoir. Pour ce qui est de la lettre particulière que je vous écris, qu'il n'y ait, s'il vous plaît, que la mère sous-prieure, ses deux compagnes et le père Jean de-la-Croix qui la voient. J'ai trop mal à la tête pour écrire davantage.

(1) Véas.

REMARQUES.

Cette admirable lettre, que sainte Thérèse écrivit quatre mois et quatre jours avant son heureuse mort, est pleine de vérités très-vives et très-fortes, parce que son style, soit qu'elle soit indignée ou embrasée d'amour, est le plus éloquent et le plus spirituel que nous ayons dans l'Église.

Ce qui donna occasion au déplaisir que la Sainte fait paraître ici, fut qu'étant sur le point de partir pour une fondation pressée, il s'en présenta une seconde qu'elle crut ne devoir ni refuser ni différer. Ainsi elle ordonna à une mère prieure qu'elle estimait extrêmement, et en qui elle avait une parfaite confiance, de faire au plus tôt ce second établissement, lui envoyant pour compagnes deux religieuses fort vertueuses.

Outre cela le père provincial avait écrit à cette mère prieure de prendre les religieuses dont elle croirait avoir besoin, sans lui en marquer le nombre ; cela fut cause qu'elle en prit plus qu'elle ne devait, ce qui donna lieu à la Sainte d'attribuer cette fautive conduite, non pas à l'erreur, mais à l'attachement et à l'amour naturel que des filles, presque toutes élevées de sa main, avaient pour sa personne. De plus, elles ne rendirent compte ni à la Sainte, ni au père provincial de ce qui s'était passé dans cette fondation ; et il y eut quelques religieuses qui trouvèrent à redire que dans la lettre que le père provincial leur écrivit, il n'eût pas donné la qualité de prieure à celle qu'elles avaient élue.

Telles furent les fautes pour lesquelles sainte Thérèse, cette savante maîtresse dans la vie spirituelle, les instruisit, les reprit, les mortifia vivement ; et par là elle a laissé cette nouvelle maison si éclairée et si solidement établie dans ses saintes maximes, que lorsque, passant dans leur pays, je les allai voir en 1649, je leur trouvais tant d'esprit et de perfection, qu'elles auraient pu donner à d'autres les instructions qu'elles avaient reçues de leur sainte mère dans leur établissement.

Lorsque la Sainte écrit à la mère prieure que si elle ne craignait de l'exposer à offenser Dieu par sa désobéissance, elle lui enverrait un ordre exprès, c'était une sévère réprimande, et non point une marque qu'elle la crût capable de désobéir : elle connaissait trop bien la vertu de sa chère fille, son humilité profonde, sa soumission déjà mise à l'épreuve des plus pénibles commandements ; et l'on n'en peut pas douter, puisqu'un moment après elle lui ordonne, sans nul adoucissement et sans façon, de renvoyer au plus tôt plusieurs des religieuses qu'elle avait amenées, et qui étaient précisément celles qu'elle aimait le plus, celles qui lui étaient les plus attachées. Elle connaissait certainement la force d'esprit et la grandeur d'âme de cette mère : mais la voyant attachée trop humainement à ses filles, quoique ce fût aussi avec une sainte intention, elle voulut retrancher ces branches inutiles de ce bel arbre, qui devait dans la suite s'élever au-dessus de tous ceux du Carmel.

Aux remarques qui précèdent et que nous avons extraites de l'illustre évêque d'Osme, don Juan de Palafox, nous avons cru devoir joindre les notes suivantes, que nous trouvons dans la traduction des Lettres de Sainte-Thérèse par mademoiselle de Maupeou.

L'air mystérieux qui a régné dans toute la traduction de cette lettre a dû se faire

sentir aux lecteurs : la mère à qui la Sainte écrivait n'y a point de nom ; le couvent où elle était prieure y est de même anonyme ; et le nom de celui d'où elle était venue, y est surtout remplacé par des points ; quoique l'original espagnol que j'ai consulté, et d'après lequel j'ai mis ces noms à la marge, les ait tous distinctement ou en tête, ou dans le corps du discours. Pourquoi ce mystère ? C'est sans doute par le même motif qui porta l'auteur de l'Histoire générale de la réforme du Carmel, grand admirateur de cette mère, et le père Ange Maurique de l'ordre de S. Bernard, son historien, à ensevelir cette circonstance de sa vie ; et pour la même raison qu'eurent autrefois quelques mères carmélites du faubourg S.-Jacques à Paris, de retrancher de la traduction faite par M. l'abbé Pelicot du premier tome des Lettres de sainte Thérèse, celle-ci qui en faisait partie (1). On croirait tout perdu si on laissait des ombres dans les tableaux des personnes vertueuses à qui l'on prend un intérêt particulier ; et tel est le zèle de bien des filles pour la gloire de leurs saintes mères, que si le public y découvrait quelques taches, elles croiraient leur propre honneur blessé.

Pour nous, qui savons que les plus grands saints avaient très-certainement des défauts, et que très-certainement ils ont fait des fautes ; qui sommes persuadés que de les représenter comme parfaits, c'est, en altérant la vérité, rebuter les personnes à qui on les propose pour modèles ; qui enfin avons souvent éprouvé que rien n'est plus propre à soutenir et à ranimer les âmes pusillanimes, lorsque le sentiment de leurs misères les décourage et les abat, que l'exemple des saints, qui malgré des misères semblables sont parvenus à une perfection éminente et au bonheur éternel : loin d'hésiter à dire que la mère qui avait mérité d'être reprise si vertement par sainte Thérèse, était elle-même une sainte ; loin de craindre de la nommer, nous ressentons d'avance une sorte de satisfaction à le faire ; d'autant plus qu'en applaudissant à la correction qu'elle essuya, nous aurons tellement de quoi montrer, dans le précis que nous allons donner de sa vie, combien elle était respectable dès-lors, et combien elle se rendit dans la suite encore plus respectable, qu'on aura lieu de nous savoir bon gré d'avoir eu pour cette mère un zèle moins timide.

C'est la vénérable mère Anne de Jésus, première fondatrice des carmélites réformées en France et dans la Flandre. Tous les historiens de l'ordre, et quantité d'autres écrivains espagnols, français, flamands, italiens, en ont fait de grands éloges : mais je m'arrêterai presque uniquement à ce qu'en apprend l'histoire de sa vie, composée en espagnol par dom Ange Maurique, vicaire général de l'ordre de S. Bernard en Espagne, traduite en français par M. Gaultier, conseiller d'état, et imprimée à Paris en 1636.

Elle naquit la même année que le célèbre père Jérôme Gratien, c'est-à-dire en 1545, le 25 de novembre, dans la ville de Médine-du-Champ, de parents fort nobles, mais pauvres ; et elle fit vœu de chasteté à l'âge de dix ans. Ses grâces croissant avec l'âge, et pressée vivement à 15 ans de se marier, elle imagina, pour dégoûter ceux qui la recherchaient, de se noircir le visage en l'exposant souvent à l'air et au soleil, après s'être lavée avec de l'eau claire : mais peu après, étant chez un de ses parents à Plaisance, elle fut si ébranlée par les attrait d'un jeune homme qu'ils lui proposaient, qu'elle fut sur le point d'enfreindre sa promesse. Dieu vint à son secours, et se servit d'un accident. Frappée de la mort d'une jeune demoiselle, son amie, elle arbora la piété, se coupe les cheveux, fait vœu d'être religieuse dans l'ordre qu'elle estimera le plus parfait, et se met sous la direction du saint père Rodriguez, jésuite, qui la conduisit plusieurs années dans la pratique exacte de la mortification, de l'obéissance et de l'humilité.

Avertie par ce père de la ferveur des carmélites de S.-Joseph d'Avila, elle y prit l'habit le 1^{er} d'août 1570, avec le nom d'Anne de Jésus ; et trois mois après sainte Thérèse la mena à la fondation d'un couvent à Salamanque, où elle la chargea, quoique novice, d'instruire les novices ses compagnes. Une griève maladie qui lui survint ne lui permit de faire profession que le 22 octobre 1571, âgée de 26 ans : mais elle la fit avec une circonstance remarquable. Son historien raconte que l'évêque et le peuple étant assemblés à l'église, auprès de la grille du chœur, pour assister à

(1) Cette traduction parut à Paris en 1660. Quand on l'eut parcourue, on y remarqua quantité d'omissions, dit, dans l'Avis au lecteur, l'imprimeur de l'édition qui s'en fit à Bruxelles en 1661, et on en écrivit à Paris, pour savoir la source d'un procédé si extraordinaire, et d'une imposture si signalée faite au public : on sut qu'en cela ni le traducteur, ni l'imprimeur n'étaient en faute ; et que cela venait de certaines moniales auxquelles le traducteur (alors absent) avait confié ses écrits ; et qui avaient été toute cette lettre avec les remarques. L'accusation d'imposture est outrée : c'était pure faiblesse.

la profession de la sœur Anne de Jésus, après qu'elle eût prononcé deux fois ses vœux, et avant que de les prononcer pour la troisième fois, selon l'usage de l'ordre, elle se tut. L'assemblée, étonnée de ce silence, la contempe ; on la voit absorbée et ravie ; un moment après il lui sort du visage un feu éblouissant : et c'est de cet événement, dit l'auteur, qu'est venue la loi, depuis inviolable parmi les carmélites réformées, de prononcer leurs vœux dans le chapitre devant la prieure et les religieuses seules, pour ne plus exposer aux yeux du public les faveurs extraordinaires qu'elles recevaient de Dieu.

Après sa profession elle continua avec le plus grand succès l'emploi si important de maîtresse des novices : mais comme on la surprit souvent dans des extases, sainte Thérèse ordonna que pour la distraire on la fit portière, sans que pour cela les ravissements cessassent. La Sainte les examine et les approuve, l'exerçant pour cette raison même plus qu'auparavant dans l'obéissance et dans l'humilité ; et elle en conçut tant d'estime, qu'au commencement de l'année 1574 elle la choisit pour faire la fondation du couvent de Véas, et pour y être prieure, quoiqu'elle n'eût que vingt-neuf ans d'âge, et deux ans et deux mois de profession. Selon l'auteur de l'Histoire générale de l'ordre (2 part., liv. 2, chap. 11), la mère Anne était dès lors prieure de Salamanque, en quoi nous croyons qu'il s'est trompé.

Aussi sage à gouverner qu'elle avait été religieuse à obéir, elle reçoit quatre novices, et les forme admirablement dans la vertu ; Dieu lui révèle souvent l'état de leurs consciences ; sa communauté vit dans la simplicité de la plus parfaite soumission ; elle pratique elle-même les plus admirables actions de mortification et d'humilité ; ajoutant à tous ces dons et à toutes ces vertus le talent même de bien conduire les affaires. C'est ce dont sainte Thérèse donne d'une manière fort agréable un témoignage dans une de ses lettres précédentes au père Ambroise Marian. « Afin que vous voyiez, lui dit-elle, comme mes religieuses sont plus agissantes et plus propres pour faire des affaires que vos révérences, je vous envoie ce petit mot de lettre de la mère Anne de Jésus, prieure de Véas. Hé bien ! n'a-t-elle pas trouvé une bonne maison pour nos pères de la Pagnouella ? Que vous en semble-t-il ? J'oserais gager que vous n'en seriez pas si tôt venu à bout. Elle m'a fort contentée. »

Peu après la sœur Catherine de Jésus, encore novice, et l'une des deux fondatrices du couvent de Véas, étant tombée de dessus l'entablement, se brisa tellement tout le corps, les jambes surtout, que les os brisés avaient percé la peau, et que les médecins et chirurgiens en désespérèrent. Arrive une fête ; et la vénérable mère Anne, pressée d'un mouvement intérieur, étant allée voir sa malade, lui dit : *Hé ! comment, ma fille ! ne voulez pas nous venir aider aujourd'hui à chanter au chœur ? Hélas ! si je le pouvais*, répondit-elle, *et que ces méchants os me le permettent, je serais bien contente d'être avec les autres*. La mère ajouta : *N'avez-vous pas la foi que Jésus-Christ peut remettre tous ces os chacun en sa place ? Oui*, répondit-elle, *oui*. Or sus, lui dit alors la mère, la prenant par la main avec une vive foi, *au nom de Jésus-Christ je vous commande par obéissance de vous habiller*. La malade se lève sur son lit, s'habille, marche, mais en tremblant, comme saint Pierre sur les eaux, et en s'appuyant contre le mur. *Ne vous appuyez pas*, lui dit la mère ; *c'est aller en enfant*. Elle se met donc à marcher sans soutien, sans douleur, très-aisément. Contestation alors entre la mère et la fille devant toutes les sœurs étonnées et ravies : la fille attribue le miracle aux mérites de la mère, et la mère à l'obéissance de la fille. Toutes deux avaient raison. Ce miracle a été vérifié dans les formes.

Anne de Jésus et toutes ses filles s'étant mises en 1576, par le conseil de sainte Thérèse, sous la direction du saint père Jean de-la-Croix, en recueillirent des fruits merveilleux : elles couraient auparavant dans les voies de Dieu ; alors elles y volèrent. Cependant les trois années du priorat de la mère Anne à Véas expirèrent ; on l'y élit de nouveau ; et pendant ce second triennal il s'opéra comme par son ordre, et par la vertu de l'obéissance et de la foi, un autre insigne miracle en faveur d'une des sœurs. Peu après, la persécution contre la réforme étant devenue très-vive, elle vint à son secours avec tant de zèle et de sagesse, que le provincial des carmes mitigés lui écrivit comme à celle qui, après Thérèse d'Almadre, était la capitaine des prieures déchaussées (ce furent ses termes), et l'exhorta à les réunir à leur souche. Mais comme la souche était dans la règle primitive, et non dans la mitigation, elle lui répondit avec une modestie pleine de fermeté, relevant autant dans sa réponse sa sainte mère, que le provincial avait paru la rabaisser dans sa lettre.

Sainte Thérèse, ayant appris tout ce qui s'était passé, se crut obligée de lui écrire en ces termes : *Ma fille et ma couronne, je ne saurais me lasser de remercier Dieu de la faveur qu'il m'a faite d'amener V. R. à ma religion.... Vous en êtes la colonne.... Dieu est dans votre âme, puisque vous agissez avec tant de grâce, etc.* Et depuis ce temps-là

il lui était ordinaire de dire avec une aimable et naïve humilité : *Anne a les œuvres, et moi le bruit*. Elle fit plus : les députés de la réforme étant revenus de Rome triomphants, elle détermina le chapitre provincial à les envoyer remercier la mère Anne au nom de toute la réforme. Voilà cette mère comblée de mérites devant Dieu, et de gloire devant les hommes.

Un autre événement arrive où sainte Thérèse montra bien l'estime qu'elle faisait de sa prudence et de sa vertu, mais où malheureusement elle montra bien à son tour que ni vertu ni prudence n'est parfaite dans cette vie. Sainte Thérèse, sollicitée de faire une fondation à Grenade, et ne pouvant l'exécuter par elle-même, parce qu'elle allait en faire une à Burgos, la choisit pour cette œuvre. Ne parlons ni de la douleur d'Anne quand elle se vit destinée à une si difficile entreprise sans la présence de sa sainte mère, ni du courage qu'elle opposa à une multitude d'obstacles, ni du glorieux succès qui enfin couronna ses travaux : pensons seulement aux fautes qu'elle fit dans cette occasion ; et, sans les exagérer, ne les exténuons pas ; l'intérêt de la vérité l'exige, ainsi que notre respect pour le jugement que sainte Thérèse en porta.

Non contente d'amener les cinq religieuses de mérite que la Sainte lui avait envoyées pour la fondation à Grenade, deux d'Avila, une de Tolède, deux de Séville, nombre qui devait bien lui suffire pour commencer cet établissement, elle en veut aussi quelques-unes de son choix : et, soit qu'elle fût attendrie par les regrets de trois de ses plus chères filles de Véas, soit que son propre cœur l'excitât à ne s'en point séparer, soit qu'elle espérât encore plus d'attachement de leur part que de celle des autres, ou pour toutes ces raisons ensemble, sur une permission vague qu'elle interprète selon ses désirs, elle les prend toutes trois contre les règles de la prudence et du devoir. Ainsi accompagnée, elle arrive à Grenade le 20 janvier 1582, et, faute de maison où elles pussent se retirer, car les mesures avaient été mal prises, elle n'aurait su que devenir, si dom Louis de Mercade et madame de Pernalosa, sa sœur, n'avaient eu la charité de les retirer dans la leur, et de les y garder sept mois. Neuf religieuses dans une maison particulière ne devaient pas être au large : aussi elles le sentirent et en murmurèrent, quoique assez bien d'ailleurs. Elles auraient été moins serrées si elles n'avaient été que six.

La mère Anne n'était encore que leur supérieure par ordre de sainte Thérèse, et par commission du père Jérôme Gratién, provincial : elles s'assemblent, l'éminent prieure, et font bien : mais quant à un devoir essentiel, la mère Anne n'en donne avis ni à ce père ni à la Sainte, et ne leur marque rien non plus de ce qu'elles ont fait et de ce qu'elles veulent faire. L'oubli n'était pas pardonnable ; et s'il n'était pas l'effet d'un esprit approchant de celui d'indépendance, il en avait du moins la couleur. Sur ces entrefaites le père provincial a besoin d'écrire à la mère Anne, et n'étant pas prophète, il la traite simplement de supérieure : voilà une affaire de conséquence parmi les sœurs ; elles s'en scandalisent : n'avaient-elles pas le droit d'élire une prieure ? et pourquoi donc le père provincial ne donne-t-il à leur chère mère que le nom de supérieure ? On se plaint ; on murmure ; le respect envers le supérieur est blessé ; et la mère Anne, ou un peu piquée de n'avoir pas été qualifiée de son titre, ou du moins flattée du grand zèle de ses filles pour ses intérêts, les laisse se plaindre et murmurer, si même elle ne se plaignit et ne murmura pas un peu elle-même. Pouvait-elle ignorer la fermentation qui était parmi elles ? n'était-elle pas obligée en conscience de la réprimer ? et ne l'eût-elle pas en effet réprimée aisément, si elle y eût employé ses instructions et son autorité ? Fautes réelles assurément, fautes inexcusables ; mais que nous n'avons garde de regarder comme grièves, persuadés qu'il y eut beaucoup plus de faiblesse que de malice, et que le Saint-Esprit n'en fut que contristé.

La nouvelle en vient à sainte Thérèse : quelle surprise ! quelle douleur ! Une fille en qui elle avait reconnu tant de sagesse, donner dans l'imprudence d'amener une colonie si nombreuse sans savoir où la loger ! Une fille qu'elle avait vue d'une patience et d'une droiture à l'épreuve, se plaindre, et se plaindre d'être à l'étroit et d'avoir trop de monde, lorsqu'elle aurait dû s'en humilier ! Une fille si dégagée de la nature et des sens, en avoir maintenant suivi les impressions, non sans préjudice de l'obéissance et du bon ordre ! Une fille si humble et si soumise, faire aujourd'hui tout de sa tête, ne donner avis à son supérieur et à sa supérieure ni de son élection, ni de ses arrangements, ni de ses projets ! Une fille dont l'âme avait jusque-là paru si grande, s'offenser de ce qu'on ne lui donne que le titre de supérieure, petitesse digne à peine des plus faibles cerveaux ! Une fille enfin, sainte jusqu'à avoir des extases et à faire des miracles, et ce qui en est une bien meilleure preuve, jusqu'à pratiquer les plus héroïques vertus, se livrer, ou du moins conniver par sa tolérance à des plaintes injustes,

et à des murmures contre son supérieur ! Thérèse, dont l'esprit, éclairé de Dieu, était si pénétrant, vit tout d'un coup où pouvait aboutir une pareille conduite ; et touchée d'autant plus qu'elle avait plus d'estime et de tendresse pour la coupable, et que déjà elle avait sur le cœur une faute que cette mère avait faite en sortant de charge à Véas, elle va répandre son âme aux pieds du Sauveur, son refuge perpétuel, et le consulte plusieurs jours pour en apprendre ce qu'elle doit faire, et comment elle doit corriger.

Sa lettre nous a fait voir qu'on ne pouvait mieux s'y prendre. Rien ne lui échappe : la faute que la mère Anne avait commise à Véas, elle la lui rappelle en peu de mots obscurs, mais énergiques ; celles qu'elle et ses filles ont commises à Grenade, elle les leur met vivement sous les yeux, et leur en fait confusion ; ordre à elle de renvoyer à Véas les sœurs qu'une amitié trop naturelle en avait mal à propos retirées ; instructions à toutes sur leur conduite, marquées au coin de l'Esprit de Dieu.

Que nous souhaiterions pouvoir raconter ce que la mère Anne éprouva, ce qu'elle dit, ce qu'elle fit après qu'elle eut lu cette lettre ! mais pour nous l'apprendre, il eût fallu que ses historiens nous eussent fait connaître sa faute ; et ils ont préféré de nous cacher sa contrition : comme si c'était à l'impeccabilité qu'on connaît la vraie sainteté, et non à la manière dont on soutient les corrections, et dont on se relève de ses fautes. Disons néanmoins, sans crainte de nous tromper, qu'elle reçut cette réprimande comme une sainte devait la prendre ; et que, semblable à ces coursiers noblement fiers, qui s'endorment quelquefois jusqu'à faire de faux pas, jusqu'à tomber, mais qu'un coup de fouet ranime, et à qui le châtement, comme leur chute, n'inspire du courroux que contre eux-mêmes, la mère Anne, loin de se décourager pour avoir failli, ou de s'irriter d'avoir été sévèrement reprise, ne fit qu'en marcher d'un pas plus ferme, et se punir d'avoir été imparfaite, en courant avec plus d'ardeur dans les voies de la perfection. La voilà qui renvoie à Véas les filles de son cœur : elle renvoie aussitôt deux sœurs de Séville, car une des lettres suivantes fera voir qu'elle en avait reçu la permission ; et se montre de plus en plus obéissante, fervente, très-sainte.

Aussi Thérèse parut-elle redoubler de confiance dans les lumières et dans les vertus d'Anne, comme on pourra le voir dans la suite : mais peu après elle lui donna une marque bien plus précieuse encore d'estime et de tendresse. Le 4 d'octobre suivant cette sainte meurt à Alve ; et dans l'instant même de sa mort, ce qui a été prouvé dans une information juridique, elle lui apparaît avec un visage souriant, toute éclatante de gloire, et la charge de donner des avis à une de ses communautés, pour qu'on y discontinuât des pratiques de dévotion bonnes en elles-mêmes, mais singulières, et par là repréhensibles. Anne était alors malade à l'extrémité d'une fièvre chaude, et les médecins l'avaient abandonnée : après cette vision, elle se trouve en parfaite santé.

Combien d'autres faveurs n'en obtint-elle pas et pour les autres et pour elle-même ! Le marquis d'Ardales, de la maison de Gusman, malade à la mort, pour qui elle invoque sa sainte mère ; le saint père Jean de-la-Croix, qui était frappé de la peste, dont la ville de Grenade était alors désolée ; elle-même ensuite, frappée du même mal, une relique de la Sainte, qu'on lui avait envoyée d'Alve, les guérit soudainement tous trois.

Cependant la réputation de sa sagesse et de sa sainteté s'étend de plus en plus. On l'élit de nouveau prieure de Véas ; mais on la retient à Grenade. On lui donne ordre, en 1585, d'aller fonder un monastère à Malaga ; mais la ville et le parlement de Grenade s'opposant à son départ, elle fit la fondation par ses filles ; jamais on ne lui aurait permis d'en sortir, sans l'événement que nous allons raconter.

Le roi, voulant s'assurer s'il fallait ajouter foi au bruit répandu dans toute l'Espagne, que le corps de sainte Thérèse était sain et entier, qu'il en sortait une odeur extrêmement suave, et qu'il en distillait une huile qui servait d'instrument à quantité de miracles, envoya des hommes graves et qualifiés, qui, en présence de l'évêque et de seize autres personnes notables, firent ouvrir le cercueil le 1^{er} janvier 1586, s'assurèrent par leurs yeux de l'incorruptibilité de ce saint corps, en éprouvèrent la suave odeur, et en virent couler l'huile miraculeuse. Une vérification si authentique de ces merveilles toucha tellement la cour, qu'il fut résolu d'établir un couvent de carmélites à Madrid ; en sorte qu'il ne fut plus question que de chercher une fondatrice propre pour cette capitale. C'est la mère Anne qu'on choisit.

L'ordre reçu, elle part avec six de ses sœurs, sans qu'on osât alors s'y opposer à Grenade ; et après avoir séjourné neuf jours auprès de Madrid chez des religieuses déchaussées de Saint-François, où l'impératrice l'avait retenue et comblée de marques de considération et de bonté ; après avoir été favorisée en chemin de plusieurs faveurs miraculeuses, elle prend possession, le 17 septembre, du couvent qui lui était destiné

dans cette capitale ; y signalant son entrée par la guérison soudaine d'un jeune homme, qui en tombant d'une échelle venait de se casser la jambe ; et peu après par celle du comte de Trivulce, désespéré des médecins.

Oublions les autres miracles qu'elle y fit en grand nombre ; les révélations qu'elle y eut ; les apparitions dont sainte Thérèse l'y favorisa ; les avis qu'elle en reçut tant pour l'ordre que pour elle-même ; les fondations qu'elle dirigea ; le don qu'elle avait de pénétrer dans les consciences ; les grands exemples de vertu qu'elle y donna ; la haute idée qu'on y avait de ses talents et de sa sainteté ; les magnifiques éloges qu'en firent les plus saints hommes et les plus célèbres docteurs : et après avoir remarqué que c'est à ses soins qu'on est redevable de la première impression qui fut faite à Madrid, en 1588, des ouvrages de sa sainte mère, arrêtons-nous sur la conjoncture la plus critique de sa vie ; et pesons au poids du sanctuaire, tant la conduite qu'elle y tint envers les supérieurs de la réforme, que la dureté dont ils usèrent à son égard.

Le père Jérôme Gratin, dont il a été question si souvent dans les lettres précédentes, et dont nous continuerons ailleurs l'histoire, homme zélé, mais d'un zèle toujours tempéré de sagesse, de douceur et de charité, ayant fini le temps de son provincialat, le père Nicolas de Jésus-Maria (1), religieux très-vertueux, mais d'une vertu excessivement austère, lui succéda, d'abord en qualité de provincial, ensuite de vicaire-général indépendant du général de l'ordre ; et c'est en cette dernière qualité qu'en 1588 il tint un chapitre général à Madrid. Là, non seulement il établit, contre l'usage observé jusqu'alors, un conseil de six définiteurs pour connaître avec lui de toutes les affaires, mais encore il y forma le projet de changer quelques points de constitution des carmélites, et surtout celui qui concernait la liberté des confessions, quoique sainte Thérèse eût elle-même dressé ces constitutions, et que le chapitre général de la réforme, célébré en 1584 dans la ville d'Alcala, les eût confirmées.

Il était naturel que ces nouveautés les effrayassent : aussi en furent-elles vivement alarmées. Que les religieux trouvassent bon que sept supérieurs sussent et jugeassent leurs affaires, ils étaient les maîtres : mais qu'il fallût qu'elles portassent leurs petites plaintes, leurs difficultés, leurs scrupules, leurs peines à un tribunal si nombreux, elles ne pouvaient s'y résoudre. Encore plus d'inquiétude au sujet des constitutions : puisque c'était leur loi, loi qui leur venait de la réformatrice même, loi que la réforme entière avait solennellement autorisée avec le concours d'un commissaire du pape, de nouveaux supérieurs devaient-ils, pouvaient-ils de leur propre autorité y donner atteinte ? Telles étaient leurs réflexions, et assurément elles paraissent solides. Mais qu'était-ce de s'affliger sans agir ? Elles comprirent donc qu'il leur fallait un chef pour les conduire, pour les soutenir ; et par un concert commun elles s'adressèrent à la mère Anne. Commission délicate : car enfin s'opposer à ses supérieurs, c'était mettre sa conscience en péril, et s'exposer à bien des traverses : mais aussi quels dangers à subir un joug nouveau, joug si rude et si peu juste en apparence ! quels dangers à laisser attaquer leurs usages et leurs statuts !

Afin de ne rien faire imprudemment, la mère Anne s'informe secrètement des personnes les plus sages, et des plus habiles théologiens, premièrement si dans une telle conjoncture elle peut s'adresser au pape pour en obtenir la confirmation des constitutions, telles que sainte Thérèse les avait dressées : en second lieu, si pour affranchir les religieuses de la nécessité à laquelle on voulait les réduire d'avoir sept supérieurs, il lui est permis de solliciter sa Sainteté pour qu'elle leur donne un seul visiteur subordonné au vicaire-général de la réforme : et tous répondent qu'elle en a le droit sans difficulté. A cette précaution elle en ajoute une autre. Prudemment, finement elle propose par deux fois au père vicaire-général lui-même, s'il ne serait pas expédient d'agir auprès du pape pour qu'il confirme leurs constitutions ; et deux fois il répond qu'il le trouve expédient, et qu'elle fera bien d'y travailler ; car le révérend père ne comptait pas d'en être pris au mot ; ou tout au moins il pensait qu'elle n'enverrait pas à Rome sans qu'il le lui eût prescrit ou permis de nouveau. Mais plus obéissante qu'il ne désirait, Anne, qui connaissait l'importance de la promptitude et du secret, dépêche à Rome, en 1589, sans bruit et sans délai ; écrit au pape, qui était alors Sixte V, et en obtient, le 5 de juin 1590, un bref tel qu'elle le souhaitait.

Si la surprise du père Nicolas fut grande à cette nouvelle, son indignation ne le fut pas moins. Il déclare à ses six assistants qu'il abandonne à sa Sainteté tous les convents des carmélites, afin qu'elle en confie le soin à qui elle trouvera bon : cinq approuvent cette brusque démarche ; mais le père Jean-de-la-Croix, le premier d'entre

(1) Voyez la note sur la LXXXVIII^e lettre.

eux, témoigne l'improver; et dès lors le voilà coupable : le père Nicolas va le soupçonner d'avoir eu part au bref; et s'étant confirmé dans cette idée en apprenant que les carmélites avaient supplié le pape de leur donner ce saint homme pour être leur visiteur, il forme la résolution de les en punir elles et lui; résolution qu'il exécute dans le chapitre qu'il tint au mois de juin de l'année suivante 1591, où on le destitua de toutes charges, en le désignant pour aller gouverner deux couvents des carmes déchaussés dans le Mexique. Mais si le père Nicolas voulait le punir, Dieu voulait le récompenser. Jean-de-la-Croix, retiré dans son cher désert du Petit-Rocher, pour se préparer, par la contemplation et par la pénitence, à son voyage en Amérique, tombe malade; on le transporte à Ubeda; et après avoir été inhumainement traité par le prieur, il y meurt le 14 décembre de la même année, chargé d'éminentes vertus qui lui ont mérité d'être révéral par l'Eglise comme un très-grand saint. Clément X le déclara bienheureux l'an 1675.

Le père Nicolas n'avait garde d'oublier la mère Anne, et n'attendait que le temps de lui faire éprouver sa sévérité. Ce temps ne tarda pas à arriver; Sixte V était mort; et son bref du 5 juin 1590 ayant été modifié à la sollicitation de ce père et de son définitoire, par le bref du 25 avril 1591 de Grégoire XIV, son successeur, Anne de Jésus et les autres carmélites, incertaines du parti qu'elles devaient prendre, se déterminèrent à se désister du bref de Sixte V. Alors le père Nicolas, redevenu leur supérieur, et animé contre elles d'un terrible zèle, prononce avec son définitoire une sentence par laquelle il destitue de leurs charges les prieures, prive de voix la mère Anne, leur chef, la fait enfermer dans sa cellule; et, ce qui fut la seule pénitence qui la mortifia, mais qui la mortifia jusqu'à lui arracher un torrent de larmes, il la priva d'un très-grand nombre de communions. Il l'aurait même chassée de Madrid, si, sans qu'elle le sût, l'impératrice n'y avait mis obstacle. Aimée et respectée comme elle était des grands et des petits, à la cour et à la ville, elle eût pu jeter le père Nicolas dans de grands embarras : mais elle ne se donna de mouvement que pour qu'on la laissât humiliée; charmée de souffrir avec son époux crucifié; inconsolable seulement de ne pouvoir s'unir à lui dans la communion aussi souvent que son cœur y aspirait. Telle fut sa situation pendant trois ans, c'est-à-dire, jusqu'à la mort de ce père, laquelle arriva en 1594.

Qu'il nous soit permis de réfléchir un moment sur des procédés si rigoureux. On nous dit, pour les justifier, que le père Nicolas était un fort grand homme de bien; et nous l'avouons très-volontiers; c'était en effet un homme des plus vénérables. Mais les carmélites, qu'il traitait si durement, étaient aussi des filles très-saintes; et sans prétendre peser son mérite et le leur, la sainteté d'Anne en particulier avait des témoignages, pour lesquels il aurait pu montrer du respect sans craindre de se dégrader. D'ailleurs, toutes les actions des saints ne sont pas saintes : quelquefois le tempérament y domine, lorsqu'ils se flattent de suivre l'Esprit de Dieu; et il n'est pas sans exemple que l'humeur ait fait illusion au zèle : illusion d'autant plus à soupçonner dans le père Nicolas, qu'excessivement sévère de caractère, il faisait trembler même la vertu; et que sainte Thérèse, qui se connaissait bien en gens, l'avait traité de farouche en lui écrivant à lui-même (1). Au fond, qu'avaient fait les carmélites pour mériter d'être sentencées comme criminelles? Montrer de la répugnance à confier leurs petits secrets à sept supérieurs, n'ayant eu jusqu'alors à les communiquer qu'à un seul; tenir à ces constitutions qu'elles avaient reçues de sainte Thérèse, et qui étaient revêtues de la plus respectable autorité; enfin s'adresser dans leurs peines au pape, le père commun, étaient-ce donc des crimes? Nous ne craignons pas de le dire : l'innocence des carmélites était entière, et la rigueur du père Nicolas vint d'un zèle peu réglé.

Ce père étant mort en 1594, le père Elie de Saint-Martin, homme aussi zélé, mais doux de caractère, lui succéda, et en usa avec autant de considération envers la mère Anne, que son prédécesseur l'avait traitée avec sévérité. Elle pria néanmoins l'impératrice de lui permettre de quitter Madrid, ce qu'elle obtint avec bien de la difficulté; et, en étant partie pour aller à Salamanque, elle passa par Alys, munie d'un ordre de tirer le corps de sainte Thérèse du coffre de fer où il reposait, pour le mettre dans une précieuse chasse que la duchesse d'Alys lui avait destinée. Nombre de personnes de mérite étant assemblées, on ouvre le coffre; on en tire le saint corps, d'où non seulement il exhalait une très-agréable odeur, mais qui se trouva encore si entier et si maniable, qu'on osa le dresser tout droit : et, ce qui est encore plus admirable, la mère Anne, y ayant aperçu une rougeur sur l'épaule, y appliqua successivement deux mouchoirs, qui en furent aussitôt remplis de sang. L'un de ces mouchoirs fut porté à la cour et présenté au roi.

(1) Voyez la lettre CI X^o.

Coulons sur les vertus qu'Anne pratiqua pendant huit ans à Salamanque, sur les grâces singulières qu'elle y reçut, sur les preuves extraordinaires de sagesse et de capacité qu'elle y donna, sur les dons de prophétie et de miracles dont Dieu y continua de la favoriser, sur la haute idée que les plus grands hommes y avaient de ses lumières et de sa sainteté : il est temps de l'accompagner dans notre France, et d'admirer les succès qu'elle y eut, et les vertus qu'elle y pratiqua.

Les livres de sainte Thérèse ayant été traduits en français par un prieur des chartreux de Paris, on conçut dans le royaume une si grande vénération pour cette Sainte et pour son institut, que la maréchale de Joyeuse, mère du cardinal de ce nom et du père Ange, capucin, envoya en Espagne, dès l'an 1588, M. de Bretigny, espagnol d'origine, pour tenter d'en amener quelques carmélites ; et que M. Jacques Galeman, docteur et curé d'Aumale, s'y rendit aussi pour le même dessein. De son côté, une dame extrêmement vertueuse, fille de Nicolas Aurillot, seigneur de Champlatreux, près de Luzarche, maître des comptes à Paris, et femme de M. Acarie, aussi maître des comptes, pressée intérieurement de travailler à fonder dans cette capitale une maison de carmélites, en confère avec dom Jean Beau cousin, vicaire des chartreux, avec le docteur André du Val, et avec M. de Berule, depuis cardinal ; et par leur conseil elle s'adresse à la princesse de Longueville, qui s'y employa si efficacement, que le roi chargea M. Gaultier, avocat-général en son grand conseil, et M. de Berule, d'aller en Espagne demander de sa part quelques-unes de ces religieuses. Arrivés à Burgos au mois de février 1604, ils en partirent pour Valladolid, où le roi leur accorda une audience favorable. Il y avait plus de quinze ans qu'on négociait cette affaire, et toujours sans succès, parce que les supérieurs de la réforme ne voulaient point qu'elle s'étendit au-delà de l'Espagne : mais alors le roi interposant sa volonté, et le nonce du pape employant son crédit et son autorité, ils accordèrent six religieuses, dont la mère Anne de Jésus fut le chef. Depuis longtemps elle avait elle-même cette mission en vue, et s'y sentait un tel attrait, que quelque peu d'apparence qu'il y eût que les supérieurs consentissent à la céder, et quelque refus qu'ils en eussent fait bien des fois, elle regardait son départ pour la France comme certain.

Elle partit effectivement de Salamanque le 20 août de la même année avec deux autres religieuses, savoir Isabelle des Anges et Béatrix de la Conception ; prit en passant par Avila les sœurs Anne de Saint-Barthélemi, et Léonore de Saint-Bernard ; et après y avoir reçu la bénédiction du père général, qui la nomma prieure, lui donnant pour sous-prieure la mère Isabelle des Anges, après avoir pris aussi à Burgos la sœur Isabelle de Saint-Paul, elle en partit avec elles pour se rendre en France, accompagnée de MM. Gaultier, de Berule et Bretigny, de quelques pères de la réforme, et de quelques demoiselles qui étaient venues de France pour les voir, et pour leur être utiles dans le voyage.

Cependant le sieur de Santeuil, envoyé à Rome, avait obtenu, le 15 novembre 1603, une bulle du pape Clément VIII en faveur de l'établissement des carmélites en France ; et madame Acarie, aidée des grandes libéralités de la princesse de Longueville, avait fait travailler avec tant de diligence à la construction d'un couvent à Paris, au faubourg Saint-Jacques, que le père de Berule, qui avait pris la poste à Bayonne pour porter au roi la nouvelle de l'entrée de six carmélites espagnoles en France, le trouva très-avancé.

De Bayonne elles vont à Bordeaux, y séjournent huit jours, et de là à Saintes, où madame de Foix, abbesse d'une célèbre abbaye de l'ordre de saint Benoît, et madame la coadjutrice, sa nièce, leur firent le plus honorable accueil. La coadjutrice en particulier conçut tant d'affection pour elles, et fut si touchée de leur sainteté, que, devenue abbesse, elle fonda à Saintes, en 1617, un couvent de carmélites, et mit dans sa propre abbaye une étroite réforme. A Poitiers elles séjournèrent trois jours dans l'abbaye de la Trinité, et arrivèrent enfin à Paris le 15 octobre 1604. Le lendemain, jour de l'octave de saint Denis, la princesse de Longueville les mena à l'abbaye royale de ce nom, demander à ce saint apôtre de la France sa protection pour leur ordre ; de là à celle de Montmartre, où ce saint a souffert le martyre ; et le 17 elles entrèrent dans la clôture, qui leur avait été préparée auprès du monastère qu'on leur destinait dans le faubourg Saint-Jacques, et qui n'était pas encore achevé. C'était au prieur de Notre-Dame-des-Champs, dépendant de l'abbaye de Marmoutier.

Alors les religieux de l'ordre qui les avaient accompagnées partirent pour retourner en Espagne, les laissant sous la conduite de MM. Jacques de Galeman, André du Val et Pierre de Berule, que le pape leur avait donnés pour supérieurs. Le jour de la Toussaint suivant M. Galeman donna l'habit à trois postulantes, et peu après à

quatre autres ; dont l'une , qui était madame de Breauté , fille de M. de Sancy , veuve riche , et qui avait pris l'habit le 18 décembre , entreprit de fonder un couvent à Pontoise ; ce qu'elle exécuta avec tant de diligence , que cinq semaines après sa prise d'habit , tout y était prêt pour recevoir des religieuses. La mère Anne de Jésus partit donc de Paris , menant avec elle la sœur Anne de Saint-Barthélemi , qui avait été la compagne presque inséparable de sainte Thérèse , et qui par humilité avait toujours persisté à vouloir être sœur du voile blanc , mais à qui la Sainte avait prédit que le jour viendrait où on l'obligerait à être sœur du chœur. Effectivement , les trois supérieurs remarquèrent en elle tant de sagesse et de sainteté , qu'ils la contraignirent à s'y soumettre. La mère Anne prit encore pour la nouvelle fondation la sœur Isabelle de saint Paul et trois des novices qui avaient reçu l'habit à Paris. Arrivées le 15 janvier de l'année suivante 1605 à Saint-Denis , où la princesse de Longueville les avait conduites , et y ayant communiqué le lendemain , de grand matin , elles partirent pour Pontoise , où elles furent reçues et conduites au nouveau monastère très-honorablement par le grand-vicaire de M. l'archevêque de Rouen , par le gouverneur , par les magistrats et par les principaux de la ville , avec le concours et l'applaudissement du peuple. Le grand-vicaire y célébra solennellement la messe le même jour ; et dès le lendemain la mère Anne de Jésus donna l'habit à quatre filles ; après quoi elle retourna à Paris , laissant à Pontoise pour prieure la mère Anne de Saint-Barthélemi , et pour sous-prieure et maîtresse des novices , la mère Isabelle de Saint-Paul.

Le monastère que l'on construisait dans le faubourg Saint-Jacques à Paris étant achevé , la mère Anne et ses filles s'y transportèrent le 24 d'août de la même année , de la maison qu'elles occupaient auprès , et dans la même clôture ; et le 9 septembre suivant elle en partit pour aller fonder un autre monastère à Dijon , accompagnée de quelques dames et de MM. de Berule et de Bretigny ; et menant avec elle la mère Isabelle des Anges pour y être prieure , deux novices et deux postulantes. Une maladie contagieuse régnait alors à Dijon ; la mère Anne en fut atteinte : mais lorsqu'elle était dans le plus grand danger , elle se fit appliquer un bonnet de sa sainte mère , qui , lui apparaissant toute resplendissante de gloire , lui rendit si soudainement et si parfaitement la santé , que les médecins publièrent eux-mêmes le miracle ; ce qui concilia aux filles de Thérèse une augmentation de respect de la part des habitants.

Bientôt après , sollicitée vivement par l'évêque d'Amiens , par plusieurs seigneurs de cette ville , et surtout par la comtesse de Saint-Paul , d'y établir un couvent , elle y envoya la nouvelle prieure de Dijon , qui ayant pris quelques religieuses à Paris , se rendit à Amiens en 1606. C'est dans ce nouveau monastère que la célèbre madame Acarie , qui avait tant contribué , par la ferveur de ses prières , par ses soins et par ses biens à l'introduction des carmélites en France , et à la construction des monastères du faubourg Saint-Jacques , de Pontoise , d'Amiens et de Rouen , devenue libre par la mort de son mari , se fit carmélite du voile blanc , après avoir consacré à l'ordre ses trois filles , qui dans la suite furent toutes trois prieures , l'une à Tours , l'autre à Chartres , l'autre à Orléans. Elle fut nommée Marie de l'Incarnation ; et après avoir édifié le couvent d'Amiens par des exemples admirables de religion , ses supérieurs la transfèrent à celui de Pontoise , qu'elle embauma , pour ainsi dire , de ses vertus , et où elle mourut en telle odeur de sainteté , l'an 1618 , que quelques années après son corps fut élevé de terre avec la permission authentique du pape et de l'archevêque de Rouen , et enfermé dans un magnifique mausolé de marbre blanc , que la reine mère Marie de Médicis fit construire ; et où Dieu a béni son invocation par quantité de miracles de guérison , et même par la résurrection d'un mort.

Comme le moment approche où la mère Anne de Jésus va quitter la France , il est temps d'observer que quoiqu'elle ne sût que l'espagnol , non seulement elle comprenait parfaitement tout ce que ses filles françaises avaient à lui dire , mais encore qu'elle s'en faisait entendre sans difficulté ; et qu'à ce don Dieu avait ajouté celui de pénétrer exactement dans l'intérieur des consciences ; ce qui leur rendait ses avis si utiles , que rien n'était plus admirable que leurs progrès dans la perfection.

L'infante Isabelle , gouvernante alors des Pays-Bas , en ouït parler ; et comme elle avait pour sainte Thérèse et pour son institut la même affection et le même respect qu'avait eu le roi Philippe II , son père , et qu'avait le roi Philippe III , son frère , elle se donna tous les soins nécessaires pour obtenir des supérieurs que la mère Anne vint fonder à Bruxelles un monastère de carmélites , et lui écrivit pour cela de sa propre main une lettre que l'historien de cette vénérable mère rapporte tout au long. Ils y donnèrent leur consentement : de sorte qu'Anne revint du monastère de Dijon à celui de Paris , où la mère Anne de Saint-Barthélemi avait été rappelée de Pontoise pour le gouverner. De là , après y avoir conféré avec cette toute sainte et respectable

prieure, sur les affaires générales de la réforme en France, et lui en avoir abandonné la principale direction sous l'autorité des trois supérieurs, en lui associant la prieure du couvent d'Amiens, elle partit au mois de janvier 1607, dans les coches que l'archiduc lui avait envoyés, et arriva le 22 du même mois à Bruxelles, accompagnée des sœurs Béatrix de la Conception et Léonore de saint Bernard, deux des cinq religieuses qui étaient venues d'Espagne avec elle, de deux religieuses du monastère d'Amiens, et d'une de celui de Pontoise; d'où la mère Isabelle de saint Paul, qui y était alors prieure, alla, six mois après, la joindre dans les Pays-Bas, pour y être à la tête de la fondation à Louvain.

Les honneurs que l'infante, l'archiduc, leur cour et toute la ville de Bruxelles rendirent à la mère Anne; la piété et la magnificence de cette illustre et pieuse princesse dans la fondation qu'elle y fit; les autres établissements de carmélites dans les Pays-Bas, entre autres celui d'Anvers, uniquement pour des filles anglaises; nombre de demoiselles de grand nom qui prirent l'habit dans ces maisons; la colonie que la vénérable mère envoya pour fonder à Cracovie en Pologne; la traduction faite en flamand, par ses soins, de la Vie et des ouvrages de sa sainte mère Thérèse; l'introduction des carmes déchaussés dans la Flandre à sa prière et par ses libéralités; son amour tendre, généreux et véhément pour Dieu; son zèle à l'égard du prochain; son ardeur pour la retraite et l'oraison, pour la mortification et les austérités, pour sa perfection et pour celle de ses filles; sa patience inébranlable au milieu des plus grandes infirmités et des plus cruelles douleurs; enfin son humilité profonde, quoique tout le monde parlât de ses succès, des grâces tout extraordinaires qu'elle recevait de Dieu, et des miracles fréquents qu'elle en obtenait: ce sont-là autant de traits dont le détail annoblit son histoire, mais que nous ne saurions exposer même en abrégé, sans étendre ce précis de sa vie au-delà des bornes convenables. Nous ne parlerons donc plus que de sa précieuse mort.

En 1621, au mois de février, les maladies aiguës dont elle était tourmentée depuis sept ans, et qu'elle avait soutenues avec la plus constante et la plus parfaite soumission, étant devenues beaucoup plus vives, sa consolation était d'entendre le récit des souffrances du Sauveur; récit dont elle était si attendrie, qu'elle en devenait comme insensible à ses propres douleurs. Enfin, comblée de vertus et de mérites, elle mourut le 4 de mars suivant, âgée de 75 ans 3 mois et 9 jours, 51 ans depuis sa prise d'habit, et 59 ans après la mort de sainte Thérèse; ayant fondé en propre personne neuf monastères de carmélites: trois en Espagne, savoir à Véas, à Grenade, à Madrid; trois en France, à Paris, à Pontoise, à Dijon; et trois dans les Pays-Bas, à Bruxelles, à Louvain, à Mons; et plus de cinquante autres par les filles qu'elle avait élevées.

Dès le même jour une lumière céleste fit connaître la gloire de cette sainte fille à un de ses anciens confesseurs en Espagne, homme d'une éminente piété; on le vérifia dans la suite, en comparant ce qu'il en avait déclaré le jour même, avec le temps auquel on apprit plus d'un mois après qu'elle était morte. Pareille lumière manifesta le bonheur dont elle jouissait à plusieurs autres saintes personnes dans les Pays-Bas, à Paris, à Bordeaux, en Espagne; et nombre de miracles achevèrent d'illustrer sa mémoire. De tous ceux qui ont été vérifiés nous n'en toucherons qu'un, dont toute la cour et la ville de Bruxelles furent comme témoins, et dont le nonce de sa Sainteté en Flandre fit achever la vérification juridique au mois de décembre suivant.

La mère Jeanne du Saint-Esprit, carmélite du couvent de Bruxelles, affligée depuis huit ans de goutte et de paralysie, avec de si fâcheux accidents, qu'elle en perdait souvent la parole et le jugement, était depuis seize mois réduite dans un si triste état, qu'elle ne pouvait plus sortir du lit que pour être placée dans un petit chariot d'osier, où on la couchait quand il fallait ou la changer ou la conduire au chœur pour entendre la messe et pour communier. Le corps de la Sainte défunte y étant encore exposé, la malade prie deux de ses sœurs de l'y transporter dans son chariot; elles lui rendent cet office de charité; et par leur secours elle vient à bout de baiser le respectable corps au visage, aux mains, aux pieds. Dans l'instant elle se sent comme arracher un pesant fardeau, et ses membres devenir si agiles, que jetant la couverture qui était sur elle, elle commence à marcher librement; guérison si parfaite et si persévérante, que l'auteur de l'Histoire de la vénérable défunte assurait dix ans après, temps auquel il écrivait, que la mère Jeanne du Saint-Esprit n'avait depuis ce moment ressenti aucun mal, suivant toujours la communauté, et s'exerçant dans les plus pénibles emplois.

Ce miracle, joint au grand respect que tout Bruxelles avait déjà pour la sainteté de la mère Anne, attira à l'église des carmélites, pendant les deux jours que son corps fut exposé au chœur, un prodigieux concours de monde: c'était à qui enverrait des cha-

pelets et des médailles pour les y faire toucher, à qui obtiendrait quelque lambeau de ses vêtements. Le jour destiné pour l'enterrement, l'infante s'y rendit avec ses dames, ainsi que l'archiduc avec sa cour; on trouva que les membres du saint corps étaient mous, la couleur vermeille, l'odeur agréable, et tout le monde en était dans l'admiration. Après que cette religieuse princesse y eut fait toucher aussi son chapelet, et lui eut respectueusement baisé les pieds, après que ses dames eurent donné les mêmes marques de vénération et de piété, leurs altesses l'accompagnèrent jusqu'au tombeau. Les fleurs qu'on avait répandues sur son corps, le crucifix qu'elle tenait en mourant, et le scapulaire entier qu'elle portait, furent le partage de l'infante Gouvernante, qui, en ayant retenu pour elle une portion, envoya le reste, partie au roi d'Espagne, son frère, ne sachant pas encore qu'il était mort, partie à la reine de France, sa nièce, partie à l'infante Marguerite, sa cousine. Ainsi s'humilient devant l'humble sainteté ces grandeurs devant qui le monde se courbe.

LETTRE LXVI (1).

A UN DE SES DIRECTEURS DONT ON NE SAIT PAS LE NOM.

Elle lui rend compte d'une vision qu'elle a eue de la sainte Trinité, et l'explique suivant l'analogie de la foi avec beaucoup de justesse; mais comme le fond lui en est incompréhensible, elle se retranche à le croire avec d'autant plus de fermeté qu'elle le comprend moins.

1562. — Le lendemain de la fête de S. Matthieu, me trouvant dans les dispositions où je suis d'ordinaire, depuis que Dieu m'a favorisée de la vision de la sainte Trinité, et qu'il m'a fait voir qu'elle habite dans l'âme qui est en grâce, sa souveraine majesté m'a fait connaître encore plus parfaitement que je n'avais fait jusqu'alors, par certaines comparaisons et par une vision imaginaire, de quelle manière les trois personnes divines y font leur demeure; et cette vision s'est tellement imprimée dans mon esprit, que quoique dans d'autres temps j'en aie eu d'intellectuelles, elles ne me laissaient pas néanmoins quelques jours après une impression aussi vive et aussi forte que celle-ci l'a fait, au moins pour pouvoir me la représenter. Cela me persuade qu'elle est telle que me l'ont expliquée diverses fois des personnes savantes et éclairées; et quoique je ne comprisse pas alors ce divin mystère, comme je le comprends aujourd'hui, je le croyais cependant aussi fermement, car je n'ai jamais eu de tentations contre la foi.

Les personnes grossières et ignorantes ont coutume de se figurer la sainte Trinité, comme la représentent certains peintres, sous la forme d'un corps qui a trois visages : ce qui nous épouvante et nous effraie tellement, qu'on n'oserait seulement y penser, ou s'en former aucune idée; à cause que l'entendement se confond et s'égare dans cette considération, et qu'on craint de s'exposer à l'erreur et à douter de cet incompréhensible mystère, ce qui nous fait perdre un grand mérite.

Mais il n'y a rien de semblable dans la vision imaginaire dont je

(1) Ici se trouvent, dans l'original espagnol, deux lettres écrites, la première à saint Pierre d'Alcantara, la seconde à un des directeurs de la Sainte, dont le nom n'est pas connu. Nous avons donné l'une et l'autre sous le nom de *Relations*, d'après Arnaud d'Andilly, à la suite de la Vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même. Ces deux lettres commencent le tome 2^e dans toutes les éditions publiées jusqu'à ce jour.

parle, puisque j'ai vu clairement trois personnes distinctes qu'on peut voir, et à qui l'on peut parler séparément; j'ai fait ensuite réflexion que le Fils seul s'étant fait homme, il nous donnait par là une preuve incontestable de cette importante vérité.

Ces trois divines personnes se connaissent, s'aiment et se communiquent mutuellement l'une à l'autre. Mais si ces trois adorables personnes sont distinctes, comme Dieu me l'a fait voir, comment ne sont-elles qu'une même essence, et comment le pouvons-nous croire? C'est une vérité si constante et si infailible, que je voudrais pour la soutenir pouvoir endurer mille morts.

Il n'y a dans ces trois augustes personnes qu'une même volonté, qu'une même puissance, qu'une même autorité; et l'une ne peut rien sans l'autre, n'y ayant qu'un seul principe de tout ce qui a jamais été créé. Le Fils pourrait-il donc créer une fourmi sans le Père? Non, car c'est la même puissance que celle du Saint-Esprit, qui ne le pourrait pas non plus sans le Père et le Fils: en un mot elles ne sont toutes trois qu'un seul Dieu tout-puissant, et n'ont toutes trois qu'un même empire et qu'une même majesté. Se pourrait-il faire encore qu'on aimât le Père sans aimer le Fils et le Saint-Esprit? Non, parce que quiconque a le bonheur de plaire à l'une des trois personnes divines ne peut pas qu'il ne plaise aux deux autres; et quiconque a la témérité d'en offenser une, les offense toutes trois. Le père pourrait-il être sans le Fils et sans le Saint-Esprit? Non, parce qu'en quelque lieu que soit le Père, les deux autres personnes s'y trouvent nécessairement et sans division. Comment donc pouvons-nous croire que ces trois personnes sont distinctes, que le Fils seul a pris notre nature, et que le Père et le Saint-Esprit ne l'ont point prise? J'avoue que Dieu ne me l'a pas fait connaître; les théologiens le savent; pour moi, ce que je sais, c'est que les trois personnes divines ont eu part au mystère ineffable du Fils de Dieu.

Je ne fus pas cependant fort occupée de cette réflexion, parce qu'aussitôt l'admiration où je me trouvai de la puissance infinie de Dieu, qui peut tout ce qu'il veut, et pourra toujours tout ce qu'il voudra, fit cesser toutes mes pensées: car moins je comprends les mystères de notre religion, plus je les crois fermement et sans hésiter, et plus mon amour pour Dieu s'augmente: qu'il soit béni éternellement!

La Sainte avait ensuite ajouté ces mots de sa propre main:

De quoi t'affliges-tu, vile pécheresse? Ne suis-je pas ton Dieu? Ne vois-tu pas combien je suis offensé dans le monde? Si tu m'aimes, que n'as-tu pitié de moi?

REMARQUES.

Cette lettre nous apprend que Dieu a quelquefois favorisé sainte Thérèse de visions intellectuelles de la sainte Trinité, qui la remplissaient d'une connaissance de cet adorable mystère bien moins claire que celle de la gloire, mais moins obscure que celle de la foi. L'évêque de Terrassonne, son historien, confirme ces visions; et elle en parle elle-même dans les additions au livre qu'elle a écrit de sa Vie.

Comme les visions qu'on a sur la terre ne montrent pas Dieu tel qu'il est en lui-même, mais seulement tel qu'il veut être vu de l'âme à qui il se communique, on ne doit pas être surpris d'entendre dire à la Sainte, dans cette lettre, qu'elle vit trois personnes distinctes qu'on peut voir et à qui l'on peut parler séparément : ce n'est que lorsqu'il s'agit de la vision intuitive des bienheureux dans le ciel, qu'il est impossible, selon S. Thomas, de voir Dieu sans voir en même temps les trois personnes de la sainte Trinité; conformément à ces paroles de Notre-Seigneur : *Philippe, celui qui me voit, voit aussi mon Père.*

LETTRE LXVII.

A LA TRÈS-ILLUSTRE MADAME LOUISE DE LA CERDA, FONDATRICE DES
CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DE MALAGON.

La Sainte la console, la prie de lui renvoyer au plus tôt les mémoires de sa Vie qu'elle lui avait confiés, et fait l'éloge des carmélites de Malagon et de leur confesseur.

Juin 1568. — Jésus soit toujours avec vous, madame.

Le courrier est si pressé de partir, que je n'ai presque pas le loisir de vous l'apprendre. Le désir que j'ai d'avoir l'honneur de vous écrire, me fait profiter d'un moment dérobé. Que ne puis-je vous exprimer avec quelle vivacité je ressens vos peines et vos afflictions ! Elles se présentent si souvent à mon esprit, que je ne puis négliger de vous recommander souvent au divin Consolateur. Plût à Dieu de rendre bientôt la santé à vos messieurs, afin que je ne fusse pas toujours aussi éloignée de votre illustre personne ! Je me consolerais si je pouvais seulement vous voir à Tolède. Pour moi, je me porte assez bien, Dieu merci : ainsi je compte partir pour Valladolid le lendemain de la fête de S. Pierre.

Je vous conjure, madame, au nom de Dieu, de me renvoyer le plus tôt que vous pourrez, et par une voie bien sûre, le dépôt que je vous ai confié : il m'importe de l'avoir ; c'est le récit de tout ce qui s'est passé de plus secret dans mon âme. Faites en sorte, je vous prie, qu'il soit accompagné d'une lettre du saint homme, qui m'apprenne ce qu'il en pense, comme nous l'avons autrefois concerté ensemble. Il faut vous dire que je suis saisie de crainte, depuis que j'ai appris que le père Dominique viendra inmanquablement cet été, tant j'apprends qu'il ne me surprenne le vol dans les mains. Encore une fois, madame, renvoyez-moi le dépôt bien sûrement, dès que le saint homme l'aura lu : vous pourrez, si vous le souhaitez, le voir encore lorsque je retournerai à Tolède. A l'égard du père Salasar, ne le lui montrez point, s'il vous plaît, sans une nécessité bien pressante : il est d'une plus grande conséquence de me le renvoyer incessamment.

On m'a mandé, madame, de votre couvent de Malagon, que tout est en bon état, et que nos sœurs s'avancent de plus en plus dans la perfection. Je n'ai pas de peine à le croire : celles de cette maison-ci les trouvent très-heureuses d'avoir le confesseur (1) qu'elles ont ; elles le

(1) Le père François de la Conception. Voyez ci-dessous la note sur la CXXIII^e lettre.

connaissent beaucoup ; et elles sont fort étonnées aussi bien que moi , qu'il ait bien voulu accepter cet emploi. Le Seigneur l'a conduit en ce lieu pour le bien et l'avantage spirituel du pays, où il fait beaucoup de fruit, comme partout où il a été auparavant. On a ici une grande estime des carmélites de Malagon, et nos religieux en sont très-contents : je prie Dieu de m'y ramener avec vous, madame. Nos sœurs d'Avila font aussi de grands progrès dans la vertu ; elles vous assurent toutes de leurs très-humbles respects et obéissances.

Oserais-je vous prier, madame, de faire mes respectueux complimens au seigneur dom Jean et aux dames ? Je n'ai pas le loisir de m'entretenir plus long-temps avec vous. C'est demain la fête de S. Jean : nous ne manquerons pas de le prier pour nos illustres fondateurs et fondatrices. Je suis avec une estime pleine de respect et de reconnaissance, madame,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Obligé-moi d'adresser ici vos lettres avec ce que vous savez, si vous ne voulez être prévenue par la mère sous-prieure.

REMARQUES.

Cette lettre, comme la X^e, est adressée à madame Louise de la Cerda, épouse de dom Arias de Prado, seigneur de Malagon, et sœur du duc de Médinaceli. Cette excellente dame avait tant de vénération pour sainte Thérèse, et une si haute estime de la vertu de ses filles, qu'elle fonda un monastère de carmélites déchaussées dans la ville de Malagon. Ce fut donc dans le temps de cette fondation que la Sainte lui mit entre les mains les mémoires de sa Vie, afin qu'elle les fit voir au père Jean d'Avila, l'oracle de son siècle et l'apôtre de l'Andalousie ; persuadée que son approbation toute seule calmerait l'agitation de son cœur et l'inquiétude que lui causait l'appréhension de n'être pas dans le bon chemin. Elle n'eut pas plus tôt terminé la fondation de Malagon, qu'elle partit pour celle de Valladolid. En chemin elle passa par Avila, où elle arriva la veille de Saint-Jean, l'an 1568, et d'où elle écrivit cette lettre à madame Louise de la Cerda, pour la consoler dans ses afflictions, et la prier de lui renvoyer incessamment le livre de sa Vie, qu'elle ne lui avait confié qu'afin de le communiquer au père d'Avila, et de savoir ses sentiments. Il est remarquable qu'elle le nomme, sans hésiter, le saint homme ; ce qui n'est pas pour lui une petite gloire d'avoir été canonisé de son vivant par sainte Thérèse ; comme c'en fut une très-considérable à saint Bonaventure, d'avoir été appelé saint par l'Angélique docteur saint Thomas-d'Aquin.

Le père Jean d'Avila ne put refuser aux prières de la Sainte et aux pressantes sollicitations de madame Louise de la Cerda, d'examiner attentivement le livre qu'elle lui présentait. Il le lut avec une extrême application ; et après avoir admiré le degré sublime de sainteté où la grâce avait élevé cette incomparable fille, et les richesses immenses dont le Tout-Puissant l'avait comblée, il approuva non seulement sa manière d'oraison, mais aussi ses visions, ses ravissements, ses extases, sa doctrine, sa conduite, ses sentiments, les paroles intérieures et extérieures qu'elle entendait, et toutes les grâces surnaturelles qu'elle recevait de la libéralité de son Dieu. Cela paraît par la lettre qu'il lui écrivit à Montilla sur cette matière, et que nous allons mettre à la suite de celle-ci.

Cet examen et quelques autres encore, dont la Sainte ne put se dispenser, rendirent si publics les faveurs précieuses que le Seigneur lui faisait dans l'oraison, qu'elle en était inconsolable, souhaitant, ainsi que le père Dominique Bagnez, son directeur, qu'elles ne fussent connues que des personnes que leur vertu et leur capacité rendaient capables d'en juger. Mais toutes leurs précautions furent inutiles ; ils ne purent empêcher, ni l'un ni l'autre, qu'on n'en tirât diverses copies qui couraient partout, comme le père Dominique Bagnez l'a déclaré dans les informations qui furent faites pour la béatification de la Sainte ; et de sa part elle fut tellement alarmée de ces manuscrits, qu'elle dit dans cette lettre appréhender vivement que le père Dominique

Baignez ne la surprit à son arrivée à Avila le vol dans les mains, c'est-à-dire, tenant une de ces copies faites furtivement.

LETTRE DU VÉNÉRABLE JEAN D'AVILA

▲ LA MÈRE THÉRÈSE DE JÉSUS, CARMÉLITE, SUR LE SUJET D'UNE PERSÉCUTION QU'ELLE SOUFFRAIT TOUCHANT UN LIVRE QU'ELLE AVAIT FAIT (1).

« La grâce et la paix de Jésus-Christ soient toujours avec vous, ma révérende mère, « Lorsque je commençai à lire le livre que vous m'avez envoyé, ce ne fut pas tant dans la croyance d'être capable d'en juger que dans la pensée que je pourrais, avec « l'assistance de Dieu, en profiter : et quoique je ne l'aie pas lu avec autant de loisir « qu'il serait à désirer, Notre-Seigneur m'a fait la grâce d'en recevoir de la consolation ; et il ne tiendra qu'à moi d'en tirer de l'avantage : c'est pourquoi, bien que « cette première partie fût seule capable de me satisfaire, l'importance de l'affaire et « la considération de la personne qu'elle regarde, me fait prendre la liberté de vous « dire quelque chose de ce que je pense sur ce sujet.

« Ce livre n'est pas propre à tout le monde, parce qu'il y a quelques endroits dont « il faut peser les paroles ; d'autres qu'il faut éclaircir ; et d'autres qui pouvant vous « être utiles, ne le seraient pas à tout le monde, à cause que les voies par lesquelles « Dieu conduit les âmes sont différentes. Je les ai marquées, ou au moins la plus « grande partie, pour en faire un mémoire quand je le pourrai ; car si vous voyiez « quelles sont mes infirmités et mes occupations indispensables, vous auriez plus de « sujet d'avoir compassion de moi que de m'accuser de négligence.

« J'approuve presque en tout votre manière d'oraison. Je crois que vous pouvez « vous y assurer et la suivre ; je trouve dans vos ravissements les marques qu'ont les « véritables.

« La manière de faire que l'âme connaisse Dieu sans l'aide de l'imagination et sans « parole ni intérieure ni extérieure, me paraît assurée : je pense que l'on ne saurait « se tromper en la suivant, et saint Augustin l'approuve.

« Ces paroles intérieures et extérieures, que l'on croit entendre, ont trompé en ce « temps-ci beaucoup de personnes : les extérieures sont les plus équivoques. Il est facile de juger qu'elles ne procèdent pas de nous, mais difficile de discerner si elles « viennent du bon ou du mauvais esprit. Plusieurs marques font connaître si elles « viennent de Dieu. L'une est si elles sont dites dans un grand besoin qu'on en a ; « ou si l'on peut en faire quelque grand profit, soit pour nous fortifier contre les tentations, ou pour nous assurer dans nos craintes, ou pour nous avertir de quelques « périls qui nous menacent, ou pour quelque autre chose semblable ; parce que de « même qu'un homme sage ne dit rien qui ne soit de grand poids, Dieu ne dit rien « que de très-important. Ainsi, ayant considéré que ce qui est dans ce livre est conforme à l'Écriture sainte et à la doctrine de l'Église, j'estime qu'il vient de Dieu.

« Les visions imaginaires ou corporelles sont les moins certaines ; et l'on ne doit « en nulle manière les désirer. Que si elles viennent sans qu'on les désire, il faut faire « tout ce qu'on peut pour les rejeter, et prier Notre-Seigneur de ne pas permettre que « nous marchions par un chemin qui satisfasse notre vue, mais de nous réserver pour « le ciel la joie de le voir et ses Saints ; et cependant de nous faire marcher dans la « voie ordinaire par laquelle il conduit ceux qu'il honore du nom de ses amis ; à quoi « il faut ajouter les autres moyens qui seront les plus propres pour éviter ces sortes « de visions. Mais si après tout cela elles ne laissent pas de continuer, et qu'au lieu « de porter à la vanité elles rendent les personnes qui les ont encore plus humbles ; « qu'elles ne leur inspirent rien que de conforme à la doctrine de l'Église, qu'elles leur « donnent une satisfaction intérieure qui se peut mieux sentir qu'exprimer, et qu'elles « durent longtemps, on ne doit pas les rejeter, pourvu que l'on ne se fie pas en cela « à son propre jugement, mais qu'on en confère avec des personnes capables d'en « juger. Cette conduite est une règle générale qu'on doit observer dans les choses de « cette nature ; et il faut espérer de l'assistance de Dieu qu'en se soumettant ainsi avec « humilité au jugement d'autrui, il ne permettra pas que l'on soit trompé dans le dessein qu'on a de bien faire.

« On ne doit pas s'effrayer ni se hâter de condamner ces sortes de choses sous « prétexte que les personnes à qui elles arrivent ne sont pas parfaites ; puisqu'il « n'y a pas sujet de s'étonner que Dieu tire du bien du mal et même des grands « péchés, ainsi que je l'ai vu arriver : car qui osera mettre des bornes à son infinie

(1) Traduction d'Arnaud d'Andilly.

« bonté, principalement dans ces sortes de faveurs qu'il ne donne pas au mérite, et à ceux qui sont le plus fortement établis dans la vertu, mais quelquefois aux plus faibles; et lorsqu'il les fait à une personne sainte, qu'il ne fait pas toujours à la plus sainte.

« Ce n'est pas aussi une raison de ne point ajouter foi à ces sortes de grâces, qu'elles sont si relevées qu'il ne paraît pas croyable qu'un Dieu tout-puissant daigne s'abaisser jusqu'à se communiquer avec tant d'amour à l'une de ses créatures. Puisque l'Écriture nous apprend qu'il est amour, et qu'ainsi n'y ayant rien en lui qui ne ne soit infini, son amour est infini, et sa bonté est infinie; il n'y a pas sujet de s'étonner qu'un tel amour et une telle bonté produisent des effets d'amour et de bonté si extraordinaires, qu'ils étonnent ceux qui n'en ont point d'expérience. Car encore que plusieurs les connaissent par la foi, ils ne sauraient s'imaginer avec quel excès d'amour Dieu traite ceux qu'il aime; il faut l'avoir éprouvé pour pouvoir le comprendre; et j'ai vu des personnes se scandaliser de ce qu'on leur en disait, parce qu'étant très-éloignées de recevoir de semblables faveurs, elles ne pouvaient penser que Dieu en traitât d'autres mieux qu'elles. Au lieu qu'il n'y a rien de plus raisonnable que de croire que ces faveurs, étant l'ouvrage de l'amour, et d'un amour incomparable, ce qu'il y a de si merveilleux est une marque qu'il vient de Dieu, puisque Dieu est admirable en toutes ses œuvres, et principalement en celles dont sa miséricorde est la source: tellement que ce qui ôte la croyance à ces personnes devrait au contraire la leur donner; lorsque toutes les circonstances que j'ai remarquées sont comme autant de preuves qu'il n'y a rien en cela qui doive causer de la défiance.

« J'ai vu, ce me semble, dans le livre dont il s'agit, que vous avez résisté à ces visions, et même plus que vous ne deviez: car il paraît que vous en avez tiré du profit en ce qu'elles vous ont mieux fait connaître votre misère et vos fautes, et qu'elles vous ont portée à vous corriger, qu'elles ont continué longtemps et toujours avec avantage pour votre âme, en augmentant votre amour pour Dieu, votre mépris pour vous-même, et votre désir de faire pénitence. Ainsi je ne trouve pas qu'il y ait sujet de les condamner, mais plutôt de les approuver; à condition néanmoins de vous tenir toujours sur vos gardes, principalement s'il se rencontre dans ces visions des choses fort extraordinaires, ou que l'on vous y dise quelque chose qui ne paraisse pas assez simple: car dans ces occasions et autres semblables, il faut toujours être fort retenue à y ajouter foi, et demander aussitôt conseil.

« Je dois aussi vous avertir 1^o, qu'encore que ces choses viennent de Dieu, il s'y en mêle qui viennent du démon; ce qui fait qu'il faut toujours s'en défier. 2^o Que bien que l'on sache que ces visions viennent de Dieu, on ne doit pas beaucoup s'y arrêter, parce que ce n'est pas en cela que consiste la sainteté, mais dans un humble amour de Dieu et du prochain; et que dans les autres choses, quoique bonnes, on doit marcher avec crainte pour s'appliquer à l'étude de l'amour de Dieu, de l'humilité et des autres vertus. 3^o Qu'il ne faut point adorer les personnes qui paraissent dans ces visions, mais seulement Jésus-Christ dans le ciel et dans le Saint-Sacrement; et si ce sont des saints, se contenter d'élever notre cœur vers eux dans le ciel, et non pas vers ce qui les représente à notre imagination dans ces visions, parce qu'il nous doit suffire que ces images nous portent vers ce qu'elles représentent.

« Je trouve aussi que les choses rapportées dans ce livre étant arrivées à d'autres personnes avec certitude qu'elles viennent de Dieu, il n'y a pas sujet de s'étonner que sa main, qui n'est pas raccourcie, fasse encore aujourd'hui pour sa gloire, à des créatures fragiles les mêmes grâces qu'elle a faites en d'autres siècles.

« Continuez donc, ma mère, de marcher dans la voie où vous êtes, mais avec appréhension d'y rencontrer des voleurs. Informez-vous toujours du chemin, afin de ne vous point égarer. Rendez grâces à Notre-Seigneur de vous avoir donné son amour, la connaissance de vous-même, le désir de faire pénitence, de porter votre croix, et ne vous mettez pas beaucoup en peine de tout le reste. Que ce ne soit pas néanmoins avec mépris, puisqu'il peut y avoir des choses qui viennent de Dieu, et que celles qui n'en viendraient pas ne vous sauraient nuire, pourvu que vous ne fassiez rien sans conseil.

« Je suis dans une si grande faiblesse que je ne saurais attribuer qu'à vos prières la force que j'ai eue de vous écrire ceci. Je vous demande au nom de Notre-Seigneur de le prier pour moi: il sait l'extrême besoin que j'en ai, et je ne doute point que cette raison ne suffise pour vous porter à me l'accorder. Permettez-moi, s'il vous plaît, de finir, parce que j'ai d'autres lettres à écrire. Jésus-Christ soit glorifié de tout et en tout. Ainsi soit-il. »

LETTRE LXVIII.

A LA TRÈS-ILLUSTRE MADAME GUIOMAR PARDO ET TAVERA.

La Sainte la console sur la maladie de madame sa mère, et lui marque l'utilité des afflictions.

Année incertaine. — La grâce du Saint-Esprit vous accompagne incessamment, madame.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'apprend de si tristes nouvelles, qu'elles m'ont ôté la joie que m'aurait donné cette marque obligeante de votre souvenir. Cela me fait sentir que Dieu ne veut pas que j'aie aucun plaisir qui ne soit mêlé d'amertume : qu'il en soit béni à jamais !

Il paraît, madame, que toute votre illustre famille aime véritablement le Seigneur, puisqu'il a soin de lui envoyer tant de diverses afflictions, qui sont en cette vie la récompense de cet amour ; afin que soutenues comme vous les soutenez avec une patience invincible, elles lui soient un nouveau motif de la combler de plus en plus de ses dons ineffables. Pour moi je suis persuadée que ce ne serait pas une des moindres grâces de Dieu, si de fâcheux événements vous faisaient comprendre mieux que vous ne faisiez, le peu de cas qu'on doit faire de cette vie périssable, qui nous menace perpétuellement de la mort, et qui ne cesse point de nous faire sentir fort vivement son peu de consistance et son effroyable misère ; car cette persuasion vous porterait à désirer tous les jours plus ardemment cette vie qui n'aura point de fin.

Nous ne manquerons point, madame, de demander à Dieu par d'instantes prières le rétablissement de la santé de madame Louise de la Cerda et de dom Jean, que je souhaite avec ardeur : je me flatte que vous aurez la bonté de me tirer de l'inquiétude que votre lettre m'a donnée, en m'apprenant de leurs nouvelles dès qu'ils commenceront d'être un peu mieux.

Je vous conjure au nom de Dieu, madame, de ne vous laisser point abattre, mais plutôt d'animer votre courage, afin d'en inspirer à madame votre mère, et de la soutenir par votre constance et votre fermeté dans cette rude épreuve que le Seigneur lui a envoyée. Ma pensée est que ce serait tenter Dieu que de demeurer plus longtemps dans un lieu où vous ne cessez point d'être malade. Je le supplie de vous soutenir de sa main, et de vous combler de ses bénédictions, et madame Catherine aussi que je salue très-respectueusement. Je suis pleine d'une véritable estime, madame.

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

J'ai reçu aujourd'hui la lettre dont vous m'avez honorée.

C'est aujourd'hui le 22 octobre.

REMARQUES.

Madame Guiomar Pardo et Tavera, à qui cette lettre est adressée, était fille de ma

dame Louise de la Cerda, et petite-nièce du cardinal de Tavera, archevêque de Tolède, inquisiteur-général et gouverneur des royaumes d'Espagne pendant le règne de Charles-Quint.

N'ayant pu découvrir à aucune marque dans quelle année cette lettre à madame Guiomar a été écrite, nous n'avons vu rien de mieux à faire que de la mettre à la suite de celle qui est adressée à madame de la Cerda sa mère.

LETTRE LXIX.

A DOM FRANÇOIS DE SALCÈDE, GENTILHOMME D'AVILA.

La Sainte lui fait d'aimables compliments, et l'éloge du bienheureux Jean de-la-Croix.

Septembre 1568. — Jésus soit toujours avec vous, monsieur.

Dieu soit loué de ce qu'après avoir écrit sept ou huit lettres d'affaires accablantes et indispensables, il me reste un moment pour me délasser de cette fatigue en m'entretenant avec vous, et pour vous assurer que je reçois toutes vos lettres avec une vraie joie.

Ne pensez donc pas, s'il vous plaît, que ce soit temps perdu de m'écrire; sûrement j'ai quelquefois besoin que vous me donniez cette consolation; à condition cependant que vous ne me répérez point sans cesse que vous êtes vieux. Ce discours me chagrine d'autant plus, que je ne crois pas les jeunes gens plus assurés de vivre longtemps. Je souhaite que Dieu vous conserve jusqu'à ce que je meure: mais comptez que dès que je serai morte je le prierai ardemment de vous appeler à lui au plus tôt, afin de ne me trouver pas sans vous en l'autre monde.

Obligez-moi, monsieur, de parler au père Jean de la Croix, et de le favoriser de tout votre pouvoir dans l'affaire dont il s'agit. Il est très-petit de corps; mais il est très-grand aux yeux de Dieu, fort sage et fort judicieux. Il pratique depuis quelque temps de si étranges austérités, que je le crois très-propre à notre saint ordre, auquel il paraît que Dieu l'appelle. Sa conduite est si édifiante, qu'on ne peut douter que Dieu ne le soutienne perpétuellement de sa main: car, bien que je me sois quelquefois fâchée contre lui, et que dans l'accablement d'affaires où nous sommes à présent nous ayons eu bien des occasions d'offenser Dieu, je n'ai pas remarqué en lui la moindre imperfection: il n'y a pas un des religieux qui ne l'estime et qui ne s'en loue; il ne manque pas de courage, et il a bien besoin d'en avoir pour soutenir seul, comme il est, de si rudes commencements. Je m'attends qu'il vous dira des nouvelles de nos affaires; ainsi je ne vous en dirai pas davantage.

Soyez cependant persuadé que je ne compte pas pour peu que vous ayez voulu donner six ducats pour me venir voir; quoique je puisse vous assurer que je donnerais avec plaisir une bien plus grosse somme si je l'avais, pour avoir la consolation de vous entretenir: et ce serait avec justice, car vous valez infiniment mieux que moi. De bonne foi, quel cas peut-on faire d'une pauvre religieuse, telle que je suis, qui n'est bonne à rien, et qui ne possède rien?

Plaise à Dieu de confirmer la santé du nouveau marié : ne soyez pas, monsieur, si incrédule ; l'oraison peut tout, et j'espère que le sang et la parenté pourront beaucoup. Nous prierons le Seigneur de signaler sa toute-puissance en sa faveur. Le croiriez-vous ? La maladie de son épouse me paraît encore plus incurable que la sienne. Rien cependant n'est impossible à Dieu.

Je baise très-respectueusement les mains à madame votre femme, et je salue la bonne Ospedal. Faites-moi le plaisir d'assurer Maridias, la dame Flamande, et madame Marie d'Avila, que je ne les oublie point, et que je les supplie de ne me point oublier devant Dieu, et de lui recommander aussi les affaires de notre ordre. Dieu veuille vous conserver bien des années ; peut-être que celle-ci ne se passera pas sans que j'aie l'honneur de vous aller voir, tant est grand l'empressement qu'a la princesse d'Ebulie que j'aie à établir des carmélites à Pastrane. Je suis avec mille respects,

Votre véritable servante,

THERÈSE DE JÉSUS, carmélite.

Encore une fois, monsieur, ayez la bonté de parler au père Jean-de-la-Croix, et de lui conseiller ce que vous jugerez convenable à sa manière de vie. Dieu lui a donné une grandeur d'âme admirable ; sa ferveur est ravissante, elle m'anime et m'encourage au dernier point ; et la vertu qu'il fait éclater en des occasions très-difficiles, me persuade que Dieu comblera de ses bénédictions de si heureux commencements. Il est homme de grand esprit et de grande oraison. Plaise au Seigneur de l'y perfectionner de jour en jour.

REMARQUES.

Cette lettre familière est tournée si agréablement, qu'elle me fait souvenir d'un illustre témoignage que rendit à notre Sainte une grande princesse, religieuse dans le monastère des capucines de Madrid, lorsqu'à la prière de son altesse royale sainte Thérèse y alla : car cette princesse et sa communauté en furent si charmées, qu'elles ne cessèrent point, les quinze jours qu'elles la possédèrent, de rendre grâces à Dieu de leur avoir fait voir une Sainte que toutes pouvaient imiter, qui ne faisait paraître rien d'extraordinaire ni dans sa conduite, ni dans sa personne, ni dans ses manières, ni dans ses entretiens ; qui parlait, riait, mangeait comme toutes les autres, sans affectation, sans façon, et sans nulle cérémonie. Elles trouvèrent son humeur et sa conversation si humble, si douce et si édifiante, qu'elles répétaient sans cesse qu'elle était remplie de l'esprit de Jésus-Christ, qu'elle vivait et conversait parmi elles, comme Jésus-Christ avait vécu et conversé dans le monde. En effet cette Sainte si dure pour elle-même qu'elle se consumait du désir de mourir et de souffrir, était si tendre et si compatissante pour les autres, qu'elle gagnait les cœurs de tous ceux qui avaient le bonheur de la connaître.

Monsieur de Salcède, à qui cette lettre est adressée, était si vertueux, que la Sainte le nommait sans hésiter le saint Cavalier. C'est lui dont elle parle si souvent dans le livre de sa Vie, et à qui elle attribue tant de mérite et de spiritualité. Elle lui écrivit cette lettre l'an 1568, à Valladolid, lorsqu'elle y établissait une maison de carmélites déchaussées, et qu'elle envoya le bienheureux père Jean de-la-Croix à Duruelo pour y faire un établissement de carmes déchaussés, et donner commencement à la réforme des religieux établie depuis plusieurs années parmi les religieuses. Ce fut au mois de septembre. Voyez l'Histoire générale des carmes déchaussés et des carmélites déchaussés, 1 part. liv. 3, chap. 19.

La Sainte prie ici monsieur de Salcède de faire ses compliments à trois personnes célèbres dans Avila : la première était la vénérable Maridias, éminente en sainteté ; la seconde, une dame flamande depuis carmélite déchaussée, appelée en religion la

mère Anne de S. Pierre ; et la troisième, la fille aînée de cette sainte veuve, nommée mademoiselle Gusmant.

Il est rapporté dans les informations qui furent faites pour la béatification de la Sainte, qu'une jeune sœur de mademoiselle de Gusmant, qui fut depuis carmélite avec madame sa mère au monastère de saint Joseph-d'Avila, où elle se nommait Anne des anges, désirant avec une extrême ardeur que cette demoiselle l'imitât dans le dessein qu'elle avait formé de se consacrer à Dieu, s'adressa à sainte Thérèse afin qu'elle lui obtînt de Dieu une si grande grâce ; et que la Sainte, après l'avoir écoutée tranquillement, lui dit ces mots : Rendez grâces à Dieu, ma fille, de ce que votre chère sœur, après avoir été mariée, sera religieuse ; et de ce qu'elle aura un fils et une fille qui serviront Dieu dans la religion. L'événement justifia la prophétie ; car mademoiselle de Gusmant fut mariée, et eut un fils bénédictin et une fille religieuse ; après quoi elle fit elle-même profession dans un monastère de l'Ordre de saint François.

LETTRE LXX.

A MADAME JEANNE D'AHUMADE SA SOEUR.

Elle la conjure d'avoir soin de son propre salut, lui explique ses scrupules sur la pauvreté, et la prie de ne point l'engager dans les affaires du monde.

1569, à la fin de l'année. — Jésus soit toujours avec vous, ma chère sœur.

Je ne serais pas raisonnable si la crainte de vous importuner m'empêchait de vous écrire par une voie aussi sûre qu'est celle de ce courrier ; je loue Dieu de me l'avoir adressé, et je le prie de pourvoir de la même sorte à tout ce qui nous manque.

Des affaires importantes ont appelé ici monsieur votre mari, malgré l'extrême appréhension que nous avons qu'il fit ce voyage. Peut-être sera-t-il obligé de le faire une seconde fois pour recevoir l'argent que vous savez, qu'on pourrait cependant lui faire tenir très-aisément s'il le souhaitait. Il vous apportera, ma chère sœur, des nouvelles de monsieur votre fils. Quelque joie que j'aie que vos affaires temporelles soient en bon état, je souhaite infiniment davantage que celles de votre salut leur soient préférées. Ne manquez donc pas, je vous prie, de vous confesser à Noël, et de vous souvenir de moi dans vos prières.

Je ne sais si vous avez remarqué que quoi que je puisse faire, Dieu ne veut pas que je sois vraiment pauvre : j'en aurais bien de la peine, n'était que l'argent que la Providence m'envoie m'ôte le scrupule des dépenses que je suis contrainte de faire pour des choses qui ne regardent point le service de l'ordre. Je vais donc payer de celui que j'ai reçu quelques bagatelles que je vous ai données, et laisser de quoi satisfaire à des emplettes que nos monastères ont faites, pour prévenir, si je puis, l'inquiétude dont je suis agitée dans les occasions que je viens de vous déclarer. S'il me restait de l'argent entre les mains, il me serait impossible de le garder, voyant l'extrême pauvreté du monastère de l'Incarnation. J'aurai beau faire en sa faveur, il ne me restera pas sûrement cinquante écus à lui donner. Néanmoins, dans la distribution que je fais de cet argent, je ne souhaite pas que ma volonté soit faite, mais celle de Dieu. Je le prie du fond du cœur de vous soutenir sans cesse de

sa main, de vous rendre une grande sainte, et de vous faire passer heureusement ces grandes fêtes.

Oserai-je vous dire que je ne suis point contente que monsieur votre mari soit toujours hors de chez lui? N'est-il pas vrai qu'il dépense dans ses voyages plus qu'il ne gagne, et qu'il vous laisse seule dans la maison toute triste et désolée, et ses affaires extrêmement dérangées? Que n'attendons-nous en patience ce que le Seigneur veut faire, nous efforçant d'accomplir sa divine volonté? Si nous ne songions qu'à lui plaire, il aurait un soin particulier de tout ce qui nous regarde. Surtout, ma chère sœur, bannissez de votre cœur la crainte que vous pouvez avoir que vos enfants ne viennent à manquer. Croyez-moi, ils ne tomberont jamais dans ce malheur, s'il font ce que je leur recommande ici. N'oubliez pas aussi de considérer souvent que tout passe et s'enfuit de nous avec une rapidité inconcevable.

Permettez-moi, ma chère sœur, de vous demander une grâce; c'est de ne me point compter pour vous rendre service dans les affaires du monde, mais seulement pour vous offrir au Seigneur; car, malgré le sentiment de monsieur Godinez, je ne m'en mêlerai de mes jours. J'ai un directeur qui a soin de ma conscience, et je ne me gouverne pas par les conseils de toutes sortes de personnes. Cette déclaration n'est point pour vous donner de la peine, mais afin que vous puissiez répondre à ceux qui blâmeront ma conduite en ce point, que j'ai de bonnes raisons d'en user comme j'en use; que tout ce qu'on me donne appartient tellement à l'ordre, qu'il ne doit être employé qu'en des choses qui lui soient utiles, et dont il puisse disposer.

Mon dessein aussi est de vous faire comprendre que de la manière dont le monde est fait, et dans l'état où il a plu à Dieu de me mettre, il y va de sa gloire et de mon repos particulier, qu'on ne croie pas que je fais quelque chose pour vous et pour votre famille; car, bien que ce que je fais soit moins que rien, si l'on venait à s'apercevoir de la moindre chose, je suis sûre qu'on dirait aussitôt de moi ce que j'entends dire de tant d'autres personnes. C'est pourquoi je dois plus que jamais m'observer à cet égard.

Faites-moi la justice, ma chère sœur, d'être persuadée que cela ne vient point de froideur pour vous, puisque personne ne vous aime et ne vous chérit si tendrement que moi. J'essaie quelquefois de vous donner des marques de mon amitié en vous rendant certains petits services, qui ne vous déplairaient pas si je vous les racontais. Encore une fois, soyez persuadée, je vous prie, que quiconque est aussi exposé que je le suis aux yeux du monde, doit extrêmement prendre garde de quelle manière il pratique même la vertu. Vous ne croiriez jamais la peine que j'ai à vous refuser ces sortes d'assistance: comme je la souffre pour plaire à Dieu, j'espère fermement qu'il aura soin de vous, ma chère sœur, et de tout ce qui vous appartient. Je finis en le suppliant de vous

conserver, car je me suis beaucoup arrêtée, et l'on sonne matines. Toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS, carmélite.

J'embrasse tendrement Béatrix ma chère nièce

REMARQUES.

Madame Jeanne d'Ahumade, à qui cette lettre est adressée, était sœur de sainte Thérèse de père et de mère, mais beaucoup plus jeune qu'elle. La Sainte l'avait élevée auprès d'elle et dans sa cellule, lorsqu'elle était au monastère de l'Incarnation d'Avila. Ensuite elle épousa un gentilhomme de mérite nommé dom Jean d'Ovallé, à qui la Sainte adresse la lettre 118 de ce volume. Sainte Thérèse avait pour cette chère sœur un amour fort tendre, connaissant les rares qualités dont Dieu l'avait partagée, et dont elle fait en quelque sorte le panégyrique dans la lettre XXIX. La lettre XXX nous apprend que celle-ci a été écrite à Tolède à la fin de l'année 1569, lorsque la Sainte reçut de dom Laurent de Cépède, son frère, une somme considérable pour l'employer à ses fondations, et une autre somme pour madame Jeanne d'Ahumade, pour lors en nécessité.

Avertissement de la mère de Meaupeou.

Ceux qui ne savent pas les usages d'Espagne pourront être surpris de voir par cette lettre que la sœur de sainte Thérèse ne portait ni le nom de son père, appelé de Cépède, ni celui de son mari, appelé d'Ovallé, mais le nom de sa mère, appelée d'Ahumade. La coutume des Espagnols, lorsqu'il y a bien des enfants dans une famille, est de donner aux uns le nom du père, et aux autres le nom de la mère s'il leur est également avantageux; car si la mère est d'une naissance plus illustre, tous les enfants, sans hésiter, prennent son nom préférablement au nom de leur père. Les familles de Cépède et d'Ahumade étaient l'une et l'autre très nobles et très-distinguées. On prétend néanmoins que cette dernière s'était davantage signalée par des actions de courage, et que c'est pour cette raison que presque tous les enfants du second lit de M. de Cépède portaient le nom de leur mère. La Sainte même l'avait pris, se faisant appeler, avant que d'être carmélite déchaussée, Thérèse d'Ahumade. Nous avons vu dans la lettre précédente que deux de ses frères, Augustin d'Ahumade et Pierre d'Ahumade, l'avaient aussi choisi comme plusieurs autres de ses frères et sœurs.

Pour le nom du mari, les femmes en Espagne ne le portent jamais, à moins que ce ne soit celui d'un duché, d'un marquisat ou d'un comté; car alors on dit le duc et la duchesse, le marquis et la marquise, le comte et la comtesse d'un tel lieu. Mais si les femmes partagent les titres des terres de leurs époux, elles ne partagent pas de même les titres de leurs charges et de leurs emplois; car on ne dit point en Espagne comme en France: la gouvernante, la présidente, l'intendante d'une telle province ou d'un tel endroit.

LETTRE LXXI.

A MADAME AGNES NIETO.

PREMIÈRE.

La Sainte lui parle de l'usage de la prospérité, et de la réception d'une fille dans une de ses maisons.

28 décembre 1569. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, madame.

Quoique je ne me sois pas donné plus tôt l'honneur de vous écrire, soyez sûre que la négligence n'a nulle part à mon retardement; j'ai un soin tout particulier de vous recommander à Dieu dans mes faibles prières; et comme une véritable amie, j'ai pris toute la part qu'on peut prendre à votre bonheur. Plaise à Dieu de vous en faire jouir un grand nombre d'années consommées à son service, car les biens de la terre ne sont pas absolument incompatibles avec le culte souverain que nous devons à Dieu, quoiqu'ils y forment souvent d'extrêmes obstacles.

Tout ce qu'on appelle biens dans cette misérable vie, ne mérite pas d'en porter le nom, puisque la plupart ne sont pas des biens, mais de véritables maux. Ainsi, madame, ce n'est pas pour vous un petit avantage de vous être appliquée les années précédentes avec tant de ferveur aux exercices de piété, parce qu'à la faveur des lumières que vous avez puisées dans celui qui en est la source intarissable, vous pouvez faire un juste discernement de ce qui est digne d'estime ou de mépris, et ne vous pas attacher à ce qui passe comme une ombre.

Mademoiselle Isabelle de Cordonne a eu depuis peu de grandes communications avec la mère prieure de ce monastère, qui, estimant beaucoup sa vertu, ma fait souhaiter de l'entretenir, et même de la recevoir en considération de monsieur votre mari, dont elle est parente. Cependant, madame, comme notre maison n'est pas encore bien établie, il sera nécessaire, si nous la recevons, qu'elle contribue à sa subsistance par quelque aumône. Quelque envie que j'eusse de l'admettre pour rien, il ne serait pas en mon pouvoir; non seulement parce que madame de Mendosa notre fondatrice ne l'agrèerait pas, mais aussi à cause de l'extrême pauvreté de cette maison, à qui je ferais un grand tort dans le grand nombre de filles qui se présentent pour recevoir notre saint habit, de ne préférer pas celles qui peuvent nous aider à sortir d'une si pressante nécessité.

On m'a dit que monsieur votre mari lui promet une dot si elle veut être religieuse; j'ai répondu que je croyais qu'il la lui donnerait encore plus volontiers pour entrer céans, que pour être religieuse autre part. On assure aussi qu'elle a du bien, mais qu'il est de nature à ne pouvoir être vendu. Si l'on pouvait trouver quelque expédient pour lui donner de l'argent comptant, quand même ce serait beaucoup moins que ce que d'autres filles apporteraient, nous ne laisserions pas de lui donner la préférence, en considération de monsieur votre mari que j'honore véritablement. Permettez-moi de me recommander à vos saintes prières, et de vous assurer que je ne vous oublie point dans les miennes, tout indignes qu'elles soient. Comment pourrais-je ne pas accomplir un commandement qui est si fort de mon goût?

On ne peut, madame, être plus reconnaissante que je la suis de l'image que vous avez eu la bonté de m'envoyer; je prie Dieu de vous récompenser d'un si magnifique présent; faites-moi le plaisir de le garder jusqu'à ce que je vous le demande; ce sera lorsque je pourrai m'en servir et demeurer constamment dans quelqu'un de nos monastères. En attendant, je ne cesserai point de demander au Seigneur de vous combler de tous les biens spirituels que vous désirez celle qui est pleine de respect,

Votre indigne servante, THÉRÈSE DE JÉSUS, carmélite.

C'est aujourd'hui la fête des saints Innocents.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Valladolid, le 28 décembre 1569.

LETTRE LXXII.

A MONSIEUR ALONSO RAMIREZ, BOURGEOIS DE TOLÈDE.

La Sainte parle de deux fondations qu'elle a faites, loue la magnificence de l'église qu'il a fait bâtir, et traite divers sujets détachés.

5 févr. 1571. — Jésus soit toujours avec vous, monsieur, pour vous combler de ses saintes grâces.

Si j'avais autant de loisir que vous en avez, je ne serais pas aussi négligente à vous écrire que vous êtes paresseux à me donner de vos nouvelles; car j'ai un soin continu de vous recommander au Seigneur dans mes faibles prières. La part que je prends à tout ce qui vous regarde me rendrait très-sensible à cette indifférence, si je n'apprenais souvent par d'autres voies l'état de votre santé. Je prie Dieu de vous la conserver à tous, afin que vous ayez le plaisir de voir un jour toute votre famille avantageusement établie, et de jouir un grand nombre d'années de cette belle église si louée pour sa magnificence. Dieu soit béni de tout.

Je me réjouis de ce que notre révérendissime père général a si heureusement terminé notre affaire: c'est un très-saint homme dont la conservation nous est infiniment précieuse. Quelque envie que j'aie de me rendre à Tolède, il m'a été impossible de me donner cette consolation: je n'ai pas eu un jour de repos, et qui n'ait été traversé par bien des afflictions; on a fondé depuis peu deux monastères, dont celui-ci est le moins bien établi. Plaise au Seigneur que ce soit pour sa gloire.

Je ne comprends pas pourquoi on ne porte pas le corps de feu monsieur Martin Ramirez dans la nouvelle église; car je désire qu'il y soit inhumé: faites m'en savoir, je vous prie, la raison, et si ce que nous avons concerté ensemble a été exécuté. Vous ne croiriez jamais combien je pense à vous dans nos fondations, et avec quelle ardeur je prie Dieu de vous récompenser de ce que vous avez accompli ce que vous n'aviez promis qu'en vous divertissant. Que j'aurais de joie d'être à portée de vous entretenir souvent, vous que j'aime très-sincèrement en Notre-Seigneur!

Monsieur Ortis me ferait bien du plaisir de m'écrire quelquefois et de me donner de vos nouvelles: s'il n'avait pas envie de le faire, ayez, s'il vous plaît, la bonté de l'y engager. Permettez-moi aussi de l'assurer de mes respects, et de marquer à madame votre femme combien je l'honore. Je chéris vos petits anges; je souhaite qu'ils soient tous de grands saints, surtout mon patron.

J'oubliais de vous dire que monsieur d'Ovallé vous baise très-humblement les mains; il ne cesse de parler à tout le monde de l'obligation qu'il vous a. Que ne devrais-je point faire moi-même, qui vous en ai de si sensibles! Je prie Dieu de vous conserver, de vous soutenir tou-

jours de sa main, et de vous combler d'autant de grâces que vous en souhaite

Votre indigne servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 5 février.

Je ne vous dis rien, monsieur, du plaisir que vous me faites de prendre tant de soin de la mère Isabelle de saint Paul : les obligations que je vous ai sont telles que, ne pouvant jamais les reconnaître, j'espère que le Seigneur les reconnaîtra et m'acquittera de tout ce que je vous dois ; vous faites à cette mère une véritable aumône : Dieu soit béni de tout.

Obligez-moi de dire à monsieur Jacques Ortis qu'il n'oublie pas de faire placer la statue de saint Joseph à la porte de l'église.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Alve l'an 1572, actuellement occupée à y établir une maison de carmélites. Les difficultés qu'elle y rencontra sont rapportées dans le livre de ses fondations. On peut dire que quoique la fondation de Tolède lui ait donné une peine extrême, à cause des différents qui étaient entre les fondateurs, celle-ci ne lui a pas moins coûté par les perpétuels obstacles qu'on formait à ses desseins.

La Sainte rend compte à M. Ramirez, beau-père de M. Ortis, de deux fondations qu'elle avait faites depuis celle de Tolède dont il était le fondateur ; une à Salamanque, et l'autre à Alve, qu'elle dit être la moindre des deux. Oserai-je après cela la nommer la principale ? Il est cependant vrai que cette maison est la plus estimée de toutes, parce que ne cédant pas à un monastère de son ordre en vertu et en sainteté, elle a le bonheur de posséder son sacré corps.

L'historien de l'ordre donnant de bonnes preuves (tom. 1, liv. 3, chap. 24) que cette lettre a été écrite le 5 février 1571, nous l'avons placée à cette année, quoique les remarques la mettent en 1572.

LETTRE LXXIII.

A MONSIEUR JACQUES ORTIS BOURGEOIS DE TOLÈDE.

PREMIÈRE.

La Sainte traite d'un établissement, s'informe d'un procès, et montre sa reconnaissance.

29 mars 1572. — La grâce du Saint-Esprit fasse éternellement sa demeure dans votre âme, et vous récompense, monsieur, de la bonté que vous avez eue de m'écrire, et de la joie que votre lettre m'a donnée.

J'ose me flatter que vous ne perdriez ni votre temps ni votre peine de m'écrire plus souvent, parce que nous pourrions par ce petit commerce de lettres nous exciter tour à tour à la fidélité que nous devons à Dieu. Sa souveraine majesté sait combien je désire me rendre à Tolède, et l'empressement que j'ai de conclure au plus tôt l'achat d'une maison ; achat qui me donne une peine extrême, quoiqu'il y ait à Salamanque un grand nombre de maisons qui ne sont point fort chères. Cela me donne l'espérance que le Seigneur me fera la grâce de terminer heureusement cette affaire. Si elle ne dépendait que de moi, elle serait déjà finie, et je me ferais un vrai plaisir de m'en aller incessamment voir monsieur Ramirez. Oserais-je vous prier de le faire souvenir de

mes respects, et de dire à madame sa femme combien je l'honore ?

Je me persuade qu'ils ont bien de la joie de la nouvelle église : les nouvelles qu'on a soin de me mander m'apprennent qu'elle sera très-belle, ce qui me donne un plaisir sensible. Je prie Dieu qu'ils en jouissent l'un et l'autre bien des années, passées dans l'exercice de toutes les vertus. Pour vous, monsieur, ne vous inquiétez point, s'il vous plaît, de ce que cet édifice n'avance pas assez, et ne désirez plus en vain qu'il soit fait tout d'un coup, car cela est impossible ; je trouve même que c'est une faveur de Dieu qu'il soit aussi avancé qu'il l'est depuis deux ans qu'on l'a commencé.

Je ne sais ce qu'on m'a écrit d'un certain procès contre le curé, à raison de quelques chapelles ; il faut que ce soit à l'occasion de celle de sainte Juste. Obligez-moi, monsieur, de vous en faire instruire à fond, et de m'expliquer ensuite quelles peuvent être ses prétentions. Je n'écris point à monsieur Ramirez de peur de l'importuner. Cette lettre peut lui marquer, comme à vous, monsieur, quelle est ma reconnaissance des obligations que nous avons à toute votre famille. Plaise à Dieu de vous conserver tous en parfaite santé, et de vous récompenser de vos bienfaits, puisque je ne puis autrement que par des prières m'acquitter de ce que je vous dois. Je souhaite ardemment que tous vos petits anges (1) soient un jour de grands saints, principalement mon patron, car nous avons un vrai besoin qu'il le devienne. Le Seigneur vous soutienne sans cesse, monsieur, comme l'en supplie,

Votre indigne servante,

THERÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 29 mars

(1) Leurs enfants.

REMARQUES.

On ne saurait douter que sainte Thérèse n'ait écrit cette lettre le 29 mars 1572 à Salamanque, où, après l'établissement des carmélites à Alve, elle s'était transportée pour y acheter une maison à ses filles extrêmement mal logées dans celle qu'elles avaient louée.

Il paraît par cette lettre que la Sainte avait projeté de se rendre incessamment à Tolède, pour y ajuster les différends qu'avaient entre eux les fondateurs de ce monastère, touchant les privilèges de certaines chapelles : mais des affaires plus importantes l'ayant appelée à Médine-du-Champ, elle y régla celle-ci par ses lettres pleines de tant de douceur, d'onction et de sagesse qu'elles charmaient tous ceux qui avaient le bonheur d'en recevoir.

LETTRE LXXIV.

A MONSIEUR JACQUES ORTIS, BOURGEOIS DE TOLÈDE.

SECONDE.

La Sainte répond avec des sentiments admirables de sagesse et de religion à une lettre désobligeante, et traite de plusieurs difficultés.

18 mai 1572. — La grâce du Saint-Esprit vous accompagne incessamment, monsieur.

Vous me faites une si grande grâce de vouloir bien m'écrire, et je vous en suis si obligée, que quand votre dernière lettre aurait eu mille

fois plus de rigueur, je ne laisserais pas d'en être très-reconnaissante, et de me croire dans un nouvel engagement de vous servir, si j'en étais capable.

Vous me marquez, monsieur, m'avoir écrit la lettre que le père Marrian m'a donnée, pour me faire comprendre combien ce que vous souhaitez est raisonnable. Je vous déclare, monsieur, que je n'ai nul dessein de me justifier : vos raisons sont si bonnes, et vous savez si bien les faire valoir, que mes raisons contraires n'auraient en comparaison ni force ni solidité. Je ne prétends donc pas me défendre par des discours : je suis résolue, ma cause étant si peu soutenable, de prendre le parti de demander un arbitre ; et je n'en désire point, monsieur, d'autre que vous-même. Je vous supplie seulement de vouloir bien vous souvenir que vous êtes plus obligé de protéger de pauvres orphelins que messieurs vos chapelains, puisque le monastère et les chapelles vous appartiennent également. J'ose même avancer que les religieuses qui remplissent le monastère vous sont bien plus dévouées que des ecclésiastiques, qui, comme vous l'avez remarqué, ont souvent plus d'envie d'être à la fin de la messe qu'ils commencent que de la dire avec la piété qu'exige d'eux un si redoutable mystère.

Quelle obligation ne vous ai-je point, monsieur, de ce que vous consentez à ce qui est réglé touchant l'heure de vêpres ? Cette obligation m'est d'autant plus sensible, qu'il ne serait pas en mon pouvoir, quelque respect que j'aie pour vous, de changer cet ordre. J'envoie votre lettre à la mère prieure, et je lui écris de faire à l'égard du reste tout ce que vous lui ordonnerez, persuadée qu'il nous sera infiniment plus avantageux de remettre entièrement nos intérêts entre vos mains et entre les mains de monsieur Ramirez, afin qu'ensemble vous décidiez des choses, que non pas d'en décider nous-mêmes. Permettez-moi de l'assurer ici de mes respects, et de lui marquer la douleur que j'ai sentie de son indisposition. Nous n'avons pas manqué de demander au Seigneur sa guérison, et de le prier de vous conserver, monsieur, et tous vos petits anges, un grand nombre d'années ; Dieu veuille que ces aimables enfants soient un jour de grands saints.

Il me paraît que ce qui peut faire bien du tort aux carmélites, et leur être même un sujet de distraction, c'est d'entendre chanter la messe à l'une des chapelles, lorsqu'on y solennisera quelques fêtes avant la messe conventuelle ; et s'il y a sermon, je ne comprends pas comment cela pourra s'accorder. On pourrait donc, si vous l'agréez, pour prévenir cet embarras, faire chanter ces jours-là la messe à l'autel principal, après avoir dit une messe à la chapelle ; cela ne me paraît pas pour vous d'une grande conséquence, quand même ce serait un jour de fête, pourvu que ce ne fût pas de ces fêtes que vous y faites célébrer par un devoir indispensable ; ce qui arrivera rarement. Ainsi ayez, s'il vous plaît, la bonté, monsieur, de vous faire violence en cette occasion, et de

considérer qu'outre que vous ferez une bonne œuvre, vous nous obligerez toutes très-sensiblement.

Depuis le départ de la lettre au père général, j'ai fait réflexion qu'elle était inutile, d'autant que ce que le père visiteur aura réglé sera solidement établi : son pouvoir est si étendu, que ni le père général, ni aucuns chapitres généraux ne peuvent inutiliser ce qu'il lui aura plu d'ordonner. Je ne doute pas que vous ne soyez ravi d'avoir affaire à ce père : c'est un excellent homme, d'une science et d'une prudence consommées ; je me flatte qu'il vous ira voir immanquablement cet été, et qu'il accommodera les choses d'une manière si judicieuse, que vous serez tous également contents.

De ma part je puis vous assurer que je ne perdrai jamais nulle occasion de vous marquer le désir que j'ai de vous rendre service en tout ce qui dépendra de moi. Sur ce pied-là, comptez, monsieur, que vous pouvez m'écrire tant qu'il vous plaira, et que je ne m'en fâcherai jamais. Je connais trop la bonté de votre cœur pour avoir de la peine de ce que vous me dites avec une si bonne intention. Le seul chagrin que j'ai, c'est de n'être pas à portée de vous dire de vive voix que personne du monde ne vous est plus dévouée que moi. Quel regret n'aurais-je donc point que les carmélites vous donnassent le moindre sujet de déplaisir ! Soyez persuadé, monsieur, que tout ce que vous m'avez écrit, et tout ce que vous pourriez m'écrire, ne me fera jamais changer de sentiment, ni varier le moins du monde dans l'estime et le respect que j'ai pour vous.

Je me recommande aux ferventes prières de madame Françoise Ramirez. Je suis à présent sans fièvre, grâce à Dieu. Je le prie de vous soutenir perpétuellement de sa main, et de vous combler d'autant de grâces que lui en demande pour vous

Votre indigne servante

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le dimanche dans l'octave de l'Ascension.

REMARQUES.

Cette excellente lettre écrite aussi à Salamanque, l'an 1572, devrait servir de modèle aux personnes qui ont reçu quelque injure ; elle apprend avec quelle douceur et quelle humilité il faut répondre à des lettres pleines d'aigreur et de dureté, telle qu'était celle de monsieur Ortis.

En 1772, le dimanche dans l'octave de l'Ascension fut le 18 mai.

LETTRE LXXV.

AU RÉVÉREND PÈRE ORDONÈS, JÉSUISTE.

Cette lettre regarde l'établissement d'un collège de filles, sur lequel la Sainte donne quantité d'excellents avis.

1573, août, à la fin. — La grâce du Saint-Esprit vous accompagne perpétuellement, mon révérend père.

Que j'aurais de joie d'avoir assez de santé et de loisir pour vous en-

tretenir de diverses choses qui me paraissent fort importantes ! mais j'ai été bien plus mal depuis le départ du courrier que je ne l'étais auparavant ; je me sens même à l'heure qu'il est si faible et si abattue que, quelque envie que j'aie d'abrèger pour ne me fatiguer pas à l'excès, je crains de ne pouvoir éviter d'être fort longue.

Il est visible que le monastère de l'Incarnation où je suis a pour moi présentement des bontés que je voudrais pouvoir mériter.

L'affaire dont il s'agit, étant sur le point d'être terminée, augmente mes soins et mon application, surtout depuis que j'ai appris par la lettre du père visiteur apostolique qu'on m'a apportée aujourd'hui, qu'il s'en décharge entièrement sur le père Dominique Bagnez et sur moi, et qu'il lui a écrit qu'il nous donnait à l'un et à l'autre tout pouvoir. Timide comme je suis, je crains toujours de me tromper et de manquer de lumière dans les occasions où je me vois obligée de dire mes sentiments et de prendre une dernière résolution. Ainsi j'ai fait redoubler les vœux que nous offrons au Seigneur pour le bon succès d'une si sainte entreprise.

Il me paraît, mon révérend père, qu'on ne peut s'appliquer avec trop de soin à considérer les suites fâcheuses qu'elle peut avoir si l'on prend mal ses mesures et si l'on manque de prévoir les obstacles qui peuvent la traverser. S'il arrive qu'elle ne réussisse pas, et que ce soit par notre faute, comptez que nous en serons vous et moi coupables devant Dieu et devant les hommes, qui nous accuseront très-certainement de nous y être mal conduits. Ne nous soucions donc point qu'elle soit conclue quinze jours plus tôt ou plus tard ; ce retardement n'est de nulle conséquence.

J'apprends avec une vraie joie que la mère prieure aura le gouvernement des deux maisons ; car celle-ci doit s'établir de telle sorte qu'elle ne porte point de préjudice à la première, comme vous le remarquez très-judicieusement.

Pour ce qui est d'assembler ce grand nombre de filles dont vous parlez, j'avoue ne pouvoir être de votre sentiment ; je trouve une infinité de raisons qui s'y opposent et qui me persuadent le contraire, surtout leur emploi les destinant à instruire la jeunesse. Cette multitude de maîtresses dans une maison, comme vous dites qu'il y a quantité de maîtres dans un collège, me paraît aussi différente que le noir l'est du blanc, et devoir causer tant de bruit et de confusion, qu'il est presque impossible qu'elles puissent réussir à bien élever des enfants. Ma pensée est que le nombre des maîtresses doit être fixé, et qu'il serait avantageux qu'il ne passât pas quarante ; c'est même beaucoup, parce que si elles sont davantage, elles s'embarrasseront ; et, faute de s'entendre, leurs bonnes intentions ne seront pas d'une fort grande utilité. On m'a appris que le collège de Tolède n'en a que trente-cinq, et qu'il n'est pas permis de passer ce nombre. Encore une fois, mon père, il y a mille inconvénients à mettre tant de filles ensemble. Si donc on ne fait pas d'aumônes qui obligent à ne pas différer, tâchez, je vous prie, de ga-

gner du temps et de prendre les moyens les plus convenables pour rendre cette communauté sainte et édifiante; et Dieu ne manquera pas de nous assister. On ne doit pas cependant, en considération des aumônes, faire quelque chose qui soit tant soit peu contraire à la justice et à l'équité. Enfin il est constant que rien ne presse, et qu'il nous sera même avantageux de ne point précipiter la conclusion de ce nouvel établissement.

Il serait à propos que pour faire le choix des filles qu'on voudra recevoir, la mère prieure fût obligée de prendre conseil de deux autres personnes qui, comme elle, eussent voix dans ces sortes de réceptions : ceci est très-important, et doit être exactement observé. Si le père prieur de Saint-André voulait bien s'en donner la peine, avec encore un échevin, ou même les deux échevins de la ville, et qu'ils prissent ensemble soin de la recette et de la dépense de la maison, ce serait un très-grand bien, puisque, comme je vous l'ai déjà fait remarquer, mon père, il ne faut pas que la mère prieure en ait le maniement, ni même qu'elle entre en connaissance de ce qui regarde le temporel de la maison.

Il serait encore nécessaire d'examiner avec beaucoup d'attention les qualités de corps et d'esprit des jeunes filles qu'on présentera pour être reçues, et de convenir avec les parents du temps qu'on les gardera, afin qu'il n'y ait point de mécompte : examinez, s'il vous plaît, tout cela avec le père Dominique Bagnez, lorsque vous serez sur les lieux. Il serait bon aussi que ce que vous aurez conclu ensemble fût encore proposé au révérend père provincial, et au père Balthazar Alvarez. Je ne doute nullement qu'il n'y ait bien d'autres choses à observer, comme de garder la clôture; mais celles qui me paraissent plus importantes, sont les deux premières que je viens de spécifier.

Quant à ce que vous me marquez, mon révérend père, qu'il ne faut pas que mademoiselle Jéronyme abandonne la rente, la mère prieure me l'a aussi écrit, ne comprenant pas assurément qu'elle ne peut être reçue, qu'après y avoir absolument renoncé, ou que madame sa mère s'en soit tellement chargée que le monastère ne puisse être obligé de la payer, et n'ait jamais d'inquiétude là-dessus : je suis persuadée que ce n'est qu'à cette condition que le révérend père provincial a permis qu'on la fit entrer, et que c'est agir contre son intention que d'en user autrement. Dieu me garde de le permettre; je n'en ai pas le pouvoir, et je sais bien aussi que je ne le permettrai de mes jours.

Comme je comprends que cela causera un furieux embarras à madame Hélène de Quiroga, je voudrais qu'on pût trouver quelque expédient pour la tirer d'affaire. Le meilleur à mon gré serait de ne pas bâtir sitôt l'église, ou de différer la réception de mademoiselle sa fille, qui, ayant plus d'âge, sera aussi plus ferme dans sa vocation. Il est de sa prudence de ne se point trop appuyer sur un fondement peu solide. Que sait-on si cette demoiselle aujourd'hui si bien intentionnée persévérera dans le dessein qu'elle a formé d'être carmélite? Nous ne pouvons donc, mon

révérend père, prendre trop de précaution. Le temps, croyez-moi, ne gâtera rien. Ainsi, il vaut beaucoup mieux employer quelques années à cet établissement, et qu'il subsiste, que de le conclure à la hâte, et qu'il tombe aussitôt, et donne sujet à tout le monde d'en plaisanter; ce qui néanmoins serait peu considérable, si l'on ne prenait pas de là occasion de tourner la vertu en ridicule, et de mépriser les œuvres de piété.

Il ne faut pas oublier de bien prendre garde avec qui l'on passera le contrat, si l'on prend l'expédient proposé; car il n'y a plus de sûreté à présent. Le père visiteur ne laissera pas de nous reprocher d'entreprendre de passer des actes: je serais exempte de cette peine s'il avait bien voulu se la donner, au lieu que je me vois contrainte d'agir dans cette affaire, comme si j'étais capable de quelque chose, quoique je ne sois bonne à rien.

Faites-moi le plaisir, mon révérend père, de montrer cette lettre à monsieur Galien: je lui suis très-obligée des bons offices qu'il me rend en toutes occasions, surtout de ce que mes lettres sont rendues si fidèlement.

La tendresse qu'a la mère Anne de Saint-Pierre pour ses filles, ne lui permettra pas de consentir qu'on les mène si loin; elle n'en a jamais eu la moindre pensée.

Je pars après demain s'il ne me survient rien de nouveau: il faudrait que la maladie fût bien grande pour retarder mon voyage. On a déjà envoyé toutes les lettres à Saint-Gilles; mais on n'en a point encore de réponse: demain, qui est mardi, l'on tâchera d'en tirer une. Mon peu de santé me fait commettre bien des fautes. Je suis très-sincèrement, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Je me recommande aux prières du révérend père recteur.

REMARQUES.

On ne peut pas douter que Sainte Thérèse n'ait écrit cette lettre au monastère de l'Incarnation d'Avila, où par un ordre exprès du visiteur apostolique, le R. P. Pierre Fernandez, elle alla en 1572 exercer la charge de prieure; et d'où le même visiteur l'envoya, en 1573, à Salamanque, étant encore prieure de l'Incarnation, pour procurer aux carmélites de cette ville très-mal logées une maison plus commode: et c'est-là le voyage qu'elle devait entreprendre dans deux jours lorsqu'elle écrivit au père Ordonès. Elle l'écrivit donc à la fin du mois d'août, puisqu'il est certain selon l'Histoire générale de l'ordre (2^e partie, liv. 1, c. 19), qu'elle partit d'Avila pour Salamanque à la fin du mois d'août, ou au commencement de septembre de l'année 1573.

Le sujet de cette lettre n'a pas besoin d'être développé. Il est pourtant à propos, pour en entendre certains endroits, d'observer que quand la Sainte fonda le monastère des carmélites de Médière-du-Champ, le second de sa réforme, plusieurs dames de qualité prirent la résolution de quitter le monde, et d'entrer dans le nouveau monastère, excitées par les exemples de vertu que la Sainte et ses filles donnaient dans toute la ville. L'une des principales fut madame Hélène de Quiroga, veuve de dom Diego de Villaroel, nièce du cardinal de Quiroga, archevêque de Tolède, et mère de mademoiselle Jérôme de Quiroga, qui ne désirait pas avec moins d'ardeur que madame sa mère, d'être carmélite.

Dieu exauça les vœux de la mère et de la fille: car mademoiselle de Quiroga fit profession dans ce monastère de Médière l'an 1577, le jour de l'Incarnation, dont ell

prit le nom, avant été nommée Jérónime de l'Incarnation, et y mourut le 25 avril 1612, en étant actuellement prieure, après l'avoir été de celui de Tolède. Madame sa mère eut aussi le bonheur d'être carmélite, et de faire profession dans la même maison le jour de la Toussaint, l'an 1582. On la nomma Hélène de Jésus; elle fut prieure du convent de Tolède, et mourut en 1696, dans celui de sa profession. Ces deux excellentes religieuses se sont rendues encore plus célèbres dans la religion par l'éminence de leur sainteté, qu'elles ne l'étaient dans le monde par la grandeur de leur illustre naissance.

Comme mademoiselle Jérónime de Quiroga avait de très-grands biens, elle proposa à madame sa mère, avant son entrée aux carmélites, de fonder dans Médine-du-Champ un collège où l'on élevât de jeunes filles dans la piété, jusqu'à ce qu'elles fussent en âge de prendre parti, et que la nomination des places du collège fût donnée à perpétuité à la prieure des carmélites de Médine. La décision de cette affaire fut remise à la disposition du visiteur apostolique dont j'ai parlé, et à celle du père jésuite, à qui cette lettre est écrite, et qui pouvait être confesseur de ces illustres fondatrices. Le père visiteur ne voulant point absolument s'en mêler, s'en déchargea entièrement sur la Sainte et sur le père Dominique Bagnez son directeur, qui était pour lors à Médine-du-Champ. Il faut que ce projet ait échoué comme beaucoup d'autres, car on n'en trouve nul vestige dans Médine. Dieu a permis cependant que cette lettre si pleine d'instructions se soit conservée pour servir de règle en de pareils établissemens.

LETTRE LXXVI.

A DES DEMOISELLES QUI DÉSIRAIENT ÊTRE CARMÉLITES.

La Sainte leur donne de sages avis pour surmonter les obstacles qu'on formait à l'exécution de leur dessein.

Année incertaine. — La grâce du Saint-Esprit fasse éternellement sa demeure dans vos âmes, et vous affermis de plus en plus dans le dessein qu'elle vous a fait concevoir de vous consacrer pour jamais au service de Dieu.

Il me paraît cependant, mesdemoiselles, que votre vocation n'est pas encore assez éprouvée; et que vous êtes très-éloignées d'avoir soutenu d'aussi rudes combats que la fille de monsieur Quarés, laquelle souffre depuis six ans avec une fermeté étonnante et une constance inébranlable les rebuts de son père et de sa mère, qui ne veulent pas qu'elle soit religieuse; et qui pour l'en dégoûter l'ont exilée depuis ce temps dans un village, où elle n'a pas la liberté que vous avez, de s'aller confesser à Saint-Gilles, ce qu'elle désire passionément.

Croyez-moi, mesdemoiselles, il n'est pas aussi aisé qu'il vous paraît de prendre l'habit de la religion malgré sa famille. Pouvez-vous me répondre, après avoir pris cet habit fort courageusement, d'être assez parfaites pour n'avoir pas ensuite bien du chagrin de vous être attiré la disgrâce de tous vos proches? Il vaut donc bien mieux ne rien précipiter, recommander cette affaire à Dieu, et tâcher par des prières ardentes d'obtenir de sa bonté qu'il fasse agréer cette entreprise à messieurs vos parents. Il a tout pouvoir sur les cœurs, il les manie et les remue comme il lui plaît. Ainsi j'ose espérer qu'il les fera consentir à seconder votre pieux dessein; et que lorsque vous y penserez le moins, il fera tourner les choses d'une manière qui vous surprendra, et dont tout le monde sera également content.

Vivez donc, mesdemoiselles, dans l'attente de cet heureux jour, vous soumettant aux ordres de Dieu dont les desseins sont souvent très-diffé-

rents des nôtres. Contentez-vous aussi pour le présent de la promesse que je vous fais de vous garder des places ; et jetez avec confiance toutes vos inquiétudes dans le sein de Dieu, afin qu'il dispose de vous et de tout ce qui vous regarde, selon son bon plaisir : c'est en cela que consiste la perfection ; et tout ce que vous entreprendriez sans cet abandon serait une pure illusion

Faites-moi cependant la justice d'être persuadées que si votre réception dépendait de moi uniquement, je ne différerais pas à vous accorder cette grâce que vous me demandez avec tant d'instance ; mais je suis obligée, comme je vous l'ai fait voir, d'avoir bien des égards. Plaise au Seigneur de faire réussir ce projet à sa plus grande gloire, de vous conserver, et de vous faire croître de jour en jour en grâce et en sainteté. Je suis tout à vous en qualité de

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

On ne sait ni le temps, ni le lieu où sainte Thérèse écrivit cette lettre, ni les noms des demoiselles à qui elle est adressée, ni si elles eurent le bonheur d'être carmélites : il paraît seulement qu'elles demeuraient à Avila, puisqu'elle leur parle de la maison de Saint-Gilles, qui était le collège des jésuites de cette ville.

Pour cette lettre il faut la placer au hasard : rien à quoi l'on puisse s'attacher pour parvenir à en trouver la date.

LETTRE LXXVII.

A DOM ANTOINE GAITANT, GENTILHOMME D'ALVE A SALAMANQUE.

La Sainte l'excite à l'exercice tranquille de l'oraison, et à celui des souffrances.

1574. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon fils.

Je ne suis pas assez heureuse pour avoir le loisir de m'entretenir longtemps avec vous, quoique je le désire avec ardeur, et que je sois ravie de recevoir souvent de vos lettres, et d'apprendre par vous-même que le Seigneur vous fait tous les jours de nouvelles grâces, pour vous récompenser dès cette vie des services que vous avez la bonté de nous rendre.

Ne vous fatiguez pas, mon fils, à guinder si fort votre esprit, et ne vous inquiétez pas de ne pouvoir méditer. Je vous ai dit bien des fois, si vous ne l'avez pas oublié, de quelle manière vous devez vous y prendre pour faire l'oraison, et que ce n'est pas une petite grâce que Dieu vous accorde de pouvoir vous y occuper à louer le nom glorieux de sa souveraine Majesté, et à concevoir de brûlants désirs que toutes les créatures le louent et le bénissent ; car c'est une marque sensible que votre âme est très-attentive à sa divine présence.

Plaise à Dieu de nous faire la grâce d'avoir de perpétuelles occasions de souffrir, pour nous acquitter des obligations infinies dont nous lui sommes redevables, dût-il ajouter à la fatigue de nos voyages la persécution des démons.

Antoine Sanchez voulait nous acheter la maison que vous savez, sans

m'en parler davantage : je ne comprends pas, mon fils, à quoi vous avez pensé, vous et le père Julien d'Avila ; il faut que vous ayez fermé les yeux de peur d'en voir les défauts, car elle ne nous convient nullement, et c'est un vrai bonheur pour nous que le propriétaire n'ait pas voulu la vendre.

Nous sommes ici fort occupées à acheter une belle maison, bien située, dans la rue Royale, qui est le plus bel endroit du faubourg ; elle est proche de Saint-François. Recommandez mon fils, cette affaire à Notre-Seigneur.

Je suis beaucoup mieux, j'ai pensé dire tout-à-fait bien ; car lorsque je n'ai que mes infirmités ordinaires, c'est une grande santé pour moi. Je prie Dieu de vous en donner une très-parfaite, et de vous conserver aussi longtemps que le désire

Votre servante,

THERÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Sainte Thérèse parle souvent dans le livre de ses fondations de Dom Antoine Gaiant ; c'était un gentilhomme d'Alve, qui avait été fort engagé dans les vanités du monde, mais qui touché de Dieu se consacra à son service, et en quelque sorte à celui de la Sainte, à qui il a rendu mille bons offices. Il eut le bonheur de l'accompagner à Ségovie, l'an 1574, lorsqu'elle y fit un établissement de carmélites. La maison où elles étaient logées n'étant que d'emprunt, il se chargea fort obligeamment d'en acheter une ; ce qui fit que la Sainte partit aussitôt pour Salamanque, d'où elle lui écrivit cette lettre.

LETTRE LXXVIII.

AU RÉVÉREND PÈRE DOMINIQUE BAGNEZ, DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE, ET L'UN DE SES DIRECTEURS.

Le capital de cette lettre roule sur l'entrée en religion d'une demoiselle de grande qualité, qui faisait beaucoup d'éclat dans le monde.

1574. Février. — La grâce du Saint-Esprit vous accompagne sans cesse, mon révérend père.

Je suis dans le dernier étonnement que votre révérence n'ait pas reçu une grande lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire, et que j'envoyai par le courrier de Médine, étant actuellement assez mal ; par laquelle je vous rendais un compte exact des fautes que j'ai commises, et du peu de bien que j'ai fait. Que j'aurais de joie d'être en état de vous écrire à présent une pareille lettre ! Mais je ne le saurais, car je commence à sentir un petit frisson de fièvre quarte, qui n'était pas venu dans les deux derniers accès que j'ai eus, ce qui les rendit bien moins violents qu'à l'ordinaire. Si mes grandes douleurs ne reviennent point, je compterai le reste pour moins que rien. J'ai aussi aujourd'hui quantité de lettres à écrire, qui m'ôteront la liberté de m'entretenir avec vous aussi longtemps que je le souhaiterais.

Je rends cependant mille grâces à l'auteur de tous les biens des fruits merveilleux de vos prédications, dont on m'apprend souvent des nouvelles. Que j'envie votre bonheur, mon père, d'avoir été destiné de Dieu pour annoncer sa parole avec tant de succès ! Comme vous êtes à pré-

sent supérieur des carmélites de Valladolid, je me consume du désir d'y aller séjourner. Mais je m'égare dans mes pensées, et ne sais ce que je dis : car avez-vous cessé d'être mon supérieur ? Ce me serait néanmoins une vraie consolation d'être à portée de vous entretenir souvent. Mais quand je considère que je ne suis pas digne d'un tel bonheur, et que je ne mérite que des peines et des châtimens, je loue Dieu de la bonté qu'il a de ne me les point épargner.

L'entrée en religion de la princesse d'Ebulie est digne de compassion ; mais celle de notre petit ange est admirable, et peut être d'autant plus utile à beaucoup de personnes, qu'on y formera plus d'oppositions. De ma part je n'y trouve nul inconvénient : le pis qui puisse arriver, c'est qu'on la fasse sortir des carmélites à main forte. Si Dieu le permet, il en tirera sa gloire par quelqu'autre avantage, tel qu'est celui d'exciter, par un si bel exemple, des filles de qualité, qui se seraient perdues dans le monde, à venir prendre sa place dans la religion.

Les jugemens de Dieu sont si profonds et si impénétrables, que lorsque ces personnes illustres, qui par le rang qu'elles tiennent dans le monde, courent toujours un péril extrême de leur salut, désirent de se donner entièrement à Dieu, il ne faut pas craindre de les recevoir, et de s'exposer par là aux persécutions qui en reviennent, et qui ne sont rien en comparaison d'un si grand bien. Je m'imagine que ce qui chagrine le plus cette jeune demoiselle, ce sont les moyens violents qu'on a pris pour l'enlever des carmélites, quoiqu'ils ne soient au fond que de bienséance, et pour donner quelque consolation à sa famille.

Pour les trente jours de délai, il est visible qu'ils ne serviront de rien, ayant fait la démarche qu'elle a faite : quand même elle s'en repentirait, elle ne se déclarerait pas sûrement un mois après. Cependant, s'il ne faut que cela pour les apaiser tous, et pour justifier notre conduite, j'y consens volontiers, quelque persuadée que je sois que ce retardement sera infiniment sensible à cette charmante enfant. Je prie Dieu d'affermir sa vocation, d'être toujours avec elle, et de la combler de plus en plus de ses bénédictions. Ne doutons point que quittant avec tant de courage et de générosité de si grandes richesses pour l'amour de son céleste époux, il ne l'en récompense avec profusion ; puisque nous autres qui ne quittons presque rien, ne laissons pas de recevoir mille bienfaits de son immense libéralité.

J'ai une vraie joie, mon révérend père, que vous soyez sur les lieux pour donner conseil à la mère prieure, et pour la consoler dans la persécution qu'elle a à soutenir. Béni soit celui qui a si bien disposé les choses : j'espère de sa bonté qu'il les fera tourner à sa plus grande gloire.

Les carmélites de Pastranne sont dans une captivité insoutenable, depuis même que la princesse d'Ebulie est retournée dans son palais. Croiriez-vous que le prieur d'Atocha, qui était allé exprès pour leur parler, n'osa jamais approcher de leur grille, de peur de lui déplaire ?

car elle est également brouillée avec les religieux. Je ne vois nulle raison de souffrir plus longtemps un tel esclavage.

Madame Béatrix se porte bien : il me vint dans l'esprit vendredi dernier, qu'elle fera un jour de grandes choses pour Dieu. Je n'ai plus besoin qu'elle fasse rien pour moi. L'amour de Dieu souffre tout : sans lui il y a longtemps que cette affaire serait réglée. Je le supplie de vous conserver, et de vous rendre un aussi grand saint que le désire celle qui est pleine de respect et de vénération, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrit cette lettre à Salamanque l'an 1574, sur le point, si je ne me trompe, de partir pour Ségovie. Ce fut par conséquent dans le mois de février, puisqu'elle arriva à Ségovie le 18 mars, et qu'elle avait pris sa route par Alve et Avila, ce qui faisait un voyage de 40 lieues communes de France; outre le séjour qu'elle ne put se dispenser de faire dans ces deux maisons, où elle prit quelques religieuses pour sa nouvelle fondation. Voyez l'Hist. gén. de l'ordre, 2^e part., liv. 2, chap. 5.

Le révérend père Dominique Bagnez, de l'ordre de Saint-Dominique, son directeur, à qui cette lettre est adressée, comme la troisième, était pour lors régent du célèbre collège de Saint-Grégoire, de Valladolid.

Pour entendre ce qu'elle dit de la jeune demoiselle qui aspirait à être carmélite, il est à propos de raconter ici en abrégé l'histoire de cet événement.

Mademoiselle Casile de Padille, fille et unique héritière des plus puissants seigneurs de la Castille, n'avait que douze ans, lorsqu'éclairée d'une lumière céleste, elle prit le parti d'abandonner ses grands biens, pour se consacrer à Jésus-Christ dans le couvent des carmélites réformées de Valladolid. Le fait est rapporté par sainte Thérèse aux chapitres dix et onze de ses Fondations, de l'édition de Madrid, en 1661. Elle y raconte que cette demoiselle étant devenue maîtresse de tous les biens de sa famille, par la mort de monsieur son père et l'entrée en religion de tous ses frères, elle fut accordée en mariage à un de ses oncles, frère de monsieur son père, qui mit tous ses soins pour plaire à cette aimable nièce. Mais Dieu, jaloux de ce jeune cœur, fit servir tant de grandeurs et de délices à la détacher d'elle-même et de la vanité : il lui fit connaître l'inconstance de tout ce que le monde a de plus éblouissant; des amertumes se répandirent sur ses plaisirs les plus doux, et peu à peu l'en dégoûtèrent entièrement; elle s'aperçut que les complaisances de son futur époux refroidissaient insensiblement sa piété; enfin elle craignit que l'amour de l'homme n'étouffât dans son cœur l'amour divin. Plongée dans une mer de tristesse, elle eut recours par de ferventes prières à la protection de Dieu, et ses prières ne furent pas vaines : après tant d'agitations et de combats, elle se sentit déterminée à suivre les beaux exemples que messieurs ses frères lui avaient donnés.

Ainsi résolue, une occasion comme amenée par le hasard se présente d'entrer avec madame sa mère dans le monastère des carmélites réformées de Valladolid : elle y entre, et dès qu'elle en voit la porte fermée, elle déclare avec une fermeté étonnante qu'elle n'en sortira de ses jours. Cette vertueuse dame, qui possédait éminemment l'esprit du christianisme, et qui ne désirait rien tant que de consacrer tous ses enfants au service de Dieu, fut ravie dans son cœur du choix que faisait sa fille, aimant beaucoup mieux que ses biens si considérables passassent dans une autre famille, que de voir quelqu'un de ses enfants rester dans le monde exposé à mille périls de son salut : et c'est sur cela que sainte Thérèse s'écrie : « O Seigneur ! quelle plus grande grâce pouvez-vous nous faire, que de nous donner de tels parents, qui aiment leurs enfants d'un amour si solide et si parfait ! » Cependant de peur d'être soupçonnée par ses proches d'avoir inspiré à sa fille ce dessein, elle dissimula sa joie. Ils ne tardèrent pas à éclater : bientôt ils persécutèrent les carmélites pour les obliger, ou à leur rendre cette illustre postulante, ou du moins à en différer de trente jours la prise d'habit. Dans cet embarras elles consultèrent le père Dominique Bagnez pour lors leur confesseur, aussi bien que celui de la Sainte, qui trouva à propos qu'elles accordassent les trente jours de délai, et qui écrivit aussitôt à la Sainte pour lui faire agréer ce retardement. Ainsi cette lettre n'est qu'une réponse qu'elle lui fait, et par laquelle elle approuve le conseil qu'il a donné. Le délai fut donc accordé; mais il ne servit

qu'à augmenter l'ardeur de la jeune postulante, et à la faire triompher plus glorieusement : elle prit l'habit et fit profession.

Il n'en fut pas ainsi de la démarche de la princesse d'Ebulie. Cette dame, fondatrice des carmélites de Pastrane, touchée vivement de la mort du prince Ruy Gomez son mari, se couvrit à l'instant de l'habit des carmélites, abandonna son palais, et se retira dans son monastère de Pastrane, résolue de s'y faire religieuse, et d'y passer le reste de ses jours dans la pénitence et dans l'observance de la règle. Mais comme elle s'imagina, par une illusion que sainte Thérèse jugeait avec raison digne de pitié, pouvoir conserver dans cet état si abaissé les grands airs de distinction que lui donnait sa naissance, et qu'elle entreprit d'allier deux choses aussi inalliables que l'humilité du cloître et le faste orgueilleux de la grandeur mondaine, sainte Thérèse fut contrainte d'abandonner ce monastère, et de faire passer les religieuses qui y étaient dans celui de Ségovie, afin qu'elles pussent dans la paix des enfants de Dieu s'acquitter des devoirs de leur sainte vocation, dont elles étaient perpétuellement détournées. Cette translation se fit l'an 1574, et c'est à cette affaire que la Sainte fait allusion vers la fin de cette lettre.

LETTRE LXXIX.

A MONSIEUR JACQUES ORTIS, BOURGEOIS DE TOLÈDE.

TROISIÈME.

La Sainte le comble d'honnêtetés, et lui parle d'une affaire qu'elle remet avec confiance entre les mains de la justice.

1575, 26 nov. ou 26 déc. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Je loue Dieu de la santé qu'il vous donne et à toute votre famille ; et je désire avec ardeur le rétablissement de monsieur Alonso Ramirès que j'aime tendrement en Notre-Seigneur. Je ne cesse donc point de faire des vœux au ciel et pour lui et pour vous, et de faire souvenir nos sœurs de ne vous point oublier l'un et l'autre dans leurs prières. Permettez-moi, s'il vous plaît, de présenter ici mes respects à monsieur et à madame Ramirès, de les prier de recevoir cette lettre comme adressée à eux-mêmes, et d'être persuadés que, quelque part où la Providence me conduise, ils trouveront toujours en moi une personne extrêmement dévouée à leur service.

Les nouvelles que la prieure de Tolède m'apprend de votre famille, et la multitude d'affaires dont je suis souvent accablée, sont cause que je ne vous écris pas, monsieur, aussi souvent que je le souhaiterais. Ma santé cependant a toujours été assez bonne, grâce à Dieu, quoique je me plaise bien moins dans l'Andalousie que dans la Castille : l'humeur des Andaloux ne m'accommode pas comme celle des Castillans.

J'ai parlé, monsieur, de notre affaire au père provincial : il m'a dit qu'il fallait être sur les lieux pour la pouvoir terminer, et qu'il ne pouvait s'y rendre à présent parce que monsieur son frère est tombé dangereusement malade. J'ai communiqué depuis peu cette même affaire à plusieurs autres personnes, qui conviennent toutes qu'il serait bien dur de la conclure de la manière et avec les conditions que vous proposez. C'est pourquoi, monsieur, s'il y a à Tolède quelque tribunal où elle puisse être jugée, et qu'il y ait du danger à différer davantage, vous

feriez fort bien de la faire juger ; car, pour ce qui est du crédit, j'en ai fort peu à la cour, surtout en fait d'intérêts. Ainsi je suis sûre que je ne vous rendrais nul service, quand même je la solliciterais de toutes mes forces, et de tout mon pouvoir, qui est très-mince. Je prie Dieu d'avoir égard à notre nécessité, et au besoin que nous avons de ne perdre pas notre cause, qui n'est pas pour nous d'une petite importance.

Je vous plains, monsieur, d'avoir cette affaire à solliciter : ce vous sera un surcroît de chagrin, accablé que vous êtes de tant d'autres occupations. Je prie Dieu de vous conserver, de vous soutenir sans cesse de sa main, et de vous combler d'autant de grâces que vous en souhaitez

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 26.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrit cette lettre à Séville, l'an 1575. Rien n'y est remarquable que la douceur charmante avec laquelle elle traite en toute occasion un homme qui ne cessait point d'en user mal envers elle. Quant à ce qu'elle dit qu'elle se plaisait davantage dans la Castille que dans l'Andalousie, il ne faut pas croire qu'elle manquât d'estime pour cette illustre province, la plus célèbre de l'Espagne, après l'éloge qu'elle en fait dans sa treizième lettre : mais c'est qu'elle avait plus d'amour pour la Castille, sa patrie.

Cette lettre doit être du 26 novembre ou du 26 décembre, puisqu'il y est fait mention d'un entretien que la Sainte eut à Séville avec le père provincial, qui n'y arriva qu'après le 11 novembre. Voy. l'Hist. gén. de l'ordre, 2^e part., l. 5, ch. 1.

L'historien de l'ordre nous apprend (part. 1, liv. 3, ch. 24) que, quoique au commencement de la fondation à Tolède, faite en 1569, les religieuses parussent fort satisfaites d'y avoir une église très-fréquentée, desservie par nombre de chapelains, et où il se disait chaque jours beaucoup de messes, l'expérience leur y fit trouver beaucoup d'inconvénients, tant à cause de la communication inévitable avec ces chapelains, que parce que les services solennels et les fêtes particulières qui s'y célébraient souvent les éloignaient de leurs exercices ordinaires. Ce qui les détermina, quatorze ans après, à céder cette église et leur maison aux héritiers d'Alphonse Ramirès et de Diégo Ortis, et à s'établir d'abord dans un autre endroit de la ville, et, en 1608, dans un lieu encore plus convenable.

LETTRE LXXX.

A MADAME JEANNE D'AHUMADE, SA SOEUR.

La Sainte lui rend compte de sa maladie ; lui parle de quelques affaires, et lui fait des amitiés.

1576, 4 février. — Jésus soit toujours avec vous, ma chère sœur.

J'ai si peu de santé depuis que je suis ici, que, de peur de vous affliger en vous l'apprenant, j'ai mieux aimé me priver de la consolation de vous écrire. La fièvre me prit un peu devant Noël, avec un fort grand mal de gorge, qui m'obligea de me faire saigner deux fois et de me purger ensuite. Cette fièvre s'est changée en quarte quelques jours avant la fête des Rois. Elle n'est cependant pas accompagnée de cet étrange dégoût que j'avais auparavant. Ainsi je puis, les jours que je n'ai pas la fièvre, manger et aller au chœur et au réfectoire avec les autres. Ce changement en mieux m'est arrivé depuis que nous avons

changé de maison. Ainsi je ne puis ne pas concevoir beaucoup d'espérance que Dieu achèvera ce qu'il a commencé, et ne permettra pas que ma maladie soit fort longue. Je ne garde jamais le lit de jour, parce que la fièvre vient la nuit ; le frisson me prend à deux heures , mais il n'est pas violent.

Outre la maladie dont je vous parle, ma chère sœur, je suis accablée de tant d'autres maux et de tant de diverses occupations, que je ne sais comment j'y puis résister. L'occupation qui me fatigue le plus , c'est d'écrire des lettres, qui sont en très-grand nombre : j'ai écrit depuis peu quatre fois aux Indes, parce que l'armée qui y va doit bientôt s'embarquer. Est-il donc possible, ma chère sœur, que vous songiez si peu à moi dans l'état où je suis ?

J'attendais tous les jours monsieur votre mari, qu'on disait être sur le point d'armer : je désirais qu'il fit un voyage à Madrid, pour pouvoir envoyer à mon frère ce qu'il a prié qu'on lui fit tenir. Peut-être n'est-il plus temps, car les vaisseaux étaient près de mettre à la voile. Que peut-on penser d'une telle conduite ? Il semble qu'on voudrait que toutes choses se fissent sans se remuer. Comme cela est impossible, on ne peut éviter d'en être extrêmement blâmé.

On m'a écrit, ma chère sœur, que monsieur votre mari et Dom Grégoire d'Ovallé font tous leurs efforts pour empêcher qu'on ne donne une petite rue à notre monastère d'Alve : j'ai d'autant plus de peine à le croire, que je serais très-fâchée qu'on commençât cet établissement par des contestations. Il siérait bien mal à ces messieurs d'en avoir avec des religieuses, et ils n'y auraient guère d'honneur, quelques sujets qu'ils prétendissent que nos sœurs leur en eussent donnés, surtout parce que cela me regarde, et que je puis répondre que les carmélites n'ont jamais eu dessein de leur donner le moindre déplaisir. S'il y a sujet de craindre, c'est pour elles ; car leur trop grande simplicité est capable de leur faire bien du tort. Vous m'obligerez de me faire savoir en quel état est cette affaire ; je me flatte que les nouvelles qu'on m'en a apprises sont fausses, et que tout ira bien.

J'ose aussi me flatter que ma maladie n'aura pas de mauvaises suites. Ainsi ne vous en affligez point, ma chère sœur. Quoiqu'elle me tourmente un peu, elle ne m'ôte pas la liberté de m'acquitter de la plupart de mes obligations ; et je la compte pour moins que rien en comparaison de votre absence, qui m'est tellement sensible, qu'il me semble, lorsque vous n'êtes point où je suis, qu'il n'y a personne, et que j'y suis comme dans un désert. J'aurais un vrai besoin que vous me fissiez tenir quelqu'argent : le monastère où je suis est si pauvre, qu'il ne peut me donner que du pain. Faites-moi le plaisir de me l'envoyer le plus tôt que vous pourrez, et d'assurer vos messieurs de mes très-humbles respects.

J'ai appris que dom Grégoire se porte mieux : je prie Dieu de le conserver, et ma chère Béatrix aussi que j'aime tendrement, et que je

serais ravie d'avoir avec moi. Mon frère dom Augustin d'Ahumade est avec le vice-roi, à ce que m'a mandé monsieur Garoia. Mon frère dom Laurent de Cépède a marié très-avantageusement deux de ses nièces : il a voulu les établir avant son départ. Je ne vous en dirai pas davantage, car je suis fort fatiguée, et il est minuit. Toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Il était hier Saint-Blaise, et avant-hier la fête de la sainte Vierge.

REMARQUES.

Il paraît par cette lettre que la Sainte l'écrivit à Séville, le 4 février 1576, au retour des Indes de dom Laurent de Cépède, son frère; lequel, avant que de se rendre à Séville, passa par Madrid, où il maria deux de ses nièces, apparemment orphelines.

La Sainte y marque à madame sa sœur que le monastère où elle demeure est si pauvre, qu'il ne peut lui donner que du pain; et c'est aussi ce que nos chroniques nous apprennent; car nous y trouvons que dans les commencements de cette fondation la nécessité des religieuses y était telle, qu'elles n'avaient pour lit que le plancher, pour couvertures que leurs habits, et pour nourriture que le pain que le père Ambroise Marian de Saint-Benoît avait soin de leur procurer.

LETTRE LXXXI.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE S.-JOSEPH, PRIEURE DU MONASTÈRE DE SÉVILLE.

PREMIÈRE.

La Sainte lui fait de tendres amitiés, et lui parle de la réception de quelques filles.

18 juin 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Vous me rendez justice d'être touchée de mon absence, car je sens la vôtre avec tant de vivacité, que je ne connais point de termes qui puissent l'exprimer. Plaise au Seigneur d'agréer la violence que je me fais, lorsque je suis contrainte de me séparer de mes filles qui me sont toutes très-chères.

Je vous souhaite, ma chère mère, et à votre communauté une santé parfaite : la mienne est assez bonne, grâces à Dieu. Je n'ai pas le loisir de m'entretenir longtemps avec vous, devant partir plus tôt que je ne pensais, à cause qu'il est dimanche la fête de S.-Jean. Je ne doute pas que vous n'ayez reçu à l'heure qu'il est toutes les lettres que nous vous avons adressées par les rouliers : celle-ci vous sera rendue encore plus exactement, car c'est le P. Grégoire qui en est porteur.

Je songe, ma chère fille, perpétuellement à vous et aux moyens de vous exempter de payer cette année la rente que vous devez; je me flatte que l'année prochaine la Providence y pourvoira, en vous envoyant quelque postulante qui vous aidera à vous en acquitter.

La sœur de Saint-Ange a une sœur d'un mérite rare, qui veut être religieuse; la mère prieure de cette maison en est charmée, elle l'estime beaucoup plus que la sœur de Saint-Ange, qui fera ici profession dans le mois d'août. On dit que la dot de cette postulante ne sera, comme celle de sa sœur, que de trois cents ducats. Quelque peu considérable

qu'elle soit, elle ne laisserait pas de vous aider à vous tirer d'affaire. De plus, c'est que si cette demoiselle est aussi accomplie, et a autant de mérite que la renommée le publie, quand même elle n'aurait pas un sou, il ne faudrait pas laisser de la recevoir : le seul défaut que je lui trouve, c'est qu'elle est bien jeune, car elle n'a que quatorze ans. Ainsi je ne pense pas qu'on doive se presser si fort de la faire entrer ; à moins, encore une fois, que vous n'ayez point d'autre ressource pour vous tirer de l'étrange embarras où vous met ce paiement. Ne faites rien cependant sans consulter le père provincial.

Il me paraît qu'il serait à propos pour mille raisons de prier ce père d'ordonner qu'on fasse faire profession à la sœur Béatrix ; c'est l'unique moyen de faire cesser toutes ses tentations, qui autrement ne finiraient jamais. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés, à madame sa mère, et à toutes nos bonnes amies lorsque vous les verrez. Je salue la mère supérieure et toutes nos chères sœurs, surtout mon infirmière. Dieu veuille vous conserver, et vous rendre une très-grande sainte.

Mon frère vous écrivit il y a quelques jours ; il est plus équitable que sa fille Thérèse, qui ne peut aimer que vous et votre communauté dont elle est enchantée. Comme la mère prieure de cette maison vous écrit, et que le P. Grégoire porteur de cette lettre pourra suppléer à tout ce que j'aurai oublié, je ne vous en dirai pas davantage : je vous supplie seulement de m'écrire à Tolède, et de me procurer des lettres du père provincial, au cas que vous le puissiez ; sinon, mandez-moi d'une manière bien étendue tout ce que vous apprendrez de lui ; il me paraît qu'il y a bien du temps que je n'ai appris de ses nouvelles. Je suis, ma révérende mère, avec le plus tendre attachement, toute à vous.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'était hier la fête de la très-sainte Trinité, 1576.

Je me suis informée de la postulante, il n'y faut pas penser à présent.

REMARQUES.

Le mérite de la révérende mère Marie de Saint-Joseph, à qui sainte Thérèse écrivit cette lettre à son arrivée à Malagon, l'an 1576, est si connu dans l'ordre, qu'il serait inutile de faire ici son éloge. Il suffit de dire qu'elle a soutenu avec une fermeté et une constance invincible, lorsqu'elle était prieure de Séville, des persécutions et des humiliations qui ne peuvent s'exprimer, et que sainte Thérèse la chérissait avec une tendresse dont elle ne cessait jamais de lui donner des marques. Elle était native de Molina, dans le royaume d'Aragon, et professe du couvent de Malagon.

La fête de la Sainte-Trinité tomba, en 1576, le 17 juin. Le conseil de la Sainte, par rapport à la sœur Béatrix, fut suivi, et le succès en fut heureux. Trois jours avant que cette sœur fit profession, toutes ses tentations se dissipèrent, une céleste joie s'empara de son cœur, et peu après, sa mère, devenue veuve, suivit son généreux exemple. Sainte Thérèse parle fort au long et avec grand éloge de cette sœur Béatrix, au chapitre 25 du livre de ses Fondations ; et l'historien de l'ordre, qui dit l'avoir connue très-particulièrement (Hist. gén., part. 2, liv. 2, chap. 16), en fait le plus beau portrait pour la sainteté.

LETTRE LXXXII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE S.-JOSEPH.

SECONDE.

La Sainte exhorte quelques-unes de ses filles à la simplicité dans les lettres ; et marque que l'affaire de Madrid est rompue, et que les affaires de l'ordre seront désormais portées au président du conseil royal.

11 juillet 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Vous ne vous plaindrez pas que je vous oublie et que je vous écris rarement, car cette lettre, si je ne me mécompte pas, doit vous être rendue plus tôt que celle que je vous écrivis il y a quelques jours. Comme je ne sais si j'irerai longtemps à Tolède, j'ai prié mon frère, qui partit d'ici avant-hier, d'emmener Thérèse avec lui : je ne puis me résoudre à me charger d'un enfant dans des voyages tels que celui que je prévois qu'on m'ordonnera de faire. Je me porte assez bien, Dieu merci ; je n'entends plus ce grand bruit que j'entendais dans ma tête, et je me trouve entièrement délassée de la fatigue d'un si pénible voyage

Quoique j'aime extrêmement mon frère, et que je sois bien aise de l'avoir pour m'accompagner dans toutes mes courses, j'ai néanmoins de la peine qu'il soit si longtemps hors de chez lui : ainsi j'aime encore mieux qu'il s'y en retourne. Je doute fort que mon séjour ici soit bien long, ayant ordre de remédier aux besoins de notre monastère de Malagon, à quoi je songe perpétuellement.

J'ai un vrai chagrin, ma chère fille, de votre indisposition, et de ce que vous vous êtes purgée si à contre-temps. Le Seigneur vous fasse bientôt jouir d'une parfaite santé ; je l'en supplie de tout mon cœur. N'oubliez pas, s'il vous plaît, de m'en dire des nouvelles, et de faire mes amitiés à mes chères filles : dites-leur, je vous prie, que j'ai reçu leurs lettres avec bien du plaisir ; j'ai déjà fait réponse à quelques-unes ; à l'heure qu'il est je m'en vais écrire à ma chère Gabrielle et à la sœur de Saint-François qu'elles exagèrent toutes deux un peu trop, et que je souhaite qu'elles gardent en toutes choses une exacte vérité.

Je les prierai aussi que ce que l'une d'elles m'aura mandé, une autre ne me le mande pas ; trois de nos sœurs m'ont rapporté l'une après l'autre ce qui s'est passé à la Fête-Dieu. Leurs lettres cependant ne m'ennuient jamais ; au contraire, je les lis toujours avec une joie nouvelle ; mais cette répétition est inutile.

Assurez, je vous prie, de mes respects monsieur Garcie Alvarez votre confesseur, et remerciez-le de ma part du soin qu'il a de vous obliger, et de ce qu'il est cause que la Fête-Dieu a été célébrée avec tant de pompe et de magnificence. Plaise à Dieu de l'en récompenser. Il y a

fort peu que je lui ai écrit : c'était au sujet de l'accommodement des droits de votre maison. Mon frère a de cet accommodement une joie qui n'est pas croyable : il est étonnant à quel point il vous aime, et avec quelle adresse il a su m'inspirer le même amour et le même zèle pour tout ce qui vous regarde. Je suis bien aise qu'il vous ait envoyé des livres, et que mon saint prieur ait tant soin de vous : le Seigneur ne manquera pas de lui en tenir compte ; je l'en supplie ardemment.

Je voudrais, ma chère mère, que vous me mandassiez ce que font ces pauvres religieux : plaise à Dieu qu'on ait réussi en ce qui les regarde. N'oubliez pas dans vos prières le père provincial qui est accablé d'affaires. Saluez aussi de ma part les PP. Antoine de Jésus et Ambroise Marian, et dites-leur, s'il vous plaît, que je vais travailler à acquérir le degré de perfection où ils sont parvenus, de ne plus écrire. Témoinnez aussi au P. Marian que le P. Balthazar est présentement tout à fait de nos amis. Le P. Dias arriva hier de Madrid. On ne songe plus à faire un établissement dans cette ville-là. Le roi a ordonné au père provincial de s'adresser pour toutes les affaires de l'ordre au président du conseil royal, et à monsieur de Quiroga : Dieu veuille que ce conseil nous soit favorable ! Ne manquez pas aussi, ma chère fille, de prier Dieu pour notre révérendissime père général, qui s'est cassé la jambe en tombant de sa mule : son grand âge me fait craindre beaucoup pour lui. Mes amitiés, je vous prie, à toutes nos amies lorsque vous les verrez. Ne négligez pas, je vous en conjure, de faire tout ce que vous trouverez écrit dans le papier que je vous envoie, et croyez qu'on ne peut vous souhaiter plus de grâces et de sainteté que vous en souhaitez, ma révérende mère, celle qui est pleine de tendresse et d'affection pour vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 11 juillet.

AVERTISSEMENT DE LA MÈRE DE MAUPEOU.

Cette lettre a été écrite à Tolède, l'an 1576. Le P. Pierre de l'Annonciation, si fécond en remarques, n'en a fait aucune sur cette lettre, et sur dix ou douze autres.

Le saint prieur dont il est ici parlé, et dont la Sainte fera encore mention dans beaucoup de lettres, était dom prieur de la Chartreuse de Séville, dite des Grottes, qui rendit à la Sainte et à ses filles, pour leur établissement et leur soutien à Séville, de grands services, avec une charité et un zèle qui ne se démentirent jamais. Il était de la famille des Pantojas d'Avila. Voyez le livre des Fondations, chap. 24, et l'Hist. gén. de l'Ordre, 2 part., liv. 2, chap. 15.

Le P. Antoine de Jésus, dont elle vient de parler, est le premier profès de sa réforme avec le B. H. Jean de-la-Croix. Il s'appelait Antoine d'Hérédie, et était prieur des carmes d'Avila, lorsqu'en 1565 il donna, conjointement avec le père Garcia de Tolède de l'ordre de Saint-Dominique, une décision sur le vœu que sainte Thérèse avait fait cinq ans auparavant de faire toujours ce qu'elle croirait le plus agréable à Dieu. En 1567 il procura, avec le P. Alvarez, jésuite, et le P. Bannez, dominicain, la fondation des carmélites réformées à Médine, et sur la fin de l'année il déclara à la Sainte la résolution où il était d'embrasser sa réforme, résolution qu'elle combattit, ne croyant pas que pour le commencement d'un tel ouvrage il eût assez d'esprit et de force ; quoique le roi Philippe II, instruit de son mérite par la voix publique, lui eût écrit de se tenir prêt à le servir dans le dessein où il était de travailler à la réformation. L'année suivante il établit le premier couvent des carmes déchaussés à Durvelle, avec le B. H. Jean de-la-Croix, et prit le nom d'Antoine de

Jésus. En 1569 il fut chargé par la Sainte de prendre possession du couvent de Pastrane, et y établit une ferveur admirable. Le reste de sa vie est décrit dans l'Histoire générale de l'ordre : ce que nous en avons rapporté suffit pour le faire connaître.

Quant au père Ambroise Marian de Saint-Benoît, dont la Sainte parle aussi en passant dans cette lettre et dans quelques autres, nous donnerons le précis de son histoire dans les remarques sur la lettre 110, qui lui est adressée.

LETTRE LXXXIII.

AU ROI D'ESPAGNE PHILIPPE II.

La Sainte écrit au roi sur les affaires de son ordre, pour lequel elle lui demande sa protection.

19 juillet 1576. — Je souhaite avec ardeur que la grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre majesté.

Sire,

Lorsque je recommandais à Dieu dans l'amertume de mon âme les affaires de notre saint ordre, et que je considérais en particulier le péril visible dont notre réforme est menacée, si elle n'est puissamment soutenue de votre royale protection, il m'est venu dans l'esprit que votre majesté ne désapprouverait pas que je prisse la hardiesse de lui représenter très-humblement que, pour donner un fondement solide et inébranlable à ce nouvel institut, il serait nécessaire qu'elle eût la bonté d'ordonner qu'on fit une province séparée de carmes déchaussés, et qu'on leur donnât au plus tôt pour les gouverner un provincial à part, pris de leur corps.

Comme il y a quarante ans, sire, que j'ai le bonheur d'être carmélite, je connais clairement que le moyen que j'ai l'honneur de proposer à votre majesté, est le plus sûr et le plus prompt pour l'affermissement de notre réforme, et pour augmenter les heureux progrès dont le ciel a daigné la favoriser depuis ses commencements. Ainsi j'ose espérer de la piété éminente de votre majesté, qu'elle ne me refusera pas une grâce que je lui demande au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et au nom de la sainte Vierge sa mère, qui vous a choisi, sire, pour être l'appui et le protecteur d'une religion qui a la gloire de lui être consacrée d'une manière spéciale.

Je puis donc me flatter que votre majesté donnera ordre incessamment à cette séparation, qui nous est de la dernière importance, et que le démon s'efforce d'empêcher en faisant naître cent obstacles, et en faisant appréhender mille inconvénients d'une séparation qui promet la paix et le repos à tout l'ordre en général, et à notre réforme en particulier; repos qui consiste présentement à donner à cette réforme pour provincial le P. Jérôme Gratien de la Mère-de-Dieu, carme déchaussé. Il est d'un mérite distingué, quoiqu'il soit encore jeune; je crois que Dieu l'a destiné pour rendre de grands services à cet ordre naissant : je le connais fort, et j'ai souvent loué le Seigneur de l'avoir comblé avec tant de profusion de ses dons précieux, et de s'être servi de lui pour

faire des actions aussi utiles à sa gloire, que sont celles de travailler avec succès au salut d'une infinité de personnes.

Souffrez, sire, que je vous rende de très-humbles grâces de la faveur que votre majesté m'a faite, de me permettre de fonder un monastère de carmélites à Caravaque, et que je vous conjure très-respectueusement de me pardonner la liberté que je prends : je sens bien qu'elle est excessive ; mais ayant fait réflexion que Dieu écoute volontiers les pauvres, j'ai pensé que votre majesté, qui le représente, et qui tient sa place sur la terre, ne se rebuterait pas de mes importunités.

Je supplie le Monarque éternel de disposer le cœur de votre majesté à lui rendre un service qui lui doit être si agréable, et de l'en récompenser par une longue suite d'années d'où dépend le bonheur universel de la chrétienté, et l'accomplissement des vœux de celle qui est avec le plus profond respect, sire, de votre majesté,

L'indigne servante et sujette, THÉRÈSE DE JÉSUS, carmélilite.

C'est aujourd'hui le 19 juillet.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède l'an 1576. Cela paraît par le sujet qu'elle traite, et par ce qu'elle dit qu'elle avait quarante ans de religion ; car c'est précisément le nombre d'années qui s'est écoulé depuis 1536, qu'elle prit l'habit, jusqu'en 1576, qu'elle adressa cette lettre au roi Philippe II, lorsqu'après avoir achevé les fondations de Caravaque et de Séville, elle fut obligée de retourner dans la Castille par un ordre exprès du chapitre général des carmes mitigés, qui lui commandèrent de se retirer dans celui de ses monastères qu'elle voudrait, et de ne penser de ses jours à de nouveaux établissements.

La Sainte choisit le monastère de Tolède, d'où elle eut recours à la puissante protection du roi pour obtenir une province séparée, persuadée que de cette séparation dépendait absolument la tranquillité de ses enfants les carmes déchaussés. Ainsi elle propose à sa majesté trois choses dans cette lettre : la première, de faire une province séparée des carmes déchaussés ; la seconde, de leur donner un provincial pris de leur corps ; et la troisième, que le père Jérôme Gratien fût nommé à cette charge.

La Sainte eut toujours pour cet excellent homme une grande estime et une profonde vénération, depuis qu'elle eut connu son mérite et ses éminentes vertus par les fréquentes et intimes communications qu'ils eurent ensemble à Véas. Il était alors visiteur apostolique des carmes et mitigés et réformés de la province d'Andalousie, et des carmélites déchaussés d'Andalousie et de Castille.

Le roi accorda à notre Sainte tout ce qu'elle lui demandait dans une si juste requête ; et elle eut la joie de voir avant sa mort la séparation si désirée, et le père Jérôme Gratien élu provincial.

Tout cela se développera dans la suite des lettres.

LETTRE LXXXIV.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARJE DE SAINT-JOSEPH.

TROISIÈME.

Sa tendresse pour cette mère, sa joie de la prise d'habit d'une dame et de la profession de sa fille ; son éloignement des procès, son amour pour ses filles ; conseils par rapport au confesseur, et autres sujets.

9 août 1576. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Faites-moi la justice d'être persuadée que vos lettres ne m'ennuient jamais, et que je les reçois toutes avec une joie sans égale. Pour preuve de cette vérité, je vous dirai qu'après avoir lu votre dernière avec bien

du plaisir, je crus qu'il n'y en avait point d'autres; un moment après, je trouvai votre seconde lettre, qui ne me donna pas moins de joie que si je n'avais point lu la première. J'en fus surprise, ne croyant pas vous aimer avec tant de tendresse. Ne doutez donc point que vos lettres ne me soient très-agréables, et qu'elles ne me donnent bien de la consolation. Mettez cependant, s'il vous plaît, dans un papier séparé les choses importantes qui demandent réponse, afin que je ne perde pas de temps à les chercher dans une grande lettre.

A l'égard de vos postulantes, il me paraît, ma chère mère, que le père provincial (1) a déclaré que son intention était qu'on reçût la mère de la sœur Béatrix : j'en ai une vraie joie, persuadée qu'on ne saurait mieux faire que de lui donner l'habit. Donnez-le lui donc, à la bonne heure; et dites-lui de ma part que je serais ravie de pouvoir assister à cette cérémonie et de demeurer avec elle dans votre monastère. Vous devez à présent avoir reçu la lettre par laquelle je vous marquais de faire faire profession à sa fille. Je me charge d'en donner avis au père provincial. En attendant, chargez-vous, s'il vous plaît, d'embrasser cette sœur pour l'amour de moi, et de lui recommander de ne m'oublier pas dans ses prières le jour de la consommation de son sacrifice, c'est-à-dire, de sa profession.

Pour ce qui est des cousines de monsieur N., je ne sais si vous vous souvenez que l'une d'elles était si prodigieusement mélancolique, qu'elle en avait perdu l'esprit; je ne crois pas que ce soit mademoiselle Constance. Je n'ai point de nouvelles de sa nièce. Informez-vous, ma chère mère, de tout cela; et lorsque vous en serez parfaitement instruite, si vous les jugez appelées de Dieu à notre saint ordre, et que vous les vouliez recevoir, demandez-en permission au père provincial, qui est à Almadouard pour le chapitre qu'on doit y tenir. J'ai écrit à une autre de vos postulantes une lettre qui l'a sans doute effrayée; car elle ne m'a point fait de réponse.

J'ai un vrai chagrin que vous n'ayez pas terminé votre affaire avant la mort de la personne que vous savez : j'ignore cependant si d'un autre côté ce n'est point un bien pour vous. Quoi qu'il en soit, soyez persuadée de ce que je vais vous dire, et ne l'oubliez pas, s'il vous plaît : c'est qu'il vous sera toujours mille fois plus avantageux de vous accommoder que de plaider; non seulement parce que votre cause n'est pas bonne, au sentiment d'un des plus habiles hommes de la cour, mais aussi parce que rien ne sied plus mal à des religieuses que de plaider. Je vous conjure donc, ma chère mère, de n'y plus songer, et de n'oublier jamais cet avis que je vous donne.

Je ne puis exprimer avec quelle consolation et quel plaisir j'ai lu les lettres que nos sœurs m'ont écrites : elles sont toutes charmantes. Faites-leur, je vous prie, mes amitiés, et assurez-les que je ne manquerais pas d'y répondre exactement, si je pouvais me dispenser d'é-

(1) Le père Jérôme Gratiën.

crire à monsieur votre confesseur. Que j'ai de joie que vous en soyez si contente et qu'il soit de si belle humeur ! Je vous conseille cependant de bien prendre garde à ce que vous lui direz ; car il est si parfait, que je crains qu'il ne se scandalise de ce que vous croiriez le devoir édifier : d'ailleurs les gens de son pays ne sont pas naturellement fort francs et fort sincères.

Témoignez, je vous prie, à monseigneur l'évêque la joie que j'ai du rétablissement de sa santé, et les actions de grâces que j'en ai rendues à l'auteur de tous les biens. Faites-lui aussi mes respectueux complimens toutes les fois que vous aurez l'honneur de le voir, et ne vous mettez pas en peine si ce n'est pas aussi souvent que vous le souhaiteriez. Je ne me lasse pas de vous dire que les lettres de nos sœurs m'ont charmée ; chacune me rapportait quelque chose de particulier que je ne trouvais point dans les autres ; elles m'ont fort divertie.

Ma nièce Thérèse se porte bien ; nous sommes dans l'admiration de la sagesse qu'elle a fait paraître dans le voyage ; elle s'y est conduite comme une personne d'une vertu et d'une prudence consommée, n'ayant pas voulu coucher une seule nuit hors du monastère. Sans mentir, si vous avez eu bien de la peine à l'élever, elle vous fait à présent bien de l'honneur d'avoir si bien profité de vos saintes instructions. La reconnaissance qu'elle en a est très-grande ; elle ne cesse point de s'en louer à tout le monde et de parler de la bonne éducation que vous lui avez donnée. Son père n'en est pas moins charmé qu'elle. Il m'a écrit depuis peu une lettre assez plaisante que j'ai déchirée : il se porte assez bien, malgré ses regrets de n'être plus à Séville, et de ne pouvoir plus vous entretenir ; car il vous honore infiniment. Ne l'oubliez donc pas dans vos prières.

J'espère vous envoyer sous cette enveloppe quelques lettres de faveur auprès de monsieur l'assistant : si je ne puis les avoir assez tôt, je vous les enverrai par une autre voie aussi sûre. J'ai écrit aujourd'hui à Madrid pour tâcher d'obtenir du comte d'Olivarez qu'il écrive à la personne dont il s'agit. S'il nous accorde cette grâce, ce sera un grand bien pour nous, car son crédit ne nous peut être que très-avantageux. Plaise à Dieu qu'il ne nous le refuse pas.

Je suis si aise que votre maison soit fraîche, que la joie que j'en ai me fait souffrir de bon cœur le chaud excessif de celle où je suis. Comme on vous écrit de Malagon, je ne vous dirai rien des travaux que nos sœurs ont à soutenir et du peu de santé qu'elles ont. Je prie Dieu, ma révérende mère, de vous conserver, et de vous rendre toutes de grandes saintes. On ne peut être plus à vous que je suis.

THÉRÈSE DE JÉSUS

C'est aujourd'hui le 9 août 1576.

Je suis surprise, pour ne pas dire fâchée, que vous ne me disiez rien du P. Grégoire.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède. Remarquons au sujet de la demoiselle mélancolique dont elle parle, que dans tous ses ouvrages elle se déclare contre les filles de ce caractère, comme contre les fléaux du bon ordre et de la société. On peut voir entre autres endroits les chap. 7 et 8 du livre des Fondations.

LETTRE LXXXV.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE SAINT-JOSEPH.

QUATRIÈME.

La Sainte traite divers sujets détachés.

3 octob. 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Je suis surprise que vous ayez laissé partir le muletier sans le charger de quelques lettres. Ne savez-vous pas que nous souhaiterions d'apprendre tous les jours des nouvelles du père provincial, qui est auprès de vous ? J'envie, ma chère fille, le bonheur que vous avez de le posséder. Si donc vous voulez me consoler de son absence, vous ne devez perdre aucune occasion de me mander en quel état est sa santé, et tout ce qui se passe chez vous. Ce père m'écrit rarement, et ses lettres sont très-succinctes : mais, de quelque manière qu'il en use, ayez, s'il vous plaît, la bonté de m'écrire très-souvent ; je vous ai donné une voie sûre pour me faire tenir vos lettres.

J'ai lu avec bien du plaisir celle que le père Marian de S.-Benoît m'a apportée ; elle m'apprend, ma chère fille, que votre santé est rétablie, ce que je souhaitais passionnément, et que l'affaire touchant les droits de votre maison est enfin terminée. Mon frère, qui se porte bien, grâces à Dieu, est ravi lorsqu'on lui dit de vos nouvelles : je lui ai permis de vous écrire quelquefois. Comme vous prenez bien de l'intérêt à ce qui le regarde, je vous dirai qu'il a acheté depuis peu une terre dont on avait beaucoup parlé lorsqu'il était en ce pays : elle était située à une lieue et demie d'Avila ; elle a une grande prairie, une petite montagne et du blé ; elle ne lui coûte que quatorze mille ducats. Le contrat n'est pas encore passé. Il appréhende tellement les procès, qu'il prendra auparavant toutes les sûretés possibles. N'oubliez pas, ma chère fille, de prier Dieu pour lui et pour sa famille, car on parle déjà de marier ses enfants. Que j'aurais de joie qu'ils fussent de bons chrétiens, bien pleins de la crainte de Dieu !

J'ai eu bien du chagrin que vous ayez été privée du plaisir que vous vous faisiez de me retenir quelque temps auprès de vous, et d'avoir été privée moi-même de la joie que j'aurais eue d'y demeurer. J'ose me flatter que ma présence ne vous aurait pas été tout à fait inutile. Je comptais, ma chère fille, le père Bonaventure étant sur les lieux, que vous pourriez venir à bout d'avoir de bonnes eaux ; mais je vois bien qu'on ne lui permet pas de faire tout ce qu'il voudrait. Je prie Dieu de vous donner le moyen de payer votre maison : si elle était une fois payée, pour

peu d'argent que vous eussiez, vous viendriez bientôt à bout de faire le reste. En attendant, passez-vous de l'eau de vos puits : telle qu'elle est, nous donnerions ici bien de l'argent pour en avoir de pareille, car nous souffrons beaucoup, faute de bonne eau. Mandez-moi, je vous prie, comment le père Bonaventure se trouve de sa visite, et quel parti on prendra touchant le monastère qu'on a ruiné proche de Cordoue.

Ma santé est assez bonne, grâces à Dieu. La mère prieure de Malagon m'écrit qu'elle se porte mieux : son mal est si grand, que je fais peu de cas de ce mieux ; recommandez-la souvent à Notre-Seigneur. Que sa divine Majesté vous conserve, ma chère fille, et vous rende une grande sainte, et toutes nos sœurs aussi.

Vous verrez par cette lettre de la mère prieure de Caravaque l'état de leurs affaires. La lettre de la mère prieure de Véas m'a donné une vraie joie ; j'en étais en peine, car il y a longtemps qu'elle ne m'avait écrit. Leur postulante est entrée, et toutes choses vont assez bien. Priez Dieu pour le père provincial, et pour moi qui en ai un extrême besoin.

J'ai mis, ma chère fille, le port de ces lettres dans le paquet : ne soyez pas assez simple pour vous faire un point d'honneur de ne l'accepter pas ; ce port est fort gros, et je puis le payer. Ayez bien soin de votre santé pour l'amour de moi, et pour ne me pas faire mourir de chagrin, car je suis déjà assez touchée de la maladie de ma chère prieure de Malagon. Plaise à Dieu de la guérir promptement, et de vous conserver, ma révérende mère, pour ma consolation. Je suis toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'était hier la fête de S.-François.

Vous comprenez bien que je n'ai mis l'argent dans cette lettre que parce que c'est un roulier qui en est porteur : si c'était la poste, on risquerait de la faire perdre ; je vous en avertis, afin que vous ne le fassiez jamais. Le père Antoine de Jésus est ici.

REMARQUE.

La sainte écrivit cette lettre à Tolède l'an 1576.

LETTRE LXXXVI.

A DOM LAURENT DE CÉPÉDE, SON FRÈRE.

Elle lui écrit familièrement avec grâce et avec amitié, et lui donne d'excellents avis pour le gouvernement de sa famille.

1576, vers le mois d'octobre. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon cher frère.

Je ne puis exprimer combien les quinze derniers jours qui se sont passés sans recevoir de vos nouvelles m'ont paru longs. Dieu soit loué de vous avoir conservé en santé, et de ce que vos affaires sont si bien réglées ; car je ne vois rien à réformer dans ce que vous me marquez de votre maison, de vos meubles, et du service que vous avez acheté. Mais rien n'est plus plaisant que le maître des cérémonies, qui m'a fort di-

vertie : vous pouvez sûrement vous fier à elle ; c'est une bonne personne, fort sage et fort judicieuse. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés lorsque vous la verrez ; je lui suis redevable, de même qu'à dom François de Salcède.

Que j'ai de chagrin ; mon cher frère, de votre indispotion ! Il me paraît que c'est de bonne heure que le froid vous incommode. Pour moi je suis mieux, Dieu merci, que je n'ai été depuis plusieurs années : et pour vous rendre compte de tout, je vous dirai que j'ai une petite cellule fort jolie et fort retirée, dont la fenêtre regarde dans le jardin. Les visites ne m'importent pas beaucoup. Si les lettres que je ne puis me dispenser d'écrire, n'étaient pas en si grand nombre, et que vous fussiez ici, il ne me manquerait rien ; et je serais si à mon aise, qu'il serait impossible que je restasse longtemps dans cette situation ; car dès que je commence à goûter un peu le repos, il m'échappe à l'instant. Ma consolation dans votre absence est la santé que Dieu vous donne : je le prie de vous la conserver, et de vous récompenser de l'intérêt que vous avez la bonté de prendre à la mienne.

Je me fais un vrai plaisir de ce que notre éloignement vous donne du chagrin : j'ose espérer qu'il ne sera pas long, et que bientôt je sentirai comme vous le froid d'Avila. Je crains si peu le mal qu'il me doit faire, que je n'en retarderai pas mon départ d'un seul jour, persuadée que Dieu donne partout de la santé quand c'est son bon plaisir : outre que désirant cette santé beaucoup plus pour vous que pour moi, je ne puis appréhender une incommodité qui nous sera commune.

Je serais au reste très-fâchée, mon cher frère, que vous oubliassiez une chose que je veux vous marquer ici de peur qu'elle ne m'échappe : c'est que si vous n'avez dès à présent un très-grand soin de mes neveux, ils pourront bien avant qu'il soit peu fréquenter les gens les plus éventés et les moins rangés d'Avila. Si donc vous voulez prévenir un si grand mal, il est à propos de les envoyer au plutôt au collège des Jésuites. J'écris pour cela au père recteur, vous le verrez par la lettre que je vous adresse. Si dom François de Salcède et le maître d'Assa le jugent à propos, il faudra leur mettre des bonnets.

La fille de dom Rodriguez, de six enfans qu'elle a eus, n'a plus qu'un fils : elle le tient toujours au collège ; il est à présent à celui de Salamanque. Le fils de dom Diégo de l'Aigle y a aussi été élevé. L'éducation des jeunes gens est très-importante et très-difficile : à Dieu ne plaise que mes frères négligent de telle sorte celle de leurs enfans, qu'ils deviennent vicieux et libertins !

Vous ne pouvez, mon cher frère, entretenir longtemps et souvent le maître d'Assa et dom François de Salcède, si vous ne vous donnez la peine d'aller chez eux : vous savez que ces communications doivent être secrètes. Souvenez-vous surtout au nom de Dieu que je vous ai conseillé de n'arrêter pas sitôt un confesseur, et de n'avoir dans votre maison que le moins de domestiques que vous pourrez. Croyez-moi, il

vaut beaucoup mieux en augmenter le nombre, que d'être forcé de le diminuer. N'oubliez pas non plus de mortifier cette inclination naturelle qui vous porte sans cesse au faste et à l'éclat. Encore une fois n'écoutez pas, s'il vous plaît, ce qu'on vous dira pour vous exciter à faire une grosse dépense; mais consultez sur cela même les deux personnes dont je viens de vous parler; et, dans les occasions plus importantes, joignez-y le père Munos, jésuite. Considérez souvent qu'on s'abîme presque sans y penser, et qu'il vaut bien mieux selon Dieu et selon le monde ne pas faire toute la dépense qu'on souhaiterait de faire, et avoir de quoi donner l'aumône : cela sera sans comparaison plus avantageux à vous et à vos enfants. Je suis avec bien du respect,

Votre servante,

THERÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Dom Laurent de Cépède, à qui cette lettre est adressée, était un des neuf frères que Dieu avait donnés à sainte Thérèse, et celui de tous qu'elle chérissait davantage. Ses vertus éminentes méritèrent d'être canonisées lorsqu'il vivait encore sur la terre, de la propre bouche de sa sainte sœur, qui nous en a laissé mille beaux éloges dans ses lettres.

Elle lui écrivit celle-ci à Tolède l'an 1576, lorsqu'à son retour des Indes il arriva à Avila. Il avait deux fils et une fille. L'aîné, dom François de Cépède, mourut aux Indes sans enfants; le second, nommé dom Laurent de Cépède, alla du vivant même de monsieur son père au Pérou où il est mort, et où il a laissé une grande famille. En 1666, un de ses petits-fils vint en Espagne solliciter une prébende de l'église de Quito. Le conseil des Indes, informé de sa naissance, et qu'il était petit-neveu de sainte Thérèse, le préféra, pour cette considération, à de plus anciens prétendants. La reine quelque temps après lui fit donner aussi un canonicat. Mais la dévotion de sa majesté en vers notre Sainte alla bien plus loin : elle fit bâtir au monastère des carmélites d'Alve, où repose son saint corps, une église en son honneur, vraiment digne de la magnificence et de la piété d'une si grande reine.

Pour ce qui est de la fille de dom Laurent de Cépède, elle se nommait Thérèse de Jésus : elle est morte en odeur de sainteté au couvent des carmélites d'Avila, où sa sainte tante lui avait donné l'habit l'année même de sa mort.

Puisque le froid commençait à se faire sentir lorsque cette lettre fut écrite, et que la Sainte s'en étonne, il est vraisemblable qu'elle l'écrivit vers le mois d'octobre. Voilà pourquoi nous avons donné à la lettre cette date.

LETTRE LXXXVII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU, PREMIER VISITEUR ET PREMIER PROVINCIAL DES CARMES DÉCHAUSSÉS, DIRECTEUR DE LA SAINTE.

PREMIÈRE.

Elle lui parle au sujet de l'autorité qu'il a reçue sur les carmes mitigés; justifie ses fondations et les sorties de ses filles; et n'approuve point que les carmes déchaussés fassent certaines fonctions.

21 octobre 1576. — La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre révérence, mon père.

J'eus l'honneur de vous écrire hier avec bien de la joie que les carmes mitigés se sont enfin calmés, et qu'ils sont à l'heure qu'il est parfaitement soumis à votre obéissance : j'en ai rendu mille actions de

grâces à Dieu , touchée alors d'une vive appréhension de ce qui a précédé leur acceptation. L'événement a justifié que ma crainte n'était pas vaine et sans fondement , un de leurs pères m'ayant appris qu'avant même qu'on leur eût signifié le décret de monseigneur le nonce, donné *motu proprio* , ils étaient déjà dans une consternation qui n'est pas imaginable , troublés et alarmés au dernier point, prétendant, non sans quelque sorte de raison , qu'on leur faisait une criante injustice. Ils disaient donc , comme je l'avais prévu , et comme je crois vous l'avoir mandé, et même au père Marian de-Saint-Benoît, que commander comme supérieur , sans justifier par quelle autorité on commande , c'était une chose et bien dure et bien nouvelle.

Pour moi il me paraît , mon révérend père , que les raisons qui vous ont porté à ne leur point montrer le décret, et dont vous vous expliquez dans la lettre écrite au père Marian , n'étaient pas assez fortes pour devoir vous en empêcher. De bonne foi , s'il y avait lieu de douter de votre commission , c'était avant que le décret arrivât , et non pas depuis qu'il est arrivé. Plût à Dieu qu'il fût conçu de telle sorte que vous fussiez déchargé d'un si pesant fardeau , et qu'il vous laissât tout entier aux carmes déchaussés , et aux carmélites déchaussées !

Le père Padille vous dira que frère Ange assure qu'il ne m'est pas permis de fonder des monastères , que le concile me le défend , et que notre révérendissime père général l'a déclaré nettement. Que je souhaiterais que votre révérence pût voir cette déclaration ! Ce bon frère ajoute que je promène perpétuellement mes religieuses : comme si ce n'était pas par l'ordre de mes supérieurs , et que lui-même ne m'eût pas apporté la permission que j'ai encore , d'en conduire autant qu'il serait nécessaire à Véas et à Caravaque , pour les monastères de carmélites qu'on avait dessein d'établir dans ces deux villes (1). Comment donc ce bon frère ne songea-t-il point à cette déclaration déjà faite et déjà publiée ? Plût à Dieu qu'on me laissât jouir tranquillement de la douceur de ma chère solitude , et que je ne fusse point obligée de faire de nouveaux établissements ! Je le conjure aussi de vous donner , mon père , le repos que je vous désire.

J'écris aujourd'hui à votre révérence précisément pour l'affaire de Salamanque dont vous êtes déjà informé : je crois même vous en avoir dit mon sentiment , et qu'elle n'est point avantageuse à des carmes déchaussés , à moins qu'on ne leur donnât un établissement dans la ville. Mais pour être simplement vicaires l'espace de deux mois , et n'avoir nul autre emploi qui les engage à rendre quelques services , car on ne parle pas d'autre chose , cela ne leur convient nullement : et il n'y a pas même d'apparence qu'on puisse l'exiger d'eux , surtout ne le leur ayant pas demandé. Loin donc qu'on me fasse consentir à cela , je

(1) La fondation de Véas fut faite en 1574, et celle de Caravaque le 1^{er} janvier 1579. Voyez l'Histoire générale de l'ordre, part. 2.

voudrais que les carmes déchaussés ne parussent dans les villes que comme des gens de l'autre monde, et qu'ils ne fussent point obligés d'aller et de venir perpétuellement pour confesser des filles repenties. Monseigneur l'évêque est pour nous. sans lui nous serions en danger de perdre notre cause toute bonne qu'elle est.

Je ne sais si monsieur Tutonio fera quelque chose ; son pouvoir est bien mince, et je ne le crois pas un fort habile solliciteur. Si j'étais sur les lieux je remuerais certains ressorts qui pourraient n'être pas inutiles. Cela se fera, mon révérend père, si vous le jugez à propos. Comme je vous ai déjà écrit, je ne vous entretiendrai pas davantage. La mère prieure et toutes nos sœurs se recommandent à vos saintes prières, et à celles de votre communauté. Je finis, car il est fort tard, en vous assurant que je suis invariablement pleine d'estime et de respect.

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la fête de mon père S. Hilarion.

REMARQUES.

Le révérend père Jérôme Gratien de-la-Mère-de-Dieu, à qui cette lettre est écrite, fut un si excellent et si saint homme, qu'il n'y a point d'éloges que sainte Thérèse ne lui ait donnés, comme on le peut voir dans ce recueil de lettres, et dans presque tous ses autres ouvrages. La confiance qu'elle eut en lui alla jusqu'à le choisir pour son principal directeur, et à lui communiquer les dispositions les plus intimes de son âme. Il a été le premier visiteur et le premier provincial de notre réforme ; et, dans son établissement, il lui a rendu les services les plus considérables.

Cette lettre roule sur le même sujet que la XXVIII^e, adressée au père Ambroise Marian de-Saint-Benoît ; et la Sainte les écrivit à Tolède toutes deux à même jour, l'an 1576. Elle parle d'abord du bref par lequel le nonce du pape dom Nicolas Hormaneto, l'avait établi l'année d'aparavant visiteur apostolique des carmes mitigés des provinces d'Andalousie et de Castille. Quelques pères mitigés étaient venus à la cour pour obtenir d'être exempts de la visite du père Jérôme Gratien, qui, bien qu'il ne fût pas encore visiteur, en exerçait néanmoins la charge en vertu de la commission que lui en avait donné le père François de Vargas qui l'était alors ; monsieur le nonce, pour leur ôter tout prétexte de se soustraire à cette visite, revêtit de son autorité le père Gratien.

A l'égard de l'affaire dont il est parlé à la fin de cette lettre, c'était la fondation d'un collège de carmes déchaussés, que le seigneur dom Tutonio, depuis évêque d'E-bora, souhaitait qu'on établit à Salamanque : cela parait par la lettre II qui lui est adressée.

Le père Ambroise Marian de-Saint-Benoît se trouva embarqué dans cette affaire par l'évêque de Salamanque dom François de Soto et Salasar, un des directeurs de la Sainte. Ce prélat proposa à ce père de se charger de la conduite d'une maison de filles repenties : celui-ci écouta cette proposition, l'emploi lui paraissait un moyen propre à faire réussir la fondation qu'on poursuivait ; mais la Sainte, plus éclairée et plus attentive à la perfection de ses enfants qu'ils ne l'étaient eux-mêmes, n'approuva pas ce projet. Ainsi elle écrivit au père Marian de-Saint-Benoît la lettre XXVIII, et celle-ci au père Jérôme Gratien, pour les détourner l'un et l'autre d'accepter un emploi si peu convenable à la retraite et à la solitude dont nous faisons profession.

Il sera si souvent parlé dans la suite de ces lettres du père Jérôme Gratien, que nous croyons nécessaire de le faire mieux connaître que n'a fait l'auteur des remarques.

Ce père naquit à Valladolid le 6 juin 1545. Son père était Didac Gratien d'Alderète, secrétaire de Charles-Quint et de Philippe II, et sa mère était fille de dom Jean d'Antisco, gentilhomme polonais, que le roi de Pologne avait envoyé en ambassade auprès de Charles-Quint. Jérôme Gratien fit avec distinction ses premières études à Madrid chez les PP. jésuites, et à l'âge de 19 ans il fut maître-ès-arts dans l'Uni-

versité d'Alcala (1). Dans sa licence il eut le premier rang, excellent dès lors autant par sa modestie et par sa piété, que par son esprit et par sa science. Promu au doctorat, il prêcha avec beaucoup d'applaudissement et de succès; extérieur agréable, maintien édifiant, voix charmante, éloquence pathétique, zèle ardent, pensées sublimes, tout concourait à le faire admirer.

En 1569, honoré de la dignité du sacerdoce, il forma le dessein de se consacrer entièrement à l'amour de Dieu, et au salut des âmes. De là le désir d'entrer dans la compagnie de Jésus. Mais touché vivement du recueillement des carmes déchaussés qui allaient étudier dans les écoles publiques de l'Université d'Alcala, parce que leur collège n'était pas encore achevé, son premier désir se refroidit, d'autant plus qu'une voix intérieure le pressait d'embrasser leur état. Dans cette conjoncture les carmélites d'Alcala (2) le prient de prêcher dans leur église le jour de N.-D.-du-Mont-Carmel; et il fait un sermon, qui non seulement excite l'admiration de toute l'Université et attire un grand respect pour la nouvelle réforme, mais qui y gagne encore l'illustre Jean Rocca, de qui nous aurons lieu de parler quelque autre part. Moins docile néanmoins que son prosélyte, Jérôme Gratién, effrayé de l'austérité des carmes, reculait et résistait toujours. Enfin il va à Pastrane, d'abord pour traiter de la réception d'une fille chez les carmélites, ensuite pour y assister à la prise d'habit de Jean Rocca; et c'est là où la grâce l'attendait: il en est touché fortement, il prend l'habit le 25 de mars en 1572, âgé de près de 27 ans, et y reçoit le nom de Jérôme de-la-Mère-de-Dieu.

Comme dans les commencements des établissements on ne saurait garder le même ordre qui s'observe dans la suite, on ne doit pas s'étonner qu'un homme de mérite aussi grand ait été employé pendant son noviciat même à prêcher et à confesser. Ce qu'on fit de plus extraordinaire à son égard, c'est qu'on lui confia la conduite du noviciat composé de trente novices, quoiqu'il fût novice lui-même. Ce poids accablant d'occupations, joint aux grandes austérités de la maison et à l'entière nudité des pieds (car alors les carmes marchaient pieds nus sans sandales), fut pour lui une source de tentations auxquelles il fut près de succomber. Dieu le soutint néanmoins; et il eut le bonheur de faire profession avec une grande paix le 28 de mars 1573.

Quatre mois et quelques jours après sa profession, c'est-à-dire le 4 août de la même année, le P. Balthazar-de-Jésus, de qui nous parlerons dans l'occasion (3), prieur alors des carmes déchaussés de Pastrane, usant de l'autorité que lui avait donné le P. de Vargas, prieur des dominicains de Grenade, et commissaire du pape pour la réforme du Carmel dans l'Andalousie, ordonna au père Jérôme Gratién d'aller visiter et gouverner les deux couvents de la réforme dans cette province. Il passe par Grenade pour aller à Séville; et le P. de Vargas, après l'avoir retenu quelques jours pour l'approfondir, reconnut en lui tant de mérite, qu'il se déchargea sur lui de la commission qu'il avait reçue du pape, et qu'il le subdélégué pour visiter les couvents même mitigés, malgré toutes les prières et les représentations qu'il fit pour éloigner ce fardeau. Il part donc pour Séville où il arrive le 22 d'octobre; et après y avoir fait divers arrangements très-sages, il prend possession pour les carmes déchaussés, la veille de l'Epiphanie 1574, d'un bel ermitage que M. l'archevêque leur avait donné. Ce fut là le signal de la guerre que lui déclarèrent et à la réforme plusieurs des PP. mitigés, guerre qui eut de si fâcheuses suites, et une si heureuse fin.

Nous ne pensons point à en faire le détail: il suffira de dire qu'après que le P. Jérôme Gratién eut employé avec beaucoup de sagesse le pouvoir que lui avait confié le commissaire du pape, qu'il eut gouverné sa nouvelle communauté de Séville avec beaucoup d'édification, qu'il eut prêché le carême dans cette ville en 1575, avec le plus grand succès, M. le nonce Hormanet lui donna un plein pouvoir de visiter tous

(1) Il y a en Espagne trois villes qui portent le nom d'Alcala, deux dans l'Andalousie, et la troisième dans la Nouvelle-Castille, à 5 lieues de Madrid. C'est dans celle-ci qu'est la célèbre Université, *Complutensis Academia*, fondée par le cardinal Ximenes, et où le P. Gratién prit des grades.

(2) Sainte Thérèse n'avait point fondé ce couvent: mais étant partie de Médine-du-Champ pour aller faire la fondation de Malagon, et étant arrivée à Madrid, madame Eléonore de Mascaréas la pria d'aller à Alcala voir les religieuses de cette maison, parmi lesquelles Marie-de-Jésus, leur fondatrice, avait introduit une excessive austérité. La Sainte, à qui cette supérieure et ses filles se soumirent, corrigea cet excès, et les fonda dans le véritable esprit du Carmel.

(3) Ci-dessous, sur la LXXXII^e lettre au P. J. Gratién.

les couvents des carmes même mitigés; et que ce père étant parti de Séville pour se rendre auprès de ce seigneur, passa par Véas où était dans ce temps-là sainte Thérèse; qu'il la vit alors pour la première fois, qu'il l'admira, qu'il lui ouvrit le plus secret de son âme, et qu'à son tour elle conçut pour lui cette haute estime et cette pleine confiance qu'on a pu remarquer dans cette lettre, et qu'on verra encore mieux dans le chap. 22 du livre de ses Fondations, et en d'autres endroits de ses lettres. Ces sentiments de vénération n'empêchent pas néanmoins qu'elle n'ait blâmé quelques actions de ce père; elle le fait dans cette lettre, et elle le fera bientôt dans une autre.

LETTRE LXXXVIII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

SECONDE.

La Sainte, après l'avoir applaudi de ce qu'il se défie de lui-même, et de ce qu'il ne cherche que la gloire de Dieu, le prie de maintenir le règlement qui défend de manger aux parloirs des carmélites, et s'explique sur l'usage qu'on doit faire de la dot d'une novice.

1576. Vers le 10 ou le 11 novembre. — La grâce du Saint-Esprit vous accompagne incessamment, mon révérend père.

Je vous écrivis, la semaine passée, qui était celle de l'octave de la Toussaint; avec quel plaisir et quelle satisfaction j'ai reçu votre dernière lettre quoiqu'elle fût fort succincte. Plaise à Dieu que l'affaire qui a obligé l'ordre de dépêcher à Rome, réussisse à sa gloire, et qu'on ne change plus de sentiment.

Je vous marquais aussi que les lettres que le père Marian de Saint-Benoît vous a écrites, et que je lui envoyai demander, seulement pour les lire, m'avaient extrêmement divertie: il rapporte une histoire la plus plaisante du monde; je ne sais où il a pris tant de génie et tant d'agrément; j'en ai loué Dieu, sachant qu'il lui en est redevable.

Pour vous, mon révérend père, vous ne sauriez trop lui rendre grâces de toutes les faveurs qu'il vous fait, en continuant de vous défier de vous-même; car je suis frappée d'étonnement d'entendre parler ce père avec tant d'assurance et de certitude; toutes choses soutenues de cette excessive confiance lui paraissent aisées et faciles, confiance cependant qui ne lui est nullement avantageuse.

Le grand Dieu d'Israël veut être loué et adoré de ses créatures: nous devons donc à votre imitation, mon père, avoir toujours devant les yeux son honneur et sa gloire, et ne penser jamais à la nôtre, dont il prendra soin lui-même, si c'est son bon plaisir: notre partage est de nous humilier, et par un profond abaissement de rehausser autant que nous le pouvons sa grandeur infinie et sa souveraine majesté. Mais ne suis-je pas ridicule de vous parler de la sorte? et n'aurez-vous pas sujet de rire et de vous moquer de ma simplicité; surtout si je vous dis que je considère d'un œil jaloux le bonheur de nos sœurs de Séville qui vous possèdent si tranquillement, et qui jouissent avec tant de plaisir d'un bonheur qui me coûta ici tant de peines? J'ai néanmoins de la joie qu'elles aient trouvé le moyen de procurer à Paul quelque soulagement d'une manière qui ne peut être improuvée

Mais que ne dira-t-on point de la défense que j'ai faite de manger jamais aux parloirs des carmélites ? Sûrement on l'accusera de rigueur, faute de comprendre que j'ai voulu par là fermer la porte à un relâchement tellement inévitable, qu'il vaut mieux, mon révérend père, si vous ne pouvez point vous y accoutumer, que vous ne leur disiez plus la messe. Quelque grandes que soient les peines que j'ai souffertes dans cet établissement, je m'en tiendrais infiniment dédommée, si je pouvais affermir un point de régularité si nécessaire et si avantageux. Je loue Dieu de ce que par sa grâce nous commençons un peu à respirer, sans avoir besoin du secours des séculiers.

Quelle obligation ne vous ai-je point, mon révérend père, du plaisir que nos sœurs me font de me détailler si exactement tout ce qui se passe en vos quartiers ! Elles me marquent que c'est par votre ordre, ce qui me donne une vraie joie, parce que c'est une preuve que vous ne m'oubliez pas.

Madame Hélène de Quiroga a supputé à combien doit monter la légitime de mademoiselle sa fille, et ce qu'elle pourra donner elle-même si elle entre dans votre monastère de Médine-du-Champ : elle compte qu'on la recevra avec encore deux autres religieuses de chœur et deux converses ; et qu'après que la maison sera entièrement bâtie, on emploiera le reste de sa dot en fondations de messes, comme on a fait à Alve.

Elle remet cependant tout cela à votre disposition, à celle du père Alvarez et à la mienne. Ce fut ce père qui m'envoya le mémoire, ne voulant pas y répondre qu'il ne me l'eût communiqué, et qu'il n'eût su mes sentiments là-dessus. J'ai eu dans cette occasion tout l'égard qu'on peut avoir à l'inclination que vous avez fait paraître : mais après un sérieux examen et beaucoup de consultations j'ai répondu ce que vous verrez dans le papier que je vous envoie. Si vous n'agréez pas cela, ayez, s'il vous plaît, la bonté de m'en donner avis. Surtout n'oubliez pas que je n'approuverai de mes jours que les monastères établis sans revenu, en possèdent aucun. Je prie Dieu de vous conserver, mon révérend père, aussi longtemps que le désire

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS

REMARQUES.

Voici l'affaire dont la Sainte parle, et qui obligea de dépêcher à Rome. Les pères mitigés d'Andalousie y ayant envoyé deux prieurs afin de faire révoquer ce que le nonce faisait en Espagne pour les pères déchaussés, ceux-ci nommèrent, dans leur premier chapitre général, tenu au mois d'août 1576 à Almadouar, les pères Jean Jésus de Roca, prieur de Manzère, et Pierre des Anges, prieur du Petit-Rocher, pour aller défendre leur cause auprès du pape. Ce sage projet, dont la Sainte paraît ici fort contente, ne put néanmoins s'exécuter alors.

Pour comprendre ce qu'elle dit ensuite, il faut savoir que lorsqu'elle travaillait à la fondation des carmélites de Séville, elle s'aperçut qu'on donnait quelquefois à manger dans le parloir au père Jérôme Gratien. Quoique ce léger manquement de régularité lui donnât dès lors de la peine, non par rapport à ce père, mais à cause des mauvaises suites qu'un tel exemple pouvait avoir, elle n'en parla néanmoins à per-

sonne tandis qu'elle fut à Séville ; mais arrivée à Malagon, elle écrivit à la mère prieure de Séville la lettre LIII ci-dessus, pour la prier instamment de ne jamais permettre qu'on mangéât dans le monastère, c'est-à-dire, dans le parloir, si ce n'est le père Jérôme Gratien, qui peut souvent en avoir besoin à cause de ses grandes infirmités. Elle ajoute aussitôt : « La conservation de cet excellent homme nous est si précieuse, que tout ce que nous ferons pour lui sera toujours au-dessous de ce que nous devrions faire et de l'obligation que nous lui avons. On peut cependant lui donner à manger si secrètement que personne ne le sache. Mais quand on le saurait, on n'en devrait tirer nulle conséquence ; tant est grande la différence qu'il y a entre un supérieur du mérite de celui-ci et un supérieur ordinaire. » Les remarques de monseigneur l'évêque d'Osme sur cette lettre sont si judicieuses et si édifiantes, que je me contenterai d'y renvoyer le lecteur.

Le père Jérôme Gratien, informé apparemment de ce qui se passait, écrivit à sainte Thérèse pour lui marquer son déplaisir de ce manquement de régularité. La Sainte fait réponse à cette lettre dans celle-ci, et se sert avec beaucoup de prudence de la bonne disposition où il était pour lui faire agréer de ne plus dire la messe aux carmélites, puisqu'il ne pouvait se passer d'y prendre quelque nourriture au parloir. Nos supérieurs ont suivi avec tant d'exactitude ce règlement de la Sainte, qu'on voit avec admiration les précautions qu'ils prennent pour n'y manquer jamais.

Cette lettre fut écrite à Tolède l'an 1576. Dans l'original espagnol et dans la traduction de la mère de Maupeou, elle est placée après celle adressée au père Jérôme Gratien, qui la suit dans notre édition. Mais c'est une méprise évidente, puisqu'elle est du mois de novembre, ainsi que le prouvent les premiers mots, tandis que l'autre est du mois de décembre de la même année.

LETTRE LXXXIX.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINTE-JOSEPH.

CINQUIÈME.

La Sainte défend à ses filles de permettre qu'on mange jamais à leurs grilles, et fait quelques autres petits réglemens.

11 novembre 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Je vous ai déjà priée de mettre dans un papier séparé les choses d'importance qui demandent réponse : vos lettres sont longues, quoique le plaisir que j'ai à les lire me les fasse paraître courtes ; ainsi il me faut bien du temps pour chercher ce que vous souhaitez que je vous éclaircisse.

Il n'y a que trois ou quatre jours que je vous écrivis, ma chère fille, par le courrier ordinaire, et que je vous adressai une lettre pour le père provincial, sur laquelle j'avais mis deux croix : le paquet vous aura été rendu ; mais mandez-moi si vous vous êtes aperçue de ces croix, autrement je n'en mettrai plus. Quelque affligée que je sois de votre maladie, je le suis bien davantage de ce que vous me marquez que vous vous portez bien lorsque vous avez la fièvre. Au nom de Dieu, appliquez-vous de bonne foi à connaître la cause de votre mal, et tâchez d'y apporter les remèdes convenables : si vous le négligez, il augmentera de telle sorte, que vous ne pourrez plus le guérir. Je veux me flatter que cette fièvre n'est pas continue ; cela me console un peu : ne la négligez pas cependant, si vous ne voulez qu'elle augmente beaucoup. Dieu veuille nous préserver de ce malheur.

Je suis dans une vraie peine de la mère prieure de Malagon, dont il

y a plusieurs jours que je n'ai reçu de nouvelles. Les médecins disent qu'elle a toutes les marques qu'on peut avoir d'être étique, et qu'il est impossible de la guérir. Dieu est la source de la vie; ainsi il peut prolonger celle de cette chère malade : demandons-lui donc par de continuelles prières le rétablissement de sa santé, et priez-le aussi, s'il vous plaît, pour une autre personne à qui j'ai de très-sensibles obligations.

Faites-moi l'amitié de dire à nos chères sœurs que je lis toutes leurs lettres avec bien du plaisir, et que je voudrais avoir le loisir de leur répondre aujourd'hui. Je ne puis vous dire combien j'envie le bonheur que vous avez de jouir si tranquillement des entretiens tout spirituels du père provincial : je ne mérite pas un tel bonheur; ainsi j'ai tort d'en regretter si fort la privation. Je ne laisse pas néanmoins d'avoir de la joie que vous ayez cette consolation; accablée que vous êtes de peines et de travaux qu'auriez-vous fait sans ce secours?

Obligez-moi de dire à la mère sous-prieure que toute la dépense qu'on fera pour le père provincial, doit être prise sur les quarante ducats que vous devez au monastère de Saint-Joseph. Ne faites point, ma chère fille, de façon là-dessus; ce serait autant de perdu pour vous; nous pouvons par la grâce de Dieu satisfaire ici à cette mince dépense; ne vous en inquiétez donc pas. Je n'ai pu m'empêcher de rire de ce que la mère sous-prieure sait si bien faire le compte de l'eau; elle a cependant raison, car je souhaite qu'on tienne compte de tout, excepté des aumônes.

A quoi songez-vous, ma chère mère, de ne me dire jamais qui est le compagnon du père provincial? J'en ai du chagrin. N'y manquez donc plus, je vous prie. Je serais bien aise qu'on ne sût point que le père provincial mange chez vous, parce que cela ne se doit jamais permettre à pas un autre supérieur; et si l'on venait à savoir qu'il y mange, ou qu'il y a mangé, on pourrait s'imaginer avoir droit de suivre cet exemple, ce qui serait un commencement de relâchement. Ne doutez point, ma chère mère, que nous ne soyons très-étroitement obligées de songer à l'avenir, et de prévenir, autant que nous le pourrons, les mauvaises suites que peuvent avoir de faibles commencements, si nous ne voulons que Dieu nous en demande un compte très-exact et très-rigoureux.

Mon frère et ma nièce Thérèse se portent bien. La lettre dans laquelle vous lui parlez des quatre réaux, ne lui a pas été rendue; il a reçu toutes les autres avec bien du plaisir, car il vous honore, et a pour vous plus d'estime que pour les carmelites de ces quartiers-ci. Plaise à Dieu, ma révérende mère, de vous rendre une santé parfaite, et de vous faire croître de jour en jour en grâce et en sainteté. Toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 11 novembre.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède en 1576.

LETTRE XC.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

SIXIÈME.

Sa joie de la prise d'habit d'une jeune demoiselle ; son contentement de ce que ses filles vont établir la réforme à Paterne ; défense que le confesseur des carmélites substitue un confesseur à sa place.

26 novembre 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Le jour de la fête de la Présentation de la sainte Vierge on m'apporta deux de vos lettres avec celle du père provincial. Ne manquez pas, s'il vous plaît, sous prétexte qu'il m'écrit, de m'informer exactement de toutes choses ; car ce père ne me dit presque rien ; il a si peu de loisir, que je suis étonnée comment il peut trouver un moment pour me donner de ses nouvelles.

Les lettres que vous m'avez envoyées par la voie de Madrid, avec le mémoire du tintamarre que vous avez eu, ne m'ont point été rendues : je crois cependant que nulle des miennes n'a été perdue, si ce n'est le premier paquet par lequel je vous donnais avis de la prise d'habit de ma chère petite Isabelle, de la joie que j'avais eue de voir madame sa mère, et de ce que cette aimable enfant m'avait répondu fort agréablement et avec une présence d'esprit admirable, lorsque je lui demandai si elle n'était accordée à personne, qu'elle était fiancée à Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il y avait dans ce paquet des lettres de la mère prieure, et de quelques-unes des sœurs qui faisaient diverses questions au père provincial. Comme il n'y a pas fait réponse, je crains qu'elles n'aient été perdues. Obligez-moi de me mander ce qui en est, à la première occasion.

Je ne puis vous exprimer combien j'envie le bonheur de vos filles qui sont allées mettre la réforme à Paterne ; non pas parce qu'elles ont le père provincial pour les accompagner dans le voyage, mais parce qu'elles souffriront de grandes persécutions : la joie de pouvoir endurer quelque chose pour Dieu me rendrait insensible au plaisir d'être avec une personne que j'honore avec tant de distinction. Plaise à Dieu que cette réforme soit un heureux présage qu'il veut se servir de nous pour faire avancer les âmes dans les voies de la perfection.

Quoique nos réformatrices soient en si petit nombre, je ne laisse pas d'appréhender vivement qu'elles ne meurent de faim ; on m'écrit qu'elles manquent de tout, et que leur pauvreté est extrême. Dieu veuille les soutenir par sa puissance infinie ; nous l'en supplions toutes ici très-ardemment. Faites-moi le plaisir, ma chère mère, de leur envoyer ces lettres que je vous adresse, et de me communiquer celles qu'elles vous ont écrites, afin que je sache en quel état elles sont à présent.

Pour vous, ma chère mère, ne cessez point, s'il vous plaît, de leur donner de bons conseils, de les animer et de les encourager dans leur entreprise : je les plains d'être aussi délaissées qu'elles le sont. Au reste, elles ne doivent pas penser à chanter l'office qu'elles ne soient un plus grand nombre ; ce serait se faire moquer d'elles et de nous. Je suis bien aise que les cousines de monsieur votre confesseur aient si bonne voix, et vous avez bien fait de les recevoir. Votre communauté est à l'heure qu'il est bien peu nombreuse.

Y eût-il jamais, ma chère fille, un plus grand égarement d'esprit que celui de vouloir que le confesseur ordinaire des carmélites ait le pouvoir de substituer à sa place, lorsqu'il se trouvera malade ou absent, qui il lui plaira pour confesser la communauté ? Ce serait une jolie mode, et qui ne lui déplairait pas. Je ne puis cependant vous rien dire là-dessus, que je n'aie lu le papier du père provincial. J'ai été ces jours-ci sur le point d'écrire à monsieur votre confesseur, pour le prier que quand il aura quelque chose à consulter il choisisse plutôt des gens doctes et savants que des gens spirituels et sans science : ces premiers m'ont retirée de mille peines et de mille embarras où ces derniers m'avaient plongée. Je ne suis donc pas surprise de ces sortes d'inquiétudes où les spirituels peu éclairés m'ont quelquefois jetée, en m'assurant que ce qui se passait en moi venait certainement du démon. J'écrirai au père provincial lorsque j'aurai lu le papier en question ; et je vous enverrai la lettre ouverte, afin que vous en jugiez, et que vous la fassiez voir au père prieur des Grottes.

J'ai trouvé fort plaisant qu'on ait projeté de m'envoyer aux Indes à l'occasion de ce que vous savez. Je prie Dieu de tout mon cœur de pardonner à ces personnes la mauvaise volonté qu'elles ont pour moi. Elles ne pouvaient cependant dans cette rencontre rien faire qui me fût plus avantageux, que de dire tant de faussetés à la fois ; car leur multitude fera qu'on n'ajoutera foi à pas une. Je vous ai déjà écrit de n'envoyer pas l'argent à mon frère qu'il ne vous le demande.

La mère prieure de Malagon est mieux ; je commence à espérer qu'elle ne mourra pas ; j'ai parlé à un médecin qui m'a dit que quoiqu'elle ait une plaie, pourvu que ce ne soit pas aux poumons, elle ne laissera pas de vivre. Dieu sait combien sa conservation nous est nécessaire : ne cessons donc point de la lui demander. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes nos sœurs. Je ne vous en dis pas davantage, parce que j'ai bien des lettres à écrire aujourd'hui. J'écrirai au premier jour à mon prieur des Grottes, pour lui marquer la joie que j'ai du rétablissement de sa santé. Je prie Dieu de conserver la vôtre, ma chère fille ; j'en suis d'autant plus en peine que vous ne me dites point si la fièvre vous a entièrement quittée. Donnez-moi toujours des nouvelles du père Antoine ; je le salue, de même que les pères Grégoire et Barthélemi.

Je rends grâce à Dieu de ce que le père provincial réussit si bien dans tout ce qu'il entreprend. Dieu veuille lui donner de la santé : je me

flatte que toutes mes filles se joindront à moi pour obtenir du ciel sa conservation. Je suis avec le plus solide attachement toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 26 novembre.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède l'an 1576.

L'histoire du tintamarre dont elle parle, excité contre les carmélites de Séville, mériterait d'avoir ici place; mais certaines considérations nous détournent de l'y insérer. Ceux qui désireront en être instruits peuvent consulter l'Hist. gén. de l'ordre, 2^e partie, liv. 3, chap. 14.

Nous n'avons trouvé ni dans cette Histoire générale, ni dans le livre que la Sainte a fait de ses fondations, aucun vestige de celle de Paterne dont elle parle si clairement ici et dans les lettres suivantes. Il semble par cette lettre et par la XIII^e des lettres adressées à la même mère Marie de-Saint-Joseph, que ce ne fut pas proprement une fondation; et que cette mère n'avait envoyé de ses religieuses à Paterne, que pour y rétablir la règle dans un monastère déjà établi, sauf à les rappeler après qu'elles auraient achevé leur mission. Que si ce fut une fondation, elle ne subsista pas longtemps, et on l'abandonna.

LETTRE XCI.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

TROISIÈME.

Diverses affaires; détachement où était la Sainte de toutes les choses de la terre, son amour pour l'obéissance, et sa tranquillité d'esprit dans les divers événements de la vie.

4 décembre 1576. — La grâce du Saint-Esprit accompagne sans cesse votre révérence.

Je suis désolée lorsque je pense que vous recevez très-peu de mes nouvelles, quoique je vous écrive très-souvent. J'eus l'honneur, il y a quelques jours, de vous adresser plusieurs lettres: Dieu veuille qu'elles ne se perdent pas, et qu'elles vous soient rendues plus exactement que les précédentes.

On m'a apporté aujourd'hui des lettres de Valladolid, qui m'apprennent que la permission de Rome est venue de faire faire profession à la sœur Casilde, qui en est transportée de joie. Je ne pense pas, mon révérend père, que vous deviez attendre à lui accorder la vôtre, que vous puissiez lui aller donner le voile: les événements de ce monde sont si incertains, que le parti le plus prompt est d'ordinaire le plus sûr. Ayez donc la bonté de m'envoyer au plus tôt par diverses voies deux ou trois permissions, afin que si malheureusement l'une se perdait, l'autre arrive à bon port; et que ce petit ange qui nous est si cher, et qui nous a coûté tant de peines, ne se désespère pas d'un si long retardement.

On dira à votre révérence, si on ne le lui a déjà dit, qui sont ceux à qui on a donné la relation: le père Dominique Bagnez en est un; je ne laisserai pas cependant de lire toutes les lettres, et si je n'y trouve point ce qui est marqué dans la mienne, je vous l'enverrai incessamment.

Celui qui donne la place pour le monastère, désirerait fort qu'on s'obligeât à dire toutes les semaines une messe à son intention, et il promet de faire bâtir six belles cellules. J'ai répondu que vous n'y consen-

iriez pas, que vous réduiriez à moins, et peut-être à rien du tout.

Je crains extrêmement que monseigneur le nonce ne vienne à nous manquer. Vous ne me dites pas, mon père, ce que fera Angélique, s'il meurt; elle sera inmanquablement agitée de mille scrupules par l'appréhension de faire quelque chose qui soit contraire à l'obéissance, supposé qu'elle aille où vous savez qu'elle doit aller. Il est vrai que ce pays est fort éloigné de celui où elle désirerait faire son séjour, et qu'elle y sera beaucoup plus mal que là où elle est, au moins pour sa santé. Mais puisque c'est le lieu où sa présence est plus nécessaire, doit-on balancer si l'on sacrifiera son repos et son contentement pour un si juste sujet? et ne serait-ce pas au contraire une extrême folie de vouloir trouver du repos sur la terre, où tout est guerre et affliction d'esprit?

La vérité est qu'Angélique ne pourrait avoir plus de plaisir que d'être à portée d'entretenir souvent Paul, son directeur; et il y aurait sûrement plus de commodité dans cet endroit, pourvu qu'on y bâtît le monastère, qu'ici où la difficulté de traiter de telles affaires est encore plus grande qu'à Avila. De quelque manière que Dieu en dispose, faites-lui la grâce, mon révérend père, de lui mander au plus tôt votre sentiment, et la résolution que vous avez prise : vous la connaissez assez pour juger qu'elle pourrait bien n'attendre pas votre réponse, si elle tardait trop à venir; dans la crainte qu'on ne s'avisât de l'empêcher de partir, ce qui lui serait infiniment sensible.

Informez-vous, s'il vous plaît, si c'est à l'ancien visiteur à choisir la place où l'on doit élever le bâtiment : car à moins qu'il ne fût absolument nécessaire qu'Angélique se trouvât sur les lieux, il me paraît, dans la conjoncture où nous sommes, qu'il serait bien plus à propos que ce fût lui qui fit ce choix, que si elle en était chargée.

Il est, mon père, d'une extrême importance de ne se point mécompter, et de considérer avec une sérieuse application ce qui sera le plus avantageux; parce que la bonne ou la mauvaise conduite qu'on aura tenue, examinée de tout le monde, nous pourra être ou très-préjudiciable, ou d'une fort grande utilité. Peut-être que cet établissement durera peu, à cause du changement de nonce que je crains : peut-être aussi qu'il subsistera. O Dieu tout-puissant, de quelle admirable liberté d'esprit n'avez-vous point favorisé cette faible fille ! Nul événement, quelque fâcheux qu'il soit, n'est capable de la troubler, et ne lui paraît être un mal pour Paul ou pour elle. Ce sont les paroles de cet homme incomparable qui ont produit dans son âme ce merveilleux détachement : il est si spirituel et si éclairé, qu'on ne se lasse point d'en remercier Dieu comme d'un bien qu'il tient de sa bonté.

Recommandez-lui cette affaire, mon révérend père, et répondez-moi je vous en conjure, sur tous ces articles, afin qu'on ne fasse rien de mal concerté : il y a du danger à suivre tant de divers sentiments.

Nous offrons tous nos vœux à Dieu pour monseigneur le nonce, et

pour le premier ange, dont je suis encore plus en peine; je le supplie de lui rendre la santé, de conserver la vôtre, mon révérend père, un grand nombre d'années, et de vous faire croître en grâce et en sainteté, autant que le désire celle qui est du fond du cœur,

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 4 décembre.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède, l'an 1576. Le pape avait envoyé permission de faire profession à la sœur Casilde de-la-Conception, dont nous avons parlé dans les remarques sur la 78^e lettre. Cette illustre novice eut le bonheur de consommer son sacrifice où elle l'avait commencé, c'est-à-dire, au monastère des carmélites déchaussées de Valladolid, le 13 janvier 1577, trente-neuf jours seulement après cette lettre écrite. La raison qui obligea sainte Thérèse d'avoir recours à sa sainteté pour la permission de recevoir ses vœux, fut que le père général des carmes mitigés, de qui les carmes déchaussés dépendaient alors, avait refusé de la donner; refus qui contraignait souvent de s'adresser au nonce ou au pape même, pour ces sortes de permissions et pour les fondations de nouveaux monastères, soit d'hommes ou de filles.

Le nonce dont elle témoigne appréhender si fort la perte était le seigneur dom Nicolas Hormaneto, alors dangereusement malade : il mourut à Madrid, au mois de mai 1577, plus riche en vertus qu'en biens de fortune; puisque sa pauvreté fut telle que ne s'étant rien trouvé chez lui après sa mort, il fallut que le roi payât les frais de ses funérailles.

Elle était encore plus en peine de la santé du roi Philippe II, qu'elle nomme le premier ange, non seulement parce que, selon saint Grégoire, les rois sont les anges de leurs royaumes, mais encore parce que ce puissant monarque fut, pour ainsi dire, l'ange tutélaire de notre réforme.

Le nom de Paul, qu'elle donne dans celle-ci et dans plusieurs autres au père Jérôme Gralien, est une marque de son estime pour les travaux apostoliques, et pour la patience invincible de cet excellent homme. Pour celui d'Angélique, c'est un nom emprunté que la Sainte se donne souvent pour n'être pas connue, si ses lettres étaient perdues ou interceptées.

LETTRE XCII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

QUATRIÈME

Cette lettre roule principalement sur quelques établissements de son ordre, qui se présentaient à faire.

7 déc. 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

Lorsqu'on m'apporte de vos lettres peu de temps après que j'en ai reçu, je voudrais, pleine de reconnaissance, pouvoir vous en remercier dans le moment même; car je ne sais ce que j'aurais fait sans ce secours dans l'exil où vous m'avez laissée. Dieu soit béni de tout.

J'eus l'honneur, vendredi dernier, de répondre à plusieurs de vos lettres, et l'on vient aujourd'hui de m'en apporter quelques-unes : celles de Paterne et de Tiguros ne sont pleines que de soins, et ne parlent que d'affaires, ce qui est très-juste.

Je désirerais extrêmement, mon révérend père, malgré les raisons que vous avez de rester où vous êtes, et la fatigue d'un long voyage, que vous ne laissassiez pas de donner à ce marquis la satisfaction que monseigneur le nonce a témoigné par sa lettre souhaiter si ardemment.

Vous n'ignorez pas les extrêmes obligations que nous lui avons, et que Dieu nous l'a donné pour protecteur. D'ailleurs, c'est que ces sortes d'affaires sont difficiles à traiter par lettres. Par dessus cela, quand même celle-ci ne devrait pas réussir, la faute qu'on commettra en se rendant sur les lieux par l'ordre de ce prélat nous sera plutôt avantageuse que préjudiciable. Encore une fois, mon révérend père, ne lui donnez pas sujet de se plaindre de nous. Je ne puis exprimer le chagrin que j'ai de vous voir seul et éloigné des personnes de qui vous pourriez prendre conseil.

J'ai aussi une vraie peine de ce que la mère prieure me marque que le Saint s'acquitte mal de son devoir : cela est encore plus affligeant que son peu de fermeté. Obligez-moi, mon père, de l'en reprendre d'une manière qu'il demeure persuadé qu'on ne lui passera pas ses manquements.

J'écris cette lettre avec tant de précipitation, que je ne puis vous dire tout ce que j'avais projeté de vous mander : je ne cesse cependant d'admirer la conduite de la Providence, qui permet toujours que les joies et les consolations de la terre soient mêlées d'amertumes et de tristesse. Mais quel tort n'ai-je point d'en être surprise ? C'est le chemin que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a tracé lui-même. Je suis si convaincue de la nécessité et du bonheur des souffrances, que je prends un vrai plaisir à vous entendre raconter vos travaux et vos persécutions ; quoique je n'aie pas laissé d'être touchée vivement du faux témoignage qu'on a porté contre vous, moins pour votre intérêt que pour le salut de vos calomnieurs. Comme ils n'ont point trouvé de témoins, ils cherchent en vain des gens du secret desquels ils puissent s'assurer : tout consiste à vous pouvoir justifier, vous et votre fils Élisée.

Un père jésuite et une dame veuve d'Aguilar m'écrivirent hier de concert ; celle-ci est âgée de soixante ans, et n'a point d'enfants : elle prit résolution, dans une grande maladie qu'elle eut il y a quelque temps, d'employer en œuvres de piété tout son bien : il consiste en six mille ducats de rente, une très-belle maison et un fort grand jardin. Ce père lui ayant parlé de nos établissements, elle en fut si charmée, qu'elle ordonna par son testament que tout ce qu'elle possédait nous serait donné pour faire une fondation. Revenue de cette extrémité, elle persiste dans son dessein de faire, de son vivant, dans sa propre maison un établissement de carmélites déchaussées ; mais elle le désire avec tant d'ardeur, qu'il n'y a point d'instances qu'elle ne me fasse pour avoir réponse au plus tôt.

Cette ville est très-bonne, elle est située à treize lieues de Burgos. Quoique le pays soit éloigné, je ne crois pas devoir rejeter la proposition, ne sachant pas quelle est la volonté de Dieu là-dessus ; car peut-être veut-il qu'on l'accepte. J'écrirai donc que je suis bien aise de m'informer auparavant de toutes choses, comme en effet je m'en informerai, jusqu'à ce que vous m'ayez appris ce qu'il vous plaira d'en ordonner, et

si le décret permet d'établir un monastère de religieuses : car, bien que je ne puisse pas aller en personne faire cette fondation, vous pourrez, mon père, en donner la commission à quelques-unes de nos mères; surtout n'oubliez pas, je vous prie, de me marquer vos sentiments là-dessus.

Il y a aussi à Burgos quantité de filles qui désirent être Carmélites, et qui ne peuvent jouir de ce bonheur, parce que nous n'y avons point de maison, ce qui me touche sensiblement. Je connais dans Burgos bien des gens de qui je pourrai apprendre ce que je souhaite savoir à ce sujet.

Si la dame veuve d'Aguilar donne tout ce qu'elle a promis, comme je me flatte qu'elle le donnera, parce qu'elle le peut aisément, le revenu et les maisons pourront monter à neuf mille ducats et à davantage : cette ville n'est pas éloignée de Valladolid; le pays est fort froid; mais on a, dit-on, bien des moyens de s'en garantir.

Que je serais heureuse, mon révérend père, d'être à portée de partager vos soins et vos inquiétudes ! N'est-il pas bien doux de se plaindre lorsqu'on est sûr que la personne à qui on ouvre son cœur ressent vivement toutes nos peines ? J'ai une vraie joie de vous savoir si souvent avec nos sœurs de Séville : j'espère de la bonté de Dieu que vous les aiderez à s'avancer de plus en plus dans la vertu, et qu'il ne les abandonnera pas dans leur extrême pauvreté. La sœur de S.-François m'a écrit une lettre charmante; je prie Dieu de les sanctifier de plus en plus. Ma santé est assez bonne; plaise au Seigneur de conserver la vôtre, et de vous rendre, mon révérend père, un aussi grand saint que le désire celle qui est avec vérité

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de la Conception de la sainte Vierge.

REMARQUES.

La Sainte continue dans cette lettre à parler des persécutions que soutenaient les Carmélites de Séville, et d'une information faite contre elles et contre le père Jérôme Gratien, dans laquelle elle-même se trouvait enveloppée, quoiqu'elle ne nous le dise pas. Cette calomnie qu'on publia à la cour, et qu'on fit même tomber entre les mains du roi, se dissipa avec autant de facilité que le vent dissipe la paille : les témoins se dédirent de ce qu'ils avaient faussement avancé, et par leur confusion rehaussèrent la gloire de la Sainte, la réputation de ses filles, et l'honneur du père Jérôme Gratien qu'on s'efforçait d'obscurcir.

LETTRE XCIII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

SEPTIÈME.

On ne doit point manger aux parloirs. Estime de la Sainte pour le père provincial. Elle se plaint du peu de zèle d'un prieur de son ordre, loue beaucoup la mère prieure de Caravaque, et continue de donner à la mère Marie de-Saint-Joseph des marques d'une tendre amitié.

7 déc 1576. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Aujourd'hui, veille de la Conception de la sainte Vierge, le roulier m'a envoyé toutes vos lettres, et me prie d'y répondre au plus tôt. Pardonnez-moi donc, ma chère fille, si je ne vous entretiens pas aussi longtemps que vous le souhaiteriez et que je le désirerais : vous jugez bien que, vous aimant autant que je vous aime, ce n'est pas manque d'affection ni de bonne volonté. D'ailleurs, je vous ai de si sensibles obligations du soin que le père provincial m'écrit que vous avez de lui, que je sens ma tendresse pour vous s'augmenter de jour en jour, avec le desir de vous en donner des marques sensibles.

J'approuve ce que vous faites pour ce père, à condition que cela n'éclate point : le Seigneur, qui l'a choisi pour donner naissance à notre réforme, lui a aussi donné un mérite si supérieur et si distingué, que je ne pense pas qu'il se trouve à l'avenir aucun supérieur qui lui soit comparable, et avec qui l'on doive en user comme on en use avec lui. Soyez cependant persuadée que je n'accorde cette permission que parce que notre institut est naissant, ce qu'il ne sera pas toujours ; sans cela nous donnerions un exemple très-préjudiciable aux provinciaux qui viendront dans la suite, et qui n'auraient pas la vertu et la sainteté du provincial d'aujourd'hui. De plus, il faut considérer que le besoin qu'il a de manger chez vous est très-grand, et qu'on doit faire en cette rencontre, comme en temps de guerre, le moins mal qu'on peut.

Je prie Dieu, ma chère fille, de vous récompenser du soin que vous prenez de mes lettres ; j'en ai une vraie satisfaction. On m'a apporté cette semaine les trois que vous dites m'avoir écrites : quoiqu'on me les ait rendues toutes ensemble, elles n'en ont pas été moins bien accueillies. Celle de la sœur Saint-François m'a fort édifiée ; elle est si belle et si spirituelle, qu'elle mériterait d'être imprimée. Ce qu'elle rapporte du père provincial est presque incroyable. Rendons grâces à Dieu, ma chère fille, des merveilleux talents qu'il lui a donnés, et de ce que nous l'avons pour supérieur. Que j'ai de joie de ce que vous rendez justice à son mérite ! Pour moi, je le connus et l'estimai dès la première fois que je lui parlai, ce qui fut à Véas.

Quelle part ne prends-je point, ma chère mère, à vos croix et à vos souffrances qui sont des plus amères ! et quel desir n'ai-je point de les voir bientôt cesser ! Je souhaite, pour votre consolation, que la maladie de la mère sous-prieure ne soit pas longue. Vous avez bien fait de vous faire saigner. Suivez le conseil que je vous donne de ne point changer de médecin, puisque celui qui vous traite connaît parfaitement votre tempérament et sait ce qui y convient le mieux.

On m'a apporté aujourd'hui la lettre que je vous envoie de la prieure de Malagon. Son mal, Dieu merci, n'est point augmenté. Il n'y a rien que je ne fasse pour procurer sa guérison et pour lui donner toutes les marques possibles d'une tendre amitié : outre que je lui ai de sensibles obligations, sa santé nous est très-nécessaire. Mais quelque besoin que nous avons de cette santé, la vôtre, ma chère mère, nous est encore plus né-

cessaire et plus précieuse, et je la souhaite avec bien plus d'ardeur : soyez-en, je vous prie, très-persuadée; et jugez, par ce que je fais pour la conservation de cette prieure, de ce que je ferais pour la vôtre si vous étiez dans l'état où elle est. C'est, encore une fois, sur ce pied-là que je désire que vous jugiez de ma tendresse et de mon attachement pour votre personne.

Vous verrez par le papier que je vous adresse, que le père Mariau de-Saint-Benoît a reçu toutes vos lettres. Pour celle de mon frère que vous me demandez, je vous ai déjà dit qu'il faut que je l'aie déchirée sans y penser, car je ne la trouve plus quoique je l'aie cherchée avec soin : j'en suis fâchée, car elle était composée de diverses choses, toutes très-édifiantes. Comme il vous écrit, je ne vous dirai rien de lui, sinon qu'il s'avance beaucoup dans la piété et dans l'oraison, et qu'il fait de très-grandes aumônes. Ne l'oubliez pas non plus que moi dans vos ferventes prières.

Que j'ai de chagrin et de douleur de ce que le père prieur dont vous me parlez, s'acquitte si mal de sa charge! J'en suis encore plus touchée que de son excessive timidité. Il sera bon que le père provincial l'en reprenne fortement, et qu'il lui fasse sentir qu'on est mal satisfait de sa conduite, et qu'on ne lui passera plus ses manquements.

Mes compliments, s'il vous plaît, à tous nos amis, au père Grégoire, et au père Nicolas s'il est arrivé. Mes amitiés aussi à toutes mes chères filles. On m'a donné aujourd'hui des lettres de Véas et de Caravaque; je vous envoie celle de Caravaque, afin que vous la lisiez et la fassiez lire au père provincial; vous me la renverrez ensuite; j'en ai besoin parce qu'elle traite de quelques affaires qui ne sont pas encore terminées. La mère prieure de Caravaque se plaint de vous, ma chère fille, dans la lettre qu'elle écrit à notre mère prieure.

Je fais présent à la prieure de Caravaque de deux belles statues, l'une de la sainte Vierge, et l'autre de saint Joseph. Nous en avons ici d'admirables. Celle de saint Joseph n'est pas encore achevée. Je suis parfaitement contente de cette prieure, qui s'acquitte très-bien de sa charge. Comptez, ma révérende mère, qu'on ne peut être avec plus de tendresse que je suis toute à vous

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui, je l'ai déjà dit, la veille de la Conception l'an 1576.

Faites souvenir de mes respects le révérend père provincial; et remerciez-le, s'il vous plaît de ma part d'avoir répondu exactement à toutes mes lettres, et de m'avoir donné toutes les permissions que je lui demandais.

REMARQUE.

Cette lettre a été écrite à Tolède.

LETTRE XCIV.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

CINQUIÈME.

La Sainte le félicite de la spiritualité de ses lettres, l'encourage dans ses entreprises pour la gloire de Dieu, et l'anime à souffrir la persécution.

1576. *A la mi-décembre.* — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

Ce jour est fort heureux pour moi, puisque le père Marian de-Saint-Benoît m'a fait tenir vos lettres : il est inutile de le solliciter de me les faire rendre incessamment ; il y fait son possible parce que je l'en ai prié, et qu'il est fort de mes amis. Vous me faites cependant bien du plaisir de me marquer dans les lettres qui viennent par son moyen, la substance de toutes choses, à cause du retardement de celles qui viennent par d'autres voies : toutes néanmoins ne laissent pas d'être bien reçues, quelque tard qu'elles puissent arriver.

J'ai loué Dieu, mon révérend père, de la manière agréable et spirituelle avec laquelle vous écrivez, mais surtout de l'édification et de la piété dont vos discours sont remplis. Que les paroles dont vous vous servez pour exciter à la pratique de la vertu sont puissantes ! qu'elles ont de force et de douceur ! et que mon âme en reçoit de joie et de consolation ! Il me paraît que quand nous ne serions pas fidèles à Dieu par le désir des récompenses qu'il promet à ceux qui gardent ses divins commandements, mais seulement par la crainte des châtimens dont il menace les prévaricateurs de sa loi, ce ne laisserait pas d'être un bien.

Il est visible, mon révérend père, que Dieu est avec vous, qu'il vous remplit de force et de lumière, et qu'il vous comble de ses grâces : je l'en remercie avec autant de reconnaissance que s'il me les faisait à moi-même. Ne craignez donc point, je vous prie, de ne pas réussir dans les grandes entreprises où ses intérêts vous engagent. Que votre bonheur est grand, et que je vous porte envie et au père Antoine-de-Jésus, d'empêcher par vos prédications que Dieu ne soit si offensé, tandis que je demeure ici avec de simples désirs ! Je ne sais quand je commencerai à le servir.

Faites-moi savoir, s'il vous plaît, sur quel prétexte on a fondé le faux témoignage porté contre vous : y eut-il jamais une plus folle imagination ? Je ne trouve cependant rien qui égale l'accusation dont vous me donnâtes avis, il y a quelques jours. Ne croyez pas, mon père, que ce soit une petite grâce que Dieu vous a faite, de vous donner la force et le courage de soutenir avec tant de constance et de fermeté de si affreuses calomnies : pour moi je regarde ces travaux et ces persécutions comme la récompense des grands services que vous rendez à Dieu dans le pays où vous êtes ; et je ne doute pas que cette faveur qu'il vous fait de souffrir pour lui, ne soit suivie de beaucoup d'autres.

Je suis terriblement alarmée d'entendre raconter tant de malheurs : celui qui regarde la messe m'a comblée d'affliction : dès que je l'eus appris , je m'en allai pénétrée de douleur me jeter aux pieds de Notre-Seigneur , pour implorer son infinie miséricorde , et lui demander la conversion de ceux qui sont coupables d'un si horrible attentat : je ne puis croire que Dieu permette qu'un si grand mal passe plus avant , puisqu'il a plu à sa bonté de commencer à le découvrir.

Je n'ai jamais été plus convaincue qu'à présent des merveilleux effets d'une oraison pure , fervente et persévérante , et du pouvoir qu'elle a d'obtenir tout , lorsque l'âme qui prie ne cherche uniquement que la gloire de Dieu et le salut du prochain. Soyez donc persuadé , mon révérend père , comme je le suis moi-même , que Dieu commence à accomplir le dessein qu'on a eu en établissant ces monastères , d'assembler des personnes qui ne cessassent point de demander à Dieu par de ferventes prières son secours et son assistance pour les prédicateurs de sa parole , puisque des filles telles que je suis , ne sont pas capables d'autre chose. Je me confirme de plus en plus dans cette persuasion , quand je considère la vertu et la perfection des carmélites : et je ne doute point qu'elles n'aient assez de crédit auprès de Dieu , pour en obtenir de très-grandes grâces.

J'ai lu avec bien du plaisir la lettre que la mère prieure de Paterne vous a écrite , et j'ai été charmée de la prudence et de la sagesse que Dieu vous a donnée pour réussir dans tout ce que vous entreprenez : j'espère de sa bonté que nos réformatrices feront beaucoup de fruit dans Paterne : cela augmente le désir que j'ai de ne pas discontinuer nos fondations. J'ai eu l'honneur de vous écrire touchant celle dont la prieure de Médine vous parle dans la lettre que je vous envoie : ce ne sont pas mille ducats , mais seulement sept cents qu'on veut donner ; il y a apparence qu'il en sera de ce projet comme de tant d'autres qui ont échoué.

J'ai consulté là-dessus le docteur Vélasqué , parce que j'avais du scrupule de me mêler de cette affaire contre la volonté du père général : il me conseille de faire mon possible auprès de madame Louise de la Cerda pour l'engager à écrire à l'ambassadeur de Rome , et à le prier de solliciter cette permission : il s'offre de son côté de donner les informations nécessaires ; et s'il arrive que le père général ne l'agrée pas , il croit qu'on fera bien de s'adresser au pape , et de lui représenter que ces monastères sont des miroirs de perfection et de sainteté dans toute l'Espagne.

C'est , mon révérend père , le parti que j'ai pris au cas que vous l'approuviez : j'ai écrit par avance au père Ripalda , recteur des jésuites de Burgos , qui est de mes amis , de vouloir bien s'informer de ce qui est à faire , et de m'en donner avis ; afin que s'il le juge à propos je puisse envoyer sur les lieux quelqu'un qui lui parle , et qui exécute ce qu'il lui plaira d'ordonner. On pourrait , si vous le trouvez bon , faire

partir dès à présent monsieur Gaitan et le père Julien d'Avila; et le beau temps venu leur envoyer la permission de conclure l'affaire, et d'agir en votre nom, comme il ont déjà fait à Caravaque. Ainsi cette fondation se pourra faire sans moi : quand même on prendrait tout à-la-fois quantité de religieuses pour des réformes, il en resterait encore assez pour de nouveaux établissements, pourvu qu'on n'en laissât pas beaucoup dans chaque maison, comme on a fait dans celle-ci où il en reste très-peu. Il me paraît que dans celles où le nombre des religieuses est plus grand, il est de la bienséance de partir mieux accompagnées : ce n'est pas assez de n'être que deux; il faudrait, outre les religieuses de chœur, prendre encore une sœur converse, puisqu'il y en a de si propres à cela.

Je suis persuadée qu'il est impossible de remédier aux désordres qui se glissent peu à peu dans les monastères de filles, si elles n'ont entre elles une prieure d'une prudence et d'une vigilance éclairée, qui ait soin de bien gouverner la communauté. Si donc les supérieurs comprennent, comme ils le doivent comprendre, la pesanteur du fardeau qu'on leur impose, et l'obligation qu'ils ont d'être toujours attentifs au bien de leur troupeau, comme vous le faites, mon révérend père, leur conduite serait bien plus avantageuse et bien plus édifiante; et ce ne serait pas un des moindres effets de la miséricorde de Dieu et de l'amour qu'il a pour son Église, de lui procurer les prières de tant de ferventes filles qui composent ces saintes communautés. Pour celle de l'Incarnation, elle est aujourd'hui si régulière et d'une si grande édification, qu'on ne saurait trop en rendre grâces à Dieu.

J'approuve fort, mon révérend père, la réforme que vous avez faite de l'habit des carmélites : dans un an on pourra le donner à toutes de cette manière, et cette réforme une fois établie subsistera ensuite sans aucune peine. Peut-être excitera-t-elle d'abord un peu de bruit. Si cela arrive, il n'y aura qu'à punir un peu sévèrement une seule des plus mutines pour faire taire toutes les autres; tant la plupart des femmes sont naturellement timides.

Je vous conjure au nom de Dieu de ne pas garder davantage ces novices qui commencent si mal; rien n'est plus important que de bien réussir dans tout ce qui concerne ce monastère, le premier de l'Andalousie.

Que j'ai été étonnée de la rigueur dont le père Antoine-de-Jésus a usé dans sa visite ! Elle pouvait être utile à quelqu'une des sœurs, mais non pas à toutes : j'en puis parler sûrement parce que je les connais, et que je sais de quelle manière il les faut conduire. Dieu veuille qu'une telle sévérité leur soit avantageuse, et qu'elle les porte à éviter les moindres imperfections. La rigueur est quelquefois nécessaire aussi bien que la douceur, surtout à l'égard des opiniâtres. C'est ainsi que Notre-Seigneur se sert de divers moyens pour nous engager à son service.

Toutes vos filles, mon père, se portent assez bien : il n'y a que celles de Véas que je plains d'être si accablées de procès. Ce n'est pas néanmoins un malheur pour elles de souffrir un peu à présent, n'ayant eu rien à souffrir dans leur établissement. Je n'aurai jamais de jours plus heureux que ceux que je passai dans Véas avec Paul. Je suis très-affligée de la maladie de la mère prieure : difficilement en trouvera-t-on une de son mérite pour remplir sa place. Ordonnez donc, je vous prie, qu'on en ait bien du soin, et qu'on n'épargne rien pour la guérir promptement de sa fièvre continue

Ma chère fille Isabelle, votre sœur, est ici auprès de moi : elle se plaint de vous, et dit que vous vous moquez d'elle de ne répondre à aucune de ses lettres. Dieu vous conserve, mon révérend père, aussi longtemps que l'en supplie

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

La Sainte écrivit cette lettre si instructive peu de jours après la précédente, ce qui ait qu'elle y traite presque des mêmes choses. Si l'on y trouve que le père Antoine-de-Jésus fit chez des carmélites la visite, quoique le père Jérôme Gratiën fût visiteur, c'est qu'au chapitre tenu à Almodouar, ce père avait été élu premier définitéur, avec autorité de visiter, en l'absence du père Jérôme Gratiën, les monastères des carmes et des carmélites.

Nous avons fait connaître ce père dans les remarques sur la quatrième lettre à la mère Marie de-Saint-Joseph, 85^e de ce volume.

Quant à la sœur du père Jérôme, laquelle sainte Thérèse lui marque être alors auprès d'elle, c'est-à-dire dans sa cellule, elle se nommait Isabelle-de-Jésus. La Sainte lui avait donné l'habit à Tolède, et l'éleva ensuite auprès d'elle ; éducation qui lui fut si utile, que dès sa jeunesse elle fut semblable en grâce et en sainteté à sa digne mère, et qu'elle mourut chargée de vertus et de mérites au monastère de Cuerba. Ce fut une famille de bénédiction que celle de ce père ; un de ses frères, nommé le père Laurent Gratiën, se consacra à Dieu comme lui dans le monastère du Carmel réformé à Pastrane ; et trois de ses sœurs firent profession chez les carmélites réformées, la sœur Isabelle-de-Jésus à Tolède, comme on vient de le dire, la mère Julienne de-la-Mère-de-Dieu à Séville, et la mère Marie de Saint-Joseph, de laquelle il sera parlé dans la lettre suivante, à Valladolid.

LETTRE XCV.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

HUITIÈME.

La Sainte loue le mérite d'un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et épanche familièrement et agréablement son cœur avec cette mère.

1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

De peur de l'oublier je commence cette lettre par vous faire de vifs reproches de ne m'avoir encore rien dit du père Barthélemy d'Aguilar, religieux de Saint-Dominique. Ignorez-vous, ma chère mère, l'obligation que nous lui avons ? Il est cause, par l'avertissement qu'il me donna avec bien de la bonté, que nous sommes sorties de la maison où nous avons eu tant de souffrances, et dont je ne puis me souvenir sans rendre grâces à Dieu de nous en avoir délivrées. Qu'il soit béni de tout.

Ce saint homme est d'un mérite rare, plein de lumière et de capacité pour la conduite spirituelle des religieuses, qu'il fait avancer heureusement dans les voies de la perfection. Il a aussi plus d'expérience des choses de religion que bien des gens qui se mélangent de diriger les religieuses. Vous pouvez donc, ma chère mère, le consulter quelquefois : c'est un avantage pour les maisons religieuses de suivre les conseils des personnes de son caractère et de sa capacité : par-dessus cela c'est le meilleur ami du monde, le plus sage et le plus prudent. Obligez-moi de lui faire rendre la lettre que je me donne l'honneur de lui écrire.

J'ai trouvé fort plaisant que vous vous soyez avisée de m'envoyer un mémoire aussi exact des aumônes qu'on vous a faites, et de la grande quantité d'argent que vos filles ont gagné à travailler. Dieu veuille que cela soit exactement vrai, et que vous n'ayez usé d'aucun tour d'adresse pour me surprendre : vous êtes si adroite et si fine, que je me défie toujours de vous, jusque-là que je ne sais souvent si je dois ajouter foi à ce que vous me dites de votre santé, tant j'ai peur que vous ne me trompiez pour m'épargner le chagrin et l'inquiétude où vous savez que je suis lorsque vous êtes malade.

La mère prieure de Malagon est toujours au même état : j'ai prié le père provincial de me mander si l'eau de Losa sera bonne, envoyée de si loin ; j'ai dessein d'en faire prendre à cette chère malade. N'oubliez donc pas, s'il vous plaît, d'en faire souvenir le père provincial. Je ne lui écris pas aujourd'hui, parce qu'un ecclésiastique qui a quelques affaires à lui communiquer est chargé d'une de mes lettres. Quelque sensible que je sois au plaisir que vous me faites de m'envoyer toutes les siennes, les vôtres cependant ne me plairaient pas moins quand elles seraient seules, et que vous ne prendriez pas cette peine ; car tout ce qui me vient de votre part m'est très-cher et très-précieux : soyez-en, je vous prie, fortement persuadée.

J'ai adressé à madame d'Antisco ce que vous m'avez prié de lui faire tenir : je n'en attends nulle réponse, et vous ne devez pas, ma chère fille, négliger les moyens d'en savoir des nouvelles, ni faire difficulté de cultiver à si peu de frais les bonnes grâces des personnes à qui nous sommes si redevables. Il s'en faut bien que votre maison soit aussi incommodée qu'elle l'était dans les commencements : vous pouvez donc, sans faire tort à vos filles, faire plaisir à de tels amis.

L'air que vous vous donnez, lorsque vous dites que vous m'envoyez les cantiques que nos sœurs ont composés, m'a fort divertie, persuadée qu'ils sont de votre façon. Je m'imagine aussi que vous n'êtes pas peu glorieuse de vous voir en quelque sorte la provinciale de l'ordre. Comme vous vous plaignez que personne ne vous reprend et ne vous mortifie, je veux aujourd'hui, ma chère fille, vous dire vos vérités, de crainte que, si je ne vous les disais pas, vous n'en fussiez moins humble. Je sais bien que vous avez tout le soin qu'on peut avoir de ne rien dire et de ne

rien faire qui ne soit fort à propos, et que vous craignez beaucoup qu'on ne blâme votre conduite; cette crainte n'est pas mauvaise, pourvu que notre intention soit droite, et que dans tout ce que nous faisons nous ne cherchions que la gloire de Dieu.

Mais ne suis-je pas ridicule de perdre mon temps, accablée que je suis de mille affaires, à vous dire des minuties? Il faut pourtant que je continue, et que je vous dise encore que je vous pardonne de bon cœur la complaisance que vous aurez, si vous réussissez à l'égard de ce que vous souhaitez si fort; tant j'ai de passion de vous voir exempte de soins et d'inquiétude. Je me flatte cependant qu'en quelque état que vous puissiez être, la charité de mon frère l'engagera toujours à vous secourir; car il croît chaque jour en vertu et en sainteté.

Vos cantiques sont charmants et parfaitement bien faits: vous me ferez plaisir d'envoyer à mon frère les premiers et quelques-uns des derniers; car ils ne sont pas également beaux. Vous pouvez aussi faire voir ces cantiques au saint vieillard, et lui dire que c'est à cela que vous vous occupez dans vos récréations: rien n'est plus juste que de donner ce petit divertissement à une personne à qui nous sommes si redevables. Comme ces cantiques sont très-spirituels, il n'y a rien à craindre.

Je n'écrirai point à mon saint prieur que je n'aie reçu ce qu'il doit m'envoyer, parce que, ne pouvant lui marquer l'avoir reçu, il en serait vraiment en peine. Je me sens pénétrée de reconnaissance des bontés qu'il a pour vous.

La lettre de ma chère Gabrielle, tout agréable qu'elle est, nous a extrêmement édifiées, de même que la ferveur et la mortification de monsieur votre confesseur. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes nos chères sœurs; dites-leur de ma part, que je sens tant de tendresse pour elles, que je voudrais leur pouvoir écrire à chacune en particulier, que je ne cesse point de prier pour tous leurs besoins, et que je les aime plus que toutes mes autres filles. Je n'en sais cependant pas la raison. Mes compliments à la mère de la sœur portugaise, et à la délicate. Je suis surprise que vous ne me parliez point de mademoiselle Lopez.

Je vous envoie, ma chère mère, cette lettre à cachet-volant pour Paternelle, afin que vous la lisiez et la châtiez, persuadée que, comme première prieure de ce monastère, vous réussirez mieux que moi dans ce qui le regarde. Je loue Dieu de tout ce que vous faites pour cette maison si délaissée: quelle consolation, encore un coup, n'est-ce point pour moi que vous en preniez tant de soin!

Mais n'aurez-vous pas envie de rire de ce que je ne puis finir cette lettre? Je crains que vous ne m'ayez enchantée, et que vous n'ayez enchanté le père provincial aussi. Plaise à Dieu, ma chère fille, de nous ravir et de nous transformer toutes en lui. Je suis avec l'inclination la plus vive toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUE.

Cette lettre si agréable fut écrite à Tolède l'an 1577; on ne sait en quel mois.

LETTRE XCVI

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINTE-JOSEPH.

NEUVIÈME.

La Sainte traite divers sujets très-édifiants.

28 févr. 1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Vous verrez par le papier qui accompagne cette lettre que sans ma maladie je vous aurais écrit aussi régulièrement qu'à l'ordinaire ; mais, outre que mon indisposition ne me l'a pas permis, j'ai appréhendé de vous affliger en vous disant de si mauvaises nouvelles d'une santé à laquelle votre amitié pour moi vous fait prendre tant d'intérêt. Son dérangement est un peu moins grand, quoique je ne sois pas encore en état d'écrire sans me fatiguer beaucoup. Mon mal est cependant un peu moins que rien en comparaison de ce qu'il a été et de ce qu'il m'a fait souffrir.

Quelles grâces ne dois-je point à Dieu, ma chère mère, des bonnes nouvelles que vous m'avez apprises ! J'en ai d'autant plus de joie que je désirais ardemment de vous voir sortir de l'embarras que vous causaient les droits de votre maison. Nous avons demandé ici cette grâce à Dieu avec tant de zèle et d'assiduité, qu'il est juste que nous partagions avec vous la joie d'un si heureux succès, et que toutes ensemble nous en rendions grâces au Seigneur, qui a daigné exaucer nos vœux. Je le conjure aussi de recevoir favorablement ceux que je lui offre pour vous, ma chère fille : car, lorsque je fais réflexion que vous êtes prieure, que vous avez présentement du bien, et que tout obéit à vos désirs, je pense que vous avez besoin d'être soutenue puissamment de sa main pour vous conserver dans l'humilité. Pour moi, il me paraît, par les grâces extraordinaires que Dieu vous fait, qu'il vous l'a donnée cette humilité si nécessaire à notre sanctification.

Je serais consolée si j'avais autant de certitude des bonnes dispositions de la sœur N. ; son état m'afflige : je crois qu'elle devrait être toujours auprès de moi, ou sous la conduite d'une prieure qu'elle craignît beaucoup ; car je meurs de peur que le démon ne se serve d'elle pour nous troubler et pour nous jeter dans un terrible embarras. Pour prévenir ce malheur, faites-moi le plaisir d'écrire de ma part à sa prieure que je souhaite qu'elle lui défende absolument d'écrire un seul mot, et de dire aussi de ma part à cette sœur que je suis convaincue que tout ce qui lui arrive est l'effet d'une indisposition naturelle, ou d'un principe infiniment plus mauvais.

Je ne vous en dirai pas davantage, ma chère fille, parce que je compte que lundi prochain le roulier partira et que je le chargerai d'une grande lettre. J'ai bien du chagrin que le père provincial se soit mis en peine de nous justifier, et de prouver que ce qu'on a avancé contre nous est

faux. Une pure folie, telle que celle-là, se détruit assez d'elle-même. Le meilleur parti qu'on puisse prendre dans ces occasions est de dissimuler et de laisser dire tout ce qu'on veut sans s'en mettre autrement en peine. Pour moi, loin d'en avoir eu de la tristesse, j'en ai ressenti une vraie joie.

Je me réjouis, ma chère mère, que votre santé soit si bien rétablie : je prie Dieu de vous la conserver bien des années et de vous rendre une très-grande sainte. J'embrasse toutes mes chères filles, et je me recommande à leurs ferventes prières. J'ai voulu vous écrire par cette voie, dans la persuasion qu'elle sera plus prompte que toute autre : j'écrirai au premier jour à la mère sous-prieure ; les plaintes qu'elle me fait sont fort divertissantes. Je suis, ma révérende mère, pleine de tendresse et d'amitié toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 28^e jour de février 1577.

Il y a plusieurs jours que j'ai une lettre de la mère du père N., que je lui enverrai lundi prochain. Cette dame me fait aussi l'honneur de m'écrire pour me marquer sa joie de ce que vous savez. La prieure de Malagon est toujours fort mal.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède.

LETTRE XCVII.

A DOM LAURENT DE CÉPÈDE, SON FRÈRE.

Elle lui parle de ses dispositions de corps et d'esprit ; lui donne une espèce de direction pour la vie spirituelle, et l'entretient de diverses affaires.

28 févr. 1577. — Jésus soit toujours avec vous, mon cher frère.

De peur de l'oublier comme j'ai déjà fait, je commence cette lettre par vous prier de dire à votre fils aîné qu'il me fera plaisir de m'envoyer de bonnes plumes bien taillées : celles d'ici sont si méchantes, que j'ai de la peine à m'en servir. Obligez-moi aussi de ne lui pas défendre de m'écrire : il peut en avoir besoin, et une lettre qui ne me fatigue presque point le contente infiniment.

Je me flatte que la maladie que j'ai eue me sera avantageuse, parce qu'elle m'a accoutumée à me servir d'une main étrangère pour écrire mes lettres : je m'en trouve si bien, que j'ai envie de continuer ; je l'aurais pu faire il y a longtemps à l'égard des choses d'une mince importance, si je m'en étais avisée.

Je suis mieux, Dieu merci, que je n'ai été il y a longtemps ; on commence à me purger avec des pilules que j'ai prises aujourd'hui. La cause de mon mal est d'avoir trop-tôt commencé à jeûner le carême ; car je n'ai pas seulement de grands maux de cœur, mais aussi une extrême faiblesse de tête ; mes maux de cœur sont diminués, et ma tête, depuis deux ou trois jours, est un peu moins faible.

Cette faiblesse extraordinaire m'a donné de l'inquiétude, et m'a fait appréhender vivement de demeurer le reste de mes jours incapable d'application ; car, depuis que je suis tombée malade , je n'ai point fait l'oraison : ç'aurait même été une espèce de témérité de la vouloir faire dans l'état où je me suis trouvée. Dieu connaît bien l'impuissance où il m'a mise de m'y appliquer, et il sait que je ne pourrais faire oraison sans préjudicier beaucoup à ma santé.

Je n'ai présentement aucun recueillement surnaturel, et je m'en trouve aussi éloignée que si je n'en avais eu de mes jours ; j'en suis d'autant plus étonnée qu'il ne serait pas en mon pouvoir d'y résister, en quelque état que je fusse, s'il plaisait au Tout-Puissant de m'en gratifier.

Ne vous affligez point, mon cher frère, de ma maladie ; j'espère qu'elle ne sera pas longue et que peu à peu ma tête se fortifiera. J'ai un soin de moi que vous ne pourriez jamais imaginer, et je fais tout ce que je crois pouvoir contribuer à mon rétablissement, sans considérer qu'on n'en fait pas tant pour nos autres malades. Comme c'est à vos dépens que je suis si bien traitée, j'ai un double intérêt d'être bientôt guérie, non seulement pour faire l'oraison, mais aussi pour ne vous être plus à charge. De l'humeur dont je suis, je crains toujours d'incommoder, et de faire la moindre peine. Mon mal cependant ne vient que d'épuisement, et d'avoir jeûné depuis la Sainte-Croix du mois de septembre. Le chagrin que j'ai de sentir que je ne suis plus propre à rien est cause en partie que j'ai voulu jeûner : car je me fâche quelquefois contre moi-même de ce que la faiblesse de ma complexion m'empêche de pratiquer les austérités et les bonnes œuvres que je voudrais et devrais faire.

Cette faiblesse cependant ne m'ôtera pas aujourd'hui la consolation de vous écrire de ma propre main, car je n'ai pas envie pour vous mortifier de me mortifier la première. Après donc vous avoir prié de me pardonner la liberté que je prends, je commencerai par vous défendre de porter le cilice que vous avez coutume de porter : les pénitences, vous le savez, ne doivent point être de notre choix ; néanmoins pour accorder quelque chose à votre ferveur, je vous envoie un cilice d'une autre façon, que vous pourrez porter deux jours de la semaine depuis votre lever jusqu'à ce que vous vous couchiez ; mais gardez-vous bien de le porter dans le lit ; ce n'est qu'à condition que vous ne l'y porterez pas que je vous permets de vous en servir.

Quand je vous permets de porter le cilice, j'entends encore une fois que ce ne soit pas le vôtre, que vous devez garder pour un autre temps, mais celui que je vous envoie. S'il descend jusqu'à la ceinture, mettez, s'il vous plaît, un mouchoir de toile sur votre estomac ; autrement il nuirait beaucoup à votre santé. Dans vos douleurs de reins ne le mettez point du tout, et ne prenez pas même la discipline ; et lorsqu'en santé vous vous en servirez, ne le serrez pas sur vos reins : quand on le met tous les jours, on s'y accoutume, et il n'est pas si piquant que

lorsqu'on ne le met que de fois à autres. Enfin faites en sorte, je vous prie, qu'il ne vous fasse pas tomber malade.

Pour la discipline, le temps que vous la prendrez doit être si court qu'elle se fasse sentir plus vivement. C'est l'ordinaire, lorsqu'elles ne sont pas longues, de faire plus de douleur et d'incommoder moins. Ne vous la donnez pas non plus d'une si grande force, et ne pensez pas qu'il y ait de l'imperfection à y aller un peu plus doucement. Ce n'est pas en cela, je vous en répons, que la perfection consiste. Je n'ai pu, au reste, m'empêcher de rire de ce que vous savez si bien compter les jours; il s'en faut bien que nos sœurs soient aussi habiles à calculer.

Ne manquez jamais, s'il vous plaît, de dormir un temps suffisant, et de faire une collation raisonnable. L'ardeur qu'on sent pour la pénitence empêche quelquefois qu'on ne s'aperçoive du tort qu'une trop grande abstinence apporte à la santé, et souvent on s'efforce d'y remédier lorsqu'il n'y a plus de remède. Je dois sur ce chapitre-là avoir de l'expérience et pour moi et pour les autres. La volonté de Dieu, mon cher frère, est que vous vous conserviez par obéissance, et non pas que vous vous tuiez par des pénitences corporelles. Souvenez-vous de ce qui arriva à Saül; et faites, je vous prie, ce que je vous prescris. Croyez-moi, vous ne ferez pas peu en pensant ne rien faire, si vous supportez avec fermeté la mauvaise humeur de la personne que vous savez. J'attribue à pure mélancolie la peine qu'elle vous donne, et je ne pense pas qu'il y ait de sa faute; vous devez donc en avoir pitié, et rendre grâces à Dieu de vous avoir jugé digne d'une telle croix.

J'envoie avec votre agrément un cilice à Thérèse, avec une discipline qu'elle m'a fait demander: elle me prie qu'elle soit de celles qui font sentir plus de douleur. Faites-lui, je vous prie, mille amitiés de ma part. Le père Julien d'Avila m'a écrit des merveilles de cette chère enfant: j'en ai remercié Dieu, et l'ai prié de la soutenir sans cesse de sa main; en la comblant de faveurs, il en fait une très-sensible à toutes les personnes qui la chérissent.

Il faut vous dire que j'ai désiré ces jours-ci que Dieu vous fit sentir des sécheresses dans l'oraison; et j'ai été ravie d'apprendre par votre lettre que mes vœux étaient exaucés, quoique ce que vous me marquez ne puisse pas vraiment porter ce nom. Ne vous imaginez pas que je vous aie fait un mauvais souhait; rien n'est plus avantageux à la perfection, surtout Dieu vous faisant la grâce de les soutenir avec autant de courage et de fermeté que vous les soutenez, et de ne vous point chagriner de l'impuissance où il vous met de faire l'oraison aussi longtemps que vous le souhaiteriez: tout cela est une marque de votre soumission aux ordres de Dieu, soumission qui est le fruit le plus excellent qu'on puisse tirer de l'oraison la plus éminente et la plus sublime.

J'ai reçu, mon cher frère, de bonnes nouvelles de mes papiers. Le grand inquisiteur contre son ordinaire les a tous lus; il s'est lui-même donné la peine de les examiner avec bien de l'attention; il les a fort

loués, et il a dit à madame Louise de la Cerda que ne contenant rien que de bon, l'Inquisition ne pouvait pas les condamner. Ce prélat a bien du penchant à favoriser notre réforme : il s'étonne que nous n'ayons point encore d'établissement à Madrid. Je ne sais si vous êtes instruit qu'il est à présent archevêque de Tolède. C'est madame Louise de la Cerda, qui est fort de ses amies, qui lui a parlé de cette affaire qu'elle a fort à cœur, lorsqu'elle l'a été voir à la campagne. Je me flatte que par cette dame j'en apprendrai davantage, car on l'attend bientôt ici. Faites, s'il vous plaît, la confidence de tout cela à monseigneur l'évêque, à la mère sous-prieure, et à la mère Élisabeth de-Saint-Paul; mais recommandez-leur à tous le secret, et de n'en parler qu'à Dieu, qui peut exaucer les vœux qu'elles lui feront pour la réussite de cette affaire.

C'a été un bien pour plusieurs choses que je sois restée ici, mais non pas pour ma santé, car j'y ai plus de lettres à écrire qu'en aucun autre lieu. Vous verrez par la lettre de la prieure de Séville qu'elle a payé la moitié de la maison; et que comme le prix ne monte pas à ce que Béatrix et sa mère ont promis, elle pourra dans peu achever le paiement.

J'ai reçu avec une vraie joie la lettre de mon frère dom Augustin, ravie qu'il ne soit pas où vous savez. J'ai néanmoins du chagrin de le sentir toujours au milieu d'une foule d'affaires, et je suis fâchée que vous ayez envoyé votre lettre sans attendre ma réponse. Je me flatte cependant d'obtenir une lettre de la marquise de Villegna pour le vice-roi dont elle est nièce, qui fera sans doute que la lettre que j'écris à mon frère lui sera rendue fidèlement. N'oubliez pas de prier Dieu pour lui; je le fais moi avec bien de l'ardeur.

À l'égard de l'eau bénite, je ne vous en puis dire que ce que j'ai éprouvé : j'en ai parlé à des personnes savantes qui n'y ont rien trouvé à redire; il suffit, comme vous dites, qu'elle soit en usage dans l'Église. Dom François de Salcède a raison d'assurer que je ressemble en cela à la bonne Ospedale : faites-lui mes civilités, et bien des compliments de ma part à mon frère dom Pierre d'Ahumade, car je ne puis plus écrire. Je vous prie seulement d'examiner si vous ne pourriez point, sans faire tort à vos affaires, donner quelque argent à dom Jean d'Ovalé pour acheter des brebis; vous l'obligerez sensiblement, et vous lui ferez une vraie aumône.

Quant à nos réformatrices, quoique toutes choses ne réussissent pas à souhait, elles font néanmoins le principal, qui est d'empêcher que Dieu ne soit si fort offensé.

J'ai changé de tant de plumes en écrivant cette lettre, que le caractère vous paraîtra encore pire qu'à l'ordinaire : il ne le serait pas néanmoins sans cela. J'écrivis hier cette lettre, et aujourd'hui je suis mieux : la crainte d'être toute ma vie incapable d'application a été plus grande que le mal même. Plaise à Dieu, mon cher frère, de vous con-

server en parfaite santé pour l'employer entièrement à son service

Le père visiteur se porte mieux, Dieu merci. Le père Tostad, dit-on, arrive aujourd'hui. Comme nos affaires vont être publiques ! C'est une vraie comédie dont je voudrais fort que le père visiteur pût se dégager. Le Seigneur nous en fasse la grâce.

Notre mère prieure et toutes nos sœurs vous offrent leurs respects. La prieure de Séville me fait mille biens : j'en reçois aussi beaucoup des prieures de Salamanque, de Véas et de Caravaque ; enfin elles me témoignent toutes autant qu'elles le peuvent leur bonne volonté. Je voudrais être auprès de vous pour vous faire voir jusqu'où va leur tendresse et leur affection, que j'estime infiniment plus que leurs présents. Je serais bien aise néanmoins de vous faire part des régals qu'elles me font.

Je suis très-respectueusement,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 28 février.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrit cette lettre à Tolède, le 28 de février 1577. Elle y continue de donner à son frère diverses instructions pour sa conduite spirituelle. Si l'on est étonné des égards qu'elle a pour la santé de ce frère, qu'on fasse attention qu'il était vieux, cassé, extraordinairement infirme et consumé par de longues et fâcheuses maladies.

Sainte Thérèse parle dans cette lettre d'un autre de ses frères, nommé dom Augustin d'Ahumade, qui fut un si vaillant et si heureux capitaine, qu'il gagna dix-sept batailles dans les Indes. Elle marque avoir une extrême peine de le sentir si engagé dans les affaires du monde : son zèle pour le salut de ce frère la porta à lui écrire, lorsqu'il était au Pérou, qu'il n'acceptât point le gouvernement qu'on était sur le point de lui donner pour récompense de ses services : il se soumit au sentiment de la Sainte, qui cependant ne lui avait point communiqué sa révélation. Quelque temps après, il accepta un autre gouvernement qui lui valait dix mille écus de rente. La Sainte lui écrivit d'y renoncer au plus tôt, s'il ne voulait mourir de la double mort du corps et de l'âme : il obéit à l'instant ; et, quelques jours après, les ennemis prirent la ville, et firent passer au fil de l'épée tous les habitants ; le nouveau gouverneur y périt aussi, n'ayant pu se sauver par la fuite. Enfin, après la mort de sainte Thérèse, on donna un troisième gouvernement à M. d'Ahumade, qui mourut dans la ville des Rois, sur le point d'en prendre possession. Le père Louis Valdémia, jésuite, qui le confessa au lit de la mort, a déclaré dans les informations faites pour la canonisation de la Sainte, qu'elle l'avait puissamment assisté dans le terrible moment qui décide de l'éternité.

Si l'on désire savoir les avantages qu'elle dit dans cette lettre avoir retirés de l'eau bénite, elle les raconte elle-même au chapitre 31 de sa Vie.

On se tromperait au reste si, à la faveur de la comparaison de l'eau qu'on boit, on s'imaginait que la Sainte buvait et conseillait de boire de l'eau bénite : il est clair par le même chapitre qu'elle en aspergait les lieux, qu'elle en prenait sur soi ; mais on ne trouvera point qu'elle en ait bu. Qu'on nous pardonne une si mince remarque ; nous avons lieu de croire qu'elle n'est point hors de propos.

LETTRE XCVIII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINTE-JOSEPH.

DIXIÈME.

La Sainte lui envoie des crucifix ; lui demande les circonstances de la mort d'une sœur ; lui apprend la mort d'une de ses filles ; lui donne des conseils ; lui témoigne sa reconnaissance, et parle de quelques affaires.

9 avril 1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère fille

Je vous ai écrit par le courrier ordinaire une grande lettre que vous recevrez avant celle-ci. Voilà des crucifix qui sont tout semblables aux derniers que vous avez eus ; ils ne coûtent chacun que neuf réaux , moins un quartille : c'est très-bon marché , car on m'avait assuré qu'ils valaient chacun un ducat. Vous y ferez faire , s'il vous plait , par un tourneur les trous qu'ils doivent avoir ; je n'ai pas voulu attendre qu'ils fussent faits ; j'ai mieux aimé vous les envoyer promptement , ce qui n'eût pas été possible à cause de la fête de Pâques. Je voudrais , parce qu'ils ne sont pas chers , pouvoir vous en envoyer davantage , mais il n'y a pas moyen.

Je vous prie , ma chère mère , de me mander avec bien de l'étendue les dispositions intérieures de la sœur Saint-Bernard dans le temps de sa maladie et de sa mort : je vous ai déjà marqué que Dieu nous a enlevé une de nos sœurs que je regrette beaucoup.

Pour votre oraison , je ne pense pas , ma chère fille , que vous deviez vous faire une affaire d'en parler à monsieur votre confesseur : sûrement elle n'est pas telle que vous puissiez craindre qu'il ne l'approuve pas , ni qu'il trouve à redire à celle des autres sœurs qui marchent par le même chemin ; je craindrais plutôt qu'il ne trouvât étrange que vous ne lui en parlassiez point , surtout après la déclaration que le père visiteur a faite à ce sujet : songez-y donc , je vous prie.

Je serais bien aise de faire voir le petit livre que vous connaissez au saint prier des Grottes qui me l'a fait demander ; je lui ai tant d'obligations que je serais ravie de lui donner cette faible marque de ma reconnaissance. Je me flatte aussi qu'il ne ferait point de tort à monsieur votre confesseur ; il y verrait notre manière de vie , et de quelle sorte nous faisons l'oraison. Si ce livre était à Séville , je le prierais de le lire , et je l'enverrais au saint prier , à qui il est juste de ne rien refuser ; peut-être cela se fera-t-il un jour. J'ai tant d'occupations aujourd'hui , que je ne puis vous entretenir plus longtemps. Je vous ai déjà dit qu'une de nos sœurs est morte , que nous avons souffert de grands travaux , et que j'ai une vraie joie de l'entrée en religion du père Nicolas.

Quelles obligations ne vous ai-je point , ma chère fille , du soin que vous avez d'assister perpétuellement nos sœurs de Paterne ! Elles en sont pleines de reconnaissance , aussi bien que moi , qui regarde comme un effet de la bonté de Dieu pour nous de vous avoir mise à la place que vous occupez , afin que , généreuse et charitable comme vous êtes , vous fissiez du bien à tous nos monastères. J'espère que celui qui a répandu cette charité et cette inclination bienfaisante dans votre cœur , l'y fera croître de jour en jour.

Je ne crois pas pouvoir écrire aujourd'hui au saint prier des Grottes ; je lui écrirai avec l'aide de Dieu incessamment. En attendant , qu'il ne sache point , je vous prie , que je vous ai écrit. Mes amitiés , s'il vous plait , à toutes mes filles , surtout à ma chère Gabrielle à qui je souhaiterais pouvoir répondre. J'aurais aussi fort envie que vous reçussiez au

plus tôt la dame veuve, et qu'elle fût déjà professe : Dieu lui en fasse la grâce, et vous conserve, ma révérende mère, en parfaite santé. Je vous envoie une lettre de madame Louise de la Cerda, et vous prie de me croire, avec l'inclination la plus tendre, toute à vous,

THERÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la dernière fête de Pâques de l'an 1577.

REMARQUES.

En 1577, on célébra la fête de Pâques le 7 avril : ainsi cette, lettre datée de la dernière fête de Pâques, doit être du 9 de ce mois, et précéder par conséquent la suivante, écrite le 6 de mai. Voilà pourquoi nous comptons celle-ci pour la dixième de celles qui sont adressées à la mère Marie de Saint-Joseph, et l'autre seulement pour la onzième, quoiqu'elles aient un rang différent dans l'édition espagnole et dans la traduction de la mère de Maupeou.

Le père Nicolas, dont l'entrée en religion donnait tant de joie à sainte Thérèse, était Génois de nation, de l'illustre maison des Doria. Il était né à Gênes, en 1539. Après avoir brillé dans ses études, il fit par curiosité un voyage en Espagne, où, touché de Dieu, il prit la résolution de se consacrer à son service dans l'état ecclésiastique ; et ayant achevé son cours de théologie et de droit canon dans l'Université de Séville, il reçut l'ordre de prêtrise. Ce fut néanmoins dans cet état qu'il rendit de si grands services à l'archevêque de cette ville, pour l'arrangement de ses affaires temporelles, que le roi l'appela à Madrid, où il l'employa dans ses finances.

Il avait eu le bonheur d'entretenir plusieurs fois sainte Thérèse à Séville, et était toujours sorti d'auprès d'elle enflammé du désir d'être à Dieu. Les exemples de vertu qu'il avait remarqués parmi les carmes de la réforme, lui avaient fait aussi de vives impressions. Enfin cette divine semence germa ; il se retira chez ces pères à Séville ; il y prit l'habit, non en 1575, comme l'a écrit l'évêque de Terrassonne, mais en 1577, le 24 mars, ainsi que le prouve cette lettre même, et il fit profession le 25 mars 1578. Ce père rendit de grands services à sa réforme, et en fut le premier général. Il aurait été plus estimable s'il n'eût pas été sévère à l'excès. Nous serons obligés de parler ailleurs (1) et de son grand mérite et de ses défauts.

(1) Voyez les notes sur les 164^e et dernières lettres de ce volume.

LETTRE XCIX.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

ONZIÈME.

La Sainte la remercie de ses présents ; la félicite du bonheur d'une de ses filles décédée ; lui marque sa peine de la savoir malade, où l'on doit enterrer les sœurs, qui les doit assister à la mort, et le bon état des affaires de l'ordre.

6 mai 1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère, et vous récompense avec profusion des beaux présents que vous m'avez faits : ils sont arrivés à bon port sans que rien ait été gâté. Comme je dois vous rendre compte de tout cela par le muletier, je ne vous dirai à l'heure qu'il est que ce que je ne puis différer de vous dire.

J'envie le bonheur de votre petit ange qui a mérité en si peu de temps d'aller jouir de son souverain bien ; elle a vécu et elle est morte si saintement, que je ne doute pas que Dieu ne lui ait fait miséricorde : qu'il en soit loué à jamais. Mes amitiés, s'il vous plaît, à la sœur Béatrix, à sa mère et à toutes nos chères sœurs. Dites, je vous prie, à la sœur Béatrix que je suis pleine de reconnaissance de sa charité et de tous ses bons offices.

J'ai bien du chagrin, ma chère fille, de votre maladie; celle de la mère sous-prieure m'inquiète aussi : plaise à Dieu qu'elles ne soient pas longues, et de vous rendre à l'une et à l'autre une santé parfaite. Que feriez-vous, bon Dieu, si elles duraient longtemps, votre communauté étant si petite? Je me confie en la bonté du Seigneur qu'il ne le permettra pas.

Quant à ce que vous me marquez touchant la sépulture de nos sœurs, vous faites fort bien de les enterrer dans le cloître : cela se pratique ici ; il n'y a que les religieuses sans clôture qui puissent en user autrement. Monsieur votre confesseur a donc eu raison de le souhaiter. Faites-lui, je vous prie, mes compliments. Je prierai le père provincial d'en faire un article et un point de constitution, et de régler aussi de quelle manière on doit assister les sœurs à la mort. Il me paraît à propos que ce soit le confesseur ordinaire qui leur rende ce devoir de charité. Le monastère des carmes déchaussés est si éloigné de votre monastère, qu'il serait impossible que vous pussiez avoir recours à eux dans une pressante nécessité : mais quand leur monastère serait fort près du vôtre il vaut mieux encore une fois que ce soit monsieur Garri Alvarez, votre confesseur, qui leur administre les derniers sacrements, puisque c'est lui qui les confesse ordinairement, et que par cet endroit-là il connaît beaucoup mieux que nul autre confesseur l'état de leurs consciences. Je communiquerai tout cela au père provincial que je dois voir avant les fêtes, et je vous enverrai les permissions que vous lui demandez.

Nos affaires vont présentement assez bien, grâces à Dieu : monseigneur le nonce a envoyé quérir le père provincial pour chercher ensemble le moyen de les terminer; vous ne doutez pas, ma chère fille, de la joie que j'ai de les voir sur un si bon pied. Ce père a été à Véas et à Caravaque. Voilà une lettre de la mère de Saint-Albert que je vous envoie, afin que vous voyiez en quel état sont les affaires de son monastère qui ne finissent point. Celles de Véas ne me donnent guère moins d'inquiétude; ce sont des procès sans fin; nos sœurs sont presque accablées de tant de chicanes; ne les oubliez pas dans vos prières.

J'ai reçu hier, ma chère mère, votre dernier paquet : dans le moment même qu'on me l'apporta, je trouvai une occasion favorable d'envoyer votre lettre au père provincial. Comptez que je me chargerai toujours avec plaisir du soin de les lui faire tenir, en revanche de celui que vous avez eu de lui adresser toutes les miennes. Je souhaite que vous receviez la sœur converse dont vous me parlez, et je prie Dieu qu'elle vous suffise : j'ai mandé au père provincial que je vous écrivais de ne la pas refuser.

Pour la renonciation de la sœur Saint-Bernard, vous devez savoir qu'ayant père et mère, ce sont eux, et non pas le monastère, qui sont ses héritiers. S'ils étaient morts avant elle, le monastère hériterait; cela est très-certain; je le sais de gens fort savants dans ces sortes d'affaires : ils m'ont assurée que les pères, les mères, les grand-pères et les

grand-mères héritent de leurs enfants nécessairement et de plein droit. Ceux de la sœur Saint-Bernard sont seulement obligés à lui donner une dot. S'ils ignorent cette loi, peut-être s'estimeront-ils heureux que vous vouliez bien vous contenter de si peu. Je pense que ce serait un bien pour vous qu'ils donnassent ce qu'ils ont promis : faites sur cela, ma chère fille, ce que vous jugerez plus convenable ; mais il ne faut pas qu'ils manquent à donner une dot. Pour plus grande sûreté, consultez là-dessus le père Nicolas, et faites-lui, s'il vous plaît, mes civilités, de même qu'au père Grégoire et à tous ceux à qui nous sommes redevables. Plaise à Dieu, ma chère mère, de vous accompagner toujours. Je n'ai pas la tête assez forte pour vous entretenir plus longtemps ; je suis cependant mieux que je n'étais, quoique j'entende perpétuellement dans ma tête un grand bruit qui m'étourdit et m'empêche d'écrire.

La mère prieure de Malagon me tient bonne compagnie : on ne peut être plus touchée que je le suis de ce que son mal est sans remède ; elle paraît néanmoins un peu mieux ; elle commence à manger et à se lever quelquefois, quoiqu'elle ait une fièvre qui ne la quitte jamais. Malgré ces apparences de guérison, le médecin prétend qu'on ne doit point s'en flatter ni compter sur ce mieux. Rien n'est impossible au maître absolu de la vie et de la mort ; demandons-lui donc la santé de cette mère avec beaucoup d'ardeur et de persévérance. Cette chère malade vous écrit elle-même ; ainsi je finis en vous priant de faire mes amitiés à ma chère Gabrielle, et de lui dire que j'ai lu sa lettre avec bien du plaisir, et que je me réjouis du rétablissement de sa santé. Que ne puis-je, ma révérende mère, vous en donner une très-parfaite, et vous marquer avec combien d'attachement je suis toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 6 mai 1577.

REMARQUES.

Cette lettre, comme les précédentes, a été écrite à Tolède.

Les affaires que la Sainte se réjouissait alors de voir sur un si bon pied, ne se soutinrent pas longtemps dans cet état ; le nonce Hormanet, protecteur de la Sainte et de ses enfants, mourut sur ces entrefaites ; la persécution devint peu après plus animée que jamais ; M. Séga, nouveau nonce, abusé par quelques pères mitigés, la rendit ensuite générale contre toute la réforme, et la poussa jusqu'à la violence et à l'excès : c'en était fait d'elle si le roi Philippe II n'eût pris hautement sa défense, et si Dieu ne l'avait protégée. La suite des lettres nous rendra plus instruits.

LETTRE C.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

DOUZIÈME.

La Sainte la remercie encore de ses présents, et lui parle de quelques affaires particulières, de celles de l'ordre, et des suffrages pour une sœur.

15 mai 1577. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

J'aurais mille fois plus de joie d'apprendre que vous vous portez bien,

que de recevoir vos présents, quoiqu'ils soient aussi magnifiques que si vous étiez une grande reine; je prie Dieu de vous en récompenser avec profusion, et de vous combler de plus en plus de ses saintes grâces.

L'eau de fleur d'orange est admirable, et en fort grande quantité; j'en avais un vrai besoin; ainsi elle est arrivée le plus à propos du monde: je vous en remercie un million de fois, de même que de vos corporaux qui sont parfaitement bien faits. Je crois que c'est Dieu qui vous a inspirée de me les envoyer; car je souhaitais d'en avoir qui eussent du rapport à la pale dont la mère prieure de Ségovie m'a fait présent. Vous pouvez vous souvenir que je la lui demandai lorsque j'étais chez vous. Cette pale est d'un ouvrage si merveilleux, qu'on l'estime trente ducats. La petite croix de la sœur Béatrix est ravissante; et les corporaux qu'elle a faits sont si magnifiques et en si grand nombre, qu'il ne faudrait qu'une seconde prieure aussi généreuse et aussi libérale que vous l'êtes, ma chère fille, pour remplir notre monastère de toutes sortes de biens. Ne m'envoyez pas davantage d'eau de fleur d'orange; j'en ai assez; elle est venue en si bon état, placée au milieu de tous vos autres présents, que je ne doute point que vous-même ne les ayez arrangés. Mon déplaisir, ma chère mère, est de ne pouvoir reconnaître cette marque sensible de votre amitié, et les autres obligations que je vous ai: ce pays est dans une telle disette de tout ce qui peut plaire, que je n'en ai point vu de pareil. Peut-être que la magnificence de vos présents me fait sentir davantage sa stérilité.

J'ai donné ordre qu'on payât les cent ducats de la lettre de change de monsieur Gallion: je ne sais si vous vous souvenez que cinquante doivent être employés à payer la dépense que le père Marian a faite, lorsque nous allâmes à Séville, et que le reste est destiné à payer le loyer de la maison. Je me suis chargée avec plaisir de cette affaire pour vous en décharger, ma chère mère: sans cela que de travaux n'avez-vous point à soutenir! Votre maladie m'inquiète d'autant plus, que nous sommes au commencement de l'été. Celle de la mère sous-prieure me donne aussi bien du chagrin. Je prie Dieu de vous guérir promptement l'une et l'autre; car que fera-t-on chez vous si vous êtes toutes deux longtemps malades?

Je vous ai déjà écrit que vous pouviez recevoir la sœur converse, et que le corps de la petite sainte doit demeurer enterré dans le chœur à la place où on l'a mis. Pour nous autres religieuses, c'est dans le cloître, et jamais dans l'église que nous devons être enterrées. Je vous marquais aussi dans cette même lettre, que je vous ai envoyée par le courrier de Tolède, que comme cette sainte a père et mère, ce sont eux qui sont ses héritiers malgré la renonciation qu'elle a faite de tout son bien en faveur de votre monastère. S'ils étaient morts avant elle, le monastère hériterait; mais maintenant ils sont seulement obligés à lui donner une dot raisonnable. Vous ajusterez, s'il vous plaît, tout cela avec le père provincial.

La mère prieure de Malagon, qui est arrivée ici, paraît un peu mieux depuis qu'elle y est : j'ai une vraie joie de la posséder, joie cependant bien pleine d'amertume lorsque je pense que son mal est sans remède. Comme cette chère malade vous écrit, je ne vous en dirai pas davantage.

Je crois que vous savez présentement que monseigneur le nonce a envoyé quérir le père provincial pour régler nos affaires qui sont à présent sur un assez bon pied. Priez Dieu, ma chère fille, que le succès en soit heureux. Que sa souveraine Majesté vous conserve et vous rende une grande sainte. Je ne puis me taire, ni m'empêcher de vous féliciter sur le bonheur de la sœur Saint-Bernard, qui est allée jouir de Dieu. La persuasion de son bonheur ne nous a cependant pas empêchées de lui accorder les suffrages de l'ordre, dont nous nous sommes très-bien acquittées, quoiqu'elle n'en ait nul besoin. Mes amitiés, je vous prie, à la mère sous-prieure et à ma chère Gabrielle. On ne peut être avec plus de vérité toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de l'Ascension de l'an 1577.

REMARQUES.

Cette lettre aussi a été écrite à Tolède.
En 1577 la fête de l'Ascension fut le 16 mai.

LETTRE CI.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

TREIZIÈME.

Bons effets des maladies, et leurs usages. Avis pour l'éducation des sœurs converses. On doit cesser de faire des pénitences quand on est malade. Sa tendresse pour cette mère, et conseils qu'elle lui donne.

28 juin 1577. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

On ne peut être plus vivement touchée que je le suis de tant de maux que vous souffrez, et de la continuation de votre maladie qui m'afflige sensiblement, quoique je sois convaincue que quiconque aspire à la sainteté, doit passer par bien d'autres épreuves, et endurer bien d'autres travaux. Le père provincial m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite en date du 10 du courant; il m'a fait un vrai plaisir, car j'étais alors dans une peine extrême de ne point apprendre de vos nouvelles, ni de celles de la mère sous-prieure.

La mère prieure de Malagon dans de certains moments paraît beaucoup mieux; en d'autres elle est tellement accablée de ses infirmités ordinaires, qu'elle nous touche de compassion. Pour moi, je suis toujours très-mal de mes grands maux de tête; je ne l'ai cependant pas si faible que je l'avais: elle fournit à travailler et à écrire un peu plus que je ne faisais; mais j'y entends toujours le même bruit qui m'est si péni-

ble, que je n'écris plus à personne de ma propre main, à moins que ce ne soient des secrets ou des lettres de la dernière importance. Quelque sensible que me soit cette privation à l'égard de mes amis, je m'y sou mets de tout mon cœur pour l'amour de Dieu.

J'avais écrit cette lettre lorsque mon frère dom Laurent est arrivé; il se porte assez bien, prêt à partir pour Madrid où il a des affaires à solliciter. Je ne puis vous dire combien il est sensible à toutes vos peines; je ne sais s'il aura le loisir de vous en témoigner sa douleur. Vous êtes obligée, ma chère fille, à bien prier Dieu pour lui; car il prend beaucoup de part à tout ce qui vous regarde. Pour moi, je ne puis douter que Dieu ne vous aime, et qu'il n'ait dessein de vous sanctifier de plus en plus, puisqu'il vous envoie tant de souffrances, vraies marques de son amour. Je vous exhorte donc, ma chère fille, à ne vous point laisser abattre, mais plutôt à exciter votre foi, votre courage et votre confiance en Dieu; convaincue fortement que ce temps d'orage et de tempête passé, il viendra un autre temps où vous vous réjouirez d'avoir beaucoup souffert pour l'amour de celui qui a souffert pour vous infiniment davantage.

A l'égard de la petite esclave dont vous me parlez, ne faites pas difficulté, ma chère mère, de la recevoir et de lui donner l'habit: dans les établissements nouveaux, il est permis de faire certaines choses qui ne seraient pas permises en d'autres temps; il faut seulement que vous travailliez à la rendre capable de vous bien servir, et que vous ne lui proposiez pas une trop haute perfection, elle n'y comprendrait rien. D'ailleurs les sœurs converses par leur état et profession ne sont pas obligées et destinées de Dieu à une perfection si éminente; elle pourra même rester parmi vous sans faire profession, si vous ne l'en jugez pas capable.

Je trouve plus de difficulté à recevoir sa sœur: ne laissez pas néanmoins de lui accorder cette grâce, et tâchez encore une fois de les porter toutes deux à servir Dieu avec beaucoup de fidélité; mais sans les presser ni l'une ni l'autre sur ce qui n'est que de plus grande perfection; il suffit qu'elles tendent à la perfection de leur état. Ne les mettez pas aussi, s'il vous plaît, dans le plus gros travail: les bons offices qu'elles vous ont rendus méritent bien qu'on les ménage un peu, et qu'on ne les charge point de travaux excessifs: il faut avoir bien des égards, et souffrir de bien des façons dans ces commencements toujours infiniment pénibles.

Pour ce qui est de l'autre postulante dont il s'agit, vous pouvez aussi, ma chère mère, la recevoir, puisque vous l'agréez: il est à propos de remplir les places de tant de sœurs qui sont mortes, et qui ont quitté la terre pour le ciel. Je vous conjure cependant, ma chère fille, de ne les regretter pas davantage, et de n'y penser plus. Je sais que vous perdrez beaucoup en la personne de la mère sous-prieure; cela me fait songer à rappeler nos sœurs de Paterne dès que leur réforme sera solidement

établie. J'ai écrit en termes fort vifs à la mère prieure, et au père Grégoire. Dieu veuille que ma lettre arrive à bon port. Elles ont vraiment fait une grande faute de changer de maison : je ne comprends pas comment une telle rêverie a pu leur venir dans l'esprit.

Mes amitiés, je vous prie, à toutes mes chères filles, et à tous nos bons amis : je puis vous assurer que j'ai plus de chagrin de votre maladie que de tous les malheurs qui nous arrivent. Conservez-vous donc, ma chère mère, et ménagez vos forces le plus que vous pourrez. Ayez aussi bien soin de ma chère Gabrielle : je souhaite qu'elle porte du linge, car il n'est pas saison de faire des pénitences, ni de porter de la serge quand on est actuellement malade.

Nous avons toutes ici très-peu de santé. Priez le Seigneur pour nous. Je lui demande très-ardemment votre conservation ; car je vous aime avec des sentiments de tendresse dont je suis moi-même étonnée. La mère prieure de Malagon vous fait mille amitiés : toute malade qu'elle est, elle me tient bonne compagnie.

Je vous conseille, ma chère mère, d'emprunter de l'argent pour vivre, afin que vous ne souffriez point de nécessité. Quelle douleur n'aurais-je point que vous manquassiez du nécessaire ! Vous pourrez rendre cet argent aussitôt que vous en aurez reçu. C'est ce que nous faisons ici dans les nécessités pressantes ; et Dieu ne manque jamais de nous secourir, et de nous donner le moyen de nous acquitter de nos dettes. Comptez, s'il vous plaît, ma révérende mère, que personne n'est plus sincèrement que moi toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 28 juin 1577.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre et celle qui la suit, à Tolède, dans le temps de la plus grande persécution que les carmélites de Séville aient soufferte.

Si elle permet ici à la mère Marie de-Saint-Joseph de recevoir au nombre de ses filles une esclave affranchie, qui dans le temps de leur établissement avait pris un grand soin du dehors de leur maison, qu'on n'en soit pas étonné, quoiqu'il ne nous soit pas permis de recevoir des esclaves après même leur affranchissement : c'est que cette défense n'avait pas encore été faite.

LETTRE CII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINTE-JOSEPH.

QUATORZIÈME.

La Sainte traite divers sujets, ne veut point qu'on reçoive des filles mélancoliques, et exhorte toutes ses filles à se rendre des modèles de vertu.

11 juillet 1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Le plaisir d'apprendre que vous vous portez bien, me console au point de me faire soutenir tous mes maux plus aisément. Plaise au Seigneur de vous fortifier de jour en jour, et de récompenser le méde-

cin qui a pris tant de soin de vous ; car je lui en suis très-sensiblement obligée.

C'est, ma chère fille, un grand bonheur pour vous dans l'extrémité où a été la mère sous-prieure, qu'elle ne soit pas encore morte ; celui qui lui a donné l'être, et qui l'a tirée du néant, peut aussi lui rendre la santé si nous l'en prions avec une foi persévérante. Les personnes de son caractère sont capables des plus grandes choses, et ne trouvent rien d'impossible lorsqu'ils'agit de plaire à Dieu ; de sorte que Dieu, qui connaît l'ardeur de leur zèle et l'étendue de leur charité, ne manque jamais de leur faire part de sa croix et de ses souffrances. Pour moi, je suis si faible que je voudrais voir déjà la fin de tous vos travaux, tant j'ai de compassion de vous. Comme j'ai prié la mère prieure de Malagon de vous écrire tout ce qui s'est passé depuis peu ici, je ne vous dirai dans cette lettre que des choses indispensables.

La lettre et les modèles que vous avez adressés a madame Louise de la Cerda ne sont point encore arrivés. Vous ne me dites point si vous avez reçu les crucifix et la toile que je vous ai envoyés, et si l'on vous a remis la lettre par laquelle je vous marquais de recevoir la petite esclave et sa sœur, qui, comme je l'espère, ne vous seront point à charge. Faites-moi le plaisir de me rendre raison de tout cela à la première occasion, et de ne point discontinuer de prier Dieu pour la conservation de la mère prieure de Malagon, qui est un peu mieux, ce dont j'ai une vraie joie.

Je vous ai écrit que vous pouvez recevoir la demoiselle dont vous m'avez parlé ; sa dot me paraît assez raisonnable. Ne refusez pas non plus la dame veuve. Faites, je vous prie, mes compliments à monsieur votre confesseur, et mandez-moi l'état de sa maladie dont je suis fort en peine. J'ai fort envie de savoir si vous continuez d'être mieux.

Le père provincial qui partira demain assure qu'il n'y a rien à faire pour Paterne qu'il ne soit sur les lieux ; nous lui avons représenté à ce sujet mille choses qui ne l'ont point fait changer de sentiment, en quoi, je trouve qu'il a raison.

La somptuosité de vos présents est telle qu'on vous prendrait pour une reine ; et, outre cela, vous avez voulu, ma chère fille, en payer le port, ce qui est un surcroît d'obligation. Dieu veuille vous en récompenser, et de tous les biens que vous me faites, dont je vous rends mille et mille grâces. Vous ne pouvez me faire un plus grand plaisir que de vous appliquer à la conservation de votre santé, dont je souhaite avec ardeur le prompt rétablissement. Nos sœurs se sont bien réjouies, aussi bien que moi, à considérer la profusion et la beauté de vos présents. Pour moi j'admire que vous puissiez, accablée d'infirmités, vous occuper à ces sortes d'ouvrages. Béni soit celui qui vous a donné, ma chère mère, tant de grâce et tant d'adresse pour réussir dans tout ce que vous entreprenez.

Je viens de parler au père provincial de la postulante que monseigneur l'archevêque souhaite que vous receviez : il la connaît et la qualifie de béate mélancolique. Vous savez, ma chère fille, par expérience le préjudice que causent dans nos monastères les personnes de cette humeur : il vaut donc bien mieux ne la pas faire entrer que d'être obligée de la congédier aussitôt. J'ai un profond chagrin de ce que monseigneur l'archevêque, qui n'y a nul intérêt sensible, prend cependant si à cœur de la faire carmélite. Tâchez, ma chère mère, de voir cette postulante, de lui parler et de reconnaître de quelle humeur elle est. Ensuite, si vous jugez, par la découverte que vous aurez faite du caractère de son esprit, qu'elle ne vous soit pas propre, il sera bon que vous priiez le père Nicolas d'aller trouver monseigneur l'archevêque pour lui représenter le tort que nous avons déjà reçu de ces sortes de personnes, ou du moins que vous cherchiez quelque expédient pour traîner l'affaire en longueur.

Il y a fort longtemps que j'écrivis au père Grégoire la lettre que je vous adresse maintenant ; je l'envoyai au père provincial pour la lui faire tenir ; apparemment qu'il n'a trouvé nulle commodité pour cela, puisqu'il me la renvoie aujourd'hui. Quoiqu'elle soit si à contre-temps, ne laissez pas de la lire ; elle pourra ne vous être pas inutile, s'il arrive qu'il retombe dans une tentation aussi bizarre qu'est celle de vouloir vous quitter.

Que j'aurais de joie, ma chère mère, d'être à portée de vous voir ! Je ne trouve personne de qui je sois si contente que de vous, ni qui soit si fort de mon goût. Comme rien n'est impossible au Tout-Puissant, je ne désespère pas de vous embrasser un jour.

Mes amitiés, s'il vous plaît, à la sœur Béatrix, à sa mère et à toutes mes chères filles. Je les exhorte toutes en général, et chacune en particulier, à travailler avec ardeur à se rendre bien parfaites : Dieu, qui les a choisies pour être les pierres vives et fondamentales de cet établissement, a de grands desseins sur elles ; il veut qu'elles servent d'exemple et de modèle à toutes les religieuses qui leur succéderont.

Quelle compassion n'ai-je point de votre pauvre communauté, à présent que Dieu vous a ôté les ressources que vous aviez ! je ne comprends pas que vous puissiez vous en passer, surtout parce que vous n'avez point de santé, et que vous êtes par dessus cela accablée de fatigue et de travaux. Je me suis vue dans cette fâcheuse situation : ainsi j'ai l'expérience de ce qu'on souffre quand on fait plus qu'on ne peut. Qu'on ait de la santé, tout est facile ; qu'on n'en ait point, tout est infiniment pénible. Je prie Dieu, ma révérende mère, de vous en donner une aussi complète que vous la désirez.

Votre servante,

THERÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 11 juillet 1577.

Mes compliments à tous mes bons amis.

Observons de nouveau combien sainte Thérèse était opposée aux caractères mélancoliques : cette lettre en fait foi ; et l'on peut voir de plus la note que nous avons faite sur la lettre 84 de ce volume.

LETTRE CIII.

A MONSIEUR LE LICENCIÉ GASPARD DE VILLENEUVE CONFESSEUR DES CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DE MALAGON.

La Sainte traite d'un schisme qui s'était formé dans une de ses communautés, fait éclater son zèle contre les coupables, donne quelques avis, et congédie honnêtement leur confesseur.

1577. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Vos lettres m'ont donné une peine extrême. Il faut avouer que j'ai eu bien peu de bonheur dans l'établissement du monastère de Malagon. Je ne comprends pas quel sujet nos sœurs de cette maison peuvent avoir de se plaindre de la mère supérieure, ni quel mal elle leur a fait, pour se soulever contre elle, et pour en user de la manière dont vous dites qu'elles en usent. Il me paraît que ce que le père provincial leur a dit devrait les calmer, si elles avaient un peu de vertu ; mais elles font bien voir qu'elles n'en ont guère.

Je ne puis cependant, monsieur, ne vous point accuser de ce désordre ; car vous avez tant de pouvoir sur leurs esprits, que si vous aviez fait ce que vous fîtes lorsqu'il s'agissait de leur ôter leur prieure, la mère Briandé de-Saint-Joseph, tous ces troubles seraient déjà apaisés. Le châtiment dont on punira leur révolte, c'est qu'elles ne reverront jamais cette mère, quand même Dieu lui donnerait de la santé, et qu'elles ne vous auront plus, monsieur, pour confesseur. Dieu use de cette sévérité envers ceux qui le servent si mal. Vous apprendrez aussi par cette conduite que je ne suis pas d'humeur à souffrir des religieuses opiniâtres, et qui ne cessent point de m'étourdir par des plaintes indiscretes.

Faites-moi le plaisir de dire à la sœur N. que je suis fort fâchée contre elle, que je n'ai pas envie d'entendre ses discours, et que, s'il lui arrive jamais de s'opposer à la mère supérieure et à quoi que ce soit qui se fasse dans la maison, et que je vienne à le savoir, elle en sera sévèrement punie.

Enseignez-leur, monsieur, comme vous avez fait jusqu'ici, à s'unir à Dieu par un ardent amour, et à ne pas exciter entre elles des troubles et des divisions, si elles ont envie qu'on les laisse en repos. Craignez, monsieur, qu'il n'y ait dans la maison quelque religieuse semblable à la sœur N. La vérité est que j'aimerais mille fois mieux qu'il y en eût plusieurs dans l'état pitoyable où nous l'avons vue, que de voir une seule de mes filles être désobéissante, ou offenser Dieu le moins du monde. Je puis dire qu'il m'a donné par sa bonté une grande patience dans tout le reste ; mais je n'en ai nulle lorsqu'on fait quelque chose qui lui déplaît tant soit peu.

Il est sans difficulté qu'on peut faire communier la sœur N. après l'examen qu'on a fait de ses dispositions. Cependant qu'on la prive un mois entier de la sainte table, pour éprouver de quelle manière elle se conduira pendant ce délai. Je me soumetts néanmoins, à cet égard, au sentiment de la mère prieure, et à ce qu'elle vous en a écrit. On a mal fait de ne vous avoir pas averti plus tôt de l'état où elle était; car ne le sachant pas, vous n'avez pu en user autrement que vous en avez usé.

Quant au curé, je crains, monsieur, le départ du père François, parce que le père provincial n'approuve pas plus que moi que nos sœurs se confessent toujours à un même confesseur. Je vous ai déjà marqué le déplaisir que j'ai qu'elles aient avec lui de si grandes communications; je vais leur en écrire, car c'est une chose infiniment importante.

La mère prieure me parlant, il y a quelque temps, de certaines affaires, me témoigna, monsieur, que vous n'étiez pas content d'elle, et que vous la soupçonniez de n'agir pas envers vous avec assez de sincérité. Ce serait un grand mal qu'elle en manquât; je lui en écris donc, mais de manière qu'elle ne s'apercevra pas que d'autres m'en aient parlé, parce que ce sera à propos de quelques autres choses que je suis obligée de lui communiquer. Il faut aussi, s'il vous plaît, que vous y contribuiez de votre part, et que vous en usiez envers elle avec liberté et franchise. Vous pouvez même lui faire de petits reproches de ce qui s'est passé au sujet de la sœur obsédée. Si donc nous ne nous efforçons, avec l'aide de Dieu, de découvrir les pièges que tend le démon, les choses iront de jour en jour de mal en pis, et il vous sera impossible a vous-même de soutenir cet état, et de conserver, au milieu de tant d'agitations et de troubles, la paix et la tranquillité du cœur.

Quelque déplaisir que j'aie que vous ne soyez plus leur confesseur, je ne laisse pas d'être persuadée que vous êtes plus obligé de procurer votre repos particulier que ma satisfaction. Mes compliments, je vous prie, à vos messieurs. On dit que quoique monseigneur le nonce soit mort, la commission de visiteur ne doit pas cesser: j'aurais eu bien du chagrin qu'il en fût autrement. Je prie Dieu, monsieur, de vous combler de ses saintes grâces.

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrit cette lettre à Tolède l'an 1577. On s'aperçoit aisément qu'elle était fort mécontente et du confesseur des carmélites de Malagon, et de quelques religieuses de cette maison soulevées contre la supérieure qui les gouvernait en l'absence de leur prieure, la mère Briande de-Saint-Joseph, envoyée à Tolède. Ce confesseur était très-vertueux; mais sa trop grande facilité à écouter les plaintes des mécontentes produisit le désordre que ce défaut produit toujours, je veux dire des divisions et des troubles.

La religieuse obsédée du démon, de laquelle notre Sainte parle ensuite, était dans ce triste état avant qu'elle entrât aux carmélites; mais on ne s'en aperçut qu'après sa profession. Le trouble que cet événement causa dans la communauté fut grand, et Dieu l'avait révélé à sainte Thérèse avant qu'il arrivât, afin qu'elle se préservât des artifices de cet esprit de mensonge, qui cherche toujours à inquiéter les personnes qui s'attachent le plus étroitement à Dieu.

LETTRE CIV.

A UN DE SES DIRECTEURS DONT LE NOM EST INCONNU.

Persécutions suscitées à son ordre; manière dont elle et ses filles les soutenaient; ce qu'elle pensait de deux de ses ouvrages; ses dispositions de corps et d'esprit; sa tranquillité dans les affaires.

Le Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon révérend père.

7 décembre 1577. — Aujourd'hui, veille de la Conception de la sainte Vierge, on m'a apporté la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : plaise au Seigneur de vous récompenser de la joie et de la consolation qu'elle m'a donnée ; consolation dont j'avais d'autant plus de besoin, que depuis trois mois il semble que diverses légions de démons se soient assemblées pour persécuter les carmes déchaussés et les carmélites déchaussées.

Les calomnies qu'on a inventées contre nous et contre le père Jérôme Gratien sont si noires et si difficiles à soutenir, que tout ce que nous avons pu faire dans l'extrémité où elles nous ont réduites, a été d'élever nos cœurs vers Dieu, qui a enfin exaucé les vœux que nos sœurs, qui sont de très-saintes filles, lui ont adressés ; de sorte que ceux qui nous accusaient avec le plus de chaleur, et qui avaient même donné au roi des informations ridicules de ces belles actions qu'ils nous imputaient, ceux, dis-je, qui nous persécutaient le plus, se sont heureusement dédit de tout ce qu'ils avaient avancé contre notre innocence. Quel pouvoir n'a point la vérité pour calmer les esprits ! nos religieuses, loin d'être accablées de tristesse et de chagrin, se réjouissaient de leurs peines et de leurs souffrances : pour moi il ne faut pas s'étonner que je les aie si peu ressenties, accoutumée que je suis à prendre sur moi et à soutenir les plus rudes et les plus cruels efforts.

Vous ne me marquez point, mon révérend père, si vous avez reçu une grande lettre que j'eus l'honneur de vous écrire à Tolède : mon peu de bonheur me fait craindre que vous n'y alliez à présent que je n'y suis plus. Ce m'eût été en vérité une vraie consolation de vous y voir ; mais Dieu n'a pas voulu me la donner.

Monsieur de Peralta a témoigné à monsieur de Carillo beaucoup de reconnaissance de ce qu'il fait pour sa parente ; non pas par amitié pour elle, car il ne paraît pas avoir bien de la considération pour sa personne, mais parce que ce lui est une preuve que M. Carillo lui rend amour pour amour. Si vous le voyez, mon père, ayez, s'il vous plaît, la bonté de le confirmer dans ce sentiment, et de lui faire remarquer qu'on trouve en peu d'amis autant de fidélité qu'en celui-ci : le nœud de cette étroite union est fort visible.

L'affaire pour laquelle on a écrit de Tolède n'a point réussi : on sait seulement de science certaine que le bijou est entre les mains de la personne que vous savez, et qu'elle en fait tant de cas qu'elle ne le rendra point qu'elle ne soit lasse de le voir et de le considérer. Si monsieur Ca-

rillo vient ici, il en verra un autre d'un bien plus grand prix, parce qu'il ne fait voir que ce qui le concerne : il est enrichi d'un émail incomparablement plus rare et plus excellent : l'ouvrage est aussi plus fin et plus délicat ; car il s'en faut bien que l'ouvrier fût aussi habile, lorsque le premier est sorti de ses mains, qu'il l'est à présent. L'or enfin est d'un carat plus pur et plus raffiné ; et quoique les pierres précieuses ne soient pas si à découvert, il a, dit-on, un grand brillant et un admirable éclat.

Vous savez, mon révérend père, par l'ordre de qui il a été fait. Mais de quoi m'avisé-je de m'engager dans un si long discours ? J'ai toujours eu inclination à m'étendre beaucoup, quoique ce soit à mes dépens. Comme ce monsieur est de vos amis, je me flatte que vous voudrez bien vous charger d'un si ennuyeux compliment : il dit qu'il ne vous a point écrit par la personne que vous savez, parce que ce ne pouvait être qu'une lettre de pure civilité. Faites-moi savoir, je vous prie, l'état de votre santé ; la mienne est assez dérangée ; j'entends incessamment dans ma tête un grand bruit qui m'incommode beaucoup.

J'apprends, mon révérend père, avec bien du plaisir que vous êtes à présent déchargé de toutes sortes d'occupations. Que n'en puis-je dire autant ! Cependant, grâce à Dieu, quelque grandes et quelque dissipantes que soient les miennes, je conserve une tranquillité d'esprit inaltérable. Ne m'oubliez pas au nom de Dieu dans vos prières, et notre ordre aussi qui en a un vrai besoin. Je le prierai de mon côté de vous conserver, et de vous faire croître tous les jours en grâce et en sainteté.

Toutes nos sœurs, qui sont de très-bonnes religieuses, vous honorent parfaitement ; elles se disent toutes vos filles, mais moi à plus juste titre que pas une, puisque je suis véritablement avec la soumission la plus entière, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila, à un de ses directeurs dont on ne sait pas le nom, le 7 décembre 1577, dans le temps de la plus violente persécution que sa réforme ait soufferte ; lorsqu'après la mort du nonce dom Nicolas Hormaneto, qui s'en était déclaré le protecteur, dom Philippe Séga, qui vint en Espagne prendre sa place, commençait à renverser ce que son prédécesseur avait si saintement établi ; car ce nouveau nonce était aussi opposé aux carmes déchaussés que l'ancien leur avait été favorable ; ce qui causa à notre Sainte des peines et des travaux qui ne se peuvent exprimer.

Elle parle à la fin de cette lettre du livre de sa Vie sous la métaphore d'un bijou : il était alors entre les mains du grand inquisiteur, le cardinal dom Gaspard de Quiroga, archevêque de Tolède, qui en fit tant de cas qu'il dit à la Sainte, lorsque arrivée à Tolède elle lui demanda la permission d'établir un monastère de carmélites à Madrid : « J'ai vu, ma révérende mère, le livre que vous avez fait ; il a été présenté à l'inquisition par un zèle amer ; je l'ai lu tout entier avec la plus grande application, et plusieurs docteurs très-savants et très-éclairés l'ont examiné avec le même soin ; ils n'y ont rien trouvé, non plus que moi, qui ne soit très-bon ; de sorte que loin de vous nuire, il vous est avantageux. Comptez sûrement que je me ferai toujours un vrai plaisir de vous rendre tous les services qui dépendront de moi, et que je suis ravi d'avoir l'honneur de vous connaître. »

Tel fut l'éloge que ce grand homme fit du livre, et telle la protection qu'il lui ac

corda ; par où la Sainte triompha de la malice de ses ennemis, qui demeurèrent couverts de confusion.

Remarquons cependant l'avantage qu'elle donne en toute occasion au livre intitulé *le Chemin de la perfection*, sur celui de sa Vie, principalement dans la métaphore dont elle use dans cette lettre.

Mais ne sera-t-on pas tenté de croire, au ton dont elle parle de ces deux ouvrages, qu'elle les contemplait avec complaisance, et qu'elle s'intéressait à leur sort avec cette tendresse que sentent pour leurs productions la plupart des auteurs, et qui a sa source dans l'amour-propre ? L'apparence y est effectivement : et pourquoi ne pas céder à cette apparence, puisque assurément la sainteté ne garantit pas de toutes les faiblesses de l'humanité ? On peut cependant assurer que l'épanouissement de Thérèse sur le succès de ses ouvrages avait un bien meilleur principe. Elle se réjouissait de se voir par là rassurée dans sa voie, sur laquelle on lui avait donné tant d'alarmes ; elle se réjouissait de ce que loin de nuire aux carmes et aux carmélites de la réforme, ainsi que l'avaient prétendu ses dénonciateurs, ils contribuaient à leur concilier de la protection ; elle se réjouissait enfin de ce qu'ils servaient et serviraient à faire aimer et glorifier le Dieu de son cœur.

LETTRE CV.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

QUINZIÈME.

Maladie de la Sainte ; sa tendresse pour ses filles ; défense de recevoir des filles peu sensées ; répugnance à en admettre de fort jeunes ; avis au sujet de l'oraison ; et divers autres sujets.

28 mars 1578. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère, pour vous combler, vous et vos filles, de ses plus précieux dons pendant ces saintes fêtes de Pâques.

J'ai appris avec une vraie joie le bon état de votre santé. La mienne est comme à l'ordinaire, toujours assez mauvaise : mon bras cassé me fait sentir d'assez violentes douleurs, et j'ai de très-grands maux de tête ; par-dessus tout cela une extrême faiblesse, qui ne me permettra pas, ma chère fille, d'avoir l'innocent plaisir de vous entretenir aussi longtemps que je le souhaiterais, ni de donner à nos sœurs des marques de mon amitié, dont je vous prie de vouloir bien les assurer de ma part, surtout la mère de Saint-François, à qui vous direz, s'il vous plaît, que nous prenons bien du plaisir à lire ses lettres, qui sont charmantes : elle s'est bien formée, et elle a bien profité dans la charge de prieure. Je ne sais pas encore quel remède on apportera à mon bras cassé ; Dieu veuille que ce soit le plus convenable.

Que ne puis-je vous exprimer, ma chère fille, quelle est ma tristesse de me voir si éloignée de vous ! Plaise à Dieu que notre éloignement ne soit pas de durée, et que bientôt nous nous rejoignons dans l'éternité. Le souvenir de cette bienheureuse éternité me console de toutes mes peines, de même que la pensée que tout passera bientôt.

Au reste, je vous dirai que je ne trouve rien de plus plaisant que le défaut que vous avez remarqué dans les sœurs du père N. C'est une maladie si incurable et tellement insupportable que d'avoir du travers ou du faible dans l'esprit, qu'il ne faut pas songer à les recevoir, pour peu qu'elles en aient, quand même leurs dots suffiraient pour payer

vosre maison. Vous savez, ma chère mère, que nos constitutions nous défendent de recevoir des filles sans jugement : si donc celles-ci n'ont du bon sens, qu'on ne les reçoive point.

L'autre demoiselle qui n'a que treize ans, est trop jeune : quelle peine n'a-t-on point à élever des enfans de qui il faut beaucoup souffrir ! Je vous laisse cependant la liberté de faire sur cela ce qui vous paraîtra plus convenable, car je ne désire que votre bien et votre satisfaction.

Je vous dirai ici, ma chère mère, de peur de l'oublier, que je n'approuve nullement que nos sœurs écrivent ce qui se passe dans leurs oraisons : j'y trouve des dangers que je voudrais avoir le temps de vous expliquer, mais dangers très-considérables. Quand même il n'y en aurait point d'autres que la perte du temps, ce serait toujours un obstacle à la parfaite liberté d'esprit, à laquelle elles doivent aspirer ; mais il peut s'y glisser de l'illusion, et leur arriver de se figurer diverses choses. Je prierai donc le père provincial, si je puis m'en souvenir, de défendre à toutes nos sœurs d'écrire leurs oraisons ; au cas que je l'oublie, ayez la bonté, ma chère mère, de ne le permettre pas à celles qui sont sous votre conduite. Si les grâces qu'elles reçoivent dans l'oraison sont de véritables grâces de Dieu, elles ne s'effaceront jamais de leur mémoire ; si elles s'en effacent, elles ne s'en doivent point soucier, persuadées qu'elles ne devaient pas être écrites. Ainsi il suffit qu'elles rendent compte au père provincial, lorsqu'elles le verront, de celles qu'elles n'auront pas oubliées. Pour moi, il me paraît qu'elles marchent par un bon chemin et qu'elles sont conduites par l'esprit de Dieu. Si quelque chose est capable de leur nuire, c'est de faire trop de cas de ce qu'elles voient ou entendent dans la prière.

A l'égard de leurs scrupules, elles peuvent, ma chère mère, s'adresser à vous lorsqu'elles en seront agitées. Je vous crois assez spirituelle et assez éclairée pour résoudre ces scrupules, et pour consoler celles qui vous demanderont conseil, pourvu qu'elles vous ouvrent leurs cœurs avec une grande confiance ; Dieu est trop bon pour ne vous pas donner les lumières dont vous avez besoin pour les conduire à lui.

Je reviens à ce que je vous disais touchant l'oraison, parce que c'est un point de très-grande importance, et que je suis convaincue qu'il y a bien du péril à rouler perpétuellement dans sa tête ce qu'on doit écrire ou n'écrire pas : le démon peut fort bien se servir de l'inclination qu'on a à s'occuper de cette pensée, pour nous séduire et nous tromper adroitement. Encore une fois, ma chère mère, ne permettez pas à vos filles d'écrire leurs oraisons. Si les grâces que Dieu leur fait sont si sublimes et si élevées qu'elles méritent d'être écrites, écrivez-les vous-même sans qu'elles le sachent ; il n'y a point de nécessité qu'elles en soient informées.

Si j'avais fait cas de tout ce que la sœur N. m'a dit, je n'en aurais jamais vu la fin. Ce n'est pas que je ne fusse souvent persuadée que ce qu'elle me rapportait était vraiment de l'esprit de Dieu ; mais j'étais

bien aise de faire semblant d'en douter. Soyez donc persuadée que le plus sûr dans ces sortes de grâces qu'on reçoit, est de louer et de remercier celui qui nous en gratifie, sans beaucoup s'y arrêter; c'est à l'âme seule à en profiter sans trouble et sans inquiétude.

Ce que vous me rapportez de la sœur de Saint-Élie est très-bon; cependant, comme je ne suis pas si savante qu'elle dans la sainte Écriture, je ne comprends pas bien ce qu'elle veut dire des Assyriens. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés, car je l'aime et l'estime beaucoup. Témoignez aussi, s'il vous plaît, à la sœur Béatrix et à sa mère que je suis ravie d'apprendre de leurs nouvelles. Celles que vous me donnez de toutes mes autres filles me consolent infiniment.

N'ajoutez point foi, ma chère mère, à tout ce qu'on vous dit touchant nos affaires: nous avons ici de bien meilleures espérances, ce qui nous donne une vraie joie; espérances cependant bien minces et bien incertaines, selon la mère de S.-François, qui est l'incrédulité même.

Outre la douleur de mon bras cassé, j'ai depuis quelques jours de fort grands maux de cœur; c'est pourquoi vous m'obligerez, ma chère fille, de m'envoyer de l'eau de fleur d'orange, et de prendre bien garde qu'elle ne soit pas répandue en chemin: la crainte que j'ai eue que vous ne pussiez pas m'en envoyer sûrement, m'a empêchée de vous en demander plus tôt. L'eau d'ange que vous m'avez envoyée était si admirable, que j'ai fait scrupule de la boire; ainsi j'ai voulu qu'on la brûlât à l'église, où elle nous a fait bien de l'honneur le jour de Saint-Joseph.

Mes compliments, s'il vous plaît, et au père prieur des Grottes, car j'honore infiniment ce saint homme, et à monsieur votre confesseur. Faites aussi, je vous prie, mes amitiés à ma chère Gabrielle. Oserai-je vous dire que je craindrais, si vous étiez moins raisonnable, que vous n'eussiez de la jalousie de ce que j'ai tant de tendresse pour elle? Mais vous comprenez trop bien que l'amour que j'ai en Notre-Seigneur pour toutes mes filles, est très-juste et très-bien placé, pour craindre que vous en soyez jalouse. La mère de S.-François ne doit donc pas s'empresser si fort de nous l'apprendre. Je puis cependant vous assurer que quand elle n'aurait été à Séville que pour vous louer et vous élever jusqu'aux nues, vous et vos filles, son voyage ne serait pas perdu, car elle s'en acquitte parfaitement. Pour moi, je ne doute point que, quelque part que vous soyez, on ne rende toujours justice à votre mérite. Béni soit celui qui vous a si avantageusement partagée de ses dons.

Recommandez-moi, s'il vous plaît, aux ferventes prières de la sœur Isabelle de S.-François, de la sœur S.-Jérôme et de toutes mes autres filles. Je ne puis écrire davantage. Mon frère dom Laurent de Cépède se porte bien; ma nièce vous assure de ses respects. Envoyez-moi fort peu d'eau de fleur d'orange, jusqu'à ce que nous voyions si elle arrivera heureusement. Dieu veuille que vous puissiez lire cette lettre; on me presse si fort de la finir, et j'ai de si mauvais papier, que je crains que

vous ne puissiez venir à bout de la déchiffrer. Comptez, ma révérende mère, que je suis plus que je ne puis dire, avec l'affection la plus ardente, toute à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le vendredi-saint.

REMARQUE.

La Sainte écrivit cette lettre à Avila, le vendredi-saint de l'an 1578, dans le temps qu'on travaillait à la cruelle opération de son bras gauche, cassé alors pour la première fois. La fête de Pâques tomba le 30 mars en 1578. Ainsi cette lettre, datée du vendredi-saint 1578, est du 28 mars.

LETTRE CVI.

AU RÉVÉREND PÈRE RECTEUR DES JÉSUITES D'AVILA, L'UN DE SES DIRECTEURS.

Elle se plaint d'un soupçon mal fondé du père provincial des jésuites ; se disculpe d'avoir eu part au dessein attribué au père Gaspard de Salazar, jésuite, de se faire carna déchaussé ; et s'excuse de se mêler de cette affaire, sans craindre ce qu'un injuste ressentiment pourrait lui faire souffrir.

Mars 1578. — Le Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

J'ai lu et relu diverses fois la lettre du révérend père provincial : j'y trouve toujours qu'il agit envers moi avec si peu d'équité, et qu'il est si fortement persuadé que j'ai fait une chose qui ne m'est pas même venue dans l'esprit, que vous ne devez point trouver étrange que j'en sois touchée vivement. Ma douleur ne mérite cependant pas d'être considérée : elle n'est que l'effet de mon peu de vertu. Si j'étais moins sensible et moins imparfaite, je serais ravie de joie que le révérend père provincial m'eût donné ce petit sujet de peine ; il a le pouvoir de me mortifier, puisqu'il a été mon directeur, et que je le regarde encore aujourd'hui comme mon supérieur.

Il me paraît cependant qu'étant aussi supérieur du père Gaspard Salazar, il serait bien plus à propos de les laisser l'un et l'autre terminer ensemble cette affaire, qui les regarde directement, que de me mêler de leur en écrire : quelles raisons n'auraient-ils point, n'ayant nul droit à cela, de mépriser mes conseils et de n'en suivre aucun ? Il est si vrai que j'ignorais le prétendu projet du père Gaspard Salazar, et les mouvements qu'on dit qu'il s'est donnés pour le faire réussir, que je ne comprends rien, même à l'heure qu'il est, à cette certitude avec laquelle vous me marquez qu'il a écrit. Je puis cependant vous assurer, mon révérend père, qu'il n'y a rien que je n'aie fait pour le dissuader de cette entreprise, et qu'on n'y peut rien ajouter, à moins que de dire qu'il m'est venu des nouvelles du ciel qui m'apprennent que Dieu lui défend ce changement d'ordre.

Outre qu'il ne serait pas juste, comme je l'ai fait voir à votre révé-

rence, de rendre compte de tout ce qu'on sait, ce serait aussi blesser une personne d'un si grand mérite, et avec qui je suis liée d'amitié; surtout persuadée comme je suis, et comme vous pouvez l'être en suite de la déclaration qu'il m'a faite lui-même, qu'il n'entreprendra rien sans la participation et l'agrément du révérend père provincial. Si donc, encore une fois, il ne lui en parle point et ne lui en écrit point, comptez sûrement qu'il ne songe à rien moins qu'à se faire carme déchaussé.

Mais s'il est vrai, comme on le prétend, que son provincial ait le pouvoir de l'en empêcher en lui refusant sa permission, pourquoi s'en tourmenter si fort? et pourquoi vouloir m'obliger de faire un tel affront à un si grand serviteur de Dieu, supposé qu'on ajoutât foi à mes paroles, que de le décrier dans tous les monastères de notre ordre? car peut-on faire une plus grande injure à quelqu'un que de dire qu'il entreprend une chose qu'il ne peut accomplir sans offenser Dieu? Je vous parle, mon père, avec toute la sincérité possible, lorsque je dis que j'ai fait en cette occasion tout ce que la générosité et le christianisme pouvaient exiger de moi: j'agirois donc visiblement contre ce que je dois et à l'une et à l'autre, si je m'en mêlais davantage; le Seigneur m'est témoin que je dis la vérité.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire, mon révérend père, que lorsque j'ai fait dans une affaire tout ce que j'ai pensé que Dieu demandait de moi, il me donne ensuite tant de force et de courage, que je puis, soutenue de sa main, supporter constamment les plus rudes attaques, et les événements les plus tristes et les plus fâcheux. Pour celui-ci, j'aurais tort de me plaindre qu'il n'ait pas été prédit, et de me reprocher d'avoir négligé quelque chose qui fût en mon pouvoir. Il se peut faire cependant que votre révérence, mon père, soit plus coupable de m'avoir commise dans cette affaire, que je ne l'eusse été en vous manquant d'obéissance. Je suis au moins assurée que si la chose n'était pas telle que vous l'aviez pensé, je serais tout-à-fait innocente. Mais il suffit que j'aie parlé pour donner lieu à l'accomplissement des prophéties. Sont-ce des persécutions? Qu'elles viennent, à la bonne heure: j'ai commis des péchés qui méritent de plus grands châtimens que tous ceux qui me peuvent venir. Il me paraît néanmoins que je n'ai pas donné sujet à la compagnie de Jésus de me les procurer, quand même j'aurais quelque part à cette affaire, qui ne lui porte aucun préjudice: son origine vient de plus haut, et sa solidité ne dépend pas d'un si mince événement.

A Dieu ne plaise que je m'écarte jamais de l'accomplissement de sa sainte volonté: je le supplie de vous donner de nouvelles lumières pour vous y conformer tous les jours plus parfaitement. C'est le souhait de celle qui est pleine de respect, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,

THERÈSE DE JÉSUS.

J'aurais bien de la joie que le révérend père provincial pût venir dans ces quartiers : Dieu a voulu que j'aie été privée depuis longtemps de la consolation que je reçois de sa présence.

REMARQUES.

Cette lettre roule sur le même sujet que la vingtième : le père recteur des jésuites d'Avila, à qui elle est adressée, était, si je ne me trompe, le père Gonsalo, un de ses directeurs ; et elle l'écrivit à Avila, l'an 1578, dans le temps que le père Gaspar de Salasar, son directeur, et le premier qu'elle ait eu de la compagnie de Jésus, forma le dessein de se rendre carme déchaussé, selon que le rapporte l'illustre dom Jean de Palafox, évêque d'Osme, dans ses remarques sur la lettre 20^e.

Le provincial des jésuites, nommé le père Jean Suarez, qui avait été aussi un des directeurs de la Sainte, fut fort affligé de ce dessein ; fondé sur les raisons solides que l'évêque que j'ai citées rapporte dans ses notes, mais principalement sur ce qu'on avait publié que c'était la Sainte qui lui avait inspiré cette nouvelle vocation. Ajoutant foi un peu trop légèrement à cette calomnie, il en fit des reproches à la Sainte, qui lui furent sensibles, et qui l'obligèrent à s'en justifier dans la lettre 20^e de ce volume, qui lui est adressée ; justification accompagnée d'une force, d'une humilité, d'une modestie et d'une douceur qui enchantent.

Cette admirable lettre eut tout le succès qu'on en pouvait attendre ; car ce père, convaincu de la sincérité et de l'innocence de notre Sainte, et fort touché de lui avoir donné, par des soupçons sans fondement, un si juste sujet de peine, écrivit au père recteur d'Avila de lui en marquer son déplaisir et de lui en faire satisfaction. Le père recteur écrivit donc aussitôt à la Sainte un billet que j'ai (1) entre les mains ; il commence par ces mots :

« J'ai reçu hier, ma révérende mère, une lettre du révérend père provincial : il a une vraie douleur d'en avoir si mal usé envers votre révérence ; il vous en fait mille excuses, et vous supplie d'avoir la bonté de relire sa lettre, lorsque la peine qu'elle vous a causée sera passée, persuadé que vous reconnaîtrez alors qu'on peut y donner un sens plus favorable que celui qui d'abord vous a frappée. »

Le père recteur la conjure ensuite que puisqu'elle n'a point contribué au dessein du père Gaspar de Salasar, elle ait la bonté de lui écrire pour le détourner de son entreprise, et de défendre aux carmes déchaussés de le recevoir en pas un de leurs monastères ; et ajoute aussitôt : « Le révérend père provincial vous supplie très-humblement, ma révérende mère, de vous souvenir de lui dans vos saintes prières ; il espère être incessamment dans ces quartiers, et de traiter cette affaire de vive voix. En attendant, si vous jugez qu'il y ait quelque autre expédient à prendre, faites-nous le plaisir de nous le mander ; et comptez, s'il vous plaît, qu'il ne vous sera pas peu avantageux de nous accorder cette grâce, que nous vous demandons si instamment. »

Telle fut la lettre du père recteur, à laquelle la Sainte fait réponse dans celle-ci. Monseigneur l'évêque d'Osme, dans ses notes sur la 20^e lettre, a expliqué avec tant de justesse les sentiments de sainte Thérèse et ceux du père provincial au sujet de la résolution du père Gaspar de Salasar, qu'il ne me reste qu'à admirer le zèle avec lequel il parle de ces deux grandes religions, qui, liées ensemble par le temps et par le lieu de leur naissance, ne le sont pas moins par l'estime et par l'attachement.

Au reste, la 20^e lettre, qui est la réponse de sainte Thérèse au reproche du père provincial des jésuites, étant datée du 10 février, il y a tout lieu de croire que cette réponse au père recteur d'Avila fut écrite bientôt après ; puisqu'il est visible, par le billet du père recteur, que le père provincial se hâta de tranquilliser la Sainte, et qu'il n'est pas probable qu'elle ait été nonchalante à répondre sur une affaire qui lui tenait tant au cœur. Voilà pourquoi nous avons placé la réponse au mois de mars.

(1) C'est le père Pierre de l'Annonciation qui parle.

LETTRE CVII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉROME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

SIXIÈME.

Prise d'habit de la sœur de ce Père ; espérance de l'accommodement si désiré avec le Père général ; ce qu'elle a souffert lorsqu'on lui a remis son bras cassé ; son courage au milieu de l'abattement que lui causaient ses diverses souffrances.

2 mai 1578. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon cher père.

J'appris hier avec une extrême joie l'arrivée de madame votre mère à Valladolid, et que la veille ou le jour même de Saint-Ange on avait donné l'habit à mademoiselle votre sœur ; plaise à Dieu que ce soit pour sa gloire, et qu'il la rende une grande sainte. La mère prieure de Médine-du-Champ m'écrit qu'elle eût été ravie de le lui donner, si elle eût souhaité de le prendre chez elle : ma pensée est qu'elle a mieux fait de n'y point aller, comme je vous l'ai marqué dans une de mes lettres.

Nos sœurs de Valladolid sont désolées de ce que vous n'avez pas fait la cérémonie. Je les ai flattées de l'espérance de vous voir bientôt ; ce voyage me paraît nécessaire, et sans nulle difficulté, puisque, le père Tostat parti, il n'y a plus rien à craindre. J'écris au père Marian de Saint-Benoît que, s'il vient avec le frère Sicilien, il fasse tous ses efforts pour vous mettre de la partie : s'il faut consulter sur ce que vous savez, il n'y a point, ce me semble, de meilleur ni de plus court moyen.

Ne doutons point de notre accommodement avec le père général, si les choses sont sur le pied que ce bon frère les dit. Les expédients qu'on a pris jusqu'ici feront traîner l'affaire en longueur : pour celui que je propose, outre qu'il ne gâte rien, c'est qu'on pourra toujours, la consultation faite, remettre l'exécution de ce qui aura été résolu, à un autre temps, si l'on juge que celui-ci n'y est pas propre. Dieu veuille que cela réussisse à sa gloire.

Si le père Marian ne peut pas venir, je désirerais que cela ne vous empêchât pas de le voir ; mille raisons me font croire le rendez-vous nécessaire ; le parti que vous prendrez sera néanmoins le meilleur. Comme il y a peu de jours que je vous écrivis une grande lettre, celle-ci sera plus courte. On vient de m'en apporter de Caravaque, auxquelles je ne puis me dispenser de répondre aujourd'hui. Je dois aussi écrire à Madrid.

J'oubliais de vous dire, mon révérend père, que la femme est enfin venue remettre mon bras cassé. La mère prieure de Médine m'a fait un vrai plaisir de me l'envoyer ; il lui en a coûté bien de l'argent, et à moi bien du mal. Comme j'avais le poignet perdu à cause de la longueur du temps qu'il y a que je tombai, la douleur qu'elle m'a faite a été excessive ; je me réjouissais néanmoins, au milieu de mes maux, de pouvoir participer un peu aux extrêmes souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

On prétend que je suis guérie, quoiqu'on ne puisse pas s'en assurer entièrement, à cause du tourment qu'une douleur si vive m'a fait souffrir : je remue la main, et je puis la lever jusqu'à ma tête. Il se passera néanmoins encore bien du temps avant que j'en aie un parfait usage. Si l'on avait différé davantage à y remédier, je serais, dit-on, demeurée estropiée le reste de mes jours. Cela ne m'aurait donné nulle peine, si c'eût été la volonté de Dieu. Tout le monde courait avec tant d'empressement au logis de mon frère pour voir cette femme et savoir de mes nouvelles, qu'il en était accablé.

J'ai tant souffert de toutes les façons depuis votre départ, que je ne puis l'exprimer. Le corps en est quelquefois abattu et l'âme un peu affaiblie, lorsque les maux viennent sans interruption se succéder les uns aux autres ; mais la volonté, si je ne me trompe, est toujours ferme, et ne se lasse point de souffrir pour l'amour de Dieu. Je le supplie d'être incessamment avec vous, et de vous combler d'autant de grâces que vous en souhaitez, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la veille de l'Invention de la Sainte-Croix. Toutes vos filles vous assurent de leurs très-humbles respects et obéissance.

Madame Guimar, qui est bien mieux, est présentement ici

REMARQUES.

La sœur du Père Gratien que sainte Thérèse lui apprend avoir pris l'habit à Valladolid, la veille ou le jour de Saint-Ange, martyr de l'ordre du Carmel, fut nommée Marie de Saint-Joseph ; et après avoir eu ensuite le bonheur de faire profession dans la même maison, le 10 de mai de l'année suivante 1579, elle se rendit respectable par la pratique de toutes les vertus dans un degré éminent, et qui brillèrent avec tant d'éclat dans la charge de prieure qu'elle exerça bien des années, qu'on ne se lassait point d'admirer les dons de nature et de grâce dont Dieu l'avait favorisée. Elle mourut au monastère de Consuegra, l'an 1612, regrettée universellement de tous ceux qui avaient eu le bonheur de la connaître.

« J'oubliais de vous dire, ajoute la Sainte, que la femme est enfin venue remettre mon bras cassé. » Quel oubli ! Ne dirait-on pas que c'était là un événement auquel elle n'avait point d'intérêt ? La gloire de Dieu l'occupait, et c'était comme en courant qu'elle pensait à elle-même. Les deux historiens de sa vie, l'évêque de Terrassonne et le père Ribera, rapportent que cette opération fut très-cruelle.

Elle eut le bras gauche deux fois cassé ; la première à Avila, l'an 1578, et quoiqu'on ait fait alors pour le rétablir tout ce qu'on pouvait faire, comme elle le rapporte dans cette lettre, elle ne laissa pas d'en être estropiée le reste de ses jours. La seconde fois fut à Villeneuve de Laxare, l'an 1580.

Pour entendre ce qui est dit dans cette lettre, que, le P. Tostat parti, il n'y a plus rien à craindre, il est à propos d'observer que, quoique le P. J. B. Rubeo, général des carmes, faisant en 1567 la visite des couvents de son ordre dans les deux Castilles, touché jusqu'aux larmes de la sainteté de Thérèse, et de la perfection qu'elle avait établie dans son couvent de Saint-Joseph d'Avila, l'eût autorisée par deux patentes, l'une du 27 avril, l'autre du 16 mai de la même année, à fonder dans ces deux royaumes, des couvents de carmélites de sa réforme, et à procurer même la réforme des religieux, non seulement la calomnie lui fit changer d'avis dans la suite des temps, mais qu'il statua même contre les carmes déchaussés dans le chapitre général qu'il tint à Plaisance en Italie, le 22 mai 1575, et donna au P. Jérôme Tostat, Portugais, l'ordre et le pouvoir de les réunir et de les soumettre aux carmes mitigés. Ce père, homme d'esprit et de mérite, mais animé du zèle de Saül, s'y porta d'abord avec souplesse, ensuite avec force ; et quoique dans le dessein de le contenir M. Hormanet, nonce, eût donné au P. Jérôme Gratien une pleine autorité pour gouverner la réforme, il ne laissa pas d'exciter contre elle un grand orage.

Mais ce n'était que le prélude de celui dont il l'agita lorsque M. Segar eût succédé à M. Hormanet, mort au mois de mai 1577. Se montrant alors à découvert, il retient sainte Thérèse comme prisonnière dans le couvent de Tolède, défend aux carmes déchaussés de recevoir des novices, et ordonne à leurs supérieurs de lui rendre obéissance. Les choses allèrent si loin que la Sainte fut obligée d'écrire au roi, le 15 de septembre de la même année, et que sa majesté suspendit l'exécution des pouvoirs de ce père, jusqu'à ce qu'il les eût communiqués à son conseil. Fier néanmoins de la protection du nouveau nonce, il fait peu après arrêter et emprisonner le V. P. Antoine de Jésus, le B. H. P. Jean de-la-Croix et son compagnon; excès qui, joint à beaucoup d'autres, força la Sainte d'écrire de nouveau au roi dont le conseil, par un arrêt définitif du 5 novembre 1577, dépouilla ce père de l'autorité dont il abusait. Ce coup lui fut si sensible qu'il quitta l'Espagne pour aller négocier à Rome en faveur de son projet; et voilà dans quelle circonstance la Sainte écrit au P. Gracien, que, le P. Tostat parti, il n'y a plus rien à craindre; espérance néanmoins qui ne fut pas de durée, ainsi qu'on le verra dans la suite.

LETTRE CVIII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

SEPTIÈME.

Brouillerie arrivée dans le couvent de Malagon; torts du P. Antoine de Jésus dans cette affaire; pourquoi une sœur très-vertueuse n'est pas propre à y être sous-prieure; apologie de la supérieure, quoique peu capable, contre les plaintes des sœurs; importance et moyens d'y remettre la paix.

8 mai 1577. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

J'avais écrit la lettre qui accompagne celle-ci, lorsque aujourd'hui, fête de l'Ascension, l'on m'a apporté toutes les vôtres; elles sont arrivées par le courrier de Tolède, ce qui m'a fort déplu, à cause qu'elles me sont rendues bien plus tard par cette voie.

Je me reproche, mon révérend père, ma témérité de vous importuner aussi souvent que je le fais par le récit de mille petites plaintes, dont cependant je ne puis me dispenser de vous donner avis: j'en ai une vraie peine, et je vous prie de vouloir bien déchirer cette lettre aussitôt que vous l'aurez lue.

Quoique j'estime le père Antoine de Jésus, et que je le croie un saint, je ne laisse pas d'être persuadée que Dieu ne lui a donné ni assez de talents ni assez de lumières pour bien gouverner une communauté: il est si peu propre à cela, qu'il ne comprend pas, même à l'heure qu'il est, la faute qu'il a faite d'avoir ajouté foi si légèrement aux rapports indiscrets de quelques personnes poussées visiblement d'un zèle amer et possédées d'une passion aveugle; de sorte que, sans nulle autre information, il veut sur-le-champ tout renverser.

Je n'ai pas de peine à croire que la mère supérieure n'a peut-être pas toute l'expérience et la capacité requises pour cette charge; mais je suis sûre au moins que les fautes qu'elle commet sont légères, qu'elles ne scandalisent personne, qu'elles se passent dans la maison et qu'elles n'éclatent point au-dehors. Je leur ai écrit que vous les verriez bientôt, que vous remédieriez à tout; et qu'à l'égard de leurs peines et de leurs tentations, elles ne lui en parlent pas, mais à leur confesseur, si elles n'ont pas assez de confiance en elle.

Rien ne me paraît plus mal pensé que de vouloir que la sœur N. soit sous-prieure, et qu'elle soit chargée de la conduite de la communauté : elle l'a gouvernée quelques jours en l'absence de la mère Briande de-Saint-Joseph ; c'était une récréation et un divertissement perpétuel ; on ne cessait point de plaisanter et de ridiculiser toutes choses. Elle est très-bonne et très-vertueuse, mais il ne faut pas songer à elle pour être jamais en charge ; elle n'en est pas capable.

Il n'est pas plus à propos d'interdire la mère N. de l'exercice de sa charge, puisqu'il y a tant d'empressement à faire revenir incessamment leur prieure, et qu'elle doit arriver au premier jour. J'ai un vrai chagrin de ce retour : ma pensée est de la renvoyer au plus tôt sous prétexte d'une fondation nouvelle ; car je ne puis consentir qu'elle reste à Malagon, nos sœurs ayant le confesseur qu'elles ont.

Je reviens à la mère supérieure, qui n'est point si coupable qu'on se l'imagine. Ces plaintes que l'on fait de sa réserve envers les carmes déchaussés ne sont point des preuves de son peu de libéralité, mais plutôt des marques visibles de la déférence qu'elle rend à vos ordres : je la connais parfaitement, et je suis sûre qu'elle n'est point si ménagère ; elle est fort tendre et fort généreuse. Ainsi je ne crois pas qu'elle eût de la peine qu'on en usât d'une autre manière, ni qu'elle en ait de ce qu'on fait à ma considération. On compte toutes ses paroles, et on leur donne un sens tout différent de celui dans lequel elle les a dites. L'entêtement de nos sœurs sur cela est si prodigieux, qu'elles ne seraient pas contentes de sainte Claire si elle était leur supérieure, et qu'elles lui trouveraient bien des défauts, surtout à cause de leur confesseur.

Pour ce qui est du reproche qu'on fait à la mère supérieure de n'avoir pas assez soin des malades, c'est une pure calomnie : je connais la bonté de son cœur et l'étendue de sa charité. Je me suis trouvée bien plus embarrassée sur ce chapitre avec celle qui l'a précédée. Tout cela n'est rien, puisqu'il ne porte nul préjudice à l'édification qu'elles sont obligées de donner dans un lieu qui est si fréquenté.

Quant à ce qui concerne la sortie de la mère Briande de-Saint-Joseph, elle a été conclue par l'avis des médecins pour de très-bonnes raisons, dont on ne peut être scandalisé, puisque c'était pour la guérir de ses continuelles infirmités. Rien n'est donc plus malicieux que de vouloir que son éloignement soit mal interprété.

Je ne sais en vérité, mon révérend père, quel remède apporter à un si grand mal. J'ai trouvé fort plaisant que le père Antoine de Jésus ne veuille pas même permettre qu'on parle de la mère Briande ; il me paraît qu'elles ne sauraient mieux faire que d'en parler et de s'en souvenir. Je vous conjure, au nom de Dieu, de considérer avec application par quel moyen on pourra rendre la paix à cette communauté désolée. Si l'on veut leur donner une prieure telle qu'elle doit être pour remettre toutes choses dans le premier état, il faut qu'elle soit semblable à la mère Isabelle de-Saint-Dominique, leur donner une bonne sous-

prieure, et faire passer quelques-unes des religieuses de cette maison dans une autre.

Il est de la dernière importance que vous preniez la peine d'écrire incessamment au père Antoine de Jésus, de ne se donner point tant de mouvements, et de ne rien changer qu'il n'ait reçu de vos nouvelles; de mon côté je lui écrirai que je ne puis rien faire sans votre participation; je le désabuserai aussi de bien des choses.

J'ai un sensible déplaisir du mauvais état du bâtiment, et de ce que personne n'a eu pitié de nos pauvres sœurs. Il faut que quelque endroit soit tombé en ruine. Je voudrais qu'on pût au moins l'enfermer de murailles et qu'on achevât les deux appartements commencés, afin que si l'on ne peut pas à présent en faire davantage, tout ne soit pas perdu. Je crois qu'elles seront mieux logées dans cette maison, à cause de leur petit nombre, que dans celle qu'elles occupent maintenant. N'oubliez pas, mon père, de leur mander tout cela; j'ai été très-surprise que vous n'y ayez pas songé lorsque vous fûtes obligé d'envoyer à Malagon.

Cette affaire me tourmente étrangement quand je l'envisage par un autre endroit: il me paraît que c'est faire un grand affront à ce monastère que de lui ôter sans nul sujet une prieure qui le gouverne si sagement, pour en mettre une autre à sa place. Informez-vous donc, s'il vous plaît, de toutes choses, et faites ensuite ce que Notre-Seigneur vous inspirera; ce sera très-sûrement le meilleur et le plus avantageux pour nous; je le prierai de mon côté de vous combler de ses divines lumières. Il est, encore un coup, de la dernière importance de leur donner avis au plus tôt de la résolution que vous aurez prise, afin que le père Antoine de Jésus ne fasse pas souffrir plus longtemps le martyr à cette pauvre supérieure, qui est une vraie sainte.

Je ne crois pas que la mère Isabelle de-Saint-Dominique ait de la répugnance à aller dans ce monastère; c'est l'unique moyen de remédier à tout. On pourra envoyer à Ségovie à sa place la mère Briande de-Saint-Joseph, ou la mère Marie de-Saint-Jérôme; Dieu en ordonnera comme il lui plaira. Le pays est bien chaud pour la santé de la mère Isabelle de-Saint-Dominique; d'autre part, l'estime et le respect qu'on a partout pour son mérite empêcheront sans doute qu'on ne se plaigne d'elle. Le Seigneur, mon révérend père, soit toujours avec vous. On ne peut être avec plus de vérité

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

J'ai décacheté cette lettre pour effacer ce que j'avais dit du père Marian de-Saint-Benoît, de peur qu'elle ne soit perdue ou interceptée.

REMARQUES.

Quand je lis cette admirable lettre, je me représente S. Augustin écrivant celle où il reprend sévèrement quelques religieuses de ce qu'elles voulaient pour des raisons très-légères changer de supérieure; car il satisfait aux plaintes qu'elles faisaient de sa conduite, à peu près de la même manière que sainte Thérèse le fait ici. Le P. Jérôme Gratin ne pouvait donc mieux faire que de conserver cette lettre et de n'obéir

pas au désir de la Sainte qui le pria de la déchirer, puisque nous aurions été privés des excellentes maximes qu'elle renferme.

La maladie de la prieure de Malagon, la mère Briande de-Saint-Joseph, fut cause de la brouillerie qui arriva parmi ses filles. On l'avait envoyée à Tolède pour éprouver si le changement d'air et de climat ne la guérirait point de ses infirmités : mais, pendant son absence, ses filles, qui l'aimaient tendrement, ne cessèrent point de se plaindre de la supérieure qu'elles-mêmes avaient choisie pour les gouverner jusqu'au retour de leur prieure. Il est remarquable que la Sainte ne laisse pas de soutenir cette supérieure, quoique le choix qu'on en avait fait ne fût pas de son goût, et qu'avec beaucoup de vertu elle n'eût pas assez de talents pour s'acquitter parfaitement de sa charge. Cela apprend aux supérieurs majeurs à protéger les supérieurs subalternes, à maintenir leur autorité, et à les faire respecter de leurs inférieurs, quand même l'élection aurait été faite contre leur volonté : sans cela il faut que tout bon ordre périsse.

Les plaintes des religieuses de Malagon étaient que la supérieure n'était pas assez libérale, qu'elle avait peu de soin des malades, qu'elle recevait mal les carmes déchaussés lorsqu'ils allaient à Malagon, et que le départ de leur prieure était désavantageux à leur réputation. Sainte Thérèse satisfait admirablement à toutes ces plaintes ; mais pour l'intelligence de ce qu'elle répond à la troisième, il est nécessaire de savoir que le P. Gralien lui-même à qui elle écrit avait fait un règlement par lequel il défendait aux carmélites de loger ou de nourrir les carmes déchaussés lorsqu'actuellement en voyage, ils passeraient dans des villes où ils n'auraient point de couvent, à moins qu'ils n'y allassent précisément pour les confesser. Ce règlement a depuis été confirmé par les successeurs du P. Gralien, et on l'a observé jusqu'ici avec beaucoup d'exactitude.

En 1578, la fête de l'Ascension, jour de la date de cette lettre, tomba le 8 de mai.

LETTRE CIX.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE SAINT-JOSEPH.

SEIZIÈME.

Etat de sa santé ; sa compassion des maladies et des autres afflictions de cette mère ; avantage des souffrances ; il faut, non les demander, mais s'y soumettre ; examen des postulantes, et autres sujets.

4 juin 1578. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

J'ai reçu cette semaine deux de vos lettres, la première par le courrier de Madrid, et la seconde par le muletier d'ici ; cette dernière a tant tardé à venir, que j'en étais en peine. Tout est arrivé le plus heureusement du monde ; l'eau de fleurs d'orange est excellente et en très-grande quantité. Ne songez donc plus, s'il vous plaît, à m'en envoyer davantage, ni à me faire d'autres présents. Comme je me porte mieux, je n'ai plus besoin de tant de regals : n'est-il pas temps que je commence à pratiquer la mortification ? Je vous rends grâces cependant de tous vos présents ; je les ai reçus avec plaisir comme une marque sensible de votre amitié, que j'estime plus que tout le reste. Mon bras cassé est mieux ; je ne suis cependant pas encore en état de m'habiller ; on espère que le grand chaud où nous allons entrer achèvera de me guérir.

J'ai bien du chagrin, ma chère mère, de vos maux de cœur ; c'est une incommodité très-pénible, mais non pas dangereuse. Je ne suis pas étonnée que vous en soyez tourmentée, après de si horribles persécutions soutenues sans nulle consolation humaine : quelque vertu et quelque grandeur de courage que le Seigneur vous ait données, la nature est

faible et succombe quelquefois. Ce qui doit vous consoler, c'est que votre âme a fait bien du progrès dans la perfection, dans laquelle on n'avance jamais sans qu'il en coûte beaucoup. Je ne vous dis pas cela pour adoucir vos peines, mais parce que je suis persuadée de votre avancement dans la vertu, dont je suis bien aise de me réjouir avec vous.

Si Dieu ne vous affligeait pas par de continuelles maladies qu'il envoie à toutes nos sœurs, nos monastères seraient de vrais paradis sur la terre, où nous aurions bien peu d'occasions de mériter, et de donner à Dieu des marques de notre amour..... Nous ne pouvons cependant espérer de posséder dans le ciel celui qui est mort sur la croix, si nous ne la portons après lui. Il n'est pas néanmoins nécessaire, comme le prétend le père Grégoire, de demander à Dieu des souffrances : il ne manque jamais d'en envoyer avec une sainte profusion à ceux qu'il aime, et de les traiter comme il a traité son Fils unique, à qui il veut les rendre semblables.

J'ai écrit depuis quelques jours au père prieur des Grottes : faites-lui présentement bien des compliments de ma part. Lisez aussi, s'il vous plaît, cette lettre que j'écris à monsieur votre confesseur ; vous la lui donnerez si vous la trouvez bien. Le grand bruit que j'entends perpétuellement dans ma tête, quoique un peu diminué, m'empêche d'écrire à l'un et à l'autre aussi souvent que je voudrais ; assurez-les cependant que je les honore beaucoup.

A l'égard de vos postulantes, donnez-vous de garde, ma chère fille, de les admettre avant que de les bien connaître : j'ai de la joie que le père Nicolas en soit si content et en rende de si bons témoignages ; mais ne les recevez pas sans l'agrément du père provincial, qui vous ira voir au mois de septembre, peut-être plus tôt ; vous le savez, puisqu'il vous l'a mandé. En attendant, priez bien Dieu pour toutes nos affaires.

Ma nièce Thérèse a reçu vos beaux présents avec des transports de joie inexplicables : elle vous aime, ma chère mère, avec tant de passion, que je crois qu'elle quitterait volontiers son père, tous ses parents, ses amis, pour vous aller trouver. Plus elle avance en âge, plus on découvre en elle de bonnes inclinations : elle est à présent fort sage et fort posée, et elle a fait sa première communion avec une piété très-édifiante.

Mon mal de tête m'empêche de vous en dire davantage. Je finis donc par prier le Seigneur de vous conserver, et par vous exhorter à bannir de votre cœur le chagrin et la tristesse, qui ne guérissent de rien. Faites-moi savoir comment vous êtes de vos maux de cœur. Les miens sont diminués depuis quelques jours ; Dieu ne veut pas sans doute que j'aie tant de sortes de maladies à la fois.

Faites-moi le plaisir, ma chère mère, d'examiner le papier qui accompagne cette lettre, et de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à faire réussir l'affaire dont il s'agit. Elle m'est recommandée de la part d'une

personne à qui j'ai d'extrêmes obligations; ainsi je lui ai promis que vous y feriez votre possible. J'ai même ajouté que vous êtes si adroite et que vous savez donner un si bon tour aux choses dont vous vous mêlez, que si vous ne venez pas à bout d'avoir ces sermons, il ne faut pas se flatter que qui que ce soit les puisse obtenir. Employez-y donc, ma chère fille, tout votre crédit; vous m'obligerez sensiblement. Le père prieur des Grottes pourrait peut-être vous y rendre quelque service; je crois néanmoins que monsieur votre confesseur y sera plus propre par ses sollicitations. Quelque difficile que l'affaire vous paraisse, elle ne laissera pas de réussir si Dieu le veut; car rien n'est impossible à celui qui peut tout et à qui tout obéit. J'aurais d'autant plus de joie que vous pussiez obtenir ces sermons, que je me persuade qu'ils ne serviraient pas peu à la gloire de Dieu: rien n'est plus propre à exciter les âmes à s'avancer dans la vertu, et ils ne peuvent certainement causer de préjudice à personne.

Voici ce qu'on souhaite: une année complète des sermons composés par le révérend père Salucio, de l'ordre de S.-Dominique, et qu'ils soient des plus excellents qu'il ait faits. Si l'on ne peut avoir l'année entière, qu'on tâche d'en avoir le plus qu'on pourra, pourvu qu'ils soient tous des meilleurs. L'année complète contient les sermons d'un avent, d'un carême, de toutes les fêtes de Notre-Seigneur, des fêtes de la sainte Vierge, des fêtes des saints qu'on célèbre le long de l'année, de tous les dimanches depuis les Rois jusqu'au Carême, et de tous les dimanches depuis Pâques jusqu'à l'Avent.

On m'a extrêmement demandé le secret sur cela; n'en parlez donc, s'il vous plaît, ma chère mère, qu'aux personnes qui peuvent vous y rendre service. Plaise à Dieu d'exaucer nos vœux, et que vous les puissiez obtenir. Si vous êtes assez heureuse pour cela, envoyez-les-moi par le porteur de cette lettre, et mettez le dessus à mon adresse à Saint-Joseph d'Avila, plutôt qu'à celle de mon frère, quand même il y aurait des lettres pour lui; parce que, s'il était absent, le paquet pourrait être perdu. Enfin, ne négligez rien, je vous prie, pour me les faire tenir sûrement et promptement.

J'ai une vraie joie de tout le bien que monsieur votre confesseur et le père Grégoire me disent de vous et de vos filles; Dieu veuille que vous ne les fassiez pas mentir. Mes compliments à tout votre monde, surtout à la sœur portugaise et à sa mère. Je suis, ma révérende mère, du fond du cœur tout à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 4 juin.

LETTRE CX.

AU RÉVÉREND PÈRE AMBROISE MARIAN DE SAINT-BENOIT, CARME
DÉCHAUSSÉ.

PREMIÈRE.

La Sainte lui rend compte de sa santé, et l'exhorte à la prudence dans le commerce qu'il aura avec les pères mitigés.

Août 1578. — Jésus et Marie soient toujours avec votre révérence, mon père.

Que j'aurais de joie de pouvoir m'entretenir longtemps avec vous ! mais je sens bien que je ne le pourrai pas, parce que je me porte très-mal aujourd'hui. On me saigna hier, et on compte me saigner encore demain. Ce n'est cependant pas cette saignée qui m'a empêché de vous écrire plus tôt, mais la pensée que j'avais que le courrier ne partirait pas si promptement : néanmoins on me presse de lui donner ma lettre. Pour revenir à ma santé, la saignée qu'on m'a faite à la tête m'a rendu la vie. Ainsi j'espère, avec l'aide de Dieu, être en peu de temps entièrement guérie.

Je suis bien aise, puisque c'est une nécessité que vous alliez à Madrid, que vous logiez chez les pères mitigés ; mais je vous avertis, mon révérend père, de bien prendre garde à tout ce que vous direz, et de vous persuader qu'on comptera toutes vos paroles. Je vous conjure donc, au nom de Dieu, de vous conduire parmi eux avec beaucoup de prudence et de circonspection, et de ne parler pas en termes clairs et précis du père Tostat : surtout qu'on ne dise point, s'il vous plaît, qu'on est assuré d'avoir ouï dire que s'il est aussi judicieux qu'il doit l'être, il ne reviendra pas qu'il n'ait obtenu le consentement du père provincial, quoique ce soit-là ce qui lui a fait dire qu'il souhaitait l'avoir par l'entremise de votre révérence. Tout cela est fort plaisant.

Les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire, et celles que vous m'avez adressées m'ont toutes été rendues : celle du père provincial arriva hier. Pour le père Balthazar, il est sûr que je lui ai écrit plusieurs fois.

Je trouve, encore un coup, fort à propos que vous alliez à Madrid, pourvu que vous logiez avec les pères mitigés, et que vous vous conduisiez, comme vous avez toujours fait, avec une sage retenue, tâchant de contenter monseigneur le nonce qui est notre supérieur. Ainsi rien ne nous convient mieux que de lui obéir. Mon mal me contraint de finir.

Votre servante,

THERÈSE, DE JÉSUS.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila, au mois d'août 1578, lorsque le nouveau nonce prit les carmes déchaussés sous son obéissance, et ordonna au père Jérôme Gralien, au père Antoine de Jésus, et au père Ambroise Marian de Saint-Benoit, de se rendre à Madrid dans le couvent des carmes mitigés.

Cette remarque ne paraît pas suffisante pour éclaircir le texte. Ajoutons-y quelques.

traits d'histoire qui serviront de suite à la note que nous avons faite sur la sixième lettre au père Jérôme Gratién.

Le père Tostat, dépouillé de son autorité par un arrêt du conseil, et parti pour l'Italie, le nonce Séga, qui en avait épousé toutes les préventions contre la réforme, commença, en 1578, par révoquer les pouvoirs que le père Gratién avait reçus du feu nonce son prédécesseur, de visiter les couvents des carmes mitigés; et commit les provinciaux de ceux-ci pour faire la visite chez les autres, ainsi que chez les carmélites réformées, avec pouvoir d'en changer les prieurs et les prieures, etc. Deux des principaux de ces pères arrivent à Pastrane avec ce bref du nonce, et l'y signifient aux pères Antoine, Gratién et Marian, qui auraient pu l'é luder facilement, étant soutenus de l'autorité du roi, mais qui préférèrent de s'y soumettre, sans que cette déférence pût désabuser le nonce. Il leur avait de plus ordonné de se rendre à Madrid pour conférer avec eux, et ils se disposaient à ce voyage avec espérance que la soumission qu'ils avaient montrée leur procurerait un bon accueil; et c'est dans ces circonstances que la Sainte écrit cette lettre au père Marian; mais dès qu'ils furent arrivés à Madrid, il les fit enfermer dans le couvent des pères mitigés, avec défenses de dire la messe, d'écrire et de recevoir des lettres. Les suites de cette affaire se développeront bientôt.

Quant au père Marian, dont nous n'avons point encore fait le portrait, c'était un homme d'une bonne maison du royaume de Naples, et d'un grand mérite, poète, orateur, jurisconsulte, théologien, grand mathématicien. Il avait assisté au concile de Trente, où il montra tant de sagesse et de capacité, qu'il en reçut l'importante commission d'aller en Flandre, en Allemagne, et en d'autres royaumes du nord pour des affaires de religion. La réputation qu'il y acquit porta la reine de Pologne à lui confier l'intendance de sa maison, et à l'admettre dans son conseil. S'étant fait quelque temps après chevalier de l'ordre de Malte, il servit avec distinction dans l'expédition du roi d'Espagne en Picardie; et contribua beaucoup, par ses conseils comme par sa valeur, au succès de la bataille de Saint-Quentin, et à la prise de cette ville par les Espagnols. Dès lors néanmoins le dégoût du monde et l'attrait vers les biens célestes étaient grands dans son cœur; mais choisi pour être le gouverneur du jeune prince de Salme, et pour le conduire en Espagne, il l'y conduisit, et le roi l'y honora de diverses commissions. L'amour de la solitude devenant de jour en jour plus fort au milieu de cette prospérité mondaine, il fait une retraite à Cordoue chez les pères jésuites, après laquelle il s'associa à une communauté d'ermite gouvernée par un saint homme, nommé frère Matthieu. Il y persévéra depuis 1562 jusqu'en 1569, menant une vie extrêmement pauvre, humble, laborieuse, pénitente.

Il avait souvent tenté de faire approuver par le pape Pie V la règle de cet ermitage; mais n'ayant pu y réussir, parce que le pape ne voulait point d'établissement de nouveaux ordres de religieux, il fut obligé, avec ses confrères, d'embrasser celle de Saint-Basile, et établit à Pastrane un nouvel ermitage, dans un lieu que lui avait donné le prince Ruy-Gomez, qui désirait l'avoir auprès de lui. Sur ces entrefaites, il va de Pastrane à Madrid, où sainte Thérèse arrive peu après, allant de Tolède à Pastrane pour y fonder un monastère de ses religieuses; et par un événement que Dieu lui-même avait préparé, elle va loger chez madame Eléonore de Mascarenas, chez qui le bon ermite était déjà logé. Instruite par cette dame de la vie édifiante et austère qu'il menait, et de son rare mérite, elle l'entretient; et lui faisant voir, dans la règle primitive de Saint-Albert, la perfection à laquelle il tendait, elle les détermina, lui et frère Jean, son compagnon, homme fort simple, mais très-saint, à embrasser la réforme du Carmel, qui n'avait encore que deux religieux profès, savoir, le père Antoine de Jésus (1), et le père Jean de-la-Croix. Ce fut en 1569 que le père Marian prit l'habit; et il le reçut des propres mains de la Sainte. Il a depuis rendu de très-grands services à l'ordre; nous serons obligés d'en parler encore dans la suite. Mais quoique homme fort saint, on a vu ci-dessus, dans la seconde des lettres de la Sainte au père Jérôme Gratién, qu'elle trouvait en lui trop de confiance dans ses entreprises. Son habileté, en fait de mathématiques, le fit rechercher de bien du monde, et en particulier des pères jésuites, comme on le verra dans la lettre suivante.

(1) Voyez ci-après la note sur la 2^e lettre à la mère Marie de Saint Joseph.

LETTRE CXI.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

HUITIÈME.

La Sainte déplore la funeste mort du roi de Portugal dom Sébastien I^{er}; fait à ce sujet de saintes réflexions, et traite ensuite divers sujets détachés.

24 août 1578. — La grâce du Saint-Esprit accompagne perpétuellement votre révérence, mon père.

Nous avons reçu la lettre que Pierre nous a apportée avec une joie et une satisfaction sans égale; je me flatte que l'espérance qu'elle nous fait concevoir ne sera pas vaine, et que le Tout-Puissant, exauçant nos vœux, fera tourner les choses à sa plus grande gloire. Je ne serai pas néanmoins entièrement satisfaite, que je ne sache si Paul a parlé à monseigneur le nonce; et, au cas qu'il lui ait parlé, de quelle manière il est sorti d'avec lui. Ainsi vous m'obligerez sensiblement de me le faire savoir au plus tôt.

Je suis, mon révérend père, vivement touchée de la funeste mort du roi de Portugal, jeune prince si chrétien et si accompli, que je n'y puis penser sans concevoir de l'indignation contre ceux qui ont souffert qu'il se soit exposé à un péril si visible. Que cet événement est tragique! qu'il est déplorable! et qu'il doit bien nous faire sentir le peu de consistance des grandeurs et des plaisirs de la terre, et nous persuader qu'en vain nous cherchons le vrai bonheur autre part que dans la croix et dans la souffrance!

Quand vous jugerez à propos, mon révérend père, que nous témoignions notre reconnaissance à monseigneur le nonce, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de m'en avertir, et par-dessus cela de me marquer précisément de quelle manière les choses se sont passées avec lui. J'aurai toujours de l'inquiétude jusqu'à ce que vous me l'ayez détaillé. J'ose cependant me flatter que Dieu aura écouté tant de prières qu'on lui a faites pour la réussite de cette affaire, et que tout ira parfaitement bien.

Les pères jésuites ont un empressement extrême d'avoir chez eux le père Marian de Saint-Benoît: ils ont déjà écrit à monseigneur le nonce pour lui demander la permission de le faire venir. Il faut que le besoin qu'ils ont de son secours soit bien pressant, pour avoir fait toutes les démarches qu'ils ont faites afin de pouvoir le posséder quelques jours. Si donc il ne vous est pas absolument nécessaire, ayez la bonté de nous l'envoyer au plus tôt: comptez qu'il ne sera que cinq ou six jours absent; il n'a besoin d'être ici qu'un demi-jour, ou au plus un jour entier. Que vos grandes occupations ne vous fassent pas oublier, mon père, de le faire partir incessamment: si l'affaire vous paraît peu importante, songez qu'elle ne l'est pas pour les jésuites qui la sollicitent avec d'autant plus de vivacité, qu'ils n'ont pas de bonne eau.

Comment pourrons-nous reconnaître l'obligation que nous avons à

monsieur de Peralta, de vous avoir retiré chez lui? Le ciel l'en récompense, puisque nous sommes dans l'impuissance de lui en marquer notre reconnaissance autrement que par des prières! Faites-moi le plaisir de l'assurer de mes respects, et de lui dire que je le prie de ne vous point abandonner qu'il ne vous ait mis dans un lieu de sûreté; car on ne peut être plus alarmée que je le suis, d'entendre raconter tant de malheurs qui arrivent par les chemins: plaise au Seigneur de vous en préserver!

Vous ne savez peut-être pas que le père général a écrit à madame Quitterie: vous l'apprendrez sans doute par la lettre que je vous envoie. Dieu veuille pardonner à ceux qui lui ont donné une si mauvaise impression de notre conduite. Si le roi nous accorde la grâce de faire une province séparée, il ne faudra pas hésiter à envoyer à Rome, mais il faudra faire partir incessamment quelqu'un des nôtres. Je ne désespère pas que nous ne soyons un jour les enfants les plus chéris du père général: efforçons-nous de gagner le cœur de Dieu, et arrive ce qu'il lui plaira: je le supplie de vous conserver.

On sonne matines, cela m'empêche de vous en dire davantage. La mère prieure et toutes nos sœurs se portent bien; elles sont fort consolées des bonnes nouvelles que vous leur avez données; elles se recommandent à vos ferventes prières, et mon frère aussi qui leur a conté l'état où sont maintenant nos affaires. La plus importante pour moi, et celle qui me tient le plus au cœur, est de voir bientôt la fin de cette pitoyable et triste visite, et que vous n'y soyez point embarrassé: le désir que j'en ai est si grand, que je n'oserais presque m'en flatter: ainsi ma joie est mêlée de mille craintes. Je suis blus que je ne puis l'exprimer très-sincèrement

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 24 août.

Je vous prie de faire souvenir de mes respects madame votre mère, monsieur votre frère, et mesdemoiselles vos sœurs: que j'aurais de joie de pouvoir ne leur être plus si à charge!

REMARQUES.

Dom Sébastien I^{er}, roi de Portugal, dont sainte Thérèse déplore ici la mort d'une manière si touchante, fut tué en Afrique, et ses troupes furent taillées en pièces le 4 août 1578, de sorte que le royaume de Portugal perdit tout à la fois son roi, son armée et les grandes espérances que la valeur et les rares qualités de ce jeune prince lui avaient fait concevoir.

Selon l'évêque de Terrassonne et le père Ribera, dans la Vie de la Sainte, elle avait eu connaissance de ce désastre vingt ans auparavant, Dieu lui ayant fait voir un ange au-dessus du royaume de Portugal, qui tenait à la main une épée pleine de sang. Ils ajoutent qu'après ce terrible malheur elle s'en alla, pénétrée d'affliction, se jeter aux pieds de Notre-Seigneur, qui la consola en lui donnant de grandes espérances du salut de ce roi

LETTRE CXII.

A MONSIEUR L'ILLUSTRISSIME DOM ALVARO DE MENDOSA, ÉVÊQUE
DE PALENCE.

PREMIÈRE.

La Sainte le félicite du mariage de sa nièce, le remercie de quelques aumônes, et lui donne des avis utiles à sa perfection.

7 sept. 1578. — Jésus soit toujours avec vous, monseigneur.

La nouvelle du mariage de mademoiselle votre nièce m'a fait tant de plaisir, que je ne l'aurais pas crue véritable, si vous-même ne m'aviez fait l'honneur de me la mander par votre dernière lettre, que j'ai reçue avec bien de la joie. Dieu soit loué de la consolation qu'il m'a donnée, en vous déchargeant de ce soin embarrassant d'une manière si avantageuse : car on m'apprend que cette alliance, toute considérable qu'elle est, vous a coûté très-peu. L'empressement où j'étais de voir votre grandeur dégagée d'une occupation si peu convenable, allait, surtout depuis quelques jours, jusqu'à l'inquiétude et au chagrin. Ainsi je ne crois pas que rien au monde fût capable de me donner une joie plus sensible.

Pour l'âge du cavalier, ce n'est point, ce me semble, une chose désavantageuse à mademoiselle votre nièce que d'épouser un homme qui ne soit plus jeune. Les femmes sont ordinairement plus heureuses avec de tels maris, et je ne doute pas qu'étant si aimable et si accomplie, elle ne soit infiniment aimée et chérie de son époux, quoique d'un âge si peu assorti. Plaise au Seigneur de les combler l'un et l'autre de ses grâces et de ses bénédictions.

La maladie de madame votre sœur me touche vivement. Dieu veuille exaucer nos vœux, et ne permettre pas qu'elle soit aussi longue et aussi fâcheuse que les précédentes. Nous aurons toutes, monseigneur, un soin particulier de redoubler nos prières pour sa conservation, et de solliciter le Tout-Puissant de vous récompenser, selon sa magnificence infinie, de l'aumône que vous avez eu la charité de nous faire dans le temps d'une si pressante nécessité, que nous ne savions plus à qui avoir recours. Quoique notre pauvreté fût extrême, je n'en avais nulle inquiétude, ni nos sœurs non plus, accoutumées que nous sommes à nous reposer sur les soins de la Providence ; mais pour dom François de Salcède, il s'en affligeait de telle sorte, qu'il vint me trouver, il y a quelques jours, tout alarmé, pour me communiquer le dessein qu'il avait fait d'écrire à votre grandeur, et de ne mettre dans sa lettre que ce peu de mots :

« Monseigneur, nous n'avons point de pain. »

J'empêchai l'exécution de ce projet, aimant mieux vous voir payer vos dettes, que si, pour soulager notre pauvreté, elles augmentaient tant soit peu. Je me flatte cependant que celui qui vous a inspiré tant

de bontés pour nous vous en récompensera par quelques autres voies ; je le conjure de vous conserver, et de me faire naître par sa providence quelques occasions de vous voir.

Le père Jérôme Gratien est plus résolu que jamais de ne me laisser point aller au monastère de l'Incarnation. La vérité est que rien présentement ne serait capable de nous faire plus de tort : cependant, comme je ne crains que Dieu seul, je compte tout le reste pour moins que rien.

Je me réjouis, monseigneur, d'apprendre que votre grandeur s'applique tout de bon à modérer son inclination un peu trop généreuse et trop libérale, et qu'elle évite avec soin les occasions qui contribuent si fort à l'entretenir ; je souhaite que cette modération soit persévérante, et que Dieu vous conserve plus que moi-même, qui suis avec mille respects, monseigneur, de votre grandeur

L'indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 7 septembre.

Ma nièce vous baise très-humblement les mains ; elle exécute fidèlement vos ordres ; elle voudrait bien cependant partir avec nous et tenir compagnie à votre grandeur.

REMARQUES.

Cette lettre fut écrite à Avila, le 7 septembre 1578. Elle est adressée, comme la quatrième et la cinquième, à dom Alvaro de Mendoza, peu auparavant évêque d'Avila, et pour lors évêque de Palence. La nièce de ce prélat venait d'épouser le duc de Seza.

L'année précédente, 1577, au mois d'octobre, les trois ans de la prieure qui avait succédé à sainte Thérèse dans le gouvernement du monastère de l'Incarnation étant expirés, les religieuses de ce couvent choisirent une seconde fois la Sainte pour leur prieure ; ce qui occasionna le schisme dont elle parle dans une des lettres précédentes ; les carmes mitigés, qui avaient encore alors l'autorité, s'opposant à cette élection, et les religieuses ayant pris le parti, pour la soutenir, d'appeler de cette opposition au conseil royal. Le père Jérôme Gratien, leur père, s'opposa de son côté au voyage de la Sainte vers ce monastère, voulant faire cesser la division : et c'est-là ce qu'elle apprend au prélat.

Sa nièce, dont elle lui parle, n'était alors qu'un enfant : elle était fille de dom Laurent de Cépède, frère de la Sainte.

LETTRE CXIII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

NEUVIÈME.

La Sainte blâme la multiplicité des réglemens dans les visites des maisons religieuses, parle d'un projet d'établissement à Grenade, et se justifie sur le renvoi d'une novice.

9 nov. 1578. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

Je ne doute pas que vous ne soyez persuadé qu'il est impossible de garder cette multitude de réglemens que le père Jean de Jésus a faits dans sa visite, réglemens si durs et en si grand nombre, qu'il semble qu'il ait entrepris de composer des constitutions nouvelles, toutes différentes des constitutions que vous nous avez données. Je ne comprends pas les raisons de cette conduite, ni de quel esprit il a été poussé ;

mais je suis sûre que c'est précisément ce que nos sœurs ont tant appréhendé, et qu'elles ne craignent encore aujourd'hui rien davantage que de voir venir un supérieur raide et sévère, qui leur impose un joug capable de les accabler et de les faire succomber sous son poids.

Pitoyable aveuglement, que les visiteurs ne soient point contents de leurs visites s'ils n'ont laissé quantité de réglemens nouveaux ! Agir de cette manière, c'est inutiliser une visite : car, pour ne parler que de ce qui concerne les récréations, s'il est vrai que l'on ne doit point se récréer les jours qu'on communie, et que cependant les prêtres disent tous les jours la sainte messe, n'est-il pas visible qu'ils n'auront jamais de récréations ? Que si on dispense ceux-ci de cette loi, est-il juste de la faire garder aux autres, qui, étant plus jeunes, ont aussi plus besoin de se réjouir ?

Ce père m'a écrit que, comme on n'a pas encore visité cette maison, il a été contraint d'user de cette sévérité. Je veux croire que ce n'a pas été sans quelque sujet ; cependant je suis si lasse d'avoir seulement lu cette multitude de réglemens qu'il a faits, que je ne sais ce que je deviendrais si j'étais obligée de les garder. Croyez-moi, mon père, notre règle ne s'accommode pas de personnes austères ; elle l'est assez d'elle-même.

Le père Balthazar part pour Grenade à la prière de l'archevêque de cette ville dont il est ami ; il désirerait passionnément que nous y établissions un monastère. Ma pensée est que cela se pourrait faire, et j'en aurais même une vraie joie, parce qu'encore que je ne puisse pas y aller en personne, il serait aisé d'y envoyer une de nos mères à ma place faire cette fondation. Je voudrais néanmoins qu'on pût auparavant contenter le père Cyrille ; car je ne sais si les visiteurs ont le pouvoir de permettre les établissemens des monastères de filles, comme ils l'ont à l'égard des monastères d'hommes. Ajoutons encore, pourvu que les religieux de Saint-François ne s'y opposent pas, comme ils ont fait à Burgos.

Il faut vous dire, mon révérend père, à quel point le père Olea est fâché contre moi au sujet de la novice que nous avons renvoyée. Ce qui l'irrite le plus, c'est de me voir persuadée que mes filles disent la vérité ; car il croit, lui, que c'est par passion et par aversion pour sa personne que la prieure n'a pas voulu la recevoir à la profession, et que tout ce qu'on dit est faux. Il a été fort longtemps sans vouloir écouter nulle raison. Je puis cependant vous assurer que nous avons fait en conscience tout ce qui dépendait de nous pour la pouvoir garder, et que, quand elle aurait été la propre sœur de Paul (1), ce qui serait pour moi le plus fort engagement, je ne m'y serais pas employée avec plus d'ardeur. De plus, je suis très-assurée que quand vous auriez été sur les lieux, vous n'auriez pas fait autre chose que ce que nous avons fait.

Comme cette affaire regarde l'honneur et la gloire de Dieu, tout le

(1) Le père Gratien.

monde dût-il s'abîmer, je ne m'en mettrais nullement en peine, et vous ne devez pas non plus, mon père, vous en soucier : il ne nous sera jamais avantageux de nous opposer à la volonté du Seigneur.

Le père Olea a concerté de faire entrer cette fille dans un monastère de Talavera, avec quelques autres demoiselles de la cour qui y vont. Ainsi il l'a envoyé quérir. Dieu nous fasse la grâce de n'avoir plus rien à démêler avec les créatures, et de ne nous occuper que de lui seul.

Ce père ajoute que parce que je n'ai plus besoin de lui, je n'ai pas daigné lui rendre ce petit service : on lui a dit aussi que ce sont là de mes finesses ordinaires. Je vous fais juge, mon père, si j'ai eu jamais avec lui d'affaire plus importante que celle-ci, où il s'agissait de recevoir ou de renvoyer cette novice, à laquelle il prend tant d'intérêt ; sûrement il ne me connaît guère ; Dieu me garde de manquer jamais à l'accomplissement de sa sainte volonté. C'est en lui que je suis sans variation

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 9 novembre.

REMARQUES.

On ne sait pas certainement en quel lieu ni en quelle année sainte Thérèse écrivit cette lettre. Je me persuade avec assez de fondement que ce fut à Tolède, lorsqu'à son retour d'Avila elle y resta prisonnière par un ordre exprès du nonce, sur la fin de l'année 1578, comme elle-même le rapporte dans la lettre XXVII^e, adressée au père Jean de Jésus Rocca, lui marquant sa joie de souffrir pour Dieu et pour la réforme de l'ordre du Carmel.

Il est clair par le discours de la Sainte que ce père visita un couvent de carmes déchaussés, chargé de la commission que lui en avait donnée le père Jérôme Gratien ; et qu'en vertu de ce pouvoir il fit un fort grand nombre de réglemens peu nécessaires. La Sainte, infiniment éclairée, les condamna avec chaleur, parce que c'est un fardeau ajouté à celui de la règle, et que ce sont des sources de scrupules, de murmures et de troubles pour toute une communauté.

Notre ordre a reçu avec tant de respect les maximes de sa sainte législatrice, qu'il observe avec la dernière exactitude celle qu'elle donne à tous les visiteurs de ne multiplier pas les réglemens ; d'éviter, autant qu'il leur sera possible, de ne rien établir de nouveau, à moins d'une nécessité indispensable ; et de prendre garde qu'en ajoutant à la règle, on ne rende pas l'état de la vie religieuse trop difficile à soutenir.

Nous avons déjà raconté ailleurs, dans une note sur une des lettres précédentes, adressée au père Jérôme Gratien, comment, avant que d'avoir embrassé la réforme du Carmel, il y gagna le père Jean de Jésus Rocca, dont la Sainte parle dans cette lettre. Disons ici qui était ce père Jean de Jésus, et quel était son caractère. Il était Catalan, docteur en théologie de l'Université de Barcelone, puis curé dans cette ville, d'où il alla à Alcalá, théâtre plus renommé pour la science, et où il acquit beaucoup de réputation. Touché du ciel, il prit l'habit chez les carmes déchaussés, dans le couvent de Pastranne, le premier janvier de l'an 1572, et y fit profession au commencement de l'année 1573. Par ses prédications et par ses vertus, il fit de grands fruits dans tous les bourgs et villages du voisinage ; et par son zèle pour la perfection il mérita d'être nommé, en 1575, prieur du couvent de Manzère. C'est en cette qualité qu'il s'opposa avec beaucoup de courage à ceux des pères mitigés qui voulaient détruire la réforme ; ce qui lui attira une vive persécution. Le choix que sainte Thérèse fera de lui dans peu de temps pour l'envoyer à Rome, montrera l'estime qu'elle faisait de sa vertu et de sa capacité : mais cette lettre prouve, ainsi que la lettre suivante, qu'elle en désapprouvait la sévérité ; comme quelques-unes des actions qu'il fit dans la suite, font voir que la Sainte le connaissait bien en le taxant d'être trop sévère.

Le père Balthasar de Jésus Nieto, dont cette lettre fait aussi mention, était profès de la maison des carmes mitigés de Séville, l'un des plus fameux prédicateurs de son siècle, et extrêmement considéré dans les cours d'Espagne et de Portugal. Envoyé, en

1569, par le prieur des carmes mitigés de Médine, son supérieur, pour accompagner à Pastranne les carmélites déchaussées que sainte Thérèse y faisait venir pour la nouvelle fondation, car alors le père général favorisait la réforme, il y prit lui-même l'habit de la manière que nous l'avons dit ailleurs. Quoique novice, il fut fait vicaire du couvent, parce qu'il était déjà profès de l'ordre; et on l'y fit prieur, dès qu'il eut fait profession de la réforme. Plusieurs de ses anciens confrères, attirés par l'odeur de sa sainteté et de celle de son couvent, s'y consacrèrent à Dieu, ainsi que plusieurs séculiers; et c'est là que la réforme prit sa consistance et ce bel ordre qui la fit admirer. Le père Balthazar donna néanmoins dans l'écueil des pénitences indiscrettes, qu'il permettait trop aisément; écueil qui aurait pu devenir funeste si le B. H. père Jean de-la-Croix n'y avait remédié. L'année suivante, 1570, le père Balthazar fonda à Alcalá un collège de carmes déchaussés, qui fut gouverné par le père Jean de-la-Croix; en 1571 il prit possession pour la réforme de l'ermitage d'Altomire; en 1575, muni des pouvoirs du père François de Vargas, dominicain, visiteur apostolique des carmes dans l'Andalousie, il établit un nouveau couvent à Grenade; et de retour à Pastranne dans la même année, il substitua à sa commission de visiteur dans l'Andalousie le père Jérôme Gratien, nouvellement profès. Il désirait beaucoup que sainte Thérèse fondât à Grenade un couvent de carmélites, comme elle le marque dans cette lettre, et cette fondation se fit effectivement; mais ce ne fut qu'en 1582, ainsi qu'on le verra dans la suite.

LETTRE CXIV.

AU RÉVÉREND PÈRE AMBROISE MARIAN DE SAINT-BENOIT, CARME DÉCHAUSSÉ.

SECONDE.

La Sainte y marque son zèle et celui de ses filles pour la conversion des âmes et pour la gloire de Dieu; elle y traite aussi de quelques pratiques régulières des religieux de son ordre.

12 décembre 1578. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

J'ai reçu le paquet de lettres dans lequel était renfermée celle de la mère prieure de Paterne. Les autres lettres dont vous me parlez pourront arriver demain, qui est jeudi. Elles me sont toutes rendues ponctuellement par cette voie, et je ne crois pas qu'elles se puissent perdre. J'ai lu avec un vrai plaisir la vôtre et toutes celles qui l'accompagnaient: Dieu soit béni de tout.

Ma joie est sans égale lorsque j'apprends que Dieu a la bonté de se servir de quelques-unes de nous pour travailler au salut des âmes, et pour empêcher qu'elles ne tombent dans le désordre. Quelque sensible cependant que soit cette joie, elle ne m'exempte pas d'une très-grande peine, qui naît de ce que je ne puis en rien contribuer à la gloire de mon Dieu. Car que ne ferais-je point pour la procurer, cette gloire! Je voudrais marcher au milieu de mille périls et de mille morts, afin de partager les dépouilles que remporteront ceux qui s'y seront courageusement exposés, et qui auront combattu vaillamment. Ce n'est pas que, comme très-imparfaite, je ne sois quelquefois bien aise de me voir ici en repos; mais cette lâcheté ne dure guère, parce que aussitôt que j'entends raconter les grands fruits que font à Paterne nos sœurs de Séville, je me consume du désir de les imiter; et la joie que je sens de ce que Dieu les a choisies pour un si haut ministère, s'augmente de telle sorte, qu'elle est inexplicable.

D'ailleurs, lorsque je considère l'éminente perfection de nos sœurs, et l'ardeur de leur amour pour Dieu, je ne puis croire qu'il leur eût fait des grâces si signalées, s'il n'avait eu un dessein particulier de se servir d'elles pour le salut des âmes. Mais quand il n'aurait point eu d'autre dessein que de les employer à la réforme de Paternie, ce serait un bien que j'estime infiniment, car elles ont empêché qu'on n'ait commis bien des péchés. Avec cela, l'espérance que je conçois que Dieu s'en servira encore pour l'avancement de sa gloire, me comble de tant de joie, que je ne la puis exprimer.

N'oubliez pas, je vous prie, mon révérend père, de faire insérer dans la déclaration pour les religieux, qu'on pourra aussi permettre de fonder des monastères de religieuses. A propos de religieuses, il faut que je vous dise que le docteur Velasquez, que j'ai ici pour confesseur, ne saurait souffrir qu'on discontinuë de fonder des maisons de carmélites. Ce docteur est un chanoine de cette ville, très-savant, grand serviteur de Dieu, et plein de zèle pour sa gloire. Ainsi il m'a conseillé de faire mon possible auprès de l'ambassadeur de Rome, par le moyen de madame Louise de la Cerda, pour obtenir du père général la permission de faire de nouveaux établissements; et au cas qu'il s'y oppose, il m'ordonne de m'adresser au pape, et de lui représenter que les carmélites déchaussées sont des miroirs de perfection et de sainteté dans toute l'Espagne; il s'offre même de donner un mémoire de tout ce qu'il faudra exposer à sa sainteté, tant est grande la passion qu'il a de voir fonder des maisons de carmélites.

Je vous ai, mon révérend père, envoyé un exprès pour vous informer d'une fondation qu'on m'a proposée: répondez-moi, s'il vous plaît, très-punctuellement sur les deux choses dont il s'agit. Le billet que vous avez pris la peine de m'écrire m'a donné une vraie joie; ce que vous me marquez était néanmoins fortement gravé dans mon esprit. Mais comment ne me parlez-vous point du père Barthélemy? Faites-lui, je vous prie, et à toute votre communauté, bien des compliments de ma part.

Je trouve au reste le plus plaisant du monde, que le père Jean de Jésus prétende que vous n'allez tous nu-pieds que parce que je le souhaite, moi qui m'y suis toujours tellement opposée, que je l'ai même défendu très-expressément au père Antoine de Jésus. Peut-être aurait-on fait une faute de suivre en cela mon conseil. Je désirais de voir entrer dans notre ordre des gens de mérite et de distinction; et de peur que l'austérité de la règle ne les dégoûtât, je ne voulais pas qu'elle fût excessive. Il était cependant nécessaire qu'elle fût telle qu'elle est, pour vous distinguer des pères mitigés. J'ai pu dire que vous sentiriez autant le froid à moitié déchaussés que déchaussés entièrement, quoique je ne me souviens pas de l'avoir dit; mais je me souviens bien d'avoir fait peser, lorsqu'on agitait cette matière, que rien ne siérait plus mal, et n'était de plus mauvaise grâce, qu'un carme déchaussé bien monté.

J'ajoutai aussi qu'on ne devait pas le souffrir sans une vraie nécessité, lorsqu'on est obligé de faire un long voyage. J'ai vu venir ici sur des mules de jeunes religieux qui, ayant peu de chemin à faire, pouvaient aisément venir à pied. Encore une fois, rien ne convient moins à des carmes déchaussés que de paraître à cheval et sur de belles selles. Pour la nudité des pieds, elle ne m'est pas même venue dans l'esprit : vous n'êtes que trop déchaussés. C'est pourquoi ayez la bonté, mon révérend père, d'en avertir le père provincial, et de lui dire de ma part qu'il ne permette pas qu'on soit déchaussé autrement qu'on l'a toujours été.

Ce que j'ai fort à cœur, et ce dont je l'ai même prié, c'est que les religieux soient mieux nourris. Je me souviens de ce que vous m'avez dit sur ce chapitre, et j'en ressens une très-grande peine. Hier elle était telle, que je fus contrainte de m'en aller devant Notre-Seigneur pour me consoler à ses pieds, et le prier instamment d'affermir par sa grâce ce qu'il a fait en vous, tant j'apprends que cet excès de rigueur ne fasse périr de si heureux commencements. J'espère cependant de la bonté de Dieu qu'il vous soutiendra, et qu'il remédiera à tout. Je ne puis vous dire la joie que j'ai que vous soyez sur cela dans les mêmes sentiments que moi.

J'ai aussi prié le père provincial de faire travailler les religieux, quand même ce ne serait qu'à faire des paniers de joncs, ou quelque chose de semblable ; et que ce soit à l'heure de la récréation, lorsqu'ils n'auraient point eu d'autre temps à employer au travail. Dans les monastères où l'on n'étudie pas, il faut nécessairement travailler, car le travail est une occupation des plus importantes. Je suis d'humeur à presser extraordinairement les gens de s'appliquer sans relâche à acquérir la perfection, comme vous pouvez l'avoir remarqué par ce qui se pratique chez les carmélites : mais j'ai de l'indulgence en ce qui concerne l'austérité corporelle ; cela vient assurément de ce que je suis moi-même si peu pénitente.

Je rends grâces à Dieu, mon révérend père, de ce qu'il vous donne tant de lumières sur des choses de cette importance. Qu'on est heureux de ne désirer dans tout ce qu'on fait, que son honneur et sa gloire ! Plaise à sa souveraine Majesté de nous faire la grâce de pouvoir pour cette gloire endurer mille et mille morts. Je suis avec bien du respect.

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui mercredi, 12 décembre.

Vous me faites beaucoup de plaisir de vouloir bien prendre soin de m'adresser toutes les lettres qu'on m'écrit. Celles du père provincial sont succinctes : je n'en suis pas étonnée quand je pense à cette multitude d'occupations dont il est accablé : je crois même l'avoir prié de ne se donner pas la peine de m'écrire, quoique l'estime que je fais de ses lettres soit telle, que je remercie Dieu de toutes celles que je reçois.

Vous devez aussi, mon révérend père, l'en remercier avec moi, puisque c'est de lui que Dieu s'est servi pour ce que vous savez.

Ne manquez pas, je vous prie, de parler à monsieur l'archidiacre : le doyen est pour nous et plusieurs autres chanoines : j'ai aussi quantité d'autres amis.

REMARQUES.

Sainte Thérèse était à Tolède de retour de Séville, lorsqu'elle écrivit cette lettre au père Ambroise Marian de Saint-Benoît, l'an 1578.

Elle y traite de divers réglemens touchant les carmes déchaussés, qui marchaient alors pieds nus, sans socques, ni sandales, la ferveur de leur zèle leur faisant regarder cette austérité, tout affreuse qu'elle est, comme légère. Le bienheureux Jean de-la-Croix surtout, le père Antoine de Jésus et le père Jean de Jésus ne pouvaient se consoler de la modération qu'on voulait y apporter. Le dernier avait même avancé pour affermir davantage cet usage, que c'était l'intention de la Sainte, qui y était au contraire fort opposée. C'était en effet si peu son intention, qu'elle leur ordonna dès lors de porter au moins les sandales qu'ils ont toujours portées depuis.

LETTRE CXV.

AU RÉVÉREND PÈRE ANTOINE DE SECURA, GARDIEN DES RELIGIEUX DÉCHAUS-
SÉS DE SAINT-FRANÇOIS, DU COUVENT DE CADAHALSO, L'UN DE SES DI-
RECTEURS.

Elle lui reproche obligeamment son oubli ; lui demande part à son souvenir devant Dieu, s'informe du neveu qu'elle a dans son ordre, et souhaite à ce neveu plus de solitude qu'elle n'en a.

1578 ou 1579. — Le Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Je ne sais que dire du peu de fond qu'on doit faire sur l'amitié des créatures, et de ce que je le comprends si mal : je parle de cette sorte, parce que je n'aurais jamais cru que vous fussiez capable de m'oublier jusqu'au point de ne me pas venir voir, étant si proche de moi que vous l'êtes à présent. Comment donc pouvez-vous m'assurer que vous ne m'oubliez pas ? et comment le puis-je croire, lorsque vous ne m'en donnez nulle marque dans les occasions où vous pouviez si aisément m'en donner ? car j'ai su, mon révérend père, que vous êtes venu ici, et que vous ne vous êtes pas soucié de nous faire l'honneur de nous donner votre bénédiction.

Le père Julien d'Avila m'a écrit que vous êtes à présent gardien du couvent de Cadahalso ; ce qui prouve encore que pour peu que vous eussiez songé à moi, vous pouviez aisément avoir de mes nouvelles. Plaise au Seigneur que vous ne m'oubliiez pas de même dans vos saintes prières ; ce sera le vrai moyen de me consoler de tout autre oubli. De mon côté, soyez persuadé que je ne manque point, toute misérable pécheresse que je suis, de vous recommander très-particulièrement à Dieu.

Ce père me marque encore que mon neveu viendra ici en passant. Obligez-moi, mon père, s'il n'est pas parti, de lui dire qu'il m'écrive une grande lettre sur ses dispositions intérieures, et sur l'état de sa

santé : de la manière dont ses supérieurs l'envoient continuellement par les chemins, il faut qu'il soit nécessairement ou fort avancé dans la vertu, ou extraordinairement distrait et dissipé. Je prie Dieu de le fortifier par sa sainte grâce, et d'inspirer à ses supérieurs d'en user envers lui comme j'ai cru qu'on en userait envers une personne qui m'appartient de si près. Si vous jugez, mon révérend père, qu'il soit besoin de quelques recommandations auprès d'eux, ayez, s'il vous plaît, la bonté de m'en donner avis. Nous avons ici madame de Mendosa et plusieurs personnes de distinction; ainsi il sera aisé par leur crédit d'obtenir qu'on le laisse goûter la douceur de la solitude.

Au cas que vous veniez dans ces quartiers, comptez, je vous prie, que vous devez une visite à ce monastère. Dieu nous fasse la miséricorde à tous de prendre le vrai chemin du ciel. Ma santé est assez bonne, Dieu merci, et nos affaires vont assez bien. Je n'écris point au père Jean de Jésus, ne sachant pas s'il est à Cadahalso : le Seigneur le soutienne intérieurement; il en a grand besoin. Je le prie de vous conserver aussi longtemps que le désire celle qui est très-respectueusement, mon révérend père,

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

Le père Barthélemy de Sainte-Anne sera tout le carême à Paracelles avec madame Louise de la Cerda.

REMARQUES.

L'original de cette lettre se conserve avec beaucoup de vénération dans le monastère des carmes déchaussés d'Avila, non seulement pour être écrite de la propre main de sainte Thérèse, mais aussi parce que la Providence les en a enrichis d'une manière en quelque sorte miraculeuse. Je la rapporterai succinctement.

Ces RR. PP. ayant résolu, en 1614, de se transporter du lieu où ils s'étaient établis à Avila quatorze ans auparavant, en certaines maisons hors de la ville du côté du midi, habitées autrefois par les Maures que le roi d'Espagne Philippe III avait chassés de ses états quatre ans auparavant, ils y aperçurent un grand vestibule qu'ils destinèrent à servir d'église. Mais ayant voulu, pour lui donner plus de largeur, abattre un petit mur qui était proche, ils furent agréablement surpris d'y trouver cette lettre enveloppée et serrée très-précieusement dans un trou, tant était grande la vénération de ces barbares mêmes pour la Sainte, et l'appréhension qu'on ne leur enlevât cette relique.

Quoique cette lettre ne soit pas datée, il est certain que sainte Thérèse l'écrivit à Tolède : on en ignore l'année. Le père Antoine de Secura, à qui elle est adressée, était une des plus fermes colonnes de la réforme de Saint-Pierre d'Alcantara : il était alors gardien du couvent de Cadahalso, et il fut depuis fondateur du couvent de Saint-Gilles de Madrid. C'est le style de cette lettre, et surtout la signature, qui nous font juger qu'il était un des directeurs de la Sainte, qualité qui ne lui est pas peu glorieuse.

Le neveu en faveur de qui elle lui écrivit était fils de madame Marie de Cépède, sa sœur, et de dom Martin de Gusman Barrientos, qui était alors religieux dans l'ordre réformé de Saint-François. Sainte Thérèse parle de lui dans la lettre XXX^e de ce volume : il fut reçu au couvent d'Arrénas; et à l'exemple de notre Sainte, il prit avec l'habit de la religion le surnom de Jésus. Ce neveu vécut et mourut en saint religieux, et dans ses derniers moments il eut la consolation d'être assisté de sa sainte tante, déjà en possession de la gloire du ciel.

Le père Barthélemy de Sainte-Anne, dont la Sainte parle à la fin de cette lettre, fut un très-saint religieux de notre réforme. On l'avait reçu d'abord en qualité de frère convers; mais ses supérieurs lui trouvèrent tant de mérite, que bientôt après il passa au rang des choristes. C'est en cette qualité qu'il a rendu de très-grands ser-

vices à l'ordre dans les charges qu'il a exercées : il fut deux fois provincial de la province de Saint-Joseph ; et , lorsque la Sainte écrivit cette lettre, il était actuellement à Paracelles, pour aider à la fondation que faisait madame Louise de la Cerda , l'intime amie de sainte Thérèse.

J'avais eu quelque espérance de trouver dans l'Histoire générale des PP. récollets , le temps auquel le père Antoine de Secura fut fait gardien du couvent de Cadahalso , et reconnaître par là dans quelle année cette lettre a été écrite : mais tout ce que j'y ai vu au sujet de ce père , c'est qu'il est mort en odeur de sainteté. Il résulte un peu plus de lumière de ce que la Sainte dit du père Jean de Jésus , profès en 1575, qu'il a grand besoin que Dieu le soutienne ; car il y a toute apparence qu'elle fait allusion à la persécution vive qu'il souffrit pour l'intérêt de la réforme sur la fin de l'an 1578 et en 1579, ce qui la porta à lui écrire de Tolède le 25 mars de la même année. Nous ne risquons donc guère de nous tromper en disant que cette lettre est de la fin de 1578, ou du commencement de 1579.

LETTRE CXVI.

A MADAME AGNÈS NIETO.

SECONDE.

Lettre de condoléance sur l'emprisonnement de son mari : la Sainte l'exhorte à la patience, à reconnaître les desseins de Dieu sur elle, et à penser à l'éternité.

4 février 1578. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, madame, et vous donne la patience dont vous avez besoin pour soutenir courageusement l'affliction qu'il a plu au Seigneur de vous envoyer. Je la ressens cette affliction bien vivement, quelque persuadée que je sois que les malheurs et les disgrâces de cette vie sont des biens inestimables, dont Dieu favorise les personnes qu'il aime d'un amour de préférence ; car c'est le moyen que la divine sagesse a choisi pour les réveiller de leur assoupissement, pour leur faire mépriser les faux biens de ce monde, et pour qu'elles aspirent avec ardeur à ces vrais biens qui nous attendent dans la céleste patrie.

Il s'est élevé cette année tant de tempêtes et tant de persécutions contre des personnes innocentes, que j'ai été d'abord sensiblement touchée de l'emprisonnement de monsieur votre mari. Mais, ayant appris depuis que son affaire est la même que celle de monsieur le duc, je m'en suis en quelque sorte consolée dans la confiance qu'elle n'aura pas de mauvaises suites, et que bientôt il sera en liberté. Permettez-moi, madame, de lui dire combien je l'honore, et de le prier de considérer souvent qu'il viendra un jour où il ne voudrait pas changer ses fers pour toutes les chaînes d'or qu'il y a dans le monde. Je prie Dieu de lui donner une santé parfaite ; elle lui fera soutenir plus tranquillement l'ennui de sa captivité.

Comptez, s'il vous plaît, madame, qu'on ne peut prendre plus de part que moi à tout ce qui vous regarde, et que je recevrai toujours le contre-coup de ce qui vous arrivera. J'ai un très-grand soin de vous recommander l'un et l'autre à Notre-Seigneur : quoique j'aie bien moins de compassion de vous, madame, que de monsieur votre mari, persuadée que Dieu vous a donné une vertu à l'épreuve des plus durs

événements. Plaise à sa divine Majesté de vous conserver, et de vous combler d'autant de grâces et de bénédictions que vous en souhaitez celle qui est avec bien de l'attachement

Votre indigne servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 4 février.

REMARQUE.

Cette lettre a été écrite à Tolède l'an 1579.

LETTRE CXVII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

DIXIÈME.

La Sainte lui marque l'extrême joie qu'elle a de souffrir, lui apprend l'ordre qu'elle a donné pour la profession de sa sœur, et se loue de la conduite des carmélites de Séville.

14 avril 1579. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

J'avais écrit la lettre qui est sous cette enveloppe, lorsqu'on m'a apporté toutes les vôtres. Comptez sûrement que nous n'avons pas manqué, vos filles et moi, de prier Dieu de répandre sur vous dans ces saintes fêtes de Pâques un fleuve de grâces et de bénédictions.

Dieu soit loué de ce que nous pouvons espérer de voir finir bientôt cette longue et dure absence, durant laquelle la pauvre Angélique n'a reçu nulle consolation de la découverte de son intérieur. Comment donc ne désirerait-elle pas de s'entretenir avec Paul, surtout ayant eu à soutenir depuis son départ des travaux et des persécutions qui lui ont donné sans cesse une occupation bien triste et bien affligeante? Comme vous avez eu, mon révérend père, plus de part que personne à ces persécutions, Dieu vous en a aussi récompensé plus promptement par le grand nombre de conversions qu'il a bien voulu que vous ayez faites.

J'ai néanmoins trouvé fort plaisant que vous vous soyez avisé, au sortir de tant de persécutions, d'en souhaiter de nouvelles. Au nom de Dieu défaites vous de ce désir; et laissez nous goûter, au moins pendant quelques jours, la douceur du repos qu'une si violente tempête nous a ravi tant de temps, puisqu'enfin ce n'est pas vous seul qui devez souffrir, mais que bien d'autres doivent partager vos croix et vos souffrances. J'en connais cependant parfaitement le prix; je suis même très-persuadée que c'est un pain si délicieux, que quiconque en aura mangé une fois de bon cœur, sera convaincu qu'il n'y a point de nourriture plus solide, ni qui donne tant de force à l'âme. Mais comme j'ignore si ces persécutions ne doivent point s'étendre sur d'autres personnes que sur celles qui les souhaitent, je n'oserais tout-à-fait les désirer: je veux dire que je trouve une différence infinie entre souffrir moi seule, et voir souffrir mon prochain. C'est une question, mon père, qu'il faudra, s'il vous plaît, que vous décidiez la première fois que

j'aurai l'honneur de vous entretenir. En attendant je prie Dieu de nous faire la grâce de le servir fidèlement dans toutes les voies par lesquelles il lui plaira de nous conduire, et de vous conserver un grand nombre d'années, vous faisant croître tous les jours en grâce et en sainteté.

Madame votre mère m'a écrit touchant la profession de ma chère fille Marie de Saint-Joseph, votre sœur, sans dire un seul mot de vous : elle me marque, comme pour prévenir les reproches qu'elle sent bien que je lui en ferai, qu'elle est fort pressée; elle ne les évitera cependant pas, car je suis résolue de me plaindre d'elle à elle-même, et de lui reprocher de vous avoir oublié.

J'ai mandé à la mère prieure de Valladolid de faire faire profession à notre chère novice, dès que l'année de son novicat serait accomplie : elle m'a fait réponse qu'elle n'avait jamais hésité là-dessus, et qu'elle ne la retarderait pas un moment si je ne lui en donnais un ordre exprès. J'avais pensé de différer un peu cette profession, afin que vous pussiez vous y trouver : je crois néanmoins qu'il est plus à propos de ne la pas retarder; car l'espérance que nous avons de la séparation de province, me persuade que tout ira le mieux du monde.

J'ai marqué aussi à la mère prieure qu'il n'était pas nécessaire d'écrire à madame votre mère pour la dot; qu'elle ne la donnerait qu'après la profession; que j'étais même en doute si elle pourrait la donner; mais que puisqu'on avait bien voulu la recevoir sans nulle dot, on ne devait pas être étonné s'il arrivait qu'on n'en donnât aucune. J'ai ajouté, sans m'en expliquer davantage en lui adressant la lettre que vous écrivez à madame votre mère, que ce désintéressement leur serait un puissant motif de confiance en Dieu dans leurs besoins. Ainsi il n'y faut plus penser.

Je serais fâchée que madame votre mère communiquât cette affaire au père Ange, qui, à l'heure qu'il est, est si fort de ses amis; je n'y vois nulle nécessité. De plus, c'est que cette amitié ne sera pas apparemment de longue durée, non plus que celles du monde qui sont si variables et si sujettes au changement. Il m'a paru qu'elle voulait m'en insinuer quelque chose dans une de ses lettres : peut-être que je me trompe, et qu'elle n'y pense pas : en tout cas ayez, s'il vous plaît, la bonté de lui en donner avis.

J'ai une vraie joie de voir les affaires de Séville en si bon état. Les lettres que le père Nicolas m'a écrites, m'apprennent que nos sœurs de cette maison ont beaucoup de sagesse et de prudence; leur bonne conduite sera très-avantageuse à tout l'ordre. Ce père viendra me voir avant son départ pour être mieux informé de leurs affaires, et recevoir certains avis que je le prierai de donner de ma part à la mère Marie de Saint-Joseph, au cas qu'elle soit continuée prieure. Ainsi il est de la dernière importance que je lui parle.

Monsieur Alvarez ne retournera pas à Séville : M. l'archevêque lui

a mandé, dit-il, de n'y point retourner. Dieu veuille remédier à tout, et me faire la grâce de pouvoir vous parler à loisir de diverses choses qui me paraissent très-importantes. Je suis, au reste, fort aise que vous soyez si bien avec le père Joseph : c'est un bonheur pour nous. Mon frère vous baise très-humblement les mains, et ma nièce vous assure de ses respects : elle est fort contente, et toujours aussi enfant que vous l'avez vue.

Je prie Dieu, mon révérend père, de vous accompagner incessamment, et que le soin que vous avez de prier pour le salut de tant d'âmes dont vous êtes chargé, ne vous fasse pas oublier de lui recommander les besoins de la mienne dont vous devez aussi lui rendre compte. Je suis très-respectueusement

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

Obligez-moi de faire savoir à madame votre mère le jour de la profession de sa chère fille : je n'ai pas le loisir de le lui mander. Lorsque j'écris, c'est avec une si grande crainte de ce que vous savez, que, quoique j'écrive rarement, je suis résolue de le faire encore moins. J'ai fait réponse à notre chère novice : ce serait une vraie consolation de l'avoir auprès de moi ; mais Dieu ne veut pas que j'en reçoive des créatures : qu'il en soit béni !

C'est aujourd'hui la dernière fête de Pâques.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Avila l'an 1579, la dernière fête de Pâques, qui était le 14 avril. Les persécutions qu'elle avait souffertes pour l'établissement de sa réforme, finirent enfin par la protection du roi Philippe II, qui nomma quatre célèbres docteurs pour assister avec le nonce à toutes les assemblées qu'on tiendrait pour les affaires de l'ordre. Le premier jour d'avril de l'année 1579, cette illustre compagnie fit choix, par bonheur, du révérend père Ange de Salasar, pour vicaire-général de la nouvelle réforme. Comme il était intime ami de notre Sainte, la première chose qu'il fit après son élection fut de lui rendre la liberté, et de lui permettre d'aller où elle jugerait sa présence plus nécessaire. Elle se rendit donc au plus tôt à Avila, d'où elle écrivit cette lettre au père Jérôme Gratien.

Le nouveau gouvernement changea entièrement l'état des affaires ; les persécutions des carmélites de Séville cessèrent tout d'un coup ; et la mère Marie de Saint-Joseph, leur prieure, ôtée de charge sur de fausses accusations, et privée de voix et de séance au chapitre, fut rétablie honorablement dans sa première dignité par le vicaire-général, après qu'il eût examiné cette affaire avec le nonce et ses quatre assistants. Cette assemblée trouva tant d'iniquité dans les ennemis de cette mère, que la sentence rendue contre elle fut cassée, et qu'il fut ordonné qu'elle rentrerait dans l'exercice de sa charge de prieure dont elle s'était toujours très-bien acquittée. Le père Pierre de l'Annonciation, auteur des remarques espagnoles, assurait qu'il avait entre les mains cet acte du père Ange de Salasar envoyé à Madrid le 28 juin 1579.

Puisque nous avons dit ci-dessus combien le nonce Segar persécuta sainte Thérèse et sa réforme, il est juste de faire connaître maintenant combien il les favorisa. Frappé d'un discours que lui tint le père Jean de Jésus Rocca, des représentations que lui fit le roi lui-même, du peu d'impression que ses lettres contre la réforme faisaient à Rome, et du blâme général qu'il s'attirait en Espagne, il pria sa majesté de lui donner quelques adjoints de mérite, avec qui il pût conférer à ce sujet ; ce qu'elle accorda sur-le-champ en nommant un de ses aumôniers, un père Augustin, et deux pères de l'ordre de Saint-Dominique. L'innocence et la vertu de Thérèse et de ses enfants pleinement reconnues devant ces commissaires, le nonce nomme pour gouverner la réforme le père Ange de Salasar de l'Observance mitigée, mais grand homme de bien ; lui donne une instruction très-sage, et arrête avec ce père et avec ses quatre

assistants, que la réforme sera conservée, que les carmes dechaussés seront séparés d'avec les mitigés, et qu'il conviendrait de leur donner un provincial particulier pris de leur corps. Ce fut là le salut de la réforme.

LETTRE CXVIII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE ANNE DE L'INCARNATION, SA COUSINE GERMAINE,
ET PRIEURE DE SALAMANQUE.

Cette lettre roule sur des voyages et des affaires.

18 juin 1579. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Aujourd'hui, jour de la Fête-Dieu, le père vicaire m'a adressé une lettre qu'il vous écrit, avec un commandement exprès qu'il me fait de vous aller voir sous peine de désobéissance. Plaise à Dieu, ma chère fille, que ce ne soit pas là un de vos tours d'adresse : j'ai d'autant plus de sujet de m'en défier, que c'est à la prière de dom Louis que cet ordre m'est signifié.

De quelque part qu'il puisse venir, je l'exécuterai de bon cœur si je puis vous être bonne à quelque chose et si mon séjour auprès de vous peut contribuer à votre repos et à votre avancement spirituel. Je désire avec tant d'ardeur de vous voir marcher à grands pas dans les sentiers de la vertu, que, si, encore une fois, je croyais pouvoir vous y servir, je partirais dans le moment même; mais l'obéissance du père vicaire ne me le permet pas; elle porte en termes formels que j'irai auparavant à Valladolid.

Rien ne me paraît plus surprenant que cet ordre donné sans nulle nécessité apparente; je vous assure que tant s'en faut que j'y aie contribué, que j'ai fait en conscience tout ce que j'ai pu pour me dispenser d'y obéir. Cela ne se dit qu'à vous, ma chère mère, ne doutant point que le père vicaire n'ait été contraint à cela par des raisons supérieures qui nous sont inconnues : ceux qui tiennent sur la terre la place de Dieu sont toujours mieux instruits que les autres de ses volontés et de ce qui convient le plus à sa gloire. Le commandement porte que je serai fort peu à Valladolid. Pour peu que j'y sois, tout le mois prochain s'y passera; je souhaite même qu'il suffise. Ma consolation est que ce retardement n'est d'aucune importance pour votre affaire. Je vous prie néanmoins de tenir mon voyage secret, de peur que Pierre de la Bande ne nous accable de nouvelles propositions; et le meilleur pour nous est de n'en plus écouter.

Si vous avez, ma chère mère, quelque chose à me communiquer, adressez, s'il vous plaît, vos lettres à Valladolid; nous n'avons pas reçu celle dont il s'agit, parce que le père de l'écolier cherche son fils partout. Ne vous chagrinez point, je vous prie, de mon voyage à Valladolid; j'y aurai la consolation d'être proche du père Balthazar Alvarez, que j'estime infiniment. J'ai une vraie joie du bon état de la santé de

monseigneur l'évêque. J'ai écrit à la mère prieure de Ségovie de dire à M. de Ximéné que s'il veut me voir, il vienne ici présentement; je ne sais à quoi il se résoudra. Le père vicaire m'a écrit qu'il a donné permission de traiter de cette affaire : Dieu veuille que cela ne l'empêche pas de venir. J'espère, avec l'aide de Dieu, ne me pas brouiller avec lui, désirant fort lui rendre service et le contenter.

Assurez, je vous prie, la sœur Isabelle de Jésus du chagrin que j'ai de sa maladie, et témoignez-lui que je serais fort affligée de la trouver dans l'extrême faiblesse où elle est, souhaitant sa santé avec d'autant plus d'ardeur, que je suis très-contente de l'état de son âme et de ses dispositions intérieures. N'oubliez pas, s'il vous plaît, de lui dire tout cela de ma part.

Le courrier qui attend cette lettre ne me permet pas de vous entretenir plus longtemps. Mes amitiés, s'il vous plaît, à toutes nos sœurs. Je prie le Seigneur, ma révérende mère, de vous conserver et de vous rendre une grande sainte. Tout à vous,

THERÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la Fête-Dieu.

REMARQUES.

La révérende mère Anne de l'Incarnation était cousine germaine de sainte Thérèse, fille d'un frère de monsieur son père, et outre cela nièce de madame sa mère. Cette excellente religieuse a été la première prieure des carmélites déchaussées de Salamanque, qu'elle gouverna treize ans avec une grande sagesse : et c'est de ce célèbre monastère qu'est sortie la mère Anne de Jésus, l'illustre fondatrice des carmélites déchaussées de France et de Flandre.

La Fête-Dieu, en 1579, tombe le 18 juin.

LETTRE CXIX.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE BAPTISTE, SA NIÈCE, PRIEURE DU MONASTÈRE DE VALLADOLID.

PREMIÈRE.

Elle lui marque qu'elle craint de recevoir des filles riches; qu'elle a reçu ordre d'aller à Valladolid; que l'honneur qu'on lui fait partout lui est insupportable; et lui donne ensuite quelques avis de perfection.

21 juin 1579. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Quelque envie que j'aie de dépêcher promptement le courrier, parce qu'il est temps d'entendre la messe, il ne laissera pas d'être assez tard quand il partira, car je me suis un peu arrêtée avec le père Nicolas qui vient d'arriver, et dont la venue me cause bien de la joie. J'ai envoyé votre lettre au révérend père vicaire, à qui j'ai aussi écrit pour lui faire savoir les raisons qu'on a eues de ne recevoir pas la sœur N. Je lui représente en même temps celles qui peuvent l'obliger à donner permission de faire prendre l'habit à votre illustre postulante. Je vous dirai cependant, ma chère fille, que quelque avantageux que soit le portrait qu'on m'en fait, et quelque sujet qu'on ait de croire que Dieu l'appelle à notre saint ordre, je ne puis m'empêcher de craindre beaucoup à cause

de ses grands biens. Le croiriez-vous ? J'ai toujours appréhendé de donner l'habit à des filles riches et opulentes. Plaise à Dieu que celle-ci le serve fidèlement ! Faites-lui, je vous prie, mes amitiés ; et dites-lui, s'il vous plaît, que je me réjouis de ce que je la verrai bientôt.

La maladie de madame de Mendosa me touche sensiblement ; je prie Dieu de lui rendre la santé ; son absence me fait sentir le tendre attachement que j'ai pour sa personne, et combien je l'honore.

Je ne sais si vous avez appris que, le jour de la Fête-Dieu, le père vicaire m'envoya un ordre exprès de me rendre incessamment chez vous sous peine de désobéissance. Je partirai donc, avec l'aide de Dieu, un jour ou deux après la fête de S.-Jean. Cet ordre aura donné bien de la joie à monseigneur l'évêque, qui le sollicitait avec une ardeur incroyable.

Faites-moi le plaisir, ma chère fille, d'envoyer à Médine la lettre que le père vicaire vous doit adresser ; il est nécessaire que je la trouve en arrivant. Avertissez aussi, s'il vous plaît, la mère prieure de ne me recevoir pas avec tant d'appareil et de magnificence : c'est, au lieu de me faire plaisir, m'affliger sensiblement, et me donner une peine extrême, dont j'ai le cœur si saisi, que tout ce que je puis faire, c'est de me confondre et de m'anéantir intérieurement de ce qu'on me rend un honneur que je mérite si peu. Plus cet honneur est grand, plus j'en suis touchée vivement. Si donc on veut me mortifier au dernier point, on n'a qu'à me recevoir avec toutes ces cérémonies, qui me sont mille fois plus insupportables que je ne puis l'exprimer. Ainsi je vous demande en grâce, ma chère fille, de me recevoir chez vous bonnement et sans façon.

Je ne réponds pas à tous les articles de votre lettre, parce que je compte vous voir bientôt. Je ne demeurerai que trois ou quatre jours à Médine, étant dans l'obligation d'y repasser en allant à Salamanque : le père vicaire m'ordonne d'y aller, et de ne rester que peu de temps à Valladolid. Faites-moi le plaisir de donner de mes nouvelles à monseigneur l'évêque et à madame sa sœur : je ne doute pas qu'ils n'aient de la joie d'apprendre la nouvelle de la charge qu'on a donnée au père Jérôme Gratien, qui est si dévoué à leur service ; la peine qu'on a eue à la lui faire accepter a été très-grande ; mais le désir de leur faire plaisir a triomphé de tous les obstacles, qui n'étaient pas peu considérables.

L'ardeur que vous avez, ma chère fille, pour tout ce que vous voulez ne vous permet pas d'en apercevoir aucun dans vos entreprises, et vous donne assez d'adresse pour vaincre tout ce qui s'oppose à vos desseins et pour venir à bout de tout. C'est un défaut dont vous devez vous corriger, et que je prie Dieu de vouloir bien vous pardonner. Demandez-lui, ma chère fille, que mon séjour auprès de vous vous soit utile, et qu'il serve à vous rendre moins attachée à ce que vous voulez : je n'oserais presque m'en flatter, quoique je ne doute nullement du

pouvoir infini de celui à qui rien ne résiste. Plaise à sa bonté de vous rendre une aussi grande sainte que je désire que vous le soyez.

Ne faites rien, je vous prie, à l'égard de l'affaire de la sœur Calside, que je ne sois auprès de vous; quand nous saurons le parti que madame sa mère aura pris, nous pourrons le faire savoir au père vicaire; si la maladie n'est simplement qu'une fièvre tierce, n'en soyez point en peine, ce ne sera rien. Faites-lui, s'il vous plaît, mes amitiés et à toutes mes chères filles qui sont sous votre conduite. Je n'ai pas encore fait vos compliments à notre communauté; ce courrier est arrivé à cinq heures du matin, et je le dépêche un peu avant midi. Je suis, ma révérende mère, tout à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette admirable lettre à Avila l'an 1579, lorsqu'à la prière de l'évêque de Palance, dom Alvaro de Mendoza, le père Ange de Salasar, vicaire-général de sa réforme, lui eut envoyé ordre de se rendre à Valladolid, et de là à Salamanque, pour satisfaire au désir qu'en avait dom Louis Manrique, aumônier du roi, et aussi pour procurer une maison à ses filles qui souffraient d'étranges incommodités dans celle où elles étaient.

La Fête-Dieu étant arrivée en 1579 le 18 juin, cette lettre, datée du dimanche dans l'octave de cette fête, fut écrite le 21.

LETTRE CXX

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

ONZIÈME.

La Sainte lui marque le besoin qu'elle a de lui dans ses inquiétudes, le prie de se ménager pour Dieu, et lui témoigne sa joie du bon état des affaires de l'ordre.

4 octob. 1579. — La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre révérence, mon père.

Angélique ne revient point du soupçon qu'elle a conçu: ainsi ses inquiétudes n'ont point cessé. Comme elle est naturellement faible, qu'elle souffre beaucoup, qu'elle n'a nul soulagement dans ses maux, et qu'elle ne désire pas même d'en avoir, je ne suis pas étonnée qu'elle succombe quelquefois sous le poids de tant d'afflictions, surtout lorsqu'elle s'aperçoit qu'on reconnaît mal son amitié. C'est pourquoi ayez, s'il vous plaît, la bonté de dire à Paul de n'être plus si négligent, et de se souvenir que le vrai zèle n'est ni paresseux ni endormi.

J'ai bien de la douleur, mon révérend père, de votre indisposition et de la faiblesse de tête que vous sentez. Sûrement elle ne vient que d'une trop grande application d'esprit. Ainsi je vous conjure au nom de Dieu de modérer un peu votre travail: si vous ne le faites à présent, vous verrez dans la suite votre mal tellement augmenté, qu'il sera sans remède. Possédez-vous donc, je vous supplie, un peu davantage, et tâchez de vous rendre maître de vous-même, pour ne pas faire toujours tout ce que vous souhaiteriez. Que l'exemple de tant de gens, devenus

par leur fautive incapables d'application, vous fasse prendre garde à ne vous réduire pas à un pareil état : vous savez que votre santé est utile à la gloire de Dieu, et le besoin que nous avons que vous ne tombiez pas malade.

Je rends mille grâces à Dieu de ce que les affaires de notre ordre sont en si bon état qu'on les peut compter terminées, mais terminées si avantageusement, que personne ne pourra douter que ce ne soit un effet de la bonté infinie de Dieu. Laissant le capital, je me réjouis en particulier de ce que vous goûterez avec plaisir le fruit délicieux de tant de travaux que vous avez essayés si généreusement ; et lorsque cette horrible tempête aura cessé de nous agiter, vous verrez avec une extrême joie les avantages qui en reviendront à tout l'ordre, non seulement à présent, mais aussi dans la suite des temps.

Vous ne croiriez jamais, mon révérend père, les soins et les inquiétudes que nous cause à présent la maison que nous avons achetée : le démon a si bien fait pour nous troubler, que, quoique le marché ait été conclu très-heureusement, nous n'en jouissons point encore. Dans cette disgrâce, ce qui me chagrine le plus, c'est que c'était sûrement la maison de Salamanque qui nous convenait le mieux et qui nous était la plus propre ; celui qui nous la vendait y trouvait aussi de son côté son avantage. Avouons donc qu'on a grand tort de se fier aux enfants des hommes ; car celui dont je parle nous avait prié lui-même d'acheter sa maison, et il est en si grande réputation d'homme d'honneur et de probité, que tout le monde, de concert, disait que sa parole toute seule valait un contrat. Cependant, après nous l'avoir donnée solennellement, après avoir amené un notaire qu'il avait choisi, devant qui il signa le contrat en présence de témoins et avec toutes les formalités requises, après, dis-je, tout cela, il s'en dédit aujourd'hui. Toute la ville en est dans le dernier étonnement ; on publie que ce sont ses amis qui l'ont fait changer de résolution pour certaines raisons qui les regardent, eux et leurs proches, raisons plus puissantes sur son esprit que la fidélité inviolable qu'il devait à sa parole.

Son frère, qui avait sollicité charitablement la conclusion de cette affaire par amitié pour nous, en est inconsolable ; pour moi, ce qui m'afflige le plus, c'est, encore une fois, que nous ne trouverons pas dans tout Salamanque une maison pareille à celle-là. Notre consolation, après tant de peines essayées, est d'avoir recours à celui qui peut nous tirer de ce grand embarras.

Le père Nicolas m'a fait vos compliments, dont je vous suis sensiblement obligée. Ne m'oubliez point, je vous prie, devant le Seigneur ; je vous en fais souvenir, de peur que vos grandes occupations ne vous fassent négliger de prier Dieu pour moi. Ma santé est assez bonne. La mère prieure et toutes nos sœurs vous saluent très-respectueusement. Dieu vous conserve, mon révérend père, et me fasse la grâce de vous voir

bientôt. Je ne vous en dirai pas davantage, car il est trois heures du matin. On ne peut être avec plus de vérité

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la fête de Saint-François.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Salamanque le 4 octobre 1579. Elle y prend, comme elle a déjà fait dans quelques autres, le nom d'Angélique, et donne au père Jérôme Gratien celui de Paul, afin de pouvoir plus librement lui marquer l'ennui et la tristesse que lui causaient son absence et son silence : mais elle le fait d'une manière pleine de charmes.

Sa tendresse pour les carmélites de Salamanque fut admirable, puisque, malgré son grand âge et la fatigue de tant de fondations, elle ne laissa pas d'y faire trois voyages dans une saison très-rude, pour leur procurer une maison : le premier l'an 1571, à son retour de la fondation d'Alve ; le second l'an 1573, lorsqu'elle était actuellement prieure des religieuses de l'Incarnation d'Avila ; le troisième enfin l'an 1579, dans le temps qu'elle écrivit cette lettre.

LETTRE CXXI.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

DOUZIÈME.

Son estime pour ce père ; danger des longs et fréquents entretiens des religieuses avec les hommes, même les plus saints ; divers petits sujets.

6 décembre 1579. — La grâce du Saint-Esprit accompagne sans cesse, votre révérence, mon père.

Il y a fort peu que j'eus l'honneur de vous écrire une fort grande lettre par le courrier de Tolède : celle-ci sera succinète, parce qu'il est tard, et que le beau-frère de monsieur Ruis, qui veut bien s'en charger, part demain dès la pointe du jour. Je mourais d'envie qu'il m'apportât de vos lettres ; et je ne me suis consolée d'en être privée que par les bonnes nouvelles qu'il m'a données de votre santé et de vos prédications, dont on dit des merveilles. Il m'a récité presque entièrement votre sermon de saint Eugène, qui m'a charmée. Que celui qui est la source de tout ce qu'il y a de bon dans les hommes, en soit loué à jamais ! C'est une grande grâce que Dieu nous fait, de vouloir bien se servir de nous pour le salut des âmes.

J'oubliais de vous dire, mon révérend père, que la sœur N. se porte bien, et que les autres sont fort en paix et fort contentes, depuis que j'ai défendu que nulle ne parlât ni ne se confessât à la personne que vous savez. Je lui fais en tout le reste mille honnêtetés, et je l'entretiens souvent : il nous a même prêché aujourd'hui d'une manière très-édifiante, et son sermon était très-bon ; car il n'a point de malice, et je suis sûre qu'il est incapable de vouloir faire tort à personne.

Je ne laisse pas d'être persuadée qu'il est avantageux aux carmélites d'avoir peu de commerce avec les hommes, quand même ce serait avec Paul, ou avec de vrais saints, parce que Dieu les instruira lui-même. Les longues et les fréquentes conversations, pour spirituelles qu'elles soient, ne sont pas d'ordinaire d'une fort grande utilité, à moins que

ce ne soit en chaire : souvent, loin de profiter, elles font perdre l'estime qu'on doit avoir des personnes les plus vertueuses et les plus dignes d'être estimées.

Ma santé n'est pas pire qu'elle était ; au contraire elle est un peu moins dérangée : nous nous trouvons fort bien dans la nouvelle maison, qui sera un jour fort commode, si l'on achève de la bâtir : de la manière qu'elle est à présent, elle n'est point mal, et il y a beaucoup de logement.

La mère prieure et toutes nos sœurs se recommandent à vos saintes prières, et moi aux prières aussi du père recteur. La nuit s'avance fort. Je finis donc par vous assurer que j'aurais bien du plaisir d'entendre les sermons que vous ferez à Noël. Plaise à Dieu de vous combler d'autant de grâces et de bénédictions que vous en souhaitez.

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la fête de l'Expectation de la sainte Vierge.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrit cette lettre à Malagon, et la précédente à Salamanque ; car cette fille, courageuse dès qu'il était question du service de Jésus-Christ, traversa en moins de deux mois une grande partie des deux Castilles.

LETTRE CXXII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

TREIZIÈME.

Sur divers sujets détachés.

12 déc. 1579. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Rien ne me paraît plus mal pensé, depuis que j'ai été exactement informée de toutes choses, que de vouloir établir un monastère à Ville-neuve. Cependant le père Antoine de Jésus croit cet établissement des plus avantageux. Je leur en ai fait à tous un fort grand scrupule. Ainsi je ne sais à quoi ils se détermineront. Le même père s'est chargé de l'affaire de madame Osorie, sœur de la fille qu'il nous amena à Tolède, et dont l'entrée en religion était concertée auparavant entre elle et moi.

Pour le père Nicolas, il me paraît beaucoup mieux : sa simplicité est si grande en certaines occasions, qu'elle me jette dans l'étonnement.

Le père vicaire m'a écrit qu'il prétendait faire honneur aux carmes déchaussés de faire élire le père Antoine de Jésus définiteur général dans le chapitre tenu à Rome : je ne crois pas que ce fût un malheur pour eux, ni qu'on pût blâmer ce père d'avoir été choisi pour cette charge. Ce projet apparemment si secret lui fut découvert par dom Louis Manriqué aussitôt qu'on eut dépêché à Rome : de mon côté, je lui demandai si ceux qui étaient partis pouvaient arriver avant l'assemblée

du chapitre : il me répondit que le roi souhaitait qu'on le tint incessamment; qu'ainsi on ne les attendrait pas. Il n'a pas été ici plus d'un jour, parce que m'ayant cherchée à Tolède où il croyait que j'étais, et ne m'y ayant pas trouvée, il vint aussitôt à Malagon.

Le séjour que je fais dans ce pays me plaît d'autant plus, que je n'y suis pas accablée comme partout ailleurs de lettres, et de mille autres occupations. Je ne crois pas cependant y rester longtemps; car le père vicaire général, qui souhaite la fondation d'Arène, a fort à cœur que nous nous assemblions tous dans cette ville. Cela me persuade qu'il pourra bien m'ordonner de m'y rendre incessamment, et de conclure au plus tôt les affaires que nous avons ici. Comme les plus importantes sont terminées, rien n'y peut mettre obstacle. J'ai de si sensibles obligations à ce père des bontés qu'il a pour moi, que je n'en perdrai jamais le souvenir; et ma reconnaissance ne finira pas avec l'emploi dont sa sainteté l'a chargé.

Lisez, s'il vous plaît, mon révérend père, cette lettre de monsieur Velasco; et examinez, je vous prie, avec une extrême application la vocation de mademoiselle sa sœur, et si elle a les qualités nécessaires pour être une bonne carmélite, avant qu'on parle de la recevoir: il vaudrait mieux ne la pas proposer, si elle ne les a pas, que de l'exposer à un refus d'autant plus affligeant pour moi, que j'estime beaucoup monsieur son frère, persuadée que c'est à lui, de même qu'au père maître, frère Pierre Fernandès, et à dom Louis, que nous sommes redevables du bonheur que possède aujourd'hui notre ordre.

Je prie Dieu, mon très-révérend père, de vous combler dans ces saintes fêtes de ses plus précieux dons, de vous faire croître de plus en plus en grâce et en sainteté, et de vous conserver aussi longtemps que le désire celle qui est pleine de respect,

Votre véritable fille et indigne servante, THÉRÈSE DE JÉSUS

C'est aujourd'hui le 12 décembre.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Malagon, six jours seulement après la précédente. Je me persuade que la dévotion qu'on a eue à former le nom de la Sainte, en découpant et en assemblant des caractères qu'on tirait de ses lettres, est cause que celle-ci n'est pas entière, et qu'il lui manque une demi-feuille du commencement. J'ai suppléé à ce défaut en mettant les premiers mots par lesquels la Sainte entre d'ordinaire en discours.

On ne peut pas douter, de la manière qu'elle s'explique, qu'elle n'ait pris la route de Tolède où le père Antoine de Jésus et le père Gabriel de l'Assomption la furent chercher; mais ne l'y ayant pas trouvée, ils allèrent à Malagon lui communiquer diverses affaires, dont la fondation de Villeneuve-de-Laxare n'était pas la moindre.

Quelque avantageuse que parût à tout le monde cette fondation, sainte Thérèse ne voulut point d'abord en entendre parler, parce qu'il s'agissait de donner l'habit à certaines dévotes, appelées en Espagne béates, qui vivaient dans un ermitage d'une manière très-particulière, sans obéissance, sans règle, et sans nul assujétissement; et qu'elle était persuadée qu'il serait difficile de les contraindre à garder les règles et les constitutions d'une communauté régulière. Mais Dieu, dont la puissance est infinie, l'en reprit sévèrement, lui ordonna de faire cette fondation, et l'assura qu'elle serait utile à sa gloire et à la sanctification des âmes, comme elle-même le rapporte au chapit-

tré 27 du livre de ses Fondations. Avec cette assurance elle alla comblée de joie fonder cette maison, le 22 février 1580, deux mois et dix jours après cette lettre écrite.

La Sainte parle ensuite d'un signalé bienfaiteur qu'elle avait à Madrid, nommé dom Jean Lopés de Velasco, secrétaire d'un des conseils du roi Philippe II, et qui assista par ordre exprès de sa majesté au chapitre général tenu à Alcalá, pour la séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés. Les obligations que notre ordre lui a sont si grandes, que la Sainte les met au rang de celles dont nous sommes redevables aux deux assistants que le roi donna au nonce, je veux dire au père Pierre Fernandés, et à dom Louis Manriqués, que notre réforme a toujours comptés pour ses principaux bienfaiteurs. Ce gentilhomme avait une sœur qui désirait ardemment d'être carmélite, elle eut le bonheur d'entrer et de faire profession dans le monastère de Ségovie, où elle a été une excellente religieuse.

LETTRE CXXIII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

QUATORZIÈME.

La Sainte témoigne sa joie des talents de ses religieux pour la prédication, et parle des arrangements à prendre pour quelques fondations.

15 janv. 1580. — Le Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Il n'y a pas moyen de laisser partir un courrier aussi sûr qu'est ce bon frère, sans vous écrire quelques mots, quoique je vous aie écrit hier une grande lettre par Vasco d'Almadovar.

Le père Antoine de la Mère de Dieu est venu ici; il nous a fait trois sermons ravissants. Il me paraît avoir bien du talent pour la prédication. Rien ne me donne plus de joie que de trouver un tel talent, et bien du mérite dans les religieux de notre réforme. Ainsi j'ai été fort touchée de la mort du père François: Dieu veuille le faire jouir bientôt de la gloire immortelle.

Je suis, mon révérend père, dans le dernier embarras de n'avoir pas présentement des religieuses telles que je les souhaite pour la fondation de Villeneuve. La sainte que nous avons ici a de très-belles qualités; mais ayant pris un certain air ouvert et fort aisé dont on est en possession dans ce monastère, je crains qu'elle ne nous soit pas propre pour celui-là, outre qu'elle est bien infirme. Ayez, s'il vous plaît, la bonté de me faire savoir vos sentiments sur son sujet.

La mère Béatrix ne me contente pas parfaitement, toute vertueuse qu'elle est, et quoiqu'elle ait même gouverné cette maison avec bien de la sagesse, et qu'elle y ait maintenu la communauté dans une grande paix et beaucoup d'union. Je ne suis pas plus tôt sortie de l'embarras que me causent les affaires de cette maison, que je retombe dans les soins de la nouvelle fondation.

La mère Anne de Saint-Pierre me paraît très-propre à être prieure du monastère d'Arenne: outre qu'elle a un vrai mérite et qu'elle est fort douce, elle est aussi fort tranquille depuis que ses filles sont pourvues.

La mère Agnès de Jésus pourra être prieure à Madrid, si nous nous y établissons. N'oubliez pas, je vous prie, de bien recommander à Dieu

la conduite de nos monastères ; elle est infiniment importante, surtout dans ces commencements. Faites-moi aussi la grâce de me dire votre pensée sur le choix que je fais de nos prieures, et si le vôtre y est semblable. Plaise à Dieu de vous faire croître en grâce et en sainteté, et de vous conserver aussi longtemps que le désire

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 15 janvier.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Malagon le 15 janvier 1580. On y voit avec admiration cette vaste étendue d'esprit, et cette vigilance merveilleuse avec laquelle elle gouvernait du fond de sa cellule tous les monastères de sa réforme, et disposait en même temps trois fondations : celle de Villeneuve-de-Laxare qu'elle fit en personne, celle d'Arenne et celle de Madrid que ses filles exécutèrent après sa mort.

Le père François de la Conception, dont la Sainte regrette la perte, fut un des plus saints religieux de notre réforme : il décéda à Baësa, l'an 1579, plein de vertus.

Il était né à Perpignan, en 1504, fit profession parmi les carmes mitigés, prit ensuite la réforme en 1569, et après y avoir été prieur en différents couvents où il édifia beaucoup par ses exemples ; après avoir dirigé les carmélites déchaussés de Malagon, et rendu de grands services à la religion par ses prédications, sa charité, sa pénitence, son humilité, il mourut entre les mains du bienheureux Henri père Jean de la Croix, exhalant une odeur céleste, et laissant une si grande opinion de sainteté, que tous les corps de la ville de Baëce ou Baëse s'empressèrent à solenniser sa pompe funèbre.

LETTRE CXXIV.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE DIEU.

QUINZIÈME.

Sur diverses affaires.

1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence mon père.

Il y a fort peu que madame votre mère me fit l'honneur de m'écrire, pour me marquer le désir qu'elle a de voir bientôt finir votre ennuyeux silence. Dieu veuille que les affaires de Tolède et de Médine soient terminées lorsque cette lettre vous sera rendue.

Le père Philippe est maintenant d'une humeur et d'une conduite parfaite ; il a tellement passé, mais tout d'un coup, d'une extrémité à l'autre, qu'il ne parle plus de se confesser ; il me paraît fort honnête homme.

Je voudrais pouvoir vous exprimer les réjouissances de nos sœurs de Malagon, lorsqu'elles ont appris l'heureux succès de notre affaire. Vous leur avez, mon père, non seulement à elles, mais à toutes vos autres filles, des obligations que vous ne pourriez peut-être pas imaginer : il y a dans cette maison de Malagon, sans parler de ce que les autres maisons ont fait, une sœur converse qui a pris jusqu'à cent disciplines, pour obtenir de Dieu les grâces dont vous avez besoin. Pour moi, je ne doute nullement que l'austérité de cette fervente fille n'ait attiré sur vous de puissants secours du ciel, pour la conquête de tant d'âmes, que vous faites marcher à grands pas dans les voies du salut.

J'ai de la joie d'apprendre par les lettres du père Nicolas qu'on m'apporta hier, qu'on puisse faire réussir ce qu'il propose touchant l'affaire de Salamanque, qui m'avait d'autant plus inquiétée que je la croyais désespérée : je m'imagine qu'il est à présent accablé de toute part ; car il est encore plus juste de solliciter ses propres affaires que les affaires des autres. Je lui fis connaître à Tolède divers obstacles qui s'opposent à la réussite de celle-ci, et je lui donnai divers avis qu'il reçut le mieux du monde : je ne lui dis cependant pas tout ce que je pouvais lui dire à ce sujet, mais seulement ce qui le regardait.

J'ose me flatter que notre révérendissime père général, qui favorise notre réforme, n'oubliera rien pour faire tourner les choses à son avantage. Il me reste cependant une difficulté dans l'esprit qui m'embarrasse un peu : c'est qu'on a trouvé, dit-on, après la mort de monseigneur le nonce, que les patentes qu'il avait données n'étaient pas valables, n'ayant pas été expédiées avec toutes les formalités requises. Comme donc il est d'une extrême importance de ne s'engager pas mal à propos dans ces sortes de contestations, vous me feriez bien du plaisir d'examiner à fond cette affaire, et de m'en dire votre sentiment ; car je suis si peu éclairée, que je ne comprends pas quel sujet nous pouvons avoir de craindre de ce côté-là, toutes choses ayant été concertées entre nous avec tant de soin et de précaution ; à moins que Dieu, pour exercer notre patience, ne permît qu'on nous donnât de nouveaux sujets de troubles et d'inquiétudes. Si c'est sa volonté, je m'y soumets de tout mon cœur.

Si notre affaire ne peut point réussir, je doute qu'il soit à propos d'envoyer le père Nicolas tout seul sur les lieux pour en attendre le succès. Il est vrai que monsieur Velasco la sollicitera avec lui, et qu'obligé comme il l'est, il n'épargnera rien pour nous rendre service : je crois cependant qu'un peu de secours ne lui nuirait point. Sur toutes choses, mon révérend père, tenez, s'il vous plaît, tout ceci fort secret, afin que vos discours ne donnent nul prétexte de vous accuser de vous en être mêlé : c'est ce qui m'a fait agir avec la circonspection qu'on vous a marquée.

Il se présente à l'heure qu'il est à mon esprit une nouvelle difficulté, qui ne m'embarrasse pas moins que la première, et qu'il faut aussi que vous ayez la bonté de m'éclaircir : c'est que je doute que vous puissiez, étant actuellement visiteur, être élu provincial. Je comprends assez que cette élection n'est pas présentement pour nous d'une grande importance, parce que le père Antoine de Jésus, qui a déjà été nommé pour exercer cette charge, la peut remplir dignement. Ce serait même une espèce de justice qu'on lui rendrait, et qui ne porterait nul préjudice, puisque votre révérence demeurant son supérieur on ne pourrait rien craindre de son gouvernement. Encore une fois, dites-moi, je vous prie, votre pensée là-dessus. Nous parlons, vous le voyez bien, d'une chose future ; mais quand elle serait présente vous ne devriez

pas sûrement en être en peine, ni en avoir le plus mince scrupule.

Vous verrez par la lettre du père Gabriel que je vous envoie, dans quelle étrange tentation il est tombé, et la peine qu'il a conçue contre moi. Le parti que j'ai pris est de ne pas faire semblant de m'en apercevoir, et de lui écrire en toute occasion comme je faisais auparavant. J'aurais encore un coup une vraie joie que notre affaire fût terminée avant l'arrivée de cette lettre, afin que vous pussiez y répondre amplement.

J'oubliais de vous dire que le dernier jour de l'an madame la duchesse d'Alve m'envoya un exprès qui m'apporta deux de ses lettres, celle que je vous adresse, et une autre par laquelle elle me fait agréablement de petits reproches de ce que vous lui avez dit, que je l'aime moins que monsieur le duc. Je n'ai eu garde d'en convenir; j'ai seulement fait réponse qu'après m'avoir dit tant de bien de son époux et loué si fort sa vertu et sa spiritualité, vous aviez pensé qu'aimant autant que j'aime les personnes vertueuses et spirituelles, je ne pouvais n'avoir pas une très-haute estime de son mérite. Je l'assurai ensuite que je n'aime que Dieu seul pour lui-même; et que ne m'ayant donné nul sujet de l'aimer moins que son époux, il était de mon devoir de l'aimer davantage. Ce discours était un peu mieux rangé qu'il ne l'est ici. Depuis j'ai écrit deux fois à ce duc. C'est plus souvent, mon révérend père que vous ne me l'aviez prescrit.

Je me persuade que le livre que le père Medine a fait transcrire, est celui de ma vie. Obligez-moi de me faire savoir ce que vous en avez appris. J'aurais de la joie qu'il fût transcrit; car je crains qu'il ne se perde, parce qu'il n'y en a que deux exemplaires, celui-là, et celui que les anges (1) ont en leur pouvoir. J'estime cependant bien davantage le second livre que j'ai écrit, parce que j'avais alors plus d'expérience et de lumières.

Dieu vous conserve, mon révérend père, un grand nombre d'années: rien ne pourrait me donner plus de joie que de voir Paul; mais si Dieu ne veut pas que j'aie cette consolation, et qu'il ait dessein au contraire de m'envoyer croix sur croix et affliction sur affliction; que sa volonté soit faite. Je suis plus que jamais avec mille respects,

Votre indigne servante et vraie fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

Béatrix se recommande fort, mon révérend père, à vos saintes prières.

REMARQUES.

Il est aisé de juger par la simple lecture de cette lettre, que sainte Thérèse l'écrivit à Malagon au commencement de l'année 1580, peu après qu'une furieuse tempête eût agité sa réforme. Le P. Medine dont elle y parle, était un de ses directeurs. Ici, comme partout ailleurs, elle préfère au livre de sa vie, celui qui a pour titre: *Le Chemin de la Perfection*; livre si excellent en effet, que le très-saint et très-savant Curiel assurait n'avoir jamais trouvé en pas un livre une théologie plus pure et plus sublime que celle qui est renfermée dans celui-ci. C'est ce que le maître Balthazar de Zespédes a certifié, dans les informations pour la béatification de la Sainte, avoir ouï de la propre bouche de ce grand homme.

(1) Les inquisiteurs.

Quand la Sainte dit du P. Antoine de Jésus, qu'il avait déjà été nommé provincial, elle parle de la nomination qui avait été faite au chapitre que les carmes déchaussés avaient tenu le 8 d'août 1576, au couvent d'Almadovar, mais qui n'eut point lieu.

Le P. Jean-Baptiste Rubeo, général, était mort le 4 septembre 1578, et après lui, le P. Jean-Baptiste Cafardo gouverna l'ordre en qualité de vicaire général, jusqu'au chapitre quise tint au mois de mai 1580, où il fut élu général. Cela posé, nous ne saurions concilier la date que le P. Pierre de l'Annonciation vient de donner à cette lettre avec ce que la Sainte y marque des dispositions du P. général en faveur de la réforme, l'histoire de l'ordre ne nous fournissant aucune trace de ces dispositions dans le P. Cafardo, au moins avant le bref que le pape Grégoire XIII accorda aux carmes déchaussés, le 22 juin 1580, pour faire une province séparée, et pour avoir un provincial particulier. Nous ne comprenons pas non plus comment elle aurait parlé, au commencement de 1580, du révérendissime P. général, puisque, comme nous veuons de le dire, le P. Rubeo était mort dès 1578, et que le P. Cafardo ne lui succéda qu'au mois de mai 1580, à moins qu'elle n'ait donné à celui-ci la qualité de général parce qu'il en exerçait les fonctions. De plus, le P. Gratien était visiteur lorsqu'elle écrivit cette lettre; elle le marque expressément. Or il ne pouvait l'être alors en vertu des pouvoirs que le P. de Vargas lui avait donnés en 1575, et que le nonce Hormanet lui avait confirmés en 1575, puisque le nonce Sega les avait révoqués en 1578, en assu-étissant les carmes déchaussés aux provinciaux des carmes mitigés. Ce n'était donc qu'en vertu des nouveaux pouvoirs qu'il aurait reçus du P. Ange de Salazar que ce nonce avait été nommé, le 1^{er} avril 1579, vicaire général de la réforme. Mais ce n'est qu'en 1580, au mois d'avril, que le P. de Salazar lui donna cette commission. Enfin, puisque la permission d'élire un provincial ne fut donnée à Rome que le 22 juin 1580, et qu'avant ce temps-là, les affaires des carmes déchaussés y paraissaient désespérées, comment la Sainte aurait-elle délibéré dès le commencement de cette même année, sur le choix du provincial? Toutes ces réflexions jettent sur la vraie date de cette lettre une obscurité que nous ne pouvons éclaircir. Ainsi ne sachant en quel temps la placer au juste, nous lui laissons la date que lui a donnée l'éditeur espagnol, quoique nous ne la croyions pas exacte; et en observant encore que loin de trouver dans l'Histoire générale des carmes déchaussés quelque mention de tempête qui ait agité la réforme, et qui ne vint que de finir au commencement de 1580, nous y voyons au contraire que le P. Ange de Salazar, quoique de l'observance mitigée, gouvernait la réforme très-sagement depuis le 1^{er} d'avril 1579, et qu'il la favorisait de toute son autorité.

LETTRE CXXV.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

SEIZIÈME.

La Sainte lui écrit touchant la maladie de la mère prieure de Tolède, parle de cette prieure avec éloge, et souhaite qu'on la fasse changer d'air pour la rétablir en santé.

1580. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père

La mère prieure de Tolède m'a fait écrire qu'elle est extrêmement malade : j'ai du scrupule en vérité de la laisser dans un pays où l'air est si contraire à son tempérament, qu'il est capable de la faire mourir. Il m'est venu dans l'esprit qu'il serait fort à propos, si vous le trouvez bon, mon révérend père, que vous prissiez la peine de la conduire à Avila; quoique je sois sûre qu'elle sera continuée prieure, parce que ce serait un crime, ayant gouverné sa communauté avec tant de sagesse et de prudence, d'en élire une autre. Mais je voudrais qu'on fit deux choses après l'élection : qu'on rétablît sa santé le mieux qu'on pourra, et qu'en partant pour Avila vous missiez supérieure celle de ses filles qu'elle jugerait plus capable de cette charge.

J'appréhende néanmoins que ce ne soit un surcroit de peine pour la

communauté d'Avila qui est si pauvre, de se voir chargée d'une personne aussi infirme qu'est la mère prieure de Tolède. D'un autre côté, outre qu'on pourra juger plus sûrement de son mérite et de sa sainteté, n'étant point en charge, elle sera, si elle est aussi vertueuse qu'on le publie, d'un très-grand exemple à toutes les sœurs, ce que je compte pour beaucoup. Par-dessus cela, il faut se souvenir que nos sœurs d'Avila lui ont de l'obligation, car on leur donne tous les ans huit ducats en sa considération depuis l'établissement du monastère. Enfin il ne faut pas oublier les grands services qu'elle a rendus à l'ordre. Ainsi il me paraît qu'il y aurait bien de l'injustice à la laisser mourir faute de la faire changer d'air.

Lorsque vous serez sur les lieux, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté d'examiner ce qui sera le plus avantageux et pour elle et pour nous : surtout souvenez-vous, je vous prie, qu'il lui est venu une tentation de croire que vous avez de la peine contre elle. Comme vous lui écrivîtes, il y a quelque temps, qu'on ne lui enverrait point un certain argent, elle s'est imaginée que vous ne vous fiez point à elle, et que vous la croyez mauvaise ménagère. Je lui ai expliqué votre intention là-dessus, et le dessein que vous avez qu'elles aient des rentes, et qu'on amasse peu à peu quelques petites sommes pour commencer le bâtiment de l'église.

Toutes vos filles, mon révérend père, vous donnent bien de la peine : j'ose dire cependant que vous leur êtes encore redevable ; car elles ont toutes pris une extrême part à vos persécutions, surtout celles de Tolède qui y ont été encore plus sensibles que les autres. Je suis comme je dois, avec une estime pleine de respect,

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

La prieure des carmélites déchaussées de Tolède dont la Sainte parle dans cette lettre, se nommait Anne des Anges. Cette excellente fille fut une des quatre premières religieuses du monastère de l'Incarnation d'Avila qui prirent la réforme et qui suivirent la Sainte dans l'établissement de celui de Saint-Joseph dans la même ville, d'où elle alla ensuite au couvent de Tolède en qualité de prieure.

Il n'est pas aisé de fixer la date de cette lettre. Seulement il est certain que la Sainte n'était pas à Tolède lorsqu'elle l'écrivit, puisqu'elle y marque que la mère prieure de Tolède lui a fait écrire ; et il semble par ses expressions qu'il y avait déjà quelque temps qu'elle n'y était pas. Peut-être qu'elle était alors à Valladolid, occupée à disposer la fondation de Palence : auquel cas sa lettre pourrait être du mois d'août 1580, puisqu'elle était partie de Tolède pour Valladolid le 25 ou le 26 de juin (Voyez l'*Histoire gén. des carm. déch.*, liv. 5, chap. 7). Que si elle l'écrivit de Malagon avant que d'en partir pour la fondation de Villeneuve-de-Laxare, ce qui n'est pas sans apparence, et ce qui nous paraît plus probable, il faudrait nécessairement dire qu'elle l'écrivit avant le 13 de février (*Ibid.* chap. 13). Dans cette incertitude, nous l'avons placée immédiatement à la suite de la quinzième au P. Jérôme Gralien.

LETTRE CXXVI.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH.

DIX-SEPTIÈME.

Sa douleur de la maladie d'un saint prieur des chartreux de Séville, et des persécutions que la mère de Saint-Joseph y avait souffertes ; elle désapprouve les lettres de pur compliment ; se loue de la vertu de sa communauté ; exhorte cette mère à la défiance d'elle-même, et la remercie d'avoir travaillé aux affaires de l'ordre.

9 février 1580. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Aujourd'hui 8 février j'ai reçu votre lettre du 21 de janvier. Elle m'apprend le danger de mort où est mon saint prieur des Grottes : j'en suis sensiblement affligée, et même beaucoup plus que je ne l'aurais été si son grand âge, ou une maladie ordinaire l'eût conduit au tombeau ; mais de le perdre par une bévue aussi funeste qu'est celle que vous me marquez, c'est ce qui me désole. Je condamne en ceci ma simplicité ; car, selon les lumières de la foi, il sera d'autant plus heureux qu'il souffrira davantage. Malgré cette persuasion, je ne puis m'empêcher de regretter infiniment que nous ayons un saint de moins sur la terre, tandis que les pécheurs qui ne cessent point d'offenser Dieu s'y multiplient et y vivent fort longtemps. Plaise à Dieu de le mettre dans l'état le plus avantageux à son salut : c'est la grâce que nous devons toutes lui demander pour notre saint prieur, puisque c'est par cet endroit-là que nous pouvons lui marquer notre reconnaissance de tant de bienfaits dont nous lui sommes redevables. Oublions donc nos intérêts, et tout ce que nous perdons en sa personne, pour ne penser qu'à ses intérêts particuliers. Nous aurons dans ce monastère tout le soin qu'on peut avoir de prier Dieu pour lui ; mon inquiétude c'est qu'il sera mal aisé de me faire savoir de ses nouvelles à la Rode, ou à Villeneuve qui en est proche ; je crois cependant qu'il ne peut sans miracle revenir de cette extrémité.

Pour ce qui est, ma chère fille, du reproche que vous me faites que nos sœurs de ces quartiers-ci vous ont oubliée, et qu'elles ont pris bien peu de part à vos souffrances, soyez persuadée qu'elles les ont ressenties avec toute la vivacité imaginable, et qu'elles n'ont point cessé de prier Dieu pour vous avec bien de l'ardeur. Si donc elles ne vous ont point écrit pour vous en assurer, c'est que ne pouvant vous rendre aucun service, ce n'auraient été que des lettres de compliment et de pure civilité, qui doivent être peu en usage parmi nous ; outre que leur ayant dit que la tempête était apaisée, et que Dieu avait remédié à tout, il ne leur restait qu'à lui en rendre grâces, et à se réjouir comme elles ont fait des bontés de Dieu pour vous et pour votre communauté. Je vous rendrai encore, ma chère mère, ce témoignage en leur faveur, qu'elles ont fait tant de vœux et de prières pour obtenir du ciel les secours dont vous aviez besoin, que j'étais ravie de voir en elles ce renouvelle-

ment de ferveur, qui m'a fait augurer qu'elles serviront le Seigneur avec encore plus de zèle et de courage.

La maladie de la nouvelle sous-prieure me chagrine beaucoup ; je souhaitais qu'elle remplît cette place, étant aussi saine qu'elle était ; je me flattais même que ce serait un grand soulagement pour votre révérence d'avoir une sous-prieure qui eût de la santé, et qui pût suppléer à ce que vous ne pourriez pas faire. J'espère cependant qu'elle s'acquittera bien de cette charge. Faites-lui, je vous prie, mes amitiés ; surtout ne manquez pas, s'il vous plaît, de la faire honorer et respecter de la communauté, et de punir sévèrement celles des sœurs qui en votre absence ne lui obéiraient pas comme à vous-même ; par ce moyen vous lui donnerez l'autorité qui lui convient, et sans laquelle elle ne pourrait gouverner.

Sévano va vous voir, chargé d'une lettre que je lui ai donnée. Comme il ne peut rien faire ici, il a dessein, dit-on, de passer aux Indes ; je déplore son malheur, dont je suis touchée par reconnaissance des bons offices qu'il nous a rendus dans le temps d'une nécessité pressante. Je vous ai aussi écrit, ma chère fille, par le père Nicolas que je ne crois pas encore parti ; ainsi je voudrais qu'il me rendit mes lettres : je vous y détaillais la fondation de Villeneuve où je vais. J'ai aussi écrit au père prieur des carmes, pour le prier de ne point penser à vous acheter une maison, que vous-même ne l'ayez vue et considérée auparavant. Monseigneur votre archevêque ne peut pas vous refuser la permission de vous rendre sur les lieux pour en juger par vous-même, et pour reconnaître si elle vous convient ou non ; surtout si vous le faites souvenir de ce que j'ai souffert en pareille occasion, et si vous lui représentez très-respectueusement que les carmes ne comprennent rien à ce qui regarde les carmélites. Il ne faut pas cependant rien précipiter ; car toutes choses demandent du temps, selon l'ancien proverbe qui dit, que quiconque ne prévoit point l'avenir trouve un grand sujet de mécompte.

Considérez souvent, ma chère fille, de combien d'artifices le démon s'est servi pour renverser notre monastère, combien de peines et de fatigues nous avons essayées pour le soutenir. Ne nous engageons donc plus dans ses pièges, en lui donnant par quelques changements mal concertés sujet de nous troubler de nouveau : ainsi ne faites rien sans un mûr examen, et sans prendre de bons conseils. Je ne me fierais cependant pas au prieur des carmes ; il n'entend rien aux affaires. Croyez, ma chère fille, que personne ne passionne tant que moi votre repos, votre satisfaction, et que vous soyez bien logées : n'oubliez donc pas qu'il vous sera plus avantageux que la maison ait une belle vue, que d'être située dans un beau quartier, et qu'il faut tâcher qu'elle ait un grand jardin.

Les religieuses déchaussées de Saint-François, à Valladolid, s'imaginèrent faire merveilles de quitter leur ancienne maison pour en acheter

une proche de la Coutellerie : elles en sont à l'heure qu'il est inconsolables, réduites, comme dans une étroite prison, à ne pouvoir ni se remuer, ni faire le moindre bruit sans être entendues des voisins, ce qui les désole ; par-dessus cela elles sont fort endettées.

Comme donc je vous aime très-tendrement, et même beaucoup plus que vous ne pouvez penser, je désire avec ardeur que vous réussissiez dans tout ce que vous entreprenez, surtout dans une chose de cette importance. D'ailleurs c'est que plus j'aime une personne, moins je puis souffrir ses défauts. Je vois bien que c'est une simplicité à moi, puisqu'en faisant des fautes on acquiert de l'expérience ; mais comme lorsque les fautes sont considérables, rien n'est capable d'en dédommager, il faut tâcher de les prévenir ; or la meilleure prévoyance est de se défier beaucoup de soi-même.

Je suis désolée, ma chère fille, que vous ayez tant de rentes à payer ; rien ne ruine si absolument ni si promptement une maison. Puisque le père prieur l'approuve, ce doit être un bien pour vous, dont cependant je prie Dieu de vous décharger, car c'est une source d'inquiétudes pour de pauvres religieuses. Si mon frère était dans la situation où je désirerais qu'il fût, et qu'il vous vît dans la nécessité, je suis bien sûre qu'il ne manquerait pas de vous secourir. Mais comme il a été obligé de se charger de plusieurs rentes, d'en vendre d'autres qu'il avait dans les Indes, et que de mille ducats qu'on devait lui compter à Valladolid, on lui en retranche cent, il a fallu qu'il se retirât dans sa terre ; ce qui le chagrine, d'autant qu'il est accoutumé à faire de la dépense, à en avoir de reste, et qu'il n'est ni de condition, ni d'humeur à faire connaître ses besoins. Il m'a écrit deux fois pour m'ouvrir son cœur à ce sujet. Ce que vous faites pour lui en lui rendant ce qu'il vous avait prêté, m'a fait un vrai plaisir : mais vous allez au-delà de son désir ; il ne demandait que la moitié. Ayez soin, je vous prie, de le bien recommander au père prieur.

Que Dieu vous récompense, ma chère mère, d'avoir contribué si généreusement pour les affaires de l'ordre ; pas un de nos monastères n'a donné autant que le vôtre, excepté celui de Valladolid, qui a donné cinquante ducats plus que vous. Ils sont venus fort à propos pour secourir nos pères, qui sollicitent à Rome nos affaires, et qui souffrent, dit-on, étrangement. C'est néanmoins le temps où leur présence y est le plus nécessaire. Dieu soit béni de tout !

Adressez, s'il vous plaît, vos lettres au père Jérôme Gratien ; il me mande avoir écrit au père Nicolas touchant vos affaires. J'ai bien de la joie de ce que nous pouvons avoir la consolation de recevoir de ses nouvelles. Au reste, je ne sais pourquoi vous me dites que j'ai deviné que vous me faisiez des corporaux : c'est vous-même qui me l'avez appris dans la lettre que Serano m'a apportée. Ne me les envoyez pas cependant que nous n'ayons vu si nous en avons besoin. Il faut avouer que rien ne vous échappe, et que vous pensez à tout. Dieu vous con-

serve, ma chère fille, et vous rende une grande sainte ; je l'en supplie de tout mon cœur.

Obligez-moi de ne point empêcher le père prieur de venir, et ne vous chagrinez point de son départ ; vous savez qu'il n'est pas juste de préférer notre intérêt particulier au bien commun, surtout dans une occasion de cette importance. Recommandez-nous à Notre-Seigneur, mais moi particulièrement ; j'en ai plus besoin que jamais pour réussir dans cette fondation. Comptez que je vous ai fait les compliments de notre mère et de toutes nos sœurs, car je ne saurais plus écrire. Je suis, ma révérende mère, avec une affection sans égale tout à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 9 février 1580.

REMARQUES.

Il est visible, en comparant les premiers mots de cette lettre avec la date de la fin, que la Sainte avait commencé de l'écrire le 8, et qu'elle ne la finit que le lendemain.

En conséquence du jugement que rendirent le 15 juillet 1579, M. Segar, nonce, et les quatre commissaires qu'il avait pour adjoints, jugement par lequel la séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés avait été déclarée juste et nécessaire (car ce nonce était alors désabusé de ses préventions contre les pères et contre les sœurs de la réforme), il fut résolu de députer secrètement à Rome pour solliciter cette séparation ; et sainte Thérèse choisit, pour cet effet, le P. Jean de Jésus Rocca, auquel on associa le P. Diegue de la Trinité, prieur de Pastranne. Nous ne pouvons concilier avec ce qu'elle marque ici le 9 février 1580, que ces pères souffraient étrangement à Rome, ce que l'historien de l'ordre rapporte, qu'ils se disposèrent pour leur voyage au commencement de l'année 1580, et qu'ils ne partirent d'Espagne pour Rome que vers le 2 de mars. Il fallut au reste qu'ils se déguisassent pour éviter toutes surprises et dans leur voyage, et dans leur séjour à Rome ; mais après avoir eu bien des alarmes, et avoir essayé bien des travaux, ils obtinrent du pape, au mois de juin, le bref tant désiré.

LETTRE CXXVII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

DIX-SEPTIÈME.

Mérite de la mère prieure de Tolède, et danger de laisser entrevoir aux religieuses un changement de demeure.

Mars 1580. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

Nous n'avons présentement aucun monastère qui ait autant besoin de personnes de mérite et de capacité que celui de Tolède ; la mère prieure est sur le point de sortir de charge, et nulle des religieuses de sa maison ne me paraît capable de lui succéder. Quelque infirme qu'elle soit, je suis sûre que nous ne trouverons pas ailleurs une prieure de son mérite, et qui ait autant de talents qu'elle en a pour bien gouverner une maison religieuse ; elle est d'une prudence consommée, fort vigilante et très-vertueuse.

Si vous le jugez à propos, mon révérend père, elle pourrait, en cas de nécessité, renoncer à sa charge, afin qu'on procédât à une nouvelle élection, puisqu'elle est toujours malade à Tolède, et que la chaleur

du pays la tue. D'un autre côté, si elle fait cette renonciation, j'appréhende de ne pas trouver autre part une religieuse de son mérite pour remplir une place qu'elle occupe si dignement. Par-dessus cela, ses filles l'aiment et la respectent tant, qu'il y a peu d'apparence que tant qu'elle vivra elles puissent s'accorder d'une autre prieure. Je sais cependant qu'il y en a quelques-unes parmi elles, comme il y en a partout, qui sont tentées sur son sujet, et qui ne l'aiment pas ; mais il ne faut avoir nul égard à cela.

Je vous supplie donc, mon révérend père, de faire une sérieuse attention sur le besoin de cette communauté, et de vouloir bien vous laisser persuader que je connais mieux que votre révérence l'humeur des filles : rien ne leur est plus préjudiciable que de leur faire espérer de passer aisément d'une maison à une autre, si ce n'est pour une nouvelle fondation ; changement qui ne laisse pas de leur faire aussi quelquefois bien du tort : il a même été tel, que j'ai souhaité qu'on cessât d'établir des monastères, afin que chacune demeurât tranquillement dans celui de sa profession.

Faites-moi aussi le plaisir, mon révérend père, d'être bien assuré de ce que je vais vous dire, et ne l'oubliez pas, je vous supplie, après ma mort. C'est que le démon ne demande pas mieux que de tenter par cet endroit-là les personnes qui, comme nous, font profession d'une étroite clôture, pour peu qu'on leur laisse apercevoir un changement de situation. J'aurais quantité d'exemples à rapporter sur ce chapitre ; je les supprime pour vous dire qu'après avoir obtenu de notre père général la permission de faire changer de monastère les carmélites, lorsque l'air du pays serait contraire à leur santé, j'ai reconnu tant de dangers dans ces sortes de déplacements, que je ne crois pas qu'on en doive user, à moins que le bien de l'ordre ne le demande. C'est, ce me semble, un moindre mal de laisser mourir une seule religieuse dans son monastère, que de préjudicier par son exemple au repos et à la tranquillité de toutes les autres.

Nous n'avons présentement, mon révérend père, aucun monastère où il n'y ait quelque place vacante ; dans plusieurs il y en a beaucoup, surtout à Ségovie, où il y en a trois ou quatre ; j'en ai tenu un compte exact. Lorsque je pris des religieuses de Malagon pour la fondation de Villeneuve, je donnai à la mère prieure plusieurs permissions de recevoir des filles ; je ne me souviens pas précisément du nombre ; je lui recommandai de les bien choisir. Depuis, j'ai pensé qu'il serait plus à propos que vous les lui ôtassiez toutes, et qu'elle fût obligée à chaque fois qu'elle voudrait recevoir des postulantes, d'avoir recours à votre révérence pour la permission.

Pour moi, comme je suis plus convaincue que jamais de vos soins et de votre application pour le bien de l'ordre, présentement que vous ne pouvez pas me soupçonner d'agir par tentation, je vous conjure au nom de Dieu de souffrir que je ne me mêle plus du gouvernement, mais que

je vous l'abandonne en entier. J'aurai une joie inexplicable si vous m'accordez cette grâce, que je vous demande si instamment. Je me flatte que dans l'état où sont maintenant nos monastères, tout y étant sur un meilleur pied, votre révérence aura moins de peine à les gouverner ; mais avant que les choses fussent au point où elles sont aujourd'hui, on était contraint d'une part de recourir à bien du monde pour faire avec rien des établissements, et de l'autre de s'efforcer de contenter les personnes qui nous assistaient avec tant de générosité.

Sénèque (1), toujours infiniment content, dit qu'il n'a jamais manqué de trouver dans son supérieur plus qu'il n'aurait osé espérer, et il ne cesse point d'en rendre grâces à Dieu. Que je serais heureuse si je pouvais comme lui n'avoir que cela à faire ! mais il s'en faut bien que cela soit. Plaise à Dieu de le conserver un grand nombre d'années !

Les accidents qui vous sont arrivés m'ont causé bien de l'inquiétude et du chagrin. Je ne sais au juste quelle est la monture dont vous vous êtes servi ; mais pourquoi vouloir faire dix lieues en un jour, n'ayant qu'un bât sur une bête de somme ? Il n'en fallait pas davantage pour vous tuer. Dieu veuille que vous ne vous soyez point fait de mal. Ayez soin, je vous prie, de vous mieux vêtir que vous ne faites, car il fait encore froid. Pour l'amour de Dieu, prenez-y garde ; quelle perte pour ce grand nombre de personnes dont vous procurez avec tant de zèle l'avancement dans la piété, si vous veniez à n'avoir plus de santé !

Élie est à présent sans crainte et sans nulle appréhension. Le père Rodrigue et le père Balthazar Alvarez ont l'un et l'autre une ferme espérance que tout réussira parfaitement ; pour moi, mes inquiétudes ont cessé, et je ne pourrais, quand même je le voudrais, être agitée de ces craintes qui m'ont autrefois tant tourmentée.

Ma santé, depuis quelque temps, a été très-dérangée ; j'ai pris médecine aujourd'hui, et je me porte mieux que je ne me suis portée depuis quatre mois. Le mal a été si violent, que j'en ai pensé mourir. On ne peut être avec plus de vérité que je suis

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Il manque au commencement de cette lettre une demi-feuille, comme partie de la fin de la 125^e, apparemment pour la raison que l'on a expliquée dans les remarques sur la lettre 122^e.

Le sujet que la Sainte traite dans cette lettre nous découvre qu'elle l'a écrite à Villeneuve-de-Laxare, actuellement occupée à y établir une maison de carmélites, l'an 1580.

Ce fut donc dans l'intervalle du 21 février, jour auquel elle arriva à Villeneuve-de-Laxare (*Hist. gén. des Carm. déch.*, liv. 5, chap. 3), au 20 mars, auquel jour elle en partit pour aller à Tolède (*Ibid.*, chap. 7).

Malgré les instances de sainte Thérèse pour que la mère prieure de Tolède qui y était toujours malade, retournât à Avila, jamais ses filles ne purent consentir à une si dure séparation. On fut donc contraint de la leur laisser jusqu'à l'établissement du monastère de Cuerba, dont elle fut fondatrice.

(1) C'était le bienheureux père Jean de la Croix à qui sainte Thérèse donnait ce nom.

LETTRE CXXVIII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINTE-JOSEPH.

DIX-HUITIÈME.

État de sa santé ; mérite de la mère de S.-Joseph et de ses filles ; diverses affaires dont elle l'entretient.

Avril ou mai 1580. -- La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Vous devez être persuadée que je serais ravie de m'entretenir longtemps avec vous, si mes forces pouvaient me le permettre ; mais il s'en faut bien que cela soit, car j'ai été si mal depuis quelques jours, que je pense que Dieu me veut faire payer la santé que j'ai eue à Malagon, à Villeneuve et sur les chemins. Il y a longtemps, peut-être même bien des années que je ne m'étais si bien portée. Dieu m'a fait une grande grâce de me donner de la santé lorsqu'elle m'était si nécessaire. Pour à présent, il importe peu en quel état je sois.

Je fus saisie le jeudi saint d'une attaque de paralysie des plus violentes que j'aie jamais senties, accompagnée de grands maux de cœur. J'en suis quitte à l'heure qu'il est ; il n'y a que la fièvre qui continue toujours, avec une faiblesse si extrême, qu'elle m'a presque ôté la liberté d'aller au parloir trouver le père Nicolas arrivé ici depuis deux jours. J'ai été charmée de son entretien, dans lequel vous n'avez pas été oubliée. Il est si plein d'estime pour vous, que j'ai cent fois admiré l'adresse que vous avez eue de le tromper, et de le jeter dans l'erreur où il est sur votre sujet, erreur à laquelle je n'ai pas peu contribué par le portrait avantageux que je lui ai fait de vous : j'ai pensé que ce serait un bien pour votre monastère que ce père eût de l'estime pour votre personne. Le seul mal que j'y trouve, c'est que nous sommes également trompés dans la bonne opinion que nous avons de votre vertu. Plaise à Dieu, ma chère fille, de vous soutenir sans cesse de sa main, et que vous ne fassiez jamais rien qui vous fasse perdre cette bonne opinion que nous avons de votre mérite.

Le portrait que vous me faites de vos dernières religieuses me plaît extrêmement, et me donne une grande envie de les connaître. Faites-leur, je vous prie, bien des amitiés de ma part. Recommandez à toutes nos sœurs de bien prier Dieu pour les affaires de Portugal, et aussi pour madame Guiomar, plongée dans la dernière affliction de ce que Dieu ne lui a pas encore donné d'enfant. Comme nous lui avons de sensibles obligations et à madame sa mère, il est juste que nous joignons nos vœux aux leurs, d'autant que ce sont des dames très-vertueuses affligées à l'excès.

J'ai reçu, ma chère mère, plusieurs de vos lettres avec celles que le P. prieur de Pastranne m'a apportées : j'ai une vraie joie qu'il ait laissé les affaires de votre maison en si bon état. A présent que le P. Jérôme

Gratien va vous trouver, il ne manquera plus rien à votre bonheur.

Pour la maison qu'on a envie de vous vendre, c'est m'en faire un merveilleux portrait que de dire qu'elle a une belle vue et un fort grand jardin, car rien ne vous convient mieux. L'unique défaut que je lui trouve, c'est d'être si éloignée du couvent de Notre-Dame-des-Remèdes, dont les religieux viennent souvent vous confesser. Je ne la croyais pas hors de la ville, mais seulement tout au bout. En quelque endroit qu'elle soit située, ne l'achetez pas, ma chère mère, sans l'avoir vue, et sans avoir pris avec vous deux de vos religieuses qui se connaissent le mieux en bâtiments, pour l'examiner; nul supérieur ne peut vous refuser de l'aller voir avant la conclusion du marché. Surtout ne vous fiez ni aux carmes ni à qui que ce soit. Encore une fois, il est absolument nécessaire que vous et plusieurs de vos filles la voyiez avant que de l'acheter. Je vous l'ai déjà mandé; mais comme j'appréhende que ma lettre ne vous ait pas été rendue, je le répète dans celle-ci: la chose le mérite bien.

Je vous envoie la réponse de la lettre que vous avez écrite à mon frère: je l'ai décachetée par mégarde; mais ayant connu dès les premiers mots qu'elle ne s'adressait pas à moi, je l'ai aussitôt recachetée. Si Dieu me rend la santé, je ne serai guère plus d'un mois à Tolède, parce qu'on m'ordonne d'aller à Ségovie, de là à Valladolid, et ensuite à Palance, qui n'en est qu'à quatre lieues, pour y fonder un monastère. J'ai prié qu'on vous envoyât, ma chère mère, une relation de la fondation que je viens de faire à Villeneuve-de-Laxare. Comme je ne doute point qu'on ne se soit acquitté avec plaisir de cette commission, je vous dirai seulement que nos sœurs y sont fort bien, et que j'espère que Notre-Seigneur sera glorifié de cet établissement. J'ai laissé pour prieure la mère Marie-des-Martyrs; c'est une excellente fille de ce monastère de Tolède; elle me paraît aussi propre pour ce pays-là, que vous, ma chère mère, pour l'Andalousie. Je lui ai donné pour sous-prieure la mère Elvire de-Saint-Ange, du couvent de Malagon, et deux autres religieuses de la même maison, toutes trois fort vertueuses et d'un grand exemple.

Obtenez-nous de Dieu, ma chère mère, par de continuelles sollicitations, qu'il fasse servir ce grand nombre d'établissements à sa gloire; je le prierai de mon côté de vous conserver, et de vous rendre une grande sainte.

Quoique ma fièvre soit peu considérable, mes maux de cœur sont si violents que je ne puis écrire davantage; je me flatte cependant que ce ne sera rien. Ne m'oubliez pas, je vous prie, devant le Seigneur. La sœur Béatrix-de-Jésus achèvera cette lettre, et vous dira que la mère prieure de Malagon a pensé mourir:

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrit cette lettre à Tolède l'an 1580, au retour de la fondation de Villeneuve-de-Laxare.

Le jeudi-saint arriva cette année le 31 mars. Puis donc qu'il est visible par la lettre même qu'elle fut écrite peu après l'accident que la Sainte eut le jeudi-saint, et qu'elle espérait alors n'être guère plus d'un mois à Tolède, ce n'est pas hasarder que de placer la lettre au mois d'avril ou de mai. Elle fut pourtant obligée, à raison de quelque contre-temps, de rester à Tolède jusqu'au 25 ou 26 juin. Voyez l'Hist. gén., liv. 5, chap. 7.

LETTRE CXXIX.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

DIX-HUITIÈME.

La Sainte soutient les intérêts de la charité contre les raisons du faux point d'honneur, elle marque son indifférence pour la vie ou pour la mort, et traite de différentes affaires de l'ordre.

5 mai 1580. — La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre révérence, mon père.

Je reçus hier les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, peu de temps après l'arrivée de celle du P. recteur d'Alcala ; j'avais déjà communiqué l'affaire dont il s'agit à madame Louise de la Cerda, et au licencié Sérano, qui a répondu ce que vous verrez dans le papier que je vous adresse.

A l'égard de la dispute dont vous me parlez, je suis ravie que votre révérence ait pris le bon parti, parce que encore que les pères qui ont soutenu l'opinion contraire, puissent avoir de bonnes raisons, il me paraît que c'est une chose bien terrible à l'heure de la mort de ne prendre pas toutes les sûretés possibles, et de se souvenir de cet infortuné point d'honneur, lorsqu'on est plus étroitement obligé de le mépriser, que tout finit pour nous, et qu'on sent mieux que jamais le vide de la créature, et de quelle importance il est à une âme de ne penser qu'à la gloire du souverain Créateur.

Ceux qui ont disputé là-dessus se sont peut-être fondés sur ce qu'il pourrait arriver que la présence d'une personne qui nous a offensés nous causât une telle émotion, qu'elle nous mît en danger de commettre un plus grand mal que ne serait celui de ne pas prévenir cette personne : mais il est certain qu'on ne risque rien dans cette occasion, la bonté de Dieu étant si grande qu'il ne manque jamais de nous secourir de ses grâces, lorsque nous nous déterminons à faire quelque chose purement pour son amour.

Vous ne devez donc point, mon révérend père, avoir de peine de tout ce qui s'est passé à ce sujet ; il serait cependant fort à propos que vous fissiez tous vos efforts pour justifier la conduite de ceux qui ont soutenu avec tant de chaleur l'opinion contraire. Que j'ai de chagrin de vous voir engagé dans ces contestations !

Je me réjouis du bon état de votre santé ; la mienne est meilleure, et mon mal n'est plus rien en comparaison de ce qu'il a été. J'ai néanmoins une faiblesse de tête extrême, que les douleurs aiguës m'ont laissée. Durant tout ce temps j'ai fort peu gardé le lit, accoutumée que je suis

à souffrir de grands maux ; je m'imagine toujours, quoiqu'ils soient excessifs, les pouvoir soutenir debout ; il est constant qu'ils ont été tels que je pensais devoir rendre l'esprit. Je ne le croyais pas néanmoins bien fermement, et je n'en étais pas plus alarmée, également contente de mourir ou de vivre. C'est visiblement une grâce que Dieu m'a faite, que j'estime d'autant plus que j'ai eu autrefois d'horribles craintes de la mort.

J'ai lu avec plaisir la lettre venue de Rome ; je ne doute pas que les dépêches ne viennent aussi bientôt. Ce qui m'embarrasse, c'est que je ne comprends rien à cette révolution qu'elles doivent causer en arrivant. Il serait bon cependant que votre révérence, mon père, attendît le père vicaire, quand même vous n'auriez d'autres motifs de ce délai que de ne lui donner pas sujet de penser que vous n'avez pas plus tôt reçu cette commission, que vous mourez d'envie de l'exercer ; faites, s'il vous plaît, un peu d'attention sur cela.

J'ai écrit à Véas au P. Jean de-la-Croix, que bientôt vous l'iriez voir en qualité de visiteur. J'ai hésité si je devais le lui dire : mais ayant fait réflexion que le père vicaire qui me l'a mandé ne se soucie pas qu'on le sache, j'ai pensé que je ne devais pas plus que lui en faire un mystère. Je souhaitais qu'on ne perdît pas un moment : mais puisque les expéditions doivent bientôt arriver, il nous sera infiniment plus avantageux de les attendre, parce qu'alors, comme vous l'avez judicieusement remarqué, l'on agira avec bien plus de liberté.

Dans la privation où je suis de vos entretiens, la bonté avec laquelle vous m'offrez de venir ici exprès pour me voir, si je le désire, est une consolation pour moi. J'accepterais l'offre bien volontiers, si je ne craignais que ce voyage dans les circonstances présentes ne fût remarqué, et qu'obligé à faire tant d'autres courses, vous ne fussiez fatigué de celle-ci. Je me contente donc de ce que vous ne sauriez éviter de passer par ici, et je me borne à désirer que vous y ayez un jour de loisir, pour que je puisse soulager mon âme, en vous parlant à l'aise de tout ce qui s'y passe.

Lorsque je serai un peu remise de ma maladie, je tâcherai de parler à monseigneur l'archevêque, et s'il me permet de faire un établissement à Madrid, il faudra partir le plus tôt qu'on pourra ; car cette fondation me paraît plus importante que nulle autre. Je n'ai pas encore écrit à la mère prieure de Ségovie : j'attendrai que ie sache quel sera le succès de mes sollicitations.

Je n'ai pas non plus parlé ici de la réception de la sœur de monsieur Vélasco, persuadée que quand même la mère prieure ne l'agrèerait pas, les autres religieuses y consentiraient de bon cœur. Ainsi ce délai me déplaît d'autant plus que je ne puis rester ici que jusqu'au départ du père vicaire. J'ai donc, encore un coup, bien du scrupule de ce retardement qui dérange toutes nos affaires.

Il y a dans les carmélites de Ségovie un grand nombre de religieuses,

et elles sont sur le point d'en recevoir une; mais plusieurs n'y étant qu'en passant, il ne les faut pas compter. Si vous le jugez à propos, mon révérend père, j'écrirai à la mère prieure que quoiqu'elles soient un grand nombre, elles ne fassent pas difficulté de recevoir cette demoiselle. De votre côté, ayez, s'il vous plaît, la bonté de seconder mes sollicitations, et de lui dire que vous la priez de ne la pas refuser. Vous avez tant de crédit sur son esprit qu'elle ne pourra tenir contre vos instances, pour peu que vous lui marquiez y prendre intérêt. Il faut se souvenir que c'est une espèce de justice, ce monastère ayant contribué fort peu, pour ne pas dire moins que rien, aux affaires de l'ordre. Il n'y a donc qu'à lui représenter l'obligation que nous avons à monsieur Vélasco, pour lever tout obstacle, et l'engager à la recevoir. Lorsque je serai sur les lieux, je terminerai cette affaire, et je vous en donnerai avis. En attendant je prie Dieu, mon révérend père, de me conserver votre secours, et de vous donner toutes les grâces que lui demande incessamment pour vous celle qui est très-respectueusement,

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 5 mai.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrit cette excellente lettre à Tolède le 5 mai 1580, à son retour de la fondation de Villeneuve-de-Laxare. Elle y félicite le père Jérôme Gratien d'avoir pris le bon parti dans une célèbre dispute qu'il eut à Alcalá contre quelques religieux qui défendaient une opinion extrêmement périlleuse pour le salut. La question était : Une personne offensée est-elle obligée à l'heure de la mort de chercher à se réconcilier avec celui de qui elle a reçu une injure ? Sainte Thérèse résout cette question en peu de mots d'une manière également solide et édifiante, en disant que c'est une chose terrible à l'heure de la mort de ne prendre pas toutes les sûretés possibles, et de se souvenir du point d'honneur lorsqu'on est le plus obligé de le mépriser.

Sur ce raisonnement de la Sainte, quelques théologiens ont assuré qu'à la vérité c'est un devoir indispensable dans ces derniers moments, de prendre le parti le plus sûr pour le salut, mais qu'on n'y est pas obligé en d'autres temps. Pour moi j'avoue ne pouvoir comprendre pourquoi cette obligation n'est pas pour toute la vie, et comment ce qui n'est pas une bonne disposition pour mourir peut l'être pour vivre. Si l'on allègue le péril où l'on est exposé à l'heure de la mort, ce péril ne menace-t-il pas pendant le cours de la vie ? Que si l'on dit que la présence d'une personne qui a offensé serait capable d'exciter dans l'âme une émotion dangereuse pour son salut, sainte Thérèse répond divinement qu'on ne risque rien, parce que Dieu ne manque jamais de nous secourir de ses grâces, lorsque nous nous déterminons à faire quelque chose purement pour l'amour de lui.

Telle a été la décision de cette importante question, donnée par une sainte qui a reçu des souverains pontifes Grégoire XV et Urbain VIII l'auguste qualité de docteur de l'Eglise.

La commission que la Sainte dit ici avoir été donnée au père Gratien par le père vicaire, était celle de visiter les couvents des carmes et des carmélites de la réforme, et ce vicaire était le père Ange-de-Salasar, que nous avons déjà remarqué avoir reçu le 15 juillet 1579 du nonce Séga et des quatre commissaires ses adjoints, toute juridiction sur ces carmélites et sur ces carmes. Il est clair par cette lettre que la commission donnée au père Gratien était alors récente.

LETTRE CXXX.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

DIX-NEUVIÈME.

La Sainte lui parle d'une postulante très-pauvre et cependant très-désirée à Ségovie; la prie de venir, et le dissuade d'un autre voyage.

30 mai 1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Hier, jour de la Sainte-Trinité, je vous envoyai la lettre qu'on m'avait priée de vous faire rendre. Elle ne fut pas plus tôt partie, que je reçus par le P. Nicolas celle dont vous m'avez honorée, conjointement avec la sienne; et aujourd'hui l'on m'a apporté toutes les autres que vous avez eu la bonté de m'écrire. J'ai voulu vous en donner avis par celle-ci, de peur que vous n'en soyez en peine. J'ai bien du chagrin que madame votre mère ait tant de ports de lettres à payer. Permettez-moi de la saluer très-respectueusement, et de me recommander à ses ferventes prières.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de la mère prieure de Ségovie, qui me prie de lui amener mademoiselle Lopez; elle m'assure qu'elle et toutes ses religieuses la recevront avec joie. La vérité est que je lui avais écrit d'une manière qu'il était comme impossible qu'elle la refusât. Je n'avais cependant pas besoin de tant de précautions pour obtenir son agrément, car elle est très-bien intentionnée, et a un fort grand désir de rendre service à votre révérence et à moi. Dieu soit béni de ce que nous verrons bientôt la fin de ces sortes d'affaires: je le souhaite d'autant plus que je me sens extraordinairement fatiguée de les solliciter, de même que tant d'autres qui se sont présentées; toutes nos prieures ne songent qu'à ce qui concerne les maisons dont elles sont chargées.

Il faudra indispensablement envoyer à la prieure de Ségovie de quoi acheter le lit et les habits de la nouvelle postulante; je voudrais pouvoir les lui donner, mais il n'y a pas moyen dans l'extrême pauvreté où je suis à présent. Si vous avez de la peine qu'on parle si tôt de ces minces accommodements, il faudra les chercher ailleurs; au cas que la fondation de Madrid se fasse, on sera en état d'en user tout autrement à l'égard de sa dot, je veux dire d'une manière bien plus généreuse.

Je suis persuadée, mon révérend père, qu'il serait nécessaire que vous prissiez la peine de vous rendre ici pour la Fête-Dieu; ce rendez-vous nous serait infiniment avantageux. Vous pourriez sans beaucoup d'incommodité venir sur un charriot; car bien que le P. Antoine de-Jésus fasse son compte de m'accompagner, il est à l'heure qu'il est si malade, que je meurs de peur que nous ne soyons très-embarrassées de sa personne. Il n'y a rien à espérer après la Fête-Dieu, si ce n'est de la part de monseigneur l'archevêque. Qu'on a de peine à faire réussir ce qu'on entreprend!

Le P. Nicolas a un fort grand empressement de vous voir aller où vous savez : il s'en faut bien que je sois de son sentiment, je ne le crois nullement nécessaire par les raisons mêmes qui le lui font souhaiter. Il commence à en demeurer d'accord, ce qui n'est pas peu. Outre que ce serait vous tuer que de faire un tel voyage, il s'y rencontre des obstacles invincibles. Comme j'espère avoir l'honneur de vous entretenir à loisir, je vous dirai ici seulement que je suis du fond du cœur,

Votre indigne servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

RÉMARQUES.

Le zèle de sainte Thérèse pour admettre gratuitement de pauvres filles bien appelées doit servir de modèle à toutes les maisons de l'ordre, pour peu que l'état de leur temporel le permette; en user autrement, c'est s'écarter de l'esprit de leur sainte mère.

L'amour qu'elle avait pour la pauvreté était tel qu'elle témoignait d'ordinaire plus de tendresse aux novices qui n'avaient rien qu'à celles qui étaient opulentes. On rapporte sur cela qu'ayant donné l'habit dans le monastère de Ségovie à celle dont elle parle dans cette lettre, et craignant qu'elle ne sût pas assez bien lire pour être choriste, elle s'appliqua elle-même avec une bonté charmante, tout le temps qu'elle y resta, à la perfectionner dans la lecture; mais que n'ayant pu lui rien apprendre, elle lui mit en partant un voile noir sur la tête, lui disant ces mots : *Malheur à celui qui vous l'ôtera, ma fille*; paroles qui firent tant d'impression sur les supérieurs, que quoique cette religieuse, pour ne savoir pas lire, ait été toute sa vie occupée aux ministères de la cuisine, ils lui laissèrent cependant le voile noir jusqu'à sa mort, arrivée le 27 septembre 1620.

On dit que cette vertueuse fille, nommée Jeanne de-la-Mère-de-Dieu, était un modèle achevé de toutes les vertus; mais qu'elle excellait principalement dans l'esprit d'oraison, de pénitence et d'humilité; et l'on assure qu'au moment qu'elle expira on vit une colombe blanche sortir de sa bouche pour marque de l'innocence de son âme.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède, le 30 mai 1580, le lendemain de la Trinité.

LETTRE CXXXI.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉROME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

VINGTIÈME.

La Sainte marque qu'elle a prié l'archevêque de Tolède de lui permettre un établissement à Madrid; elle dit que Dieu s'oppose à ses desseins dès qu'ils sont humains, et lui parle des affaires de l'ordre.

3 juin 1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

Je ne puis pénétrer dans les desseins de Dieu, qui fait naître tant de divers obstacles au projet que j'ai fait de sortir de cette ville, et de parler à monseigneur l'archevêque à qui j'ai eu l'honneur d'écrire aujourd'hui une lettre en forme de requête, par laquelle je le supplie très-respectueusement de me permettre de faire une fondation de carmélites à Madrid; j'ai suivi en cela le conseil de mes amis; nous verrons quel en sera le succès.

J'appréhende vivement que quelque nouvelle difficulté ne retarde notre voyage, et ne nous empêche de joindre le P. Ange (1), qui m'a écrit qu'il prendra la route de Madrid dès que les fêtes seront passées. Si monseigneur l'archevêque nous accordait la grâce que nous lui de-

(1) De Salazar, vicaire-général de la réforme.

mandons, nous serions à portée de ne pas l'attendre, et de partir mardi ou mercredi.

Comme le P. Antoine-de-Jésus est beaucoup mieux, et qu'il dit même la sainte messe, votre révérence peut s'épargner d'autant plus aisément la peine de venir, que je me flatte d'avoir bientôt l'honneur de vous entretenir au lieu où vous êtes. Si Dieu me refuse un bien si désiré, je m'en consolerais par l'espérance de vous voir dans le ciel.

La maladie du P. Antoine-de-Jésus a été telle que je n'osais entreprendre le voyage avec lui, de peur qu'il ne restât en chemin. La joie que j'aurais eue, mon révérend père, de vous avoir pour m'accompagner augmentait encore la peine que j'avais à me résoudre de partir avec ce père. Dieu renverse toujours mes desseins dès qu'il y a de l'humain, et que j'y recherche tant soit peu mon repos ou ma consolation. La maladie de ce père vous donnait cependant une belle occasion de nous rendre visite, si vous l'eussiez voulu; tout le monde aurait approuvé votre voyage. Puis donc que vous ne l'avez pas agréé, écrivez-lui au moins la part que vous prenez à son rétablissement; vous le consolerez, car il est dans un grand délaissement.

Ma santé est assez bonne, Dieu merci. Je compte que vous me ferez le plaisir de m'avertir de l'arrivée du P. Ange; vos lettres viendront plus sûrement et plus promptement par les rouliers que par toute autre voie. Je vous ai écrit depuis peu deux lettres qui vous marquaient que j'ai reçu celle du P. Nicolas et les autres qui étaient dans son paquet. Pour la lettre que vous m'avez écrite le mardi avant la Fête-Dieu, elle vient de m'être rendue aujourd'hui vendredi dans l'octave; j'y fais réponse par un frère de la mère Briande, laquelle se porte assez bien; elle se recommande à vos saintes prières, et ses filles aussi. Mes compliments, s'il vous plaît, à monsieur Vélasco; je ne lui écris pas aujourd'hui parce qu'il y a fort peu que j'ai eu cet honneur; je serais fâchée que ma lettre fût perdue; elle est de conséquence pour mademoiselle sa sœur, que je serais bien aise qui arrivât avant mon départ.

Le P. Nicolas m'a dit avoir laissé en dépôt à Séville huit cents ducats (1), que la mère prieure des carmélites souhaitait qu'on gardât pour être employés aux affaires de l'ordre. Je vous en donne avis, afin que celui qui doit vous en prêter cent soit assuré qu'on ne tardera pas à les lui rendre; je n'aurai qu'à écrire un mot à monsieur de Cafa-Monté, et il lui fera tenir son argent où il lui plaira, en cas qu'on ne l'ait pas satisfait sur les lieux. Plaise à Dieu de vous conserver aussi longtemps que l'en supplie celle qui est, pleine de respect,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Donnez ordre, je vous prie, qu'on envoie cette lettre au P. Nicolas, et qu'on s'informe au monastère du Carmel s'ils n'ont point de nouvelles du révérend père vicaire; s'ils en ont, je serais bien aise, mon

(1) Voyez l'avertissement.

père, que vous me les fassiez savoir; je crains que vous ne le puissiez pas, parce que je compte partir lundi ou mardi, s'il ne survient rien de nouveau. Il me paraît qu'une cause supérieure me retient ici.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Tolède, le 3 juin 1580, le lendemain de la Fête-Dieu, lorsqu'elle se disposait à partir pour Valladolid.

Le reproche obligeant que fait ici la Sainte au P. Jérôme Graticien de ce qu'il ne l'était point venu voir à l'occasion de la maladie du P. Antoine-de-Jésus, l'engagea, sans doute, d'y aller; car il est constant qu'avant de sortir de Tolède, elle parla à l'archevêque de cette ville, de la fondation de Madrid, en présence de ce père, qui l'accompagna ensuite dans son voyage, comme elle le souhaitait.

LETTRE CXXXII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIÈRE, ET AUX RELIGIEUSES DE SAINT-JOSEPH
D'AVILA.

La Sainte traite de l'exécution du testament de feu monsieur son frère en faveur du monastère d'Avila.

7 octobre 1580. — Jésus soit toujours avec vos révérences, mes chères filles.

Ma mauvaise santé, jointe au peu de fond qu'on doit faire, quand même on se porterait bien, sur une vie aussi fragile et aussi incertaine qu'est celle des hommes, m'a fait désirer de vous laisser un mémoire de ce que vous serez obligées de faire si mon neveu dom François fait profession.

Les actes concernant ce qui doit revenir à votre monastère de la succession de feu mon frère sont passés et mis aujourd'hui dans la meilleure forme qu'ils pouvaient avoir. Dieu soit loué d'avoir mis fin si heureusement à cette affaire, qui m'a donné une peine extrême. Nous gardons ici très-soigneusement tous ces actes dans le coffre à trois clés, avec le testament et les autres papiers de mon frère, qu'on a été obligé d'examiner; je ne vous les envoie pas à présent, parce que j'en ai souvent affaire; je prendrai néanmoins toutes les sûretés possibles pour vous les faire tenir dès qu'ils ne me seront pas absolument nécessaires. Je vous prie cependant de ne pas manquer, aussitôt que vous les aurez reçus, de les enfermer dans votre coffre à trois clés. Si mon neveu dom François fait profession, il faudra vous informer très-exactement du testament qu'il aura fait, et que vous lui donniez le revenu de cette année-là, à la réserve de ce qu'il aura dépensé pendant son noviciat, qui doit être mis en ligne de compte et être pris sur le revenu de ladite année. On prétend qu'il ne peut disposer que de cette rente, et, si je ne me trompe, des meubles aussi. Aussitôt donc qu'il aura fait ses vœux, tout le reste de son bien appartiendra légitimement à son frère dom Laurent et à sa sœur Thérèse de Jésus, qui de son côté peut de même, jusqu'à ce qu'elle ait consommé son sacrifice, disposer comme il lui plaira de ce qui lui appartient.

Comme je ne doute pas, ma chère mère, que vous n'ayez bien du pou-

voir sur son esprit, et qu'elle ne fasse à cet égard ce que votre révérence lui inspirera, je vous supplie de lui représenter qu'il est juste qu'elle se souvienne de sa tante madame Jeanne d'Ahumade, qui est dans une grande nécessité. Sa profession faite, tout ce qui lui restera de bien appartiendra de droit à votre monastère. La part de dom Laurent doit être mise entre les mains du maître d'hôtel de feu son père. Ce maître d'hôtel rendra un compte exact de tout ce qu'il recevra, et lorsqu'il faudra nécessairement déboursier de l'argent pour faire valoir ce qu'il a entre les mains, il sera obligé de s'adresser à vous, ma chère mère, et aux autres religieuses qui sont en charge dans votre maison, comme il est porté par le testament.

Mais avant toutes choses vous ferez bâtir, s'il vous plaît, la chapelle qu'il a ordonné de construire; ce qui vous manquera des quatre cents ducats que nos sœurs de Séville vous doivent doit être pris sur la part de dom Laurent. La mère prieure de Séville m'écrit cependant qu'elle veut commencer à vous payer, et qu'elle vous enverra au plus tôt deux cents ducats. Je me persuade que vous n'ignorez pas qu'il faut faire peindre un beau tableau, faire un contre-table, des grilles et tout le reste marqué dans le testament. Je ne sais si je m'en souviens bien, mais il me semble que le testament porte aussi que je pourrai, à l'égard de la distribution des fruits qui appartiennent à dom Laurent, faire en certaines choses ce que je jugerai plus à propos. Je dis cela, parce que je erois que la volonté de mon frère était qu'on fit une voûte à la chapelle principale; vous pouvez savoir qu'il en avait lui-même tracé le dessin. Comme donc cette lettre sera signée de mon nom, je vous déclare, ma chère mère, que c'est ma volonté que quand on bâtira la chapelle de mon frère, on fasse aussi une voûte à la chapelle principale et une grille de fer qui ne soit pas des plus chères, mais néanmoins qui soit belle et bien faite, et d'une grandeur raisonnable. Que s'il arrivait que Dieu retirât du monde mon neveu dom Laurent sans enfants, on ferait alors la chapelle principale telle que porte le testament.

Je vous supplie aussi, ma chère mère, de ne vous point trop fier aux fermiers de la Cerne, mais d'envoyer souvent un de vos chapelains sur les lieux pour prendre garde à ce qu'ils font, pour voir s'ils ne gâtent ou ne dissipent rien, et si l'on recueille les fruits dans la saison de les recueillir. Cette terre doit être d'un grand revenu si on en a le soin qu'on doit en avoir; mais si on la néglige, on n'en retirera nul profit. Vous êtes cependant obligée en conscience de ne la pas négliger, mais de la faire valoir le plus qu'il vous sera possible.

Que ne puis-je vous exprimer, mes chères filles, la lassitude accablante, le chagrin et le dégoût qui accompagne le soin des biens de la terre! Je l'avais toujours cru, mais je le sens présentement par ma propre expérience. Toutes les peines que j'ai essuyées dans nos établissements ne sont rien en comparaison de ce que j'ai souffert à régler ces intérêts temporels. Peut-être que mes continuelles infirmités ont aug-

menté ma sensibilité sur ce sujet, et qu'elles ont contribué à me rendre ce travail si insupportable.

Je vous conjure, mes chères filles, de demander à Dieu d'en tirer sa gloire; vous y êtes d'autant plus obligées, que c'est en votre considération que j'ai pris cette affaire si à cœur. Il est constant que je vous aime très-tendrement, et même beaucoup plus que je ne pensais. Encore une fois, mes chères filles, recommandez-moi à Notre-Seigneur; et demandez-lui, s'il vous plaît, que les richesses temporelles ne nous fassent pas perdre la véritable pauvreté d'esprit. Je suis du fond du cœur tout à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le 7 octobre 1580.

Gardez, je vous prie, cette lettre dans le coffre à trois clés.

REMARQUES.

Monsieur Laurent de Cépède, frère de sainte Thérèse, comme nous l'avons dit, l'avait chargée à sa mort de l'exécution de son testament: c'est ce qui la jeta dans cet embarras d'affaires dont elle se plaint à ses chères filles les carmélites d'Avila.

De la manière dont elle parle dans cette lettre de la profession de son neveu dom François, fils aîné de feu son frère dom Laurent de Cépède, on pourrait croire qu'il aurait pris l'habit de notre ordre; mais Dieu se contenta du désir qu'il en eut; il fut marié, et la Sainte le rapporte dans sa lettre à son neveu dom Laurent de Cépède pour lors aux Indes.

LETTRE CXXXIII.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE-BAPTISTE SA NIÈCE, PRIEURE DU MONASTÈRE DE VALLADOLID.

SECONDE.

La Sainte lui donne plusieurs bons avis, l'exhorte à l'oubli des injures, à la reconnaissance envers ses amis, et à se défaire de la dangereuse délicatesse du faux point d'honneur.

2 novembre 1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Si vous vouliez bien quelquefois faire ce que je vous conseille, les choses ne seraient pas dans l'extrémité où elles sont aujourd'hui. Je suis très-affligée de votre indisposition et de ce que votre plus grand mal est dans la tête.

Je viens de recevoir toutes vos lettres; elles me sont rendues ponctuellement par cette voie, qui est fort sûre. Le père visiteur m'a écrit il y a peu de jours: il se porte bien; le soin qu'il a de me donner de ses nouvelles ne se peut exprimer, non plus que la joie que j'ai de vivre sous sa conduite, qui est accompagnée de tant de sagesse, de douceur et de prudence, qu'on en est charmé. Il m'a fait un vrai plaisir de me dire des nouvelles du P. Pierre Fernandez, dont j'étais fort en peine; j'avais appris sa maladie, et je ne savais rien de sa convalescence. Il ne ressemble point à son ingrat ami; car, malgré une foule d'affaires accablantes, il trouve toujours le loisir de me donner des marques de son souvenir. J'avoue qu'il me rend justice, et que c'est une dette dont

il s'acquitte envers moi. Je vous dirai cependant qu'en fait de dettes et d'obligations, son ami m'est infiniment plus redevable.

Si je n'avais pas appréhendé de déplaire à Dieu, il y a longtemps, ma chère fille, que j'aurais fait ce que vous m'avez conseillé à son sujet; mais je n'ai pu me résoudre à me souvenir du déplaisir que nous en avons reçu; trop de raisons m'engagent à en éloigner l'idée; ce serait offenser Dieu: celui qui en use si mal à notre égard lui appartient, il est consacré à son service; et enfin, quand il n'aurait pas cet honneur, nous ne laisserions pas d'être obligées de l'aimer, aussi bien que tous les autres hommes sortis des mains souveraines du Dieu tout-puissant.

Vous savez assez, ma chère mère, que si nous attendions notre récompense des hommes, nous serions dans une illusion bien déplorable. Ne comptons donc point sur eux, je vous prie; mais évitons de ressembler à celui-ci, en nous rendant de jour en jour plus reconnaissantes des bienfaits reçus et de Dieu et de nos amis. Défaites-vous donc, ma chère fille, de cette délicatesse et de ce faux point d'honneur qui sont l'effet d'une trop grande sensibilité, et ne laissez pas d'écrire à la personne dont il s'agit, comme si de rien n'était. Efforcez-vous d'acquérir peu à peu, avec le secours de la grâce, une parfaite liberté d'esprit et un entier détachement de tout ce qui n'est point Dieu. Il me paraît que je lui suis redevable de cette heureuse liberté: qu'il en soit béni à jamais, lui qui est l'ami véritable, lorsqu'on préfère le bonheur d'en être aimé à tout ce qui est créé.

Quant à ce que vous me dites de l'état de votre âme, n'en faites point de cas. C'est faiblesse d'imagination, c'est mauvaise humeur dont le démon profite, et à laquelle il contribue. Mais souvenez-vous de ce que dit S. Paul, que *Dieu ne permettra point que nous soyons tentés au-dessus de nos forces*, et rassurez-vous. Quoique vous craigniez qu'il n'y ait du consentement, il n'y en a point, soyez tranquille; Dieu fera servir tout ceci à votre avantage. Mais, je vous en prie, songez à rétablir votre santé; mangez; peu de solitude; point de réflexions. Je souhaiterais être auprès de vous, car j'aurais bien des choses à vous dire.

Je suis surpris, ma chère mère, que votre révérence ne m'ait pas mandé l'affliction arrivée à dom François; pénétrée des obligations que je lui ai, je n'eusse pas manqué de lui témoigner la part que je prends à sa douleur. Assurez, je vous prie, la duchesse d'Ossonne de mes respects, lorsque vous la verrez; et faites, s'il vous plaît, mes compliments au P. Dominique lorsque vous lui écrirez; apprenez moi aussi de ses nouvelles. Que ferons-nous, ma chère mère, de la novice aveugle? Sans mentir, elle me donne bien du chagrin.

Je suis tout à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui le jour des Trépassés.

REMARQUES.

Cette lettre du 2 novembre doit être de 1580. La raison en est que le P. J. Gracien était visiteur lorsque la Sainte l'écrivit. Or il ne l'était pas le 2 novembre 1579,

le P. Ange-de-Salazar ne lui ayant donné cette commission que dans le mois d'avril 1580, et il ne l'était plus le 2 novembre 1581, étant alors provincial depuis le mois de mars de la même année.

La convalescence du P. Pierre Fernandez, de laquelle sainte Thérèse se réjouit dans cette lettre, ne fut pas de longue durée; il mourut peu de jours après, plein de mérites. Nous avons déjà dit combien il appuya la réforme de la Sainte en qualité de commissaire du pape Pie V. Nous dirons maintenant qu'il semblait destiné à consommer l'œuvre; car le pape Grégoire XIII l'avait choisi, à la prière du roi, pour présider au chapitre où la séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés devait s'exécuter; le bref qui lui donnait cette autorité était arrivé à la cour, le 9 octobre 1580; deux jours après dom Louis Manriquez, grand aumônier de Sa Majesté, en avait donné avis au P. Jérôme Gratien, avec exhortation d'aller au plus tôt conférer avec ce père, à Salamanque; et le P. Gratien s'y était effectivement rendu au plus tôt. Mais Dieu avait d'autres vues; le P. Fernandez était déjà fort mal; et s'il parut au P. Gratien être convalescent, ainsi qu'il l'écrivit à la Sainte, la joie qu'ils en eurent elle et lui fut très-courte; il mourut vers le 20 ou le 22 novembre; la nouvelle en fut portée au roi, le 26, et c'est ce qui, en obligeant de différer la séparation si désirée, procura au P. Jean-de-la-Cuevas, de l'ordre de Saint-Dominique, la commission que le P. Fernandez son confrère n'avait pu remplir.

LETTRE CXXXIV.

A DOM PEDRO DE CASTRO, CHANOINE D'AVILA, DEPUIS ÉVÊQUE DE SÉGOVIE, L'UN DE SES DIRECTEURS.

PREMIÈRE.

La Sainte l'excite à se sanctifier en faisant usage de ses talents pour la sanctification des autres, fait en sa faveur une prophétie que l'événement a justifiée, le remercie d'un sermon, et s'informe s'il n'en a pas été incommodé.

Novembre 1580. — Jésus soit toujours avec vous, monsieur, et vous récompense avec magnificence de la joie que vous m'avez donnée aujourd'hui en me faisant voir que vous secondez parfaitement mes désirs. Ils sont si vifs et si ardents pour votre sanctification, que, si vous y mettez obstacle, il est sûr qu'il me serait mille fois plus avantageux de n'avoir jamais eu l'honneur de vous connaître, tant j'en serais touchée vivement. Il faut vous dire le sujet de ma crainte et de ma peine: c'est que je ne puis me contenter de vous voir prendre le chemin d'aller seul au ciel, étant aussi capable que vous l'êtes d'y conduire beaucoup d'âmes avec vous, et de rendre de grands services à l'Église, où vous tiendrez un jour un rang illustre. Ainsi j'ai prié Dieu très-instamment de ne pas permettre que vous employiez à des choses qui ne concernent point sa gloire ce grand esprit et ces rares talents dont il vous a si avantageusement partagé.

Toutes nos sœurs, monsieur, ont été charmées de votre sermon, dont elles vous rendent comme moi de très-humbles actions de grâces. Vous m'obligerez de me mander s'il ne vous a point incommodé, et en quel état est votre santé. Ne m'écrivez pas, s'il vous plaît, de votre main; car, bien que toutes vos lettres me donnent un vrai plaisir, j'en aurai cependant infiniment davantage à vous épargner cette peine, et à n'abuser de vos bontés que le moins qu'il me sera possible: je crains que ce ne soit plus souvent que je ne voudrais.

Un de nos pères, dont l'entretien cet après-dîner m'a fort fatiguée,

m'empêchera d'envoyer un exprès à madame la marquise, qui doit passer par Escalonne ; la lettre ira fort sûrement à Alve. Je suis pleine de respect, monsieur,

Votre indigne servante et fille,

THERÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Le chanoine à qui sainte Thérèse écrivit cette lettre était d'une grande capacité et d'une profonde érudition qui lui méritèrent les premières dignités du collège d'Alcala, où il fut compagnon du P. Jérôme Gratien. Ensuite il se distingua beaucoup dans l'université de Salamanque, qu'il quitta pour être chanoine d'Avila. Ce fut là que ses éminentes vertus lui acquirent l'estime de notre Sainte, et la gloire d'être un de ses directeurs.

Il prêcha aux carmélites d'Avila un des jours de l'octave de la Toussaint ; la Sainte le rapporte dans la lettre 151^e ; et c'est de ce sermon qu'elle le remercie dans ce billet, où nous trouvons qu'elle lui prédit qu'il tiendrait un jour un rang illustre dans l'Église ; prophétie qui fut accomplie lorsqu'après avoir été chanoine d'Avila et de Tolède, il fut fait évêque de Ségovie, l'an 1605.

La sainteté de ses mœurs et l'éminence de sa doctrine le firent toujours considérer comme un des plus grands prélats de l'Espagne, et lui acquirent tant de réputation que le roi Philippe III le nomma à l'archevêché de Valence ; mais il mourut le 28 octobre 1614, avant l'arrivée de ses bulles. Il fut regretté de tout le monde, mais principalement des pauvres, qui le regardaient comme leur père. On rapporte sur cela qu'il dit un jour au lieutenant de police qui le pria de modérer un peu ses aumônes, parce que son excessive libéralité remplissait la ville de fainéants : *Monsieur le lieutenant, c'est à vous à faire justice, et à moi à faire miséricorde.*

Ni l'éditeur des lettres espagnoles, ni la traductrice ne marque la date de cette lettre. Il me paraît certain qu'elle est de 1580, puisque dans la lettre 151^e, vingt-quatrième au P. Jérôme Gratien, datée du 26 octobre 1581, il sera parlé du sermon dont il est question dans celle-ci, comme ayant été prêché l'année précédente. Il est également certain que cette lettre est du mois de novembre, puisque la Sainte en remerciant le chanoine du sermon qu'il avait prêché aux carmélites, paraît inquiète de savoir s'il n'en est pas incommodé, ce qui prouve qu'il l'avait prêché tout récemment ; et que dans la lettre 151, elle dira positivement que ce sermon fut prêché dans l'octave de la Toussaint.

Mais j'ai une difficulté. Comment est-il vrai que dom Pédro de Castro ait été directeur de la Sainte, qu'il lui fût si respectueusement attaché, et qu'à son tour elle eût tant de confiance pour lui, si c'est de lui qu'elle parlera dans la lettre 151, ainsi que le P. Pierre-de-l'Annonciation, auteur des Remarques, l'assure si positivement, et comme cela paraît certain en effet ? Ce qu'elle en dira au P. Gratien dans cette dernière lettre ne paraît guère annoncer ces sentiments réciproques. Écoutons-la : *Obligé-moi, écrit-elle à ce père, de me dire de quel caractère est ce chanoine, et si l'on peut se confier à lui.* Elle le connaissait donc bien peu, un an même après qu'elle l'eut entendu prêcher, et elle n'était pas décidée encore alors à avoir en lui de la confiance. Après avoir ajouté qu'elle fut charmée de son esprit et de ses manières obligeantes, et qu'il leur avait prêché l'année précédente, elle ajoute encore ces paroles remarquables : *Il ne veut, dit-il, confesser personne. Cependant, si mon préjugé ne me trompe, il avait fort envie d'entendre ma confession ; et comme il a beaucoup d'éloignement de la direction des âmes, j'ai soupçonné qu'il y avait un peu de curiosité. Il assure qu'il est l'ennemi déclaré des visions et des révelations.... Ce n'est pas à moi qu'il a fait ce joli compliment, mais à la mère Marie de Jésus-Christ, etc.* La traduction de cette lettre par le P. Pierre-de-la-Mère-de-Dieu porte absolument la même chose, quoiqu'en termes différents. Comment encore une fois croire avec cela qu'il fût son directeur, qu'elle fût sa pénitente, qu'il eût pour elle une affection et une vénération particulière, et qu'elle eût pour lui le cœur tout ouvert ? Je n'hésiterais pas à penser que l'auteur des Remarques s'est trompé, si la Sainte, dans la souscription et de cette lettre 154 et de la lettre 156, ne prenait, à l'égard du chanoine, la qualité de sa *fille* ; qualité qu'elle ne prend jamais qu'à l'égard de ses supérieurs et de ses confesseurs. Cette souscription m'arrête donc, mais sans lever ma difficulté.

Serait-ce que dès le mois de novembre 1580 elle lui aurait fait, au défaut de son confesseur, une simple confession ordinaire, comme on en fait au premier venu dans ces sortes d'occasions, mais sans lui développer son âme ? Dans ce cas elle aurait

pu se dire sa fille, sans avoir en lui grande confiance; et lui, il aurait pu, quoiqu'il l'eût déjà confessée, être curieux de la confesser encore, n'ayant pu la connaître par une simple confession des fautes de quelques jours. Si cette solution n'est pas bonne, j'avoue que je n'en trouve point à la difficulté.

LETTRE CXXXV.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINTE-JOSEPH.

DIX-NEUVIÈME.

Sainte Thérèse lui demande des nouvelles de sa santé, lui en donne de la sienne, l'entretient de quelques affaires temporelles, et lui donne des avis.

21 novembre 1580. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

J'ai un désir que je ne puis exprimer de savoir des nouvelles de votre santé, dont je suis vraiment en peine; je vous conjure donc d'en prendre un très-grand soin, de vous conserver plus que vous ne faites, de me mander en quelle situation vous vous trouvez, et si vous n'avez pas bien de la joie de posséder le P. Jérôme Gratien. Pour moi, je vous dirai que son séjour à Séville me console infiniment, et que je ne compte pas pour peu que vous soyez à portée de recevoir ses sages conseils et ses saintes instructions.

Ma santé est moins dérangée depuis quelque temps; mes forces reviennent peu à peu; je ne suis cependant pas un seul moment sans souffrir, ou par la maladie, ou par la multitude d'affaires accablantes dont je suis environnée, qui ne me laissent presque pas le loisir de respirer. Ne m'oubliez donc pas, ma chère fille, dans vos ferventes prières; et mandez-moi, s'il vous plaît, ce que vous voulez que je fasse de vos papiers, qui ne valent rien pour recevoir l'argent que vous prétendez. Si donc vous ne cherchez quelque autre moyen, vous ne sortirez jamais de l'embarras où vous êtes. Le plus sûr serait de recevoir une fille dont la dot pût payer vos dettes. De notre part, nous ne pouvons nous dispenser de commencer le bâtiment de la chapelle de mon frère. Que j'ai de douleur de ne pouvoir vous secourir dans une nécessité si pressante, et de n'être en état que de prier le Seigneur d'y remédier!

A l'égard des affaires de l'ordre, il n'y a rien de nouveau à vous faire savoir; dès qu'il y aura quelques variations, vous en serez informée par le P. Jérôme Gratien. Je vous ai déjà écrit que celui qui vous doit de l'argent à Tolède fait l'impossible pour en différer le paiement: cet homme est en crédit auprès de monseigneur l'archevêque, dont il est auditeur. Si donc vous négligez cette affaire, il sera très-difficile de le contraindre à payer; ma pensée est qu'il serait assez à propos que le P. Nicolas, qui doit aller à Tolède, y séjournât quelques jours, qu'il tâchât de lui parler et d'apprendre de sa bouche en quel temps il compte vous satisfaire; sa sollicitation ne sera pas infructueuse. Si mon neveu François eût persévéré dans le dessein d'être religieux, j'aurais pu vous rendre service; mais il n'en est plus question.

Comme vous avez un courrier qui part régulièrement, ne manquez jamais, ma chère fille, de m'écrire, et de prier le P. provincial de me faire cet honneur. Engagez aussi, s'il vous plaît, la mère sous-prieure à me rendre compte dans de grandes lettres de tout ce qui se passe chez vous, afin que vous ne soyez pas obligée de vous donner vous-même cette peine. Dites-lui aussi que je souhaite savoir des nouvelles de la santé du père provincial, et si elle n'est pas bien contente de son gouvernement. Surtout, ma chère fille, prenez bien garde à tout ce que vous faites; car plusieurs de vos religieuses s'imaginent que des choses de rien sont très-considérables; il est bon de ne pas leur donner sujet d'improver votre conduite. Observez-vous donc, je vous prie, plus que jamais, et étudiez si bien toutes vos actions qu'on ne puisse point les blâmer.

Obligez-moi d'engager le père provincial à aller rendre visite au saint prieur des Grottes, et à lui faire bien des compliments de ma part. Dites-lui aussi que je le prie d'assurer le P. Rodrigue Alvarez qu'il m'a fait un vrai plaisir de me donner des marques de son souvenir, et que je lui en suis si obligée, que je voudrais être à portée de l'en remercier moi-même.

Ma tête est si faible qu'elle ne me permet pas de vous en dire davantage. Mes amitiés à toutes mes filles. Dites-moi, s'il vous plaît, comment se porte la sœur Saint-Jérôme, que je salue en particulier, de même que la sœur Saint-François. Il faut beaucoup prier pour les affaires de l'ordre. Je suis, ma révérende mère, avec bien de l'inclination, tout à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

Le jour de la Présentation de la sainte Vierge.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Valladolid, l'an 1580, le 21 novembre.

LETRE CXXXVI.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE SAINT-JOSEPH.

VINGTIÈME.

La Sainte lui mande son voyage pour Palence, lui donne des conseils pour sa santé, et lui recommande quelques affaires.

28 décembre 1580. — La grâce du S.—Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

Que j'aurais de joie que Dieu vous eût donné d'aussi saintes pâques que je vous les ai souhaitées! Mais je ne mérite pas d'être exaucée.

J'aurais le plaisir de vous écrire de ma propre main si ma tête était moins faible et si j'étais moins accablée des occupations indispensables que me donne mon départ pour Palence, où je vais faire un établissement. Priez Dieu, ma chère fille, que ce soit pour sa gloire.

Ma santé est meilleure, grâces à Dieu; la joie que j'ai eue d'apprendre que vous n'êtes plus si mal a extrêmement contribué à me faire bien

porter. Conservez-vous donc le plus que vous pourrez, et buvez peu, puisque de boire beaucoup, c'est pour vous une souffrance; on a fait prendre ici à deux de nos sœurs, plusieurs jours de suite le matin à jeun, une infusion de rhubarbe qui les a guéries d'une enflure pareille à la vôtre. N'en prenez pas cependant sans savoir auparavant du médecin si ce remède vous convient.

J'ai reçu deux de vos lettres qui m'ont appris la joie que vous avez de posséder le P. Jérôme Gratiën. Celle que j'en ai moi-même est si vive que je ne puis l'exprimer; car je compte pour beaucoup que vous puissiez prendre conseil d'une personne aussi éclairée, et vous reposer sur ses soins des affaires plus embarrassantes, après avoir été si abandonnée de tout le monde.

Je vous ai écrit depuis peu, ma chère mère, au sujet de notre affaire des Indes, pour vous marquer ma joie de ce que vous y avez des amis à qui pouvoir la recommander. Si vous saviez le danger où sont nos sœurs de Salamanque de demeurer sur le pavé, au cas que cette affaire ne soit pas terminée avant que le terme du loyer de leur maison soit échu, vous en seriez touchée de compassion. Je vous conjure donc au nom de Dieu de faire rendre bien sûrement ce paquet de lettres, dans lequel est renfermé le contrat de la vente de la maison, et de vouloir bien y joindre des lettres de recommandation pour les personnes que vous connaissez, afin que si les gens à qui le paquet s'adresse étaient morts, elles aient la bonté de la solliciter à leur place; et que s'ils ne le sont pas, elles s'unissent à eux pour la faire réussir. Les sollicitations de ces personnes seront peut-être plus efficaces que celles des gens à qui nous nous adressons en premier lieu.

Surtout, ma chère mère, priez instamment vos amis de faire réponse au plus tôt; et n'oubliez pas de mettre dans toutes vos lettres une copie du contrat qui est dans le paquet que je vous envoie; vous ferez transcrire ce contrat tout autant de fois que vous en aurez besoin. Encore un coup il est de la dernière importance que cette réponse ne tarde pas à venir. Je me flatte que vous prierez pour cette affaire avec bien du zèle, afin que Dieu la fasse servir à sa gloire.

A l'égard de l'argent que vous devez à feu mon frère, il est destiné par son testament à faire bâtir dans notre église où il est enterré une chapelle de saint Joseph. Ne vous inquiétez pas cependant, ma chère fille, de ne pouvoir m'envoyer cet argent si promptement que vous le souhaiteriez; si c'était pour autre chose que pour le bâtiment de cette chapelle, je ne vous l'aurais pas encore demandé. Lorsque vous pourrez me le faire tenir, ne l'adressez pas, s'il vous plaît, à mon neveu dom François, mais à moi-même, par le moyen d'une lettre de change; j'appréhenderais que, marié depuis peu, il ne l'employât à autre chose, ce qui ne serait pas gracieux. Le père provincial m'a écrit que vous êtes sur le point de recevoir quelques filles dont la dot pourra vous dédommager de ce remboursement, qui sans cela me désolerait

beaucoup, tant j'apprends que vous ne manquez du nécessaire.

J'ai reçu une lettre des Indes en même temps que la vôtre. Ayez la bonté, ma chère mère, de faire rendre bien ponctuellement à mon neveu dom Laurent celle que je lui adresse; ne la mettez pas avec les autres que je vous envoie; il ne demeure pas au même lieu; mais cherchez quelqu'un, s'il vous plaît, qui aille à cette ville ou dans cette province (je ne sais comment on l'appelle), et qui puisse la lui donner en main propre. Faites-moi aussi le plaisir de lui marquer où il doit adresser sa réponse; je crains qu'il ne sache pas en quel quartier notre monastère est situé, et que cela ne l'embarrasse.

Je compte, ma chère fille, que vous ferez l'impossible pour notre affaire de Salamanque; nos sœurs souffrent beaucoup et sont pitoyablement logées; il n'y a point de travaux qu'elles n'aient essayés sans avoir pu jusqu'ici avoir une maison à elles. Mes amitiés, je vous prie, à la mère sous-prieure et à toutes nos chères sœurs; j'ai de la joie du rétablissement de leur santé; cependant il s'en faut bien qu'elles aient été aussi maltraitées que nous par les maladies; celles que nous avons eues ici ont été bien plus fâcheuses et bien plus longues; pour moi, je ne puis me remettre entièrement.

Mes compliments, s'il vous plaît, au père Rodrigue Alvarez et au saint prieur des Grottes; je suis ravie que vous ayez tant de soin de sa conservation. Je salue Sérano. Ne manquez pas de consulter si la rhubarbe est propre à votre mal; c'est un remède dont nous avons ici l'expérience, mais qui peut-être ne vous est pas bon. Plaise à Dieu de vous conserver et de répandre sur vous un fleuve de grâces et de bénédictions. Je suis, ma révérende mère, très-invariablement tout à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la dernière fête de Noël 1580.

REMARQUE.

Cette lettre nous fait voir clairement que la confiance des Saints en la providence divine n'empêchait pas qu'ils n'employassent tous les moyens humains pour réussir dans les affaires que Dieu leur avait confiées. Elle fut écrite à Valladolid.

Ce fut le jour même que la Sainte en partit pour Palence (Hist. gén. des carmes déch., l. 5, ch. 7).

LETTE CXXXVII.

A DOM LAURENT DE CÉPÈDE, SON NEVEU, AUX INDES.

Elle lui apprend la sainte mort de monsieur son père, l'exhorte à en imiter les vertus, lui apprend le mariage de monsieur son frère, et lui donne des nouvelles du reste de sa famille.

1780, à la fin. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, mon fils.

Faites-moi la justice d'être persuadé que c'est avec une douleur très-vive que je me vois contrainte de vous annoncer par cette lettre de très-mauvaises nouvelles; mais considérant qu'il faut de nécessité que

vous les sachiez , et que si ce n'est pas par moi , ce sera sans doute par des personnes qui , peu instruites des circonstances du malheur dont j'ai à vous parler , ne pourront vous faire une relation exacte des sujets de consolation qui s'y rencontrent , j'ai pensé , mon fils , qu'il serait plus à propos que ce fût moi qui vous en donnât la triste nouvelle , et qui vous apprît que Dieu appela à lui , deux jours après la fête de S.-Jean , mon cher frère Laurent de Cépède , votre père.

Sa maladie a été un vomissement de sang qui nous l'enleva en peu d'heures. Je regarde comme un bonheur pour lui , de l'humeur dont il était , d'avoir eu une mort aussi prompte. Pour l'état de sa conscience , nous ne devons point en être en peine ; il s'était confessé , et il avait communiqué le jour de S.-Jean : mais ce qui doit nous mettre encore plus en repos sur ce sujet , c'est qu'il se préparait depuis longtemps à paraître devant Dieu : j'en avais souvent des nouvelles , et il n'y avait que huit jours qu'il m'avait écrit qu'il mourrait dans peu , quoiqu'il ne sût pas précisément quel jour serait celui de sa mort. Nous avons donc lieu d'espérer , selon les règles de la foi , qu'il a été fort peu en purgatoire ; peut-être même n'y a-t-il pas été , car il est mort comme un saint , faisant sincèrement à Dieu le sacrifice de sa vie.

Quelque vertueux qu'il eût toujours été , il paraissait depuis quelque temps si détaché de la vie , qu'il ne prenait plaisir qu'à parler de l'éternité ; tout autre entretien l'ennuyait et l'affligeait tellement , que j'étais souvent obligée de le consoler des conversations ordinaires dont il n'avait pu se dispenser. La solitude était ses délices ; pour en jouir plus tranquillement , il s'était retiré à la Serna , sa maison de campagne , dans laquelle il est mort , ou pour mieux dire , dans laquelle il a commencé de vivre de la véritable vie.

Si je pouvais , mon fils , vous entretenir de ses dispositions intérieures , je vous ferais sentir l'obligation que vous avez à Dieu de vous avoir donné un tel père , et combien vous êtes obligé de vivre d'une manière qui fasse connaître à tout le monde que vous êtes son fils , et que vous imitez ses vertus. Mais une lettre ne me permet pas de m'étendre davantage. Je me contenterai donc de vous exhorter à ne vous pas affliger à l'excès , et de vous assurer que monsieur votre père peut vous faire plus de bien du lieu où il est à présent que s'il vivait encore sur la terre. Si nous considérons des yeux de la foi les misères de cette vie , nous nous réjouissons du bonheur de ceux qui en sont sortis , et qui possèdent Dieu sans crainte de le perdre jamais.

Cette séparation m'a été infiniment sensible , ainsi qu'à votre sœur Thérèse , qui a néanmoins reçu ce coup du ciel comme un ange , ce qu'elle est en effet. Elle a fait paraître en cette amère conjoncture une vertu consommée. Elle est fort contente d'avoir pris l'habit des carmélites. Ainsi j'ose espérer qu'elle suivra les exemples de vertu que son cher père lui a laissés , et qu'elle sera un jour une excellente religieuse.

Pour moi, mon cher neveu, j'ai été accablée de mille occupations tout le temps que votre frère dom François n'a pas été établi. Vous n'aurez pas de peine à le croire, si vous faites réflexion au peu de parents qui nous restent à présent. Il y avait à Avila tant de partis qui le recherchaient en mariage, que je mourrais de peur qu'il ne choist le pire. Mais Dieu, par sa bonté, nous a préservés de ce malheur ; car il a permis qu'il ait très-bien rencontré, et qu'il ait épousé, le jour de la Conception de la sainte Vierge, une demoiselle de Madrid de grande qualité. Elle se nomme Orofrisia de Mendosa-e-Castilla ; elle n'a que quinze ans ; belle, bien faite, fort sage et fort vertueuse, et a de très-grandes alliances. Enfin on prétend que soit du côté de monsieur son père, soit du côté de madame sa mère, nulle demoiselle d'Espagne n'est mieux alliée. Elle n'a qu'un frère, et une sœur qui est religieuse. Monsieur son père est mort. Pour madame sa mère, elle désirait avec tant de passion qu'elle épousât dom François, que nous en étions dans le dernier étonnement. Elle pouvait assurément être mariée plus avantageusement, quoique sa dot fût très-mince, et ne montât qu'à quatre mille ducats. Son mari m'écrit qu'il est parfaitement content ; c'est le principal. Pour moi je suis contente aussi. Le seul défaut de ce mariage est le peu de bien de dom François, bien qui est même fort engagé. Si donc il ne reçoit promptement ce qui lui est dû aux Indes, je ne sais comment ils pourront subsister.

Faites, mon fils, tous vos efforts pour le lui faire toucher le plus tôt que vous pourrez. Entré dans une alliance si illustre, vous devez aider à en soutenir l'éclat : et vous y êtes d'autant plus obligé, que, quand même dom François aurait épousé une autre demoiselle, il n'en aurait pas eu une plus grande dot, puisque nulle de celles qui l'ont recherché en mariage à Avila, n'avait autant de bien, loin qu'elles en eussent davantage.

La mère de votre belle-sœur se nomme Béatrix. C'est une dame de mérite, capable de gouverner sagement toute la famille. Je me réjouis de ce qu'ils sont tous convenus de ne pas faire une grosse dépense. Dom François est fort raisonnable ; il a toujours fait paraître beaucoup de probité, beaucoup de piété ; ainsi j'espère qu'il sera protégé de Dieu, et qu'il continuera comme il a commencé, car il est très-bon chrétien. Donnez-moi, mon cher neveu, la consolation d'apprendre d'aussi bonnes nouvelles de vous, et que vous imitez les vertus de votre frère. Ne voyez-vous pas avec quelle rapidité tout passe et s'enfuit, et qu'il n'y aura que le bien et le mal qu'on aura fait dans cette vie qui ne passeront point ? Le bien procurera une éternité de bonheur, et le mal une éternité de misères.

Mon frère dom Pierre d'Ahumade se porte bien ; ma sœur et ses enfants sont aussi en bonne santé, mais dans une nécessité très-presante, parce que monsieur votre père qui les secourait dans tous leurs besoins, leur manque. Il y a très-peu de temps que dom Gonsalo, fils

de ma sœur , était ici ; il vous aime , mon cher neveu , passionnément ; quantité d'autres personnes que vous avez trompées par une trop bonne opinion qu'elles ont conçue de votre mérite , vous aiment de même : je souhaiterais vous voir pour pouvoir en juger. Plaise à Dieu que ce mérite soit tel qu'on le publie. Je supplie la divine Majesté de vous conserver , et de vous donner la sainteté que je lui demande pour vous.

Vous pourrez , mon fils , adresser vos lettres aux carmélites de Séville : elles ont la même prieure qu'elles avaient lorsque j'y étais , et toutes les contestations sont heureusement terminées par la bonté du Tout-Puissant. J'écris cette lettre à Valladolid. Notre mère prieure vous salue ; et moi je vous prie de faire souvenir de mes très-humbles respects les messieurs et dames de notre famille qui sont dans vos quartiers.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

On ne sait pas la date de cette lettre. Sainte Thérèse , en y consolant monsieur son neveu , depuis peu retourné aux Indes , sur la mort de monsieur son père , lui dissimule , par humilité sans doute , une circonstance bien capable de le combler de consolation et de joie , je veux dire la connaissance que Dieu lui avait donnée du salut de ce cher frère : elle en fit part seulement sur les lieux à son neveu dom François , comme madame sa femme l'a certifié dans les informations qui furent faites quelques années après pour la béatification de la Sainte. Voici le fait en peu de mots.

Sainte Thérèse était à Ségovie , actuellement occupée à travailler avec les autres religieuses , durant l'heure de la récréation , lorsqu'elle aperçut en esprit monsieur son frère , mort. Frappée de ce spectacle , elle quitte à l'instant son ouvrage , et s'en va au chœur , où toute la communauté l'accompagna. Comme elle y était dans une profonde oraison , Dieu lui fit voir que ce saint homme n'avait fait que passer par le purgatoire , et que dès lors il jouissait dans le ciel de la félicité des bienheureux.

Un autre jour qu'elle allait communier , elle vit que le prêtre qui lui apportait Notre-Seigneur à la petite grille de la communion , était accompagné , d'un côté de saint Joseph , et de l'autre de monsieur son frère décédé , et qu'ils tenaient l'un et l'autre des flambeaux ardents.

Cette lettre sans date est visiblement de la fin de 1580. Elle n'a pu être écrite plus tard , puisque la Sainte l'envoya à la mère Marie de-Saint-Joseph dans la lettre précédente , datée du 28 décembre 1580 ; la lettre même à cette mère en fait foi. Elle n'a pas non plus été écrite plus tôt : car il y est dit que dom François de Cépède s'était marié le jour de la Conception , 8 décembre ; ce qui n'a pu être avant 1580 , puisqu'au mois d'octobre 1580 ce jeune homme était encore postulant chez les carmes déchaussés , ainsi que le prouve la lettre 132. Le père Pierre-de-l'Annonciation donne d'autres preuves de la vérité de cette date.

LETTRE CXXXVIII.

A LA TRÈS-ILLUSTRE MADAME MARIE DE MENDOSA , FONDATRICE DES
CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DE VALLADOLID.

PREMIÈRE.

La Sainte , après des remerciements , lui fait l'éloge du P. Jérôme Gratiien , la félicite de ses afflictions et de ses progrès dans la vertu , et lui marque sa joie d'être souvent reprise par ce père.

1580 ou 1581. Jésus et Marie soient toujours avec vous , madame.

Lorsqu'on m'a apporté la lettre dont vous m'avez honorée , j'avais déjà écrit celle-ci. Permettez-moi , s'il vous plaît , de vous remercier

très-respectueusement du soin que vous avez eu de me favoriser en cette occasion, quoique cette grâce ne me soit pas nouvelle, accoutumée que je suis à ressentir perpétuellement des effets de votre bonté.

J'ai très-peu de santé depuis que je suis ici; je me sens néanmoins beaucoup mieux depuis l'arrivée de monseigneur l'évêque; sa présence adoucit mes maux, et me les fait soutenir plus aisément. Pour la vôtre, madame, elle ferait le comble de ma joie. J'ai une infinité de petites choses à vous communiquer, qui me mettraient l'esprit dans un parfait repos; mais certaines raisons me font craindre de ne pas jouir sitôt de ce bonheur. En attendant vous pouvez, madame, conférer par écrit de ce que vous savez avec le père visiteur (1), qui est entièrement dévoué à votre service, ce qui me donne une vraie joie, persuadée qu'il exécutera ponctuellement tout ce qu'il vous plaira de lui ordonner. Obligez-moi, madame, de lui marquer de la bonté, et d'en user envers lui comme vous en usez d'ordinaire avec les personnes de son caractère et de son mérite; il est à présent le premier supérieur de notre réforme; son âme, si je ne me trompe, est très-riche en mérite et fort agréable à Dieu.

Ce n'est pas ma pensée qu'on doive différer davantage de demander au père provincial (2) la permission de recevoir nos postulantes, en faveur desquelles vous m'avez donné, madame, tant de preuves d'une amitié si généreuse et si tendre. Le père Suarez, jésuite, m'a écrit qu'il devait les informer de notre institut, et examiner leur vocation. Si donc il les juge bien appelées, s'il trouve leur vocation ferme, il ne sera pas à propos de retarder leur entrée, et vous pourrez sans hésiter les faire recevoir incessamment. Vous pourrez aussi, madame, si vous le souhaitez, vous adresser pour la permission au père visiteur, de qui je m'accommode bien mieux que du père provincial; je suis sûre que celui-là vous la donnera aussitôt; mais je ne vous réponds pas de ce dernier, qui ne me fait jamais l'honneur de répondre à aucune de mes lettres.

J'ai bien de la douleur de la maladie de madame l'abbesse; je loue Dieu cependant de ce qu'il vous donne toujours quelque nouveau sujet de peine et de tristesse; car ces peines et ces afflictions soutenues courageusement vous seront d'un très-grand mérite. Nous ne manquerons pas, madame, de recommander à Dieu cette chère malade d'une manière très-spéciale, et de le prier aussi pour votre conservation; il n'était nullement nécessaire de nous en faire souvenir, l'amour que nous avons pour votre personne nous y excite à toute heure.

J'ai appris, madame, avec joie, mais sans étonnement, par diverses lettres qu'on m'a écrites, que vous devenez tous les jours plus spirituelle et plus éclairée dans les voies de Dieu. Que j'aurais de plaisir, si

(1) Le P. Jérôme Gratien, commis pour cette fonction par le P. Ange-de-Salazar

(2) Le P. Ange-de-Salazar, provincial des carmes mitigés, et vicaire général des réformés.

j'étais moins stupide, d'être à portée de m'entretenir souvent avec vous des bontés du Seigneur ! Ma consolation est que le père visiteur ne se laissera pas tromper comme tout le monde sur mon sujet ; cela me rend la vie, et me plaît infiniment ; Dieu lui découvre mes défauts, de sorte qu'il me surprend à tout moment dans des imperfections ; la joie que j'ai de les connaître est si grande, que je le conjure avec les dernières instances de continuer de ne me les point cacher, mais de me les faire remarquer dès qu'il les aperçoit. Pour moi, je compte pour un très-grand avantage dans la vie spirituelle d'être connue telle qu'on est de la personne qui nous tient sur la terre la place de Dieu ; j'espère qu'avec sa grâce je jouirai de ce bonheur tant que ce père sera ici.

Je ne doute pas, madame, que vous n'ayez appris qu'on a élu pour prieur à Torsillo le père Dominique Bagnez, et qu'on a envoyé de Salamanque prier le père provincial de ne le laisser pas partir. On ne sait ce qu'il fera, le pays est fort contraire à sa santé. Si vous voyez le père provincial des dominicains, obligez-moi de le gronder de ma part de ce qu'il ne m'est pas venu voir à Salamanque où il a été plusieurs jours. Je crains de vous fatiguer par la longueur de cette lettre qui est jointe à une autre : le plaisir que j'ai à m'entretenir avec vous, m'a ôté la vue de mon indiscrétion ; pardonnez-la, je vous prie, à celle qui est avec la plus vive reconnaissance, madame,

Votre indigne servante et sujette, THÉRÈSE DE JÉSUS, carmélite.

REMARQUES.

L'illustre Marie de Mendoza, à qui cette lettre est adressée, s'était acquis beaucoup d'estime et de réputation dans toute l'Espagne par la profusion de ses aumônes. Elle était fille et unique héritière du comte de Ribadavia, sœur de l'évêque de Palence, dom Alvaro de Mendoza, et veuve du grand commandeur de Léon, dom Francisco de Los Cobos. Si ces beaux titres nous font connaître la grandeur de sa naissance, son étroite union avec sainte Thérèse nous prouve l'éminence de sa piété.

Cette excellente dame était fondatrice des carmélites déchaussées de Valladolid. Ainsi la Sainte, qui était à Palence lorsqu'elle écrivit cette lettre, lui rend un compte exact de la vocation de deux demoiselles de la duchesse d'Ossone, qui désiraient d'y prendre l'habit. Elle dit dans la lettre qui suit que l'une d'elles, alarmée de l'austérité de la règle, avait abandonné son dessein.

C'est en qualité de supérieur et de directeur que le père Jérôme Gratien, rempli de zèle pour la sainteté de Thérèse, sa fille spirituelle, et tout à la fois sa respectable mère en Jésus-Christ, l'avertissait avec soin de tout ce qu'il pouvait découvrir en elle qui eût l'apparence même d'imperfection ; zèle bien digne d'elle et de lui. Mais rien n'est si humble, si aimable, si plein de droiture et de candeur, et tout à la fois si grand et si sublime que les sentiments qu'elle fait paraître à cet égard dans cette lettre ; on ne peut n'en être pas enchanté quand on goûte l'esprit de Dieu.

Si elle a écrit cette lettre à Palence, comme nous venons de le dire, et comme on en verra la preuve dans la lettre suivante, il faut qu'elle l'ait écrite l'un des deux derniers jours de 1580 ou en 1581, puisqu'elle n'arriva dans cette ville que le 29 décembre 1580. Il faut de même que la lettre soit au plus tard du mois de janvier ou de février 1581, puisque le père Jérôme Gratien, qui y est traité de visiteur, fut fait provincial le 4 de mars suivant (Voyez l'*Histoire générale des carmes déchaussés*, 2^e partie liv. 5 chap. 7 et 9).

LETTRE CXXXIX.

A LA TRÈS-ILLUSTRE MADAME MARIE DE MENDOSA, FONDATRICE DES
CARMÉLITES DÉCHAUSSÉES DE VALLADOLID.

SECONDE.

La Sainte parle d'une demoiselle qui se présentait pour une de ses maisons; souhaite que toutes celles qui ont un pareil dessein s'informent de leur genre de vie; la rassure sur la santé de l'évêque de Palence son frère; l'excite à se détacher de toutes choses pour s'élever à Dieu, et lui marque de quelle importance il est d'avoir un ami qui nous dise nos vérités.

1580 ou 1581. — Jésus soit toujours avec vous, madame.

Comme je me donnai hier l'honneur de vous écrire, je ne vous écris aujourd'hui que pour vous apprendre qu'on m'a apporté des lettres de la duchesse d'Ossonne et du docteur Ayala, par lesquelles on me presse vivement de recevoir au plus tôt une des deux demoiselles qui se sont présentées pour recevoir notre saint habit. Un père jésuite, qui se trouva heureusement sur les lieux, m'a fait un portrait très-avantageux de celle dont il s'agit; pour l'autre, elle a, dit-on, abandonné son dessein, tout alarmée de l'austérité de notre règle. Cela me fait désirer que les filles qui aspirent au bonheur d'être carmélites puissent parler auparavant à des gens capables de les instruire de notre manière de vie.

On ne conclura rien au lieu où est cette demoiselle; ainsi j'ai écrit qu'on pouvait l'amener incessamment, et que je vous avais dit, madame, ce qu'il fallait faire pour lui donner l'habit sans délai. J'ai écrit encore à la mère prieure de ne manquer pas de vous informer de toutes choses à votre arrivée à Valladolid. J'ai donné avis en même temps au père visiteur de la bonne volonté que vous avez pour cette postulante, et l'ai prié de ne pas différer de donner la permission, ce que j'espère qu'il fera. En tout cas, ayez, s'il vous plaît, la bonté, madame, de lui en écrire un mot; et faites en sorte, je vous en conjure, qu'on ne pense pas qu'il y ait eu de la tromperie. Je vous répons que le père sera ravi de vous donner cette satisfaction. Dieu nous fasse participants de cette joie ineffable qui n'aura point de fin; je l'en supplie de tout mon cœur, et de vous conserver un grand nombre d'années, vous soutenant sans cesse de sa puissante main.

Monseigneur l'évêque m'a envoyé dire aujourd'hui qu'il est beaucoup mieux, et qu'il allait partir pour venir ici: ainsi, madame, n'en soyez plus en peine.

Quand sera-ce que j'aurai la joie de vous voir entièrement libre et détachée de tout ce qui est créé? Le Seigneur, à qui je demande cette grâce pour vous, veut que nous nous aidions, et que de notre part nous fassions quelques efforts pour obtenir ce détachement. Plaise à sa bonté que je vous trouve dans cette heureuse disposition quand j'aurai l'honneur de vous voir!

Je me persuade, madame, que ce vous serait un avantage de m'avoir

auprès de votre personne, comme je sens bien que ce m'en serait un fort grand d'être toujours auprès du père visiteur (1), parce qu'étant mon supérieur, il a soin de me dire mes vérités; et moi, comme imprudente et accoutumée à la bonté que vous avez de me souffrir, je crois que je ne pourrais m'empêcher de prendre la hardiesse de vous dire aussi les vôtres.

Permettez — moi, s'il vous plaît, de me recommander aux prières de madame la duchesse, que j'honore véritablement, et de vous assurer que toutes nos sœurs ne vous oublient point dans les leurs, et que je suis avec le plus respectueux attachement, madame,

Votre indigne servante et sujette, THÉRÈSE DE JÉSUS, carmélite.

Vous ne me dites jamais, madame, comment vous vous trouvez du P. Gutteriez; je compte vous l'apprendre moi-même un de ces jours. En attendant, faites-moi le plaisir de l'assurer de mes respects. Je ne sais si sa nièce a fait profession; ce sera désormais le père visiteur qui donnera les permissions pour les novices qui la feront. Oserai-je vous supplier de le faire savoir à la mère prieure, à qui j'ai oublié de le mander?

(1) Le père Jérôme Gratien.

REMARQUES.

C'est de l'évêque de Palence, frère de madame de Mendosa, que la Sainte écrit à cette dame qu'il est beaucoup mieux, et cela pour la consoler de l'extrême chagrin que lui causait la maladie de ce frère qu'elle chérissait tendrement. Mais cette grande âme, affligée qu'une personne aussi vertueuse, et pour qui elle ressentait tant d'amour, de reconnaissance et de respect, parût succomber sous le poids de la douleur, s'écrie avec zèle : *Quand sera-ce, madame, que j'aurai la joie de vous voir entièrement libre et détachée de tout ce qui est créé? C'est que si l'on n'est pas toujours le maître d'imposer un silence entier à la nature, on peut et on doit toujours la faire plier sous la volonté de Dieu.* Ainsi sainte Thérèse sanctifiait-elle ses relations nécessaires avec les personnes séculières, en leur inspirant en mille manières différentes l'amour de Dieu, se faisant toute à tous pour les lui gagner tous.

Le P. Jean de Gutteriez, dont elle parle à la fin de cette lettre, était de l'ordre de Saint-Dominique, prédicateur de sa majesté, un des docteurs qui approuvèrent les livres de notre Sainte, et directeur de madame de Mendosa.

Cette lettre et la précédente ne sont datées ni dans l'original espagnol, ni dans cette traduction. Nous n'hésitons pas néanmoins à les placer en 1581, avant le 1^{er} juin. La raison en est qu'elles sont écrites de Palence, ainsi que le prouvent les nouvelles que la Sainte y donne à madame de Mendosa de l'évêque de Palence, frère de cette dame; et qu'il est certain par le livre de ses Fondations, chap. 28 et 29, et par l'Histoire générale de l'ordre, qu'elle n'arriva à Palence que le 29 décembre 1580, qu'elle n'y acheva sa fondation qu'en 1581, et qu'elle partit de cette ville le 1^{er} juin de la même année pour aller faire une autre fondation à Sorie. D'ailleurs, puisque nous avons prouvé que la lettre précédente doit être du mois de janvier ou de février 1581, celle-ci doit être fixée au même temps, la Sainte marquant qu'elle l'écrivit le lendemain du jour où elle avait écrit l'autre.

LETTRE CXL.

AU RÉVÉREND PÈRE JEAN-DE-JÉSUS, CARME DÉCHAUSSÉ.

Elle s'excuse de lui rendre un service; lui parle des constitutions, de quelques postulantes qui se présentaient, et d'une autre affaire; lui raconte son voyage à Palence, et le bon accueil qu'elle y a reçu; lui apprend la permission qu'on lui a donnée de faire un établissement à Burgos; et lâche une petite raillerie contre le P. Nicolas.

4 janvier 1581. — Le Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, mon père.

J'ai toujours de la joie lorsqu'on m'apprend que vous jouissez d'une santé parfaite; Dieu soit loué de la grâce qu'il me fait de vous la conserver.

Ne doutez point, je vous prie, que si j'avais du crédit auprès de monseigneur l'archevêque, je ne me fisse un vrai plaisir de vous rendre quelques services auprès de sa grandeur, et de vous procurer la lettre que vous souhaitez; mais il fit si peu de cas de celle que j'eus l'honneur de lui écrire à votre prière, lorsque vous allâtes à Rome, que je crains de l'importuner inutilement, surtout à présent que je suis sur le point de le solliciter de m'accorder la permission de fonder un monastère de carmélites à Madrid; fondation cependant que je désire bien moins, pénétrée des obligations dont nous vous sommes redevables, que la chose que je suis contrainte de vous refuser par la raison que je viens de vous dire.

Quant à ce que vous me marquez touchant les constitutions, le P. Jérôme Gratien m'a écrit qu'on lui en avait dit autant; il les fait cependant observer à nos sœurs. Ce qu'on peut y ajouter est si peu considérable, qu'il s'y ajoutera aisément. Il faudrait néanmoins le consulter auparavant avec vos révérences; pour moi, ce qui me paraît bon d'une part, me paraît de l'autre si plein d'inconvénients, que je ne sais quel parti je dois prendre.

Je reçois dans le moment une lettre de monsieur de Casamonté, qui m'apprend qu'il est ordonné, par celui qui a le pouvoir de faire des ordonnances, qu'on ne consente point que le P. Tostat se mêle en nulle manière de ce qui regarde les carmes déchaussés. Si cette ordonnance nous est infiniment avantageuse, rien n'est plus obligeant que le soin qu'a cet ami de nous faire plaisir et de nous informer de toutes les bonnes nouvelles; j'en ai une vraie reconnaissance.

Pour ce qui est, mon révérend père, de la postulante dont vous me parlez, vous devez, s'il vous plaît, observer que, quelque considérable que vous paraisse sa dot, elle ne l'est cependant pas; car de la nature qu'est ce bien, outre qu'on y perdra beaucoup s'il est vendu, on sera peut-être bien des années sans en toucher l'argent. Ainsi je ne puis consentir que cette demoiselle aille à Villeneuve, à cause de l'extrême pauvreté de cette maison, qui d'ailleurs est chargée d'un plus grand nombre de religieuses que je ne voudrais.

Outre cela, le P. Gabriel m'a écrit en faveur d'une de ses parentes, qu'il est juste de préférer, quoiqu'elle ait encore moins de bien, parce que nous lui avons mille obligations. Quand j'ai écrit en faveur de la postulante pour qui vous me sollicitez, je n'avais pas reçu la lettre de ce père. Obligez-moi donc de vouloir bien ne plus penser à cette affaire. Si nos sœurs de Villeneuve se chargent encore de quelques filles, elles les prendront de la ville; cela me paraît plus juste.

À l'égard de mon voyage, il a été heureux. Nous partîmes de Valladolid pour Palance le jour des Innocents; on y dit la sainte messe fort

secretement le jour du Roi-David, parce que nous appréhendions quelques contradictions; mais monseigneur l'évêque, dom Alvaro de Mendosa, avait si bien disposé toutes choses, que, loin qu'on se soit opposé à notre établissement, il n'y a personne dans la ville qui ne s'en réjouisse, et qui ne croie que c'est une bénédiction pour eux que Dieu nous y ait amenées.

Je n'ai jamais rien vu de plus charmant; je le prendrais pour un mauvais présage, si les contradictions n'avaient pas précédé, et si bien des gens ne s'y fussent opposés dans la persuasion que nous ferions très-mal de penser seulement à nous y établir. J'ai donc différé à venir jusqu'à ce que le Seigneur m'eût donné sur cela plus de foi et plus de lumières. Je ne doute pas cependant que ce monastère ne soit un jour l'un des meilleurs de notre ordre, et un lieu de très-grande piété.

La maison que nous avons achetée tient à une chapelle de la Vierge située dans le plus bel endroit de la ville, et à laquelle le peuple a une fort grande dévotion. Messieurs du chapitre nous ont permis d'avoir une grille qui donne dans leur église cathédrale; cette grâce qu'ils nous ont faite, et que nous estimons infiniment, nous est accordée à la considération de monseigneur l'évêque, qui a pour nous des bontés sans égales. Outre la charité qu'il nous fait de nous donner tout le pain que nous mangeons et de nous protéger en toute occasion, il a soin de tout notre ordre en général.

Nous logeons dans une maison qu'un cavalier, ami du P. Jérôme Gratien, lui avait prêtée lorsqu'il était ici; bientôt nous pourrons, avec l'aide de Dieu, aller dans la nôtre. Nous nous flattons pareillement qu'on se réjouira de notre fondation, lorsqu'on apprendra combien elle nous est avantageuse. Dieu soit loué de tout!

Monseigneur l'archevêque de Burgos m'a permis de faire à Burgos un établissement de carmélites. Ainsi je compte y aller, si c'est la volonté de Dieu, sitôt que j'aurai terminé les affaires que j'ai ici; car il y aurait prodigieusement de chemin à faire, si, de Madrid, je voulais y revenir. Je crains seulement que le père vicaire (1) ne veuille pas permettre l'établissement de Burgos, ou qu'il n'ait dessein d'attendre que les dépêches soient arrivées. En ce cas quel bonheur ne sera-ce pas pour nous d'aller en hiver dans un pays où le froid est si excessif, et en été dans un autre où le chaud ne l'est pas moins? Ce sera, dis-je, le moyen de souffrir quelque chose pour Dieu; après quoi le P. Nicolas ne laissera pas de murmurer contre nous. Ses raisons sont si guindées, que je n'ai pu m'empêcher d'en rire. Vous me ferez plaisir, mon révérend père, de lui montrer cette lettre, qui lui apprendra la réussite de cette fondation, dont nous devons tous louer le Seigneur.

Si je vous détaillais tous les avantages que nous possédons, je suis

(1) Le P. Ange-de-Salazar.

sûre qu'ils exciteraient votre ferveur et votre dévotion ; mais je ne puis plus vous écrire. Cette chapelle a deux messes fondées tous les jours , outre quantité d'autres qui s'y disent perpétuellement. Par-dessus cela, le monde qui y vient est si grand, que ce n'a pas été une des moindres difficultés que nous y avons trouvées. Obligez-moi, si vous avez quelque courrier qui aille à Villeneuve, de faire savoir à nos sœurs de quelle manière cette fondation s'est faite. La mère Agnès-de-Jésus y a beaucoup travaillé ; pour moi, je ne suis plus propre qu'à faire bien du bruit.

Trois chanoines nous ont rendu mille bons offices, principalement un d'eux, qui est un vrai saint ; il se nomme Reinoso. Priez, s'il vous plaît, le Seigneur pour lui, mais surtout pour monseigneur l'évêque. Toutes les personnes de distinction nous favorisent extrêmement. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le contentement est universel : je ne sais à quoi il se terminera.

La mère Agnès-de-Jésus se recommande à vos saintes prières et à celles de votre sainte communauté. Plaise à Dieu de faire servir cet établissement à sa gloire, et de vous conserver aussi longtemps que le désire

Votre servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est demain la veille des Rois.

REMARQUE.

La Sainte écrivit cette lettre à Palence, le 4 janvier 1581, au P. Jean-de-Jésus, appelé communément Roca, qui était son surnom dans le monde. Cet excellent religieux était pour lors à Pastrane, de retour de Rome, où il avait obtenu du pape le bref de séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés. Comme donc en vertu de ce bref on devait incessamment assembler le chapitre général, la Sainte lui parle des constitutions des carmélites qu'on proposait de confirmer dans ce chapitre, et qu'on y confirma effectivement.

LETTRE CLIX.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE MARIE DE-SAINT-JOSEPH

VINGT-UNIÈME.

Sa joie du fruit des prédications du P. Jérôme Gralien ; diversés affaires ; amitiés à cette mère et à une de ses filles.

6 janvier 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec votre révérence, ma chère fille.

Que vos lettres me font de plaisir ! J'ai répondu à toutes avant mon départ de Valladolid, et je vous ai envoyé les dépêches pour les Indes, que vous recevrez très-certainement plus tôt que celle-ci. Ne négligez rien, ma chère mère, pour en avoir réponse incessamment ; vous savez de quelle importance elles sont pour notre monastère de Salamanque. Dieu veuille nous assister dans ce pressant besoin, et vous donner, ma chère mère, la santé que je vous souhaite. Il faut cependant vous faire des reproches de ce que, sachant la peine où j'en suis, vous ne m'en donnez point de nouvelles ; plaise à Dieu qu'elle soit moins dérangée.

J'ai pris bien du plaisir au récit que vous m'avez fait des prédications du P. Jérôme Gratien. Sa sainteté est si éminente, que je ne suis pas étonnée que ses paroles pleines d'onction fassent tant de fruit, et qu'il ait reçu de Dieu le don de toucher et de convertir les cœurs. J'en rends mille actions de grâces à l'auteur de tous les biens. Je serais bien aise de savoir en particulier quelles sont les conversions qu'il a faites, afin d'en louer et remercier le Seigneur, à qui je demande pour lui une augmentation continuelle de sainteté. Je trouve que vous avez très-grande raison de vouloir qu'il se modère davantage : cette multitude de sermons est capable de le tuer, ou au moins de préjudicier beaucoup à sa santé.

Vous me faites bien plaisir, ma chère mère, de songer à m'envoyer les deux cents ducats que vous devez à feu mon frère; je les attends pour commencer le bâtiment de la chapelle. Ne les adressez pas, je vous prie, au P. Nicolas; j'appréhenderais qu'ils ne fussent employés à autre chose : c'est entre vous et moi que cela se dit; mais envoyez-les plutôt à Médine-du-Champ ou à Valladolid, à quelques marchands de nos amis, qui me les feront tenir sûrement sans qu'il en coûte rien. Si vous n'approuvez pas cet expédient, ayez la bonté de me le faire savoir, et je vous donnerai une voie encore plus sûre pour me faire toucher cet argent. J'ai écrit au père provincial (1) les raisons que j'ai de souhaiter que cette somme ne passe point par d'autres mains que les miennes. Je suis tellement fatiguée, depuis la mort de mon frère, de parler perpétuellement à mes proches, que j'appréhende comme la mort d'avoir quelque chose à démêler avec eux. Malgré tout cela, ma santé est moins mauvaise, quoique je sois si accablée de visites, que quand je voudrais vous écrire de ma main, il me serait impossible de le faire, tant je suis peu maîtresse de mes actions.

Je vous envoie la relation de ce qui s'est passé à la fondation de Palence; j'ai tellement admiré la vertu et la piété des habitants de cette ville, que je ne me lasserai jamais d'en parler; leur bonté, leur charité est étonnante. Ne cessons donc point, ma chère mère, d'en louer et remercier le Seigneur qui nous fait tant de grâces. Recommandez-moi aussi aux ferventes prières de toutes nos sœurs; celles de cette maison vous conjurent de ne les point oublier dans les vôtres, surtout la secrétaire, qui ambitionne fort d'avoir un peu de part à vos bonnes grâces, afin que vous ne l'oubliez pas devant Dieu.

C'est avec bien de la douleur, ma chère fille, que j'apprends par une lettre du père provincial que la cherté des vivres est très-grande à Séville; j'appréhende vivement que vous ne souffriez beaucoup, et que vous n'ayez bien de la peine à subsister, surtout parce que vous êtes obligée de m'envoyer l'argent dont il s'agit. J'en ai d'autant plus de chagrin que je voudrais, loin de vous l'ôter, avoir le moyen de vous en donner une fois autant. J'espère que le Tout-Puissant vous aidera, et

(1) Le père Ange-de-Salazar.

qu'il vous donnera de la santé. Si vous en aviez, je vous plaindrais bien moins; avec de la santé, on souffre ce qui est insupportable lorsqu'on est malade. La maladie et la pauvreté jointes ensemble sont des maux qui me touchent d'une vive compassion. Je crains que l'air du pays ne vous soit contraire, et cependant je ne vois aucun jour à vous en faire prendre un autre. Celui qui peut tout ce qu'il veut en fera naître l'occasion, si c'est son bon plaisir. Pour moi il me paraît que la prière que vous avez faite pour avoir des souffrances a été bien exaucée, car, Dieu merci, elles ne vous manquent pas.

Dites, s'il vous plaît, à la sœur Saint-François que je ne suis nullement fâchée contre elle; que de mes jours la pensée ne m'en est venue; qu'au contraire je l'estime et l'aime si tendrement, que j'ai du chagrin de n'être pas à portée de lui en donner de tendres marques. Ma faiblesse de tête ne me permet pas de vous en dire davantage, quelque sujet que j'aie de vous gronder.

Rien n'est plus plaisant que ce que le P. Nicolas m'a mandé; il est visible qu'il ne comprend pas ce qu'on a à souffrir lorsqu'une communauté est si petite; ainsi il ne voit pas le besoin que vous avez de rendre la vôtre un peu plus nombreuse, et de recevoir quelques filles. Je vous en souhaite une semblable à celle que vous venez de perdre, qui puisse vous secourir.

J'ai envoyé le paquet pour les Indes par le dernier courrier. On dit que le P. Garcia de Tolède, à qui on l'a adressé, revient ici. Si cela est, ayez, s'il vous plaît, la bonté de le faire rendre à quelque autre, au cas que Louis de Tapia soit mort. Je prie Dieu, ma révérende mère, de vous conserver un grand nombre d'années pour la consolation de celle qui est tout à vous,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

C'est aujourd'hui la fête des Rois.

REMARQUE.

Mais en quelle année? La Sainte ne le dit pas, ni ceux qui ont écrit son histoire; mais il paraît certain que ce fut en 1581, lorsqu'elle faisait son établissement à Palence.

LETTRE CXLII.

A MADAME JEANNE D'AHUMADE, SA SOEUR.

TROISIÈME.

Sa tendresse pour elle; son amour pour les souffrances; relation de la fondation des carmélites à Palence; nouvelles d'un de leurs neveux et d'un de leurs frères.

13 janvier 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, ma chère sœur.

J'ai désiré avec bien de l'ardeur d'apprendre par vous-même de quelle manière vous avez passé ces saints jours. De ma part, je puis vous assurer qu'il y a bien des années que je n'ai tant pensé à vous. J'ai eu l'esprit si occupé de tout ce qui vous regarde, que j'ai prié avec plus de zèle et d'assiduité que jamais pour vos besoins particuliers, et pour ceux de

votre famille. Le croiriez-vous ? J'ai senti vos peines et vos afflictions avec plus de vivacité que je ne les avais senties jusqu'ici, quelque sensible que j'y aie toujours été.

Rendons grâces, ma chère sœur, au saint enfant Jésus de n'être né dans le monde que pour souffrir. Si donc nous avons le bonheur de participer à ses souffrances, et de garder ses saints commandements, nous aurons part aussi à l'immensité de sa gloire. Je suis tellement convaincue de cette vérité, que je compte pour moins que rien tous les maux qu'il permet qui nous arrivent ; je serais cependant bien aise, quelque peu formidables que me paraissent ces maux, de vous les épargner et de les souffrir à votre place, pourvu que vous en eussiez le mérite et la récompense. J'aurais trop de joie que nous fussions à portée d'avoir souvent la consolation de nous entretenir ; mais Dieu ne le veut pas : son saint nom en soit béni !

Je partis de Valladolid avec mes compagnes pour Palence, le jour des Innocents ; le temps était fort rude et fort froid ; je n'en fus cependant pas plus mal, quoique j'aie toujours de grandes infirmités, qui sont néanmoins assez supportables lorsque je n'ai pas la fièvre. Après être arrivée, je fis pendre la nuit une cloche, et le monastère fut fondé sous le nom du glorieux saint Joseph. Rien n'est égal à la satisfaction et à la joie que toute la ville a fait paraître à notre arrivée ; j'en suis dans le dernier étonnement, quoique persuadée que c'est en considération de monseigneur l'évêque, qui nous favorise beaucoup, et qui est extrêmement aimé dans son diocèse. Les choses sont sur un si bon pied que j'espère, avec l'aide de Dieu, que ce monastère sera un jour l'un des meilleurs de notre ordre.

Toutes les lettres que je reçois de Madrid m'apprennent que le mariage de mon neveu lui est très-avantageux ; on loue fort la sagesse et la vertu de son épouse dont on dit mille biens. Plaise à Dieu de les combler l'un et l'autre de ses bénédictions, et de leur faire la grâce de le servir avec une inviolable fidélité, et de considérer souvent que les joies et les plaisirs de la terre passent bien vite.

Madame sa belle-mère m'a écrit qu'il est indisposé, qu'il a été saigné deux fois, qu'elle est fort contente de lui, et que lui de son côté paraît fort content de la mère et de la fille. Mon frère dom Pierre d'Ahumada est le plus mal dans ses affaires ; il me mande que sa santé est cependant assez bonne, et qu'il compte partir pour Avila après la fête des Rois, afin de voir s'il pourra toucher l'argent de Séville qu'il n'a pas encore reçu.

Si vous adressez vos lettres à la mère prieure d'Avila, et si vous la priez de les envoyer à Salamanque, elles me seront rendues ponctuellement ; car nous avons ici un courrier ordinaire. Au nom de Dieu, ma chère sœur, écrivez-moi souvent ; vous y êtes obligée, puisque j'ai tant pensé à vous et à votre famille ces jours-ci. Oserai-je dire que j'y ai pensé même plus que je n'aurais voulu ? Faites-moi aussi le plaisir de

dire à monsieur votre mari que je le prie de recevoir cette lettre que je vous écris comme adressée à lui-même. J'ai fort envie de savoir de ses nouvelles et de celles de ma chère nièce, que j'embrasse du plus tendre de mon cœur. Je prie Dieu de vous conserver tous en parfaite santé, de répandre sur vous un fleuve de bénédictions, et de vous rendre de très-grands saints.

Ne manquez pas d'écrire à dom François ; c'est un devoir dont vous ne pouvez vous dispenser. S'il ne vous a pas fait savoir son mariage, comptez qu'il ne l'a pas pu. La mère Agnès-de-Jésus vous fait ses compliments : elle se porte assez bien. Je suis, ma chère sœur, avec un tendre attachement, tout à vous,

C'est aujourd'hui le 13 janvier.

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUE.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Palence, le 13 janvier 1581. Dom François son neveu, du mariage duquel elle parle, était fils de son frère dom Laurent de Cépède, et il avait épousé une demoiselle de grande qualité.

LETTRE CXLIII.

A MONSIEUR L'ILLUSTRISSIME DOM ALONSO VÉLASQUEZ, ÉVÊQUE D'OSME,
L'UN DE SES DIRECTEURS.

Elle lui rend compte de ses dispositions de corps et d'esprit, de la confiance qu'elle a de posséder Dieu, des grâces qu'il lui fait, de la vision intellectuelle qu'elle avait de la sainte Trinité et de l'humanité de Jésus-Christ, et des merveilleux effets que produisait en elle cette double vision.

1581. — La grâce du Saint-Esprit accompagne incessamment votre grandeur.

Que je serais contente si je pouvais vous exprimer la paix profonde et la tranquillité parfaite qui règnent à présent dans mon âme ! La certitude qu'elle a de posséder Dieu est si grande, que, quoiqu'elle n'ait pas encore ce bonheur, il lui semble qu'elle en jouit en quelque sorte par anticipation. Pour vous en expliquer la manière, je me servirai, s'il vous plaît, monseigneur, d'une comparaison qui éclaircira un peu ce que je désire avoir l'honneur de vous faire entendre.

C'est de même que si, par un contrat très-assuré, on avait donné à quelqu'un une rente fort considérable, afin qu'il la recueillit dans un temps déterminé ; avec cette condition qu'en attendant l'expiration du terme, il n'aurait simplement qu'un titre incontestable à la possession, sans jouir d'aucun de ses fruits ; et de plus, que, convaincu de son indignité, et pénétré d'une vive reconnaissance, il refuserait d'accepter la donation jusqu'à ce qu'en servant avec zèle son bienfaiteur, il se fût efforcé de la mériter, lui fallût-il pour cela souffrir jusqu'à la fin du monde tous les maux imaginables, qui lui paraîtraient moins que rien, en comparaison d'une grâce si signalée, et d'une si excessive libéralité. Voilà l'image de mon état.

Les grâces que Dieu me fait par sa bonté infinie sont si grandes, qu'il

me semble que je puis dire avec vérité que mon âme n'est plus sujette, comme elle était autrefois, aux faiblesses et aux misères de la vie ; les peines et les travaux qu'elle endure ne la touchent point véritablement, et ne lui font pas plus de mal que si l'on déchirait mes habits : elle goûte au milieu des plus dures persécutions la douceur d'un repos et d'une paix inaltérable, retirée en elle-même comme dans une forte citadelle dont on lui a donné le commandement, et d'où elle n'appréhende point les attaques et les efforts de ses ennemis. Cette paix ne m'ôte pas cependant la crainte d'offenser Dieu ; au contraire, j'ai plus de soin que jamais d'éviter tout ce qui pourrait lui déplaire ou m'empêcher de le servir fidèlement.

Je vis dans un tel oubli de moi-même et de tous mes intérêts, qu'il me semble que mon être est en quelque sorte détruit, tant je me perds de vue et suis peu attentive à ce qui me regarde, appliquée uniquement à Dieu, à sa gloire, à son honneur, et aux moyens de me conformer tous les jours plus parfaitement à sa souveraine volonté. J'ai peine néanmoins à accorder cet entier oubli de moi-même avec le soin que j'ai de ma santé, qui est plus grand qu'à l'ordinaire ; j'ai moins d'application à me mortifier à l'égard de ma nourriture, moins de désir de faire des pénitences et des austérités corporelles. Il me paraît cependant que si je ménage un peu plus ma faiblesse, c'est dans la vue de plaire à Dieu, et de lui rendre quelque service plus important. Ainsi je lui offre comme un très-grand sacrifice ce soin même que je suis contrainte d'avoir de ma santé ; je fais de temps en temps quelques essais de mes forces pour éprouver de quoi je suis capable ; mais ces épreuves ne durent guère, ne pouvant les continuer sans altérer cette santé, et sans contrevenir aux ordres de mes supérieurs.

Je ne doute pas que dans cette obéissance et dans ce soin de mon corps il ne se glisse bien de l'amour-propre ; quoiqu'il me paraisse que j'aurais plus de joie à faire des austérités qu'à m'en dispenser, comme effectivement j'en avais bien davantage lorsque je pouvais les pratiquer, parce que, outre la consolation qu'on a de faire quelques petites choses pour Dieu, et de donner bon exemple à ses sœurs, on est de plus soulagé de l'extrême peine qu'on sent de ne pouvoir rendre le moindre service à cette haute Majesté à qui nous sommes si redevables. Ayez, s'il vous plaît, la bonté, monseigneur, de m'ordonner ce que je dois faire à cet égard, après avoir examiné tout ceci avec une sérieuse attention.

Les visions imaginaires ont entièrement cessé ; mais Dieu, ce me semble, me favorise toujours de la vision intellectuelle des trois personnes divines, et de celle de l'humanité de Jésus-Christ ; vision qui est, si je ne me trompe, la plus haute et la plus sublime de toutes. Je connais aussi très-clairement à l'heure qu'il est que les autres visions que j'ai eues étaient de Dieu, et qu'il ne m'en gratifiait que pour disposer mon âme peu à peu à cet heureux état où il m'a mise par sa grâce toute-puissante, parce qu'étant aussi faible que je suis, j'avais

besoin de tous ces secours pour me donner entièrement à lui. Cela n'empêche pas qu'on ne doive estimer infiniment ces visions lorsqu'elles sont véritables, et qu'il lui plaît de nous en favoriser.

Les paroles intérieures continuent toujours; Dieu me donne dans le besoin des avis importants, et présentement nous eussions fait ici à Pa-lence une faute bien grossière, sans néanmoins qu'il y eût eu de péché, si Dieu ne m'en avait avertie.

Pour les actes que je fais et les désirs que j'ai de ce que je crois pou-voir servir à la gloire de Dieu, ils ne sont plus si vifs qu'ils étaient; car bien qu'ils soient très-grands, la passion que j'ai que sa volonté soit accomplie est encore infiniment plus grande, et comme je connais plus parfaitement que jamais qu'il sait mieux que moi ce qui convient le plus à sa gloire, et que je me trouve bien plus éloignée de tout intérêt particulier, ces désirs et ces actes ne peuvent subsister longtemps, ni avoir la même ardeur et la même vivacité qu'ils avaient autrefois. C'est de là cependant que procède la crainte dont je suis quelquefois frappée, quoi-que sans inquiétude et sans trouble, que je ne sois devenue stupide, et que je ne fasse plus rien pour Dieu. Ma mauvaise santé m'interdit les pénitences corporelles, et à l'égard des actes et des désirs de souffrir et d'endurer le martyre, et même de voir Dieu, je vous l'ai dit, monsei-gneur, ils ne sont plus impétueux, et très-souvent il n'est pas en mon pouvoir de les former. Ainsi il me paraît que je ne vis que pour manger, pour dormir, pour être insensible à tout; ce qui ne m'est pas une petite peine, et me fait appréhender d'être dans l'illusion. Je ne puis néan-moins le croire, parce que, selon tout ce qui me paraît, l'amour des créatures ne règne point dans mon cœur, et que je ne sens d'attache-ment pour aucune, pas même pour toute la gloire du ciel: tout mon désir est de voir Dieu (1), et que toutes les créatures lui obéissent; et cette passion, loin de diminuer, s'augmente de jour en jour.

Ma surprise est néanmoins très-grande de ne plus sentir cette amère douleur et la vive inquiétude dont j'étais agitée lorsque je pensais à la perte de tant d'âmes infortunées qui seront éternellement séparées de leur souverain bien. Je suis également étonnée de ne plus éprouver la cuisante affliction que me causait l'incertitude si je n'offensais point Dieu. Et cependant je ne brûle pas moins du désir que le péché soit en-tièrement détruit et banni de dessus la terre.

Je vous supplie, monseigneur, d'être persuadé que dans tout ce qui se passe maintenant dans mon âme, et dans tout ce qui s'y est passé jusqu'à ce jour, il n'est nullement en mon pouvoir d'y rien ajouter ou changer, et qu'il ne m'est pas possible de servir Dieu d'une autre manière; je mentirais si je disais autrement. Par exemple, je sais bien que si je voulais à l'heure qu'il est exciter en moi le désir de mourir, je n'en viendrais jamais à bout. Je ne pourrais pas non plus, quelques efforts que je fisse, former les actes enflammés que je formais autrefois; ni

(1) Voyez ci-dessus la note sur la lettre de la Sainte à saint Pierre d'Alcantara.

sentir cet horrible tourment que me faisait endurer le souvenir des offenses infinies qui se commettent contre Dieu. Il me serait également impossible de concevoir à présent l'extrême crainte qui m'a agitée tant d'années d'être malheureusement séduite et trompée par le démon.

Ainsi, si je ne me trompe, je n'ai plus besoin de consulter personne sur ce qui s'est passé autrefois dans mon âme, ni de parler davantage des grâces que Dieu me faisait : je souhaite seulement savoir si je marche à présent dans le bon chemin, et si je puis faire quelque chose pour Dieu ; j'ai consulté sur cela même plusieurs directeurs, le P. Dominique, le P. Médine et quelques jésuites à qui j'avais autrefois communiqué les dispositions de mon cœur. Il ne me reste donc plus, monseigneur, pour mettre fin à mes consultations, qu'à savoir les sentiments de votre grandeur, et à recevoir ses ordres, auxquels je ferai gloire toute ma vie d'obéir. Ainsi je vous conjure au nom de Dieu de vous y appliquer sérieusement.

Dieu ne m'a pas ôté la connaissance qu'il m'avait donnée du bonheur que possèdent dans le ciel les âmes des personnes qui me sont unies, lorsqu'elles sortent de ce monde ; mais je ne sais rien de celles qui ne me touchent point.

La paix que je goûte est si pleine et si parfaite, que ni les joies et les plaisirs de la terre, ni les peines et les afflictions, quelles qu'elles puissent être, ne sont capables de la troubler. La certitude que j'ai de la présence des trois personnes divines dans mon âme me fait expérimenter, à la lettre, ce que dit Notre-Seigneur Jésus-Christ au chapitre 14 de l'Évangile selon S. Jean, que la sainte Trinité y fera sa demeure, non seulement par sa grâce sanctifiante, mais encore par une autre sorte de présence qu'il veut que nous connaissions, présence qui nous remplit de biens ineffables. L'un de ces biens est de n'être point obligée à chercher des considérations qui me fassent comprendre que Dieu habite en moi, puisque je l'y vois d'ordinaire, à moins que quelque violente maladie ne m'enlève sa divine présence, sa volonté étant alors de me laisser souffrir sans consolations intérieures.

Quelque grands cependant que puissent être mes maux, mon âme ne sent jamais de révolte contre la volonté de Dieu, pas même un premier mouvement ; tout ce qui est en moi est au contraire si soumis à ses ordres, que je ne désire ni vivre ni mourir, si ce n'est dans de certains moments, lorsque la passion de voir Dieu s'est fort augmentée ; mais à l'instant la présence adorable de l'auguste Trinité qui s'offre à mon âme s'y imprime si vivement, que cette faveur immense me console et me fait désirer de vivre, si c'est son bon plaisir, pour le servir mieux que je n'ai fait jusqu'ici, et pour contribuer à le faire aimer et louer plus parfaitement, ne fût-ce que par une seule créature et pour un moment. Je préférerais cet état, s'il était à mon choix, à celui d'entrer d'abord dans

la gloire. C'est la disposition de celle qui est très-respectueusement,
monseigneur, de votre grandeur,

L'indigne servante et fille,

THERÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

La Sainte nous apprend dans cette lettre qu'elle l'a écrite à Palence. Ce fut donc en 1581, après qu'elle y eût établi un monastère de carmélites déchaussées. Mais dans quel mois ? car elle y demeura jusqu'au commencement du mois de juin. Rien ne nous l'indique.

On y voit avec étonnement le haut degré de perfection où la grâce l'avait élevée ; mais peut-être sera-t-on surpris qu'elle fût alors exempte de cette cruelle peine que lui causait autrefois la perte des âmes qui seront éternellement séparées de Dieu. Cette paix sur le sort de ces âmes, jointe au désir ardent de leur salut, est néanmoins l'état le plus parfait où l'on puisse arriver en cette vie mortelle avec le secours de la grâce, puisque c'est, dit saint Thomas, le privilège des bienheureux dans le ciel, et de quelques personnes très-éminentes sur la terre. Il est constant en effet que les saints dans la gloire n'ont aucune inquiétude de la damnation des réprouvés, quoiqu'ils désirent le salut de tous les hommes avec encore plus d'ardeur qu'ils ne le désiraient lorsqu'ils étaient dans le monde, parce que leur volonté, unie à celle de Dieu, désire tout ce qu'il désire, mais ne le veut que comme il le veut, ainsi que notre Sainte le dit dans cette excellente lettre. Ainsi rien ne peut troubler leur félicité. O heureux état, où l'âme goûte en quelque sorte dans ce lieu d'exil les délices de la céleste patrie !

Pour ce que sainte Thérèse dit au commencement de cette lettre, qu'elle avait une telle certitude de posséder Dieu, qu'il lui semblait qu'elle le possédait déjà, quoiqu'elle ne le vit pas encore, cela a besoin d'éclaircissement. Nous ne pouvons avoir en ce monde de certitude parfaite de notre prédestination, dit le saint concile de Trente, que par une révélation particulière de Dieu ; et quoiqu'il se puisse faire que sainte Thérèse ait été favorisée de cette révélation, ce n'est pas cependant le vrai sens de ses paroles. Elle-même s'en explique au chapitre 2 de la VII^e demeure, où, parlant en troisième personne de la paix souveraine qu'elle goûtait intérieurement, elle dit : *Il paraîtra peut-être que je veuille prouver que lorsque Dieu fait à une âme des grâces si signalées, elle soit assurée de son salut, et de ne plus retourner en arrière. Mais ce n'est nullement mon intention ; et partout où je traiterai cette matière, et où je dirai qu'il semble que l'âme soit en sûreté, il faut toujours entendre, pourvu que Dieu la soutienne sans cesse de sa main, et qu'elle ne l'offense pas. Et elle ajoute aussitôt, parlant d'elle-même : Je connais une personne qui est depuis plusieurs années dans ce bienheureux état, et qui ne se tient pas pour cela en sûreté ; mais qui au contraire a plus de crainte qu'auparavant d'offenser Dieu, et plus de soin d'éviter les moindres péchés.* Dans cette lettre même elle assure que la certitude qu'elle avait de son salut ne lui ôtait pas la crainte de déplaire à Dieu, et de manquer à ses miséricordes. Cette crainte n'est donc pas incompatible avec la certitude dont elle parle ici, certitude qui par conséquent n'est pas absolue, mais aboutit seulement à une très-ferme espérance que l'âme conçoit de posséder Dieu éternellement, et que par sa bonté il la garantira de ce qui l'en rendrait indigne. De cette source naissait l'extrême appréhension que sainte Thérèse eut toujours de commettre la moindre imperfection de propos délibéré ; et cette sainte haine qu'elle se portait à elle-même, lorsqu'elle considérait le funeste pouvoir qu'elle avait de s'éloigner de Dieu par le péché, et de le perdre sans ressource.

Elle était si pénétrée de cette crainte, et dans une défiance si prodigieuse de sa propre faiblesse, qu'elle ne pouvait s'empêcher de s'en plaindre à son époux, à qui elle disait ces tendres paroles dans le dernier de ses entretiens : *Mais, hélas ! mon Dieu, le plus grand de tous les malheurs c'est que nous sommes toujours en péril durant cette vie mortelle ; et tant qu'elle dure on peut toujours perdre l'éternelle. O vie ennemie de mon bonheur, que ne m'est-il permis de te finir ! Je te souffre, parce que mon Dieu te souffre ; j'ai soin de toi, parce que tu es à lui ; mais ne me trahis pas, et ne me sois pas ingrate. O libre arbitre, combien ta liberté t'est-elle dangereuse et funeste, si tu n'es attaché comme avec des clous, par l'amour et par la crainte, à celui qui l'a créé !*

Tels étaient les sentiments de cette incomparable fille, et telle la pureté de sa doctrine, laquelle apprend aux hommes même les plus saints et les plus parfaits à être dans une perpétuelle dépendance de la grâce, toujours attachés à Dieu par sa crainte et par son amour.

La faute qu'elle dit qu'on eût faite dans la fondation des carmélites de Palence, si Notre-Seigneur ne l'en eût avertie, est rapportée bien au long dans le livre de ses Fondations.

LETTRE CXLIV.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

VINGT-UNIÈME.

Plaintes contre une communauté qui se relâchait; réglemens à faire tant pour les communautés d'hommes que pour celles des filles; difficultés à éclaircir; autres affaires de l'ordre.

27 février 1581. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père.

La persuasion où je suis que vous n'avez pas le loisir de lire de longues lettres me fait prendre le parti de vous écrire le plus brièvement qu'il m'est possible. Je vous dirai donc, après vous avoir remercié de m'avoir fait voir les papiers que je vous renvoie, que les religieuses de Saint-Joseph d'Avila, qui témoignaient désirer si ardemment qu'on fit ce que vous savez, sont à présent tellement éloignées de la perfection de leur état, que peu s'en faut qu'elles ne soient aussi mitigées que les religieuses de l'Incarnation. Je suis prodigieusement alarmée des artifices du démon, et je ne reviens pas de ce que leur propre confesseur, quoique grand homme de bien, est plus coupable que personne de ce relâchement, s'étant imaginé qu'elles doivent toutes manger de la viande. C'est même une des demandes qu'elles ont faites au père provincial (1), à laquelle elles ont ajouté celle de pouvoir garder quelque chose à manger dans leurs cellules lorsqu'elles sont indisposées. Elles lui ont représenté avec tant d'adresse le besoin que quelques sœurs en peuvent avoir, que je ne m'étonne pas qu'elles aient obtenu de lui cette permission. Quel étrange renversement ! Vous ne devineriez jamais celle qui a présenté cette belle requête. C'est ainsi que peu à peu et par de faibles commencemens l'observance régulière se détruit, et que d'une petite faute on tombe insensiblement dans une plus grande. Que j'ai de douleur de voir ce monastère si déchu de sa première ferveur, et de prévoir l'extrême peine qu'on aura à le rétablir dans la perfection où il était, quoiqu'il y ait dans cette communauté d'excellentes filles !

Mon désir était qu'au chapitre général on fit un règlement qui ôtât aux supérieurs le pouvoir de permettre de rien posséder en particulier, et maintenant je vous supplie de faire ajouter à ce règlement qu'on ne pourra pas non plus rien garder à manger dans sa cellule, quand même on serait infirme ; mais que l'infirmière aura soin de pourvoir aux besoins des malades, et de leur laisser la nuit ce qui pourrait leur être nécessaire pour leur nourriture, selon la qualité de la maladie et l'état des malades, pour lesquelles on doit avoir une très-grande charité, telle qu'on l'a eue jusqu'ici.

J'ai toujours oublié de vous dire une chose dont on vient de me faire souvenir, c'est qu'il serait très à propos qu'on réglât au chapitre gé-

(1) Le père Ange-de-Salazar, provincial des carmes mitigés, et vicaire ou commissaire général pour la réforme.

ral les prières que les religieux seront obligés de faire pour chaque religieuse qui viendra à mourir ; car, selon que vous en userez envers nous, nous en userons envers vous. Je m'imagine que vous ne nous dites point de messe, et que vous vous contentez de réciter quelques courtes prières pour le repos de l'âme de la défunte. Nous autres religieuses, nous en usons bien mieux : nous faisons chanter une messe et recitons un office des morts en chœur ; c'est, si je ne me trompe, une des anciennes constitutions qu'on observe encore aujourd'hui au monastère de l'Incarnation. Faites donc, mon révérend père, tout ce que vous pourrez pour que cet article soit réglé, et ne l'oubliez pas, je vous en supplie.

Je désirerais aussi qu'on décidât au même chapitre général s'il est d'une obligation précise d'observer le décret donné par le pape *motu proprio*, de ne sortir ni pour parer l'église, ni pour fermer la porte du monastère. Je suis persuadée qu'on y est obligé lorsqu'on le peut, quand même le pape ne l'aurait pas ordonné. Il est bon cependant de résoudre cette difficulté, et de déclarer que les monastères qui commencent à s'établir, et qui n'ont encore personne pour les servir, ne sont point compris sous cette loi. J'espère néanmoins qu'il n'y en aura point qui ne s'y soumette avec plaisir, et qui ne trouve le moyen de se passer de cette exemption, lorsqu'on y apprendra qu'elle n'est donnée que pour le cas d'une nécessité indispensable. Encore une fois, mon révérend père, faites en sorte, je vous prie, qu'on ne néglige aucun de ces points.

Nos prieures de Tolède et de Ségovie, qui sont d'excellentes filles, ont fait fermer, sans ma participation, la porte qui va dans l'église ; je suis ravie, comme je ne puis pas être partout, de trouver de telles prieures pleines de sagesse et de zèle, et qui me fassent souvenir de ce que je puis oublier. Pour le décret dont il s'agit, je suis sûre qu'il n'y a point de maisons réformées où il ne soit gardé très-exactement.

A l'égard de la prière que je vous ai faite touchant les religieuses qui sortent de leur maison pour faire des établissements, il me paraît que votre révérence a dressé un article un peu trop rigoureux. Il porte que quand elles sortiront pour quelques fondations, elles doivent rester dans le nouveau monastère, à moins qu'elles ne soient élues prieures dans un autre ; il faudrait, ce me semble, ajouter, ou qu'il n'y ait quelques autres raisons fort considérables pour lesquelles il convienne qu'elles aillent ailleurs.

Je vous ai déjà écrit, mon révérend père, que si l'on pouvait assembler tous les réglemens des visiteurs apostoliques, et les joindre aux constitutions, en sorte que ce ne fût qu'une même chose, ce serait un grand bien pour les carmélites, parce que les contrariétés qui se rencontrent en divers endroits des constitutions embarrassent tellement celles qui ont moins de lumière, qu'elles ne savent où elles en sont. Faites-moi donc le plaisir, mon révérend père, malgré cette multitude d'occupations qui vous accablent, de vouloir bien prendre un peu de

temps pour ranger tout cela , comme je vous en ai écrit en diverses occasions ; je crains que vous ne l'oubliiez , et que la lecture des saintes Écritures ne vous charme au point de vous faire négliger le reste.

Vous ne m'avez pas marqué si vous avez reçu le paquet que vous savez, avec une de mes lettres ; par là vous êtes cause de la tentation que j'ai eue de croire que, par quelques stratagèmes du démon, les remarques que j'ai faites et les lettres que j'ai écrites au père commissaire n'étaient pas allés jusqu'à vous. S'il est vrai que vous ne les ayez pas reçues, ayez, s'il vous plaît, la bonté de m'en donner avis par un exprès que je paierai volontiers ; ce serait un vrai malheur pour nous que vous n'eussiez pas reçu ces remarques. Je veux croire que ce n'est qu'une vaine appréhension ; car le courrier de cette ville, à qui j'ai fort recommandé le paquet, est trop de mes amis pour l'avoir négligé.

Peut-être ignorez-vous qu'on m'a avertie que plusieurs de nos pères capitulants désirent fort le P. Antoine-de-Jésus pour provincial : si Dieu permet qu'il soit élu après tant de prières qu'on a faites pour le succès de cette élection, il ne faudra pas douter que ce choix ne soit le plus avantageux pour nous. Les jugements de Dieu sont un abîme profond ; j'ai vu quelques-uns de ceux qui souhaitent aujourd'hui le P. Antoine-de-Jésus souhaiter ardemment le P. Nicolas ; s'ils changent de sentiment à l'égard du premier, ce sera sans doute en faveur du second. Dieu fasse que cette élection soit pour sa gloire. Quelle qu'elle soit, ce sera toujours un bien pour nous qu'on ait établi le pouvoir d'assembler le chapitre et de faire une élection. Ainsi louons-en le Seigneur.

Je serais bien aise, mon révérend père, que vous prissiez la peine d'écrire dans un papier séparé toutes les choses d'importance que je vous ai écrites, et que vous brûlassiez ensuite toutes mes lettres ; dans l'embarras où nous sommes, on pourrait peut-être en trouver quelques-unes qu'il serait fâcheux que l'on vît. Toutes nos sœurs de ce couvent, et surtout mes compagnes, se recommandent beaucoup à vos saintes prières, et vous baisent les mains très-respectueusement. C'est demain le dernier jour du mois, je veux dire le 27.

Nous nous trouvons fort bien ici, et tous les jours de mieux en mieux. Nous sommes sur le point d'acheter une maison des mieux situées. Plût à Dieu que nos affaires me permissent de me rapprocher de vous ! Ne vous opposez pas, je vous prie, à l'établissement du monastère de Saint-Alexis ; cette maison, tout éloignée qu'elle est de la ville, est très-belle, et on aura bien de la peine à en trouver une mieux placée ; j'en fus très-contente lorsque je la vis en allant à Valladolid. D'ailleurs il faut se souvenir que cette pauvre femme nous l'a achetée au prix de ses larmes. Je souhaiterais que ce monastère et celui de Salamanque, établis dans de grandes villes, fussent les deux premiers. Souffrez donc, mon révérend père, que je vous supplie de ne vous point amuser à tant choisir, puisque vous n'avez pas d'argent ; tout consiste à prendre possession, et cette possession prise, Dieu fera le reste.

Les maisons sont au poids de l'or à Salamanque; nous ne pouvons, quelque diligence que nous fassions, en trouver une à acheter pour nos sœurs. Fiez-vous donc, s'il vous plaît, à ma parole; j'ai de l'expérience dans ces sortes d'affaires. Encore une fois Dieu fera plus pour nous que vous n'imaginez. C'est beaucoup de pouvoir poser le pied dans ces grandes villes, ne fût-ce que dans un coin.

Dieu soit le terme et la fin de tous nos désirs; je le prie de nous donner ce qui nous est nécessaire pour le servir fidèlement.

Votre indigne servante et fille,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Le zèle de sainte Thérèse pour le maintien de l'observance la porta, non seulement à faire divers réglemens pour la conserver dans tout l'ordre, et pour la rétablir dans le couvent de Saint-Joseph à Avila, où elle était affaiblie, mais encore à s'y rendre en personne. Par son exemple, ses conseils, ses instructions, elle y inspira tant de repentir et de ferveur, qu'elle y rétablit aisément les pratiques régulières dont on s'y était écarté, et qu'on y a conservé depuis avec une fidélité qui attire à cette maison l'admiration de tout le public.

Cette lettre a été écrite à Palence.

Il y a méprise dans la date; avant comme après la réformation du calendrier, il n'était point de mois qui n'eût que 27 jours, et celui de février, le plus court de tous, en avait 28. Pour reconnaître maintenant dans quelle année et dans quel mois cette lettre a été écrite, il faut rappeler ce que nous avons déjà dit (1), que sainte Thérèse n'arriva à Palence que le 29 décembre 1580. Si donc cette lettre est écrite de Palence, elle doit être postérieure à cette époque. Il est de plus à observer dans cette lettre que les carmes déchaussés avaient déjà obtenu le pouvoir de tenir un chapitre et d'élire un provincial, qu'ils étaient instruits de cette permission, et qu'ils se disposaient à en user incessamment. Or leur Histoire générale (2) nous apprend que le bref qui leur accorda ce pouvoir ne fut expédié que le 22 juin 1580; que le roi n'en fut instruit que le 15 août (3); qu'on ne prit de mesures sérieuses pour assembler le chapitre général qu'après le second bref du pape, qui n'arriva que le 4 janvier 1581; que la citation pour la tenue de ce chapitre ne fut faite que le 1^{er} février, par le père Jean de la Cuevas, de l'ordre de Saint-Dominique, et prieur de Talavera, commis par le pape et par le roi pour la séparation des carmes déchaussés d'avec les mitigés (4), et que l'ouverture de ce chapitre ne se fit que le 5 mars. Toutes ces considérations nous font croire que la lettre est du mois de février 1581, et peut-être est-il arrivé que sainte Thérèse ait mis par mégarde le 27 pour le 28, ou le dernier jour du mois pour le pénultième.

Le père Pierre de-la-Mère-de-Dieu place au contraire cette lettre au 8 juin 1580, et jetant toute l'erreur sur les copistes, il prétend qu'au lieu du *dernier jour du mois*, il faut lire : *Le dernier jour de l'octave de la Fête-Dieu*, et au lieu du 27, lire le 7. Ses raisons me paraissent peu solides. Si je ne me trompe, il est bien plus sûr et bien bien plus simple d'expliquer la méprise comme je l'ai expliquée.

De ce que nous venons de dire il est aisé de voir que c'est du père Jean de la Cuevas que la Sainte parle, quand elle dit qu'elle a écrit au père commissaire. Ce ne fut au reste ni sur le père Antoine de Jésus, ni sur le père Nicolas que tomba l'élection au provincialat dans ce chapitre; on verra bientôt que le père Jérôme Gratien fut élu, ayant eu un suffrage plus que le père Antoine; et que la Sainte, qui, comme on a pu le remarquer bien des fois, avait en lui bien plus de confiance que dans ces deux pères, et qui l'aimait beaucoup plus, fut enchantée de ce choix, ainsi que toutes ses filles.

Ce fut vers la fin du mois de septembre 1581 que sainte Thérèse se transporta au couvent de Saint-Joseph à Avila, le premier de sa réforme, qui peu auparavant servait à tous les autres de modèle, et qui était devenu un sujet de scandale pour tous. Tant la faiblesse dans les supérieurs et le peu de zèle pour la perfection dans les confesseurs sont à redouter pour une communauté. Mais la Sainte y fut à peine revenue, qu'on y vit le premier esprit renaître avec un plus grand éclat.

(1) Voyez l'Histoire générale des carmes déchaussés, 2^e part., liv. 3, chap. 7.

(2) Ibid., chap. 2.

(3) Ibid., chap. 8.

(4) Ibid., chap. 9.

LETTRE CXLV.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉROME GRATIEN DE-LA-MÈRE-D E-DIEU.

VINGT-DEUXIÈME.

La Sainte se réjouit du bref en faveur de sa réforme; désire que les constitutions soient imprimées; propose un arrangement pour une maison à Palence; fait l'éloge des habitants de cette ville; recommande le bienheureux père Jean de-la-Croix, et parle de l'excès de joie où sont ses filles d'avoir le père Gratién pour provincial.

24 mars 1581. — Jésus soit toujours avec votre révérence, mon père, pour vous récompenser libéralement de la joie que vous m'avez donnée en m'apprenant de si bonnes nouvelles, et en me faisant voir le bref imprimé. Pour rendre cette joie complète, il faudrait que les constitutions aussi fussent imprimées; sûrement nous pouvons nous en flatter après tant de grâces que Dieu nous a faites. Je ne crois pas me tromper en me persuadant que ce bref vous a occasionné bien des dépenses, bien des mouvements, et que vous avez eu une extrême peine à mettre tout en ordre, et à conduire l'affaire au point où nous la voyons aujourd'hui. Que celui qui vous a donné tant de talents pour réussir dans tout ce que vous entreprenez en soit béni éternellement!

Cet événement si peu attendu me paraît un vrai songe. Eussions-nous pu, quand même nous n'aurions eu qu'à former des désirs pour réussir, rien faire qui nous fût plus avantageux, ou qui approchât de ce que Dieu a fait en notre faveur? Qu'il en soit loué à jamais!

Comme je ne sais pas le latin, je n'ai pu lire ce bref; j'attendrai, lorsque ces saints jours seront passés, que quelqu'un ait la bonté de me l'expliquer. Hier, qui était le jeudi-saint, on m'apporta votre paquet: la crainte que si je lisais longtemps je n'eusse pas la tête assez forte pour assister aux Ténèbres, d'où je ne pouvais m'absenter à cause de notre petit nombre, fut cause que je ne fis simplement que lire les lettres. Vous me ferez un vrai plaisir de me marquer où vous comptez aller au sortir de Madrid: c'est une nécessité que, pour mille choses qui peuvent survenir, je sache toujours le lieu de votre résidence.

Sans cesse je suis occupée à chercher une maison; je n'en ai point encore trouvée qui n'ait des défauts considérables, et qui ne soit extrêmement chère. Nous serons donc contraintes d'acheter celle qui est proche de Notre-Dame-de-la-Rue, toute défectueuse qu'elle est. Si les messieurs du chapitre voulaient bien nous donner certaines grandes cours, que nous payerions par la suite, nous pourrions y faire un beau jardin, et nous ne serions point trop mal logées; car il y a beaucoup de terrain, et deux chapelles dépendantes de cette maison nous feraient une belle église. Ils se sont relâchés de quatre cents ducats pour le prix; et, si je ne me trompe, ils en diminueront encore.

J'admire la vertu des habitants de ce pays, et les grandes aumônes qu'ils font en toutes occasions. Ainsi, pour peu que nos sœurs aient de quoi subsister, leur église, qui devrait coûter beaucoup, se trouvant

faite à si peu de frais, ce sera certainement un des meilleurs monastères qui soient sous votre obéissance. Il faudra, pour rendre le cloître plus clair et plus beau, détruire certaines galeries fort élevées. Je souhaite que le Seigneur y soit servi fidèlement. Je le supplie aussi de vous conserver en parfaite santé; c'est aujourd'hui le vendredi-saint; ce n'est pas un jour à vous entretenir plus longtemps.

J'oubliais de vous faire une prière, que je vous supplie d'exaucer; ce sera-là mon gâteau de Pâques. Il y a déjà du temps que, consolant le P. Jean de-la-Croix de la peine que lui cause le séjour de l'Andalousie, je lui promis assez à contre-temps que s'il plaisait au Seigneur qu'on séparât les carmes déchaussés des mitigés, je ferais mon possible pour le faire venir ici. Maintenant donc que cette séparation est faite et que nous avons une province à part, il me somme de lui tenir ma parole, et de vous prier que, supposé qu'on l'élise prieur à Baésa, vous ayez la bonté de ne pas confirmer l'élection. Rien ne me paraît plus juste, mon révérend père, après qu'il a essuyé tant de peines et de travaux, que de lui donner cette consolation, au cas cependant que vous puissiez vous passer de lui.

La prieure de Saint-Alexis est comme folle de joie de l'heureux succès de nos affaires, surtout de vous avoir pour père et pour provincial. Toutes nos sœurs n'en sont pas moins transportées. Dieu veuille nous rendre tous participants de la joie qui n'aura point de fin. Je le supplie, mon révérend père, de vous combler de grâces dans ces saints jours. Obligez-moi de faire de ma part le même souhait à vos messieurs qui ont le bonheur de vous posséder.

Toutes vos filles, surtout mes compagnes, vous présentent leurs respectueuses soumissions. Je remets le reste pour la lettre du P. Nicolas, que je suis bien aise de savoir auprès de votre personne. Je voudrais apprendre à quoi le P. Barthélemi est destiné; il me paraît tout propre à être prieur d'une fondation naissante. Je suis du fond du cœur

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

Sainte Thérèse écrivit cette lettre à Palence, peu de temps après que les carmes déchaussés eurent été séparés des mitigés, et que le père Jérôme Gratien eut été élu premier provincial de sa réforme.

La joie que la Sainte en ressentit était telle, qu'elle dit elle-même, à la fin de la fondation de Palence, n'en avoir jamais goûté une plus délicieuse. En effet, ce fut en ce jour qu'elle vit l'heureuse fin de ses travaux et l'accomplissement des grands desseins que la gloire de son Dieu lui avait fait entreprendre. Aussi ne fait-elle point de façon d'avouer que cette nouvelle lui avait paru un pur songe, tant elle l'avait transportée. Mais ne pouvons-nous pas dire en un sens que ce fut un songe effectivement, puisqu'à considérer les choses selon la lumière naturelle, rien n'avait plus l'air d'une rêverie, qu'une faible fille, sans crédit, sans autorité, sans argent et sans nulle autre ressource humaine, réformât un grand ordre d'hommes et de filles, et le vit, en moins de 19 ans, répandu dans toute l'Espagne, faisant une congrégation séparée, malgré les contradictions de toute la terre? C'est cependant ce qu'elle a fait, ou plutôt ce que le Tout-Puissant a fait par elle.

Ce n'est pas du bref du 22 juin 1580 qu'elle parle, mais de celui qui arriva le 4 janvier 1581. Cette lettre est du 24 mars, puisque la Sainte marque qu'elle l'écrivait

le vendredi-saint , et qu'en 1581 le vendredi-saint était le 24 mars, Pâques arrivant le 26.

LETTRE CXLVI.

A UNE RELIGIEUSE D'UN AUTRE ORDRE, QUI DÉSIRAIT ÊTRE CARMÉLITE.

Elle la refuse le plus obligeamment du monde, à raison des inconvénients qui suivent les translations, et lui donne d'admirables règles pour se sanctifier dans son état, malgré la dissipation des personnes avec qui elle vit.

Année incertaine. — Jésus soit toujours avec votre révérence, ma chère mère.

J'ai un vrai chagrin de ne pouvoir vous rendre service dans la chose principale que vous me demandez ; elle est contraire à nos constitutions, qui nous défendent très-expressément de recevoir dans nos monastères des religieuses d'un autre ordre ; c'est même à ma prière que cette défense a été faite. Jugez par là, ma chère mère, de ce que je puis faire pour vous. J'ai remarqué tant d'inconvénients dans ces sortes de translations, que j'ai pensé qu'il serait plus aisé de leur fermer d'abord la porte, que d'y remédier après la leur avoir ouverte. Par-dessus cela, le nombre des religieuses qui ont demandé d'entrer parmi nous, et qui le demandent encore aujourd'hui, est si grand, qu'il serait impossible, quelque désir qu'on en eût, de les contenter toutes. Il y en a cependant quelques-unes parmi elles que nous aurions été ravies de recevoir, et que nous n'avons pas reçues pour les raisons que je viens de vous exposer.

Il ne me reste donc, ma chère mère, qu'à vous assurer du désir que j'ai de vous obliger, désir qui fait que j'ai une vraie peine de ne pouvoir vous donner la marque d'estime et d'amitié que vous me demandez. Je vous dirai cependant, quoique je sois pressée de finir cette lettre, qu'avant que les monastères de notre réforme fussent établis, j'ai demeuré vingt-cinq ans dans un couvent où il y avait cent quatre-vingts religieuses, avec lesquelles je vivais comme s'il n'y eût eu que Dieu et moi sur la terre : c'est ce qu'on peut faire, ma chère mère, quand on aime le Seigneur comme vous l'aimez. Soyez donc fidèle à cette pratique, et toutes choses, jusqu'aux croix mêmes les plus pesantes, loin de vous nuire, contribueront beaucoup à vous faire avancer de plus en plus dans la perfection.

Ajoutez, s'il vous plaît, à cela de ne vous mêler que de ce qui vous regarde, lorsque vous ne serez point par votre charge obligée d'observer ce que font les autres. Aimez vos sœurs pour les vertus que vous remarquerez en elles, vous efforçant de les imiter, et ne pensez jamais à leurs défauts.

Cette conduite m'a procuré tant de paix intérieure, que, quoique la communauté où j'étais fût si nombreuse, elle ne me laissait pas plus de distraction que si j'eusse été seule ; au contraire, elle me servait beaucoup à m'avancer dans la vertu : car enfin, ma chère mère, nous pouvons partout aimer et servir ce grand Dieu infiniment aimable. Qu'il

soit donc béni à jamais de ce que rien ne peut malgré nous séparer nos cœurs de son divin amour. Je suis, pleine de respect,

Votre servante, THÉRÈSE DE JÉSUS.

REMARQUES.

On ne sait ni en quel lieu ni en quelle année sainte Thérèse écrivit cette admirable lettre, si pleine d'instructions pour les religieux et les religieuses qui vivent dans des communautés peu régulières.

Cependant il paraît, par ce qu'elle dit des constitutions pour les carmélites, qu'elles étaient déjà dressées au temps qu'elle écrivit cette lettre. Or c'est en 1575, selon l'auteur de l'Histoire de l'ordre, que le père Jérôme Gratien dressa ces constitutions. On ne doit donc pas placer cette lettre avant 1575. Mais faut-il la mettre d'abord après cette année, ou la renvoyer jusqu'après le premier chapitre général de la réforme, tenu à Alcalá, au mois de mars 1581, dans lequel les constitutions furent confirmées ? C'est ce que nous ne saurions décider. Une lueur de vraisemblance nous fait néanmoins pencher à croire que ce chapitre s'était déjà tenu, sainte Thérèse marquant dans cette lettre qu'à sa prière il a été défendu dans les constitutions de recevoir des religieuses d'un autre ordre, et étant certain par l'Histoire qu'à sa prière ce chapitre ajouta aux constitutions plusieurs réglemens : outre que c'est alors seulement qu'elles reçurent le dernier sceau de l'autorité. En attendant donc qu'on trouve à cette lettre une date sûre, on nous permettra de l'insérer parmi celles de 1581, après le mois de mars.

LETTRE CXLVII.

AU RÉVÉREND PÈRE JÉRÔME GRATIEN DE-LA-MÈRE-DE-DIEU.

VINGT-TROISIÈME.

Ses dispositions sur un voyage qu'elle faisait actuellement, et sa douleur du départ de ce père ; vocation d'un ecclésiastique à l'état religieux ; affliction dont elle était agitée.

1581. — L'Esprit saint soit toujours avec votre révérence, mon père.

Je ne vous dirai point que ma joie a été de bien peu de durée ; vous en êtes persuadé. Vous savez aussi combien j'ai désiré le voyage que je fais, voyage qui m'aurait été fort agréable, et que j'aurais eu regret de voir finir, si j'avais eu la compagnie que je souhaitais avoir ; mais ne l'ayant pas, je commence à me lasser et à être très-fatiguée. Dieu soit loué !

Il faut, mon révérend père, vous avouer ma faiblesse, et vous dire de bonne foi que votre absence m'a plongée dans une profonde tristesse. Je fais réflexion que vous auriez pu aisément différer votre départ, au moins jusqu'à ce que vous nous eussiez laissées dans une maison qui nous appartint : quinze jours plus ou moins n'étaient pas une chose de grande importance, et ce petit délai aurait sans doute empêché que nous ne fussions tombées dans l'abandon où nous sommes. Plaise à Dieu que celui qui en est cause, vous faisant partir si précipitamment, en use mieux envers votre révérence que je ne me le suis imaginé ; Dieu veuille aussi nous préserver d'un tel empressement, après lequel il ne laissera pas de se plaindre de nous.

Aujourd'hui je ne pourrais rien dire de bon, tant je suis désolée. Si quelque chose est capable de me consoler, c'est de me voir délivrée de la juste appréhension que je pouvais avoir, et que j'avais en effet, qu'on

ne touchât au *Sancta Sanctorum* (1). J'ai une si violente tentation à ce sujet, que, pourvu qu'on l'épargne, je consens que tout l'orage vienne fondre sur moi. Il en est déjà tombé une grande partie, qui m'a tout à fait dégoûtée de ces sortes d'entreprises, et m'a rendue infiniment sensible à l'éloignement des personnes qui ont la bonté de se charger de ma conduite. Dieu fasse servir tout cela à sa gloire; s'il nous accorde cette grâce, nous n'avons nul sujet de nous plaindre de nos maux, quels qu'ils puissent être.

Je ne vous ai point encore parlé, mon révérend père, de l'affaire de M. Dias, quoiqu'il m'en eût priée; persuadée, lorsque vous partîtes, que vous seriez bientôt de retour; depuis, j'ai été fâchée de ne vous l'avoir pas communiquée, parce que vous n'êtes point revenu, et qu'il n'avait entrepris ce voyage que pour vous consulter sur le changement d'état qu'il se propose. Depuis quelque temps il me paraît presque déterminé à se faire ou jésuite ou carme déchaussé; il m'assura que depuis quelques jours il sentait encore plus d'attrait pour notre ordre, et qu'il désirait ardemment savoir votre sentiment et le mien sur ce projet avant que de prendre parti. Il me pria aussi, mais avec les plus vives instances, de ne pas lui refuser cette grâce, et de l'offrir souvent à Notre-Seigneur. Je crus ne devoir pas lui déguiser ma pensée; ainsi je lui dis nettement que ce changement lui serait avantageux s'il persévérât dans sa vocation, et très-préjudiciable s'il n'y persévérât pas, à cause de l'opinion qu'on s'est formée à son sujet. Je me confirme de plus en plus dans ce sentiment, sans néanmoins me défier de lui. Comme il y a bien des années qu'il sert Dieu fidèlement, je veux espérer qu'il continuera de même jusqu'à sa mort. Il promet de donner au monastère où il entrera tous les écrits qu'il a du P. Jean d'Avila; s'ils sont semblables aux sermons qu'il m'a fait lire, je ne doute point qu'ils ne soient fort utiles aux prédicateurs qui n'ont pas, mon révérend père, la science que vous avez.

Quelque persuadée que je sois que ce vertueux ecclésiastique sera d'un grand exemple partout où il ira, il y a néanmoins bien des choses à examiner et bien des mesures à prendre avant sa réception. J'en dois parler au P. Nicolas, et je vous le dis ici afin que, s'il vous en écrit, vous puissiez l'assurer que je vous ai communiqué son affaire: quel sujet n'aurait-il point de se plaindre de ma négligence, si je ne vous en avais pas informé! N'oubliez pas, s'il vous plaît, de le recommander à Dieu; pour moi, je le fais très-assidument. Je ne vous en dirai pas davantage: vous le connaissez mieux que moi, et vous savez de quelle manière il faudra lui répondre. Cependant vous me feriez bien du plaisir de me mander en quels termes vous lui aurez écrit, si vous avez une voie sûre pour me faire savoir de vos nouvelles. La crainte que j'ai que vous n'en trouviez point, augmente étrangement mon inquiétude et mon chagrin.

(1) C'est le père Jérôme Gratien.

Voici, mon révérend père, une lettre dont monseigneur l'évêque d'Osme m'a honorée, avec un papier que j'ai écrit; je n'ai pas eu le loisir d'en faire davantage. Oserai-je vous dire que vous ne devez pas aller à Alve sans mener avec vous le P. Nicolas, si capable de débrouiller tant de chicane, dans laquelle il faut être versé pour s'en pouvoir démêler? Je vous suis cependant obligée de m'avoir donné ce père pour m'accompagner, n'ayant pu vous-même me faire cet honneur.

Que d'actions de grâces ne devez-vous point à Dieu, mon révérend père, de vous avoir donné les qualités avantageuses que vous possédez, qualités qui vous font aimer et respecter avec tant de distinction et de préférence, qu'on ne croit point de mérite supérieur au vôtre! Pour la pauvre Angélique (1), je ne puis vous exprimer sa peine et son affliction: tout la chagrine, tout lui déplaît, rien ne la contente. Elle dit qu'il n'y a que Dieu qui puisse la consoler et rendre le calme à son âme, ou quelqu'un qui, comme votre révérence, entende son langage; tout le reste lui est une croix si pesante, qu'elle en est presque accablée. Elle se recommande à vos saintes prières, et la sœur Anne de Saint-Barthélemi aussi, qui est toute triste depuis votre absence. Donnez-nous à toutes votre sainte bénédiction, et ne nous oubliez pas devant Dieu. Je le conjure de vous soutenir sans cesse de sa main, et de vous rendre un aussi grand saint que le désire celle qui est, pleine de respect,

Votre indigne servante et fille, THÉRÈSE DE JÉSUS.

(1) C'était elle-même.

REMARQUES.

Il est visible, par les faits que sainte Thérèse traite dans cette lettre, qu'elle l'écrivit dans son voyage de Palence à Sorie, où elle alla fonder une maison de carmélites, l'an 1580, à la prière de l'illustre dom Alonso Vélasquez, évêque d'Osme, l'un de ses directeurs.

Note des Éditeurs.

L'auteur des remarques se trompe lorsqu'il dit que cette lettre fut écrite en 1580, car s'il est visible, ainsi qu'il l'assure, et que cela est visible en effet, que sainte Thérèse l'écrivit dans son voyage de Palence à Sorie; ce n'est donc qu'en 1581, à la fin du mois de mai, ou l'un des deux premiers jours de juin qu'elle l'écrivit, puisqu'elle raconte elle-même, dans le livre de ses Fondations, chap. 29, que passant par Burgos pendant ce voyage, elle y arriva le mercredi dans l'octave de la fête du Saint-Sacrement, mercredi qui, dans cette année, tomba le 1^{er} juin, et qu'elle ajoute que le surlendemain elle arriva à Sorie.

LETTRE CXLVIII.

A MONSIEUR LE LICENCIÉ PÉGNA, CHAPELAIN DE LA CHAPELLE ROYALE DE TOLÈDE.

PREMIÈRE.

La Sainte lui parle des raisons pour lesquelles elle refuse de recevoir dans son ordre une illustre dame, nièce d'un grand cardinal, et le prie de faire goûter ces raisons à son éminence.

8 juillet 1581. — La grâce du Saint-Esprit soit toujours avec vous, monsieur.

Je répondis, il y a fort peu de jours, à la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire; mais comme cette réponse est allée par un chemin

détourné, et que j'appréhende qu'elle ne vous soit pas rendue ponctuellement, je prends la liberté de vous écrire cette seconde lettre, persuadée qu'elle vous sera rendue avant la première.

Ce serait une grande consolation pour moi de rendre souvent mes respectueux devoirs à monseigneur le cardinal. Mais craignant de l'importuner, permettez-moi, monsieur, de vous supplier de dire à son éminence que depuis que j'ai eu l'honneur de lui écrire, j'ai communiqué l'affaire de madame sa nièce au R. P. Jacques d'Alderète, prieur des dominicains de cette ville; et qu'après lui avoir fait peser le scrupule dont elle est agitée au sujet du vœu qu'elle a fait d'être carmélite, les raisons que nous avons de ne pas seconder son pieux désir, et certains inconvénients que je lui ai exposés, il a été persuadé comme moi qu'on ne doit pas la recevoir, et qu'il sera mille fois plus avantageux et à elle et à nous qu'elle reste dans sa maison, appliquée à l'éducation de ses enfants.

Pour ce qui est du vœu qu'elle a fait d'être carmélite déchaussée dans notre monastère de Médine-du-Champ, ce révérend père prétend qu'elle n'en doit avoir aucun scrupule, parce qu'elle n'a pu s'engager qu'à en poursuivre l'exécution. Si donc les carmélites s'y opposent, elle est entièrement dégagée de ce vœu. J'ai été bien aise d'apprendre cette circonstance, que je ne savais pas. Comme donc nous sommes tous dans les mêmes sentiments, le père prieur croit qu'il est à propos de le déclarer nettement à madame Hélène, afin qu'elle prenne son parti, et qu'elle ne songe plus qu'à calmer ses inquiétudes, qui autrement ne finiront jamais, quoique cette entreprise soit visiblement contraire à la volonté de Dieu, et préjudiciable au bien de ses enfants qu'elle ne doit pas abandonner.

Le P. Jacques d'Alderète est ici depuis huit ans; il s'y est acquis la réputation d'un très-saint homme, tel qu'il est en effet; il mène une vie fort austère et fort pénitente. Comme je ne l'avais jamais vu, j'ai été fort aise de le connaître; il m'a assuré qu'il avait toujours pensé que madame Hélène ne devait pas quitter sa famille pour entrer en religion, et qu'il n'y avait consenti que sur certaines informations qui portaient que c'était le sentiment d'un savant homme qu'il n'avait pas voulu contredire. Obligez-moi de ne dire à monseigneur le cardinal que ce que vous jugerez à propos qu'il sache touchant madame sa nièce, que nous ne pouvons recevoir, quelque ordre qu'il nous en donnât. J'ai écrit à nos sœurs que ce n'était un bien ni pour elle ni pour nous; j'en donnerai aussi avis au père provincial. Faites donc en sorte, je vous en conjure, que son éminence n'y songe plus.

Je prie Dieu de vous conserver, monsieur, un grand nombre d'années, et de vous donner autant de son divin amour que je vous en désire, et que lui en demande pour vous celle qui est avec une véritable estime,

Votre indigne servante,

THÉRÈSE DE JÉSUS.

A Sorie, le 8 juillet.

REMARQUES.

Rien n'est plus digne d'admiration que le refus que sainte Thérèse fait ici de recevoir au nombre de ses filles une veuve, nièce du cardinal de Quiroga ; dame qui réunissait en sa personne tous les avantages : naissance des plus illustres, biens très-considérables, esprit brillant, piété solide, et une vocation à l'épreuve de douze années de rebuts.

La Sainte ne pouvait souffrir qu'on abandonnât des enfants dans un âge où ils ont tant de besoin qu'on veille sur leur conduite. Ainsi elle aima mieux priver sa réforme naissante d'un si ferme appui, que d'ôter à de jeunes enfants une mère si vertueuse et si capable de les bien élever. Exemple admirable de charité et de désintéressement !

La persévérance de madame Hélène de Quiroga l'emporta néanmoins ; sainte Thérèse ne put enfin tenir contre de si pressantes instances et une telle ferveur. Ainsi après douze ans de délai, elle fut reçue dans les carmélites de Médine-du-Champ, où elle a vécu et où elle est morte, chargée d'années et de mérites.

LETTRE CXLIX.

A LA RÉVÉRENDE MÈRE PRIEURE ET AUX RELIGIEUSES DU MONASTÈRE DE
LA SAINTE-TRINITÉ DE SORIE.

Cette lettre ne contient que des réglemens que la Sainte leur laissa en les quittant.

15 ou 16 août 1581. — JÉSUS MARIA.

Qu'on fasse pour le parloir un châssis qui s'ouvre et se ferme, sur lequel on puisse clouer une toile comme on fait ailleurs ; qu'il ait des barres de bois fort menues, placées si proche les unes des autres qu'on ne puisse pas y passer la main. Ce châssis doit être éloigné de la grille de fer un peu moins d'une demi-aune de notre mesure, et avoir une clé que la mère prieure gardera, et dont elle ne se servira qu'en faveur de ceux à qui la constitution permet d'ouvrir la grille, pères, mères, frères et sœurs.

Le chœur d'en-bas aura un châssis avec de la toile clouée dessus, et des barres de bois comme le châssis du parloir ; il aura aussi des grilles de la manière que j'ai dit qu'elles doivent être, chacune comme la moitié de celle qui y est aujourd'hui ; et je crois qu'il faudra y en ajouter une dans le milieu, pour avoir vue sur l'autel.

Le chœur d'en-haut aura simplement un châssis avec de la toile clouée dessus sans barres de bois ; il faudra pourtant y mettre une grille de fer. Les chœurs des religieuses, quoiqu'élevés, ne doivent pas être sans cette sorte de grille. Les deux chœurs doivent être carrelés, et on doit faire l'escalier comme j'en suis convenue avec Bergera. Si, avant mon départ, je ne puis faire mettre la grille du chœur, souvenez-vous qu'il y a six barres de faites.

Il faut mettre des châssis de verres aux fenêtres de la grande salle où l'on disait autrefois la sainte messe, et des barreaux aux fenêtres qui regardent dans le jardin, placés assez proche l'un de l'autre, pour qu'on ne puisse pas y passer la tête. En attendant que vous ayez le moyen d'en mettre de fer, mettez-en de bois : cela est très-nécessaire. Ne mettez pas le tour à côté de la grille de la communion, par respect pour